This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

TENUE A TROYES AU MOIS D'AOUT 1864

SE TROUVE :

A PARIS
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE
RUE MONTMARTRE, 48

A TROYES
CHEZ DUFOUR-BOUQUOT
RUE NOTRE-DAME, 43

1865

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND
JUN 10 1942
LSoc 1621.74

Le Congrès ne prend point la responsabilité des opinions consignées dans le compte-rendu de ses travaux, lorsqu'elles n'ont point été sanctionnées par un vote.

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE

ARRÊTÉ RELATIF A L'OUVERTURE

DE LA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION DU CONGRÈS

Conformément aux délibérations de l'Institut des provinces, l'arrêté suivant a été approuvé par les membres de l'Institut présents à Chambéry, et par le Congrès siégeant dans cette ville, au mois d'août 1863.

ARTICLE PREMIER. — La XXXI[e] session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Troyes (Aube) le 1[er] août 1864.

ART. 2. — M. A. Gayot, membre de l'Institut des provinces, membre de la Société Académique de l'Aube, ancien représentant, est nommé secrétaire général de la session, chargé de l'organisation du Congrès.

Il devra se conformer aux prescriptions du règlement de

Digitized by Google

cette assemblée, approuvé en 1837, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Directeur de l'Institut des provinces,

DE CAUMONT.

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

ARTICLE PREMIER. — La XXXI[e] session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Troyes le lundi 1[er] août 1864.

ART. 2. — Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès des sciences, des lettres et des arts, sont invitées à s'associer aux travaux de la XXXI[e] session.

ART. 3. — Les Académies et les Sociétés savantes de France sont priées de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

ART. 4. — La durée de la session sera de dix jours.

ART. 5. — Les travaux du Congrès sont répartis en cinq sections : 1° sciences mathématiques, physiques et naturelles; 2° agriculture, industrie et commerce; 3° sciences médicales; 4° histoire et archéologie; 5° littérature et beaux-arts.

ART. 6. — A l'ouverture de la première séance, on nommera le président et les quatre vice-présidents du Congrès, qui, avec les secrétaires généraux et le trésorier, formeront le Bureau central.

Les secrétaires des sections inscriront, dans leurs sections

Digitized by Google

respectives, tous ceux qui désireront en faire partie. — On pourra se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

ART. 7. — Chaque section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son président et ses vice-présidents.

ART. 8. — Les sections s'assembleront chaque jour. L'ordre et l'heure d'ouverture de leurs séances seront proposés par la Commission d'organisation et arrêtés dans la séance générale d'ouverture; les sections en fixeront elles-mêmes la durée à leur première réunion; elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se diviser en sous-sections.

ART. 9. — Chaque jour, à trois heures après midi, il y aura assemblée générale de toutes les sections. Un des secrétaires lira le procès-verbal de la séance de la veille. La séance sera ensuite consacrée à des lectures de mémoires et à des communications verbales.

ART. 10. — Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du président.

ART. 11. — Aucune délibération ne sera prise, soit dans les sections, soit dans les séances générales, si le quart des membres inscrits n'est pas présent.

ART. 12. — Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

ART. 13. — Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après avoir été approuvé par la section à laquelle il appartiendra.

ART. 14. — Les membres ont, outre le droit de communiquer des travaux, celui de présenter des questions autres que celles du programme. Ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la Commission per-

Digitized by Google

manente, qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux sections qu'elle concerne.

ART. 15. — La Commission permanente est composée des membres du Bureau central et des présidents des sections.

ART. 16. — Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la durée du Congrès.

ART. 17. — Seront membres du Congrès les personnes qui, ayant accepté l'invitation qui leur a été faite, auront versé entre les mains du trésorier la somme de *dix francs*, pour servir à acquitter les frais de la tenue du Congrès et à imprimer le compte-rendu des travaux de la session.

ART. 18. — Chaque membre du Congrès aura droit à un exemplaire du compte-rendu qui sera publié par les soins des secrétaires généraux.

ART. 19. — Les personnes empêchées de se rendre au Congrès pourront, de même que celles qui y assisteront, présenter des mémoires sur les diverses questions contenues dans le programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux des sections, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'art. 12.

ART. 20. — Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la XXXII[e] session.

ART. 21. — Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera soumise à la Commission permanente.

Digitized by Google

CIRCULAIRE DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

DU CONGRÈS

Troyes, le 1er février 1864.

MONSIEUR,

La ville de Troyes a été désignée par l'Institut des provinces de France et par le Congrès de Chambéry pour être le siége de la XXXIe session du Congrès scientifique. L'ouverture du Congrès a été fixée au 1er août 1864.

Aussitôt que ces décisions ont été connues, la ville de Troyes s'est occupée des moyens de recevoir dignement les hôtes distingués qu'elle attend. La Commission d'organisation du Congrès s'est mise en mesure de publier le programme de la session, et d'assurer le succès de ces grandes assises scientifiques.

Nous avons l'honneur de vous adresser la nomenclature des questions qui seront traitées au Congrès, en vous invitant de la manière la plus pressante à venir participer à nos travaux.

La ville de Troyes et le département de l'Aube ont de quoi intéresser vivement les savants et offrent les sujets d'étude les plus variés.

Notre vieille cité renferme encore une grande partie des richesses artistiques qui, au XVIIe siècle, la firent appeler *une petite Rome* par le cavalier Bernin. Elle montre avec orgueil ses neuf églises, toutes remarquables par leur architecture, leurs vitraux et les objets d'art qui les décorent.

Les étrangers admirent la façade de son Hôtel-de-Ville, la grille monumentale de son Hospice, les anciens hôtels de Vauluisant, de Chapelaines, de la Trinité, des Ursins et de Marisy.

Ils rencontrent, dans le Trésor de la Cathédrale, des

Digitized by Google

objets qui rappellent le souvenir des croisades et celui des comtes de Champagne. Les châsses de saint Loup et de saint Bernard, — la crosse, l'anneau épiscopal et le calice de l'évêque Hervée (fondateur de la cathédrale), — des émaux du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, — des textes garnis de pierres antiques et précieuses ne sont pas moins dignes de fixer leur attention.

Le Musée départemental offre aux amateurs des peintures et des sculptures de premier ordre. Ses collections d'histoire naturelle sont dignes d'un examen sérieux et d'une étude spéciale.

La partie consacrée à l'archéologie présente encore des problèmes que résoudront sans doute les connaissances combinées des membres du Congrès.

Plusieurs collections particulières méritent également d'être visitées. Les époques celtique, gallo-romaine et mérovingienne, y sont largement représentées. — La peinture et la statuaire y figurent avec honneur. — L'art de l'orfévrerie, de l'émaillerie et de la céramique, au moyen âge et à la renaissance, y offre aux regards de l'amateur des types fort remarquables par leur état de conservation.

La bibliothèque publique, l'une des plus riches de province, puisqu'elle compte cent dix mille volumes et deux mille manuscrits, attirera aussi à un haut degré l'attention du Congrès.

La Société Académique de l'Aube, dont le concours le plus actif est acquis au Congrès, s'occupe, de concert avec l'Autorité municipale, d'organiser une exposition publique d'objets d'art et d'antiquités, tirés de tous les points du département. Si nous en jugeons par les promesses déjà faites, cette exposition offrira le plus saisissant intérêt.

Si nous voulons parler maintenant des excursions à faire autour de Troyes, nous citerons l'arrondissement de Nogent, qui offre les plus curieux spécimens de monuments primi-

Digitized by Google

tifs, dolmens, menhirs, etc.; les cantons d'Arcis et de Méry, théâtre, suivant plusieurs érudits, de la défaite d'Attila, et, en tout cas, lieux de la découverte des magniques armes de Pouan, données au Musée de Troyes par Sa Majesté l'Empereur.

Une visite des plus intéressantes pourra être faite au plateau pittoresque sur lequel se trouvent les vestiges d'une ancienne ville gallo-romaine connue jusqu'à présent sous le nom de *Landunum*, mais à laquelle une inscription monumentale, récemment découverte, vient de restituer son vrai nom de *Vicus Vertiliensis*.

Sous le rapport géologique, le chemin de fer de Mulhouse permettra de visiter en moins d'une journée les grès verts de Montiéramey, les gouffres du calcaire à spatangues de Vendeuvre, ainsi que le point de contact du terrain néocomien avec le calcaire jurassique.

Le Congrès, dans sa première séance, réglera l'ordre de ses travaux, les jours de ses visites aux monuments de la ville et de ses excursions au dehors.

Nous comptons, Monsieur, sur votre adhésion; nous vous prions de nous la faire connaître le plus promptement possible.

Les Membres de la Commission du Congrès :

D. ARGENCE, maire de Troyes.
LAPEROUSE, président de la Société Académique de l'Aube.
HARMAND, bibliothécaire de la ville, secrétaire de la Société Académique.
J. RAY, archiviste de la Société Académique.
L'abbé COFFINET, chanoine, membre de la Société Académique.
A. TRUELLE, payeur du département, trésorier général du Congrès.

A. GAYOT, secrétaire général du Congrès.

Digitized by Google

QUESTIONS

SOUMISES

A L'EXAMEN DES DIVERSES SECTIONS

Ire SECTION

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Géologie. — Minéralogie

1°. Décrire le terrain diluvien du département de l'Aube; — signaler ses caractères, ses différences.

2°. Décrire sommairement les terrains traversés par le chemin de fer de Paris à Mulhouse dans le département, par suite des travaux exécutés pour l'établissement de cette ligne.

3°. Étudier les terrains des grès verts du département et signaler notamment les gisements des phosphates.

4°. De l'hydrographie souterraine du département, traitée d'après la formation géologique des terrains.

5°. Le sol du département s'est-il desséché depuis les temps historiques?

6°. Les terrains du département de l'Aube contiennent-ils beaucoup de débris organiques? — La paléontologie du département est-elle bien connue? — Quelles sont les mollusques et les rayonnés fossiles les plus remarquables de la région?

Botanique

1°. Observations générales sur la géographie botanique de l'Aube.

2°. Donner une idée de la richesse de la flore locale.

Digitized by Google

3°. Indiquer les plantes rares, et celles particulières aux différents terrains dont se compose le sol du département.

4°. Faire connaître sommairement les cryptogames qui s'y trouvent.

Zoologie

1°. Quelles sont les espèces de poissons qu'on trouve dans les eaux du département de l'Aube? — Quelles seraient les nouvelles espèces qu'il serait avantageux d'y introduire?

2°. Quels ont été les essais de pisciculture tentés dans le département?

3°. Quelles sont les espèces d'animaux qui tendent à disparaître de la Champagne? — Quelles sont celles qui tendent à s'y introduire et à s'y propager?

4°. Des oiseaux qui nichent dans la Champagne méridionale.

5°. Quelles sont, dans la Champagne méridionale, les observations sur la distribution des mollusques terrestres et fluviatiles?

6°. Les différentes classes d'insectes ont-elles été étudiées dans le département de l'Aube? — Quels sont les travaux entomologiques qui ont été publiés? — Découvertes faites depuis leur publication. — L'entomologie de l'Aube offre-t-elle, dans quelques-unes de ses parties, des particularités qui la distinguent de celle des autres départements?

7°. Les microlépidoptères, jusqu'à présent peu étudiés en France, ont-ils été l'objet de quelques observations dans le département de l'Aube? — Quelles sont les espèces qui, à l'état de larves, sont les plus nuisibles?

8°. Études sur la galéruque *calmariensis*, — sa larve, — son habitation, — ses mœurs, — ses ravages dans les plantations d'ormes, — moyens de les prévenir.

9°. Quelle est l'alimentation habituelle de l'outarde cane-

Digitized by Google

petière ? — Peut-on espérer voir cet oiseau devenir domestique ?

10°. Études sur les reptiles du département.

Chimie. — Physique

CHIMIE

1°. Résumer sommairement l'histoire de la houille sous le rapport géologique et minéralogique. — Indiquer les caractères physiques et chimiques des principales espèces. — Décrire succinctement toutes les applications industrielles de la houille et des produits qui en dérivent. — Insister particulièrement sur ceux employés aujourd'hui dans la teinture ; — exposer pratiquement les procédés les plus simples et les plus économiques pour les obtenir industriellement.

2°. Etudier, sous le rapport chimique, les vins des principaux crûs du département de l'Aube ; — faire connaître la constitution de chacun des terrains correspondants et l'influence que celle-ci peut exercer sur les caractères physiques et chimiques de ces vins.

3°. Faire l'analyse des eaux de Troyes.

4°. Indiquer un moyen simple et rapide de déterminer les proportions dans lesquelles ont été faits les mélanges de laine et de coton dans certaines étoffes.

5°. Quelle est la cause de la décrépitation de certains sels ?

PHYSIQUE

1°. Comparer la théorie du fluide électrique unique avec la théorie des deux fluides au point de vue de l'électricité atmosphérique.

2°. Du télégraphe électrique ; — des perfectionnements dont il est susceptible.

3°. Théorie mécanique de la chaleur.

Digitized by Google

Météorologie

1°. Quels renseignements utiles peut-on tirer des observations météorologiques faites, soit en un seul point, soit en différents points d'une même localité?

2°. Quelles sont les observations météorologiques qui ont été faites en Champagne? — Quelles conclusions pourrait-on en tirer?

3°. Quelles sont les observations qu'il convient de faire? — Comment doit-on les faire et les coordonner pour en tirer des renseignements précis intéressant l'hygiène et l'agriculture.

4°. Est-il possible de faire une statistique des communes grêlées fréquemment et des communes qui semblent exemptes de sinistres météorologiques?

IIe SECTION

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE

1°. Où en sont en Champagne les études telluriques et la confection des cartes agronomiques? — A-t-on déjà produit quelques essais de cartes semblables d'après les bases indiquées par l'Institut des provinces et les Congrès?

2°. Influence des plantations d'arbres verts sur l'agriculture de la Champagne.

3°. Quels sont les meilleurs procédés à employer pour tirer parti des nombreuses plantations de pins, et obtenir les essences, goudrons, térébenthines, huiles, etc., produits aujourd'hui indispensables à l'industrie?

4°. Rechercher les causes du déplacement de la richesse agricole dans le département.

Digitized by Google

5°. De l'emploi des cours d'eau par rapport à l'agriculture.

6°. Quels sont les avantages et les inconvénients des croisements des races d'animaux domestiques? — Qelles sont les modifications apportées dans les formes, les aptitudes des races par l'alimentation, le régime et l'hygiène ?

7°. Quelles sont les industries annexes de l'agriculture qui seraient les plus profitables dans le département? — Indiquer les tentatives déjà faites.

8°. De l'emploi, comme amendement, de la marne et de l'argile dans le département.

9°. Les machines agricoles sont-elles répandues dans le département? — Les machines à battre fonctionnent-elles dans toutes les communes? — Quelles sont les machines agricoles inventées ou construites dans le pays?

10°. Quels sont les moyens que l'on peut employer pour empêcher la déperdition des purins dans les campagnes? — L'administration municipale ne peut-elle pas, au point de vue de la salubrité, empêcher les habitants de la campagne de laisser le purin s'écouler sur la voie publique ?

11°. Quels sont les procédés employés pour la fabrication du cidre dans quelques cantons de l'Aube ? — Indiquer les améliorations qu'il est utile de recommander aux populations rurales.

12°. L'enseignement primaire de l'agriculture est-il organisé dans les écoles communales de la Champagne? — En quoi cet enseignement a-t-il consisté jusqu'ici ?

13°. Depuis quelle époque cultive-t-on les betteraves dans le département? — Cette culture épuise-t-elle les terrains ? — Combien existe-t-il de distilleries d'alcool de betteraves?

14°. Quels progrès a fait, dans le département de l'Aube, la culture du maïs depuis la publication du comte Lelieur, de Ville-sur-Arce ?

Digitized by Google

15°. Décrire les modifications introduites dans la culture de la vigne, dans le département, et en rechercher les causes. — Pourquoi cette culture s'est-elle transportée sur des terrains différents de ceux où elle était pratiquée autrefois ?

16°. S'est-on occupé de sériciculture dans le département de l'Aube? — A-t-on essayé l'éducation de diverses espèces de vers à soie?

17°. Quel est le meilleur mode de venir au secours des ouvriers durant les crises commerciales?

18°. Donner la statistique industrielle du département de l'Aube.

19°. Quelles sont les industries autrefois florissantes qui ont disparu du département? — Quelles industries les ont remplacées? — Indiquer les causes de ces transformations.

20°. Quelles peuvent être les causes de la qualité et de la supériorité du blanc donné à Troyes aux tissus de coton? — La nature et la composition des eaux employées à cette industrie ne seraient-elles pas pour beaucoup dans le résultat obtenu?

21°. Que faut-il entendre par enseignement professionnel? — Quelles doivent être les bases de cet enseignement? — Et quels résultats a-t-on obtenus dans les Ecoles des Arts et Métiers en introduisant dans l'enseignement des travaux manuels?

III° SECTION

SCIENCES MÉDICALES

1°. Examen des divers systèmes d'administration de secours mis en usage dans les grandes épidémies.

2°. Des cimetières. — Ne doit-on pas les éloigner des agglomérations importantes?

Digitized by Google

3°. Des inconvénients du séjour des fumiers devant les maisons d'habitation à la campagne.

4°. De l'éducation physique des enfants.

5°. Du goître dans l'Aube.

6°. De la pellagre dans l'Aube.

7°. De la scrofule, de ses causes, de son traitement. — Est-elle en progrès ou en décroissance, depuis trente ans, dans l'Aube?

8°. De la fièvre typhoïde, dans les contrées de l'Aube, où la fièvre paludéenne est endémique.

9°. Des maladies épidémiques qui ont régné dans le département, dans ces dernières années, et en particulier de la dyssenterie, de la grippe, de la rougeole.

10°. Existe-t-il des maladies particulières à certaines classes d'industrie du pays? — Quelles sont-elles? — Quelles règles hygiéniques doit-on suivre pour les éviter?

11°. Considérations anatomiques, physiologiques et pathologiques sur les articulations.

12°. Des luxations rares.

13°. Des divers procédés pour l'extraction des corps étrangers dans la vessie et dans l'urètre.

14°. De l'emphysème en général.

15°. Des vomissements incoërcibles dans la grossesse.

16°. Réflexions sur l'application du forceps et sur la version.

17°. Depuis que la ville de Troyes n'est plus entourée de murs, la santé publique s'est-elle améliorée? — Quels résultats l'hygiène publique a-t-elle obtenus?

ART VÉTÉRINAIRE

1°. Quelles sont les causes qui produisent dans l'espèce ovine l'affection appelée cachexie aqueuse? — Quels sont les moyens de guérison les plus efficaces?

Digitized by Google

2°. La castration des vaches, dans le but d'obtenir du lait d'une manière permanente, a-t-elle été pratiquée dans l'Aube? — Quels résultats la méthode de M. Charlier a-t-elle donnés?

3°. De l'épizootie sur les oiseaux de basse-cour dans le département de l'Aube.

IVe SECTION

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE

1°. Décrire les monuments celtiques du département.

2°. Est-on autorisé, par des faits bien observés, à reconnaître dans les monuments celtiques de la Champagne deux époques distinctes, savoir l'âge de pierre et l'âge de bronze? — Indiquer toutes les observations qui pourraient justifier cette classification ou la contredire.

3°. Quels sont les dolmens qui ont été détruits depuis la tenue du Congrès archéologique à Troyes en 1853? — En possède-t-on des dessins?

4°. Quelles sont les traces monumentales ou traditionnelles du culte druidique dans le département?

5°. Quels sont les cimetières gallo-romains du département?

6°. Quelle était l'étendue de la ville de Troyes sous la domination romaine?

7°. A quelle époque peut-on faire remonter la construction des caveaux ou souterrains existant en dehors des habitations actuelles de la ville de Troyes?

8°. A quelles espèces d'établissements appartiennent les mosaïques trouvées à Troyes, à Paisy-Cosdon, à Essoyes et à Neuville-sur-Seine?

9°. En dehors des centres habités, quels sont les établis-

Digitized by Google

sements gallo-romains dont on a trouvé des traces dans le département?

10°. Indication des lieux où se rencontrent des monceaux ou des traces de mâchefer. — A quelle époque remontent ces mâchefers, et de quel genre d'usine peuvent-ils provenir?

11°. Quel est le nom antique de la ville dont les ruines existent sur le plateau de Vertault? — Quelle a été son importance? — Quelle est l'époque de sa destruction?

12°. Du lieu de la défaite d'Attila en 451.

13°. Bar-sur-Aube est-il l'antique *Segessera* des itinéraires de l'Empire? — Etude sur le camp de Sainte-Germaine. — Etude sur sainte Germaine.

14°. Des limites territoriales des centres habités dans le département de l'Aube. — Rechercher l'époque de leur établissement.

15°. Origine du Christianisme dans le diocèse de Troyes. — Ses premiers apôtres. — Ses progrès. — Ses premières églises.

16°. Fondation de la cathédrale de Troyes. — Ses développements. — Etude sur la cathédrale actuelle.

17°. Etude sur saint Loup et sur quelques-uns de ses principaux successeurs.

18°. Etude sur les comtes de Champagne.

19°. Etudes historiques sur la dérivation des eaux de la Seine à Troyes.

20°. Etude sur saint Bernard et sur Clairvaux.

21°. Quelles ont été les institutions communales en Champagne au XII^e^ et au XIII^e^ siècle?

22°. Comment la ville de Troyes est-elle devenue un grand centre commercial au moyen âge? — Indiquer la population urbaine à différentes époques.

Digitized by Google

23°. Quelle part la Champagne méridionale a-t-elle prise dans les croisades? — Des principaux seigneurs de la région qui sont allés en Terre-Sainte.

24°. De la condition du servage en Champagne au moyen âge et dans les temps plus modernes.

25°. Des maisons et des possessions de l'Ordre du Temple dans la Champagne méridionale.

26°. Quels sont les hommes célèbres sortis de l'abbaye de Montier-la-Celle?

27°. Faire la généalogie et l'histoire d'une grande famille de la région.

28°. Quelle est l'importance, au point de vue de l'histoire de la localité, de l'ouvrage de Desguerrois, intitulé : *Saincteté chrestienne?*

29°. Etude historique sur les Oratoriens de Troyes au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle.

30°. Etude historique sur le château de Rosières et sur le château des Cours.

31°. Existe-t-il encore un certain nombre d'arbres, dits *arbres de Sully*, dans le département de l'Aube?

32°. De l'importance de l'imprimerie de Troyes dans les siècles passés. — Des livres de colportage connus sous le nom de *Bibliothèque Bleue de Troyes.*

33°. Histoire de la fabrication et du commerce de la bonneterie dans le département de l'Aube, dans le XVII^e^ et dans le XVIII^e^ siècle.

34°. Y a-t-il des communes du département de l'Aube dont la population ait augmenté, ou ait diminué d'une manière notable depuis un siècle, ou depuis un demi-siècle? — Quelles en sont les causes?

35°. Y a-t-il des différences caractéristiques entre les habitations des diverses parties du département de l'Aube? —

Digitized by Google

Le costume des populations rurales offre-t-il encore des différences d'une contrée à l'autre?

36°. Les châteaux forts du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, en Champagne, offrent-ils des dispositions particulières autres que celles indiquées dans le Cours d'Antiquités de M. de Caumont (Tome V^e^)? — En quoi consistent ces dispositions?

V^e^ SECTION

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS. — PHILOSOPHIE. — ÉCONOMIE POLITIQUE

1°. Du réalisme dans la littérature et dans les arts.

2°. Recherches sur le mouvement littéraire et scientifique à Troyes au XVI^e^ siècle.

3°. Etude biographique et littéraire sur le poète Boursault, de Mussy-sur-Seine.

4°. Etude sur les principaux artistes de Troyes.

5°. Quelles sont les œuvres de Mignard et de Girardon conservées à Troyes?

6°. Faire l'historique des diverses institutions artistiques de la ville de Troyes, principalement celui de l'Ecole de dessin.

7°. Indiquer les raisons pour lesquelles les secours à domicile ont sans cesse tendu, depuis le moyen âge, à se substituer aux secours donnés dans les maisons hospitalières.

8°. Moyens d'arrêter le paupérisme dans les classes industrielles. — De l'action des sociétés de secours mutuels dans le département de l'Aube.

9°. Des moyens employés pour éteindre la mendicité à Troyes, en exécution de l'ordonnance du Roi de 1724.

Digitized by Google

10°. Comparer les attributions des assemblées provinciales de 1787 à celles des conseils généraux actuels.

11°. L'instruction primaire doit-elle être entièrement gratuite et obligatoire ?

12°. L'initiative et le désintéressement dans les études littéraires et artistiques sont-ils en décroissance en Champagne comme dans beaucoup d'autres contrées de la France ?

13°. Faire ressortir tout ce que gagnent l'intelligence humaine et l'intérêt matériel par l'esprit d'association et le frottement des idées.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS

MM.

ADNOT, Prosper, propriétaire, à Chappes (Aube).

ALEXANDRE ✻, notaire honoraire, à Paris.

ALIZON, Auguste-Emile, ancien notaire, à Gyé-sur-Seine (Aube).

ALLONVILLE (le comte d'), membre de l'Institut historique, de la Société pour la conservation des monuments, etc., au château de Somsois (Marne).

ANCELET (le baron d'), à Troyes.

ANCELON, Etienne-Auguste, docteur-médecin, à Dieuze (Meurthe).

ANGENOUST ✻, vice-président du Tribunal civil, à Troyes.

ANNER-ANDRÉ, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'), archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

AREMBÉCOURT (Edouard d'), à Troyes.

ARGENCE ✻, maire de la ville de Troyes, à Troyes.

Digitized by Google

ARNOULT, ISIDORE, professeur de mathématiques au Lycée, à Troyes.

AUBERT (l'abbé), PIERRE-ALEXANDRE, curé, membre des Académies de Reims et de Châlons, à Juvigny (Marne).

ARSON, EUGÈNE, propriétaire, à Troyes.

ASSOLANT, docteur ès-lettres, rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, à Troyes.

AUBERTIN, FRANÇOIS-HENRY, docteur-médecin, à Belroy, commune de Bayel (Aube).

AUDIFFRED, FRANÇOIS, avocat à la Cour impériale de Paris, rue de la Victoire, n° 12, à Paris.

AUGER (l'abbé), vice-supérieur du Grand-Séminaire, à Troyes.

AUZON (EUGÈNE D') ✻, membre du Conseil général de l'Aube, à Troyes.

AVIAT, notaire, à Troyes.

BABEAU, VICTOR, avocat, membre du Conseil général de l'Aube, à Troyes.

BABEAU, ARMAND ✻, propriétaire, à Troyes.

BABEAU, PAUL, propriétaire, à Avirey (Aube).

BABEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys (Aube).

BACQUIAS, EUGÈNE, docteur-médecin, à Troyes.

BACQUIAS, notaire, membre associé de la Société Académique de l'Aube, à Essoyes (Aube).

BAILLY, architecte, à Troyes.

BALTET, CHARLES, horticulteur, à Troyes, faubourg Croncels.

BALTET, GASTON-JULIEN, à Troyes, place de la Banque.

BARBIER, AUGUSTE, peintre-décorateur, à Troyes.

BARDIN, HENRI, élève du Grand-Séminaire, à Troyes.

BARDOT-THIÉBLIN, ancien blanchisseur, à Troyes.

Digitized by Google

BAROTTE, François-Jules, à Brachay, près Doulevant (Haute-Marne).

BARRE, Auguste, docteur-médecin, à Troyes.

BARRE (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Troyes.

BARTHÉLEMY, Charles-Ambroise, ancien négociant, à Troyes.

BARTHÉLEMY (Edouard de), auditeur au Conseil d'état, secrétaire-général du Conseil du sceau des titres, rue Casimir-Perier, n° 3, à Paris.

BARUFFI (l'abbé), professeur-émérite de l'Université royale de Turin, président du Congrès scientifique (XXXI^e^ session), à Turin.

BAUDIN-BERTHIER, ancien négociant, à Troyes.

BEAUSSIRE (l'abbé), vicaire de Saint-Jean, à Troyes.

BENOIST, Jules, cultivateur, à Châtres (Aube).

BERLIOUX, professeur d'histoire au Lycée impérial, à Troyes.

BERTHE, pasteur de l'Eglise réformée, à Troyes.

BERTHELIN, Georges, employé de l'administration des douanes, rue Serpenoise, 42, à Metz.

BERTHELOT, Nicolas, constructeur-mécanicien, à Troyes.

BERTHERAND, propriétaire, membre du Conseil général de l'Aube, au château de Chassenay (Aube).

BERTHIER, Charles, négociant, à Troyes.

BERTRAND-HU, imprimeur-libraire, à Troyes.

BERTRAND, docteur-médecin, à Nogent-sur-Aube.

BLATAIROU (l'abbé), doyen honoraire de la Faculté de théologie de Bordeaux, rue du Hâ, 41, à Bordeaux.

BLAVOT, Eugène, avocat, à Troyes.

BLAVOYER, Arsène, ancien député de l'Aube, rue Neuve-des-Petits-Champs, 99, à Paris.

Digitized by Google

BLERZY, inspecteur des lignes télégraphiques, à Troyes.

BOCQUILLON, CHARLES ✻, propriétaire, membre de la Société Académique de l'Aube, à Vendeuvre-sur-Barse (Aube).

BOILLETOT, LÉON ✻, manufacturier, à Troyes.

BOIVIN, JEAN-BAPTISTE, ancien maire, propriétaire, à Coclois (Aube).

BONNEMAIN (l'abbé), vicaire de Sainte-Madeleine, à Troyes.

BONNEVILLE (l'abbé), curé, à Montreuil (Aube).

BOUCHER DE SORBON ✻, président du Tribunal civil, à Troyes.

BOUET, membre de plusieurs académies, à Caen (Calvados).

BOUILLET, JEAN-BAPTISTE ✻, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

BOULANGER, architecte, à Troyes.

BOURBON, THÉOPHILE, propriétaire, à Saligny, près Sens (Yonne).

BOURCELOT (l'abbé), curé de Saint-Urbain, à Troyes.

BOURGEOIS, inspecteur d'Académie, à Troyes.

BOURGOUIN, pharmacien, à Troyes.

BOUTIOT, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

BRALÉ (l'abbé), chanoine titulaire, à Troyes.

BREBISSON (DE), délégué de l'Association normande, à Falaise (Calvados).

BRETTEVILLE (DE) C. ✻, général commandant le département, membre du Conseil général de l'Aube, à Troyes.

BRETON, ETIENNE, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Bar-sur-Aube.

BREUZE (ANATOLE DE), avocat, place Saint-André-des-Arts, 3, à Paris.

Digitized by Google

BREUZE (Léon de), ancien magistrat, à Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).

BRÉVOT, Edme, libraire, à Troyes.

BRISSON (l'abbé), à Troyes.

BRIVE (Albert de) ✻, membre du Conseil général de la Haute-Loire, au Puy (Haute-Loire).

BROCARD, Hippolyte, propriétaire, à Bar-sur-Seine.

BRUNARD, Joseph, imprimeur, à Troyes.

BUGNIOT (l'abbé), missionnaire, directeur de l'Œuvre des petits savoyards, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

BUXTORF, Emmanuel, mécanicien, à Troyes.

CACAULT (le baron), secrétaire-général de la Préfecture de l'Aube, à Troyes.

CAFFÉ, imprimeur, à Troyes.

CAHUZAC, docteur-médecin, à Troyes.

CAMPION, chef de division à la Préfecture, délégué de l'Association normande, à Caen (Calvados).

CAMUSAT DE VAUGOURDON, ancien sous-préfet, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

CANTEL, limonadier, à Troyes.

CARRON (l'abbé), vicaire, à Abbeville.

CARTEREAU, docteur en médecine, à Bar-sur-Seine.

CARTERON-CORTIER, docteur en médecine, à Troyes.

CARTERON, Paul, docteur en médecine, à Troyes.

CATTOIS, François ✻, docteur en médecine, à Paris, rue Cassette, 20.

CAUMONT (le comte de) ✻, directeur de l'Institut des provinces, etc., à Caen (Calvados).

CAUMONT (la comtesse de), à Caen (Calvados).

CAZELLES, Gaston, à Troyes.

Digitized by Google

CAZELLES, Pierre, avocat, rue de Trévise, 36, à Paris.

CAZELLES-SAUVEUR fils, négociant, à Troyes.

CAZELLES, Gustave, à Troyes.

CHALLE ✻, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.

CHAMBON (le marquis de), à Troyes.

CHAMOIS, propriétaire, à Chavanges (Aube).

CHAMOY (le marquis de), au château de Chamoy (Aube).

CHAMPFLEURY, homme de lettres, rue Neuve-Pigalle, à Paris.

CHARIÉ, juge, à Auxerre (Yonne).

CHAUMONNOT, marchand de fers, à Troyes.

CHAUMONNOT, ancien instituteur, à Troyes.

CHARVET, Jules, rue de la Fontaine-d'Auteuil, 11 bis, à Paris.

CHAVAUDON (Xavier de), propriétaire, à Droupt-Saint-Bâle (Aube).

CHOISY, professeur au collége, à Falaise (Calvados).

CHOLLOT, peintre, professeur de dessin, à Troyes.

CIEUTAT, chef d'institution, à Troyes.

CIROT DE LA VILLE (l'abbé), Jean-Pierre-Albert, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, rue de la Concorde, 10, à Bordeaux.

CLAUSEL, Alexandre-Jean-Pierre, artiste peintre, à Troyes.

COFFINET (l'abbé) ✻, chanoine titulaire, à Troyes.

COLAREY, Pierre-Victor, ancien juge de paix, propriétaire, à Lesmont (Aube).

COLIN, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Troyes.

COMBLE, notaire, à Vitry-le-Croisé (Aube).

COQUET, Paul, rue Jaillant-Deschainets, à Troyes.

CORNAT, contrôleur des contributions directes, à Troyes.

Digitized by Google

CORNET (l'abbé), chanoine honoraire, à Troyes.

CORNET (l'abbé), curé, à l'île de la Réunion.

CORRARD DE BREBAN O. ✱, président honoraire du tribunal civil, à Troyes.

COSTA DE BEAUREGARD (le marquis), membre de l'Institut des provinces, etc., à Chambéry (Savoie).

COTTEAU, Gustave-Honoré, juge, à Auxerre (Yonne).

COUARD (l'abbé), curé, à Asquins, par Vezelay (Yonne).

COURTILLOLLES (Ernest de), au château de Courtillolles, près Alençon (Orne).

COUTANT, Lucien, rue des Fourreurs, 9, à Paris.

COUTURAT, Edme-Victor, ancien notaire, à Troyes.

CRÉPINEL, docteur-médecin, à Troyes.

CUMONT (le comte Charles de), propriétaire, à Crissé, près Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

DALBANNE fils, propriétaire, à Troyes.

DALLEMAGNE, Victor, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Troyes.

DANTON-JOLLY, Alexandre-Bernard, ancien négociant, à Troyes.

DAUPHIN (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Troyes.

DEBETTE, ingénieur des mines, à Troyes.

DÉCARY, agent-voyer en chef des chemins vicinaux, à Troyes.

DECORDE (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Bures, par Londinières (Seine-Inférieure).

DEFER (l'abbé), curé, aux Noës, près Troyes.

DEFER (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Troyes.

DEHEURLE, Jean-Victor, propriétaire, à Rosson-Dosches (Aube).

DELAPERCHE, sous-inspecteur des forêts, à Troyes.

Digitized by Google

DELAPORTE, ancien représentant, à Montiérender (Haute-Marne).

DELAUNAY, Jules, pharmacien, à Troyes.

DELAUNE-GUYARD, à Rigny-le-Ferron (Aube).

DELOISY, Frédéric, employé au chemin de fer de l'Est, membre de la Société géologique, à Maranville (Haute-Marne).

DEMARSY, Arthur, conservateur du musée, à Compiègne.

DERGNY (l'abbé), vicaire, à Abbeville.

DESCHIENS, membre de la Société des Sciences naturelles, à Vitry-le-François (Marne).

DESGUERROIS ✻, docteur-médecin, à Troyes.

DOÉ, Anatole ✻, propriétaire, au château de Menois (Aube).

DORÉ père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, Boulevard de la Gare, 108, à Paris.

DOSSEUR, secrétaire du Comice agricole de l'Aube, à Foicy, près Troyes.

DOUINE, Ernest, manufacturier, à Troyes.

DOUINE, Hippolyte, manufacturier, à Troyes.

DRET (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Troyes.

DROUET, Henri, conseiller de préfecture, à Mézières (Ardennes).

DU BEUX, Gustave ✻, procureur-général près la Cour impériale, à Bordeaux.

DU BOIS DU TILLEUL, membre de la Société Académique de l'Aube, à Cunfin (Aube).

DUFEY, libraire, à Troyes.

DUFOUR-BOUQUOT, imprimeur, à Troyes.

DU JARDIN, Jean, docteur et professeur d'histoire naturelle, à Gênes.

DUMESNIL, Edouard, propriétaire, à Nemours (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

DUREAU, membre de plusieurs sociétés savantes, rue de la Tour-d'Auvergne, 20, à Paris.

ÉCALLE (l'abbé), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes.

ÉLIOT (l'abbé), vicaire de Saint-Pantaléon, à Troyes.

ESTAINTOT (le comte D'), au château des Autels, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure).

ESTAMPES (le comte THÉODOSE D'), square Clary, 7, à Paris.

ÉTANGS (LOUIS DES), sous-inspecteur des forêts, à Troyes.

FAUDRILLON-VIVIEN, propriétaire, à Troyes.

FAUVIN (l'abbé), directeur de l'institution de Saint-Etienne, à Troyes.

FERAGE (ADOLPHE DU), impasse de la Fontaine, 7, à Caen (Calvados).

FERRAND-LAMOTTE ✻, membre du Conseil général de l'Aube, à Troyes.

FÈVRE (l'abbé), curé, à Louze (Haute-Marne).

FICHOT, CHARLES, artiste dessinateur, rue de Sèvres, 39, à Paris.

FLÉCHEY-COUSIN, ancien architecte de la ville, à Troyes.

FLICHE (l'abbé), chanoine titulaire, à Troyes.

FONTAINE, ADOLPHE, docteur-médecin, à Bar-sur-Seine (Aube).

FONTAINE, FÉLIX-PIERRE, manufacturier, à Troyes.

FONTAINE (GABRIEL DE), propriétaire, à Saint-Vincent-d'Esterlanges, par les Quatre-Chemins-de-l'Oie (Vendée).

FOREST, CHARLES, docteur-médecin, à Troyes.

Digitized by Google

FORON fils, distillateur, à Troyes, faubourg Sainte-Savine.

FREMONT-BEZANÇON, antiquaire, ferblantier-lampiste, à Troyes.

FREMONT, Louis-Auguste-Hilaire, imprimeur, à Arcis (Aube).

FRÉROT, négociant, adjoint au maire, à Troyes.

GALLY, aumônier du collége, à Avallon (Yonne).

GALLOT, Emile, docteur-médecin, à Auxon (Aube).

GAMBEY (l'abbé), curé de Saint-Remi, à Troyes.

GARNIER (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Troyes.

GATIN (l'abbé), curé d'Héricourt, correspondant du ministère, à Héricourt (Haute-Saône).

GAUGAIN, trésorier de la Société d'archéologie, à Caen, rue de la Marine, 3.

GAYOT, Amédée, ancien représentant, secrétaire général de la 31e session du Congrès, à Troyes.

GAYOT, ancien avoué, à Bar-sur-Seine (Aube).

GEORGES (l'abbé), Etienne, curé, à Pouan (Aube).

GÉRARD-BOILLETOT, chef de division à la Préfecture de l'Aube, à Troyes.

GERDY (le docteur Vulfranc-Joseph) ✻, rue Jacob, 12, à Paris.

GEY, pharmacien, à Troyes.

GIVELET, membre de l'Académie de Reims et de l'Institut des provinces, à Reims, rue de la Gène, 12.

GOER, (Ed. de), au château des Cours, à Saint-Julien, près Troyes (Aube).

GOURGUES (le vicomte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux (Gironde).

GRAU, Martial, négociant, à Troyes.

Digitized by Google

GRÉAU, Julien, manufacturier, vice-président de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

GRANDIN, Gustave-Victor, à Elbeuf (Seine-Inférieure).

GRIOLET, Ernest, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Royale-Saint-Honoré, 14, à Paris.

GROSDEMENGE, ancien notaire, à Troyes.

GRUNDLER (le vicomte), conseiller de préfecture, à Troyes.

GUERRAPAIN, médecin-vétérinaire, à Bar-sur-Aube.

GUGNIOT, Etienne, professeur au Lycée, à Troyes.

GUICHARD, Victor, propriétaire, à Soucy, près Sens (Yonne).

GUICHARD, docteur en médecine, à Troyes.

GUIGNARD, libraire, à Troyes.

GUYOT (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Troyes.

HABERT, ancien notaire, à Troyes.

HARIOT, Louis, pharmacien, à Méry-sur-Seine (Aube).

HARMAND, bibliothécaire de la ville, à Troyes.

HEBERT, agent général de la Société d'acclimatation, à Paris.

HENRIOT, commissaire-priseur, à Bar-sur-Seine.

HENRY, docteur-médecin, à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

HERELLE, professeur au Lycée, à Troyes.

HÉRICOURT (le comte Achmet d') ✻, membre de l'Institut des provinces, à Souchez (Pas-de-Calais).

HERMENT, Zacharie, propriétaire, à Vendeuvre (Aube).

HERPIN, membre de l'Institut des provinces, à la Beaupinière, près Vatan (Indre).

HERVEY, docteur-médecin, à Troyes.

HONNET, Emile, peintre, à Troyes.

Digitized by Google

HOPPENOT, Auguste, filateur, à Troyes.

HOPPENOT, Emile, filateur, à Troyes.

HOUSSET, proviseur du Lycée impérial, à Troyes.

HUDRÉAUX, professeur au Lycée, à Troyes.

HUET, Amand-Augustin, ancien notaire, inspecteur de l'Association normande, membre de plusieurs sociétés savantes, à Rouen (Seine-Inférieure).

HUGUIER, pharmacien, à Troyes.

HUOT, Gustave, agriculteur, à Saint-Julien, près de Troyes.

HUVIER, juge au Tribunal civil, à Troyes.

JACQUEMUS, Jean-Baptiste, membre et trésorier de la Société archéologique, à Sens (Yonne).

JACQUIER, Louis-Henri ✻, capitaine retraité, à Troyes.

JACQUIN, Alexandre, à Troyes.

JACQUOT (l'abbé), curé, à Vitry-le-Croisé (Aube).

JARDEAUX, François, professeur, à Bar-sur-Aube.

JOUAULT, Auguste, membre de la Société orientale de France, à Paris.

JOURDHEUILLE, juge, à Bar-sur-Aube.

JOURNÉ père, manufacturier, à Troyes.

JOURNÉ, Eusèbe, à Troyes.

JOUVE (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, rue Saint-James, 6, à Valence (Drôme).

JOSSIER (l'abbé), professeur de rhétorique au Petit-Séminaire, à Troyes.

JOZON, Alfred, à la Chapelle-Godefroy (Aube).

JOZON, Pierre ✻, président du Comice agricole de l'Aube, à Nogent-sur-Seine.

JULLY, Louis-Philippe, professeur de rhétorique au Lycée, à Troyes.

Digitized by Google

LACOUTURE, Adolphe, à Troyes.

LACOUTURE, Paul, étudiant en droit, à Troyes.

LACOUTURE (l'abbé), chanoine honoraire, à Troyes.

LACOUTURE-DUCHAT, négociant, à Troyes.

LACURIE (l'abbé), chanoine de La Rochelle, président de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, de l'Institut des provinces, à Saintes (Charente-Inférieure).

LA HAMAYDE (de), à Saint-Parres-les-Vaudes (Aube).

LALOY, ancien libraire, à Troyes.

LAMBEY (l'abbé), vicaire de Saint-Nicolas, à Troyes.

LANGEVIN (l'abbé), vicaire général, à Troyes.

LANGLOIS, Arthur, membre de la Société Académique de de l'Aube, à Nogent-sur-Seine.

LAPEROUSE ✻, président de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

LARTURIÈRE (de), maire, à Vire (Calvados).

LASALLE (de), propriétaire, à Troyes.

LASNE, Médard-Honoré, notaire, à Méry-sur-Seine (Aube).

LASNERET, Pierre-Charles, à Troyes.

LAUNAY (le comte Antoine-Maurice de) ✻, au château de Courcelles, commune de Clérey (Aube).

LAURENT, vérificateur-adjoint des poids et mesures, à Troyes.

LAURENT-LESSERRÉ, adjoint au maire, à Auxerre (Yonne).

LAURIÈRE (de), rue Mogador, 5, à Paris.

LEAUTEZ, licencié en droit, à Troyes.

LEBLANC, trésorier de l'Association normande, à Caen (Calvados).

Digitized by Google

LE BRUN-DALBANNE, Eugène, ancien notaire, à Troyes.

LECLER (l'abbé Edme-Alexis), chanoine titulaire, à Troyes.

LECLERC, trésorier de la Société Linnéenne de Normandie, rue des Chanoines, à Caen (Calvados).

LECLERC (l'abbé), chanoine, secrétaire de l'évêché, à Troyes.

LE COMTE, Ernest, ancien officier de marine, au château de la Perrine, près Chateaudun (Eure-et-Loir).

LECOMTE, Léon, au château des Cours, près Troyes.

LÉCORCHER (l'abbé), vicaire-général, à Troyes.

LÉGER, Pierre-Léon, avocat-avoué, à Bar-sur-Aube (Aube).

LENFANT, propriétaire, à Romilly-sur-Seine (Aube).

LE PETIT (l'abbé), chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen, à Tilly-sur-Seulles.

LEROUGE (l'abbé), à Troyes.

LESCUYER-GUILLAUME, propriétaire, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

LESEURE, Ernest, ingénieur au corps impérial des mines, à Rive-de-Gier (Loire).

LETOT, Charles, à Caen, rue Guillebert.

LIÈVRE (l'abbé), prêtre auxiliaire, à Troyes.

LIESVILLE (de), rue du Garde, 24, à Paris.

LIONNET, Louis, négociant, à Troyes.

LONCLE, Emile, professeur de dessin au Lycée, à Troyes.

LOREZ, notaire, à Bar-sur-Aube (Aube).

LORILLARD, architecte, à Troyes.

LUCINGE, (le prince Henri de), au château de Sainte-Maure (Aube).

Digitized by Google

LUTEL, Paul-Louis-Eugène, juge de paix, à Troyes.

MAILLET, Maximin-Nicolas-François ✻, président honoraire du Tribunal civil, à Bar-sur-Seine (Aube).

MAILLY, juge, à Troyes.

MAITRE, Achille, cultivateur, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

MAITRE, Léon, élève de l'Ecole impériale des Chartes, rue des Moulins, 15, à Paris.

MANDONNET, Jean-Baptiste-Pierre, propriétaire, à Chicherey-Sainte-Savine (Aube).

MANNEQUIN, Théodore-Jean-Baptiste, membre des Sociétés d'économie politique et de statistique de Paris, rue Madame, 26, à Paris.

MANNEQUIN, Emile, constructeur-mécanicien, à Troyes.

MARCILLY, Ferdinand, notaire, à Saint-Lupien (Aube).

MARTINOT (l'abbé), vicaire de Sainte-Madeleine, à Troyes.

MATAGRIN, Henry, propriétaire, à Troyes.

MAURIN, Albert, homme de lettres, à Troyes.

MAUROY (Charles-Nicolas de), receveur principal, à Vassy-sur-Blaise (Haute-Marne).

MAYNARD (le chevalier de), doyen des conseillers de préfecture, à Saint-Lô (Manche).

MÉCHIN (l'abbé), vicaire de Saint-Jean, à Troyes.

MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Chaltrait, par Montmort (Marne).

MERCIER (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube.

MERCIER, Benoît, blanchisseur, à Troyes.

Digitized by Google

MERGEY (l'abbé), curé de Saint-Nicolas, à Troyes.

MESCHINI, Eugène, conservateur des hypothèques, à Troyes.

MESGRIGNY (le marquis de) ✻, membre du Conseil général de l'Aube, au château de Villebertin (Aube).

MICHAUD (l'abbé), curé, à Châtillon-sur-Seine.

MICHAU-LAPERRIÈRE, médecin, à Troyes.

MICHAUX, vétérinaire, à Rigny-le-Ferron (Aube).

MICHEL, Théophile, pharmacien, à Troyes.

MILLARD, Auguste, ancien représentant, rue Bonaparte, 84, à Paris.

MILLIÈRE, notaire honoraire, à Troyes.

MILLOT (l'abbé), aumônier des sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, à Troyes.

MISSERY (Suremain de) ✻, conservateur des forêts, à Troyes.

MOCQUERIS aîné, négociant, à Troyes.

MOCQUERIS, Edmond, rue Boutarel, 1, à Paris.

MOLLARD, chef de traction aux chemins de fer de l'Est, à Troyes.

MONTACHET (Nicolas de), ancien magistrat, à Troyes.

MOREL, percepteur, à Sompsois (Marne).

MORELLET, membre des Académies de Grenoble, Besançon et Chambéry, etc., à Grenoble (Isère).

MORLET (le colonel de), à Saverne (Bas-Rhin).

MORLOT (l'abbé), curé de Saint-Jean, à Troyes.

MORTIER, Pierre-Blaise, négociant, à Troyes.

MOUGEOT, Félix, docteur-médecin, à Chaumont (Haute-Marne).

MOUGEOT, Alfred, docteur-médecin, à Bar-sur-Aube (Aube).

Digitized by Google

MOULINS (Charles des) ✱, sous-directeur de l'Institut des provinces pour le sud-ouest, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, président de la Société linnéenne, rue et hôtel de Gourgues, 5, à Bordeaux (Gironde).

MUNIER (l'abbé), professeur de quatrième au Petit-Séminaire, à Troyes.

MURAT (Gaston de), étudiant, à Troyes.

MUSNIER, ancien receveur municipal, à Troyes.

NAMUR, Paul, élève du Grand-Séminaire, à Troyes.

NANCEY, juge, à Troyes.

NAUDOT, Paul, négociant, à Troyes.

NOEL-THUILLIER, ancien notaire, à Troyes.

ŒUVRE (l') de la Jeunesse, représentée par l'un de ses aînés, à Troyes.

OLIVIER, Arsène, négociant, place de l'Eglise-Bercy, 78, à Paris.

ORRY, propriétaire, à Lusigny (Aube).

OUDIN, Emile, maître-adjoint au Lycée, à Troyes.

OURCEAU, François-Jean ✱, major au 54e de ligne, à Troyes.

PAILLARD (l'abbé Edmond), curé, à Chesley (Aube).

PAILLETTE, directeur de la Banque de France, à Troyes.

PAILLOT, Adolphe, à Ervy (Aube).

PAILLOT, Victor, à Rumilly-les-Vaudes (Aube).

PAILLOUX (le docteur Alexandre-C.) ✱, maire, à Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

PARIGOT ✻, ancien maire, membre du Conseil général de l'Aube, à Troyes.

PARTIOT-MOSSU, négociant, à Troyes.

PASCALIS, Lucien, pharmacien, à Bar-sur-Seine (Aube).

PATENOTRE, Léonce, docteur-médecin, à Plancy (Aube).

PAUPE-CLAUSEL, imprimeur-lithographe, à Troyes.

PAYEN-JOLLY, membre du Conseil municipal, à Troyes.

PAYEN, Paul, clerc de notaire, à Troyes.

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, propriétaire, à Ourscamp (Oise).

PERCHERON ✻, receveur général des finances de l'Aube, à Troyes.

PERIER, Casimir G. O. ✻, ancien député, membre du Conseil général de l'Aube, à Pont-sur-Seine.

PÉRIER, délégué de la Société Linnéenne de Normandie, à Caen (Calvados).

PERNET, officier d'académie, professeur au Lycée, à Troyes.

PERNOT ✻, artiste peintre, archéologue, officier d'Académie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vassy (Haute-Marne).

PÉROCHE, Jules, inspecteur principal des contributions indirectes, boulevard Cauchoise, 59, à Rouen.

PERRIER (l'abbé), curé, à Vaudes (Aube).

PERRIN, Edmond, négociant, à Troyes.

PERROT, Alexandre ✻, président du Comice agricole d'Orléans, à Orléans (Loiret).

PETIT, avocat, à Troyes.

PETIT, notaire, à Troyes.

PETIT-BOUSSARD, apiculteur, au Pont-Hubert (Aube).

PETIT, Charles, ancien juge de paix, à Saint-Mards-en-Othe (Aube).

Digitized by Google

PETITOT, délégué de société, à Troyes.
PICARDAT, docteur-médecin, à Montreuil (Aube).
PIERRE, EUGÈNE, agent général du *Phénix*, à Troyes.
PIGEOTTE, ALEXANDRE, à Troyes.
PIGEOTTE, LÉON, à Troyes.
PIGEOTTE ✻, docteur-médecin, à Troyes.
PILLON, BENJAMIN, à Fontenay-Vendée.
PINARD-SIMPLOT, ancien négociant, à Troyes.
PLANCY (le baron DE) ✻, député de l'Aube, à Plancy (Aube).
POÈME DU PORTBAIL (DE), à Valognes (Manche).
POMMIER, notaire, à Troyes.
PONTIER (l'abbé), supérieur au Petit-Séminaire, à Troyes.
POUBEAU, pharmacien, à Auxerre (Yonne).
PRIÉ, docteur-médecin, aux Riceys (Aube).
PRUD (l'abbé), doyen, à Bar-sur-Seine (Aube).
PRUNIER, docteur-médecin, à Landreville (Aube).
PRUNIER (l'abbé), curé, à Soucy, près Sens (Yonne).

QUELLARD (l'abbé), doyen, à Bar-sur-Aube (Aube).
QUILLIARD ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Troyes.

RAMBOURGT (le vicomte), député de l'Aube), à Troyes.
RATTIER ✻, inspecteur d'Académie honoraire, à Troyes.
RAVIN, membre de la Société française d'archéologie, à Villiers-Saint-Benoist (Yonne).
RAVINET (Mgr) ✻, évêque de Troyes.
RAY, ALEXANDRE ✻, membre du Conseil général de l'Aube, aux Riceys (Aube).
RAY, EUGÈNE, viticulteur, aux Riceys.

Digitized by Google

RAY, Jules, pharmacien, archiviste de la Société Académique de l'Aube, etc., à Troyes.

RAYMOND-BORDEAUX, avocat, à Evreux.

RÉAULX (le marquis des) ✻, à Coclois (Aube).

REGNAULT, Auguste, docteur-médecin, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

REGNAULT-VELUT ✻, ancien juge de paix, à Troyes.

REGNIER-MIGNARD, propriétaire, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

RENOULT, conseiller à la Cour impériale, à Caen (Calvados).

REVERCHON ✻, ingénieur en chef des mines, à Troyes.

REYNAUD, Jules, à Saint-Parres-les-Tertres (Aube).

RIBOLY (dr Timothée), médecin et chirurgien, membre de plusieurs académies italiennes et étrangères, etc., rue de l'Académie-Albertine, 29, à Turin.

RICARD, Louis-Emile, banquier, à Ervy (Aube).

RICHON, docteur-médecin, à Saint-Amand (Marne).

RIGOLEY (l'abbé), professeur au Séminaire, à Troyes.

RIGOLLOT-CARDINAEL, propriétaire, à Troyes.

RIVIÈRE, boulanger et numismate, à Troyes.

ROBERT, Jules, mécanicien, à Troyes, faubourg Croncels.

ROBILLARD, Claude-Louis, à Troyes.

ROBIN, Henri, juge au tribunal civil, à Troyes.

ROBIN (l'abbé), supérieur au Grand-Séminaire, à Troyes.

ROCHEBRUNE (de), O. ✻, propriétaire, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

ROGER (l'abbé), curé, à Bûchères (Aube).

ROGER, pharmacien, à Bar-sur-Seine (Aube).

ROGÈS, docteur-médecin, à Troyes.

RONDOT, Natalis O. ✻, rue Meslay, 24, à Paris.

Digitized by Google

ROSEROT, Augustin, propriétaire, à Barberey-aux-Moines (Aube).

ROUGÉ, directeur des contributions directes, à Troyes.

ROUGET, chef d'institution, à Troyes.

ROUMAJOUX (A. de), inspecteur de la Société française d'archéologie, au château de Rossignol, par Bordes-Périgueux (Dordogne).

ROUSSELOT (l'abbé), curé, à Sainte-Savine (Aube).

ROUSSELOT, Alexandre, juge de paix, à Neuilly-Lévesque (Haute-Marne).

ROUVRES (de), propriétaire, à Troyes.

ROUX (le docteur Pierre-Martin) ✻, sous-directeur de l'Institut des provinces, rue Montgrand, 12, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROYER, François-Denis-Ernest, banquier, à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne).

SAILLARD, Féréol, propriétaire, à Bar-sur-Seine (Aube).

SAILLARD, Camille, avoué, à Bar-sur-Seine (Aube).

SAINT-FERGEUX (Théodore P. de), à Langres (Haute-Marne).

SAINT-MAURIS (le baron de), rue Bonaparte, 47, à Paris.

SAINT-MAURIS, (Henri de), au château du Bouchat, par Cuiseaux (Saône-et-Loire).

SAINTON, docteur-médecin, à Mergey (Aube).

SAINTON, docteur-médecin, à Bar-sur-Seine.

SALLES (Isidore) O. ✻, préfet de l'Aube, à Troyes.

SALOMON, membre de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, à Saint-Florentin.

SARGET DE LA FONTAINE (le baron), propriétaire, à Bordeaux, rue des Fossés-de-l'Intendance.

SAUSSERET (l'abbé), curé, à Méry-sur-Seine (Aube).

Digitized by Google

SAUSSIER, docteur en médecine, à Troyes.

SAUSSIER, Louis, négociant, à Troyes.

SCHITZ, artiste peintre, à Troyes.

SEGUIN, Joseph, architecte, à Annonay, place Notre-Dame (Ardèche).

SÉNÉCHAL, ancien juge de paix, à Troyes.

SERCEY (l'abbé), chanoine, à Troyes.

SEROIN, Julien, manufacturier, à Troyes.

SERRES, Hector, à Dax (Landes).

SIMONNOT, Jules, propriétaire, à Troyes.

SIMONNOT-FONTAINE, manufacturier, à Troyes.

SIMONNOT, Paul, manufacturier, à Troyes.

SMYTTÈRE (de), médecin en chef honoraire de l'asile des aliénés de Lille, membre de la Commission historique du Nord, de la Société des siences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

SOCARD, bibliothécaire-adjoint de la ville, à Troyes.

SOCIÉTÉ d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SOCIÉTÉ d'horticulture de l'Aube, à Troyes.

SOCIÉTÉ linnéenne de Bordeaux, représentée par son président, M. Ch. des Moulins, à Bordeaux.

TABOURNEL, contrôleur du timbre, à Troyes.

TAILLANDIER, René ✻, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs sociétés savantes, rue Saint-Benoist, 20, à Paris.

TAILLANDIER, Edouard, ancien magistrat, membre de la Société internationale d'études économiques, rue Saint-Benoist, 20, à Paris.

TAILLEBOIS, François-Joseph, ancien notaire, à Troyes.

Digitized by Google

TAILLIAR, président honoraire à la Cour impériale, à Douai (Nord).

TAPPREST (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à Troyes.

TASSIN, CHARLES, ancien conseiller de préfecture, à Troyes.

THÉVENOT, vérificateur des poids et mesures, à Arcis (Aube).

THIBOUMÉRY, économe des Hospices, à Troyes.

THIERRY, agriculteur, à Saint-André, près Troyes.

THIESSET, propriétaire, à Troyes.

THOMASSIN, ACHILLE, propriétaire, 21, à Troyes.

THUILLIER, négociant, à Troyes.

TISSUT (l'abbé), aumônier du Lycée impérial, à Troyes.

TRIDON (l'abbé), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse, à Troyes.

TROMPEO (le commandeur), docteur-médecin, membre de l'Académie royale de Turin, etc., à Turin.

TRUCHY, membre du Conseil général de l'Aube, à Troyes.

TRUELLE, AUGUSTE, payeur du Trésor public, à Troyes.

TRUELLE, HENRY, propriétaire, à Essoyes (Aube).

TRUELLE-SAINT-EVRON, rue S^t^-Honoré, 229, à Paris.

TRUMET DE FONTARCE, ARMAND, à Bar-sur-Seine.

UHRICH O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Blaise, par Lusigny (Aube).

VALLET DE VIRIVILLE, professeur adjoint à l'Ecole des Chartes, à Paris.

VALLOIS ✻, médecin-major au 54^e^ de ligne, à Troyes.

VARLOT, ALEXIS-MARTIN, antiquaire, à Troyes.

VASSEUR, CHARLES, délégué de l'association normande, à Lisieux (Calvados).

Digitized by Google

VAUCHELET ✻, maire, à Chavanges (Aube).

VAUDÉ, EMILE, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

VAUDÉ, architecte, ERNEST, à Troyes.

VAUTHIER, docteur en médecine, à Troyes.

VAYSSE, voyageur de commerce, à Troyes.

VÉNARD, PAULIN, notaire, à Ramerupt (Aube).

VENDEUVRE (baron DE) ✻, au château de Vendeuvre (Aube).

VENDEUVRE (GABRIEL DE), ancien membre du Conseil général de l'Aube, à Vendeuvre (Aube).

VERNAND ✻, maire, à Bar-sur-Aube (Aube).

VERNIER, ALPHONSE, propriétaire, au château de Souleaux, près Troyes (Aube).

VIARDIN père, docteur-médecin, à Troyes.

VIARDIN fils, EUGÈNE, docteur-médecin, à Troyes.

VIGNES, EDOUARD, négociant, à Troyes.

VILLEMEREUIL (BONAMY DE) ✻, membre du Conseil général de l'Aube, au château de Villemereuil (Aube).

VINCENT-LARCHER, peintre-verrier, à Troyes.

VOSDEY (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier des Sœurs de la Providence, à Troyes.

WINSBACK, docteur-médecin, à Metz (Moselle).

ZEDDES (ALPHONSE DE), propriétaire, aux Riceys (Aube).

Digitized by Google

COMPOSITION DU BUREAU CENTRAL

Président général :

M. l'abbé BARUFFI, professeur émérite de l'Université de Turin, membre de l'Institut des Provinces.

Présidents d'honneur :

Monseigneur RAVINET ✻, évêque de Troyes, membre honoraire de la Société Académique de l'Aube.

M. I. SALLES O. ✻, préfet du département de l'Aube, président d'honneur de la Société Académique de l'Aube.

M. ARGENCE ✻, maire de la ville de Troyes, membre de la Société Académique de l'Aube.

Vice-Présidents généraux :

MM.

LAPEROUSE, président de la Société Académique de l'Aube.

CHALLE ✻, sous-directeur de l'Institut des Provinces, président de la Société des Sciences historiques de l'Yonne.

LE PETIT (l'abbé), chanoine, curé-doyen de Tilly-sur-Seulles (Calvados), secrétaire de la Société française d'Archéologie.

TAILLANDIER ✻, membre de l'Institut des Provinces.

Digitized by Google

Secrétaires généraux :

MM.

A. GAYOT, membre de l'Institut des Provinces et de la Société Académique de l'Aube.

HARMAND, bibliothécaire de la ville de Troyes, secrétaire de la Société Académique de l'Aube.

LE BRUN-DALBANNE, membre de la Société Académique de l'Aube.

JULLY, professeur de rhétorique au Lycée de Troyes, membre de la Société Académique de l'Aube.

Digitized by Google

BUREAUX DES SECTIONS

Ire SECTION

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Géologie. — Minéralogie.

Président :

M. l'abbé CORNET, membre la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

Vice-Présidents :

MM.

PAILLOUX ✻, docteur-médecin, maire, à Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

RICHON, docteur-médecin, à Saint-Amand (Marne).

CARTEREAU, docteur-médecin, à Bar-sur-Seine (Aube).

COTTEAU (Gustave), juge, à Auxerre (Yonne).

Secrétaires :

MM.

PERNET, professeur de sciences au Lycée, à Troyes.

GEY, pharmacien, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

DROUET (Henri) ✻, membre de la Société Académique de l'Aube, conseiller de préfecture, à Mézières (Ardennes).

Digitized by Google

IIe SECTION

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE

Président :

M. ESTAINTOT (le comte D'), membre de l'Institut des Provinces, président de la Société impériale et centrale d'horticulture, à Rouen (Seine-Inférieure).

Vice-Presidents :

MM.

MORELLET, à Grenoble (Isère).

GAYOT (GUSTAVE), ancien avoué, à Bar-sur-Seine (Aube).

LAURENT-LESSERÉ, propriétaire, à Auxerre.

DECORDE (l'abbé), membre de l'Institut des Provinces, à Bures (Seine-Inférieure).

Secrétaires :

MM.

ANNER-ANDRÉ, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

BALTET (CHARLES), horticulteur, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

DOSSEUR-BRETON, secrétaire général du Comice agricole du département de l'Aube, membre de la Société Académique de l'Aube, à Saint-Parres-les-Tertres.

Digitized by Google

IIIe SECTION

SCIENCES MÉDICALES

Président d'honneur :

M. le Dr PIGEOTTE ✻, médecin honoraire des hospices, à Troyes.

Président :

M. le Dr ROUX ✻, médecin en chef de l'intendance sanitaire, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Vice-Présidents .

MM.

HERPIN DE METZ, docteur en médecine, à Paris.
ANCELON, docteur en médecine, à Dieuze.
BERTRAND, docteur en médecine, à Nogent-sur-Aube.

Secrétaires :

MM.

CARTERON (Paul),
VAUTHIER (Arsène),
BACQUIAS (Eugène), membre de la Société Académique de l'Aube,
CRÉPINEL (Adolphe),
} médecins des hospices, à Troyes.

Digitized by Google

IVe SECTION

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE

Président :

M. TAILLIAR, président honoraire à la Cour impériale, à Douai (Nord).

Vice-Présidents :

MM.

SMYTTÈRE (DE), médecin en chef honoraire de l'asile des aliénés de Lille, membre de la Commission historique du Nord, de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

PEIGNÉ-DELACOUR ✻, membre de la Société Académique de l'Aube, à Ourscamp (Oise).

COFFINET ✻ (l'abbé), chanoine titulaire, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

TRIDON (l'abbé), prêtre auxiliaire, membre de la Société Académique de l'Aube, membre de l'Institut des Provinces, à Troyes.

Secrétaires :

MM.

BOUTIOT (THÉOPHILE), membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

SOCARD (EMILE), bibliothécaire-adjoint de la Ville, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

JOSSIER (l'abbé), professeur de rhétorique au Petit-Séminaire, à Troyes.

Digitized by Google

Ve SECTION

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS. — PHILOSOPHIE. — ÉCONOMIE POLITIQUE

Président :

M. le chevalier DE MAYNARD, doyen du conseil de préfecture de la Manche, à Saint-Lô.

Vice-Présidents :

MM.

JOUVE (l'abbé), chanoine, à Valence.

PERNOT ✱, artiste peintre, à Vassy.

CAMUSAT DE VAUGOURDON, propriétaire, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

CORRARD DE BREBAN O. ✱, président honoraire du tribunal civil de Troyes, membre de la Société Académique de l'Aube, à Troyes.

Secrétaires :

MM.

BONNEMAIN (l'abbé), vicaire de la Madeleine, à Troyes.

MÉCHIN (l'abbé), vicaire de Saint-Jean, à Troyes.

DEHEURLE (Victor), propriétaire à Rosson, commune de Doches (Aube).

Digitized by Google

COMMISSION POUR LA VISITE DES ÉGLISES

MM.

L'abbé TRIDON, prêtre auxiliaire.

L'abbé DRET, chanoine honoraire, professeur au Petit-Séminaire.

L'abbé PAILLART, curé de Chesley.

L'abbé MÉCHIN, vicaire de l'église Saint-Jean.

Digitized by Google

NOMENCLATURE

DES DESSINS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

EXPOSÉS

Pendant la Session du XXXI^e^ Congrès scientifique de Troyes

DANS LA GRANDE SALLE DES SÉANCES PUBLIQUES

Par F.-A. PERNOT

Artiste peintre, archéologue, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier d'Académie
membre correspondant du Comité des travaux historiques
et de plusieurs Sociétés savantes

1°. Un portrait de saint Bernard, d'après un très-ancien tableau peint sur bois, provenant de l'abbaye de Boulancourt (Haute-Marne), de l'ancien diocèse de Troyes. Ce tableau orne un des autels de l'ancienne église romane de Vassy. Boulancourt eut pour abbesse sainte Asseline, nièce de saint Bernard.

2°. Vue des restes du château de Fontaines-lez-Dijon, où naquit saint Bernard.

3°. Tasse ou gobelet de saint Bernard, dessiné d'après nature à Dijon. Il est conservé dans le Musée.

4°. Inscriptions du tombeau de saint Bernard, comme elles étaient à Clairvaux.

5°. Souvenir de l'église Saint-Vorle de Châtillon. C'est près de ce monument que saint Bernard passa les premiers temps de sa jeunesse.

6°. Une suite historique de la CROIX, texte avec lettres ornées.

Digitized by Google

7°. Une très-grande croix processionnelle, ayant la forme de l'arbre de la Croix, ornée d'une pierre précieuse curieuse; elle est conservée dans le trésor de Saint-Denis *en France*, et provient de l'ancienne abbaye.

8°. Une croix très-précieuse par le travail; elle est processionnelle et de grande dimension, conservée aussi à Saint-Denis.

9°. Une croix en argent, à double croisillon; elle provient de Dijon et remonte à Eudes de Bourgogne en 1204; elle est conservée dans un couvent de Langres (Haute-Marne).

10°. Une croix très-ancienne fleurdelisée, du diocèse de Sens.

11°. Une croix de Vaudeurs, du même diocèse; toutes deux processionnelles.

12°. Deux croix plus petites, du diocèse de Reims; une très-curieuse, rappelant sainte Angadrème de Beauvais.

13°. Une croix très-ancienne (le Christ est revêtu des ornements sacerdotaux et porte une couronne d'or), de Saint-Remy de Reims. — Une seconde de la cathédrale d'Amiens.

14°. Une croix en forme de tableau, très-curieuse, du Musée Campana et placée au Louvre.

15°. Une croix processionnelle en argent, très-ornée, de l'église de Conques, département de l'Aveyron.

16°. Plusieurs croix des catacombes de Rome; — idem du Musée de Cluny, — et vingt-quatre croix d'ordres de chevalerie. Dessins à l'aquarelle devant servir à un ouvrage sur les ordres et les décorations de tous les peuples.

Digitized by Google

17°. *Fac-simile* du coffret oriental qui renfermait le saint-suaire de Besançon, conservé à la cathédrale.

18°. Le calice dit de saint Remy, conservé au trésor de la cathédrale de Reims. Il est en or, couvert de pierres précieuses.

19°. Un reliquaire très-ancien, en forme d'urne, surmonté d'un ange tenant la couronne d'épine, du trésor de Reims.

20°. Vêtements sacerdotaux, très-anciens, brodés en or, conservés dans la sacristie de la cathédrale de Reims.

21°. Le calice et la patène de saint Gozlin, évêque de Toul. Ces deux objets, en or, sont couverts de pierreries et de camées. Conservés dans la cathédrale de Nancy.

22°. Reliquaire très-ancien, puisqu'il remonte à Charlemagne, de sainte Athole, sœur de sainte Odile, conservé à Saint-Etienne de Strasbourg.

23°. La bannière religieuse de la ville de Strasbourg et plusieurs guidons et pennons des métiers de la même ville.

24°. Plusieurs calices anciens, de diverses formes.

25°. Reliquaire de l'époque de saint Bernard, orné d'émaux curieux. Il est conservé à Langres et provient de Morimond, ancienne abbaye.

26°. Le dessin authentique de la bannière de Jeanne-d'Arc et de deux étendards : l'un rouge, avec des flammes d'or et la devise : *Espérance en Dieu;* l'autre noir, mêmes flammes et devise. Le premier, porté à côté de Charles VII, à son entrée à Reims avec la Pucelle d'Orléans; le noir, porté à côté du roi à son entrée à Rouen, après la mort de Jeanne d'Arc. D'après des authentiques.

Digitized by Google

27°. Dix-huit dessins de pavillons de marine de toutes les nations du globe, depuis saint Louis jusqu'à nos jours, tirés d'un grand ouvrage pour le Musée maritime du Louvre.

28°. Le vieux Paris, vu du haut des tours de Notre-Dame. On voit tous les clochers des paroisses disparues de la Cité, comme Sainte-Geneviève-des-Ardues, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Landry, Saint-Jean-le-Rond, etc., etc.

29°. Une seconde vue générale de Paris sous Louis XI, avec les monuments du temps. Elle est prise de la porte Saint-Jacques.

30°. Vue de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés avant la construction du faubourg Saint-Germain actuel. On voit le Pré-aux-Clercs près de l'ancienne abbaye : du XIII^e^ au XIV^e^ siècle.

31°. Vue de l'ancien évêché de Paris, d'une partie de Notre-Dame et de l'ancien portail de l'Hôtel-Dieu.

32°. Vue de l'église très-curieuse et de l'ancien couvent des Bernardins, de 1338 à 1590.

Ces derniers dessins proviennent de l'ouvrage sur le *Vieux Paris*, comprenant près de 450 dessins historiques, exécutés pour la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris, depuis 1818 jusqu'en 1863.

Digitized by Google

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE

MESSE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE LA SESSION

Le lundi 1er août, à dix heures du matin, les membres du Congrès se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, dans la grande salle destinée aux séances générales. De là, ils se sont rendus, en corps, à la cathédrale. A leur tête marchaient M. le comte de Caumont, président de l'Institut des provinces, M. Salles, préfet de l'Aube, M. A. Gayot, secrétaire général du Congrès. Arrivés devant le parvis de l'église, les membres du Congrès ont été reçus par l'un de Messieurs les chanoines qui leur a souhaité la bienvenue de la part de Monseigneur l'Evêque de Troyes et les a introduits dans le chœur où des siéges leur avaient été préparés.

La vaste nef était remplie d'une foule nombreuse, dont le Congrès a pu apprécier l'accueil empressé et sympathique.

Monseigneur l'Evêque, entouré des principaux dignitaires de son clergé, commença aussitôt le saint sacrifice.

Après la messe, M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-

Digitized by Google

Laurent de Paris, l'un des maîtres de la parole évangélique, appelé par Monseigneur à cette solennité, a fait un admirable discours sur l'alliance de la religion et de la science. Il a développé avec beaucoup de talent, de vérité et d'à-propos, cette maxime de Bacon : ***Peu de science éloigne de la religion ; beaucoup de science y ramène.***

La voix grave et convaincue de l'orateur pénétrait dans toutes les parties de la basilique, saisissant tous les esprits, remuant tous les cœurs. Il était impossible d'inaugurer plus noblement cette fête des intelligences.

Avant que les assistants eussent quitté leurs places, par une gracieuse attention de Monseigneur, le voile qui, pour cause de réparations, séparait depuis tant d'années la grande nef du chœur, s'abaissa doucement, et laissa voir, aux yeux éblouis des spectateurs, l'ensemble des travaux de restauration du chœur et du sanctuaire, ainsi que les splendides vitraux qui les éclairent.

Après une inspection rapide de la cathédrale, les membres du Congrès se rendirent à l'Evêché où, par l'organe de M. de Caumont, ils adressèrent à Monseigneur l'Evêque leurs remerciements. Monseigneur voulut leur faire lui-même les honneurs de l'exposition d'objets d'art religieux organisée sous son patronage. Il les introduisit dans la salle du synode, où plus de cinq cents objets avaient été réunis de tous les points du diocèse, tous commandant, sous le rapport de l'art et de l'histoire, l'admiration et le respect. Monseigneur voulut signaler lui-même à l'attention de ses savants visiteurs les pièces principales de cette rare collection.

L'heure de la première séance générale qui approchait put seule arracher les membres du Congrès à une étude si pleine d'attraits et de surprises.

Digitized by Google

PREMIÈRE SÉANCE GÉNÉRALE

Lundi 1er Août 1864

Le lundi 1er août 1864, à deux heures, le Congrès scientifique de France a ouvert, à Troyes, sa XXXIe session, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, que l'administration municipale avait gracieusement mise à la disposition du Congrès, ainsi que les locaux nécessaires pour la tenue des séances de ses différentes sections.

M. I. Salles, préfet de l'Aube, Mgr Ravinet, évêque de Troyes, M. Argence, maire de la ville, M. le vicomte de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, M. Laperouse, président de la Société Académique de l'Aube, M. Truelle, payeur du département, trésorier général du Congrès, M. l'abbé Langevin, vicaire général, et M. J. Gréau, membre de la Commission du Congrès, occupent sur l'estrade les fauteuils d'honneur. M. Harmand, bibliothécaire de la ville, secrétaire de la Société Académique, remplissant les fonctions de secrétaire général, est à l'extrémité du bureau.

Un public nombreux, composé de toutes les notabilités de la ville et du département, et dans lequel on compte beaucoup de dames, se presse dans la salle.

A deux heures, M. A. Gayot, secrétaire général du Congrès, qui a bien voulu accepter la présidence provisoire du Bureau, déclare la séance ouverte et s'adresse à l'assemblée en ces termes :

MESSIEURS,

C'est le plus honorable, mais aussi le plus fugitif des priviléges qui me permet d'occuper un moment, en ma qualité de secrétaire général de la session, ce fauteuil où vont s'asseoir

Digitized by Google

les personnages que leur haute position dans les sciences et dans les lettres désigne à vos suffrages.

Je sens combien il serait de mauvais goût de rester à ce poste une minute de plus qu'il n'est nécessaire. Cependant, souffrez qu'avant d'ouvrir le scrutin pour la nomination du président et des vice-présidents du Congrès, je satisfasse à un devoir que je n'aurais peut-être plus occasion de remplir, et qui d'ailleurs, suivant moi, ne comporte point de retard.

Je suis impatient, en effet, d'offrir, au nom du Congrès, à mes collaborateurs dans la préparation de cette session, tous les remerciements qu'ils méritent.

Le Congrès, Messieurs, a la bonne fortune de rencontrer dans le préfet de notre département un littérateur du goût le plus fin et le plus exercé, et qui, au milieu des soins si multipliés et quelquefois si pénibles de l'administration, a conservé sa passion pour les lettres et pour les délicates jouissances de l'esprit. C'est assez vous dire que la session du Congrès a été pour lui comme l'annonce d'une fête personnelle qu'il a appelée de tous ses vœux et qu'il a secondée de tout son pouvoir.

M. le Maire de Troyes, que son remarquable talent de parole, ses fortes études et sa profonde connaissance du droit rendent éminemment propre à éclairer les discussions du Congrès, a apprécié vivement l'œuvre si heureusement entreprise et si courageusement poursuivie par notre initiateur à tous, M. de Caumont. Il s'y est associé avec un empressement qui a aplani pour moi bien des difficultés.

Il a demandé, pour la Commission des expositions, au Conseil municipal, une subvention qui a été votée à l'unanimité. Enfin, Messieurs, c'est M. le Maire, c'est le Conseil municipal qui nous donnent l'hospitalité et qui ont mis à notre disposition cette salle où nous siégeons et l'Hôtel-de-Ville tout entier.

Que dirais-je maintenant de la bienveillance, du zèle, du dévouement que votre secrétaire général a rencontrés dans Monseigneur l'Evêque de Troyes? Vous en avez déjà jugé, Messieurs, car vous avez entendu ce matin Monseigneur appelant sur le Congrès les bénédictions du ciel ; vous avez vu le palais épiscopal bouleversé, occupé par nous; vous avez admiré cette magnifique Exposition d'objets d'art religieux que Monseigneur a fait venir de tous les points de son diocèse, et pour le succès

Digitized by Google

de laquelle il n'a épargné ni les sollicitations multipliées, ni les démarches personnelles.

Après le nom de Mgr Ravinet, il en est un autre qui restera attaché à cette œuvre : c'est celui de notre excellent confrère à l'Académie de l'Aube, M. l'abbé Coffinet, qui y a prodigué sans réserve ses connaissances spéciales, son temps, et je dirais presque sa santé.

Une autre Exposition de tableaux et d'objets d'art anciens, entièrement distincte de celle dont nous venons de parler, a été organisée par les soins de la Société Académique de l'Aube, dans la grande salle de notre Bibliothèque communale.

Ici, Messieurs, je ne saurais trop exalter le zèle et l'abnégation dont ont fait preuve ceux de mes honorables collègues qui ont été chargés de cette œuvre si laborieuse et si délicate. Vous ne sauriez croire ce qu'il a fallu de travail, de voyages, de soins, de sacrifices personnels pour découvrir, pour obtenir, pour faire transporter, pour classer tous ces objets précieux enfouis dans tous les coins du département.

Aussi, Messieurs, dût leur modestie en souffrir, c'est un devoir pour moi de livrer à la publicité les noms de M. Laperouse, président de la Société Académique, le promoteur chaleureux de l'Exposition, et de MM. Harmand, Jules Ray, Schitz, Anner-André, Le Brun-Dalbanne, Auguste Truelle et Julien Gréau, qui ont partagé le fardeau de ce grand travail.

Je ferai un acte de justice, approuvé par tous, en désignant particulièrement à la reconnaissance du Congrès M. Auguste Truelle, qui, chargé déjà des fonctions de trésorier général, a pu consacrer encore à l'Exposition des journées entières, et M. Julien Gréau, qui a fait un acte rare d'abnégation et de patriotisme en dépouillant son splendide cabinet et en transportant en entier à notre Exposition publique sa collection particulière, plus riche à elle seule que bien des musées.

Enfin, Messieurs, n'oublions pas cet élan généreux qui a porté nos concitoyens à se priver, sur votre appel, des objets d'art qui faisaient l'ornement de leurs demeures. Partout l'empressement a été égal; les châteaux comme les maisons les plus modestes ont à l'envi offert leur tribut. Vous jugerez, Messieurs, si tous ces dévouements réunis ont porté leurs fruits et produit une œuvre digne des regards et de l'approbation du Congrès.

Digitized by Google

L'accueil sympathique fait aux paroles de M. le Secrétaire général lui prouve que l'Assemblée partage vivement les sentiments qu'il vient d'exprimer.

M. le Préfet se lève ensuite et, en quelques mots improvisés, mais pleins d'à-propos, d'élégance et d'exquise courtoisie, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès. Ils sont, leur dit-il, descendus dans une ville profondément hospitalière. L'accueil cordial qu'ils y recevront prouvera qu'elle est à la hauteur de cette savante institution.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies.

Monseigneur Ravinet prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Nous nous étions réjoui, pour la ville de Troyes, de la résolution que vous aviez prise de convoquer cette année votre Congrès dans cette antique capitale de la Champagne. C'est toujours une bonne fortune pour un pays que la réunion d'un nombre d'hommes d'élite qui viennent mettre en commun leurs pensées, leurs découvertes, les données qu'ont pu fournir les progrès de la science, et discuter avec courtoisie sur les questions qui s'y rattachent.

Il reste à la suite de ces communications fraternelles, parmi ceux-là même qui ne sont pas appelés à y prendre part personnellement, un fonds d'idées et de connaissances nouvelles qui avancent la culture et qui développent la richesse des intelligences, comme le passage de nobles étrangers augmente la richesse matérielle d'une ville où ils se sont donné rendez-vous.

Mais si nous nous sommes réjoui à ce point de vue, comme citoyen de notre ville adoptive, laissez-nous vous dire, Messieurs, que la démarche que vous avez faite près de nous, en exprimant le désir que votre session fût inaugurée par une cérémonie religieuse, nous a été bien plus agréable encore. Car rien ne peut donner plus de consolation au cœur d'un évêque que ce témoignage de respect et d'amour offert à la religion par des hommes qui vivent habituellement de la vie de la science.

Digitized by Google

Plus leur esprit est cultivé, et plus aussi l'hommage qu'ils lui rendent a de prix à ses yeux; plus il a de poids et d'autorité sur l'esprit des populations qui en sont témoins. — Mais, grâce à Dieu, ces consolations nous sont fréquemment ménagées aujourd'hui!

Dans toutes les sphères les plus élevées de l'activité humaine, partout où dominent davantage le sentiment de la dignité de notre nature, le vrai savoir, le travail sérieux et profond, l'intelligence des grands intérêts de la morale et d'une civilisation féconde, nous trouvons chaque jour des tendances plus marquées, je ne dirai pas à un respect plus sensible pour la religion, ce n'est pas assez, mais à une union sincère et réelle avec elle.

Il y eut un temps, qui n'est pas encore loin de nous, où l'on semblait vouloir établir un divorce éternel entre les deux grandes forces qui ont toujours gouverné le monde, la religion et la science. Les hommes qui se donnaient comme les maîtres de la science, et qui, par leur esprit, par leur ton d'assurance, par l'appui qu'ils se prêtaient mutuellement, s'étaient arrogé le droit de régenter les intelligences, avaient pris à tâche de discréditer tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la religion et de la livrer elle-même, s'ils le pouvaient, au ridicule. Toute idée nouvelle, toute découverte inattendue prenait sous leur souffle l'aspect d'un orage gros de contradiction.

Cette guerre contre nature ne pouvait durer longtemps. Les âmes droites comprirent bientôt qu'on les entraînait dans une fausse route. De nombreux démentis, donnés tantôt par l'érudition, tantôt par les sciences, tantôt par la connaissance plus intime de la nature et des besoins de l'âme humaine, avertirent les hommes sérieux que la science au nom de laquelle on prétendait parler n'était pas de bon aloi. Il fallut bien se tenir sur ses gardes lorsqu'on vit tomber dans le ridicule, à la lumière que projetaient sur eux quelques mots d'un Cuvier ou d'un Champollion, des systèmes bâtis à la hâte et présentés comme des armes qui donneraient à la religion un coup mortel.

Dieu suscita bientôt d'ailleurs des hommes qui, avec des talents divers, firent entendre de ces paroles qui ne retentissent jamais en vain; des hommes dont la voix autorisée trouva des échos dans toutes les intelligences et recruta dans tous les rangs, parmi la jeunesse comme parmi les esprits déjà mûris

Digitized by Google

par l'âge; des amis, et au besoin des défenseurs, pour la cause sacrée de la religion. — On avait tenté de séduire et de tourner contre elle et l'imagination, et le cœur, et la raison; il y eut des hommes pour ramener à Dieu, et la raison, et le cœur, et l'imagination.

Lorsque notre siècle eut entendu la délicieuse harmonie avec laquelle Châteaubriand exposait le génie du christianisme; la noble et calme raison des Frayssinous discutant une à une toutes les preuves de la religion; les leçons brillantes de Villemain sur l'éloquence des Pères de l'Eglise; la puissante et profonde dialectique du Père de Ravignan; la parole ardente et la pensée toujours si imprévue du Père Lacordaire; les recherches consciencieuses tout à la fois et si intéressantes des Le Normand et Ozanam; la révélation des merveilles que Dieu opéra par l'institution des ordres monastiques au moyen-âge, et que Montalambert a ressuscitées sous nos yeux; les discussions, enfin, si nettes et si franches du Père Félix; après avoir entendu ces voix, notre siècle se trouva séparé par un abîme des ricanements comme de la fausse érudition de l'impiété.

Que de rapprochements se sont faits ainsi peu à peu! que de préjugés sont tombés! — Dans un bon nombre d'esprits s'est opéré un travail admirable qui, reprenant une à une les pierres de l'édifice divin que des mains téméraires avaient dispersées, l'a reconstruit sur une base d'autant plus solide pour eux, qu'ils ont concouru plus efficacement, par un labeur personnel, à sa restauration.

Ainsi voyons-nous aujourd'hui, dans un ordre différent, des hommes dévoués au culte de l'art antique, guidés par un sens que tous ne possèdent pas, aidés par une bonne fortune qui semblerait providentielle, fouiller toutes les ruines, recueillir tous les débris et reformer sous nos yeux une œuvre que l'on supposait à jamais détruite, ou rétablir quelque antique manoir dans un état de perfection qu'auraient envié nos ancêtres.

Et quelle autre cause que ce rapprochement des esprits pourrait expliquer le phénomène si curieux et surtout si consolant qui s'est manifesté, il y a quelques mois à peine, lorsqu'au nom de la critique nouvelle on jeta dans le monde une vie de Jésus qui, exaltant l'homme, voulait faire disparaître le Dieu. Qui donc prit alors la parole pour répondre? — Les évêques sans doute et le clergé remplirent leur devoir. — Mais ne vit-on pas

Digitized by Google

se lever comme un seul homme toute une légion de défenseurs que fournirent toutes les classes de la société, depuis les membres de nos corporations savantes jusqu'à ces écrivains légers qui semblent ne chercher partout qu'une occasion de plaisanter et de rire. On eût dit que chacun se sentait personnellement blessé au cœur du trait qui avait été lancé contre le Sauveur du monde.

Et cependant que de concessions l'auteur de ce livre avait dû faire aux résultats admis aujourd'hui par la critique sincère et digne de ce nom ! Quelles formes cauteleuses, quelle apparente modération n'avait-il pas mise dans l'attaque ! quelle était différente de celles que les Dupuis et tant d'autres avaient cru pouvoir se permettre à la fin du siècle dernier ou au commencement du nôtre ! Ce sont là, Messieurs, de précieux symptômes. Oui, nous le sentons ! un travail d'équité, de respect, de retour s'est opéré dans les régions les plus élevées des intelligences.

Il n'a pas encore pénétré autant que nous serions heureux de le voir dans quelques autres classes, et en particulier dans plusieurs de nos campagnes, qui ont été égarées ou séduites autrefois par de pernicieux exemples, et qui auront tant de peine à remonter le courant qui les entraîne à l'abîme. Nous en gémissons, sans en être étonné. Car, en face du travail que nous venons de signaler, un autre se fait dans un sens opposé.

C'est la continuation de la lutte ancienne. Ses chefs qui s'étaient crus un instant assurés de la victoire, la voyant échapper de leurs mains, renouvellent leurs efforts, en variant leur tactique. Si les attaques directes contre la religion et ses fondements divins trouvent sans cesse des sentinelles vigilantes prêtes à les repousser, ils espèrent encore maintenir les populations sous leur empire et les arracher aux influences de la religion, en surexcitant en elles l'amour des jouissances, en cherchant à concentrer toute leur activité vers ce but unique, en leur apprenant à n'estimer les choses que sous le rapport et dans la mesure du bien-être qu'elles procurent : comme si c'était là le dernier mot de la vie, auquel tout le reste doit être subordonné ; comme si, en dehors de là, il n'y avait plus que mensonge, illusion, préjugés ; comme si, enfin, les règles éternelles de la morale, les leçons sévères de la vertu, les craintes et les espérances de l'éternité étaient devenues

Digitized by Google

des mots vides de sens, qui doivent bientôt disparaître devant les lueurs si vagues et si tristes d'un panthéisme qu'ils ne sauraient pas même définir.

Mais si nous ne sommes pas sans tristesse sur l'effet actuel de ces doctrines, nous sommes du moins sans crainte grave pour l'avenir. — Elles ne peuvent définitivement prévaloir. — Non, l'humanité ne se laissera pas humilier de la sorte, et cet élan de l'âme qu'un poète païen exprimait si noblement :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

Cet élan sublime ne saurait être étouffé dans son cœur; — non, les populations de nos campagnes, si bien placées en face de la nature pour comprendre le Dieu dont elle révèle la bonté et la magnificence, ne resteront pas indéfiniment sous l'empire de ces désolantes inspirations. Elles comprendront que la contradiction qu'on prétend établir entre la vie présente et la vie future, entre les jouissances raisonnables d'ici-bas et les aspirations vers l'éternité, est un antagonisme factice et mensonger.

Si, par malheur, au lieu de se restreindre en ses justes et légitimes limites, la soif des jouissances et les tendances matérialistes qui l'inspirent venaient à se développer davantage, ce ne serait pas la religion seule qui aurait à en souffrir; mais les branches les plus élevées de la science se trouveraient également atteintes, et avec elles les plus nobles facultés de l'âme.

Dieu nous préservera de ce malheur. Mais nous contribuerons aussi puissamment nous-mêmes à l'écarter par l'union de nos efforts et par l'alliance de la science et de la religion. Cette alliance, d'ailleurs, est dans leur essence commune. Elles sont deux sœurs, sorties toutes deux du sein de Dieu, et qui se confondent dans le Verbe divin comme dans leur source.

Le premier mot que la religion dit à l'enfant pour lui ouvrir l'intelligence; celui qu'elle rappelle sans cesse à l'homme pour l'empêcher de déchoir et d'oublier la noblesse de son origine, n'est-ce pas qu'il a été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, de celui qu'elle appelle avec complaisance le Seigneur de toutes sciences : *Deus scientiarum Dominus*? — Ne lui dit-elle pas encore qu'il a été placé sur la terre comme dans un domaine qu'il peut explorer et soumettre à son empire? Seulement elle

Digitized by Google

l'avertit que dans ce travail il trouvera souvent des jours ingrats et que, bon gré malgré, il doit s'attendre à rencontrer toujours sur sa voie des obscurités et des mystères.

N'est-ce pas un phénomène digne de la plus sérieuse attention que ces intermittences de lumière et d'obscurité que l'humanité traverse tour à tour ;

Que ces alternatives d'activité pleine de succès et de gloire qui font place à une espèce d'atonie, qu'on serait tenté de prendre pour la léthargie, et qui n'est souvent qu'un sommeil réparateur ;

Que cette facilité avec laquelle l'esprit de l'homme se repose, pendant des siècles entiers, sur des hypothèses qui lui paraissent suffire à l'explication des choses, et que des études postérieures renversent de fond en comble ?

Ne dirait-on pas que Dieu veut nous faire comprendre que seul il tient dans sa main le voile mystérieux qui recouvre la nature ; que, s'il le soulève de temps à autre et permet à l'homme de pénétrer quelques-uns de ses secrets, c'est pour donner à ses facultés intellectuelles un élan nouveau et un motif de plus à sa reconnaissance ? — On se rappelle involontairement alors ces paroles de nos livres saints : « Dieu a abandonné le monde aux recherches et aux disputes des hommes ; mais le mystère n'en sera jamais complètement dévoilé : *Mundum tradidit disputationi eorum ; ut non inveniat homo omne opus quod operatus est Deus à principio usque ad finem...* »

Quoi qu'il en soit, dans les bons comme dans les mauvais jours, que la religion et la science se prêtent constamment un mutuel appui ! Ce n'est pas trop de leurs efforts réunis pour l'éducation et pour le bonheur de l'humanité.

Nous aimons, du reste, à nous rappeler que la religion a toujours volontiers payé son tribut à la science, et lorsqu'au milieu de la barbarie elle en sauvait seule les débris dans ses monastères, et lorsqu'en des jours plus heureux elle donnait à toutes les branches des connaissances humaines de nombreux et infatigables ouvriers.

Aujourd'hui même encore, et nous en avons la preuve sous les yeux, aujourd'hui encore, malgré le peu de loisirs que les fonctions sacrées laissent à ses serviteurs, est-il un seul des chemins de la science sur lesquels vous ne rencontriez quelques-uns de ses ministres, dont les lumières ont fait plus d'une

Digitized by Google

fois pour vous d'utiles collaborateurs, et dont la droiture vous a souvent fait des amis ?

Puissent ces liens précieux se resserrer chaque jour davantage !

Après ce discours, si bien approprié à la circonstance, M^gr^ Ravinet se rassied au milieu d'unanimes applaudissements.

Dès que le silence est rétabli, M. Laperouse, président de la Société Académique de l'Aube, vient à son tour, au nom de la Compagnie qu'il représente, saluer les membres de l'Institut des provinces.

Messieurs, dit-il, c'est de tout cœur qu'au nom de la *Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube,* nous souhaitons la bienvenue aux membres de l'*Institut des Provinces* et du *Congrès scientifique de France,* à ces étrangers de distinction attirés ici par une noble pensée, à ces hôtes d'élite en qui nous saluons des maîtres, et qui tous sont nos amis.

Des cimes des Alpes de Savoie, où nous avons trouvé des traces durables de votre passage, vous voilà, Messieurs, descendus cette année dans les plaines de la Champagne et dans sa vieille capitale. Vous allez y trouver d'autres sujets d'étude. Mais je suis heureux de vous le dire : Vous y trouverez la même cordialité.

Grouper, dans chaque cité, autour d'un foyer commun les hommes qu'anime l'amour de l'étude, et les unir par une des plus douces confraternités, celle du travail ; — par la formation des Musées, des Collections scientifiques, des Comices agricoles, faire partout pénétrer les principes du goût et les connaissances utiles ; — par une recherche assidue du vrai, du beau, du bon, élever l'âme au-dessus des intérêts et des soucis vulgaires, contribuer à la dignité des caractères, donner à l'esprit plus de délicatesse et d'étendue ; — par des investigations qui ne peuvent être faites utilement que sur place, tenter d'arracher à la nature et au passé leurs secrets ; veiller avec un soin pieux, comme sur un dépôt sacré, sur les monuments de notre histoire nationale ; servir le pays en mettant en honneur

Digitized by Google

tout ce qui peut le faire aimer davantage ; — voilà sans doute le but de ces Sociétés qui répandent aujourd'hui, sur tous les points de la France, une activité intellectuelle et patriotique toujours croissante. Et la faveur qu'elles rencontrent dans leurs provinces témoigne assez de l'ardeur de leur zèle et de l'utilité de leurs travaux.

Mais ce n'est pas assez, Messieurs. — Tous ces efforts seraient insuffisants et stériles, si un lien n'était établi entre les membres épars de la grande famille scientifique. Toutes ces études locales, si elles restaient sans contrôle, risqueraient de se fausser. — Tous ces savants modestes pourraient se décourager et demeurer obscurs, si une main amie ne leur était tendue.

C'est vous, Messieurs, qui avez pensé à créer ce lien. C'est vous qui, les premiers, avez tendu cette main amie et fraternelle. C'est de vous que sont venus d'abord, avec une utile et bienveillante direction, ces encouragements qui ont d'autant plus de prix qu'ils viennent de plus haut.

La province était désertée, dédaignée, languissante faute d'aliment. Vous avez voulu, en y honorant la vie d'étude, donner à son activité une satisfaction légitime, et retenir des hommes de cœur au foyer domestique, à celui des plus saines inspirations, là où les bons exemples sont les plus efficaces.

Vous avez fait plus et mieux encore. Dans un pays, dénué d'initiative privée, habitué à tout attendre de l'Etat et à ne rien faire sans son concours, vous avez importé une de ces associations où des citoyens, volontairement réunis par la conformité des goûts et la communauté des études, ne demandent rien qu'à eux-mêmes. Et votre trente-et-unième session, que vous ouvrez aujourd'hui, dit assez si vous avez réussi, et si ce témoignage a pu être rendu au Congrès, « que ce n'est pas sans éclat qu'il a » fait son tour de France, siégeant successivement dans nos » principales métropoles ; que, partout où il s'est montré, l'ex- » citation intellectuelle a été grande ; et que, *sans rien coûter* » *à l'Etat,* il a produit de plus grands résultats que n'auraient » pu faire des millions consacrés à l'encouragement des scien- » ces, des arts et des lettres. »

Enfin, mérite non moins grand quand on remue tant d'idées, et qu'on fait appel aux esprits les plus divers ! Votre association, fondée sur la liberté, n'a jamais rien fait pour alarmer au-

Digitized by Google

cune autorité. Partout et toujours, vous avez respecté tout ce qui devait l'être. C'est une justice qui ne peut vous être refusée que, toujours et partout, vous avez su rendre à la science ce qui est à la science, à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu.

Voilà, Messieurs, ce que vous avez fait, non-seulement pour la prospérité scientifique, mais encore pour la dignité du pays. Voilà pourquoi les cités, déployant sous vos yeux leurs richesses artistiques, vous offrent partout la plus sympathique hospitalité. Voilà pourquoi la Religion, vous ouvrant ses temples les plus augustes, vous y prodigue les trésors de son éloquence et de ses bénédictions. Voilà pourquoi, enfin, votre présence est pour toutes les villes, que vous voulez bien honorer de ces grandes assises de la science, une de ces fêtes dont le souvenir doit durer autant que les avantages.

Soyez donc les bienvenus, vous, Messieurs, à qui sont dus tous ces bienfaits, à qui s'adressent tous ces hommages, et qui les méritez.

Soyez le bienvenu surtout, Vous qui, pour fonder et soutenir les Congrès libres en France, n'avez reculé devant rien ; qui, comme tous les hommes chargés de l'accomplissement d'une grande œuvre, avez su réunir à l'esprit d'initiative et à la hauteur de vues qui conçoivent les bonnes pensées, l'activité qui les propage, à l'énergie qui triomphe des difficultés et à la courtoisie qui les prévient, la persévérance qui assure le succès ; — vous, enfin, à qui un grand orateur a appliqué, ici même, il y a onze ans, ce mot qui était déjà gravé dans les cœurs avant de l'être sur la médaille que vous a décernée la reconnaissance des amis de la science : « Les pierres vous proclament. *Te saxa loquuntur.* »

De vives marques d'approbation interrompent fréquemment cette allocution, et d'unanimes applaudissements répondent aux dernières paroles de l'orateur.

L'Assemblée procède ensuite à la formation du Bureau général. Le résultat du scrutin est proclamé par M. Gayot, secrétaire général. Les suffrages ont désigné pour président du Congrès :

Digitized by Google

M. Baruffi, professeur de l'Université royale de Turin;

Et, pour vice-présidents :

M. Laperouse, président de la Société Académique de l'Aube ;

M. Challe, membre du Conseil général de l'Yonne, président de la Société des Sciences historiques, à Auxerre, sous-directeur de l'Institut des Provinces;

M. l'abbé Le Petit, Chanoine, curé-doyen de Tilly-sur-Seulles (Calvados), secrétaire de la Société Française d'archéologie ;

M. Taillandier, à Paris, membre de l'Institut des Provinces.

En conséquence, MM. Baruffi, Laperouse, Challe, Le Petit, et Taillandier sont invités à venir occuper les fauteuils où les appelle le vote de l'Assemblée.

M. Baruffi, d'une voix tout émue, témoigne sa profonde reconnaissance pour l'honneur qui lui est fait, mais il s'excuse de ne pouvoir l'accepter parce que, dit-il, il ne possède pas ce qu'il faut pour diriger convenablement les travaux importants d'une si grande réunion d'hommes distingués; — il n'a ni l'habitude de ces fonctions délicates, ni l'usage de la belle langue française. L'accent si vrai de sa modestie touche l'Assemblée qui répond à ces protestations par des applaudissements répétés, et l'acclame de nouveau et définitivement son président. M. Baruffi cède enfin à des instances aussi honorables, et prend place au fauteuil.

M. A. Gayot fait connaître que les trois secrétaires généraux qu'il s'est adjoints pour la session sont :

M. Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes, secrétaire de la Société Académique de l'Aube ;

M. Le Brun-Dalbanne, membre de la Société ;

Digitized by Google

M. Jully, professeur de rhétorique au Lycée de Troyes, membre de la Société Académique.

Il est fait hommage au Congrès ;

1° Par M. Henry Defuy, de Langres, d'un travail sur la bataille qui a précédé le blocus d'Alise ;

2° Par M. le docteur Benoît Trompeo, d'un discours prononcé à l'Académie de médecine de Turin ;

3° Par le même, d'un rapport adressé à l'Académie de Turin, sur le trentième Congrès scientifique de France, tenu à Chambéry ;

4° Par l'Association normande, d'un annuaire des cinq départements de la Normandie, année 1864 ;

5° Par M. J.-P. Finot, Troyen, de 19 exemplaires d'un opuscule intitulé : l'Hôtel de Vauluisant ou de Mesgrigny à Troyes.

M. Gayot dépouille ensuite la correspondance.

M. le Ministre de l'Instruction publique exprime le regret qu'il éprouve de ne pouvoir répondre à l'invitation qui lui a été faite de vouloir bien honorer de sa présence le Congrès de Troyes. Ses occupations, qui se multiplient à cette époque de l'année, ne lui permettront pas de s'absenter de Paris.

Neuf membres du Congrès s'excusent aussi de ne pouvoir prendre part à la session; ce sont MM. René de Saint-Mauris, à Paris ; Cartier, président de la Société Archéologique de Sens ; Précy, président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Joigny ; De la Cuisine, président de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ; Dubeux, procureur général à Bordeaux ; Barthélemy, auditeur au Conseil d'Etat ; Marcilly, notaire à Somme-Fontaine-Saint-Lupien (Aube) ; Léon de Breuze, membre associé de la Société Académique de l'Aube, et le marquis Costa de Beauregard, à Chambéry, président de l'Académie impériale de Savoie.

Digitized by Google

M. Saussier, président du Cercle du commerce, au nom de l'association qu'il représente, met à la disposition de MM. les membres du Congrès, pendant tout le temps de la session, l'hôtel de Vauluisant qu'il occupe, les journaux qu'il reçoit, et un salon particulier où ils pourront se réunir.

La Chambre littéraire fait une offre semblable, et jusqu'à la fin de la session considèrera les membres du Congrès comme faisant partie de l'association.

MM. les membres du Congrès sont on ne peut plus sensibles à cette attention délicate, et si les travaux de la session leur laissent quelques loisirs, ils se feront un véritable plaisir de répondre à ces offres obligeantes.

En attendant, des remercîments seront adressés à MM. les membres du Cercle du commerce et de la Chambre littéraire.

L'Assemblée fixe ensuite les heures de séance des diverses sections.

La séance est levée à quatre heures et demie.

DEUXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mardi 2 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

La séance est ouverte à trois heures et quart.

M. Argence, maire de Troyes, et M. de Caumont, présidents d'honneur; MM. l'abbé Le Petit, Challe, Taillandier, Laperouse, vice-présidents généraux; MM. Gayot et Harmand, secrétaires généraux; M. Truelle, trésorier général; M. Jozon, président du Comice départemental de l'Aube, siégent au Bureau.

Digitized by Google

M. Harmand, l'un des secrétaire généraux, lit le procès-verbal de la séance du 1er août.

MM. Anner-André, secrétaire de la 2e section, et Boutiot, secrétaire de la 4e section, lisent les procès-verbaux de la séance du matin. Le temps a manqué aux secrétaires des trois autres sections pour préparer leurs rapports.

M. Gayot, secrétaire général, donne lecture d'une lettre de M. le comte d'Héricourt, président de l'Académie d'Arras, qui s'excuse, sur l'état de sa santé, de ne pouvoir venir prendre part au Congrès.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel, en 1320.

Considérations sur les aliénés.

Fragments historiques sur les pères récollets de Cassel, avec un sommaire de leurs archives.

Statistique archéologique du département du Nord.

Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel, de ses seigneurs et dames, de sa noble cour, de sa châtellenie, de ses justices secondaires et de ses institutions religieuses, par M. de Smyttère.

La France avant César, mémoire par M. l'abbé Voisin.

Les insectes nuisibles aux arbres fruitiers, etc., par Ch. Goureau, avec un supplément.

Histoire des Guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais, etc., par M. Challe (tom. Ier).

Sull' insalubrità delle Maremme Toscane e Sarde, sue causa, etc.

La Grandezza italiana, studi confronti e desiderii di Negri Christoforo.

Nozioni teorico-pratiche intorno all' arte di fabricare il pane da munizione, etc.

Il Libano. — Memorie di Giuseppe Regaldi.

Digitized by Google

Saluzzo, *Mantua*, *Verzuolo*, par M. Baruffi.

En rendant compte de ce dernier ouvrage, M. Baruffi entre dans des détails pleins d'intérêt sur un double triptyque récemment découvert dans la ville de Saluzzo. L'exposition chaleureuse de M. le Président est écoutée avec plaisir par l'Assemblée.

M. l'abbé Michaud, archiprêtre de Châtillon-sur-Seine, donne lecture d'une notice biographique sur M. Charles Brugnot, poète bourguignon, qui fut, en 1827 et en 1828, professeur de seconde au collége de Troyes et membre de la Société Académique de l'Aube.

L'appréciation de la vie si courte et du talent de M. Brugnot intéresse vivement l'auditoire qui applaudit à plusieurs citations des vers de l'infortuné poète.

M. Victor Deheurle, membre de la section de la littérature et des beaux-arts, sur la demande formée par cette section et agréée par le Bureau général, donne lecture de son mémoire sur le réalisme dans la littérature et dans les arts. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire.

LE RÉALISME

DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS

I

Théorie du Beau et de l'Art

Pour bien juger un fait quelconque, il faut en rechercher l'origine, en suivre le développement, en voir les conséquences ; il nous est impossible de comprendre la forme de l'Art à laquelle on a donné le nom de Réalisme, sans nous reporter aux principes mêmes de l'art, à l'analyse de ses procédés variés ; sans avoir reconnu le rôle qu'il est appelé à jouer dans l'humanité.

Le beau est la splendeur du vrai ; à cette définition que les

Digitized by Google

philosophes ont attribuée à Platon, nous ajouterons un mot : le beau est la splendeur du vrai et du bien.

L'analyse métaphysique distingue dans l'univers le beau, le vrai, le bien ; mais il ne faut pas croire que les choses se divisent en trois catégories, comme les soldats d'une armée sont distribués en régiments ; l'esprit seul fait cette distinction. Dans la réalité, ces trois attributs universels de l'Etre se pénètrent l'un l'autre pour constituer l'admirable, la vivante unité des objets. Mais si tout participe à la fois de ces trois attributs, il faut reconnaître qu'ils entrent en proportions inégales comme éléments des choses.

Les hommes ont considéré l'univers sous ces trois aspects. Tandis que la science pure se réserve la recherche de la vérité, tandis que les sciences pratiques nous guident dans la poursuite du bien, l'art a le beau pour domaine : l'art est l'expression humaine du beau.

J'essaierai de démontrer comment on arrive à ces deux définitions de la beauté et de l'art, et c'est dans l'observation des faits positifs que je puiserai toute la discussion qui va suivre.

Qui me dira pourquoi, dans une stalle d'opéra, je suis parfois frappé d'admiration ; pourquoi je suis ému tout-à-coup en entendant Rachel, la grande tragédienne, dans l'écho du souvenir ; pourquoi je rêve, muet, en considérant un simple vase antique ; ou bien pourquoi je tombe en extase devant une vierge de Raphaël ? — C'est parce que cela est beau. — Cette simple réponse, je l'accepte et aussitôt je me demande qu'est-ce que le beau ? Et j'observe qu'à la vue de tous ces objets, il se passe en moi un phénomène involontaire. Non-seulement mes sens extérieurs sont frappés, mais encore un mouvement tout intérieur se produit en moi, une sensation mystérieuse me révèle une qualité particulière des objets, saisit dans les choses cet attribut que nous appelons le beau.

Quand nos yeux s'ouvrent au jour, non-seulement nous voyons, mais nous jouissons de la splendeur du jour, de même en présence des objets que nous venons d'énumérer, nous ne nous sommes pas contentés de voir, de toucher, mais nous avons senti ce que nous appelons la splendeur du vrai et du bien.

Nous n'avons pas encore épuisé toutes les circonstances où le sentiment du beau s'éveille en nous. J'entends exposer, avec

Digitized by Google

la clarté de l'évidence, une série de vérités qui s'enchaînent et d'où découle une source merveilleuse d'autres vérités sans nombre, je m'écrie de nouveau : c'est beau ! Non-seulement j'ai vu le vrai, mais j'ai senti en lui cette qualité que je sentais tout-à-l'heure dans la pure silhouette de ce vase antique, dans cette coupe ciselée par le génie, dans ce tableau, dans ce bronze, dans le visage de cette vierge. Ce n'est plus dans un objet matériel que je sens la beauté, c'est encore dans la vérité pure.

Cette sensibilité si délicate qui vibre au moindre contact du beau ne reste pas immobile à l'aspect de ce qui est bien dans l'ordre moral. C'est ce que le vulgaire appelle *la conscience*, c'est-à-dire un mouvement intérieur qui nous pousse vers ce qui est juste, un sentiment qui nous aide à juger du bien et du mal et qui nous fait dire en présence de certains faits : c'est une belle action !

Nous avons donc saisi, par une analyse précise, une faculté de l'âme que les psycologues ont à peine entrevue. Oui, nous avons un sens du beau dans le vrai et dans le bien, et c'est ce que les hommes appellent le goût, le sens commun, la conscience, selon qu'il s'applique à la beauté pure, à la vérité, à la vertu. Et comme tout ce qui est beau, bon et vrai émane de Dieu, et est un reflet de ses splendeurs infinies, nous ne craignons pas d'appeler aussi cette faculté heureuse le sens du divin.

C'est ce sens du beau dans les objets qui engendre l'admiration des grandes scènes de la nature aussi bien que l'amour des sexes ; c'est ce sens du beau dans le vrai qui dicte nos jugements sans attendre que la raison ait échafaudé devant nous ses raisonnements pénibles ; c'est lui qui nous fait spontanément résister aux argumentations si spécieuses des esprits forts, auxquelles nous ne trouvons souvent rien à répondre, sinon ces simples mots : « Tous vos discours sont ingénieux et séduisants, cela est bien dit, mais c'est absurde ! je ne sais pourquoi, mais je le sens, je le vois. »

Cette qualité précieuse, que nous appelons la splendeur du vrai et du bien, considérée dans les choses, c'est le beau réel. On la retrouve partout quoique avec des caractères variés et à diverses doses, si l'on peut dire ainsi.

« Arrive-t-on à quelque morceau de matière qui n'exprime

Digitized by Google

rien, qui ne signifie rien, a dit M. Cousin, l'idée du beau ne s'y applique plus. Mais tout ce qui existe est animé. La matière est mue et pénétrée par des forces qui ne sont pas matérielles, et elle suit des lois qui attestent une intelligence partout présente. L'analyse chimique la plus subtile ne parvient point à une nature morte et inerte, mais à une nature organisée à sa manière, qui n'est dépourvue ni de forces, ni de lois. Dans les profondeurs de l'abîme comme dans les hauteurs des cieux, dans un grain de sable comme dans une montagne gigantesque, un esprit immortel rayonne à travers les enveloppes les plus grossières. Contemplons la nature avec les yeux de l'âme aussi bien qu'avec les yeux du corps. »

Oui, l'attribut de la beauté pénètre jusqu'à l'atome que nous concevons doué de forces multiples qui s'harmonisent dans une vivante unité. Mais M. Cousin tombe dans une double erreur que les limites de ce travail ne me permettent pas de discuter. Pour lui la beauté n'est qu'une expression morale que l'esprit lit dans les objets, et l'âme en rapport avec le beau prononce un jugement avant de sentir. Loin de là, la sensation commence, le cœur a senti d'abord, puis l'intelligence entre en scène et le jugement se forme. On n'admire pas parce qu'on a jugé que cela est beau ; on goûte d'abord, on juge ensuite.

L'esprit en rapport avec le beau ne reste pas dans le réel ; il a senti d'abord, mais l'intelligence, en vertu de son énergie propre, a réagi sur la sensation ; elle conçoit l'idée pure d'une beauté absolue, indépendante de toute cause actuelle : c'est le beau idéal, induction sublime par laquelle l'esprit passe du fini à l'infini, de l'imparfait à ce qui est parfait.

En effet, une enfant se présente à moi parée de tous les charmes de la grâce et de la jeunesse ; elle est belle ! C'est le cri que je pousse pour exprimer ce que je sens en moi, ce que je vois en effet. Mais là ne s'arrête pas le travail intérieur de mon esprit : bientôt je n'ai pas seulement la notion de cette enfant, mais je conçois l'idée pure de beauté. En cette idée n'existent pas toutes les imperfections que la plus grande beauté humaine compte toujours en grand nombre ; l'image aimée s'agrandit, il semble qu'elle emplisse le monde entier ; je la vois se peindre et se multiplier à la surface du lac qui se déroule à mes pieds ; c'est elle que je sens dans la douce haleine du zé-

Digitized by Google

phir qui effleure mon front; c'est encore elle que je retrouve au ciel même dans le rayon qui tombe des étoiles; que dis-je, l'image aimée se perd dans l'infini, et bientôt ce n'est plus cette femme que j'aime, mais c'est l'idéal même que j'adore dans l'être qui a éveillé en moi toute cette poésie.

Ainsi tout se tient dans l'unité spirituelle de l'âme : éveillée sous une impression externe, elle a reconnu la sensation, elle a donné un nom à la cause, mais en même temps elle a conçu l'idéal; puis l'imagination entre en jeu à son tour et rêve des formes qui expriment cette idée. Cette conception de l'idéal, c'est la poésie pure, quoique ordinairement on donne ce nom à l'expression même de l'idéal par le langage rhythmé.

Nous avions constaté le beau réel dans les choses; nous venons de distinguer avec précision le beau idéal dans nos esprits.

Les philosophes ont essayé d'analyser les éléments qui constituent la beauté.

Saint Augustin voit la beauté dans l'unité, l'ordre, l'harmonie; mais ce sont simplement quelques-uns des éléments particuliers du beau. Nous réduirons ces trois points en un seul : l'unité, et ce principe comprendra l'ordre, l'harmonie, la convenance entre la fin et les moyens. Mais l'ordre et l'harmonie supposent le multiple, c'est-à-dire la variété, et enfin une unité morte et inerte aurait beau briller par la variété, elle ne serait pas encore la beauté; il faut y ajouter le mouvement, c'est-à-dire la vie.

Cette jeune fiancée qui passe, sous son voile blanc, est belle; cet amas informe de terre n'est pas beau; c'est que l'unité manque à ce dernier.

Dans un cadavre l'unité a subsisté, mais la vie s'est retirée, et l'idée de beauté n'est plus que le souvenir de la vie qui n'est plus.

Une route plate et droite à travers un désert n'est pas belle, la variét éfait défaut, il en résulte la monotonie, l'ennui.

La beauté a donc des éléments divers qui se rapportent à ces trois chefs principaux : l'unité, la variété, la vie; mais en vain aurons-nous essayé de faire une énumération complète, il restera toujours un je ne sais quoi qui se sent et qui ne se définit pas : le beau a sa saveur propre qui résiste aux investigations et aux définitions de la froide raison.

Digitized by Google

Ce sens du beau existe si bien indépendamment de tout développement intellectuel, qu'il engendre l'amour pur aussi bien dans le cœur d'un pâtre grossier que dans le sein d'un grand seigneur aux instincts épurés ; le simple esclave aime parce qu'il aime, — nul raisonnement. Dans le monde moral, le sens du beau est également distinct de toute opération rationnelle. Pourquoi les vierges frêles et sans défense couraient-elles au devant de la mort sur l'arène où elles confessaient leur foi ? Pourquoi tous ces martyrs sublimes? N'est-ce pas que la vérité chrétienne, ce soleil des âmes, avait lui tout-à-coup aux yeux humains au milieu de la nuit du paganisme, et que la foi, ce sens du vrai, embrassait son objet avec d'autant plus de force qu'elle en avait été longtemps privée? Ce sens du beau, ce sens du divin n'est autre chose que ce que les hommes ont appelé le cœur ; mais ce cœur a des ailes, tandis que la raison, calculant péniblement ses mouvements, ne fait que ramper à terre. Ne craignons pas de nous confier à cette voix du cœur, mais prenons garde que des voix impures ou sacriléges viennent se mêler à l'adorable concert qui s'élève naturellement de notre sein.

Dans tout homme normalement développé, la notion du beau apparaît dans toute sa pureté ; mais il y a une dépravation du goût comme il y a une dépravation de la raison. Leibnitz a dit : « Niera-t-on que l'homme ne soit porté naturellement, par exemple, à s'éloigner des choses vilaines, sous prétexte qu'on trouve des gens qui aiment à ne parler que d'ordures, qu'il y en a même dont le genre de vie les engage à manier des excréments, et qu'il y a des peuples de Boutan où ceux du roi passaient pour quelque chose d'aromatique? » Un goût faussé peut pousser certains hommes, tels que les réalistes à outrance, à nous peindre des excréments avec le génie de l'imitation ; mais la raison humaine conserve ses droits, et quand elle est en possession de l'idée du beau, elle la garde et relègue parmi les esprits déviés ces peintres qui s'appliquent à représenter des objets qui répugnent au bon goût.

D'ailleurs, l'existence d'un idéal absolu dans l'humanité est un fait, et il est inutile de raisonner pour établir un fait, quand on peut ouvrir les yeux et le voir. Homère a-t-il cessé d'être le père des lettres et des arts ? Les vases étrusques, dont les auteurs sont inconnus, ne sont-ils plus des modèles d'élégance ? La

Digitized by Google

Vénus de Milo ne règne-t-elle plus sur nos cœurs? Ce n'est pas en vain que vous avez légué au temps vos chefs-d'œuvre, ô génies de l'antiquité! La saine raison et le goût s'y sont reconnus; c'est ce qui fait que les amants de la vraie beauté constituent une république qui ne connaît ni frontières, ni siècles, ni passé, ni avenir.

C'est un paralogisme bien banal mais bien vrai que de dire : on se trompe quelquefois, donc on se trompe toujours. Non, si une âme est normalement developpée, elle est infaillible dans ses appréciations du beau. Si parfois, dans une âme malade, le sentiment du beau tend à ce qui ne lui est pas naturel, il est toujours possible de découvrir la cause particulière de cette dépravation du cœur et de préciser les moyens de l'éviter. Il y a une logique du sentiment comme il y a une logique des idées.

Sans vouloir épuiser cette hygiène du cœur appréciant la beauté, nous chercherons quelques exemples des erreurs du goût et de leurs causes secrètes.

Les hommes du XVIIe siècle étaient écrasés sous des chevelures d'emprunt; on sait qu'une basse flatterie a engendré cette mode extravagante, et on peut soupçonner que la mode chinoise, qui consiste à se raser la tête, a une origine analogue.

De nos jours, on semble oublier que le luxe n'est pas l'élégance : les femmes d'un certain monde ne ressemblent-elles pas à cet âne qu'on avait chargé de reliques? Elles disparaissent sous l'éclat des pierres précieuses, et sous l'ampleur de leurs parures ; c'est une évidente dépravation du goût qui a sa cause dans la vanité.

Une grande source d'erreurs, c'est un besoin de changement déréglé. Bien des artistes font fausse route en visant trop à l'originalité ; si vous n'êtes pas un génie original, vos efforts seront vains, ils aboutiront à des folies et non à des beautés nouvelles. Le curieux n'est pas le beau.

Il en est de même pour le beau moral : le persécuteur peut parfois ne pas admirer sa victime. Les empereurs romains pouvaient ne pas admirer le martyr chrétien ; est-ce à dire qu'ils n'avaient pas en lui le type du beau moral? La haine étouffait en eux le sentiment d'admiration.

Mille causes influent sur notre goût. L'habitude de jouir d'un

Digitized by Google

certain genre de beauté littéraire ou artistique, nous empêche d'en admettre d'autres. Souvent tel détail ne vaut que par l'ensemble ; telle dissonnance devient sublime dans une suite d'accords ; telle couleur est criarde dans ce tableau, s'harmonise à merveille dans cet autre, et non-seulement il faut entendre et regarder, mais il faut savoir entendre et regarder.

L'homme nait avec des facultés enveloppées, elles ont en chacun les mêmes tendances, mais avec divers degrés d'énergie. Il y a en chacun un goût qui sent, une raison qui idéalise la même beauté répandue dans les objets, beauté qui se montre sous divers aspects, sous des couleurs, avec des forces, des formes, des nombres variés et combinés à l'infini. Si donc nous différons dans nos jugements, c'est que nous envisageons mal les choses, ou bien que des circonstances dépendantes ou indépendantes de notre volonté ont altéré la force innée qui, à l'occasion des perceptions particulières, doit faire apparaitre à nos yeux le type éternel du beau.

Des théories fausses ont été émises sur le beau. Pour nous, il n'est ni l'agréable, ni l'utile, ni le curieux ; il peut se trouver uni avec ces qualités dans le même objet, mais il constitue une qualité à part.

Il y a dans l'homme une tendance innée à maîtriser toute chose : l'homme a senti le beau, il l'a connu, il a essayé ensuite de le produire librement; de là l'origine de l'Art.

L'artiste a tenté de surprendre les éléments de la beauté, il s'est rendu compte des moyens qu'a mis en jeu l'*Eternel Géomètre*, afin de les lui emprunter et de produire dans ses œuvres l'expression de la beauté.

Deux modes se sont offerts à l'homme pour exprimer le beau : copier ce qu'il voyait, ou bien s'inspirer de l'idéal conçu par lui pour créer lui-même à l'aide de son imagination. Dans les deux manières, le but final c'est moins l'œuvre matérielle que le réveil du sentiment et de l'idée du beau dans l'âme du spectateur ou de l'auditeur. Les deux méthodes peuvent exprimer le beau, atteindre le but de l'art. Il y a donc deux formes de l'art qui ont leur raison d'être : l'une s'appelle l'art idéaliste, l'autre le réalisme.

L'art idéaliste consiste à s'élever de primesaut à l'idéal, puis de traduire le type entrevu intérieurement par une œuvre matérielle. Dans le travail préparatoire auquel se livre l'artiste, cer-

Digitized by Google

tains défauts disparaîtront, les éléments de beauté seront épurés ; des traits épars seront rassemblés, et il surgira une imitation idéalisée. Par là l'auteur nous élève, dès l'abord, au-dessus de la matière ; il ne nous laisse pas même la peine de démêler « l'idéal à travers le réel transparent » selon l'expression du poète, mais il nous transporte d'un premier vol au milieu de cette pure région où l'on ne voit que la beauté absolue, où l'on rêve à l'infini.

Cet idéalisme a ses dangers, il oublie la vérité, crée des fantômes, ou bien il se perd dans le vague ; dans l'un et l'autre cas, il cesse de nous toucher.

Au contraire, le réalisme nous saisit plus vite et plus directement par la vérité de ses accents, mais il n'a pas la même profondeur d'expression que l'art idéal.

Historiquement, le réalisme a précédé l'expression de l'idéal. C'est seulement à notre époque qu'on a érigé en système exclusif la copie du réel, mais tous les plus beaux génies des diverses époques ont combiné les deux manières en diverses proportions. Il y a eu dans tous les temps un véritable et légitime réalisme.

Cette forme de l'art se heurte à trois écueils : souvent le réalisme nous laisse indifférent en nous peignant des scènes vulgaires ; il tombe dans la charge et n'est que ridicule tout en s'efforçant d'être sérieux ; ou bien il répugne à notre nature en nous peignant des choses horribles sans choix et sans ménagement.

Le vrai réalisme est loin de copier au hasard. Le photographe même n'a-t-il pas le choix de l'aspect ou de la pose ? N'est-il pas le maître de choisir son sujet ? « Il faut, comme écrivait Paul Delaroche, qu'un artiste oblige la nature à passer à travers son intelligence et son cœur. »

L'idéaliste s'empare de la réalité pour s'élever à son idéal ; le réaliste fait poser le modèle devant lui pour copier. Mais ce réel qui inspire l'un et l'autre n'est pas parfait ; l'esprit de l'homme saisit une nouvelle face de l'Etre : l'imperfection. Nous avons encore à rechercher quel rôle le laid peut jouer dans une œuvre d'art, dans quelles proportions, à quelle condition il peut y entrer.

Le sens du beau relatif dans les choses nous révèle par contre-coup ses limites, ses défauts, son absence même. Dans

Digitized by Google

toute chose belle, nous remarquons le rapport parfait entre ses qualités et sa fin, et si ce rapport est incomplet, nous apercevons le défaut, c'est-à-dire le laid. L'art fait entrer le laid dans ses combinaisons à divers titres, comme élément de contraste, comme *repoussoir*, disent les peintres, ou comme accent de vérité; dans tous les cas, il doit être une expression indirecte du beau.

Fidèles à la méthode d'observation, essayons d'analyser ce qui se passe en nous à l'aspect de la laideur.

Une femme tombe d'un quatrième étage, nous sommes saisis de terreur et de pitié, nous souffrons pour elle et nous lui portons secours; au contraire, une femme glisse dans la rue, elle souille ses vêtements élégants, nous rions; d'où vient cette différence? C'est que, dans le premier cas, une douleur vraie s'éveille en nous; dans le second, comme l'être humain a pour fin de se tenir droit en marchant et tend à la propreté et à l'élégance, nous voyons cesser le rapport entre la fin et les moyens, c'est d'ailleurs un léger accident, nous nous abandonnons au sens du laid et nous rions, car le rire est l'expression organique du sentiment qui s'éveille en nous à la vue du laid quand une émotion forte ne s'y oppose pas.

Vous peindrai-je cet homme du peuple qui chancelle sur le pavé? Déjà plus d'une chute a souillé son vêtement, il est ivre; nous rions. Mais il n'est pas ivre, c'est un aveugle? De nombreux enfants lui demandent du pain et il mendie pour eux; nous ne rions plus. Ah! combien les larmes sont près des rires! Divin Homère, je songe en ce moment à ton génie immortel, quand il me montre cette tendre mère *riant des larmes* selon la traduction de M. de Maistre.

Rappelons-nous encore certaine page de Victor Hugo; des enfants qui mendient chantent des chansons obscènes qu'ils ne comprennent pas :

> Le dimanche, au hameau, cherchant un vil profit,
> Ils errent. Le petit, sous sa pâleur malsaine,
> Chante, sans la comprendre, une chanson obscène,
> Pour faire rire, — hélas! lui qui pleure en secret!

De jeunes insensés, à l'âge des folles passions, ont ri peut-être de cette chanson; mais dans la *Rencontre* du poète, un sentiment de dégoût a détruit le risible.

Digitized by Google

Pour que le ridicule, c'est-à-dire la défectuosité, fasse rire, il faut qu'il ne devienne pas odieux ou qu'il n'inspire pas un sentiment trop profond de pitié.

Ainsi un léger accident, une simple erreur provoquent le rire; un malheur, un crime, une forte passion nous inspirent terreur ou pitié. L'art qui accepte le laid dans ses combinaisons comme contraste et comme manière indirecte de rappeler la beauté absente, doit s'imposer des conditions indispensables : s'il exagère le ridicule, il tombe dans la charge et ne s'adresse plus qu'à une foule grossière; s'il exagère le tragique, ce n'est plus une émotion, c'est une douleur réelle qu'il produit en nous; au contraire, garde-t-il une juste mesure dans la représentation du risible et du tragique, alors l'auditeur d'une comédie, heureux de la distraction bienfaisante qu'il éprouve, goûte la leçon que l'auteur a voulu lui adresser; ou bien le spectateur d'une action tragique n'éprouve pas devant ces fictions ingénieuses la souffrance aiguë qu'il ressentirait à la vue d'une catastrophe horrible, il ne lui reste que le plaisir d'avoir été ému, c'est-à-dire de s'être senti vivre, d'avoir joui de l'exercice d'une de ses plus précieuses facultés, celle qui le fait compatir aux souffrances de ses semblables.

Reprenons rapidement les points saillants de cette esquisse d'une théorie du beau.

Un noble sens nous met en rapport avec un des attributs universels des choses, la beauté, cette splendeur du vrai et du bien. Ce sens du divin est appelé par la langue vulgaire de divers noms : goût, bon sens et conscience, selon qu'il s'applique à la beauté pure, à la vérité, à ce qui est bien.

L'homme a senti le beau dans les objets, et, par une force innée à l'occasion des impressions du monde extérieur, il s'est élevé à la notion du beau idéal. De là la distinction du beau réel et du beau idéal.

Quand, à son tour, il a voulu exprimer par ses œuvres cette beauté sentie dans les objets et idéalisée dans son esprit, deux modes se sont offerts à lui : il s'est inspiré de l'idéal intérieur pour produire des copies exprimant une beauté épurée, ou bien il a simplement copié ce qu'il trouvait beau. De là l'art idéal, et l'art réaliste.

L'artiste qui, s'inspirant de la nature, n'y rencontrait qu'un beau relatif, limité, imparfait, a fait entrer la laideur dans ses

Digitized by Google

œuvres, soit pour provoquer le rire à la vue d'une simple défectuosité, d'un léger accident, soit pour faire naître terreur ou pitié à l'aspect d'un événement malheureux.

Les deux formes de l'art sont également légitimes; mais elles ont des lois qu'elles ne peuvent enfreindre sans manquer leur effet. A notre époque on a exagéré le réalisme : la comédie est tombée dans la plus grossière bouffonnerie, le tragique est devenu l'horrible. On dirait que l'humanité blasée cherche des plaisirs contre nature. Rappelons-nous, avant de poursuivre notre étude sur le réalisme, qu'il y a une hygiène du goût comme il y a une hygiène du corps, et que l'homme n'est normalement développé que si ses bas instincts sont subordonnés à ses tendances morales et religieuses.

II

Le Réalisme dans la Littérature

Le réalisme vrai n'est pas le privilége exclusif de notre époque. Les peintres du dix-neuvième siècle n'ont pas inventé la copie de la nature. Toutes les diverses littératures ont plus ou moins appliqué cette manière; nous avons même reconnu que cette forme de l'art a dû inspirer les premières ébauches des hommes. Aussi, pour mieux apprécier ce que doit être le réalisme, pour condamner avec connaissance de cause un réalisme outré, nous allons remonter aux origines mêmes de la civilisation, et, descendant le cours des temps, nous demanderons à l'antiquité et au monde moderne quelques exemples qui nous montrent comment les génies des temps divers ont su s'inspirer de la vérité.

La Bible et Homère nous fourniront les premiers exemples d'un réalisme sublime. Qui de nous ne se rappelle sans charme les simples récits de l'Ancien-Testament sur lesquels on nous apprenait à lire? Que de vérités dans ces idylles orientales qui se succèdent dans le livre! Là le réalisme est d'autant plus frappant que l'auteur songeait moins à faire une œuvre d'art.

Ecoutons avec respect ce simple récit de la vie patriarchale :

Eliézer, envoyé en Mésopotamie, afin d'y choisir une femme pour le fils d'Abraham, s'était arrêté non loin de Nachor, pour

Digitized by Google

faire reposer ses chameaux près d'un puits, à l'heure où les femmes avaient coutume de venir y puiser de l'eau.

« Et voilà que Rébecca sortait, la fille de Bathuel, fils de Melcha, laquelle était femme de Nachor, frère d'Abraham, ayant un vase sur son épaule ; jeune fille pleine de grâce, vierge de toute beauté, inconnue à l'homme. Or, elle était descendue vers la fontaine, avait rempli son vase et s'en retournait.

» Et le serviteur se présenta à elle et dit : donne-moi à boire un peu d'eau de ton vase.

» Elle répond : bois, mon seigneur ; et elle pose lestement son vase sur son bras, et lui donne à boire.

» Et lorsqu'il eut bu, elle ajouta : je puiserai encore de l'eau pour tes chameaux jusqu'à ce que tous aient bu..... »

Rébecca courut annoncer à Laban, son frère, l'arrivée d'Eliézer.

« Laban vint vers l'homme qui était debout contre les chameaux et près de la fontaine.

» Et il lui dit : Entre, toi qui est béni du Seigneur; pourquoi rester dehors? j'ai préparé la maison et un endroit pour les chameaux.

» Et il l'introduisit sous le toit hospitalier; puis il déchargea les chameaux, et il leur donna de la paille et du foin, et il lui présenta de l'eau pour laver ses pieds, ainsi qu'à ceux qui étaient venus avec lui.....

» Le repas commencé, mangeant et buvant ensemble, ils demeurèrent là. Or, s'étant levé dès le matin, le serviteur leur dit : laissez-moi partir, afin que j'aille vers mon maître.

» Et les frères et la mère de Rébecca répondirent : que la jeune fille reste au moins dix jours avec nous, et ensuite elle partira.....

» Appelée, elle vint, et ils lui demandèrent : veux-tu aller avec cet homme? Elle dit : j'irai.

» Ils la laissèrent donc aller, elle et sa nourrice, et le serviteur d'Abraham et ses compagnons ;

» Implorant toutes choses heureuses pour leur sœur, et disant : tu es notre sœur, puisses-tu croître en mille et mille générations, et ta race posséder les portes de tes ennemis !

» Rébecca donc et ses servantes étant montées sur les

Digitized by Google

chameaux, suivirent l'homme, qui retournait en hâte vers son maître.

» Or, en ce même temps, Isaac était errant sur la voie qui conduit au puits nommé puits de celui qui vit et qui parle; car il habitait dans la terre du midi;

» Et il était sorti pour méditer dans la campagne, au déclin du jour. Comme il élevait les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

» Rébecca aussi, ayant aperçu Isaac, descendit de son chameau;

» Et dit à Eliézer : quel est cet homme qui vient dans la campagne à notre rencontre? Il lui dit : c'est mon seigneur. Et elle prit son voile et se couvrit.

» Or, le serviteur raconta tout ce qu'il avait fait à Isaac.

» Lequel conduisit Rébecca dans la tante de Sara, sa mère, et la reçut pour femme : et il l'aima tellement que la douleur que la mort de sa mère lui avait causée en fut adoucie. »

Ai-je besoin de vous faire toucher toutes les merveilles de naïveté et de vérité éparses dans ce récit? N'avez-vous pas compris, à la fin, ce jeune Isaac errant dans la campagne, songeant à sa mère qu'il venait de perdre, et aussi à la jeune vierge qu'il attendait? N'avez-vous pas compris le mouvement de la vierge ingénue et chaste qui, en apprenant le nom de celui qui approchait, a baissé vivement son voile sur ses yeux? Qu'ils sont réels les sentiments du jeune époux qui, en conduisant sa fiancée dans la tente de sa mère, sent s'adoucir les regrets d'une mort récente!

Comme dans ce tableau de la vie patriarchale, nous retrouvons dans Homère la nature prise sur le fait. Andromaque présente son fils à Hector, qui part pour le combat et peut-être pour la mort. C'est encore la vie réelle et surtout la vie du cœur humain.

« Hector tendit les mains à son fils; mais l'enfant se renversa en criant sur le sein de sa nourrice à la belle ceinture, effrayé à la vue de son père, épouvanté par l'airain et par l'aigrette de crin, en la voyant s'agiter d'une façon terrible sur le sommet du casque. Son père et son auguste mère sourirent. Alors Hector ôta le casque de sa tête, et le posa sur la terre, tout étincelant : puis après avoir baisé et balancé dans ses bras son fils si cher, il adressa cette prière à Jupiter et aux autres dieux : Ju-

Digitized by Google

piter, et vous les autres dieux, faites que cet enfant qui est né de moi soit comme moi-même, illustre parmi les Troyens; qu'il soit aussi distingué par sa force, et qu'il règne puissamment sur Ilion! Qu'on puisse dire un jour à son retour du combat : oui, il est bien supérieur à son père; qu'il rapporte des dépouilles sanglantes, après avoir tué un guerrier ennemi, et que sa mère se réjouisse dans son cœur!

» Il dit, et il remit son fils dans les mains de l'épouse chérie; elle le reçut donc sur son sein embaumé, et elle riait avec des larmes; et l'époux la voyant eut pitié. Il la caressait de la main, et il lui adressait des paroles, et il l'appelait par son nom.

» Chère épouse, ne t'afflige pas ainsi devant moi, car nul guerrier ne me précipitera aux enfers malgré le destin. Je te l'affirme, aucun homme n'a pu éviter sa destinée, brave ou lâche, à partir du jour où il est né. Pour toi, va à la maison, à la toile, à la quenouille, et ordonne aux servantes d'accomplir leur tâche. Mais la guerre, c'est l'œuvre des hommes nés dans Ilion, et de moi surtout.

» A ces mots le brillant Hector prit son casque à l'aigrette de crin; et son épouse aimée s'en alla à la maison, non sans se retourner souvent, en versant des larmes abondantes. »

On le voit, dans la Bible et dans Homère, même vérité quoique avec des mœurs et une langue différentes. Les réalistes modernes n'ont pas le mérite de l'invention, mais il leur reste trop souvent le ridicule de leurs fautes et de leurs exagérations. Pour la jeunesse de l'humanité comme pour l'enfance de l'homme, la moindre chose était nouvelle et intéressante; aussi l'on s'est d'abord contenté de copier ce que l'on voyait, et les plus vieilles poésies que nous ayons sauvées de l'oubli sont toutes frappantes de simplicité. C'est ainsi que nous allons voir Sapho peindre les effets physiques de l'amour jaloux avec des traits qui défient le pinceau le plus réaliste.

« Il est pour moi égal aux dieux, l'homme qui s'assied en face de toi et t'écoute doucement parler, et te voit doucement sourire. Cela m'a fait tressaillir le cœur de t'avoir vue, et il ne me vient plus de voix; mais ma langue est liée, et sous le tissu éteint de la peau, je sens circuler une flamme. Les yeux n'ont plus de regards, et des bruits retentissent dans les oreilles; une sueur glacée se répand, un tremblement m'agite; je deviens

Digitized by Google

plus pâle que l'herbe flétrie; et près d'expirer, je demeure sans haleine. » (Traduction de M. Villemain.)

J'ai dû me borner dans mes citations; mais combien de traits admirables dans leur réalisme auraient pu m'offrir le théâtre antique, et surtout Eschyle et Aristophane !

Nous chercherons moins les traces du réalisme dans le siècle d'Auguste. Les modernes ont encore moins connu cette forme de l'art. Le moyen-âge, tout imprégné d'une beauté spirituelle et morale, a ses sublimités propres. La renaissance et le grand siècle de Louis XIV ont surtout imité les anciens. L'idéal règne en maître au XVII^e^ siècle, et malheureusement un idéal faux quelquefois. Ce sont des défauts contraires à ceux du réalisme. On généralisait trop les sujets, les caractères; on oubliait souvent la couleur locale. C'est ainsi que notre Racine a mérité dans *Bajazet* ce reproche du grand Corneille :

« *Avouez que voilà des Turcs bien francisés. Je vous le dis tout bas, car on me croirait jaloux.* »

Mais Laharpe a dignement apprécié cette tragédie par ces mots sentis :

« Bajazet, *comparé aux chefs-d'œuvre de l'auteur, est dans la totalité un ouvrage de second ordre, qui n'a pu être fait que par un homme du premier.* »

Nous n'avons pas à apprécier ici cette belle époque de la littérature, où l'idéal tout-puissant qu'il était ne laissait pas de se combiner avec la vérité dans ces beaux génies : Corneille, La Fontaine, Racine, et surtout Molière. Ils se contentaient de la vérité sans viser au réalisme.

C'est à regret que je jette en passant un coup-d'œil aussi rapide sur cette admirable époque littéraire; quand on entre en société avec tous ces esprits sublimes, on ne voudrait plus s'en séparer.

Le XVIII^e^ siècle fut la dégénérescence de l'imitation antique : ce siècle sceptique n'avait plus la foi du XVII^e^ siècle pour réchauffer d'un souffle chrétien ces vieilles données, pour rajeunir les défroques usées de l'antiquité; il fallut une véritable révolution littéraire pour redonner à l'art la vérité et la liberté. Châteaubriand, Lamartine furent avant tout les échos fidèles de ce que dit la nature, aussi bien dans ses grands tableaux pleins de vie et de lumière, que dans les replis du cœur et de l'esprit : la vérité revenait régner dans la littérature; mais ce n'était pas

Digitized by Google

encore le réalisme ; enfin Victor Hugo nous offre un merveilleux mélange du réel et de l'idéal. Quoi de plus idéal que la Esméralda, quoi de plus réel que les scènes d'étudiants qui font retentir de leurs cris la grande salle du Palais!

Victor Hugo sera appelé un jour le grand poète du XIXe siècle; il a de nombreux défauts; mais Corneille n'a-t-il produit que des chefs-d'œuvre; et dans ses chefs-d'œuvre, que des pages sans défauts? Il a été de mode à certaine époque de dire ironiquement, à propos de notre grand poète contemporain : le beau, c'est le laid! Mais combien c'était peu comprendre le poète! Non, l'auteur de *Sarah la baigneuse,* le poète des *Djinns,* ce peintre si ému et si touchant des joies et des peines de la famille, cet *écho sonore* jeté au milieu de tout pour vibrer au moindre souffle, le chantre des odes à la colonne et à l'arc de triomphe, ce n'est pas un poète insensible à la vraie beauté, ce n'est pas un poète sans idéal. Mais quels accents de vérité il a trouvé parfois! Quelles pensées profondes que ces créations où il mêle parfois tant de beauté et tant de laideur! C'est également dans ses personnages les plus laids sous certains rapports qu'il s'est plu à jeter l'idéal le plus pur. Qui n'aime le pauvre Quasimodo? Est-ce pour sa laideur? Non, sans doute. C'est un malheur d'être laid, et on peut s'apitoyer sur la laideur d'un homme; mais sous cette tête monstrueuse, il y a une âme, sous cette poitrine velue un cœur bat. Marion Delorme, c'est une femme dégradée qui allait tomber dans les bas-fonds du vice, et que relève un amour pur et malheureux. Mais le chef-d'œuvre dramatique du poète, Triboulet, c'est un fou à la vérité, mais c'est surtout un père. Libre à vous de critiquer tel défaut de détail; moi-même je releverai sans peine bien des taches dans cette œuvre puissante; mais, je le répète, il y a quelque chose de saisissant dans ce portrait vif de l'homme, mélange de bassesse et de grandeur, de beau et de laid, de matière et d'idée.

Les premières œuvres lyriques de Victor Hugo, les seules auxquelles je me reporte en ce moment, nous offrent de nombreux exemples d'un vrai réalisme se gardant bien d'exclure l'idéal.

Dans la vieille poésie, il y avait des animaux nobles, mais dont il était défendu de prononcer le nom : c'était un crime de *lèse-poésie* de parler de la vache. Victor Hugo a pris ce mot pour titre d'une fort belle pièce.

Digitized by Google

Devant la blanche ferme où parfois vers midi
Un vieillard vient s'asseoir sur le seuil attiédi,
Où cent poules gaîment mêlent leurs crêtes rouges,
Où, gardiens du sommeil, les dogues dans leurs bouges
Ecoutent les chansons du gardien du réveil,
Du beau coq vernissé qui reluit au soleil,
Une vache était là, tout-à-l'heure arrêtée ;
Superbe, énorme, rousse et de blanc tachetée,
Douce comme une biche avec ses jeunes faons,
Elle avait sous le ventre un beau groupe d'enfants,

D'enfants aux dents de marbre, aux cheveux en broussailles,
Frais et plus charbonnés que de vieilles murailles,
Gais, bruyants, tous ensemble à grands cris appelant
D'autres qui, tout petits, se hâtaient en tremblant,
Dérobant sans pitié quelque laitière absente,
Sous leur bouche joyeuse et peut-être blessante
Et sous leurs doigts pressant le lait par mille trous,
Tiraient le pis fécond de la mère au poil roux.
Elle, bonne et puissante, et de son trésor pleine,
Sous leurs mains par moment faisant frémir à peine
Son beau flanc plus ombré qu'un flanc de léopard,
Distraite, regardait vaguement quelque part.

Nous avons trouvé le réalisme à diverses époques. Jusqu'à présent on l'appelait simplement la vérité. Etait-il besoin d'un mot nouveau ? Ou bien le mot de réalisme désignerait-il seulement un défaut ? Nous admettons un réalisme sain et légitime, qui n'ait rien de commun que le nom avec les toiles de certains peintres modernes. Remarquons aussi qu'il n'y a pas seulement le réalisme qui copie le monde extérieur; il y a encore d'autres réalités à traduire dans l'âme même. Ce serait ôter au génie une de ses ailes que de vouloir restreindre ses inspirations au monde extérieur et matériel.

Les recherches qui précèdent, les principes que nous avons posés, nous amèneront à formuler sans peine les conditions qui s'imposent au véritable réalisme dans les divers genres littéraires.

La poésie ne sera jamais du réalisme pur : son origine, son essence, sa nature s'y opposent, et les moyens matériels lui échappent. La poésie est essentiellement la poursuite de l'idéal des choses; elle perdrait son nom si elle voulait être une prose continuelle; si elle n'exprimait que l'être vrai, elle serait simplement une histoire ou un catalogue d'objets.

La poésie réunit les moyens de tous les arts divers, mais

Digitized by Google

chacun avec une puissance amoindrie : elle est à la fois la peinture, la sculpture, la musique ; mais elle a de plus que ces arts divers le moyen d'exprimer la pensée avec toutes ses nuances, avec toutes ses grandeurs et toutes ses délicatesses, elle a surtout l'avantage d'atteindre le mouvement de la vie elle-même. Un tableau, une statue sont à jamais immobiles et comme morts, tandis que la poésie peut exprimer la succession du mouvement et la chaleur de la vie. On comprend dès lors comment il se pourra faire dans la poésie un heureux alliage de réalisme et d'idéal. Laissons la liberté dans l'art et ne proscrivons aucune forme : dans telle œuvre l'idéal sera plus apparent, dans telle autre il faudra savoir le discerner sous le voile qui le couvrira ; mais dans l'un et l'autre cas le résultat sera atteint, je sentirai le beau et je concevrai l'absolu. Chaque œuvre aura les qualités propres de la manière employée ; sachons apprécier les différents points de vue.

La poésie lyrique est le genre qui s'éloigne le plus du réalisme, c'est le cri de l'âme qui sent et qui vit ; la poésie épique, le drame comporteraient un peu plus de réalisme ; l'histoire, à la fois art et science, peut appeler le réalisme à jouer un certain rôle dans son œuvre ; mais les genres où cette forme a sa place le mieux marquée sont la comédie et le roman.

La comédie s'est proposé tout naturellement la reproduction du réel avec ses imperfections. En faisant poser le laid devant elle, la comédie a un double but : amuser au spectacle de nos défauts, de nos ridicules, et des traits extérieurs qui les manifestent, et en même temps corriger le public lui-même.

Le réalisme sied bien à la comédie, et cependant si elle copiait absolument la vie réelle, il est douteux qu'elle produisît grand effet. Au théâtre, le réalisme ne peut trouver sa place que dans le détail, et là encore il faut que le poète, en copiant, retranche ceci, ajoute cela ; quant à l'ensemble, il faut bien reconnaître que la vaste combinaison d'une action dramatique n'est nullement une opération réaliste. L'auteur se propose-t-il la peinture d'un caractère, il est obligé d'accentuer le trait, et de combiner des éléments épars en divers sujets pour atteindre à la vie, à l'unité d'un caractère idéalisé. L'auteur d'une action comique doit craindre de tomber dans la charge, car la charge ne mérite pas de compter parmi les arts véritables ; elle sort de la réalité, ce n'est pas même du réalisme. Trop sou-

Digitized by Google

vent la scène moderne tombe dans la bouffonnerie la plus basse; trop souvent le bas comique n'est qu'un métier, n'est qu'une aberration dangereuse, capable d'accoutumer les esprits à se jouer des choses les plus sacrées. Au nom de l'art véritable, nous saisissons cette occasion de réprouver ces œuvres folles qui sont, avant tout, des mauvaises actions; pour nous, il n'est pas beau le drame qui n'est qu'une mauvaise action!

Au contraire, on comprend sans peine la portée du bon comique. Il nous prouve la beauté, de même que les géomètres démontrent parfois leurs théorèmes par l'absurde. Mélangé habilement avec le sérieux, il peut produire de grands effets par le contraste; comme critique du vice ou des simples ridicules, il peut produire un effet utile; c'est à ce titre qu'on a dit : le ridicule tue.

Un obstacle s'opposera toujours à ce que, sur nos grandes scènes de la tragédie et de la comédie, le réalisme domine exclusivement, c'est que le réalisme rigoureux et prolongé fatiguerait et qu'au théâtre, aussitôt qu'on s'ennuie, on siffle ou on s'en va. Jusqu'à présent, c'est dans le roman que le réel s'est le plus développé. La raison en est simple, c'est que le romancier ne craint pas les sifflets. Le lecteur a un moyen d'échapper à l'ennui quand l'auteur réaliste inventorie les rides d'un homme ou les détails d'un mobilier, il n'a qu'à tourner la page sans lire, pour reprendre à l'endroit où l'intérêt recommence. C'est ainsi que l'on dévore les pages brûlantes ou futiles d'un roman; si une page fatigue on passe outre, et de la sorte il ne reste de l'œuvre que ce qui est bien, que ce qui plaît.

Les romanciers réalistes tombent dans de singulières exagérations. L'un d'eux m'introduit dans une salle à manger, il m'y montre un homme assis et il m'arrête de longs instants pour dresser l'inventaire de la pièce : le personnage est placé sous un tableau qui représente un paysage de l'Italie; sa chaise est en bois de chêne verni, elle est garnie de marocain vert et de clous en cuivre; je tremble qu'il ne me fasse compter le nombre de ces clous en cuivre, et je tourne la feuille sans achever. Oh! je comprends le détail que Balzac étudie; ce n'est jamais un hors-d'œuvre, mais toujours un trait de mœurs. Chez un ancien militaire de l'empire, on ne négligera pas de faire remarquer la noble décoration qui repose sous un globe, le portrait de Napoléon qui apparaît au meilleur endroit; tout cela

Digitized by Google

importe au fond même du roman, mais il n'importe à aucune trame romanesque de fatiguer le lecteur en comptant les clous d'une chaise.

Il faut rendre justice au roman réaliste : il est moins dangereux que les autres. La vie réelle qu'il peint est trop triste pour troubler les imaginations; loin d'affoler un esprit faible, il le guérira. Le roman réaliste nous a débarrassé de ces châteaux en Espagne, de ces rêves impossibles, de ces fadaises qui séduisaient les jeunes femmes et leur faisaient voir dans l'amour ce qu'elles ne trouvaient guère en réalité.

La destinée si vraie d'une femme coupable dans un des romans les plus célèbres de notre époque, dans *Madame Bovary*, est peu de nature à tenter une imagination faible; aussi j'ai vu l'une de ces femmes qui aiment à flatter leurs passions par des lectures romanesques, repousser l'œuvre de M. Gustave Flaubert. Osons citer quelques lignes de ce roman réaliste. L'auteur, dans le passage suivant, atteint le ton de la vraie comédie; il s'agit de peindre un comice agricole.

« Cependant le pré commençait à se remplir, et les ménagères vous heurtaient avec leurs grands parapluies, leurs paniers et leurs bambins. Souvent il fallait se déranger devant une longue file de campagnardes, servantes en bas bleus, à souliers plats, à bague d'argent, et qui sentaient le lait quand on passait près d'elles. Elles marchaient en se tenant par la main, et se répandaient ainsi sur toute la longueur de la prairie, depuis la ligne des trembles jusqu'à la tente du banquet. Mais c'était le moment de l'examen, et les cultivateurs, l'un après l'autre, entraient dans une manière d'hippodrome que formait une longue corde portée sur des bâtons.

» Les bêtes étaient là, le nez tourné vers la ficelle, et alignant confusément leurs croupes inégales. Des porcs assoupis enfonçaient en terre leur groin; des veaux beuglaient, des brebis bêlaient; les vaches, un jarret replié, étalaient leur ventre sur le gazon et ruminaient lentement, clignaient leurs paupières lourdes sous les moucherons qui bourdonnaient autour d'elles. Des charretiers, les bras nus, retenaient par le licou des étalons câbrés, qui hennissaient à pleins naseaux du côté des juments. Elles restaient paisibles, allongeant la tête et la crinière pendante, tandis que leurs poulains se reposaient à leur ombre ou venaient les téter quelquefois; et sur la longue ondu-

Digitized by Google

lation de tous ces corps tassés, on voyait se lever au vent, comme un flot, quelque crinière blanche ou bien saillir des cornes aiguës et des têtes d'hommes qui couraient. A l'écart, en dehors des lices, cent pas plus loin, il y avait un grand taureau noir muselé, portant un cercle de fer à la narine, et qui ne bougeait pas plus qu'une bête de bronze. Un enfant en haillons le tenait par une corde.

» Cependant, entre les deux rangées, des messieurs s'avançaient d'un pas lourd, examinant chaque animal, puis se consultaient à voix basse. L'un d'eux, qui semblait plus considérable, prenait, tout en marchant, quelques notes sur un album..... »

L'auteur peint ensuite le mouvement, le tumulte qui régnait parmi la foule à l'approche de la distribution des récompenses. Après s'être fait longtemps attendre, le Conseiller de préfecture remplaçant le Préfet arrive enfin, il prononce le discours officiel. Je citerai encore quelques fragments de ce discours digne d'un maître :

« Messieurs, dit-il, qu'il me soit permis d'abord (avant de vous entretenir de l'objet de cette réunion d'aujourd'hui, et ce sentiment, j'en suis sûr, sera partagé par vous tous), qu'il me soit permis, dis-je, de rendre justice à l'administration supérieure, au gouvernement, au monarque, Messieurs, à notre souverain, à ce roi bien-aimé, à qui aucune branche de la prospérité publique ou particulière n'est indifférente, et qui dirige à la fois d'une main si ferme et si sage le char de l'Etat parmi les périls incessants d'une mer orageuse, sachant d'ailleurs faire respecter la paix comme la guerre, l'industrie, le commerce, l'agriculture et les beaux-arts. »

Après avoir développé ce thème si banal de la prospérité publique, il prononce cet éloge de l'agriculture :

« Et qu'aurais-je à faire, Messieurs, de vous démontrer ici l'utilité de l'agriculture? Qui donc pourvoit à nos besoins? Qui donc fournit à notre subsistance? N'est-ce pas l'agriculture? L'agriculteur, Messieurs, qui, ensemençant d'une main laborieuse les sillons féconds des campagnes, fait naître le blé, lequel broyé et mis en poudre au moyen d'ingénieux appareils en sort sous le nom de farine, et de là, transporté dans les cités, est bientôt rendu chez le boulanger qui en confectionne un aliment pour le pauvre comme pour le riche. N'est-ce pas l'agriculteur encore qui engraisse pour nos vêtements ses abon-

Digitized by Google

dants troupeaux dans les pâturages? Car comment nous vêtirions-nous? car comment nous nourririons-nous sans l'agriculteur? Et même, Messieurs, est-il besoin d'aller si loin chercher des exemples? Qui n'a souvent réfléchi à toute l'importance que l'on retire de ce modeste animal, ornement de nos basse-cours, qui fournit à la fois un oreiller moelleux pour nos couches, sa chair succulente pour nos tables, et des œufs? Mais je n'en finirais pas s'il fallait examiner l'un après l'autre les différents produits que la terre bien cultivée, telle qu'une mère généreuse, prodigue à ses enfants. Ici c'est la vigne; ailleurs ce sont les pommiers à cidre; là le colza; plus loin les fromages; et le lin, Messieurs, n'oublions pas le lin! qui a pris dans ces dernières années un accroissement considérable, et sur lequel j'appellerai plus particulièrement votre attention. »

Ne rapprochez-vous pas ce morceau des meilleures pages de notre théâtre comique, quand vous entendez M. le conseiller de préfecture s'écrier au milieu de sa péroraison :

« *Et le lin, Messieurs, n'oublions pas le lin!* »

Le réalisme est donc une forme de l'art qui a ses qualités particulières. Il nous touche de plus près par ses accents si vrais; il excelle dans la peinture des mœurs, il nous plaît en réveillant en nous les souvenirs que nous aimons à nous rappeler, en faisant ressortir mille détails que nous avions oubliés. Il nous empêche de nous abandonner à l'entraînement d'une imagination qui nous fait rêver des mondes impossibles et nous égare dans le vide. Mais il connaît des lois rigoureuses, il ne doit pas même, en copiant le réel, cesser de s'inspirer de l'idéal; il ne doit pas oublier que le résultat final de toute œuvre de l'art, quels que soient les procédés employés, doit être une impression de la beauté.

III

Le Réalisme dans les Beaux-Arts.

Si la littérature ne comporte le réalisme qu'à un certain degré, la peinture est la terre promise de cette tendance artistique. Le paysage surtout peut être une œuvre où le réalisme règne en

Digitized by Google

maître absolu, mais sans méconnaître que la tendance opposée puisse produire également des chefs-d'œuvre.

En effet, si je montre que l'homme reçoit la sensation du beau en présence d'une scène réelle, ce sera prouver que la copie parfaite de cette scène arrivera au même résultat. Le plus doux de ma tâche, est d'entreprendre avec vous, Messieurs, un court voyage au milieu des richesses si variées de la nature. Transportons-nous donc dans les montagnes de la Suisse.

Au détour d'un sentier, tout-à-coup une vallée profonde se déroule à nos yeux, elle s'enfonce au loin entre deux massifs de rochers et de glaciers gigantesques ; notre cœur s'émeut et notre sentiment s'exprime par un cri d'admiration. Le réaliste est ici sur son terrain, il peut copier sans hésiter, il est sûr de plaire à l'homme du goût le plus délicat. La photographie elle-même suffirait presque à la tâche. Notre esprit, aussi bien, à l'aspect de ce paysage, ne se contente pas de la perception sensible : les derniers plans de cette vallée se perdent dans le lointain vague et brumeux ; les limites nous échappent, la pensée de l'infini s'éveille sourdement et spontanément au plus profond de notre raison ; puis si nous remarquons les détails, ces prairies couvertes de troupeaux, ces villages semés de tous côtés, ces chemins qui serpentent, le fleuve qui brille au loin, les arbres qui projettent leur ombre ; oh ! alors cette variété nous distrait délicieusement, nous admirons comment l'homme se retrouve partout, nous songeons peut-être à sa destinée sur cette terre, et nous levons les yeux au ciel comme pour exprimer combien nous avons compris que, malgré toute la beauté de cette nature, tout n'est pas fini pour nous ici-bas. Mais bientôt nous rapprochons nos regards sur ces monts qui nous écrasent ; si petits à côté, nous nous demandons quelle force infinie a soulevé et façonné ces colosses de granit ; nous admirons leur vieillesse et leur immobilité ; nous leur comparons vaguement nos destins si changeants et nous-mêmes nous aspirons à l'immuable ! Ainsi ces objets réels ne sont que le point d'appui à l'aide duquel notre esprit s'élève à l'idéal. C'est, pour emprunter le langage de la logique, une induction transcendante par laquelle nous passons du particulier à l'universel, de l'actuel si fragile à l'immuable.

Le paysage copié exactement pourra, aussi bien même que la vue même de la réalité, faire naître en nous toutes ces pensées

Digitized by Google

et toutes ces émotions. Mais la nature si féconde ne tarde pas à nous reposer de ces grands mouvements de l'âme, en nous offrant des tableaux plus modestes. Je transcris cette simple note que je trouve datée du parc réservé à Fontainebleau : « Le soleil descend derrière l'horizon ; à la cime des grands arbres un vague murmure chante un dernier adieu à la lumière. Enivré par les émanation de la séve printanière, je ferme à demi les paupières, et tandis que je m'abandonne à de molles rêveries, j'entrevois sur le vert ruisseau qui coule à mes pieds, au milieu des grandes herbes, le blanc col d'une cigogne qui passe. Rien n'égale le calme de ce petit repli où une source pure a creusé son sillon ; qu'il est silencieux ce patient héron qui, perché sur ses rouges pattes, marche à pas mesurés en attendant sa proie ! Oh ! je n'oublierai jamais les notes mélodieuses qu'ont chantées à mon jeune cœur ces bosquets si frais, cette petite prairie si paisible, protégée par ces grands peupliers. »

Le réaliste peut aller copier, son pinceau n'atteindra jamais les charmes du modèle ; là il n'y a nulle nécessité d'idéaliser le réel pour produire une heureuse impression.

Le paysage est tellement le véritable champ du réalisme que, selon une remarque souvent répétée, une vue très-ordinaire et qui nous laisse insensible, ne manque pas de nous plaire si elle est reproduite dans un petit cadre, ou simplement dans un miroir diminuant. C'est que le changement de grandeur nous fait admirer des beautés que l'habitude nous empêchait d'apercevoir.

Les reproductions des scènes de la vie humaine ne sont pas si favorables au réalisme absolu. On tombera souvent dans la caricature si l'on copie trop exactement. En peignant une scène malheureuse, au lieu d'inspirer la pitié, la réalité exagérée excitera à rire par l'exhibition de portraits ridicules, ou par les grimaces immobiles des personnages. L'expression cherchée sera manquée, nous n'aurons plus une œuvre d'art, mais un produit qui attestera une grande adresse de main, et pas autre chose, à moins que l'intention même ait été de produire une véritable caricature. Alors nous reconnaîtrons que la caricature ne comporte pas une grande toile. La caricature n'est autre chose que la comédie peinte ou dessinée ; c'est un genre légitime comme tout autre, mais à certaines conditions : elle ne doit pas sortir des petites dimensions, autrement ce serait faire un effort

Digitized by Google

gigantesque pour un effet ridicule; d'ailleurs, une caricature dans cette proportion et dans un sujet sérieux serait pénible à voir : la misère humaine ne se rencontre-t-elle pas assez sur nos pas dans la vie réelle, sans que nous ayons besoin de la voir comme vivante dans une grande toile? Non, épargnez-nous, dans des scènes qui devraient être émouvantes, de voir ces têtes vulgaires, grimaçant en fondant en larmes. Et ne croyez pas vous justifier par l'exemple de la comédie ; il y a loin de votre caricature à une grande action théâtrale toujours si variée dans ses détails, si intéressante par ses péripéties et par ses enseignements, si belle dans son unité multiple. Le petit dessin, au contraire, convient à la caricature; il nous épargne tout sentiment désagréable, parce qu'il est trop loin de la réalité; ses silhouettes nous font rire sans regret.

On a compris que toutes les réflexions qui précèdent étaient suggérées par une toile célèbre de M. Courbet, appelée l'enterrement d'Ornans. Non, en peignant des monstres qui pleurent avec des grimaces autour d'une fosse, le peintre n'a pas produit en moi le sentiment que j'aurais éprouvé à la vue de la scène vivante ; il a manqué le véritable effet malgré toute son habileté de brosse : peut-on exciter notre pitié en produisant devant nos yeux de véritables caricatures?

Teniers, dans ses bouffonneries, Ostade, dans ses badinages, ont au moins su comprendre que leurs caricatures ne comportaient pas les honneurs d'une grande toile. Les Hollandais s'en tenaient au petit cadre pour peindre leurs magots, selon l'expression de Louis XIV.

Nous pouvons, nous devons copier la réalité dans ce qu'elle a de beau : si le laid entre dans nos œuvres, n'oublions pas, comme nous l'avons déjà établi, que c'est pour rappeler indirectement la beauté même, ou bien pour produire un effet de contraste.

Si les réalistes modernes n'ont pas toujours compris ces principes, il est juste de reconnaître que l'école opposée est parfois tombée dans de singulières erreurs. Il n'est pas sans intérêt de faire une courte diversion dans le camp des peintres idéalistes. La comparaison sera une source d'enseignements.

Personne n'admire plus que moi le génie de M. Ingres ; je craindrais d'être au-dessous du sujet en essayant de juger ses grandes toiles, ces pages où se trahit l'élévation de ses pensées;

Digitized by Google

mais au milieu même de ses chefs-d'œuvre, j'ose prendre un exemple des défauts de l'idéalisme outré. Tout le monde a vu à l'exposition universelle le tableau représentant l'apothéose de l'Empereur. J'avoue que cette composition m'a bien peu touché. Je suis resté froid en présence de ces chevaux nageant dans l'air bleu et emportant l'Empereur vers je ne sais quel séjour de gloire, probablement le jour de sa mort, 5 mai 1821. Ces malheureux chevaux, piaffant dans le vide, faisaient assez triste figure. On comprend qu'un payen ait ainsi représenté son empereur déifié ; mais un académicien du XIX^e^ siècle! Il fallait croire tant de choses pour être payen qu'on devait être disposé à admettre Galba, Othon et Vitellius traînés par des chevaux battant l'air de leurs pieds. Lorsque, dans ma première jeunesse, je me sentais si ému par les grands récits de l'épopée impériale, ce n'était pas ainsi que je rêvais mon Empereur ! Oh ! assurément je n'imaginais pas ce fétiche sans mouvement et sans vie, empaqueté dans un grand manteau et suspendu au milieu de l'espace sur un petit char. Non, Phidias, au XIX^e^ siècle, n'aurait pas ainsi figuré le Dieu Napoléon ; est-ce qu'il n'y a pas de la vie, du réel dans le Jupiter Olympien, dans l'Apollon du Belvédère, dans la Vénus de Milo, toute mutilée qu'elle est ? M. Ingres m'a corrigé à tout jamais des folles idées qui me prenaient dans mon enfance, et qui me poussaient à faire de Napoléon plus qu'un homme et à l'adorer comme un être surnaturel. En idéalisant trop il a manqué le but, et la véritable apothéose du grand Empereur, je la cherche dans des scènes plus sublimes que toute cette mythologie. La véritable apothéose, c'est dans les souvenirs du peuple qu'on la retrouve, c'est peut-être dans Béranger :

Mes enfants, dans ce village,
Suivi de rois, il passa,
Voilà bien longtemps de ça ;
Je venais d'entrer en ménage.
A pied grimpant le coteau
Où pour voir je m'étais assise,
Il avait petit chapeau
Avec redingotte grise.
Près de lui je me troublai,
Il me dit : Bonjour ma chère.
Bonjour ma chère...
Il vous a parlé, grand'mère !
Il vous a parlé !
. . . . . .

Digitized by Google

Mais, quand la pauvre Champagne
Fut en proie aux étrangers,
Lui bravant tous les dangers,
Semblait seul tenir la campagne.
Un soir tout comme aujourd'hui,
J'entends frapper à la porte ;
J'ouvre, bon Dieu ! c'était lui
Suivi d'une faible escorte.
Il s'asseoit où me voilà
S'écriant : Oh ! quelle guerre !
Oh ! quelle guerre !....
Il s'est assis là, grand'mère !
Il s'est assis là !

Que, si maintenant nous voulons voir Napoléon revivre *réellement* dans sa gloire immense, c'est dans Victor Hugo que nous le retrouverons. S'il n'est pas possible d'apporter à l'appui des théories les tableaux eux-mêmes, au moins la poésie *qui est une peinture,* me permet de placer sous vos yeux cette véritable apothéose de l'Empereur :

Dans une grande fête, un jour, au Panthéon,
J'avais sept ans, je vis passer Napoléon.
. . . . . .
Et ce qui me frappa, dans ma sainte terreur,
Quand au front du cortége apparut l'Empereur,
Tandis que les enfants demandaient à leurs mères
Si c'est là ce héros dont on fait cent chimères ;
Ce ne fut pas de voir tout ce peuple à grand bruit
Le suivre comme on suit un phare dans la nuit,
Et se montrer au loin sur sa tête suprême
Ce chapeau tout usé plus beau qu'un diadême,
Ni, pressés sur ses pas, dix vasseaux couronnés
Regarder en tremblant ses pieds éperonnés,
Ni ses vieux grenadiers, se faisant violence,
Des cris universels s'enivrer en silence ;
Non, tandis qu'à genoux la ville tout en feu,
Joyeuse comme on est quand on n'a qu'un seul vœu,
Qu'on n'est qu'un même peuple et qu'ensemble on respire,
Chantait en chœur : *Veillons au salut de l'empire ;*
Ce qui me frappa, dis-je, et me resta gravé,
Même après que le cri sur sa route élevé
Se fut évanoui dans ma jeune mémoire,
Ce fut de voir, parmi ces fanfares de gloire,
Dans le bruit qu'il faisait, cet homme souverain
Passer muet et grave, ainsi qu'un Dieu d'airain !
. . . . . .
Plus tard, une autre fois, je vis passer cet homme ;
Plus grand dans son Paris que César dans sa Rome.

Digitized by Google

Des discours de mon père alors je me souvins.
Et je lui retrouvai, rêveur à son passage,
Et la même pensée et le même visage.
Il méditait toujours son projet surhumain.
Cent aigles l'escortaient en empereur romain.
Ses régiments marchaient, enseignes déployées ;
Ses lourds canons, baissant leurs bouches essuyées,
Avec un bruit d'airain sautaient sur leurs affûts.
Mais bientôt au soleil, cette tête admirée
Disparut dans un flot de poussière dorée,
Il passa. Cependant son nom sur la cité,
Bondissait, des canons aux cloches rejeté ;
Son cortége emplissait de tumulte les rues,
Et par mille clameurs de sa présence accrues,
Par mille cris de joie et d'amour furieux,
Le peuple saluait ce passant glorieux !

Oui, la véritable apothéose de l'Empereur ne se passe pas au ciel sur un char ridicule derrière des chevaux impossibles ; elle existe à jamais dans les souvenirs du peuple !

Notre étude se complète : après avoir reconnu le rôle du véritable réalisme si puissant par sa vérité et par sa vie, nous venons de voir l'idéalisme exagéré dans une toile d'un de nos plus illustres peintres ; nous avons admiré ensuite une heureuse combinaison de réel et d'idéal dans le grand poète contemporain ; il faut achever d'instruire le procès de ce faux réalisme qui a la prétention de faire école parmi les peintres modernes.

Nous ne savons quelle illusion a pu tromper M. Courbet quand il a peint une grosse femme du peuple montrant son dos, toile qui ne mérite guère qu'on l'appelle la *Baigneuse*. Est-ce de l'art ? Non pas, c'est du métier. M. Courbet, faisant poser une femme de la halle et la copiant sous cet aspect, n'est qu'un photographe maladroit, une machine à copier. Comment serait-il un artiste sinon par un abus de mots ? Nous donne-t-il la sensation du beau même indirectement ? Il fait simplement appel à nos yeux, à notre jugement pour que nous vérifions si la machine à copier a bien fonctionné. Ici l'art ne s'appelle pas du réalisme, c'est simplement un art utile : l'auteur gagne de l'argent en montrant qu'il sait copier ce qu'il veut. Le mérite de la difficulté vaincue n'est pas autre chose que celui du saltimbanque faisant des contorsions ; on peut s'y intéresser un instant et payer le spectacle, mais l'art véritable a disparu. Parfois cependant, je le reconnais, M. Courbet peut produire une œuvre d'art, mais c'est un pur hasard ; cela vient

Digitized by Google

de ce qu'un caprice peut le pousser à copier un des beaux aspects de la nature.

La sculpture se prête moins au réalisme que la peinture. Avec ses formes arrêtées, avec ses contours que l'on touche, elle a peine à réveiller l'idéal en nos esprits ; elle doit comprendre que, si elle était la copie exacte du réel, laid ou beau, elle manquerait son effet : le plus souvent elle craindra de ne pas exprimer assez l'idéal, loin de chercher à rendre le réel seulement. Pourrait-on supporter une caricature de marbre ou de bronze? Or, copier les hommes au hasard et sans choix, ce serait tomber à chaque instant dans des excès aussi monstrueux.

La Musique a pour objet l'expression du sentiment par l'harmonie ; le réalisme a totalement échoué dans cette région de l'art. On a bien essayé de la transformer en déclamation notée, de supprimer la symétrie rhythmique : les œuvres ainsi conçues ne sont célèbres que par leur chute irréparable.

J'ai entendu faire l'éloge d'un opéra en ces termes : c'est une œuvre où la mélodie se suit, où le chant *ne quitte pas;* mais est-ce là un mérite? Dans le chaos, la matière confuse ne *quitterait* pas non plus ; or, le chaos serait-il un idéal de beauté? La mélodie ne peut pas plus se passer du rhythme que le discours de la phrase, et j'ai presque toujours vu la foule distraite quand on chantait des récitatifs, c'est-à-dire des mélodies sans rhythme. Je ne nie pas qu'il y ait de beaux récitatifs ; mais chaque chose a son lieu et sa mesure. Le réalisme qui voudrait rapprocher absolument le chant du langage vulgaire, ne réussirait pas ; la musique n'est pas appelée à devenir une simple déclamation notée. Un opéra tout en récitatifs pécherait contre la première loi de la beauté. Ce serait la variété, mais sans l'unité et ses éléments ordinaires : l'ordre, la symétrie, le rhythme.

D'ailleurs, si la musique est l'expression du sentiment, peut-on copier servilement le sentiment, cette vie mystérieuse, cette chose insaisissable pour nos sens grossiers? Quand on a essayé de faire de la musique imitative, on n'a fait que traduire les sentiments intérieurs que nous éprouvons à la vue de diverses scènes ; par là on éveillait indirectement l'idée. C'est ainsi que Félicien David a conçu son chef-d'œuvre, *le Désert*.

Si l'on voulait plus, essaierait-on de rendre des lignes, des couleurs avec des sons? Assurément ce ne serait pas des ex-

Digitized by Google

pressions réalistes ; il n'y aura jamais identité entre un corps et un son, comme il y a identité entre un personnage et son portrait. Se bornerait-on à imiter par des instruments les bruits de la nature ? Oh ! ici même le résultat serait loin d'être atteint. Imiterez-vous une tempête ? Vous ne pouvez le faire qu'en atténuant. Copierez-vous ce que les poètes appellent le suave murmure du zéphir, du feuillage ou du clair ruisseau ? Je doute que les auditeurs soient bien charmés d'entendre une imitation réaliste du tonnerre, et qu'ils comprennent s'ils n'en sont avertis, que vous avez voulu imiter, avec une harpe ou un violon, le bruit du zéphir ou du ruisseau. Jamais, en entendant le merveilleux *crescendo* du désert, je n'aurais songé au lever du soleil, si le livret ne m'eut prévenu.

Le véritable objet de la musique, ce n'est pas l'imitation de la réalité, ce n'est ni la forme, ni la couleur ; c'est un sentiment, c'est l'amour et tous les mouvements intérieurs qui en dérivent.

IV

Conclusion.

Toutes les analyses que nous venons de faire, les principes que nous avons posés ont déjà fait pressentir notre conclusion. L'expression artistique la plus parfaite, c'est une combinaison heureuse du réel et de l'idéal, telle que nous la trouvons dans Homère et dans la plupart des grands génies de tous les siècles. Ils ont des défauts, mais c'est par leurs qualités seules qu'ils sont immortels, et leur premier mérite c'est d'élever l'âme vers la beauté pure, idéale, absolue, sans cesser d'être vrais.

Nous le savons, la vogue est au réalisme outré, mais les excès même amèneront le remède. A tout œuvre d'art il faut assez d'idéal pour être belle, pour être admirée, assez de réel pour toucher notre sensibilité humaine ; non-seulement il faut qu'une copie soit exacte, mais il faut que le modèle soit beau ou idéalisé.

Nous avons relevé les défauts ordinaires et du réalisme et de l'idéalisme, est-ce à dire que nous les proscrivions tous les deux ? A Dieu ne plaise ! ce sera un des mérites de notre époque d'avoir compris la coexistence des contraires, d'avoir reconnu

Digitized by Google

la combinaison mystérieuse du pour et du contre, d'avoir rapproché ce qui était divisé, d'avoir admis les qualités opposées des divers procédés de l'art.

Il faut savoir comprendre les divers points de vue. L'aspect sous lequel la beauté est envisagée varie avec les temps, les lieux et les races ; mais c'est toujours la beauté. Pourvu que le sens du beau soit réveillé, pourvu que l'idéal se forme en nous, l'artiste a atteint son but, soit qu'il ait copié le réel, soit qu'il ait créé lui-même une œuvre idéalisée.

Chaque manière a ses effets particuliers : l'idéalisme est une forme qui élève l'âme plus vite et suscite plus directement en nous les rêves de l'infini, la véritable poésie, tandis que le réalisme nous touche de plus près par son caractère plus humain, plus positif.

Ne soyons pas injustes envers le réalisme malgré ses extravagances ; il n'a pu encore trouver un véritable interprète ; on attend encore le génie qui en développera tous les moyens, en nous débarrassant à jamais des beautés de convention, des couleurs fausses, des non-sens mythologiques ; mais en ne cessant pas de poursuivre l'idéal à travers le réel.

Vouloir que l'art ne reproduise jamais la nature réelle, ce serait nier que la nature soit belle ; j'aime mieux une femme belle copiée habilement qu'un idéal de beauté interprété maladroitement. Que les idéalistes de l'art ne s'effarouchent pas, nous ne méconnaissons point leurs beautés ; mais nous croyons que les tendances actuelles de l'esprit humain lui font justement préférer pour l'avenir un art où la réalité soit respectée.

D'ailleurs le vrai réalisme n'est pas simplement une copie servile, et j'ai vu des photographies qui étaient des œuvres pleines du sentiment de l'idéal.

Nous l'avons reconnu, il faut comprendre la réalité et la copier soit dans son beau, soit de manière à frapper le noble sens de la beauté. Que le réalisme se garde de ses excès habituels. Il ne saurait y avoir de l'art à faire sans choix une copie des plus vils excréments, ou de quelques monstres informes, quelque habileté de brosse que l'on puisse avoir.

J'ai vu un peintre copiant un écureuil ; le malheureux écureuil présentait une ligne parfaitement droite du sommet de la tête aux derniers poils de la queue ; l'artiste l'avait reçu dans cette position, déjà raide, et il s'était mis à l'œuvre sans plus de pré-

Digitized by Google

paration. Qui ne sait qu'il y a un certain art de faire les choses les plus vulgaires? Sapho le savait bien quand elle s'écriait :

« Comment cette femme grossière et sans art peut-elle charmer ton esprit et enchaîner ton cœur? Elle ne sait pas même laisser flotter avec grâce les plis de sa robe. »

L'art offre aux amis de la beauté des formes multiples qui l'expriment : il y aura toujours des yeux qui auront la puissance de pénétrer jusqu'à l'idéal pour s'en inspirer, et d'autres qui s'arrêteront plutôt au beau réel de la superficie; ce serait nous priver à plaisir de précieuses richesses que de proscrire l'un des procédés de l'art. Dans tel atelier l'idéal dominera, dans tel autre le réel, dans un troisième l'un contrebalancera l'autre : la liberté féconde et variée doit régner dans les arts; mais il faut que l'idéaliste reste fidèle à la vérité, et ne devienne pas invraisemblable ou nuageux à force de sortir de ce bas monde; que d'un autre côté le réaliste sache voir la nature sous son beau côté et la copier ainsi; enfin tous, poètes, peintres, sculpteurs, musiciens, rappelez-vous que l'art est une religion, ne faites jamais de votre sacerdoce un métier, ne flattez jamais les passions de la foule; comme nous l'avons dit : une œuvre d'art n'est pas belle, si c'est une action laide moralement.

L'art a une mission morale et civilisatrice. Sans doute son but immédiat n'est pas d'améliorer les hommes, mais il est un agent de perfectionnement indirect.

Artistes, pénétrez-vous de ce mot d'un moderne :

Tu seras le poète, un homme qui voit Dieu.

Nul ne peut conjecturer sur l'avenir de l'art, sinon avec une grande réserve. Il est bien évident que la mine d'inspirations dans laquelle se sont alimentés les poètes de notre époque est à peu près épuisée; il y a un moment de lassitude, le génie souffre un temps d'arrêt; d'où viendra le souffle nouveau? Nul ne le sait, mais à coup sûr M. Courbet ne sera pas le messie de l'art nouveau. Son école aura été tout au plus une fantaisie, un caprice de l'humanité. Il en restera des procédés matériels perfectionnés; une grande facilité de main se fait remarquer dans les toiles exposées chaque année; mais il faut le reconnaître : la puissance manque à l'art actuel, c'est surtout un art moyen où la médiocrité domine.

N'en doutons pas, il faut qu'une idée surgisse avant que l'art

Digitized by Google

trouve des accents nouveaux. Que si l'on demande : quelle sera cette idée, d'où viendra-t-elle ? Messieurs, j'ai bien en moi une réponse à cette question suprême, mais il n'est pas l'heure de la formuler. Ma tâche de ce jour est déjà assez ardue ; n'imposons pas une surcharge à des épaules qui plient déjà.

Mais prêtez l'oreille, ne l'entendez-vous pas : bien des idées fermentent sourdement dans l'humanité actuelle avant de germer et d'éclore au jour, et il faudra que l'esprit accomplisse une nouvelle évolution dans le monde des idées avant que l'art trouve une inspiration nouvelle. Laissons faire le temps sans désespérer : la saison de la moisson ne peut durer toute l'année, l'inépuisable nature semble se reposer et dormir quand elle prépare en secret la moisson de l'avenir.

Le style toujours animé et souvent piquant de ce travail le fait entendre avec une juste faveur par l'assemblée.

M. le Secrétaire général annonce que la Commission spéciale, chargée de faire aux étrangers les honneurs des édifices religieux de la ville de Troyes, invite les membres du Congrès à se réunir à l'Hôtel-de-Ville, à 6 heures 3/4 du soir, pour visiter la cathédrale.

La séance est levée à cinq heures.

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mercredi 3 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

La séance est ouverte à trois heures et demie.

M. Isidore Salles, préfet de l'Aube, et M. de Caumont, présidents d'honneur ; MM. l'abbé Le Petit, Challe, Taillandier, Laperouse, vice-présidents généraux ; MM. Gayot, Harmand, Le Brun-Dalbanne, secrétaires généraux ;

Digitized by Google

MM. Truelle, trésorier général, et Gréau, vice-président de la Société Académique de l'Aube, siégent au bureau.

M. Gayot, l'un des secrétaires généraux, lit le procès-verbal de la séance du 2 août. MM. l'abbé Bonnemain, secrétaire de la 5e section, et Paul Carteron, secrétaire de la 3e section, lisent les procès-verbaux des séances de la veille; le temps ayant manqué aux secrétaires des 1re, 2e et 4e sections, la lecture de leurs procès-verbaux est renvoyée à la séance générale du 4 août.

M. Gayot, secrétaire général, donne lecture 1° d'une lettre de M. Lancia di Brolo, secrétaire de l'Académie de Palerme, qui s'excuse de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès, par suite des nombreuses occupations qui l'assiégent; 2° d'une lettre de M. Pinard, membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur d'une histoire archéologique du canton de Longjumeau, qui a longtemps eu l'espoir de se rendre au Congrès, mais qui en est empêché au dernier moment; 3° d'une lettre de M. Clément-Mullet, qui fait hommage au Congrès de son premier volume de la traduction de l'arabe du livre de l'Agriculture d'Ibn-Al-Awam, et qui exprime le regret de ne pouvoir présenter lui-même son œuvre au Congrès, qu'il sait composé d'hommes si sympathiques et si bienveillants.

Il est fait hommage au Congrès :

1° Par M. Pinard, membre de plusieurs Sociétés savantes, d'une histoire archéologique du canton de Longjumeau;

2° Par M. le comte de Morlet, d'une notice sur les monuments gallo-romains trouvés dans les Vosges, et d'une notice sur des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Saverne;

3° Par M. de Caumont, d'un livre intitulé : *Feuille de route de Caen à Cherbourg;* de la statistique routière de la Basse-Normandie; de la statistique monumentale de

Digitized by Google

l'arrondissement de Bayeux; de la statistique monumentale du Calvados;

4° Par l'Institut des Provinces de France, de son Annuaire pour 1864;

5° Par M. Paupe-Clausel, lithographe à Troyes, d'un plan de Troyes gravé en 1697 et réimprimé au moyen de la planche originale par M. Paupe-Clausel. Ce plan de Troyes est destiné à faciliter les travaux et les recherches de la 4e section;

6° Par M. Dieudonné-Dergny, membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, d'un ouvrage intitulé : ***Les cloches du pays de Bray;***

7° Par M. l'abbé Decorde, d'un essai historique et archéologique sur le canton de Gournay; de recherches historiques sur le crucifiement de Jésus-Christ; d'un opuscule sur l'utilité des oiseaux en agriculture.

M. le Président donne la parole à M. Gayot, qui expose de la manière la plus claire quelles sont les causes du déplacement de la richesse agricole dans le département de l'Aube, qui peut être divisé en deux zônes différentes, comprenant l'une les terres argileuses et l'autre les terres légères.

La culture de ces dernières terres, dit M. Gayot, exigeant peu de travail et n'ayant besoin pour prospérer que d'une plus grande abondance d'engrais, les petits cultivateurs se sont tous dirigés de ce côté, et, leur richesse augmentant chaque année par suite des économies que leur laisse la modicité des frais de culture, ils sont peu à peu devenus propriétaires du sol, qu'ils ont fait monter dans cette zône à un prix très-élevé.

La culture des terres argileuses qui étaient autrefois préférées, exige au contraire un travail et des frais considérables; les mauvaises récoltes ont insensiblement ap-

Digitized by Google

pauvri les cultivateurs, dans les familles desquels les mariages sont devenus difficiles; si bien qu'ils ont fini par déserter la contrée, sur laquelle une telle défaveur s'est étendue que non-seulement il a été impossible quelquefois d'en vendre les terres, mais trop souvent même de les faire cultiver.

M. Châlle, vice-président général du Congrès, au nom de la section d'agriculture, exprime le vœu suivant :

Le Congrès a été frappé des renseignements qu'il a reçus sur l'inégalité des progrès de la culture dans les deux zônes agricoles de la contrée : les terres argileuses et les terres légères. Des progrès rapides et considérables se sont développés dans cette dernière zône dont la culture exige peu de travail et n'avait besoin, pour prospérer, que d'une plus grande abondance d'engrais, ce qui a dirigé de ce côté la spéculation des petits cultivateurs et fait monter le prix des terres de cette zône à un taux très-élevé; tandis que les terres argileuses, dont le sol est incontestablement plus riche, et dont la culture était autrefois préférée, parce qu'elle était plus profitable, exigent pour leur culture un travail beaucoup plus considérable, si bien que le prix de revient des céréales, dont la culture y est toujours le but principal de l'industrie agricole, y est beaucoup plus élevé.

L'opinion du Congrès est que la condition des sols argileux pourrait être considérablement améliorée si les fermiers renonçaient à l'abus fâcheux de vendre les pailles et les fourrages de leurs exploitations, et surtout si au lieu de viser principalement à la production des céréales, ils consacraient une forte partie de leurs terres au régime pastoral, et s'ils s'attachaient principalement à l'entretien du bétail, à la production de la viande, ce que l'humidité du sol n'empêcherait pas pour la race ovine, pourvu que l'on procédât par l'engraissement et non par l'élevage, et en se livrant à l'élevage de la race chevaline, qui offre dans des terrains analogues de si grands avantages. Pour cela, il y aurait à étudier les procédés usités dans ces contrées, et à diviser les héritages par des fossés profonds qui assainissent le sol, en évitant, si d'autres clôtures paraissent nécessaires, les haies vives, pour employer les haies sèches

Digitized by Google

moins fécondes en inconvénients; en ajoutant aux prairies artificielles usitées dans le pays d'autres herbes telles que le ray-grass, le mélilot et autres; et en réduisant les céréales à une sole restreinte, mais profondément labourée et largement fumée, qui, avec moins de travail, donnerait plus de produit.

Le Congrès appelle sur ces idées l'attention des cultivateurs de la contrée, et il émet le vœu que la culture des terres argileuses du pays soit relevée en la dirigeant vers le régime pastoral.

Le vœu exprimé par M. Challe est adopté à l'unanimité par le Congrès.

Ensuite M. Gayot expose qu'il serait très-désirable que dans le département de l'Aube le régime des eaux fût combiné de façon à ce que l'agriculture pût les employer de la manière la plus large. Il n'en était pas autrefois ainsi; les agriculteurs employaient abondamment les eaux dans leurs travaux. Le délaissement dont elles ont éte l'objet a fait que beaucoup de sources ont disparu. Il serait donc indispensable de faire sur beaucoup de points du département des sondages pour retrouver les sources perdues ou pour découvrir celles qui ne se sont jamais montrées à la surface du sol. Il vient de se produire à ce sujet un fait d'un grand intérêt, c'est que la commune de Bouilly (village situé à seize kilomètres au sud de Troyes) ayant fait un forage pour retrouver des eaux que la tradition indiquait avoir existé dans la contrée, la sonde a ramené des amphores et des vases gallo-romains dont la présence attestait évidemment l'usage de ces sources chez nos ancêtres.

En conséquence, M. Gayot demande que le Congrès émette le vœu :

1° Que le régime des cours d'eau soit étudié dans le département, afin de constater s'ils ne pourraient pas être employés à des irrigations agricoles;

Digitized by Google

2° Qu'il soit fait une exploration des terrains qui pourraient, au moyen de sondages, ramener à la surface des eaux perdues entre deux terres, susceptibles d'être utilisées pour l'irrigation.

Ce vœu est adopté par le Congrès à l'unanimité.

M. l'abbé Sausseret, curé de Méry-sur-Seine, donne lecture d'une notice biographique sur Marguerite Bourgeois, qui, née à Troyes au commencement du XVII^e^ siècle, alla, emportée par le zèle des âmes, fonder au Canada l'utile et hospitalière congrégation de Villemarie. Cette lecture, écoutée avec intérêt, mérite à son auteur les applaudissements de l'assemblée.

M. l'abbé Jouve, membre de la 5^e^ section, demande et obtient l'autorisation de communiquer ses idées sur le réalisme ; il s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Pour traiter convenablement une question aussi débattue, il importe, ce me semble, d'étudier et de bien établir les deux points que voici : 1° Qu'entend-on par le réalisme ? 2° Quelles en sont les conséquences sous le rapport littéraire, artistique et moral ?

Et d'abord, qu'est-ce que le réalisme ? C'est, ainsi que ce mot l'indique, l'expression réelle de la création, de l'homme et de la société, dans les œuvres de littérature, d'art et de poésie. D'après ce système, l'artiste et l'écrivain prenant pour *criterium* du beau la peinture fidèle, géométrique, si je puis m'exprimer ainsi de la nature et de l'humanité, s'attachent à les dépeindre telles qu'elles se présentent l'une et l'autre à nos regards, non-seulement avec leurs nombreux défauts, mais encore, quand cela a lieu, avec toute leur laideur. On voit, d'un premier coup-d'œil, combien ce réalisme est l'opposition même de l'idéalisme, et, à cela, il n'y a rien d'étonnant, puisqu'il découle d'un principe contraire. Quel est, en effet, le principe du beau idéal, sinon de nous représenter la nature et l'humanité dans des conditions de beauté supérieures à la beauté vulgaire et prenant

Digitized by Google

leur source dans l'essence même de Dieu, et dans l'esprit humain, en tant qu'image de Dieu? Ce principe n'est pas une découverte de nos jours; il a été enseigné par Platon, et, plus tard, admirablement développé par saint Augustin en plusieurs de ses écrits dont je regrette de ne pouvoir vous donner quelques fragments. Animé par le souffle divin, l'homme est devenu, dans la mesure de sa nature finie, participant des opérations intimes de Dieu, de son intelligence, de son amour, et, bien que déchu par le péché de sa perfection originelle, il n'en a pas moins conservé la secrète empreinte et l'impérissable souvenir. Voilà pourquoi il porte toujours en lui ce type du beau qu'on a si justement appelé *idéal*, puisqu'il a une toute autre source, nous venons de le voir, que celui qui vient des objets extérieurs qui frappent les sens. Ceux-ci peuvent bien, sans doute, nous le faire pressentir et même en faire jaillir l'étincelle dans notre âme, comme le briquet détermine l'explosion du feu dans la pierre qu'il vient de frapper, mais ils ne sauraient le produire par eux-mêmes, et, encore moins, en atteindre l'ineffable perfection. Or, ce beau idéal, absolu comme Dieu qui ne change pas, l'artiste n'a pas besoin de le chercher dans les choses créées et soumises à tant de vicissitudes, mais il en trouve le type dans sa propre conscience, et lors même qu'il ne voudrait s'appliquer qu'à la simple peinture des objets physiques, toujours il a présent à l'esprit cet idéal qui relève singulièrement, en l'embellissant, la beauté elle-même.

Et ce qu'il y a de remarquable dans cette conception de l'artiste ou du poète, c'est qu'en élevant ainsi les objets ou les sentiments qu'il reproduit à un degré de beauté que la nature ne saurait donner, il ne sort pas néanmoins des conditions de la nature; bien plus, son principal mérite sera d'être beau, en restant naturel. C'est ainsi qu'un habile compositeur de musique, ayant à traiter un thème, c'est-à-dire un motif de chant donné, le développera avec art et l'embellira de toutes les inventions de son génie, tout en le maintenant dans sa forme mélodique et sans le défigurer par des ornements étrangers. Ainsi procède l'artiste ou le poète. Si le thème qu'il a à traiter est médiocre, il l'embellira; s'il est distingué, il le relèvera encore davantage, et toujours, cependant, il saura rester fidèle à la nature et aux conditions de son sujet. Tel est donc le double caractère de l'idéal dans les œuvres qu'il inspire, que, sans s'é-

Digitized by Google

carter de la nature, dans un sujet quelconque, il l'élève au-dessus de la réalité pour l'ennoblir et la perfectionner. Ici, les poètes, les peintres, les sculpteurs de l'antiquité et des temps modernes viendront corroborer ma thèse avec une telle abondance de faits, qu'ils ne me laisseront que l'embarras du choix. Bornons-nous à quelques-uns.

Quoi de plus poétique et de plus naturel à la fois que les adieux d'Hector à Andromaque, au moment où ce héros presse entre ses bras son fils Astyanax avant de retourner au combat! Et, néanmoins, a-t-on jamais entendu, dans une circonstance analogue, un père, un époux tenir exactement le langage qu'Homère prête au héros troyen? Non, sans doute, et jamais le réalisme ne parviendra à une telle hauteur de langage et de sentiment. Jamais, non plus, une amante délaissée n'adressa à son infidèle une apostrophe véhémente, imagée et pathétique comme celle que Virgile met dans la bouche de Didon, trahie par Enée; et, cependant, il semble qu'il n'est pas de femme qui, dans une telle situation, ne se servît littéralement des mêmes images et des mêmes expressions.

Que le célèbre peintre de Cos, Apelles, que l'Homère de la sculpture, Phidias, aient eu des modèles humains sous les yeux, pour exécuter, l'un, sa Vénus Anadyomène, l'autre, son Jupiter Olympien, c'est possible; mais, ce qui ne l'est pas, c'est que ces deux hommes de génie se soient élévés, en dehors d'un type idéal, le premier, à une telle grâce, le second, à une telle majesté.

Dans les temps modernes, c'est Corneille et Racine qui s'offrent naturellement à nous pour la poésie. Quand on lit, par exemple, dans la tragédie de Cinna, ce célèbre passage: *Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie!* On ne s'imagine point que l'empereur Auguste ait pu, dans cette circonstance, se servir, à l'égard du conspirateur qu'il voulait désarmer par sa clémence, d'autres termes que ceux que lui prête le grand poète tragique; et, cependant, est-il un souverain qui, dans un pareil cas, ait tenu un aussi pathétique langage?

Lorsque, dans sa tragédie de *Phèdre*, Racine met dans la bouche de cette reine incestueuse des vers inimitables dont la beauté semble atteindre les dernières limites de la perfection, ne croit-on pas voir et entendre cette princesse infortunée parler et agir comme le ferait, à sa place, toute autre femme

Digitized by Google

qui brûlerait des mêmes feux et serait agitée des mêmes remords?

Il me serait facile de multiplier ces exemples, non-seulement dans le domaine de la poésie moderne, mais encore dans celui de nos peintres et de nos sculpteurs, et je pourrais même ajouter, dans celui de nos maîtres en l'art musical. Ne savons-nous pas, en effet, que les artistes, comme les poètes ennoblissent singulièrement, en les idéalisant, jusqu'aux sujets les plus vulgaires? Témoin le brillant parti que Mozart a su tirer d'un *libretto* d'opéra aussi médiocre et aussi insignifiant que les *Noces de Figaro*.

Mais, combien notre thèse ne paraîtrait-elle pas encore plus vraie, si, de la notion de l'idéal humain nous nous élevions à l'idéal surnaturel et divin, dont le moyen âge nous offre la glorieuse manifestation dans la peinture, la sculpture et dans ses incomparables monuments! N'est-ce pas, qu'en face d'un portail animé de mille statues, comme celui de Reims, ou d'une *Sainte Famille* de Pérugin, ou bien des *Noces mystiques* d'Hemling, on voit la révélation évidente d'un idéal surnaturel et divin, qui surpasse autant l'idéal humain que celui-ci surpasse la réalité des choses d'ici-bas? Et, certes, si l'expression servile de cette réalité devait être, comme le prétendent nos adversaires, le dernier terme de l'art, sous prétexte que l'art doit avant tout être vrai et ne tromper ni les sens, ni l'esprit par de vaines apparences, où serait, je le demande, la raison d'être de la sculpture, de la peinture et de la musique? La peinture de paysage, par exemple, ne serait plus dès lors qu'une inutile superfétation au milieu des perspectives si réelles et si nombreuses qui s'offrent continuellement à nos regards. Il en serait de même pour la sculpture, car les modèles vivants que le ciseau de l'artiste s'applique avec tant d'effort à reproduire sur le marbre, en les idéalisant, sont également accessibles aux yeux de tous. Quant à la musique, les amateurs les plus difficiles n'auraient que faire désormais des partitions des compositeurs allemands, italiens ou français; le chant des oiseaux, peu coûteux et à la portée de tout le monde, leur tiendrait lieu dorénavant de symphonie et d'opéra. Sans doute, le chant du rossignol est plein de charme; pour moi, je lui préfère une belle voix humaine accompagnée d'un orchestre harmonieux, car cette voix, naturelle, elle aussi, a, de plus, été perfectionnée

Digitized by Google

par l'art et l'inspiration qui lui ont communiqué ce *fini* que la nature toute seule ne saurait lui donner. En outre, l'orchestre venant encore la rehausser et l'embellir du prestige de ses accords, il en résulte un tout complet et d'un effet aussi grandiose que saisissant. Il est donc bien vrai, Messieurs, que l'idéal, sans violer les lois de la nature, la surpasse, et nous procure ses nobles jouissances dont il est la source inépuisable et éternellement variée.

Le réalisme, au contraire, découlant d'un principe tout différent, amène nécessairement des résultats opposés. C'est, nous l'avons dit, dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, l'expression rigoureusement vraie des réalités de la vie. « Plus de conventions, plus d'hypothèses, plus de fictions, nous répètent chaque jour ses partisans, maintenant si nombreux, mais, en toute chose, la simple, la pure vérité. Prenons les hommes tels qu'ils sont, tels qu'ils parlent, tels qu'ils agissent en public et en particulier. Prenons également les objets physiques tels qu'il frappent ordinairement nos sens. En un mot, que l'art et la poésie cessent d'être une tromperie, une affaire de pure convention, pour devenir enfin quelque chose de sérieux, de positif ; à tant d'ingénieux mensonges, substituons enfin la réalité. »

Enoncer une semblable théorie, c'est en proclamer la fausseté et tout le danger. N'est-ce pas, en effet, de ce système de *l'art pour l'art,* que proviennent tant d'œuvres malsaines qu'il suffit de nommer pour en faire justice, comme, dans le drame, *Marion Delorme, le Roi s'amuse ;* dans le roman, *les Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, *Notre-Dame* et *les Misérables*, de Victor Hugo ; dans la peinture, ces œuvres prosaïques, triviales et même parfois repoussantes, qui viennent trop souvent et en trop grand nombre, dans les expositions publiques, offusquer nos regards. Certes, tout n'est pas beau dans les créatures déchues par le péché ; au contraire, la beauté physique est, comme la beauté morale, une exception ici-bas. Ce qui le prouve, c'est que généralement on remarque un bel homme et une belle femme, comme on remarque une belle action. Un acte de justice ou de fidélité est signalé, dans le sens d'une chose peu commune, et, au même titre, un acte de reconnaissance est proclamé à son de trompe, comme si la société n'était composée en grande partie que d'hommes injustes ou ingrats. Or, ce serait dans la peinture servilement exacte de ces laideurs physiques et mo-

Digitized by Google

rales, que vous feriez consister la perfection de la littérature et des arts? Et l'humanité, déjà si meurtrie par la chute originelle, serait encore condamnée à voir se reproduire sur vos toiles, dans vos ateliers, sur vos théâtres et dans vos romans, le triste spectacle de ses misères et de ses humiliations?

Mais, je vous le demande, sous l'influence d'une telle doctrine, que deviennent ces douces et belles choses de la vie, qu'on appelle l'enthousiasme et l'imagination? Que deviennent ces sentiments d'amour et de générosité qui rehaussent si fort l'homme aux yeux de ses semblables et à ses propres yeux? Que deviennent, en un mot, les belles-lettres, les beaux-arts et la poésie? Ce sont, dites-vous, de pures illusions: eh bien, soit; mais jusqu'à ce que vous les ayez remplacées par quelque chose d'équivalent, nous y tiendrons à ces illusions, nous les revendiquerons comme un bien précieux, car, après celui qui nous vient du témoignage de la conscience dans le devoir accompli, elles sont notre refuge, notre consolation, à nous surtout qui, avancés dans la vie, ne comptons pour ainsi dire nos ans écoulés que par les désenchantements trop réels qui les ont flétris.

Oui, nier l'idéal, c'est nier tout ce qui relève et fortifie l'humanité. J'ajoute que c'est ravir à la création ses merveilles et ses beautés. Que deviendraient-elles, en effet, sans le prestige dont les environne l'imagination du poète et de l'historien? Le soleil ne serait plus qu'un globe métallique, moteur du fluide lumineux, et les étoiles qui annoncent avec tant d'éclat la gloire de Dieu et les œuvres de ses mains, se réduiraient à des vapeurs scintillantes perdues dans l'espace. Le tonnerre, cessant d'être la grande voix de la nature, ne resterait plus qu'un vain bruit occasionné par le choc de deux nuages chargés d'électricité. La végétation, cette aimable et riche parure de nos champs, ne serait plus que le produit d'un certain mélange combiné de terre, d'eau et de gaz, et la beauté de l'homme, chef-d'œuvre de la création, ne serait plus, aussi, qu'une heureuse combinaison de lignes géométriques. Cet idéal de la beauté, dont l'expression fidèle est le but suprême des peintres et des sculpteurs, céderait le pas à un réalisme sans noblesse et sans dignité.

N'est-ce pas ce qui arriverait infailliblement dans une société qui ne compterait que des chimistes, des algébristes et des savants? Dans un tel monde, l'homme ne vivrait plus, mais il vé-

Digitized by Google

géterait misérablement. Ici, qu'il me soit permis, en finissant, d'invoquer le témoignage d'un grand poète italien de nos jours, Giacomo Leopardi, qu'on ne traitera pas certainement de visionnaire, car, durant presque toute sa vie, il appartint à la catégorie des sceptiques et des libres penseurs. Dans la troisième de ses odes, adresséee au cardinal Maï, à propos de la découverte du manuscrit *de Republicâ* de Cicéron, il soutient hardiment cette thèse, que l'illusion seule fait le bonheur, si le bonheur est possible, et qu'on ne saurait trop, par conséquent, regretter les erreurs anciennes et naïves de l'humanité que la science s'attache à détruire et qu'elle bannit à jamais. Après avoir parlé du résultat des grandes découvertes modernes auxquelles l'Italie a pris une si large part, il s'écrie : « Hélas ! le » monde ne gagne pas à être connu, il se rapetisse, et l'éther » résonnant, la terre et la mer paraissent plus grands à l'enfant » qu'au sage. Où sont-ils allés ces rêves charmants de contrées » ignorées, peuplées d'habitants inconnus, de l'asile qui reçoit » les étoiles pendant le jour, de la couche lointaine de la jeune » Aurore et du sommeil où va s'ensevelir chaque nuit le plus » grand des astres ? Voilà le monde dessiné sur un morceau de » papier ; voilà que tout est semblable, et par nos découvertes » le néant seul s'accroît. O fantômes chéris de notre imagina- » tion, la vérité vous proscrit; dès qu'elle apparaît, notre esprit » se sépare à jamais de vous ; les âges nous enlèvent à votre » magique puissance, et l'adoucissement de nos maux disparaît » avec vous ! (1) »

Donc, Messieurs, nous lui demeurerons fidèles à cet idéal, qui a le double privilége d'adoucir nos misères et de poétiser le monde et l'humanité. Sous sa vivifiante et lumineuse influence, nous aimerons à contempler les merveilles de l'univers, en même temps que les chefs-d'œuvre des arts ; nous aimerons, aussi, à puiser dans la lecture de nos grands prosateurs ces jouissances de l'esprit qui embellissent l'existence, en nous rendant meilleurs. Oui, dans ces œuvres si diverses et si diversement belles, écloses au souffle du génie de l'inspiration, nous trouverons un refuge assuré contre les déceptions du passé et les mensonges trop réels du présent; nous y trouverons, surtout, la possession anticipée de ces réalités ineffables que le Seigneur réserve

(1) *Correspondant*, vol. XXIII, année 1863, pag. 498 et suiv.

Digitized by Google

à la vertu dans une autre vie, et dont il grava lui-même, dès ici-bas, au fond de notre âme le pressentiment infaillible et divin.

Cette lecture, écoutée aveé la plus religieuse attention, se termine au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. l'abbé Dauphin exprime, à son tour, son opinion sur le réalisme :

« Messieurs, dit-il, le réalisme, de notre temps, me paraît se rattacher à une école qui rejette la grande théorie du beau dans la littérature et dans les arts, comme elle rejette, en métaphysique et en morale, les grands principes de la vraie philosophie.

Cette école ne veut plus voir dans l'âme humaine qu'une force qui se développe et qui s'épanouit selon les temps et selon les circonstances. Cette école dédaigne ce que les philosophes de l'antiquité profane vénéraient, je veux dire cette puissance supérieure dont l'âme est douée, et à laquelle il appartient, naturellement parlant, de juger.

On sait assez ce que deviennent les grands principes de l'ordre métaphysique et de l'ordre moral sous l'influence de cette école. Son triomphe serait la destruction de la philosophie.

Le triomphe du réalisme contemporain serait aussi la destruction de la littérature et des arts qui se précipiteraient de plus en plus dans le sensualisme.

On a beau dire et beau faire; tel est l'avenir du réalisme, s'il continue à mépriser comme de vaines idées et comme des types sans valeur les principes du beau qui sont dans l'intelligence et qui constituent l'idéal que tout artiste a le devoir de respecter.

Oui, tel sera l'avenir du réalisme, s'il ne reconnaît pas à la raison le droit de juger de ce qui est vraiment beau, s'il ne veut pas lui déférer le *criterium* du beau comme celui du vrai et du bien, trois nobles choses qui sont si intimement unies dans leur principe.

Je sais bien que le sentiment doit prendre part à l'admira-

Digitized by Google

tion, à l'émotion de l'âme devant ce qui est beau; car, l'homme n'est pas un pur esprit. Mais je dis que le sentiment doit avoir sa règle dans la raison; je dis même que le goût n'est pur, que le sentiment n'est élevé que lorsque la vraie lumière de la raison illumine le sanctuaire de l'âme.

Quant *au sens du divin*, comme parle une école qui se plaît dans le vague et dans l'indéfini, on me dit que c'est une force innée, intime, de l'âme humaine.

Si c'est une force, il lui faut une loi, il lui faut une règle ; et cette loi, cette règle ne peuvent être, naturellement parlant, que dans la faculté intellectuelle, dans la raison.

Aussi, lorsque la première impression éprouvée par l'artiste qui contemple, n'est pas trompeuse, il y a là avec le sentiment une sorte d'intuition, il y a le coup-d'œil de l'intelligence.

Tel est encore le secret de ces moments précieux où l'artiste est bien inspiré.

En un mot, le sentiment qui ne se trompe jamais est celui que la raison inspire, ou du moins éclaire toujours.

Voilà pourquoi il faut désirer que le réalisme contemporain, si plein de vie et de talent, consente à reconnaître que la sensation produite par la littérature ou par les arts, pour être la marque du beau, doit être approuvée par la raison, qui est une participation à la vraie lumière qui éclaire tout homme attentif, et qui est le principe suprême, la source infinie, et l'idéal absolu du vrai, du beau et du bien. »

Cette courte, mais substantielle communication, est entendue avec beaucoup de faveur par l'assemblée, et clot dignement la discussion sur le réalisme.

M. Gayot annonce au Congrès :

1° La visite à sept heures trois quarts des églises de Saint-Urbain et de Saint-Remi ;

2° La distribution du volume de la session du Congrès à Chambéry ;

3° Qu'il y aura un voyage aux dolmens de Nogent-sur-Seine, et il engage les membres du Congrès, qui veulent prendre part à cette excursion, à se faire inscrire au plus tôt ;

Digitized by Google

4° La réunion désormais de la section de la littérature et des arts, de une heure et demie à trois heures et demie, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville;

5° La lecture à la séance générale de demain d'un travail sur saint Bernard, par M. Pernot, et d'une notice sur Boursault, par M. Jully;

6° Enfin, que demain, à sept heures précises du soir, aura lieu la réunion de la Société française d'archéologie.

La séance est levée à cinq heures et demie.

QUATRIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Jeudi 4 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. Baruffi, président général; M^gr^ l'Evêque, M. le Préfet, M. le Maire de Troyes, présidents d'honneur; MM. Taillandier, Laperouse, Challe, Le Petit, vice-présidents généraux; MM. Le Brun, Gayot, Jully, secrétaires généraux, prennent place au bureau.

M. Le Brun-Dalbanne, l'un des secrétaires généraux, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 3 août.

MM. Drouët, Ch. Baltet, Bacquias, M. l'abbé Jossier, M. l'abbé Méchin, secrétaires des 1^re^, 2^e^, 3^e^, 4^e^ et 5^e^ sections, lisent le procès-verbal de la séance particulière de ces sections.

M. Gayot donne lecture de la correspondance.

M. Alexis Socard s'excuse de ne pouvoir suivre les travaux du Congrès; il se proposait de traiter la 32^e^ ques-

Digitized by Google

tion *sur l'importance de l'imprimerie à Troyes dans les siècles passés*. Dans l'impossibilité où il est de le faire, il transmet au Congrès deux volumes qui pourront jeter quelque lumière sur ce sujet.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

Par M. l'abbé Fèvre Justin : 1° de son ouvrage sur le tabac ; 2° d'un autre ouvrage sur l'éducation des enfants ; 3° d'un autre travail sur la construction des églises ;

Par M. de Caumont, d'un rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques ;

Par M. Vallet de Viriville, d'un ouvrage intitulé : *Jacques Cœur ;*

Par M. le comte d'Estaintot, 1° de son ouvrage sur l'origine des expositions florales et des progrès de l'industrie agricole ; 2° d'un autre ouvrage sur l'enseignement horticole et agricole dans les chaires publiques, dans les séminaires, les écoles normales et primaires ;

Par M. L. Curmer, d'une notice sur Jehan Fouquet ;

Par MM. Alexis Socard et Alexandre Assier, d'un ouvrage ayant pour titre : *Livres liturgiques du diocèse de Troyes, imprimés au* XV^e^ *et au* XVI^e^ *siècle*. Cet ouvrage est orné de 86 gravures originales.

Par M. Alexis Socard, d'un volume intitulé : *Livres populaires imprimés à Troyes de* 1600 *à* 1800 ;

Par M. de Caumont, 1° d'une carte géologique du département de la Manche, dressée en 1825, 1826 et 1827 ; 2° d'une définition élémentaire de quelques termes d'architecture ;

Par M. Roux, secrétaire général de la 14° section du Congrès scientifique, des deux volumes du compte rendu de cette session, et de la médaille commémorative frappée à Marsala.

Digitized by Google

M. Lescuyer, de Saint-Dizier, fait une communication verbale sur une héronnière qui existe dans le département de la Marne, à Champigneul. M. Lescuyer décrit cette capitale des hérons avec infiniment de précision et de charme. On reconnaît en lui un homme qui aime les oiseaux, qui les étudie avec amour, qui les protége de tout son pouvoir.

M. Lescuyer porte à près d'un mille le nombre des hérons, grands et petits, qu'abrite la héronnière située au centre d'une forêt et dans un parc appartenant à la famille de Sainte-Suzanne; il a constaté cent soixante-douze nids dans moins d'un hectare; il donne la dimension de ces nids, qui ont tous une forme plate et se composent invariablement de baguettes croisées à la base, et de brins de jonc à la surface intérieure. Sur chacun des nids, un héron adulte est constamment debout et veille sur son trésor. La silhouette de ces sentinelles se découpant dans l'azur du ciel présente un spectacle des plus singuliers et des plus pittoresques.

M. Lescuyer n'est monté que dans un seul des arbres de la héronnière; il portait huit nids qui contenaient vingt-huit petits. En y joignant seize pères et mères, cet arbre donnait à lui seul asile à quarante-quatre de ces magnifiques oiseaux. Quand M. Lescuyer est parvenu à la région des nids, les sentinelles dont nous avons parlé ont pris leur vol et l'ont enveloppé comme d'un nuage, mais sans tenter aucune attaque contre lui.

Les hérons n'habitent que pendant six mois la forêt de Champigneul. Leurs migrations se font avec une exactitude incroyable; tous les ans, ils arrivent à la héronnière le 6 février, et l'abandonnent le 6 août. Pendant leur séjour, on les voit quitter la héronnière vers le soir pour aller chasser et pêcher quelquefois jusqu'à quinze lieues de distance. Ils détruisent une quantité incroyable de reptiles.

Digitized by Google

Malheureusement ces intéressants oiseaux sont à la veille de disparaître de France. Quoique leur chair soit de mauvaise qualité et ne puisse être servie sur nos tables, les chasseurs ne leur font aucun quartier, et détruisent à plaisir une des créatures les plus utiles à l'homme. Par suite de cette poursuite barbare, il n'existe plus en France que deux héronnières : celle de Champigneul est l'un de ces lieux d'asile ; la famille de Sainte-Suzanne a préposé à sa conservation un garde spécial.

La communication de M. Lescuyer est une véritable révélation pour la grande majorité des membres présents ; les applaudissements de l'assemblée témoignent de l'intérêt avec lequel elle a été écoutée.

A la demande de la cinquième section, M. Jully a la parole pour lire l'étude suivante sur le poète Boursault :

I

MESSIEURS,

En choisissant Boursault pour sujet de cette étude parmi les écrivains qui, à des titres divers, intéressent notre histoire locale, je n'ai pas eu le moins du monde l'idée de m'élever en sa faveur contre l'opinion reçue. Boursault n'a pas à se plaindre de la postérité. De son vivant, il eut, malgré ses mécomptes, des partisans et des admirateurs. Boileau, son plus redoutable ennemi, finit par s'adoucir au point d'effacer son nom des satyres, ce qu'il n'a pas fait pour Quinault lui-même, et Saint-Evremont parle de la comédie d'Esope à la ville avec une bienveillance qu'on peut trouver excessive. Plus tard, Voltaire, il est vrai, dressant la liste des personnages célèbres du grand siècle, lui consacre trois ou quatre lignes dédaigneuses, et, se taisant sur l'auteur du *Mercure galant*, renvoie l'auteur des lettres d'amour à l'admiration des provinciaux. Mais un mot de Montesquieu a protégé la mémoire de ce poète contre cet arrêt sommaire. Je me souviens, dit-il (1), qu'en sortant d'une pièce inti-

(1) Pensées sur divers sujets.

Digitized by Google

tulée *Esope à la cour*, je fus si pénétré du désir d'être plus honnête homme, que je ne sache pas avoir formé une résolution plus forte. Enfin, Laharpe a écrit quelques pages remplies d'une sympathie visible pour cet homme d'esprit qui, doué d'une volonté persévérante, se forma tout seul, corrigea son style et, ce qui vaut mieux, s'attira par la loyauté de son caractère des amitiés constantes et d'illustres appuis. Sa place est donc marquée, bien qu'à un rang modeste, dans l'histoire des lettres, et s'il est de ceux qu'on nomme et qu'on ne lit guère, il faut reconnaître que la critique s'est exercée plus d'une fois sur des œuvres qui ne valent pas les siennes. En revanche, il serait puéril de s'exagérer son mérite. Avec tout son esprit, Boursault n'a jamais été bien maître de sa plume, et l'insuffisance de ses études donne un caractère de légèreté superficielle et de frivolité à des œuvres où la verve facile et coulante ne rachète pas toujours la pauvreté du fond. Mais ce qui nous attire à lui, c'est d'abord l'époque où il a vécu. Il s'est trouvé mêlé, pendant la dernière période du XVII^e^ siècle, à des événements littéraires où figurent les noms les plus illustres. Il a vu l'astre de Molière à son apogée, celui de Corneille à son déclin. Il a vu La Fontaine, Boileau, Racine, Bossuet dans tout l'éclat de leur gloire. Il s'est entretenu avec ce que la cour avait de plus grand ; il a été un moment le gazetier, c'est-à-dire l'amuseur en titre des seigneurs et des princes. Enfin, il a lu le *Télémaque* en cachette. Ce qui nous attire encore à lui, c'est, plus que son talent, la singularité de sa destinée. Il arrive à Paris encore enfant, très-ignorant, lui-même se plaît à le répéter, et s'il faut en croire des biographes, il fait jouer sa première pièce à l'âge de quinze ans. Il y a certainement là de quoi nous étonner. Aujourd'hui, un ignorant, s'il est intelligent et laborieux, a mille moyens de s'instruire, et sans peine il peut, par la presse, essayer de se faire un nom. Nous avons eu jadis nos officiers de fortune, aujourd'hui nous avons des écrivains de fortune qui gagnent leurs grades en pleine mêlée, sous les yeux de tous. Mais vers 1650, comment se faire jour à travers cette foule de poètes faméliques qui encombrent les antichambres des grands, offrant un madrigal ou un sonnet en échange du pain de chaque jour ? Il y a longtemps, dit quelque part Boursault, que je rôde autour du Parnasse, à supposer qu'il ne me soit jamais arrivé d'y monter. Cela lui arriva en effet, et de

Digitized by Google

bonne heure il sut prendre une assez forte position dans la redoutable forteresse. Sans doute, cette rapidité de succès lui suscita des envieux, et lui-même put un instant se faire illusion sur ses talents. Mais jamais il ne permit à la bonne fortune de lui gâter le cœur, et fut toujours soutenu par une élévation de sentiments qui souvent éleva son style bien au-dessus du médiocre. Voilà pourquoi j'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'indiquer les principaux traits de son caractère, d'après ses pièces et surtout les trois volumes de lettres qu'il nous a laissés.

II

Il naquit à Mussy-l'Evêque en 1638, un an avant Racine, auquel il devait survivre, et deux ans après la première représentation du *Cid*, dont l'auteur, par la suite, lui voulut beaucoup de bien. Ma mère, dit-il, n'est jamais sortie de son pays. Mon père qui, pour s'enrichir, fut longtemps guerrier, rôda partout et plus dans la Franche-Comté qu'ailleurs. Sans doute, ce guerrier ignorant ne s'inquiéta guère de donner aux siens plus de savoir qu'il n'en avait, et Boursault aurait eu le droit de s'écrier comme M. Jourdain : Oh! mon père et ma mère, que je vous veux de mal! Plus tard, lui-même comprit mieux ses devoirs ; il plaça l'un de ses fils, le plus distingué, chez les Théatins, et les lettres qu'il lui adresse sont pleines d'une tendresse très-vive et très-éclairée. C'est en 1654 qu'il vint à Paris chercher fortune, aussi pauvre d'argent que de science. Mais bientôt, nous le voyons secrétaire des commandements de la duchesse d'Angoulême. Elle était femme d'un fils naturel de Charles IX, qui, après une longue détention pour crime de conspiration sous Henri IV, se distingua, sous Louis XIII, dans les campagnes d'Allemagne et de Flandre. La duchesse, qui vit quatre rois passer sur le trône de France, comptait, dit son protégé, encore plus de vertus que d'années. Il lui dut beaucoup sans doute. Toutefois, dès cette époque, il se montra avant tout poète et homme de lettres, reçu dans les grands hôtels, bien accueilli de ce que la cour et la ville avaient de considérable ; tantôt à Chantilly, chez Condé, tantôt à Paris, chez le président Perrault. Une grande vivacité d'esprit, une gaieté piquante dont l'étude n'avait pas altéré la saveur bour-

Digitized by Google

guignonne, une singulière facilité de parole et de phrases, et avec tout cela un fond sérieux d'honneur et de franchise multiplièrent promptement ses relations. La mode était alors aux gazettes littéraires, et Boursault semblait propre au rôle délicat d'amuser de graves personnages. Il était d'abord gazetier de vocation. Veut-on connaître, par un témoignage contemporain, ce qu'était, en partie du moins, cette profession très-enviée? « On s'instruit de cent choses qu'il faut savoir de nécessité et qui sont de l'essence du bel esprit. On apprend par-là chaque jour les petites nouvelles galantes, les jolis commerces de prose et de vers. On sait à point nommé : un tel a composé la plus jolie pièce du monde sur un tel sujet, une telle a fait des paroles sur un tel air, un tel écrivit hier au soir un sixain à Mlle une telle, dont elle lui a envoyé la réponse ce matin sur les huit heures... C'est là ce qui vous fait valoir dans les compagnies, et si l'on ignore ces choses, je ne donnerais pas un clou de tout l'esprit qu'on peut avoir. » — Qui parle ainsi? Madelon, dans les *Précieuses ridicules*. Voilà, si l'on y ajoute les louanges officielles, les devoirs du poète amuseur. Le secrétaire de la duchesse d'Angoulême semblait fait pour saisir au vol la nouvelle de cour, le bon mot de la journée, le dernier sonnet répété de ruelle en ruelle, ou rimer lui-même des rimes plus ou moins ingénieuses; dans ce style précieux et maniéré si cher au petit salon bleu d'Arthémise, et dont les traces se retrouvent trop souvent chez lui-même. Ce serait un tort de voir dans Boursault un grave financier qui n'aurait regardé la poésie que comme un petit talent propre à lui ménager des entrées dans les bonnes maisons. Il ne fut jamais heureux, nous le verrons bientôt, dans les postes officiels. A peine a-t-il reçu quelque faveur, que lui-même s'en prive par sa maladresse. Il était de ceux qui n'entendent rien à l'art, parfois difficile, de garder sa place. Mais, avec l'insouciance de ses pareils, il s'en console vite et en rit le premier. Pourtant, cette insouciance, il s'en corrige en vieillissant. Il y a deux époques bien marquées dans sa vie. La première nous le montre très-affairé, très-répandu, fort occupé de fêtes, de voyages, de petits vers et d'aventures galantes. C'est le temps de ses premières pièces, du *Médecin volant*, des *Nicandres*, de ses premiers romans et des *Lettres à Babet*. C'est le temps aussi de ses fameux démêlés avec Molière et avec Boileau. Il a la verve, l'entrain, la bonne humeur,

Digitized by Google

et aussi la naïve présomption de la jeunesse, et ne s'inquiète guère du lendemain. Dans la seconde époque, fixé à Montluçon, venant toujours plus rarement à Paris, plus recueilli, plus sédentaire, attentif à sa maison, préoccupé de l'avenir de ses enfants, plus que jamais attaché à la religion, tout son talent s'épure et ce qu'il écrit respire une sorte de gravité pieuse, qui va parfois jusqu'à la tristesse. Même il devient sermonneur, sans gronder pourtant, ni affecter des airs pédantesques, mais en homme convaincu, dont la sagesse est expansive et s'insinue doucement dans l'âme du voisin. — Une lettre à la duchesse d'Angoulême peint au naturel le Boursault de la première époque. C'est la relation comique d'un voyage à Sens où l'appelaient les affaires de sa protectrice. Il s'embarque sur la Seine avec six pistoles pour ses frais de route. Sur le coche, il avise des joueurs qui lui en escamotent une bonne partie. Arrivé à Châtillon, il régale des récollets, si bien qu'il lui reste *quatre sols marqués* pour faire vingt-cinq lieues et quantité d'affaires toutes de conséquences, et toutes fort pressées. Il n'a plus qu'une ressource, c'est de vendre un bel habit de moire, précieusement serré dans sa valise, quand par bonheur il rencontre dans une hôtellerie de Melun des gens de M. Fouquet, qui se trouvait alors à Vaux. Aussitôt il se souvient d'un certain sonnet bien reçu, dix mois auparavant, par le surintendant, lui écrit une belle épître pour lui peindre sa détresse, et s'endort le cœur plein d'espérance et l'estomac vide. Le lendemain, dès le matin, il court à Vaux, et après avoir essuyé les rebuffades du portier, il rencontre La Forêt, écuyer de Fouquet, qui se charge de porter la lettre à son adresse. Ici, laissons-le parler lui-même. « Au bout d'un demi-quart-d'heure, il vient me trouver dans une allée où je songeais à la perte que j'allais faire sur mon habit de moire, si j'étais obligé de le vendre à Melun, et m'ayant donné trente louis, il me fait la révérence, et me dit que M. Fouquet me remerciait. Je vous jure, Madame, que je fus si surpris d'une générosité si grande que depuis Vaux jusqu'à l'hôtellerie où j'avais laissé ma valise, je regardai pour le moins cent fois le présent que l'on me venait de faire. » — Fier de son trésor qu'il fait sonner dans sa main, il rentre dans le coche, et le voyage s'achève jusqu'à Sens. « Là, dit-il, je prendrai tant de soins des affaires que Votre Altesse me recommande, que si leur succès dépend de ma vigilance, vous devez être sûre

Digitized by Google

de l'avoir aussi avantageux que vous le souhaitez. » Vraiment, il ne fallait pas moins que ces protestations pour que la duchesse comptât sur la diligence d'un tel intendant. Une autre lettre fait ressortir à merveille le contraste que j'indiquais tout-à-l'heure. Boursault, quand il l'écrivit, avait atteint la cinquantaine et depuis longtemps ne vendait plus des habits de moire. Mais, un soir, il se trouva fourvoyé dans un joyeux souper, en compagnie de jeunes étourdis de bonne maison, entre autres d'un neveu du grand Turenne. Là, on lui fait dire des vers de jeunesse, d'une liberté tout-à-fait gauloise. Ils ont tant de succès, qu'on en exige impérieusement copie. Rentré chez lui, Boursault se trouve dans un grand embarras. D'une part, sa conscience lui reproche d'avoir quelque peu oublié son caractère et son âge. Mais il sait aussi qu'une prière de César est un ordre, et pour le poète, César, c'est tout grand seigneur capable de faire un peu de bien ou beaucoup de mal : il enverra donc les vers, mais entre deux sermons, et croira tout racheter par ce compromis singulier : « Je n'ai jamais été débauché ni libertin; mais j'ai été jeune, et n'ayant jamais eu de grandes vertus, j'ai fait ce que j'ai pu pour ne pas avoir de grands vices. Voilà, Monseigneur, ce que je suis bien aise que vous sachiez, et ce que je ne suis pas fâché que tout le monde sache. » Et plus loin : « Ce n'est point, Monseigneur, en vous amusant à des bagatelles que vous nous rendrez le héros que nous avons perdu. C'est en marchant sur ses pas, et à qui cette gloire appartient-elle plus naturellement qu'à vous? » On le voit, il n'a rien de commun avec cette société de beaux esprits sceptiques, comme Lafare, Chaulieu et d'autres, qui ont traversé le XVIIe siècle sans en partager les croyances, et ont vécu à part, en épicuriens peu scrupuleux sur le choix de leurs plaisirs. L'acteur Raisin, son grand ami, lui ayant demandé une scène de *Phaéton* pour la déclamer à souper devant MM. de Vendôme, Chaulieu et La Fare : « A quoi diable vous êtes-vous engagé, lui répond-il, et que pouviez-vous faire de pis contre moi, que de m'exposer à une critique si délicate? » On sent qu'il n'est pas à son aise en présence de ces raffinés railleurs, et qu'il n'est jamais entré bien avant dans leur intimité.

Il faut, du reste, que sa vie n'ait rien eu de scandaleux, pour que Montausier et Louis XIV aient songé un instant à le nommer sous-précepteur du dauphin. Il eut raison de décliner cet

Digitized by Google

honneur, à en juger par le livre qui, dit-on, plaisait tant à Louis XIV. *La véritable étude des souverains* n'est qu'une suite de lieux communs, reliés par des anecdotes anciennes et modernes. Rien qui rappelle, même de loin, le modeste, mais solide et charmant petit livre, qui plus tard fut l'un des titres de Fénelon à l'éducation du second dauphin. C'était assez pour Boursault, d'amuser la cour ; encore y trouva-t-il, nous l'avons dit, bien des mécomptes. La première gazette qu'il rédigea eut un grand succès : le roi, la reine, la duchesse d'Orléans, le grand Condé, Mademoiselle y prenaient plaisir, et l'auteur touchait ou devait toucher une pension de 2,000 livres. Mais il eut le malheur de rimer une innocente plaisanterie sur la barbe d'un capucin. On effraya la conscience de la reine, et sans l'intervention de Condé, Boursault allait à la Bastille. Il en fut quitte pour la perte du privilége et de la pension, et s'en vengea par une épigramme terminée ainsi :

J'en connais qui sont interdits
De voir les saints du Paradis
Déchaînés contre le Parnasse :
Car, auguste sang de nos rois,
Autrefois c'était saint Ignace,
Et c'est aujourd'hui saint François.

Plus tard, il entreprit une seconde gazette, dédiée au duc de Bourgogne, sous le nom de la *Muse enjouée*. C'était le temps où Louis XIV songeait à faire la paix avec Guillaume d'Orange. Boursault, qui n'en savait rien, crut faire acte d'orthodoxie en se moquant de l'ennemi de la France. C'en fut assez pour lui attirer une seconde, mais légère disgrâce. Le chancelier Boucherat lui ayant retiré son privilége, sans lui en dire les motifs, il écrivit à la duchesse d'Angoulême : Vous voulez bien, Madame, puisque le chancelier reprend ce qu'il donne, que je ne tienne pas ce que je promets, et il fait l'analyse de sa première gazette, bien innocente à coup sûr. Mais il s'en tient là, et ne rima plus guère de nouvelles que pour Condé, et surtout pour l'évêque de Langres, son protecteur : car on peut appeler gazettes ces longues lettres en prose et en vers qui, parmi des bagatelles, renferment nombre de choses intéressantes. Dès lors c'est du côté du théâtre qu'il tourna tous ses efforts, et c'est là qu'il recueillit des succès les plus légitimes et les plus brillants.

Digitized by Google

III

Nous ne savons pas au juste quand ni comment Boursault devint receveur des fermes à Montluçon. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il fut un médiocre financier. D'abord, la poésie dut prendre une notable partie de son temps, et ses meilleures pièces, celles qu'il a le plus travaillées, datent de cette époque. Et puis, il fallait vraiment un cœur d'airain pour lever, sans faiblir, des tailles souvent écrasantes, et ne point s'attendrir à la vue de certaines misères. Quoi de plus triste que cet impôt du sel, auquel la vente forcée, c'est-à-dire l'obligation pour chacun de renouveler, bon gré mal gré, sa provision à des époques déterminées, donnait tous les caractères de l'exaction la plus odieuse? Qu'on ajoute à tout cela les procès et les châtiments infligés aux *faux-saulniers* qui allaient en fraude acheter du sel à bon marché dans *les pays rédimés,* et l'on concevra ce que devait souffrir un honnête homme, condamné à pareille tâche. Aussi Boursault fut-il révoqué. Lui-même nous l'apprend par une lettre à M. Bernard, intéressé dans les fermes du roi, lettre curieuse à bien des titres, et que, malgré sa longueur, je me reprocherais de passer sous silence :

« Je me souviens qu'autrefois, moi indigne, étant employé à » une recette considérable (d'où je fus révoqué parce que je n'é- » tais pas assez méchant), j'écrivis à M. Lejariel, fermier général, » qui me fit réponse à la marge de ma lettre, d'un style aussi » laconique qu'on en ait jamais vu. Vous en douteriez peut- » être, si vous n'étiez pas convaincu par vos propres yeux. »

RÉPONSE.

De Paris, le 1er juillet 1688.

« De Montluçon, ce 24 juin 1688.

» Monsieur,

» Las d'entendre les huissiers et les gardes que j'envoye au recouvrement des sels prêtés dans toutes les paroisses de cette élection, crier que ce n'est que pauvreté et misère, j'ai voulu m'en éclaircir moi-même, et depuis quinze jours que je vais de village en village, je n'ai pas disposé d'un moment que je n'aye employé à la sûreté de vos intérêts. Je vous jure que j'ai vu encore pis que ce qu'on m'a dit, et qu'à moins d'avoir la bonté de faciliter vous-même à de misérables débiteurs les moyens de vous payer, vous êtes en danger de tout perdre. Eh ! que vou-

Digitized by Google

lez-vous que des huissiers exécutent chez de pauvres gens qui couchent sur un peu de paille, et qui boivent de l'eau dans une cruche égueulée ? Et comment feront-ils pour payer des frais, s'ils ont tant de peine à payer le principal ? J'attends qu'ils aient recueilli quelque grain, vendu quelques agneaux, enfin fait de l'argent de quelque denrée, et je remarque que moins je fais de frais, plus la recette grossit. — J'écrivis la semaine passée à la compagnie, et lui mandai qu'il y avait ici deux faux-sauniers, pris en récidive. Je les ai fait condamner à l'amende prescrite par l'ordonnance, payable dans le mois ; autrement, l'amende convertie en la peine des galères. Ils ont chacun leurs pères, qui sont des paysans solvables et bien domiciliés, qui s'obligent sur les mêmes peines à payer l'amende à quoi ils sont condamnés, dans trois mois. Vous aurez la bonté de me mander ce qu'il plaît à la compagnie que je fasse. — On en prit encore un hier matin, mais que je crois non plus faux-saunier que moi. C'est un pauvre diable d'environ 18 ou 20 ans, espèce de maçon qui allait chercher à travailler à Moulins, et qui apparemment acheta à peu près deux livres de sel en pays rédimé, où il est à bon marché, pour se faire au besoin un peu de potage. En vérité, je fais scrupule de le poursuivre ; à quelque faible amende qu'on le condamne, il lui est impossible de la payer, et faute de payement, il faudra qu'il ait le fouet par la main du bourreau. Je suis obligé, Monsieur, de vous représenter qu'il y a de la conscience à punir un pauvre garçon qui n'est pas coupable. Parlez, je vous en conjure, à la compagnie, et si elle ne veut point lui faire de grâce, dites-lui que je la supplie de donner la commission de poursuivre à quelque autre. Elle sait que je suis inflexible à l'égard des faux-sauniers, mais je ne veux point me reprocher que j'aie aidé à accabler un innocent ; d'autant plus que je ne me croirais plus digne d'être, etc. »

De l'argent.

De l'argent dans le mois.

Coupable ou non, il faut qu'il paye l'amende, ou qu'il soit fustigé.—Nous n'aimons pas les commis si pitoyables.

Je vous recommande toujours la diligence pour le recouvrement, et suis, Monsieur, tout à vous.

« Ne faut-il pas, Monsieur, ajoute Boursault, être un grand » génie, et avoir une grande équité, pour faire une semblable » réponse ? Cependant l'or et l'argent se remuent à la pelle » chez lui, et je n'en ai point : ce sont deux endroits par où la » fortune est également coupable. Aimez-moi toujours et je se- » rai plus heureux que lui, car il a tout au moins quatre-vingts » ans, tout au moins deux millions de biens, et il songe à en » amasser encore. »

Digitized by Google

Voilà, sans doute, la plus belle lettre de Boursault, et le plus noble témoignage qu'il nous ait laissé de lui-même. Voilà ce qui explique la haine vigoureuse pour les malhonnêtes gens enrichis, qui éclate presque à chaque page de ses derniers ouvrages. Nous retrouvons M. Lejariel dans le *Mercure galant*, sous le nom de M. Longuemain. Nous le retrouvons dans *Phaéton*, parmi ces vieillards réunis au fond des enfers, et se plaignant amèrement d'avoir été frappés de mort subite, comme si la mort pouvait surprendre personne à quatre-vingts ans. Ah ! si Boursault avait vécu quelques annés de plus, il aurait applaudi des deux mains le chef-d'œuvre comique de Lesage, qui, lui aussi, fut employé quelque temps dans les finances, en Bretagne, et M. Turcaret l'aurait vengé de M. Lejariel ! Du moins, lorsqu'en 1701, il s'éteignit dans cette même ville de Montluçon, entre les bras de son fils le théatin, auquel il avait voulu faire sa dernière confession, le souvenir de cette lettre et de cette révocation dut lui revenir à l'esprit et rassurer sa conscience au moment suprême !

Je ne sais s'il resta dans les finances, et y trouva quelque emploi qui répugnât moins à son caractère, mais à coup sûr, il ne fut jamais riche et dut plus d'une fois loger le diable dans sa bourse. Peut-être même a-t-il voulu parler de lui dans l'épigramme suivante, à mon sens, la meilleure qu'il ait faite :

Un auteur de théâtre expert, mais indigent
(Cela n'est pas une merveille)
Allant un jour, faute d'argent,
Vendre les œuvres de Corneille,
Un ami qui le vit inquiet et rêveur :
Quel chagrin, lui dit-il, me faites-vous paraître?
On en aurait à moins, lui répondit l'auteur :
Je ressemble à Judas, je vais vendre mon maître.

« Son nom, dit-il, ne m'échappera jamais. S'il fallait le deviner, peut-être me devinerait-on plutôt que lui; je ne suis pas mieux avec la fortune, et hors le mérite, ce portrait me ressemblerait assez. » En effet, il eut toujours pour Corneille une admiration pieuse, et le plaçait au-dessus de Racine. Il ne voyait pas ses défauts, puisqu'il admire Attila, mais les hautes et sublimes pensées de l'auteur de *Polyeucte* trouvaient un écho dans son âme généreuse.

Il a même rencontré parfois des accents vraiment Cornéliens ; par exemple, dans la tragédie de *Marie Stuart*, pièce mal ac-

Digitized by Google

cueillie d'ailleurs, parce qu'elle est mal conduite et que les caractères y sont outrés jusqu'au ridicule. Il s'y trouve un certain Norfolk, séduit par la beauté et les malheurs de la reine d'Ecosse, dont le rôle ne manque ni de fierté, ni de noblesse. Il ose dire à Elisabeth :

On vous trompe, Madame : elle a l'âme trop belle ;
Son plus austère juge est plus coupable qu'elle.
Vous souffrez cependant qu'on l'envoye au trépas,
Pour des crimes forgés, que vous ne croyez pas.
A des pairs corrompus dont la vue épouvante,
Vous livrez sans scrupule une reine innocente !
Votre haine obstinée à finir ses destins
Erige un tribunal d'un amas d'assassins.
Il en est un Madame, où règne un autre juge,
Qui donne à l'innocence un éternel refuge ;
Le plus grand roi du monde y paraît sans appui
Et s'il n'a des vertus, rien n'y parle pour lui.
Comme il est de son Dieu la plus parfaite image,
Dans ce degré sublime il lui doit davantage
Et devient responsable, après tant de bienfaits,
Et des crimes qu'il souffre, et de ceux qu'il a faits.

Dans la même scène, Elisabeth irritée de ce libre langage, s'écrie :

Tu serais le premier de ta race odieuse
Qu'eût rendu mémorable une mort glorieuse :
C'est sur un échafaud qu'ils ont cessé de vivre :
Tu dégénèrerais en manquant à les suivre ;
Et le remords vengeur qui suit la trahison
Fut toujours insensible à ceux de ta maison.

NORFOLK.

. . . . . .
Mon père et mon aïeul, dont vous taisez les crimes,
De leur religion volontaires victimes,
Préférèrent les fers, la torture, la mort
Aux appâts séducteurs dont on flattait leur sort.
Voilà les grands forfaits dont ils furent coupables,
Voilà les trahisons dont nous sommes capables.
Voilà pour quel sujet le glaive d'un bourreau
A privé mes ayeux des honneurs du tombeau.
Qui voudrait d'aussi près examiner les choses
Trouverait des proscrits pour de plus justes causes.
Vous m'entendez....

Assurément ces vers sont beaux et dignes non d'un émule, mais d'un élève de Corneille. Le public pourtant ne les applau-

Digitized by Google

dit point, et il fallut que le duc de Saint-Aignan vînt en aide au pauvre Boursault, en lui donnant ce que Molière appelle *des louanges monnayées :*

Malgré cette gêne, malgré ses travaux littéraires et la faiblesse de sa santé, il s'inquiétait toujours du sort de sa famille. — Il plaint sa femme d'avoir passé les plus beaux ans de sa vie sans mari, ou avec un mari enrhumé plus de dix mois de l'année. Après le grand succès d'*Esope à la ville,* il lui écrit : « Il s'en faut de cinq pistoles que nos deux parts ne montent déjà à mille écus. A vue de pays, elles iront à près de 4,000 livres, sans l'impression, et qui serait assuré de faire deux pièces par an avec le même bonheur, n'aurait guère besoin d'autre emploi. — Fais en sorte de garder un exemplaire pour toi, et sois persuadée que le plus grand plaisir que m'ait causé cet heureux succès, a été, par rapport à la part que tu voudrais bien y prendre. » De ses deux fils, l'un servit dans l'armée et l'autre devint un prédicateur estimé. Sa fille entra par vocation dans la vie religieuse. Il n'y eut là ni simple arrangement de famille, ni calcul d'économie. Il écrivait à son fils, encore novice : « Songez que vous n'avez fait aucun pacte avec Dieu, qu'il vous soit honteux de rompre. Consultez-vous bien et de bonne foi, pendant qu'il est encore temps. On peut ne pas avoir les vertus d'un religieux, et ne pas laisser d'être un honnête homme. Elles sont différentes, selon les différents endroits où elles se rencontrent naturellement. Mais elles cessent d'être vertus, quand elles sont contraires et hors de situation. — Surtout, mon fils, point de constance étudiée, ni de zèle affecté. »

Cette sincérité, lui-même l'apportait en toutes choses. Pendant qu'il travaillait en province à la comédie d'*Esope,* un bon curé fit difficulté de lui donner l'absolution, et voulut qu'il s'informât à de plus habiles gens s'il pouvait, en sûreté de conscience, faire représenter sa pièce. Il écrivit à un théatin, avec lequel il était lié, le père Caffaro, et en reçut une réponse favorable, écrite, paraît-il, en latin, et qu'il traduisit pour la placer, de son chef, à la tête d'une édition de ses œuvres publiées en 1694. — Ce fut l'origine d'une querelle célèbre. Le père Caffaro, s'inclinant devant l'autorité de Bossuet, s'empressa de se rétracter, et Boursault, dans une lettre à l'archevêque de Paris, tout en défendant sa cause avec beaucoup de mesure et de convenance, déclara hautement qu'il avait pris

Digitized by Google

sur lui de donner au public l'avis du théologien. Et voilà comment un scrupule de conscience nous a valu les maximes et réflexions sur la comédie, qui ne sont que le développement à l'usage des fidèles de la lettre confidentielle écrite d'abord par Bossuet au père Caffaro. — Il est sincère aussi dans la part qu'il prend aux grandes infortunes, quand, par exemple, il écrit à Pellisson : « Quelle foule de gens suivaient M. Fouquet dans sa fortune, qui, dans sa disgrâce, n'ont pas fait semblant de le connaître, ou qui ne l'ont connu que pour rendre son malheur plus grand ! » Il est sincère enfin, lorsqu'il écrit à Montausier, après la mort de la célèbre Julie d'Angennes : « Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que le poste où vous êtes demande un grand homme tout entier, et que la consolation que vous refuseriez peut-être si vous ne regardiez que vous seul, est un bien que vous êtes obligé de chercher vous-même pour l'intérêt du prince dont vous cultivez les jeunes ans, et des peuples qui auront l'honneur de lui obéir. » Et l'homme qui ne mentit jamais pour personne lui répond : « De quinze ou seize cents lettres qui m'ont été écrites sur la mort de madame de Montausier, je n'en ai point reçu, Monsieur, qui m'ait donné plus de consolation que la vôtre. » On le voit, dans ses hommages rendus au mérite, Boursault ne parle pas toujours en courtisan, ou en poète qui tend la main. Ainsi encore, quand il va visiter dans l'église des Capucines la tombe de Louvois, ouvrage de Girardon, il refait l'épitaphe, insuffisante à son gré, et insiste sur la bonne organisation des armées et la fondation des Invalides. Ce témoignage non suspect à l'égard d'un ministre mort valait mieux que tant de belles dédicaces où lui-même avait plus d'une fois accusé les vivants. Il s'en repentit, malgré l'excuse offerte par l'usage et l'exemple de tant d'autres. « Je ne vous cèle pas, Monsieur, dit-il à un de ses correspondants, que je suis las d'aider à déifier des gens qui croiraient leur argent mal employé, s'ils payaient l'apothéose qu'on leur donne.... Si vous m'alléguez que j'ai pratiqué ce que je condamne et que je n'ai point fait de méchants ouvrages que je n'aie dédiés à de grands seigneurs, je vous réponds que j'étais dans une erreur dont, grâce au ciel, j'ai fait abjuration. De cinq ou six auxquels je me suis adressé, je n'en sais que deux qui me fassent la grâce de me souffrir (sans doute Condé et le duc de Saint-Aignan), et pour ne plus fatiguer des héros de

Digitized by Google

premier ordre, je veux m'en faire de tous les amis que j'ai, et rendre justice à leur mérite, pour reconnaître l'amitié dont ils m'honorent. » Sage, mais tardive résolution !

Quant aux louanges qu'il a prodiguées au roi, il n'a fait en cela que suivre le courant, et mêler sa voix mal assurée au concert qui, de toutes parts, montait vers le trône. Outre des sonnets et des bouts rimés, il composa pour Louis XIV une ode où l'on trouve ce vers étrange : « Toi, sous qui l'univers *a l'honneur* de trembler. » Ce mot me rappelle (qu'on veuille bien me passer le rapprochement) celui d'un professeur illustre, qui disait en faisant une expérience de chimie devant de très-grands personnages : « Ces gaz vont avoir l'honneur de se combiner devant vous. » Ainsi se trouve confirmée d'une manière inattendue la parole de Tacite sur l'adulation, qui a continué d'enchérir sur elle-même, et l'on pourrait appliquer aux flatteurs cette pensée pessimiste attribuée à M. de Talleyrand : « Ne dites pas d'un tel qu'il est le dernier des hommes, mais l'avant-dernier ; il ne faut décourager personne. »

Et pourtant, dans la pièce d'*Esope*, les comédiens n'osaient dire le fameux apologue des Membres et de l'Estomac, et certains vers contre la manie de la guerre et des conquêtes parurent assez hardis pour être supprimés à la représentation. Ainsi plus l'éclat du grand règne allait pâlissant, plus on redoutait de blesser des oreilles depuis longtemps gâtées par l'excès de la louange. Boursault nous en a laissé une preuve bien frappante. Il avait fait un quatrain pour mettre au bas d'un portrait du père de La Chaise, confesseur de Louis XIV, et cherchant une antithèse, il l'avait naturellement rencontrée dans l'humilité d'un souverain qui, voyant tout le monde à ses genoux, s'agenouillait lui-même aux pieds d'un prêtre. Le graveur, en lisant les vers, pâlit d'effroi, et s'écria qu'on voulait l'envoyer à la Bastille. Il croit sans doute, dit Boursault, que c'est le révérend père qui se prosterne aux pieds du roi. Ce trait, à pareille époque, est significatif.

En somme, tout en étant de son temps, Boursault, je crois l'avoir montré, nous révèle un caractère qui est bien à lui. Il avait commencé, comme la foule des mauvais écrivains, par montrer des prétentions très-peu justifiées, et s'était cru l'émule de Molière. Mais à mesure qu'il faisait mieux, il croyait moins bien faire, et voyait plus clairement ce qui lui manquait.

Digitized by Google

Je le sais, de toutes les modesties du monde, il n'en est pas de plus suspecte que la modestie littéraire, et la plus humble déclaration d'insuffisance de la part d'un écrivain cache bien souvent cette *intrépidité de bonne opinion* dont parle Molière. Il est tel avant-propos doucereux et contrit auquel on serait tenté de préférer même les rodomontades d'un Scudéri qui, comme le disait un jour M. Saint-Marc Girardin, traîne et fait sonner son grand sabre dans toutes ses préfaces. Mais ce qui porte à croire sincère la modestie de Boursault, j'entends de Boursault vieilli, ce n'est pas l'aveu souvent répété de son ignorance, où l'on pourrait voir une certaine coquetterie : c'est son évidente intention d'amendement moral, et le contrôle sévère que sa foi le force d'exercer sur lui-même. A ce point de vue, sa modestie est une partie de sa religion. Si, malgré cela encore, il se jugea lui-même avec ce degré d'indulgence dont il nous est malaisé à tous de nous préserver entièrement, en revanche, il apprit à ne pas être ravi de tout ce qu'enfantait sa muse, et paraît s'être appliqué les sages et nobles conseils renfermés dans les plus beaux vers de l'art poétique. Il travailla toujours à corriger son style, se pénétra de Vaugelas, et rechercha la pureté du langage, parfois même avec excès ; certaines de ses opinions, par exemple sur l'art du prédicateur, sont exposées dans ses lettres avec une fermeté de principes et une netteté d'expressions singulières. On ne lui pardonne pas d'avoir écrit des fables après La Fontaine et de s'être exposé à un parallèle dont il a senti du reste tout le danger. C'est un malheur pour lui de marcher à la tête de la nombreuse armée d'imitateurs enrôlés sous la bannière d'un poète proclamé tant de fois inimitable. Mais on lui sait gré de ne pas s'être présenté à l'Académie, dont plusieurs membres l'honoraient de leur amitié, et d'avoir résisté aux instances de Thomas Corneille. Voilà le point que je tenais à bien marquer, avant d'entrer dans le récit de sa double querelle avec Molière et Boileau.

IV

Cette lutte inégale dont sa muse sortit toute meurtrie, et où sa naturelle douceur fit place un moment au dépit du poète, lui inspira deux forts médiocres ouvrages : *le Portrait du Peintre* et *la Satire des Satires*. Entrons dans le détail de ces

Digitized by Google

débats, qui eurent alors assez de retentissement pour nous intéresser encore aujourd'hui. C'est une scène piquante de la grande comédie donnée au public de tous les temps par la vanité littéraire.

Lorsque, en 1662, Molière fit jouer *l'Ecole des Femmes,* où se révélait la profondeur de son génie, on vit se renouveler avec presque autant d'éclat le tumulte soulevé, vingt-six ans auparavant, par l'apparition du *Cid.* D'un côté, des transports d'enthousiasme et de bruyants applaudissements, de l'autre des huées, des cris d'indignation et des défis insultants, témoin le comte des Broussin, auquel Boileau a fait allusion, et qui, furieux, sortit au second acte; témoin encore ce malheureux Clapisson, bafoué par Molière, et qui disait tout haut, en haussant les épaules : « Ris donc, parterre, ris donc. » C'est pour faire justice de cet acharnement que, cinq mois après, Molière fit jouer *la Critique de l'Ecole des Femmes.* C'est alors que Boursault nous apparaît dans la coterie turbulente qui s'agite autour du grand homme. Il se reconnut, dit-on, dans le personnage de Lysidas. Vraiment, je ne le puis croire. Lysidas est un pédant hérissé de grec, intraitable sur les règles, ne parlant que de protase, d'épitase et de péripétie. Boursault n'entendait rien à ce jargon, et si on l'accueillait dans le monde, ce n'était certes pas pour l'amour du grec. J'aime mieux croire qu'il céda un peu à la vanité jalouse et beaucoup à des sollicitations diverses. Molière avait pour ennemis les auteurs, les marquis et les comédiens ; deux acteurs, de Villiers et Montfleury, firent chacun une pièce pour défendre les uns et les autres. Quant à Boursault, il voulut venger un peu tout le monde, surtout les rivaux de Molière, les poètes dont ce nouveau venu éclipsait la gloire, et, appuyé par la cabale, il se lança dans la mêlée, armé d'un acte en vers que la postérité a quelque peine à lui pardonner. Il avait pris à Molière le cadre et les personnages, intervertissant les rôles, comme de juste, et opposant à la prose vigoureuse du grand comique des vers boiteux et lourds. Faut-il dire que ses critiques sont sans portée? Mais son plus grand tort c'est d'insinuer que l'on aura bientôt la clef de la critique, et qu'ainsi les illustres personnages insultés par Molière seront en mesure de se venger. Pardonnons-lui pourtant, d'avoir ignoré, comme tant d'autres, que Molière, en écrivant cette mordante et durable satire, au lieu de tracer des portraits,

Digitized by Google

créait des types et préparait les matériaux qui devaient servir un jour pour *les Précieuses ridicules* et *les Femmes savantes*. Il appartenait à Boileau de deviner Molière tout entier et d'armer déjà en sa faveur l'équitable avenir :

En vain mille jaloux esprits,
Molière, osent avec mépris,
Censurer ton plus bel ouvrage ;
Sa charmante naïveté
S'en va pour jamais d'âge en âge,
Divertir la postérité.

Mais Boursault, à peine âgé de vingt-quatre ans, Boursault, dont les premiers ouvrages, *les Cadenas*, *le Médecin volant*, *les Nicandres*, faibles imitations des théâtres étrangers, méritaient toutes les sévérités de la critique, Boursault enfin qui prenait Corneille pour guide, guide dangereux pour un goût peu sûr, Boursault a pu se tromper sans qu'il soit nécessaire de suspecter sa bonne foi. Plus tard, il a fait amende honorable et rendu à l'auteur du *Misanthrope* plus d'un éclatant hommage. Mais alors il n'était qu'un écolier, et cet écolier fut châtié rudement, trop rudement peut-être par le maître impatienté de tant de petites intrigues et de vaines criailleries. Voici comment il est traité dans l'*Impromptu de Versailles :*

MADEMOISELLE DE BRIE.

« Vous voulez bien, Mesdames, que nous vous donnions en passant la plus agréable nouvelle du monde. Voilà M. Lysidas qui vient de nous avertir qu'on a fait une pièce contre Molière, que les grands comédiens vont jouer.

MOLIÈRE.

« Il est vrai; on me l'a voulu lire, et c'est un nommé Br... Brou... Brossaut qui l'a faite.

DU CROISY.

« Monsieur, elle est affichée sous le nom de Boursault ; mais, à vous dire le secret, bien des gens ont mis la main à cet ouvrage, et l'on en doit concevoir une assez haute attente. Comme tous les auteurs et tous les comédiens regardent Molière comme leur plus grand ennemi, nous nous sommes tous unis pour le desservir. Chacun de nous a donné un coup de pinceau à son portrait, mais nous nous sommes bien gardés d'y mettre nos

Digitized by Google

noms. Il lui aurait été trop glorieux de succomber, aux yeux du monde, sous les efforts de tout le Parnasse ; et pour rendre sa défaite plus ignominieuse, nous avons voulu choisir tout exprès un auteur sans réputation. »

Le coup était rude. Comment répondit Boursault ? Par une préface amère, la seule qu'il ait écrite dans ce ton. « Pour moi, dit-il, je suis redevable à l'outrage qu'il a voulu me faire. Croire ma pièce digne de ceux qui sont accusés d'y avoir mis la main, c'est demeurer d'accord de son mérite, et toutes les injures qu'on me dit dans le galimatias que Molière appelle impromptu ne peuvent détruire la bonne opinion qu'il a fait concevoir de mes ouvrages. » — Hélas ! si Molière avait bien lu le *Portrait du Peintre,* peut-être n'aurait-il pas eu l'idée d'en attribuer l'honneur à d'autres qu'à Boursault. Quoi qu'il en soit, ce dernier dut se repentir plus d'une fois de cette escapade de jeunesse, dont les éditeurs de Molière allaient, d'âge en âge, perpétuer le souvenir. Mais nous devons à la justice d'être plus complet qu'eux. Boursault, heureusement, ne transformait pas les questions de vanité en questions d'honneur. Quand, au lieu de laisser le temps fermer les blessures faites à l'amour-propre, on se plaît à les entretenir et à les aviver ; quand le dépit tourne en haine implacable et tenace, on devient suspect de bien autre chose que d'un travers d'esprit. Mais notre poète ne connaît pas ces rancunes implacables. Son nom est resté en toutes lettres dans l'*Impromptu de Versailles;* il a subi ce châtiment sans se plaindre, et a su admirer Molière. Voici ce qu'il dit bien longtemps après, dans une lettre à sa femme, à propos d'*Esope à la Ville :* « Il y eut tant de monde à la quatrième représentation, et l'applaudissement fut si général, que nous fûmes au moins aussi contents des auditeurs qu'ils le furent de nous, et ce jour-là la pièce s'affermit si bien qu'elle n'a pas chancelé depuis. Quelques-uns disent qu'on n'a rien vu de si bon depuis Molière : mais je lui rends justice, et je me la rends aussi. C'est assez dire que je ne me laisse pas aller à la flatterie. » Cette justice due au maître, il la lui rend mieux encore dans des vers qui font honneur à son caractère et à son talent, et qui peuvent expier bien des torts :

La Renommée dit à Melpomène :

> Comme j'ai de Racine assuré la mémoire,
> Et placé son génie au Temple de la gloire,

Digitized by Google

J'offre les même soins aux esprits délicats
Qui dans la même route, iront d'un même pas.
Vois qui tu veux choisir pour marcher sur leurs traces.

MELPOMÈNE.

Le Ciel à peu de gens fait de pareilles grâces :
A peine en tout un siècle en voit-on deux ou trois
Dignes de ton suffrage, et digne de mon choix.
Depuis combien de temps la fidèle Thalie
Dans un lugubre deuil est-elle ensevelie,
Le front ceint de cyprès, les yeux baignés de pleurs,
Sans qu'un autre Molière apaise ses douleurs?
Dans les siècles passés, comme au temps où nous sommes,
La nature était lente à faire de grands hommes?

Passons au second procès : ici, Boileau fut l'agresseur. Boursault, avec son style incorrect et son inexpérience dramatique, ignorant les règles de la langue et celles du théâtre, et se jetant à corps perdu dans tous les raffinements de la métaphysique amoureuse, était une victime promise d'avance au fer de Calchas. Et puis ,son nom sonore ornait à merveille un alexandrin, et pouvait alterner, pour la rime, avec *Hernault* ou *Quinaud*. Aussi le trouve-t-on dans les premières éditions des *Satires* et dans le troisième chant du *Lutrin,* en compagnie de Pradon, de Mauroy et de tant d'autres. Boursault s'en émut. Voici comment il fait parler Babet, l'héroïne de ses lettres d'amour : « La lecture des *Satires* de Despréaux, que tu m'envoyas hier matin, fut mon occupation d'hier au soir. Le pauvre M. Quinault, que j'aime de tout mon cœur, depuis que j'ai lu l'*Astrate,* y est traité misérablement. Perceval, de qui j'ai appris le latin que je sais, et qui est l'homme du monde qui épargne le plus la réputation de son prochain, vient de m'apprendre que les endroits que j'ai trouvés les plus jolis ne sont qu'un brigandage, et que si Juvénal était encore en vie, il lui ferait son procès, pour l'avoir pillé depuis la tête jusqu'aux pieds. Il m'a promis de me l'apporter tantôt, et si l'un de ces jours tu as quelques moments à perdre, comme tu n'es qu'un ignorant qui ne sait non plus de latin que moi d'hébreu, je te traduirai tous les endroits volés. » Il ne s'en tint pas là, et médita une pièce en un acte et en vers : c'est la *Satire des satires.* Boileau comptait bien des ennemis : l'attaquer, c'était plaire à beaucoup de gens. Boursault semble s'être proposé d'abord d'invoquer le témoignage de Gilles Boileau, frère du satirique, et membre

Digitized by Google

de l'Académie. Les deux frères n'avaient pas toujours vécu en bonne intelligence, et dans la première édition de la IXe satire, on lisait un passage fort amer à propos de deux opuscules, la lettre à Costar, et l'avis à Ménage, qui tous deux étaient de Gilles Boileau. Mais on se réconcilia et les deux vers furent changés aux dépens de Saint-Germain et de La Serre. Gilles Boileau écrivit donc à Boursault pour le prier de ne pas compromettre son nom dans la querelle, et le poète offensé lui disait dans sa réponse : « M. de Corneille m'apprit hier que je vous ferais plaisir, Monsieur, de ne pas mêler votre nom dans la petite vengeance que je cherche à prendre de l'injure que m'a faite M. votre frère, et j'embrasse avec joie l'occasion que vous m'offrez de vous témoigner le respect que j'ai pour vous. Je vous envoie même les remarques que j'ai faites sur ses ouvrages, et vous prie, s'il m'est échappé quelque chose qui vous offense, ou *qui puisse l'offenser lui-même,* de me faire le plaisir de le rayer. Les Satires de M. D... ont fait un si grand fracas, et tant de personnes capables de juger des belles choses leur ont donné leur approbation, que je serais aussi emporté que lui, si le peu qu'on y remarque de faible me faisait condamner tout ce qu'il y a d'excellent. » Malgré la modération de ce langage, la pensée d'être traduit sur la scène alarma Boileau. En attaquant Boursault, il avait cédé, non pas comme l'a dit Brossette, au désir de complaire seulement à son ami Molière, mais au besoin de venger le goût et la langue outragés par un auteur médiocre. Mais alors, que devait-il craindre pour sa réputation d'un homme dont il estimait si peu le talent? Il obtint pourtant un arrêt du parlement qui interdit la représentation annoncée déjà par des affiches. L'extrait de cet arrêt, placardé dans les rues de Paris, est conservé aux archives de l'Empire. On y lit qu'il est défendu aux comédiens, sous peine de punition corporelle et de 2000 livres d'amende, d'annoncer, d'afficher de nouveau et de jouer la pièce intitulée : *La Critique des Satires de M. Boileau*, qui est une pièce diffamatoire contre l'honneur, la personne et les ouvrages du suppliant, ce qui est directement contraire aux lois et ordonnances du Royaume, n'étant pas permis à des farceurs et comédiens de nommer les personnes connues et inconnues sur le théâtre. Ainsi Boileau, payant tribut cette fois à la faiblesse humaine, avait trouvé bon que Boursault fût nommé en toutes lettres dans

Digitized by Google

l'*Impromptu de Versailles;* mais ne voulant qu'on usât de ce droit contre lui-même, il se souvint fort à propos qu'il avait un frère avocat au parlement. Et pourtant, que renferme-t-elle cette comédie, dont l'annonce était si grosse de menaces? Rien après tout qui puisse porter atteinte à l'honneur de Boileau. La conclusion dernière est qu'avec beaucoup de génie Despréaux manqua de modération, et que l'âge lui ouvrira les yeux sur les excès de sa vertu satirique. Certes, il n'y a pas là beaucoup de malice. Il n'y en a pas davantage dans la critique littéraire. Est-ce du fond même des satires que Boursault conteste le mérite? Reproche-t-il au poète de manquer de souffle et d'inspiration? Non, il prend la défense de Boyer, dont la Judith est célèbre par un épigramme de Racine. Il blâme l'auteur du *Festin ridicule* d'avoir fait servir un plat d'alouettes au mois de juin contre toute vraisemblance, et d'avoir dit que le bras de Louis XIV va, la foudre à la main, rétablir partout l'équité. C'est à ses yeux une singulière impertinence que de comparer Alexandre au grand roi, pour envoyer ensuite ce même Alexandre aux Petites-Maisons. Et voilà ce que frappait l'arrêt du parlement! Boursault se borna donc à publier sa pièce avec une préface qui ne manque ni de dignité ni de fermeté dans le style. C'est là qu'il développe ses meilleures raisons, et fait preuve d'un autre sentiment que d'une vulgaire envie. « J'avoue, dit-il, que la place qu'il prétend s'être acquise lui serait légitimement due, si l'on acquérait une véritable gloire à faire beaucoup de mauvais bruit... S'il est vrai que son génie soit si borné qu'il soit en pays perdu aussitôt qu'il est hors de la satire, je consens qu'il n'en sorte point. Mais il y a bien de la différence entre satiriser et médire, reprendre et injurier, condamner des fautes et en commettre. Attaquer les vices dans tous les hommes, et faire des peintures de leurs mœurs qui donnent de l'horreur à ceux qui, en faisant réflexion sur leur vie, s'en trouvent convaincus, c'est ce qu'on appelle une satire. Mais déclarer ceux d'un particulier, et décliner son nom pour le mieux faire connaître, c'est un libelle déclamatoire. » — En écrivant ces lignes, Boursault était sincère. Lui-même, dans ses dernières œuvres surtout, dans le *Mercure galant,* dans les *Fables d'Esope*, évita soigneusement toute allusion trop directe. Les passions des courtisans, les manœuvres des financiers, les prétentions nobiliaires des mar-

Digitized by Google

chands enrichis, les industries suspectes des charlatans aux abois, et même la vénalité des juges, il a touché à tout dans ses esquisses légères, mais parfois très-vivantes et très-gaies; mais toujours il s'est borné aux traits les plus généraux. Sans doute, Boileau n'en pouvait faire autant. La raison en est simple : il était avant tout critique littéraire et devait chercher le mauvais goût où il était, c'est-à-dire dans des œuvres très-connues et très-favorisées de la mode. Mais aujourd'hui, nous concevons à peine quelle profonde blessure faisaient à la réputation d'un homme et par suite à sa fortune, ces vers bien frappés, faciles à retenir, que la cour et la ville répétaient à l'envi. S'il fallait en croire l'abbé d'Olivet (*Hist. de l'Acad. franç.*), un de ces traits mordants aurait contribué, non moins que les querelles du jansénisme, à troubler la cervelle du pauvre Cassagne, mort à Saint-Lazare à l'âge de quarante-six ans. Dans les auteurs impertinents, nous ne voyons plus que des types ridicules, des personnages de comédie, Cotin ou Trissotin, c'est tout un à nos yeux. Mais enfin, ces hommes ont vécu et ont eu le droit de défendre leurs noms. On conçoit que les contemporains, ceux du moins qui ne comprenaient pas le vrai rôle de Boileau, aient senti quelque pitié en faveur de ces victimes immolées solennellement sur l'autel du goût. Sans doute le dieu a regardé d'un œil plus favorable la muse française : mais l'hécatombe n'en fut pas moins terrible. Et d'ailleurs, n'est-on pas étonné de voir Boileau effacer un nom et le remplacer par un autre, écrire d'abord Mauroy avec Boursault, puis Pradon avec Hernault, placer enfin dans un vers du *Lutrin* Boursault en 1674, Perrault en 1694, enfin Hernault en 1701 et dans les éditions suivantes? Cela ne rappelle-t-il pas un peu ces antiques potences, où le dernier pendu restait jusqu'à ce qu'un autre vînt prendre sa place?

Quoi qu'il en soit, Boursault fut dépendu promptement. Sa querelle avec Boileau se termina de la plus honorable façon, et ce fut l'offensé qui fit les premiers pas. On sait qu'en passant près de Bourbon, où Boileau prenait les eaux, il alla lui faire ses offres de service. Boileau le raconte dans une lettre à Racine, écrite en 1687. Puis il ajoute : « Je voulus le retenir pour le lendemain à dîner, mais il me dit qu'il était obligé de s'en aller de grand matin. Ainsi, nous nous séparâmes amis à outrance. » Cinq jours après, le malin Racine, dont notre poète

Digitized by Google

avait, par tendresse pour Corneille, attaqué le *Britannicus* dans la préface d'un de ses romans (*Arthémise et Polyauthe*), répond à son ami : « Les comédiens, qui vous font si peu de pitié, sont toujours sur le pavé, et je crains comme vous qu'ils ne soient obligés de s'aller établir près des vignes de M. votre père. Ce serait un digne théâtre pour les œuvres de M. Pradon, j'allais ajouter de M. Boursault; mais je suis trop touché des honnêtetés que vous avez tout nouvellement reçues de lui. » Enfin, en 1700, Boileau écrit à Brossette ces mots souvent cités : « Venons à M. Boursault qui est, à mon sens, de tous les auteurs que j'ai critiqués, celui qui a le plus de mérite. » Comme poète, non : Quinault doit passer avant lui. Mais comme homme, il méritait à coup sûr cette réparation. C'est lui qui, dans une lettre à l'évêque de Langres, cite, à l'honneur du satyrique, deux traits charmants d'amitié chaleureuse et délicate, l'un en faveur de Corneille, menacé de perdre une pension de 2,000 livres ; l'autre en faveur du vieux et pauvre Patru, dont Boileau acheta la riche bibliothèque, qu'allaient saisir d'impitoyables créanciers, à la condition que Patru en aurait la jouissance jusqu'à sa mort.

Disons-le donc en finissant. S'il faut appliquer ici l'équitable maxime de Vauvenargues, qu'on ne doit pas juger d'un auteur par ses défauts, Boursault a des qualités bien faites pour tempérer les sévérités de la critique. Dans ces trop nombreux volumes d'œuvres inégales, il y a de beaux vers que je voudrais avoir le temps de citer : il y a aussi des idées justes, généreuses, comme il y a dans sa vie des traits touchants, vraiment dignes d'un honnête homme. Sachons-lui gré, après avoir commencé comme Pradon, d'avoir fini mieux que lui. Ce mérite, du moins, le tire de la foule des rimeurs obscurs. La droiture et l'élévation de ses sentiments l'ont sauvé de l'incurable vanité et de la médiocrité sans remède. C'est par là qu'après s'être égaré un moment, avec plus de bonne foi que de réflexion, à la suite des envieux de Molière et de Boileau, il en est venu à reconnaître et saluer en eux des maîtres. Il serait juste d'en faire honneur à son caractère, quand même son talent n'y aurait rien gagné.

L'assemblée, qui a témoigné à plusieurs reprises par ses applaudissements le plaisir que lui a causé la parole élé-

Digitized by Google

gante de M. Jully, semble ne trouver à sa spirituelle étude qu'un seul défaut, celui d'être trop courte.

M. Dosseur demande la parole au sujet d'un vœu formulé par la 2e section pour l'établissement d'un laboratoire de chimie à Troyes.

Il insiste sur la nécessité absolue où se trouve l'agriculture dans l'Aube d'employer les engrais artificiels. Il compare sous ce rapport la situation du cultivateur anglais avec celle du cultivateur français. Le cultivateur anglais est en même temps un capitaliste; il a fait de fortes études pour se préparer à sa profession. Il a chez lui un laboratoire de chimie et il vérifie lui-même les engrais qu'on lui vend; il en décompose les éléments, et peut ainsi leur donner l'emploi le plus utile sur son exploitation. En France, la position est bien différente; les cultivateurs n'ont, pour la plupart du temps, ni capital, ni connaissances spéciales. Ils sont exposés sans défense aux fraudes les plus effrontées, aux erreurs les plus grossières. De là les désastres si fréquents qui éloignent nos paysans d l'emploi des engrais artificiels si indispensables pourtant à la prospérité de leur culture.

Rien n'est donc plus urgent que de venir à leur aide et de leur fournir un moyen sûr de vérifier la valeur des engrais qu'on leur offre. Ce moyen, facile à trouver et à appliquer, c'est le laboratoire de chimie. M. Dosseur prie donc instamment le Congrès d'émettre de la manière la plus précise et la plus pressante le vœu qu'*un laboratoire de chimie soit créé à Troyes dans le but qui vient d'être indiqué.*

Cette allocution, faite avec une chaleur communicative, est couverte des applaudissements de l'assemblée, et le Congrès, consulté par M. le président, émet à l'unanimité le vœu qui lui est demandé. M. Dosseur est chargé d'en rédiger définitivement la formule.

Digitized by Google

M. le maire de Troyes déclare que l'accomplissement de ce vœu est plus proche qu'on ne le pense. L'administration s'en occupe; M. l'ingénieur des mines a demandé à l'administration municipale pour établir un laboratoire de chimie, un local sur le choix duquel on est tombé d'accord.

M. le Préfet déclare de son côté que sa bonne volonté est complète, mais qu'il est obligé d'attendre la décision du Conseil général.

Le secrétaire général rappelle qu'il y aura le soir même, à sept heures, une séance de la Société française, à laquelle sont conviés tous les membres du Congrès.

Il rappelle aussi la nécessité pour ceux de ses collègues qui veulent prendre part à l'excursion géologique et à la visite des dolmens de faire inscrire leurs noms au secrétariat. Ces excursions sont fixées au même jour, lundi prochain 8 août.

La séance est levée à cinq heures et demie.

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Vendredi 5 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

Les fauteuils du bureau sont occupés par MM. Baruffi, président général, Isidore Salles, préfet de l'Aube, M^gr^ Ravinet, évêque de Troyes, présidents d'honneur; par les vice-présidents, MM. Laperouse, Challe et Taillandier; par MM. Gayot, secrétaire général, de Caumont, président honoraire; par MM. Socard, Anner-André, Drouët, l'abbé Bonnemain et Boutiot, secrétaires de sections, et par MM. Le Brun-Dalbanne et Harmand, secrétaires généraux adjoints.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance générale du 4 août, rédigé par M. Gayot, est lu et adopté.

MM. les secrétaires des cinq sections, H. Drouët, Anner-André, Vauthier, Socard et l'abbé Bonnemain lisent successivement les procès-verbaux de leurs sections.

M. le secrétaire général dépouille la correspondance.

M. l'abbé Fèvre, curé de Louze (Haute-Marne), se trouvant empêché de venir prendre part aux travaux du Congrès, envoie un travail de sa composition sur le réalisme dans la littérature.

M. de Longuemain, membre de l'Institut des Provinces, s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès de Troyes.

M. Gayot annonce ensuite qu'il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants, savoir :

Par M. G. Cotteau, membre de l'Institut des Provinces : 1° d'une note sur la provenance géologique des pierres qui ont servi à la construction primitive de l'église de la Madeleine, à Vézelay ; 2° d'une autre note sur la famille des salénidées ; 3° d'une autre note sur les échinides des couches nummulitiques de Biarritz ; 4° d'une autre note sur les échinides de l'étage néocomien du département de l'Yonne ; 5° d'un rapport sur les progrès de la géologie et de la paléontologie en France pendant l'année 1861 ; 6° d'un autre rapport sur les progrès de la géologie en France pendant l'année 1862.

Par M. Boutiot : d'un mémoire sur les priviléges singuliers de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Par M. Tailliar : 1° d'un essai sur l'histoire du régime municipal romain ; 2° d'un volume intitulé : ***Des lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et de leur application à quelques états de l'antiquité.***

Par M. Longuemar, de six exemplaires de son rapport sur le Congrès archéologique tenu à Fontenay-le-Comte, au mois de juin dernier.

Digitized by Google

Par M. Paul Bert, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, d'un catalogue méthodique des animaux vertébrés qui vivent à l'état sauvage dans le département de l'Yonne.

M. Pernot, de Wassy (Haute-Marne), lit, en réponse à la 20e question de la 4e section du programme, le travail suivant sur le fondateur de Clairvaux, saint Bernard :

MESSIEURS,

Pour célébrer après tant de siècles écoulés, près du lieu où Bernard vécut et rendit à Dieu sa belle âme, pour faire connaître cet illustre abbé de Clairvaux, qui souvent, du fond de sa retraite, dictait des lois religieuses aux peuples, dirigeait des rois, des princes, conseillait des pontifes, pour faire l'éloge de ce grand homme qui se montra par son génie toujours supérieur à son siècle, et qui certainement honorerait aujourd'hui le nôtre, il est indispensable de rejeter ses regards sur des époques bien éloignées de nous, et de vous faire connaître en quelque sorte la peinture historique la plus exacte des années qui précédèrent la naissance de Bernard.

Nous devons donc commencer par retracer le plus fidèlement possible, et en quelques mots, une des grandes époques de notre histoire nationale et religieuse, celle, comme le dit Mézeray : « qui restera toujours comme une immense période dans » l'histoire du monde, de quelque manière que l'on juge au- » jourd'hui, et dans la postérité, l'époque des croisades. »

Il n'entre ni dans notre étude, ni dans nos intentions, d'examiner à fond les motifs véritables qui déterminèrent ces guerres saintes qui prirent le nom de croisades; cela réclamerait, pour ainsi dire, la connaissance approfondie et complète des siècles dont elles firent la gloire et bien souvent le malheur.....

Il serait difficile aussi, Messieurs, même en possédant bien des connaissances qui nous manquent, d'assigner une cause unique et décisive aux croisades d'Orient.

MM. de Châteaubriand et Guizot ont vu surtout dans les guerres saintes la conséquence de la lutte engagée depuis quatre siècles, entre le christianisme et les sectateurs de Mahomet.

Digitized by Google

L'Europe aurait transporté en Asie le théâtre de cette lutte, comme on avait vu les Sarrasins envahir l'Espagne, y fonder un royaume et des principautés.

Ce système historique a certes sa valeur ; mais que de causes vinrent se joindre à l'antagonisme des deux cultes qui alors se partageaient le monde ! « C'est dans l'ensemble de la situation des esprits, dit un auteur savant, dans le dédale des mœurs féodales, dans les différends des princes avec la papauté, tout aussi bien que dans la lutte des deux religions, qu'il faut chercher les éléments constitutifs des guerres saintes (1). »

Voyons, d'après les traditions, d'après les légendes historiques, ce qu'était le monde, et surtout notre patrie, avant la naissance de celui qui devait prêcher une de ces croisades, et faire par ses vertus l'admiration de ses contemporains.

La guerre partout, la force pour seul droit ; barons et chevaliers, seigneurs et sujets souvent révoltés, se faisant justice par l'épée ; le laboureur rançonné, les terres livrées au pillage et nulle garantie contre l'oppression.....

Le christianisme, agité par les longues secousses que venaient de lui imprimer ses désastres regrettables et même ses victoires (2) ; placé dans cette position où chaque enthousiaste voulait trop souvent former de nouveaux cultes avec les débris sacrés de l'Evangile : espèce d'anarchie religieuse, où toutes les opinions engendrent des sectes, et où les hérétiques forcent l'église (encore couverte du sang de ses martyrs) à regretter la hache de ses anciens bourreaux.....

Tel etait ce temps ! « Toutes choses, dit Guillaume de Tyr, alloient dans un si grand désordre, qu'il sembloit que le monde penchoit vers son déclin. »

Ce témoignage est fidèle et les monuments écrits de l'époque, si bien connus, et si appréciés de nos jours, pourraient servir à le confirmer.

Beaucoup d'actes de ce moment terrible commencent par ces mots : *Appropinquante mundi termino ;* on disait qu'un passage fort obscur de l'*Apocalypse* annonçait que le monde finirait mille ans après la venue de Jésus-Christ.

Les chroniqueurs contemporains parlent des astres que les

(1) *La noblesse de France aux croisades*, par M. Roger, 1845, pag. 20.
(2) L'abbé Maury.

Digitized by Google

peuples, dans leurs terreurs et leurs croyances trop naïves, « s'attendoient à voir se détacher du firmament pour réduire en cendres la terre entière (1). » Et lorsque le pape Urbain II prêcha la croisade, la crainte qu'inspiraient ces prophéties durait encore. Enfin, une foi vive, mêlée à une terreur profonde, remplissait les cœurs, et le mouvement soudain, qui entraîna ces populations craintives, dut être bien irrésistible, puisque les Allemands (quand saint Bernard, dont nous allons essayer de vous faire admirer le génie, prêchait la seconde croisade) « se frappoient la poitrine, versoient d'abondantes larmes, bien qu'ils n'entendissent point la langue que saint Bernard leur parloit. »

Avant lui, Urbain II (2), au concile de Clermont, disait à ces populations à demi civilisées..... « Vous qui fûtes si souvent la terreur de vos concitoyens, vous qui vendez, pour un vil salaire, vos bras aux fureurs d'autrui, armés du glaive des Machabées, allez défendre la maison d'Israël, qui est la vigne du seigneur des armées; il ne s'agit plus de venger les injures des hommes, mais celles de la divinité; il ne s'agit plus de l'attaque d'une ville ou d'un château, mais de la conquête des lieux saints; et si vous triomphez, la bénédiction du ciel et les royaumes de l'Asie seront votre partage. »

Les chroniqueurs des guerres saintes ont retracé d'une façon touchante et franche les émotions qui éclataient depuis le manoir jusqu'à la chaumière, lorsque les chevaliers, et ceux qui les suivaient, quittaient leur famille et leur pays pour se rendre en Orient. « Quand le jour du *Partement* venait, dit Bernard le trésorier, là veissiez grans douleurs, grans pleurs et grans cris... » Cependant on marchait en chantant le *Veni creator spiritus*, et quand on était embarqué le pilote disait aux mariniers : « Faites voiles de par Dieu! » comme on avait dit quelque temps avant : *Diex el volt*..... Dieu le veut, Dieu le veut.

Nous venons d'entrer, Messieurs, peut-être, dans de bien longs détails, cependant intéressants, car les croisades se lient trop à l'histoire de Bernard et à celle de son siècle, à celle

(1) *La noblesse de France aux croisades*, par M. Roger.

(2) Ce pape se nommait Eudes de Châtillon; il était français, né en Champagne, dans une très-ancienne petite ville, Châtillon-sur-Marne, près de Reims.

Digitized by Google

même de notre bien-aimée Champagne, pour n'avoir pas trouvé ici une grande place.

Voilà donc ce qui se passait en Europe et dans notre patrie, dans nos provinces de Bourgogne et de Champagne, au moment où saint Bernard apparaissait.

Au XII^e^ siècle, la France, qui a donné la première l'impulsion, qui a fourni ces guerriers qui, comme toujours, ont étonné le monde par leur valeur; la France, dis-je, commence à se tranquilliser..., tout reprend sensiblement son cours, et de son sein, comme le proclame un auteur sacré (1), « jaillissent plusieurs fleuves qui arrosent le champ de l'Eglise. »

Ainsi, il y a des hommes que la Providence fait naître à temps parmi les peuples qu'elle aime, quand elle veut les sauver. Celui à qui il appartient d'opérer des prodiges étend de siècle en siècle sa main, quand il le croit nécessaire, pour renouveler la face des choses, et accorder au christianisme un défenseur ou un apôtre.

Il donne la vie à un enfant qui sera doué d'un génie vaste, qui approfondira toutes choses ; il aura une éloquence véhémente quoique douce et persuasive, il entraînera tous les esprits, il aura une sensibilité pénétrante qui s'ouvrira tous les cœurs ; les puissants le consulteront, et surtout l'écouteront et suivront ses conseils. Enfin, il aura assez d'humilité pour consacrer à la religion de ses pères les plus riches présents de la nature, les plus rares qualités de l'esprit et les grâces extérieures du corps les plus séduisantes.

C'est dans ce moment où cette *idée nouvelle*, que nous venons de développer, enflamme toutes les classes de la société chrétienne, où tous les peuples, levés comme un seul homme, marchent pour la délivrance de Jérusalem ; c'est dans ce moment même que la fille du noble comte de Montbar, épouse du sire de Técelin, seigneur de Fontaine-lez-Dijon, met au jour (en 1091) celui qui portera le beau nom de Bernard, nom qui aura tant de célébrité et dans son siècle et dans les siècles futurs.

Ne faisant pas proprement dit de panégyrique, n'entrant point dans les détails, délicieux du reste, des jeunes années si pures, si douces et si calmes de celui qui va nous occuper..... nous

(1) L'abbé Ratisbonne, *Vie de saint Bernard.*

Digitized by Google

franchissons avec rapidité les espaces, et nous le voyons déjà l'homme providentiel donné à sa patrie et aux peuples chrétiens ; puis devenu le plus infatigable défenseur de l'Evangile et de cette religion qui sait élever ce qu'il y a de plus faible, jusqu'au courage et à la magnanimité des âmes les plus généreuses, les plus grandes, les plus dévouées.

Après des succès rapides dans les écoles de grand renom qu'on remarquait surtout à Châtillon, ville peu éloignée de Dijon et de Troyes, puis de cette vallée qui deviendra Clairvaux, nous voyons le jeune Bernard puiser chaque jour, dans la méditation et surtout dans l'Ecriture-Sainte, toute son inspiration et former son beau talent. Il prend avec joie « le joug de celui qui est doux et humble de cœur, il se voue à Dieu pour toujours..... » (1).

C'est alors que nous le voyons encore descendre de toute la hauteur de son génie, pour mettre la familiarité de son élocution de niveau avec l'intelligence des peuples qu'il vient éclairer, régénérer et civiliser, par ses fondations de grands et nombreux monastères (2).

Dans un temps où le goût littéraire est encore incertain, et où il y a cette science scolastique qui enfante quelquefois des systèmes, puis des subtilités frivoles quoique religieuses, qui conduisent ou à l'erreur, ou au schisme, ce grand orateur, fidèle aux anciennes traditions, et pénétré de la sublimité des pères de l'Eglise et des écrivains sacrés, ne se laisse point entraîner, et il prêche simplement l'Evangile; il aspire plus à produire un mouvement de piété qu'à étonner par le fracas d'une science et d'une rhétorique stériles, trop souvent mondaines.

Il est le même à toutes les grandes époques de sa vie, soit qu'il devienne la lumière des conciles (3), soit qu'il donne des statuts si nobles et si beaux au grand ordre des Templiers dans cette ville même de Troyes, qui doit s'enorgueillir d'un si beau, d'un si grand souvenir.

(1) Saint Bernard prit l'habit à Cîteaux, à vingt-trois ans.

(2) S[t] Bernard fonda jusqu'à cent soixante monastères. (*Dictionnaire biographique et historique.*) Il fonda Troisfontaines dans le diocèse de Châlons, Fontenay dans le diocèse d'Autun, et Jully dans le diocèse de Langres ; c'est là que sa sœur Hombeline fit profession en 1124.

(3) S[t] Bernard assiste aux conciles de Troyes, d'Etampes, en 1130 ; —de Reims, de Pise, de Sens, de Vézelay pour la croisade, et de Trèves. (Auteurs divers.)

Digitized by Google

N'oublions pas ses admirables correspondances si variées dans leur but et dans leurs sujets, correspondances qui doivent le placer à la tête des plus grands écrivains, on pourrait même dire des premiers législateurs sacrés des nations.

Ainsi, la Providence voulant marquer tous ses pas par des monuments dignes d'elle et de lui, permet que de toute part on vienne le trouver dans sa retraite de Clairvaux où il croit se cacher au monde. Hélas ! il ne fait qu'illustrer son asile, et il devient, presque à son insu, l'instituteur, le fondateur et le maître suprême de ces célèbres et grands monastères dont il rehausse l'éclat religieux.

Vous le saviez, grands, beaux et anciens asiles de Cîteaux, de Cluni, de Clairvaux, de Morimond, de Troisfontaines..... hélas ! disparus du sol de la patrie et emportés par la tempête..... vous le saviez, quelles avaient été sa gloire, son mérite, sa sainteté, sa supériorité !

Que de choses à dire, que d'actions à louer pendant toute la vie merveilleuse de saint Bernard ! tout serait un éloge.

Cependant, parmi tant de beaux traits, j'en vois un qui montre la sensibilité la plus admirable ; il doit être proclamé dans cette cité même, près de cette belle cathédrale qui renferme, outre les cendres de ses grands évêques, celles du prince auquel Bernard s'adressa pour faire réparer une injustice involontaire.

Le comte de Champagne Thibaut, prince juste et vertueux, avait, par suite de faux rapports, ordonné la confiscation des biens d'un de ses vassaux ; et sans vouloir entendre de justification, il le bannit et le réduisit à une telle misère que sa femme et ses enfants durent mendier leur pain.

Ce malheureux vassal, nommé Humbert, avait vainement épuisé toutes les tentatives pour apaiser le prince trompé ; il vint enfin à Clairvaux et supplia le saint abbé de s'intéresser à son sort. Voici la lettre admirable (1) écrite par saint Bernard, après avoir tenté, près du prince, des démarches qui n'eurent aucun succès :

« Je suis sensible à l'intérêt que vous avez pris à ma maladie,
» parce que l'amour que vous avez pour Dieu vous l'a inspiré.
» Cependant, j'ai lieu d'être surpris de ce que aimant Dieu, et

(1) Saint Bernard, épître 27.

Digitized by Google

» m'aimant pour Dieu, vous me refusiez une grâce que Dieu » seul m'avait inspiré de solliciter. Certes, si je vous avais de- » mandé de l'or ou de l'argent, ou quelqu'autre faveur de ce » genre, vous ne m'auriez point refusé..... pourquoi donc me » jugez-vous indigne d'une grâce que je sollicite moins dans » mon intérêt que dans le vôtre?..... Ignorez-vous cette me- » nace que Dieu vous fait : *Le temps viendra où je jugerai les* » *justices ?* à plus forte raison les injustices ; ne craignez-vous » pas ce qui est écrit : *Vous serez mesuré à la mesure dont vous* » *aurez mesuré les autres ?* Doutez-vous qu'il ne soit plus facile » à Dieu de dépouiller un prince qu'il n'est facile à un prince » de dépouiller son sujet ? »

Cette lettre produisit un effet immédiat. Le comte de Champagne examina mieux l'affaire et fit bonne justice.

Tant de vertus et de qualités éminentes, consacrées à Dieu, à l'église, à ses frères en Jésus-Christ, à sa patrie, ne purent rester cachées ; tous les regards se portèrent sur saint Bernard, et le voilà mêlé aux principaux événements même politiques de son temps.

On le voit donc grandir comme un astre à l'horizon de son siècle (1). Ses nombreux voyages, comme sa correspondance dont nous avons déjà parlé, constatent les relations qui se formaient entre lui et les principaux personnages de son époque, non-seulement de France, mais d'Italie, de l'Allemagne, du Portugal et même de l'Asie.

Le monastère de Clairvaux était devenu la terre sainte (2), où la curiosité aussi bien que la piété attiraient une foule d'étrangers illustres ; on venait contempler, au sein de la France, les anciennes merveilles du désert, mais surtout le jeune abbé, cette figure ravissante, pleine d'une noblesse exquise qui captivait les âmes.

Il avait toujours, dit un écrivain de son temps, « des conso- » lations pour les affligés, des secours pour les opprimés, des » conseils pour les esprits inquiets, des ressources pour toutes » les nécessités, un baume pour toutes les maladies. » En effet, Messieurs, il y a un genre d'instruction spécialement prescrit aux pasteurs des peuples, qui sont appelés à plusieurs

(1) L'abbé Ratisbonne, *Vie de saint Bernard,* tom. I.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

fonctions, puisqu'ils sont, comme l'abbé de Clairvaux, la lumière qui éclaire. Ces hommes apostoliques ne peuvent parler qu'avec la simplicité de la loi sainte : le sentiment doit couler de leurs lèvres paternelles ; le zèle est leur premier talent, et le ministère saint leur défend de se dégrader par des recherches d'une éloquence humaine.

De même, une juste convenance excitait Bernard, si instruit, à condamner ces ornements inutiles et souvent profanes que les fondateurs des églises, et les architectes de son temps, laissaient trop facilement introduire, sans nécessité, dans ces beaux monuments si religieux du moyen-âge.

O moments à jamais précieux pour l'église romaine, qui est la vérité laissée sur la terre !.... où Bernard, pris pour arbitre, décide lui seul quel est le vrai pontife, et fait cesser un schisme qui se prolonge trop longtemps pour l'homme dans la chrétienté, je veux parler du différend d'Innocent II et d'Anaclet II. A cette occasion, un concile fut décidé et convoqué dans la ville d'Etampes. Le roi Louis VI écrivit lui-même à l'abbé de Clairvaux, qui écouta le monarque et ne balança point à la vue des périls de l'Eglise. Il vint donc à Etampes où se trouvaient déjà le roi, les princes et les évêques qui l'accueillirent comme un ange de Dieu : ce sont les propres paroles des historiens.

Tous, après avoir célébré un jeûne solennel, prirent séance et convinrent, d'un commun accord, qu'il fallait, dans cette grave question, s'en rapporter à l'homme dont la parole était aux yeux de tous le témoignage de la volonté divine.

Bernard n'acceptant cependant qu'avec tremblement (disent les auteurs du temps assistant au concile), examine avec impartialité les titres des deux élections, la qualité des électeurs, le mérite des élus.

Il parle lui seul au nom de tous, et tous l'écoutent comme l'organe de l'Esprit saint..... Puis, après qu'il eut proclamé qu'Innocent II était le véritable pape et le chef souverain de l'Eglise, l'assemblée tout entière se leva et confirma, par ses acclamations, le choix de saint Bernard et les droits du pontife légitime..... On ne peut, Messieurs, s'empêcher de dire : quelle belle, quelle grande figure que celle d'un pauvre moine de Clairvaux, sans autre force que celle qui lui a été donnée d'en haut, qui vient pour ainsi dire, comme son divin maître (1),

(1) L'abbé Ratisbonne, déjà cité.

Digitized by Google

« commander aux flots et à la tempête, et nulle puissance ne résiste à la voix de l'envoyé de Dieu. »

Aussi, nous la trouvons toujours, en continuant notre étude, cette grande et imposante figure, toujours la même, dans les différentes situations de sa vie..... Tout ce qui sortait de la plume du saint ou de sa bouche, sortait d'abord de sa belle âme si aimante pour les siens.

Ainsi, dans les grandes réunions des princes, où se réglaient les intérêts temporels du moyen-âge, s'il y mêlait sa voix pacifique, c'était pour obéir à un mouvement de sollicitude chrétienne et apostolique, et pour plaider, comme nous l'avons déjà vu, la cause des innocents, des malheureux et des coupables repentis. Sa politique était celle d'un véritable ministre du Seigneur, politique de modération, de justice et de charité. Il le fit bien voir à l'occasion des Juifs d'Allemagne poursuivis injustement, et pendant ses voyages dans ces contrées si historiques.

Ces mêmes sentiments respirent dans ses lettres admirables pour les conseils qu'il donne tantôt au chef d'un royaume, tantôt à des pontifes, puis à de simples moines et à sa sœur Hombeline, simple religieuse, pieuse et douce comme son frère.

Il faut le dire, la religion impose à ses apôtres des sacrifices, des vertus surnaturelles. De plus, si elle les charge d'instruire ses enfants, elle leur ordonne, à ces apôtres, de combattre ses ennemis, et d'éclairer, surtout avec charité, dans leurs erreurs, les schismatiques entraînés le plus souvent par un orgueil de science que la vraie et pure religion condamne. Aussi, ce nom si célèbre de Pierre Abeilard, de cet homme aussi extraordinaire par l'éclat de son enseignement que par ses malheurs, ce nom doit être au moins prononcé ici. L'histoire de ses doctrines combattues et condamnées par saint Bernard, devant le concile de Sens, celle de ses calamités forment, il faut en convenir, le grand épisode émouvant et dramatique du XII^e^ siècle.

Quelle belle page encore en faveur de saint Bernard, lorsque l'on voit son antagoniste, cet Abeilard, si fier de son savoir, faire un retour sincère dans les saintes voies du salut, — déclarer hautement, selon qu'il est écrit : « *qu'en parlant beaucoup, on ne peut éviter de pécher;* » puis dire qu'il veut aller se prosterner, à Rome, aux pieds du saint pontife, le père des fidèles. Cependant, docile à l'inspiration de Dieu, avant ce

Digitized by Google

voyage, il va ouvrir sa conscience à Pierre le Vénérable, le savant abbé de Cluny. « Il s'attache aux lieux où il retrouvait la paix ; il y demande un azile ; et las des disputations de l'école (disent les chroniques de Cluny), dégoûté des vains applaudissements qui avaient gonflé son orgueil, il détourne sérieusement ses regards des choses de la terre pour établir, comme saint Paul, sa conversation au ciel. » Pierre de Cluny, dont la charité tendre et pleine de délicatesse avait puissamment contribué à cette conversion, conduisit Abeilard auprès de saint Bernard, et mit le sceau à sa médiation évangélique, en réconciliant ces deux grands hommes qui, depuis lors, se donnèrent, jusqu'à la mort d'Abeilard, des gages d'affection et d'estime.

Messieurs, ces choses si intéressantes se passaient presque aux portes de l'antique ville de Troyes.

Nous avons, je le pense, assez parlé des croisades, sous le rapport de leur influence, de leur réussite ou de leurs malheurs ; nous devons encore, cependant, vous en parler, parce que, au milieu d'une calamité sans pareille, en Orient, après la conquête sacrée qui allait échapper des mains des faibles descendants de Godefroy de Bouillon, c'est encore à Bernard que l'on va s'adresser ; c'est à la sagesse du saint abbé de Clairvaux qu'on va s'en rapporter, en le priant de renouveler au sein de la chrétienté, pour ainsi dire, le prodige de Pierre l'Ermite. Le pape Eugène III ne pouvant présider en personne l'assemblée de Vézelay, délègue, pour remplir cette mission apostolique, l'homme dont l'autorité était si saintement établie.

Les ordres du Saint-Siége accablèrent de frayeur l'humble moine de Clairvaux ; il avait atteint, à cette époque, la cinquante-quatrième année de son âge ; sa santé était faible, mais il était courageux et devait vivre encore neuf ans dans son cloître bien-aimé ; il vint donc à Vézelay, et, au milieu d'une solennité imposante, il voulut appuyer de sa parole puissante cette *guerre sainte* qui ne devait pas répondre à l'attente des hommes bons et religieux, et être moins heureuse encore que la première.

Saint Bernard, fortifié de l'autorité apostolique et de sa propre sainteté, monte sur une estrade construite sur le flanc de la montagne qui domine la plaine de Vézelay. De là il contemple autour de lui une multitude qui n'a pas encore généralement reconnu l'opportunité de la croisade, mais qui est docile à tous les mouvements de son éloquence ;..... ses auditeurs sont plongés d'abord

Digitized by Google

dans le recueillement d'une attention profonde, mais tout-à-coup l'enthousiasme éclate par des applaudissements redoublés, c'est à peine si le prédicateur peut achever la lecture de la lettre encyclique du Pontife..... un cri général l'interrompt :

« La croix..... la croix..... Dieu le veut. » Alors, élevant la voix avec force, il fit entendre les accents plaintifs de la ville sainte, et conjura les princes des Gaules et les peuples chrétiens de s'armer pour la défense du tombeau de Jésus-Christ... Enfin le mouvement est donné, l'enthousiasme ne fait qu'accroître, et l'esprit de Dieu, par l'organe de Bernard, a prévalu et triomphé.

Nous ne pouvons plus rien ajouter d'aussi grand, d'aussi concluant, pour terminer notre étude, sans doute bien imparfaite, mais consciencieuse, sur celui dont le beau caractère eut une influence telle dans le monde, qu'elle existe encore de nos jours.

Nous admirons surtout, dans cette histoire si intéressante, si belle, ce que firent, à une époque que bien des critiques injustes croient ignorante et barbare, les grands, les puissants de l'époque, pour respecter et élever en gloire le grand homme, le saint si justement apprécié, et nous nous écrions : « O rois de la terre, illustres personnages qui dirigez le sort des nations, les honneurs que vous répandez sur les esprits supérieurs ne sont jamais perdus pour vos Etats et vos gouvernements! Aussi, avec quel bonheur nous avons admiré, dans cette belle cité de Dijon, si riche en souvenirs et en monuments superbes, l'image imposante et simple à la fois (1), rappelant les traits si purs, l'inspiration religieuse si empreinte du feu sacré du plus grand homme du XII^e^ siècle!.....

Honneur! mille fois honneur aux arts qui, après tant d'années, de siècles écoulés pour jamais, illustrent ainsi le génie et la vertu! Bernard annonçait déjà, pour ainsi dire, de son temps, la venue d'un orateur divin, qui un jour dirait, dans le plus éloquent langage qui soit donné à l'homme d'écouter ici-bas, la vérité aux puissants de la terre, et ce qu'est le néant des grandeurs royales, en face de la mort et d'un cercueil..... Heureuse, heureuse la belle patrie qui donna le jour à Bernard, puis à Bossuet! Que j'aime à me représenter l'évêque de Meaux portant avec

(1) Statue en bronze, par M. Jouffroy, membre de l'Institut, né à Dijon.

Digitized by Google

lui dans ses voyages les écrits de saint Augustin et de saint Bernard ! Je le vois se pénétrer profondément des sublimités de ces esprits délicats, pour conférer avec ses contemporains, tracer ses pages immortelles, ramener ceux qui étaient dans le doute ou l'erreur, saisir l'ensemble de cette religion divine qui ne vieillit pas, catéchiser les petits, et instruire les princes et les rois et les puissants du monde.

Salut ! ô génie du christianisme, salut à toi qui comptas toujours au nombre de tes plus belles conquêtes le royaume de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. C'est toi qui dictas à tous les écrivains sacrés, religieux, savants modestes et dévoués de notre belle France, leurs pages éloquentes, monuments durables d'une gloire pure et sainte, que toutes les faveurs de la fortune et toutes les rigueurs de l'injustice ou de l'ingratitude, ne sauraient ni éclipser, ni affaiblir !.....

Salut ! Achève maintenant ton ouvrage, couronne plus que jamais nos vœux, nos désirs sincères et désintéressés, étends sur nous ton triple sceptre, celui de la vérité, de la morale et de la vertu. Confirme avec nous le pacte de ton alliance ; prête-nous ton assistance..... et verse sur nos réunions, toute la chaleur de ton onction ; Pénètre, encourage, inspire ; opère en nous les merveilles des beaux jours qui virent saint Bernard !

Enfin, fais revivre dans cette phalange d'élite et sacrée, qui marche sur ses traces, dans les voies pures de l'épiscopat et du sacerdoce, les admirables vertus que nous avons dans notre faiblesse osé étudier, exalter ; donne-leur une part de ce génie sublime, l'honneur du XII^e^ siècle, dont la Bourgogne, la Champagne et le moyen-âge sont si fiers et se glorifient, et que le monde entier admire !

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Cotteau, d'Auxerre, membre de l'Institut des Provinces, dans une communication verbale sur les oursins fossiles, entre dans les détails les plus circonstanciés sur cette famille aussi intéressante que peu connue ; donne la définition de ces animaux paléontologiques qui sont nés et ont vécu dans les régions inférieures de la création. Il expose avec une grande clarté leur curieuse constitution organique

Digitized by Google

dont toutes les branches irradient à la surface, en sorte que l'écorce qui les enveloppe n'est pas, comme dans les mollusques, une écaille purement protectrice, mais bien une partie intégrante de l'individu. Il établit l'existence d'espèces distinctes, contrairement à la doctrine enseignée sur ce point en Angleterre et en Allemagne. Puis, passant aux oursins de l'Aube, qui nous touchent de plus près, signale la première étude qui en a été publiée en 1842, par M. Leymerie, et qui ne contenait que douze espèces. Depuis, à force de soins et de recherches minutieuses, M. Cotteau est parvenu à en constater 59. Mais les douze de M. Leymerie sont le point de départ; il a eu l'honneur d'ouvrir la carrière, et sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il doit être considéré comme le fondateur, comme le père de la géologie dans le département de l'Aube.

Cette communication intéressante est couverte d'applaudissements.

M. Le Brun-Dalbanne lit ensuite les conclusions d'un travail important qu'il a fait sur les fameux bas-reliefs de Saint-Jean de Troyes. Il ne se propose rien moins que d'en indiquer l'auteur. Il passe en revue les sculpteurs de l'époque qui pourraient prétendre à cet honneur; et par les les déductions les plus claires, les plus précises, par les raisons les plus convaincantes, et en s'appuyant sur les documents originaux fournis par les registres mêmes de la fabrique, il arrive à prouver que ces admirables sculptures sont incontestablement l'œuvre de François Gentil, tailleur d'images à Troyes au XVI^e^ siècle.

Cette argumentation, aussi brillante que solide, enlève les suffrages de toute l'assemblée.

M. Gayot rappelle qu'à sept heures moins un quart il y aura visite archéologique à l'église Saint-Jean.

Il renouvelle l'invitation aux amateurs de s'inscrire au secrétariat général pour la visite des dolmens.

Digitized by Google

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, ouverte à trois heures et demie, est levée à six heures.

SIXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Samedi 6 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

MM. Taillandier, Challe, Le Petit, vice-présidents généraux ; M. de Caumont, président d'honneur ; MM. Gayot, Harmand et Le Brun, secrétaires généraux, siégent au bureau.

Le procès-verbal de la séance générale du 5 août est lu par M. Harmand, et adopté.

MM. les secrétaires des 1re, 2e, 3e, 4e et 5e sections lisent les procès-verbaux des séances des sections tenues le 5 août.

M. Gayot, secrétaire général, donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Bugnot, de Châlon-sur-Saône, qui exprime son regret de ne pouvoir assister au Congrès.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

Par l'Institut des Provinces, du volume des comptes-rendus de la première session du Congrès scientifique de France, tenue à Caen, en juillet 1833 ;

Par M. l'abbé Ferd. Baudry, curé de Bernard, d'un travail sur les nouvelles fosses gallo-romaines de Troussepoil (Vendée) ;

Par M. F. A. Pernot, membre de plusieurs Sociétés savantes, d'une note intitulée : *Souvenirs historiques du vieux Paris* ;

Par M. Arthur Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, d'un armorial des évêques de Noyon ; d'une brochure sur les églises fortifiées de la Thiérache ; d'un plan de Pontoise, *fac-simile*.

Digitized by Google

La parole est à M. Victor Deheurle pour lire un travail sur l'enseignement primaire de l'agriculture.

M. Deheurle commence par établir que, dans les écoles communales des campagnes, les enfants suivent à peine six mois de l'année les cours d'instruction primaire, et cela jusqu'à l'âge de treize ans au plus. C'est déjà très-difficile à eux d'apprendre, dans un laps de temps si court, à lire et à écrire correctement; il ne faut donc pas espérer que, dans ces conditions, l'enseignement agricole puisse être ajouté sérieusement au programme actuel. Est-ce à dire qu'il faille renoncer à une idée aussi utile? — Non, assurément. M. Deheurle propose une solution à cette difficulté, c'est l'organisation dans les villages de cours d'adultes. M. Deheurle verrait à cette organisation un double avantage : celui de compléter chez les cultivateurs les notions trop superficielles acquises à l'école primaire, et celui d'utiliser et de moraliser l'emploi des longues heures de la saison morte, de ces *veillées* qui, dans nos campagnes, ne sont trop souvent qu'une école d'immoralité. M. Deheurle ne doute pas de l'empressement avec lequel les propriétaires, les ecclésiastiques, les instituteurs eux-mêmes s'offriraient pour diriger ces cours. L'enseignement y comprendrait une partie générale qui serait la vulgarisation des principes des diverses sciences, et une partie spéciale qui serait la théorie de l'agriculture.

M. Deheurle termine en montrant combien le progrès moral se développerait dans nos campagnes sous l'influence de cet enseignement sain et vivifiant, et en repoussant avec indignation les objections surannées d'un égoïsme insensé qui ose dire qu'il y a déjà trop d'instruction.

Cette lecture est écoutée par l'assemblée avec une faveur que justifient la justesse des pensées, la vivacité du style et le débit chaleureux de l'orateur.

M. Gustave Cotteau donne verbalement des indications

Digitized by Google

sur la paléontologie dans le département de l'Aube. Il passe successivement en revue le terrain jurassique, les terrains néocomien, aptien, et les autres étages du terrain crétacé. Il passe ensuite au terrain tertiaire, dans lequel apparaissent pour la première fois les mammifères, et enfin au terrain quaternaire. Il examine ensuite la question de l'existence de l'homme dans cette dernière formation géologique. M. Cotteau croit ce fait maintenant établi par les découvertes de M. Boucher de Perthes, vérifiées par les plus savants géologues de France et d'Angleterre. Le département de l'Aube offre deux vestiges qui viennent à l'appui de cette opinion ; ce sont : une hache grossière en silex et un crâne trouvés dans le terrain quaternaire. M. Cotteau fait observer seulement que le crâne n'était point empâté dans la roche où il a été découvert.

Cette communication, faite avec une lucidité parfaite et avec une grâce d'élocution remarquable, est écoutée avec le plus vif intérêt malgré sa nature spéciale. L'assemblée témoigne à M. Cotteau, par ses applaudissements, le plaisir qu'il lui a causé.

M. l'abbé Dauphin demande si l'existence de l'homme dans le terrain quaternaire est bien établie, et si M. Elie de Beaumont n'a pas toujours nié que ce fait fût rigoureusement prouvé. — M. Cotteau en convient ; mais quant à lui, les preuves trouvées de l'existence de l'homme aux temps quaternaires lui paraissent maintenant irréfragables. Il entre dans des détails sur les découvertes faites dans la carrière de sable du Moulin-Quignon, dans la vallée de la Somme, découvertes minutieusement contrôlées par les géologues les plus illustres de l'Europe. M. de Beaumont persiste, il est vrai, à contester l'âge des sables de la vallée de la Somme ; il nie qu'ils soient quaternaires. Mais tous les autres géologues combattent son opinion, et M. Cotteau se range de leur avis.

Digitized by Google

M. le président Baruffi fait observer que, récemment, de de nouvelles découvertes faites à Abbeville confirment l'existence de l'homme à l'époque quaternaire.

M. l'abbé Dauphin déclare qu'il n'a point eu en vue de faire une objection, mais seulement de s'éclairer sur une question que tout le monde juge de la plus grande importance.

La parole est à M. l'abbé Jossier pour lire une étude sur saint Loup. Il s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Vers l'an 425 montait sur le trône épiscopal de Troyes un de ces prélats qui sont l'ornement de l'Eglise et sa joie la plus pure. Elu de Dieu et appelé par les vœux de tous, il devait être le modèle des vertus qui font les saints, la lumière de son siècle, le gardien de la foi, l'ange de la charité.

Je n'essaierai pas de faire ressortir les dons de la naissance et de la fortune que saint Loup possédait, dans l'ordre naturel ; peu importe cette riche dotation à celui qui est assez grand par lui-même et se crée tout seul des titres de noblesse. Il reçut une éducation distinguée et chrétienne, et il sut y répondre par des succès aussi rapides que son application était sérieuse et constante. Sa maturité précoce, son esprit pénétrant, sa fécondité remarquable d'écolier ont fait dire à l'un de ses historiens les plus exacts, Cousinet, abbé de Saint-Loup, qu'il avait l'éclat du soleil au milieu du cortége brillant de ses compagnons d'étude : *Sic excellebat ut quasi sol seputaretur inter sodalium sidereos cœtus*. Le barreau servit bientôt de théâtre à ses luttes victorieuses, et son éloquence, plus forte que la jalousie ou les préventions, arrachait des louanges à ceux mêmes qui semblaient la négliger ou la méconnaître.

En dehors de ses occupations obligées, il poursuivait avec ardeur l'étude des belles-lettres, sans oublier, comme le dit encore Cousinet, que nous citerons souvent, les ingénieuses et expressives fictions de la poésie : *Nec latuerunt eum poetarum grandisona figmenta*. De ces deux objets favoris de ses études et de ses veilles, il puisait une telle délicatesse d'esprit, une

Digitized by Google

telle variété de connaissances que les sociétés les plus polies se disputaient l'honneur de sa présence et le charme de sa conversation généralement applaudie : *Ita ut famosus in omnium haberetur ore.* Est-il étonnant après cela que Germain, gouverneur d'Auxerre, et plus tard évêque de cette même ville, pour l'attirer à sa cour, lui ait proposé toutes sortes de faveurs comme encouragement? Efforts inutiles! promesses infructueuses! Celui que les honneurs appellent et que les richesses sollicitent, joint à toutes ses autres qualités une humilité profonde et un parfait désintéressement! Aussi, plutôt que de vouloir augmenter son domaine patrimonial, il le vendra pour enrichir les pauvres, et rompre ainsi tous les liens qui le retiennent à la terre ; plutôt que de produire son talent sur un théâtre plus brillant encore que le premier, il demandera à la solitude le secret de l'oubli, mais aussi de l'étude unie à la prière. — « Car, dit le père Lacordaire, la solitude est la demeure naturelle des grandes âmes et des grandes pensées. » C'est elle qui inspire les poètes, qui crée les artistes, qui » anime le génie sous toutes ses formes et sous tous ses noms. » La Muse antique habitait les sommets déserts du Pinde, elle » conduisait Homère aveugle le long des rivages nus de l'Io- » nie, et celle qui chantait en Juda les mystères lointains du » Christ, se plaisait aux grottes sacrées du Carmel.

Saint Loup avait senti ces avantages de la solitude qui fait les savants comme les élus de Dieu, et il était depuis un an au monastère de Lérins, quand le Ciel, qui veut qu'on soit d'autant plus élevé qu'on a plus aspiré à descendre, suggéra aux fidèles et au clergé de Troyes de lui proposer la succession de saint Urse, leur évêque, de glorieuse mémoire. — Il est des circonstances où la volonté de Dieu, qui se révèle à des signes incontestables, et la volonté des supérieurs qui pressent, font une obligation sacrée d'acceptation de titres et de hauts priviléges, même à l'humilité du cloître la plus généreuse et la plus vraie. L'Eglise de Troyes aura donc le pontife qu'elle a vivement désiré ; mais elle sera témoin de tant de ferveur et d'assiduité dans l'exercice de ses fonctions, de tant de mortifications et d'œuvres de charité dans sa vie tout entière, qu'elle n'aura jamais à dire que les honneurs aient pu rien retrancher de ses habitudes pieuses de religieux accompli.

A peine consacré évêque, saint Loup s'occupa avec un zèle

Digitized by Google

infatigable de l'instruction à donner au troupeau confié à sa sollicitude. Autant il avait su émouvoir et plaire par une éloquence profane, autant il réussit à environner la chaire chrétienne du respect, de l'intérêt et de l'admiration de son peuple. Il ne tarissait pas à recommander l'étude de l'Ecriture sainte. Cette seconde création, plus admirable que la première, comme on l'a dit avant moi, « car le soleil lui-même n'est » qu'une lampe sépulcrale auprès des rayons étincelants qu'elle » réunit comme en une gerbe de feu ! ! ! » Lui-même en extrayait dans ses discours, avec autant de précision que de poésie, des vérités si lumineuses et si saisissantes, si parfumées de piété et d'onction que la ville de Troyes, sous l'impression salutaire qu'elle en reçut, se trouva bientôt transformée.

Mais un triomphe plus glorieux encore était réservé à saint Loup dans la Grande-Bretagne. Les erreurs de Pélage y étaient répandues avec autant d'audace que de succès. Toujours sur la brèche, l'évêque de Troyes jette un cri d'alarme, et les anathématise dans un concile réuni par ses soins. Mais qui peut aller au secours de la foi sur le lieu même où elle est menacée avec des chances favorables de succès? L'humilité désigne, dans la pensée de saint Loup, saint Germain d'Auxerre; mais il a été désigné le premier et par tous les évêques des Gaules et par les catholiques de la Grande-Bretagne. Tant mieux : ils partiront tous deux, dignes champions d'une telle cause. Leur voyage à travers la Gaule ne fut qu'une ovation continuée, et la mer qui avait voulu soulever ses flots pour retarder leur course fut forcée elle-même de rendre hommage à ces intrépides missionnaires, en calmant sa fureur sous la puissance de leurs mains, accoutumées à bénir et à sauver. A peine arrivés, ils se mettent à l'œuvre. Les hérétiques, dans une conférence qu'ils ont sollicitée, balbutient leurs doutes et leurs objections, mais les Apôtres de Jésus-Christ affirment et ils prouvent leurs affirmations par des raisonnements si convaincants et si forts, qu'on croirait entendre résonner par leur bouche l'accent de Dieu lui-même, le timbre de sa voix qui renverse et qui foudroie. Confondue mais non soumise, l'erreur insiste et semble demander la puissance des miracles. La foi des deux évêques ne craint pas d'invoquer le Ciel, qui les exauce; et alors, réduits au silence, les hérétiques n'ont plus d'autre ressource que de se jeter entre les bras de l'Eglise. Car, pour parler avec un

Digitized by Google

écrivain de premier mérite. « Quand une affirmation est signée » de ces deux mots : Moi, le Seigneur, *ego Dominus*, et que » cette signature de Dieu est authentiquée, comme légalisée » par son cachet unique et inimitable qui est le miracle, il n'y » a plus qu'à croire, il n'y a plus qu'à obéir.... »

De retour dans sa ville épiscopale, saint Loup devait rencontrer un ennemi d'un autre genre. Attila, le fléau de Dieu, le destructeur des villes, le persécuteur des chrétiens qu'il poursuivait d'implacables aversions, avait passé le Rhin à la tête des Huns, les plus cruels, les plus sauvages des barbares. On ne voit sur toute sa marche que pillage, violence, massacres et incendies, et ses soldats mangent et dorment sur leurs chevaux, toujours prêts au festin ou au carnage. Trèves et Metz ne sont plus qu'un monceau de ruines, et le torrent dévastateur se précipite sur la ville de Troyes, qui sèche d'épouvante parce qu'elle est privée d'armes défensives et de fortifications. Elle ne savait pas encore par sa propre expérience que l'évêque qui prie pour son peuple est un protecteur plus sûr que les plus formidables remparts! Cependant l'ennemi approche, il est aux portes de la cité. Mais saint Loup l'attend de pied ferme dans tout l'éclat de sa dignité et avec toute l'assurance de la vertu qui se dévoue : « Si vous êtes le fléau de Dieu, crie-t-il au roi » barbare, soyez le bienvenu, et châtiez-nous autant que la » main qui vous conduit vous le voudra permettre... » Cette apostrophe généreuse, sans être hostile, ce genre de défi tempéré sous la forme d'une leçon délicate et béni par le Ciel, adoucirent tellement le cœur d'Attila, que pris comme d'amitié et pénétré de respect pour le vénérable prélat, il épargnait sa ville, implorait le secours de ses prières et baisait sa main protectrice pour qu'elle l'aidât à sortir plus sûrement d'une région si fatale à sa gloire de conquérant, où il avait perdu deux cent mille hommes.

Après cette haute mission d'honneur et de paix, il aurait manqué quelque chose à la gloire de saint Loup, sans l'épreuve de l'ingratitude et de l'esprit d'envie et de dénigrement qui proclame, sans le vouloir, et grandit le vrai mérite. Il reçoit, du reste, des témoignages assez augustes de reconnaissance et de considération pour lui faire oublier, s'il y avait été sensible, les interprétations de son voyage avec le roi des Huns, aussi peu bienveillantes que mal fondées. La fierté

Digitized by Google

des monarques (c'est toujours Cousinet qui parle) s'inclinait devant l'éclat qui jaillissait de son trône : *Regalis huic humiliabatur celsitudo ;* et les grands du monde mettaient leur autorité et leur puissance au service des intérêts qu'il défendait : *Procerum que famulabatur celsitudo.* D'un autre côté, il était l'ornement et le conseil de l'épiscopat avec l'autorité d'une expérience que la sainteté couronnait : *Erat in præsulibus gloria et auctoritas per consuentiam.* Ses nombreuses relations avec les évêques faisaient toutes leurs délices, par la perfection de la forme, et pour ainsi dire leur école, par le fond d'instruction qu'elles contenaient : *Erat doctrina per litterarum affluentiam ;* et ils ne pouvaient envisager la plénitude de ses mérites sans y trouver l'amour de la vertu pour eux-mêmes, et la facilité de l'enseigner aux autres : *Erat virtutis doctrina per meritorum opulentiam.* Tous les historiens de saint Loup, en s'associant à ces justes hommages, n'ont tous aussi qu'une voix pour dire qu'il forma, sous l'influence de ses exemples et l'irradiation de ses lumières, saint Aventin, saint Camélien, qui fut son successeur, saint Polichrone, évêque de Verdun, saint Sévère, évêque de Trèves, l'un des apôtres de l'Allemagne, saint Alpin, évêque de Châlons, célèbre par ses miracles et par sa doctrine. C'est dans une église qu'il avait fait bâtir en dehors de la cité et qui est devenue l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, qu'il réunissait ses disciples et les simples fidèles pour y traiter des choses du ciel et donner à la piété la forme et la discipline.

Enfin, si saint Loup semble avoir résumé dans sa vie toutes les efficacités de la foi, tous les prodiges de la vertu, toutes les gloires de l'Eglise, suivant la pensée de M. Guizot lui-même qui célèbre dans une page aussi bien faite que profonde, la dignité de sa conduite, l'assiduité de ses prières, son esprit cultivé, sa sainteté et son éloquence, et l'intérêt actif qu'il portait au développement intellectuel ; n'a-t-il pas eu aussi le privilége, bien rare alors, au point de vue purement littéraire, de résister au mauvais goût où l'abus de l'esprit avait précipité son siècle ? L'unique monument qui reste de ses écrits nous révèle clairement ce trait particulier d'une nouvelle gloire. Sidoine Apollinaire, ancien préfet du prétoire, patrice et sénateur, devenu évêque de Clermont, lui demanda à plusieurs reprises des conseils pour l'exercice de ses hautes fonctions. Les lettres du nouveau prélat sont pleines de pensées ingénieuses et délicates,

Digitized by Google

mais le style en est parfois trop chargé d'ornements qui montrent que le langage latin n'était plus dans sa pureté primitive. La réponse de l'évêque de Troyes n'est qu'un heureux reflet du langage de la bonne époque, qui se prête de lui-même sans violence et sans effort à ces effets littéraires de tours variés, de rapprochements féconds, d'oppositions frappantes, dont le sage emploi attache l'oreille et l'imagination sans laisser le moindre nuage dans l'esprit, enchanté d'ailleurs par l'harmonie, par l'élégance. Son historien, déjà plusieurs fois cité, dit en parlant de ses voyages qu'il cueillait, comme l'abeille industrieuse et intelligente, quelques fleurs sur tous les rivages pour en composer le miel de ses discours : *Velut apis argumentosa diversorum locorum floridas consuetudines decerpebat quas in mellitorum operum dulcedine ipse congereret.* C'est bien ici surtout que l'abeille a répandu avec autant d'abondance que de suavité les sucs délicats qu'elle avait recueillis. Saint Loup commence en regrettant de ne pouvotr embrasser qu'en esprit, à cause de la distance des lieux, Sidoine Apollinaire, qu'il vénère comme prince de l'Eglise, et qu'il appelle son fils par l'âge, son frère par la dignité, son père par la supériorité des mérites : *Si Deus vellet ut te amplecterer ! Sed in spiritu perficio quod non possum in corpore, et præsente Christo, non amplius reipublicæ præfectum veneror et osculor, sed Ecclesiæ qui mihi filius ætate, dignitate frater et meritis pater est.* Comme cette phrase dégagée, svelte, semée d'images, excelle à saisir le sujet par un côté simple, mais émouvant ! Comme la charité déborde sous ces trois titres : père, frère et fils, qui épuisent, pour ainsi dire, toute la puissance affective du cœur humain ! Il continue en disant qu'il va bientôt quitter la vie, mais que la mort a perdu à ses yeux toute amertume, dès lors qu'il le laissera après lui pour travailler dans l'intérêt et pour l'honneur de l'Eglise : *Jam delibor, et instans est resolutio mea, sed non putavero resolvi qui licet solutus in te vivam, et te in Ecclesiâ relinquam. Gaudeo exui postquam Ecclesiam induisti, et te induit Ecclesia.* Toutes les délicatesses s'appellent dans l'âme de saint Loup. Il exprimait plus haut la délicatesse de la charité, ici c'est comme l'essence embaumée de l'estime et de la confiance, c'est la délicatesse de l'éloge sous les formes les plus gracieusement et les plus artistement variées. Mais comment traduire dans notre langue : *Solutus in te vivam, Ecclesiam induisti,*

Digitized by Google

et te induit Ecclesia? D'un côté, l'Eglise et l'évêque sont considérés comme étant réciproquement l'un pour l'autre un vêtement de gloire ; d'autre part, on se représente les deux évêques comme deux foyers qui se renvoient la lumière et la chaleur ; et ils sont tellement unis, que, quand l'un d'eux aura disparu, on pourra dire, en le voyant revivre dans l'autre, qu'une seule âme, une seule vie, un seul génie auront animé successivement deux corps différents. Ou plutôt : *Solutus vi te vivam;* voilà des paroles qui n'ont pas besoin d'être commentées ; on les comprend, on les admire, on les aime ! Enfin, la grande âme de saint Loup apparaît, transparente comme le cristal de la plus pure fontaine, dans les conseils qu'il tire des trésors de sa sagesse pour répondre à l'évêque de Clermont : « Naguère, lui dit-il, le monde révérait en votre personne le seigneur et le maître ; évêque, vous allez vous faire le serviteur de tous. Transportez maintenant, appliquez aux choses divines ce génie qui s'est montré si puissant dans les choses humaines. Faites qu'ils puissent recueillir les oracles de la céleste discipline sur les lèvres du pasteur, ceux qui recevaient les arrêts de la justice humaine de la bouche du magistrat suprême ; qu'ils entendent le langage sévère de la croix tomber de ces mêmes lèvres qui leur ont prodigué les fleurs d'une élocution mondaine. » *Iste profecto jam tibi labor incumbit ut sis omnium servus qui videbaris omnium Dominus, et aliis incurveris qui cæteros conculcabas... Fac ut nunc ingenium transferas ad divina, qui tantum voluisti ad humana. Colligant plebes tuæ ex ore tuo spinas de capite Crucifixi qui ex verbis tuis colligebant rosas de pompa mundi, et capiant de eloquio sacerdotis verba disciplinæ cœlestis, qui capiebant de eloquio dominantis normam disciplinæ civilis.* On ne sait ici qu'admirer de préférence ou de la sage fermeté de conseils qui révèlent toute la vigueur du pontife, ou du rapprochement délicat des leçons et des éloges qui mettent si bien en lumière le talent de l'orateur, ou de l'harmonieux enchaînement des antithèses fondées sur des contrastes réels et qui montrent un écrivain plus désireux d'éclairer que d'éblouir.

En voyant ces lignes d'une si belle éloquence, on regrette toujours qu'il nous soit resté si peu de monuments d'un talent qui fut tant admiré et qui produisit tant d'effet. Mais le nom de saint Loup, resté populaire malgré tous les efforts des doctrines

Digitized by Google

de mensonge et les ruines des révolutions, mais l'éclat de ses miracles, qui ont tous été des bienfaits pour le peuple qu'il avait sauvé pendant sa vie, mais le souvenir de ses vertus, consacrées par la religion et honorées sur les autels, voilà une voix, une éloquence qui a aussi le pouvoir de perpétuer l'admiration, et de se faire écouter encore quand l'instrument ne résonne plus sur la terre : *Defunctus adhuc loquitur.*

Cette glorification du saint et illustre patron de la ville de Troyes est écoutée avec une grande attention et un profond intérêt.

La séance est levée à six heures.

SEPTIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Lundi 8 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

Le bureau est occupé par MM. Baruffi, président général; Taillandier et Laperouse, vice-présidents; de Caumont, directeur du Congrès; Gayot, secrétaire général; Harmand, vice-secrétaire général; Raymond-Bordeaux, avocat à Evreux, et par MM. Drouët, Anner-André, Bacquias, Deheurle et l'abbé Jossier, secrétaires des sections.

Le procès-verbal de la dernière séance générale, rédigé par M. Gayot, est lu et adopté.

Les procès-verbaux des séances précédentes des cinq sections sont lus successivement par les secrétaires, MM. H. Drouët, Anner-André, le Dr Bacquias, Deheurle et l'abbé Jossier, et ils sont adoptés.

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Digitized by Google

M. l'abbé Tridon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, pour cause d'indisposition.

Il est fait hommage au Congrès, par M. l'abbé J. Fèvre, d'une lettre qu'il a adressée à M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, et à M. Duruy, ministre de l'instruction publique, relativement à la restauration de la musique religieuse.

M. Mannequin a la parole pour lire le mémoire suivant sur le paupérisme :

DU PAUPÉRISME

De son ancienneté, — de ses causes, — de ses remèdes

Je commencerai par dégager la question de toute équivoque. Le paupérisme n'est pas un phénomène purement français ni purement religieux, tout le monde en conviendra ; c'est un phénomène économique, c'est-à-dire scientifique, et par conséquent universel. Cette observation n'est pas inutile, car hier on a semblé croire qu'en la traitant d'une manière exclusivement scientifique je portais atteinte à des idées françaises et à des idées religieuses. La science, Messieurs, ne s'abrite pas sous un drapeau ; elle n'est ni blanche, ni rouge, ni tricolore ; ni française, ni anglaise, ni allemande ; ni catholique, ni protestante, ni musulmane ; elle est ce qu'elle est ; elle est la science. Cependant, comme les hommes qui la font, elle est faillible ; mais pour ses erreurs comme pour ses vérités les plus incontestables, elle ne relève que d'une autorité, la raison.

J'arrive à mon sujet.

I

Qu'est-ce que le paupérisme?

On a dit qu'il y en avait de différentes sortes ; qu'il y avait le paupérisme intellectuel, qui serait l'ignorance ; le paupérisme moral, qui serait la corruption, et le paupérisme économique, qui serait la privation excessive et permanente des ressources nécessaires à l'entretien de la vie. Dans les deux premières de ces trois définitions, je ne vois que des métaphores, et la

Digitized by Google

science ne pourrait que perdre à la substitution du mot paupérisme aux mots si connus d'ignorance et de corruption, d'autant plus qu'on peut être pauvre et éclairé, d'autant plus surtout qu'on peut être pauvre et honnête. Quoi qu'il en soit, c'est à la dernière de ces trois définitions que je m'attache particulièrement. Faisons disparaître ce paupérisme-là, et les autres, s'il y en a, ne tarderont pas à disparaître à leur tour, s'ils ne disparaissent pas en même temps. Mais, dira-t-on, ils se tiennent tous ; j'en tombe d'accord, et c'est pour cela précisément que je ne veux m'attacher qu'à un seul. Si je le traite bien, j'aurai suffisamment bien traité les autres, et, puisqu'ils se tiennent, ma thèse y gagnera en simplicité.

II

Il est de mode encore aujourd'hui, beaucoup moins cependant qu'il y a une trentaine d'années, de considérer le paupérisme comme une plaie moderne et le signe d'une décadence de l'homme civilisé. C'est le vautour attaché aux flancs de la civilisation, et qui châtie l'orgueil effréné qu'elle inspire. Ainsi parlent certains prophètes de malheur. En revanche, ils nous disent que le passé était plein de candeur, d'amabilité et de charme ; on n'y connaissait pas la misère, parce qu'on n'y connaissait pas les besoins désordonnés. Ah ! Messieurs, que l'histoire répond mal à ce lyrisme !

Je ne vous parlerai pas de l'antiquité où la misère avait sa plus haute expression dans l'esclavage et où, d'ailleurs, les maîtres n'étaient guère plus heureux que les esclaves, à en juger par les lois frumentaires du peuple-roi dans la Rome antique. Mais écoutez ce résumé sommaire d'un ouvrage de M. Legoyt, chef de la statistique du ministère de l'agriculture et du commerce, ayant pour titre : *Des Chertés en France et de leur influence sur les mouvements de la population.*

« De 970 à 1040, on compte 48 années de famines ou d'épidémies. A Tourennes, en 1028 et 1033, on met en vente de la *chair humaine*. En 1132 commence une famine qui dure 7 ans. En 1194, les pauvres de Reims dévorent les *charognes*. En 1419, les habitants de Paris obtiennent difficilement leurs approvisionnements, parce que les provinces sont pleines de soldats qui les pillent ou les rançonnent, et que les grands che-

Digitized by Google

mins sont infestés de voleurs. De 1437 à 1439, la mortalité enlève le tiers de la population de Paris et des environs. En 1449, la population des états du Languedoc diminue d'un tiers aussi. En 1573, la population de Nemours meurt de faim, *vivant de l'herbe comme les bêtes*, dit le chroniqueur à qui M. Legoyt emprunte ce fait. En 1643, on interdit l'exportation des grains sous peine de mort, etc., etc. »

Les populations de nos contrées étaient-elles plus heureuses postérieurement à 1643 ? Demandez-le à Boisguilbert, l'auteur du *Détail de la France;* demandez-le à Vauban, l'auteur de la *Dîme royale*. Du reste, vous avez pu en juger vous-mêmes ici, Messieurs, quand, il y a deux jours, M. Jully, vous lisant une notice pleine d'érudition et de charme sur le poète Boursault, vous racontait, incidemment, les horribles souffrances du peuple soumis à la gabelle. On a parlé de notre temps des *juifs, rois de l'époque,* des *loups cerviers* de la Bourse, et des appétits grossiers développés par l'âpre amour du gain ; mais où trouver parmi nous un Lajarrière pour répondre à son mandataire effrayé des malheurs dont il est témoin ce mot impitoyable qui résume toutes les lâchetés dont le cœur humain est capable : « De l'argeut, de l'argent, de l'argent, trouvez-moi de l'argent ! » Cependant, écoutez encore un écrivain qui ne sera suspect à personne ici, M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut. Voici quelques lignes seulement de son bel ouvrage sur l'*Economie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande*. Il parle de la France au temps de Louis XV :

« Bien qu'elle ne fût que de 16 à 18 millions d'âmes, dit-il, la population était arrivée à un degré de misère qui passe toute croyance. La condition du peuple proprement dite était affreuse, et les classes supérieures ne souffraient guère moins de la pauvreté commune. »

Voici maintenant des chiffres qui témoignent de l'amélioration du sort de nos ouvriers. C'est M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut également, qui me les fournit dans la statistique de l'agriculture de la France :

« Le salaire d'un journalier agriculteur, qui était en France, en 1700, de 37 centimes, et, en 1769, de 35 centimes, s'est élevé progressivement à 45 centimes en 1788, à 1 fr. 10 c. en 1813 et à 1 fr. 37 c. en 1840. »

Vous savez d'ailleurs, Messieurs, que le salaire des villes est

Digitized by Google

beaucoup supérieur à celui des campagnes, généralement du moins, et cela me dispense d'en chercher la preuve dans la statistique. Ainsi, vous le voyez, Messieurs, la misère n'est pas plus grande aujourd'hui qu'autrefois ; c'est le contraire qui est vrai. Personne de vous, j'en suis sûr, ne réclamera contre une si consolante vérité. On vous dira à cet égard tout ce qu'on voudra, il faudra toujours céder devant l'évidence. On aura beau se complaire dans des descriptions navrantes du mal trop réel que nous avons sous les yeux, on n'arrivera jamais à cette éloquence sinistre des chiffres de M. Legoyt que je viens de vous citer.

III

On dit que le paupérisme est né du nouveau régime de l'industrie, de la concurrence *effrénée*, pour me servir du langage consacré, de l'individualisme et du laisser faire; en un mot, de la liberté. Ce que je viens de vous dire du passé répond déjà à cette accusation irréfléchie. On peut croire que l'industrie et le commerce sont très-libres aujourd'hui quand on compare leur situation à celle qu'ils avaient sous l'ancien régime ; mais on reconnaît bien vite qu'ils le sont encore très-peu quand on réfléchit aux entraves sans nombre dont ils sont encore chargés. Qu'on lise à ce sujet Charles Dunoyer, un auteur qui n'est pas suspect non plus.

La vérité, Messieurs, c'est que l'industrie et le commerce ont considérablement diminué la misère. En se développant plus vite que les populations ouvrières qu'ils employaient, ils ont donné du travail aux prolétaires des campagnes, qui pesaient lourdement sur les frais de l'agriculture ; ils ont offert des débouchés aux produits agricoles, qui ont triplé depuis cent ans, et, dans une certaine mesure, qui n'a pas atteint sa limite, ils ont nivelé les salaires en les élevant partout. Il faut l'avouer, cependant, avec tout le bien qui en résulte, une transformation si considérable ne se fait pas sans douleur ; mais à qui la faute? A la liberté qui guérit, ou à la servitude d'autrefois qui parquait les travailleurs dans leurs fonctions, sans égards pour leurs besoins ni ceux de leurs industries ? D'ailleurs, quel progrès s'accomplit sans douleur ? L'homme lui-même n'est-il pas enfanté dans la douleur, et son premier signe d'existence n'est-

Digitized by Google

il pas un vagissement plaintif? Mais s'il pleure en naissant, il ne tarde pas à sourire, et que de larmes son sourire ne sèche-t-il pas? Demandez aux mères qui sont ici ce que le premier sourire d'un enfant a de puissance pour dissiper le souvenir de la douleur et jusqu'à la douleur même. Eh bien, Messieurs, les sociétés ont également leurs douleurs inévitables, et comme l'enfant aussi, elles sourient quand l'espoir renaît pour elles. L'espoir renaît pour les sociétés quand, affranchies des entraves systématiques d'une réglementation mal entendue, elles peuvent se livrer tranquillement au travail et jouir en paix de la richesse qu'il procure; quand, en un mot, la justice, qui n'existe pas sans la liberté, est garantie à tout le monde.

Ce sont là, Messieurs, des conclusions qui doivent mériter vos sympathies; car, même pour ceux d'entre vous qui hésiteraient à les adopter, elles ont le bonheur de concilier tous les intérêts légitimes, de donner satisfaction à tous les vœux vraiment honnêtes, et d'en finir avec ces théories pitoyables qui supposent l'hostilité incurable des villes et des campagnes, du commerce et des manufactures; enfin du commerce, des manufactures et de l'agriculture. Non, Messieurs, il n'y a pas réellement hostilité entre toutes ces choses, et tous les intérêts légitimes sont véritablement harmoniques.

Quant à l'émigration des campagnes vers les villes, vous auriez tort de vous en effrayer; elle n'est pas un mal, comme on le prétend. Le mal est dans les choses qui la provoquent, dans une mauvaise distribution des forces économiques de la société. On peut dire avec certitude qu'elle s'accomplit en vertu des lois naturelles de l'économie sociale. En effet, on la voit s'accomplir partout, avec plus ou moins d'intensité, et partout elle est saisie d'un progrès saisissant dans l'agriculture comme dans les autres industries. C'en est assez pour la justifier à vos yeux si elle avait besoin de justification.

Je ne signale, bien entendu, que des faits et des résultats généraux; c'est ainsi qu'il faut faire quand on veut être court et substantiel; autrement on tomberait dans le travers si commun qui fait conclure du particulier au général, qui fait prendre un détail pour un aspect d'ensemble; et on ferait comme ce voyageur qui, voyant une femme blonde dans un hôtel où il descendait en passant, écrivait sur son journal : « Ici toutes les femmes sont blondes. »

Digitized by Google

Quelles sont donc les causes du paupérisme? Messieurs, il y en a beaucoup si on veut les énumérer ; mais toutes se résument en ceci, que M. Michel Chevalier, entr'autres, affirmait déjà il y a plus de vingt ans : le travailleur pauvre ne produit pas assez. C'est là un *truisme*, me direz-vous ; c'est là une vérité de La Palisse. Oui, Messieurs, c'est là une vérité de La Palisse ; mais je n'en rougis pas, et je voudrais bien que tout le monde le pensât comme vous. Si tout le monde le pensait, nous ne verrions plus éclore tous les jours une nouvelle panacée pour enrichir les hommes autrement que par le travail. Si tout le monde le pensait, tout le monde se demanderait comment on peut faire que le travailleur pauvre produise plus et mieux, et le problème ainsi posé serait à moitié résolu.

IV

Si on se demandait cela, Messieurs, on arriverait à cette conclusion finale, qui est la mienne : il faut faire régner partout la liberté et la justice. Voilà encore une généralité, et même une généralité bien vague ; mais, je le répète, c'est aux généralités qu'il faut se borner dans un aperçu rapide. La liberté, Messieurs, multiplie l'activité, et la justice l'arrête au point où elle va nuire à autrui : « Quoi ! allez-vous me dire, vous parlez de panacée, et vous nous proposez la liberté comme un remède au paupérisme ! Quelle panacée plus creuse que la liberté ! » Erreur, Messieurs. La liberté, c'est la propriété de soi-même, de ses facultés et de ses œuvres, et, à ce compte, vous comprendrez que seule elle favorise efficacement l'activité, dont personne ne médit, que je sache. Mais, me direz-vous encore, la liberté dégénère facilement en licence quand on en a trop. La liberté d'un seul, oui ; la liberté de tous, jamais. Or, c'est la liberté de tous que l'on demande en économie politique. Je vous prie, Messieurs, de remarquer ceci : pour que la liberté d'un seul dégénère en licence, il faut qu'elle empiète sur la liberté d'autrui, il faut qu'elle la confisque ; mais peut-on dire, en pareil cas, qu'il y a trop de liberté ? Autant vaudrait dire qu'il y a trop de propriété quand la propriété est volée !

Voulez-vous, Messieurs, un exemple saisissant des maux qui s'attachent infailliblement à toute confiscation de liberté économique ? Voyez la crise si longue, si profonde, si étendue, si

Digitized by Google

douloureuse de l'industrie cotonnière. A quoi tient cette crise, en effet? A la guerre civile des Etats-Unis, me direz-vous ; oui, mais à quoi tient cette guerre civile? Cette guerre civile, Messieurs, tient, sinon directement, immédiatement, du moins, historiquement, constitutionnellement à l'esclavage, la plus flagrante, la plus honteuse confiscation de liberté que l'homme puisse faire au préjudice de son semblable. Elle tient encore à une autre cause de même nature, mais qu'il me sera plus difficile de caractériser à vos yeux, parce qu'elle exigerait quelques développements ; cependant, je le tenterai en deux mots. Je veux parler de ce défaut général de liberté, héritage du passé, qui s'oppose à la distribution des forces économiques entre toutes les industries d'un pays, et entre tous les pays, conformément à la nature des choses, nature essentiellement mobile et progressive, et qui réclame, par conséquent, la plus grande liberté possible pour se développer. C'est à ce défaut de liberté, Messieurs, qu'il nous a été donné de voir grand nombre d'industries confinées sans nécessité réelle, embastillées pour ainsi dire dans certaines localités ou contrées, quand il conviendrait aux intérêts généraux du monde civilisé qu'elles fussent répandues un peu partout, afin que, si elles jaillissent sur un point, comme la culture du coton aux Etats-Unis, tout le monde n'en souffre pas. Pour saisir vivement votre imagination, Messieurs, permettez-moi de supposer qu'au lieu de coton c'est du blé que l'on produit aux Etats-Unis : quel effroyable calamité! quel deuil universel!

Dans cet exemple, ne voyez-vous pas, Messieurs, la solidarité des hommes et des peuples, pour la prospérité comme pour la souffrance? N'y voyez-vous pas en même temps comment la liberté est la plus sûre garantie qu'on puisse donner aux intérêts généraux de la civilisation? J'ai donc raison de dire que la liberté est un remède au paupérisme. Ah! qu'il y aurait de choses à dire sur un pareil sujet, et que je serais heureux de voir à ma place, devant vous, un de ces princes de la parole, que j'ai le bonheur d'entendre quelquefois, pour vous en dessiner les magnifiques perspectives!

En terminant, Messieurs, je vais au-devant d'une objection : Et ces hommes que le paupérisme a rendus impuissants, les malades, les infirmes, les insensés, est-ce la liberté qui leur donnera la force, la santé, la raison, sans lesquelles il n'y a pas

Digitized by Google

de travail possible ? Assurément non, et ce serait une odieuse dérision que de dire à ces malheureux : Soyez libres, et vivez si vous pouvez. C'est ici qu'intervient la charité pour répandre sur les maux actuellement incurables du paupérisme, ses ineffables trésors. Pourtant, Messieurs, ne l'oublions pas, la charité, toute sublime qu'elle soit, n'est qu'un palliatif; elle n'est qu'un remède provisoire destiné dans la pensée de ceux qui l'entendent noblement à placer au plus vite ceux qu'elle soulage en position de se passer d'elle. Si elle prétendait faire plus, ou autrement, elle irait contre son but, et nos sociétés pourriraient dans la misère comme les sociétés asiatiques pourrissent dans leurs castes et leurs croyances fatalistes.

Cette improvisation, écrite au courant de la plume avec la verve que donne la conviction, est écoutée avec le plus vif intérêt, et couverte d'applaudissements.

M. l'abbé Jossier, professeur de rhétorique au séminaire de Troyes, a ensuite la parole pour la lecture d'un travail sur les bienfaits de l'association. Il appuie sa thèse sur le témoignage de l'histoire. Dans tous les temps et chez tous les peuples, l'association a enfanté des prodiges. C'est ce qui, en Egypte, a élevé les Pyramides, à Babylone et à Ninive, les remparts et les jardins suspendus; les sciences et les lettres lui doivent leur splendeur. De là, il arrive naturellement à l'éloge du Congrès, qui est aussi une association. Cette composition, dont les périodes harmonieuses exhalent d'un bout à l'autre le plus pur parfum de rhétorique, est écoutée avec la plus religieuse attention et vivement applaudie.

La parole est ensuite donnée à M. Raymond-Bordeaux, avocat à Evreux, pour une communication verbale sur les édifices de Troyes. Il s'exprime ainsi :

J'ai peu voyagé et j'ai fait ces jours-ci ma première visite dans Troyes. Ses vieux édifices, riches en objets d'art et d'antiquité, ont frappé mon attention, et M. le directeur du Congrès

Digitized by Google

veut que je fasse part de mes impressions, d'autant plus vives que je vois pour la première fois. J'ai hésité, craignant de vous parler comme de choses nouvelles, des choses que vous connaissez mieux que moi. Mais comme je ne viens point vous lire un mémoire, fruit de laborieuses recherches, mais seulement une sorte de conversation à bâtons rompus, j'espère que les archéologues troyens qui assistent à cette séance voudront bien rectifier les idées fausses que je me serais faites, et répondre aux questions que je me permettrai de leur faire sur les points qui me sembleront nouveaux.

I

Vos fortifications n'existent plus, et vos vieux hôtels historiques ayant été décrits avec soin, je n'ai pas à vous parler de vos édifices civils. Permettez-moi, cependant, de dire un mot de vos maisons de bois.

La plupart de ces édifices pittoresques disparaîtront nécessairement dans un nombre d'années rapproché de nous. Les exigences de la voirie, la décrépitude que le temps amène fatalement peu à peu, les besoins de propreté et d'assainissement, le changement des mœurs et des usages, l'intérêt des propriétaires, les progrès de l'aisance les feront renouveler. Je vous proposais hier de recueillir, dans un travail spécial, les inscriptions et les blasons qui les décorent. Aujourd'hui je viens vous en parler, non au point de vue de l'art décoratif proprement dit ou des documents historiques, mais sous un autre rapport : celui de leur système de construction ; ce que j'appellerai, si vous le permettez, leur anatomie comparée.

Jusqu'ici, en France, on n'a considéré les vieilles maisons que dans les détails de leur ornementation. Quand elles ne sont pas historiées, qu'elles n'ont pas d'accessoires peints ou sculptés, on n'y fait pas attention. Cependant leur système de construction, l'assemblage de leur charpente, me paraissent devoir être étudiés et conservés dans l'intérêt même des architectes futurs.

Je regrette qu'en France il n'existe aucun ouvrage d'ensemble sur l'architecture domestique, tel que celui dont M. Parker a doté l'Angleterre. Ce n'est qu'avec un livre sem-

Digitized by Google

blable et non avec des études isolées qu'on arrivera à connaître ce que j'appelais tout à l'heure l'anatomie comparée.

En quoi les maisons de Troyes diffèrent-elles de celles des provinces voisines, la Bourgogne, la Lorraine, la Brie, de celles de Provins, déjà très-différentes ?

En Normandie, les styles diffèrent dans les divers diocèses. Sur les bords de la mer, on sent l'influence des charpentes de navire, hommes accoutumés à une précision rigoureuse et aux combinaisons d'assemblage les plus favorables pour la solidité. Deux villes normandes surtout étaient bâties en bois : Rouen et Lisieux. Troyes a beaucoup de la physionomie de ces villes. Mais ses maisons ne sont pas couvertes de sculptures, d'arabesques, comme celles de Lisieux et comme celles de Rouen. Les maisons de Troyes en diffèrent encore par la disposition des poutres, par le système des assemblages, pour leurs pignons en demi-voûte, et par la façon dont les encorbellements sont pratiqués. Les grilles de fer des rez-de-chaussées, que j'ai déjà remarquées à Châlons et à Reims, sont un système tout à fait étranger aux villes normandes.

Je me permettrai donc de demander à mes auditeurs si l'étude des anciennes maisons, comme construction, disposition, tenons, assemblages, forme des jours, escaliers, cheminées, a été faite. Sinon je la signalerai aux architectes et aux archéologues comme un sujet neuf à traiter.

II

J'arrive aux églises :

Je ne parlerai pas de leur architecture. Elles sont connues à ce point de vue ; leurs vitraux et leurs sculptures ont été étudiées par des hommes compétents. Je ne veux vous entretenir que de quelques détails rares, inconnus dans d'autres provinces, de certains points de leur physionomie locale et de quelques objets de mobilier ancien, curieux au point de vue de ce que nos voisins d'Angleterre appellent *Ecclésiologie*.

Je commence ma revue :

LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL.

L'intersection du transept au-dessus duquel s'élevait autre-

Digitized by Google

fois le clocher du *sanctus* le seul essentiel dans une église gothique, a fixé mon attention. Evidemment, à Troyes comme dans toutes les autres anciennes églises, le transept a fait autrefois partie du chœur; le niveau plus élevé des bases des quatre piles qui soutiennent la coupole démontrent que l'intersection du transept ne faisait point partie de la nef, et formait le sanctuaire à l'époque où l'évêque avait son siége au fond du rond-point de l'abside.

Aux deux piliers qui touchent à la nef, j'ai remarqué, à la hauteur de la *tracerie* du triforium, deux consoles qui probablement ont servi à porter le *trabes* de l'arc triomphal, c'est-à-dire la poutre supportant un grand Christ entre la Vierge et saint Jean : pièce essentielle de l'ameublement des églises, comme l'autel, et avant les orgues, les chaires et autres objets secondaires.

J'ai noté, devant l'autel provisoire, un tapis persan, tissu curieux, car j'ai ouï dire que l'introduction de ces tissus était, autrefois, interdite en France, et que ces tapis sont des trophées que l'ordre de Malte envoyait pour tapisser les églises en mémoire de ses victoires sur les galères musulmanes, au temps où la Méditerranée était infestée par les corsaires mahométans. Ce tapis figure-t-il dans quelque ancien inventaire de la cathédrale ?

Un écriteau moderne, sur lequel on lit en lettres gothiques le mot *chorus,* est un hommage rendu à une tradition ancienne. Cet écriteau *chorus* se retrouve dans plusieurs autres cathédrales, notamment à Rouen et à Bayeux, et je ne l'ai jamais remarqué dans les églises inférieures.

Je ne vous dirai rien de la chaire à prêcher qui, avec ses prétentions au style gothique, ne vaut guère mieux que l'autel en marbre blanc, en gothique troubadour, dont la chapelle de la Vierge est affligée. Mais j'ai été frappé d'une particularité locale : pourquoi, à Provins et à Troyes, les chaires à prêcher sont-elles du côté de l'Epître ? A Saint-Jean seulement, elle est *à cornu evangelii.* Y a-t-il quelque tradition locale, quelque règle ancienne à ce sujet ?

Autre question? Il existe à la cathédrale une petite chaire à prêcher du XVI^e^ siècle, ce qui est déjà une antiquité. Sur quelle raison l'a-t-on fait remonter au temps de saint Bernard ?

SAINT-NIZIER. Beau sépulcre en pierre, huit personnages, plus

Digitized by Google

une Notre-Dame de Pitié. Ces groupes ont eu une grande vogue au XVIe siècle. Il est intéressant de les comparer avec ceux qui existent dans d'autres provinces. Permettez-moi de vous signaler des recherches spéciales sur ce sujet, par M. Charles Gomart. Le groupe de la mise au tombeau de Saint-Nizier mériterait d'être photographié, s'il ne l'a été déjà.

Saint-Urbain. Je n'ai aperçu aucune singularité ecclésiologique dans son mobilier. Mais le grand anneau suspendu à un disque circulaire et denteté, qui décore chacune des portes du transept, au nord et au midi, est un ornement notable. Sait-on, à Troyes, quelque chose au sujet de ces anneaux? A-t-on conservé quelque tradition à leur égard? On trouve de semblables anneaux à plusieurs églises d'Italie. On dit qu'ils sont un symbole du droit d'asile, privilége de certaines églises. Fondée par un pape, la collégiale de Saint-Urbain avait-elle un privilége analogue? L'anneau était-il offert à ceux qui réclamaient l'asile, pour qu'ils puissent se cramponner à la porte de l'église?

Sainte-Madeleine. Le jubé est célèbre dans toute l'Europe, mais il est incomplet. Les deux autels qui lui étaient adossés et dont les retables subsistent ont été enlevés. Il faudrait les restituer. — Le jubé n'est pas une décoration sans motif. Il a un double rôle : retable pour les autels du transept, support pour le Christ obligatoire, suivant la tradition universelle de l'église latine comme de l'église grecque, à l'entrée du chœur.

Saint-Remi. Ce que je viens de dire vous fait pressentir que j'adhère à la réclamation faite l'autre jour par M. le Dr Cattois, à savoir que le Christ de Girardon, placé bien à tort sur le tabernacle, doit reprendre sa place primitive sur un arc triomphal ou une poutre ornée en travers du transept.

Saint-Nicolas. J'ai vu avec grand plaisir cette église très-pittoresque, que les guides ne signalent pas assez à la curiosité des étrangers. — Il y a au bas de la nef un grand escalier montant à une curieuse chapelle haute dont je n'ai vu nulle part l'analogue.

Saint-Jean, comme Saint-Urbain, a subi les influences des modes modernes, et je n'y ai remarqué aucune particularité spéciale, ni aucun monument d'usages curieux.

Saint-Pantaléon doit à l'abondante collection de statues que l'on y remarque un aspect très-pittoresque. — J'ai besoin de revoir cette curieuse église.

Digitized by Google

Mais ce sont surtout les églises des faubourgs qui renferment des objets singuliers. On m'a signalé l'abondant mobilier de Saint-André. J'ai visité Sainte-Savine, où il y a une foule de choses curieuses : des autels fixes anciens en pierre avec leur armoire à reliques, des retables à volets fort précieux, et surtout l'espèce de châsse en bois à jour, ouvrage authentique du xve siècle qui recouvre le tombeau de l'évêque mérovingien Ragnégisile. Une tribune en bois, d'un bon style du xvie siècle, et vierge de toute restauration, se remarque au bas de la nef. Sainte-Savine a conservé, à l'entrée du chœur, le Christ de l'arc triomphal avec la Vierge et saint Jean que les embellisseurs des églises de la ville ont cru élégant de faire disparaître. La chaire à prêcher de Sainte-Savine est du xvie siècle, fort jolie ; elle n'avait pas, bien entendu, cette espèce de chapeau inventé depuis, et dont nos novo-gothiques arrivent à faire de véritables clochers. L'abat-voix de la chaire de Sainte-Savine n'est qu'une simple planche, addition évidemment moderne.

J'ai visité la petite église Saint-Gilles, curieuse parce qu'elle est bâtie en bois. Comme dans les autres églises de Troyes, je l'ai trouvée abondamment fournie de peintures sur bois, de vitraux, de tombeaux et d'inscriptions divers. Décidément les églises de Troyes et de sa banlieue sont de véritables musées, et les objets d'art qu'elles renferment forment une collection plus abondante que bien des collections publiques. Permettez-moi de vous signaler, pour terminer, les bancs anciens que j'ai pu dessiner à Saint-Gilles, et ceux que l'on remarque dans plusieurs églises de la ville. Les bancs ornés sont devenus rares ; il y a des départements où l'on n'en trouve plus un seul. Les architectes, qui désireraient étudier la question des siéges dans les églises, trouveraient des documents utiles dans les églises de ce pays-ci. Les églises de Troyes ne renferment, par contre, aucune stalle ancienne. Mais leurs bancs à ballustres élégamment tournés, échappés à la mode des chaises grossières en paille, dont les amas poudreux enlaidissent des églises qui gagneraient à être mieux meublées, sont assurément supérieurs au point de vue de l'effet pittoresque, du jeu de la lumière, aux siéges dessinés récemment par nos architectes en faveur, et dont j'ai vu un échantillon peu heureux, à Troyes, dans l'église neuve de la Providence.

Cette improvisation est écoutée avec le plus vif intérêt.

Digitized by Google

M. l'abbé Coffinet déclare que l'inscription mobile *chorus*, suspendue dans la cathédrale, n'a d'autre utilité que d'indiquer le côté du chœur où se trouve la stalle du chanoine semainier ou officiant. — Quant à la chaire de Saint-Jean, elle n'est du côté de l'Evangile que depuis l'établissement de la nouvelle chaire, c'est-à-dire depuis quinze ans environ. M. Coffinet ignore la raison qui, à Troyes, a fait placer de préférence les chaires du côté de l'Epître. — Pour ce qui concerne la chaire du XVI^e^ siècle, remarquée à la cathédrale par M. Raymond-Bordeaux, saint Bernard ayant certainement prêché à Troyes, l'ignorance populaire lui a assigné, par une erreur évidente, la chaire la plus ancienne de l'Eglise.

M. Guerrapain, vétérinaire à Bar-sur-Aube, lit ensuite sur l'épizootie des oiseaux de basse-cour, dans le département de l'Aube, un travail excellent où, après avoir décrit la maladie, il en indique les causes et le remède. — Ce savant mémoire est accueilli par les applaudissements de toute l'assemblée, qui en ordonne l'impression.

Le Président donne lecture d'un vœu émis par la section de médecine ; il est ainsi conçu :

1° Le Congrès signale à l'administration de la ville de Troyes la nécessité de transporter dans un autre lieu le cimetière actuel, qui n'est éloigné du Lycée que de cent dix mètres, et qui est dans la direction du vent prédominant d'ouest ;

2° Le Congrès recommande également de planter un rideau d'arbres du côté des vents dominants.

M. le président met ce vœu aux voix ; il est adopté.

La séance est levée à six heures.

Digitized by Google

HUITIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mardi 9 Août 1864

PRÉSIDENCE DE M. BARUFFI

Les fauteuils sont occupés par MM. Taillandier et Laperouse, vice-présidents; M. de Caumont, M. le préfet de l'Aube et M. le Maire de la ville de Troyes, présidents d'honneur, prennent place à leurs côtés; MM. Gayot, Harmand et Le Brun, secrétaires généraux, sont également au bureau, ainsi que M. Gréau, vice-président de la Société Académique de l'Aube. M. Harmand, l'un des secrétaires généraux, lit le procès-verbal de la séance générale du 8 août 1864. MM. les secrétaires des 2e, 3e, 4e, 5e sections lisent les procès-verbaux des séances de ces sections. Ces procès-verbaux sont adoptés. Quant au secrétaire de la 1re section, des travaux imprévus l'ayant empêché de rédiger son procès-verbal, il sera remis aux secrétaires généraux pour être publié sous leur approbation.

M. Gayot lit une proposition de la Société française d'archéologie, ainsi conçue :

La Société française d'Archéologie a vu avec intérêt les nombreux dessins exposés dans la salle du Congrès par M. Pernot. Elle reconnaît combien M. Pernot a rendu de services, et pour lui témoigner toute sa satisfaction, elle lui décerne un rappel de la médaille qui lui a précédemment été offerte dans un de ses Congrès archéologiques.

M. Baruffi, président général, fait hommage au Congrès de quatre volumes de ses œuvres, intitulés : *Pellegrinazioni autumnali et opuscoli.*

Sur la proposition de la 1re section, le Congrès, dans

Digitized by Google

le but de propager le goût des sciences naturelles en France et de faciliter l'étude des cryptogames, émet le vœu qu'un ouvrage général, descriptif et iconographique des champignons de l'Empire français soit entrepris sous le patronage de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sur la proposition de la 2e section, le Congrès, après avoir apprécié le mérite des expériences faites depuis quinze ans par M. le capitaine Jacquier, sur l'éducation des vers à soie dans le département de l'Aube, après avoir entendu les observations de M. Babeau, celles de M. Challe, d'Auxerre, et recueilli enfin les judicieux conseils de M. Baruffi, président général du Congrès, exprime le vœu que le Conseil général de l'Aube, dans sa prochaine session, ouvre un crédit au budget de 1865, destiné à servir d'encouragement aux planteurs de mûriers et aux éleveurs de vers à soie dans la circonscription du département.

Le Congrès, sur la proposition de la 4e section, émet à à l'unanimité le vœu qu'il soit fait des démarches pour obtenir du Gouvernement le prompt achèvement de la merveilleuse église collégiale de Saint-Urbain de Troyes.

M. le président général donne ensuite la parole à M. Ernest Douine, qui lit un mémoire sur l'industrie du coton à Troyes, ainsi conçu :

Tous les historiens qui ont écrit sur Troyes attribuent à nos comtes de Champagne, Thibaut IV le Grand et à Henri Ier, dit le Libéral, le bienfaisant travail de la dérivation des eaux de la Seine pour les faire passer dans la ville et venir aider au développement de tant d'industries différentes (1144-1175).

On ne peut guère remonter au-delà de cette époque pour rechercher les industries développées par cette nouvelle source de richesse.

Il est à regretter que cette question, qui est à un si haut degré intéressante pour nous tous, n'ait pas été présentée d'avance

Digitized by Google

à notre Société Académique; elle aurait fourni le texte d'inappréciables analyses d'ouvrages de nos auteurs Troyens, tels que Grosley, Courtalon-Delaistre, etc.

On aurait déjà pu puiser quelques indications dans un ouvrage plus récent, encore en cours de publication, l'*Histoire des Comtes et des Ducs de Champagne*, dont l'éloge serait dans notre bouche bien pâle après l'honneur que l'Institut de France s'est plu à rendre à son auteur, M. d'Arbois de Jubainville.

On eût pu encore trouver aux archives du département et dans les titres de propriété des diverses usines hydrauliques du département quelques documents sur l'usage, à certaines époques, de ces usines.

A défaut du travail complet qu'on aurait obtenu par les moyens que nous venons d'indiquer, nous ne pouvons que résumer, et d'une manière très-sommaire, ce que nous apprennent les ouvrages de nos célèbres Troyens, dont nous avons parlé plus haut :

1°. Troyes a de tout temps été la première ville de la contrée qui est aujourd'hui le département de l'Aube. D'ailleurs, les guerres civiles de toutes sortes empêchaient l'industrie d'aller comme aujourd'hui se répandre hors de la protection des fortifications; en s'occupant donc de la ville de Troyes, on s'occupera de toute la contrée dont cette ville est le centre.

L'industrie mécanique, qui paraît la plus ancienne, celle qui dans tous les temps en a suivi forcément les besoins et qui ne tend qu'à se développer encore, est la meunerie; aussi, dans le département de l'Aube, comme dans tous les départements, l'existence des moulins est constatée depuis une époque très-reculée (dès 1152).

Parmi les industries qui ont le plus contribué à l'ancienne splendeur de notre ville, nous devons citer en première ligne la draperie qui, d'après Grosley, vers 1756, occupait 2,000 métiers.

Les marchands drapiers étaient au nombre de 150.

La tisseranderie occupait 1,600 métiers; nous devons faire remarquer en passant que bien des bras aussi étaient employés à filer le lin et la laine qui alimentaient les 3,600 métiers à tisser indiqués ci-dessus.

La teinture des tissus comptait 20 maîtres en bon teint et 20 en petit teint. Nos teinturiers réussissaient surtout le vert de vessie, qu'à cette époque leurs concurrents de pays étrangers,

Digitized by Google

de l'Allemagne principalement, ne pouvaient imiter qu'imparfaitement, sous le rapport et du brillant et de la solidité.

La teinture des fils était exercée par 150 maîtres; il existait alors un grand nombre de foulonniers.

La tannerie des cuirs, la corroierie et la mégisserie étaient représentées par 450 bonnes maisons.

Nous remarquerons en passant l'importance de cette branche d'industrie et son ancienneté par les deux faits suivants : En 1625, une ordonnance des maire et échevins de la ville de Troyes défend aux parcheminiers de mettre ni peaux ni pieux dans le canal du moulin de Meldançon. On voit que la parcheminerie avait encore à cette époque une certaine importance.

Un des moulins de Chaillouet, dits Moulins-Brûlés, avait été établi pour battre les écorces nécessaires au tannage des peaux par une société de tanneurs ; le nombre de parts ou sacs était de 300.

Ces tanneurs avaient droit à une quantité de tan battu proportionnelle aux parts dont ils étaient propriétaires.

La papeterie fut aussi dès le XIVe siècle une des industries qui soutenait au loin l'honneur du nom de notre cité. Elle avait à sa tête les papetiers jurés de l'Université de Paris : les Denis, les Piétrequin, les Le Bé surtout, famille de gentilshommes qui obtinrent du roi Henri IV le droit de mettre la couronne royale sur la lettre B, qui était la marque de fabrique de ses papiers.

C'étaient nos papetiers qui étaient les fournisseurs de nos fameux imprimeurs les Etienne, les Vascosan, les Colines. Plus tard, un de ces papetiers, Debure, arrive enfin à faire une victorieuse concurrence aux papiers bleu et violet que les Hollandais seuls fournissaient pour l'envoi de nos toiles apprêtées.

L'importance de l'industrie de la papeterie est suffisamment indiquée par le seul fait qu'elle était exercée dans 40 usines sur la Seine, depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Méry ; les moulins de Chaillouet en possédaient deux. Le moulin le Roi, appartenant aujourd'hui à M. Ferrand-Lamotte, a constamment été appliqué à cette industrie.

D'autres industries tiennent une moins grande place dans nos souvenirs, mais nous devons cependant les mentionner. Ce sont principalement : la fabrication de la passementerie, qui avait 60 maîtres ; la poterie d'étain, 50; l'épinglerie, 60.

Digitized by Google

Il y avait encore la fabrication du blanc de Troyes, dont un des principaux usages est dans la bâtisse des maisons; — les cires; — les suifs, dont Troyes fournissait toute la Champagne encore en 1730; — la fabrication des cartes à jouer et d'images grossièrement gravées sur bois et enluminées; — la dominoterie, industrie pour laquelle la plus grande concurrence était à Rouen.

2°. La fabrication des étoffes de laine de toutes sortes, serges, couvertures de lit, draps, ratines, etc., continua encore à s'étendre de façon à faire croire qu'elle entraînerait notre pays à exploiter une grande industrie, la filature de la laine.

De toutes ces grandes industries, peu sont encore debout; la tannerie, encore très-florissante aujourd'hui, a vu bien de ses représentants quitter la ville pour aller se fixer à Paris dans le faubourg Saint-Marceau, à Sens, à Montargis, à Orléans.

La fabrication des étoffes de laine n'a plus qu'un seul représentant à Troyes. Bien des métiers employés jadis au tissage de la laine ont tissé le coton avant de laisser définitivement la place aux métiers de bonneterie rectilignes et circulaires qui font aujourd'hui la principale industrie du département, ainsi que la principale source de sa richesse.

La fabrication des tissus de coton, qui était répandue non-seulement dans toute la ville, mais dans toute la campagne, a cependant marqué son passage d'une manière durable par l'établissement d'importantes maisons de commerce qui ont su conserver aux marchandises qui en sortent le prestige des anciens tissus de Troyes.

Mais la marque la plus frappante de son passage est le développement de l'industrie du blanchiment des toiles de coton, qui est arrivée à un si haut degré de perfection que l'étude de ses produits a l'honneur d'une question toute spéciale de la part de cette section.

La teinture, grâce au remplacement des étoffes de laine par les tissus de coton, par la bonneterie et les cotons filés, a pu se conserver à peu près, non sans avoir changé de place.

La filature de coton est venue aussi à son tour s'implanter à Troyes et s'y développer jusqu'en ce moment où elle voit son avenir mis en jeu par la gêne que lui causent et la difficulté des approvisionnements et la difficulté d'obtenir des prix en

Digitized by Google

rapport avec l'augmentation des matières premières, toutes causes produites par la guerre actuelle d'Amérique.

La construction des métiers circulaires de bonneterie, qui occupe aussi une grande quantité de bras, a sans cesse progressé à grands pas, et l'on peut dire qu'elle a été une des causes de la rapidité avec laquelle l'industrie de la bonneterie s'est développée; certains agents de ces métiers nommés *mailleuses* sont même distingués entre eux par le nom de leurs inventeurs, et on trouve les noms de tous nos constructeurs troyens qui fournissent leurs métiers aux étrangers, même jusqu'en Amérique.

Nous ne serons que juste en disant que c'est à leur seule intelligence que nous devons ces grands progrès.

La construction du métier rectiligne mécanique de bonneterie, importé depuis sept ans seulement d'Angleterre, est bien loin d'être resté en arrière : aujourd'hui, tous les constructeurs qui s'en sont occupés ont tellement transformé le métier primitif, que, comme pour les métiers circulaires, il n'est possible de désigner chaque métier que par le nom de son auteur.

Notre section a déjà reconnu aussi les progrès de la construction des machines agricoles.

Il est difficile d'assigner les causes positives des transformations d'une grande partie des industries de notre département.

En général, à une certaine époque, l'importance des industries de Troyes s'amoindrit; remarquons que les foires de Troyes, auxquelles on attribue le développement du commerce troyen, ont perdu leur importance, et peut-être leur dégénération a-t-elle entraîné l'industrie dans la même voie regrettable.

Plusieurs personnes pensent que l'édit de Nantes, dont l'exécution jeta une grande perturbation dans toute la France, n'a pas été sans influence. — Il est à considérer aussi que Troyes, produisant tous les objets nécessaires à la vie, avait peu de choses à tirer des autres pays, et que les voituriers qui faisaient les transports de ses produits dans les autres contrées, n'avaient rien à rapporter; de là, les prix de transport ont pu augmenter assez les prix de vente des produits troyens pour permettre aux industries similaires d'autres pays de se développer, en concurrence et au détriment de l'industrie troyenne.

Digitized by Google

Il est plus difficile de dire les causes de l'amoindrissement de l'importance des industries secondaires.

La section a dans son sein des personnes qui pourront avec plus d'autorité que moi dire la cause de la diminution de la papeterie.

Grosley indique, comme moyen régénérateur de l'industrie des tissages de laine, l'établissement d'une halle à l'instar de celle de Rouen.

Nous voyons de nos jours son idée appliquée, et cette application être incontestablement une des causes de la prospérité de l'industrie de la bonneterie.

Déjà Grosley constate aussi l'amoindrissement de la tannerie et l'importance de l'expédition des cuirs verts pour l'Allemagne principalement.

A des époques plus récentes, le développement des épidémies, dans le quartier des tanneries, a attiré la sérieuse attention de l'administration municipale ; et des mesures, favorables sans doute, viennent gêner nos tanneurs dans l'emploi de l'eau qui leur avait été spécialement distribuée par la sollicitude de nos comtes.

Si la draperie avait conservé son importance, nul doute qu'elle aurait été aussi atteinte par la gêne que les arrêts municipaux auraient apportée à ses foulonniers.

On comprend que la similitude des agents producteurs a pu aider beaucoup à la substitution des tissus de coton aux tissus de laine.

Nous pouvons parler avec plus de certitude des causes qui ont produit le délaissement de la fabrication des tissus de coton dont la réputation subsiste encore, et c'est ici que nous regrettons que la question qui nous occupe n'ait pas été préalablement posée à notre Société Académique.

Une enquête sérieuse, à laquelle auraient été convoqués nos principaux filateurs, qui étaient aussi fabricants de tissus ou qui tenaient de si près à cette fabrication, nos blanchisseurs, et notamment M. Delaage-Colas, eût pu éclaircir cette question de la manière la plus complète et la plus incontestable.

La principale, pour ne pas dire la seule des causes du délaissement de la fabrication des tissus de coton dans le département, est l'invention des métiers mécaniques, dont l'introduction à Troyes a rencontré, de la part des blanchisseurs et des

Digitized by Google

ouvriers, des obstacles qui ont fini par rendre infructueux les courageux efforts de M. Colas-Anheim.

M. Colas tenta le premier l'introduction de ces nouveaux métiers à tisser, marchant au moyen de moteurs, dans la contrée des environs de la ville de Troyes, appelée les Bas-Trévois.

N'ayant pas à sa disposition de moteur hydraulique, il employa comme en Alsace, en Normandie, la machine à vapeur pour mettre en mouvement ces nouveaux métiers ; mais il eut à subir les récriminations de tous les blanchisseurs, ses voisins, qui blanchissaient encore au pré, alors que l'on commençait ailleurs à blanchir les étoffes par les moyens mécaniques que nous admirons aujourd'hui.

M. Colas trouva aussi une trop grande résistance de la part des ouvriers; il en fit venir d'Alsace comme noyau pour en former d'autres; mais les ouvriers troyens n'avaient pas encore fini leur apprentissage qu'ils violaient leurs engagements en exigeant indûment des salaires égaux à ceux des ouvriers consommés; ceux-ci, à leur tour, voulurent exploiter la position que faisait à M. Colas la mauvaise volonté des apprentis : cette mauvaise volonté était encore soutenue chez ces ouvriers par les autres qui continuaient le tissage des cotons par les anciens métiers à la main.

La section déjà s'est plu à constater avec intérêt la bonne volonté de notre classe ouvrière d'aujourd'hui qui, plus éclairée, sait se plier aux nouvelles inventions et arrive, par son habileté, à primer ses concurrents des autres pays. — La bonneterie de Troyes tient la première place en France. — Cette bonne volonté et cette aptitude sont constatées aussi dans nos campagnes, où l'industrie de la bonneterie de laine et de coton a complètement remplacé, d'une manière si éclatante, celle du tissage.

Dans l'impossibilité où nous sommes de fixer exactement l'époque à laquelle l'industrie du tissage commença à employer le coton comme matière première, nous sommes conduits, en considération de l'état, toujours si florissant à Troyes, de l'industrie en général, à supposer que cette ville ne fût pas une des dernières à l'adopter.

A l'époque où Grosley écrivait ses éphémérides (1756), le tissage du coton devait être en progrès, car, dans ce précieux ouvrage, il s'élève contre l'empressement que mettaient nos

Digitized by Google

tisseurs à employer cette matière. Il prévoyait dans l'élévation de ses idées que le coton, cette matière étrangère, pouvait, par des causes indépendantes de la volonté de ses concitoyens, venir à leur manquer, et il leur conseillait de préférer plutôt le tissage de la laine et du lin. Les guerres maritimes du premier empire et la guerre actuelle d'Amérique sont depuis venues confirmer la solidité de son jugement que nous avons déjà été heureux d'honorer, en rappelant que notre éminent Troyen conseillait aussi à nos industriels une halle aux marchandises, comme moyen de régénération de leur commerce.

Il est à croire que nos tisseurs se sont adonnés avec tant d'énergie à l'obtention de cotons filés, qu'ils négligèrent de se tenir au courant des perfectionnements du tissage des laines, et que c'est là une des nombreuses causes de la décadence de cette importante industrie.

Quoi qu'il en soit, les avis de Grosley ne furent pas suivis ; car nous trouvons, dans les tablettes historiques de notre regretté concitoyen M. Amédé Aufauvre, que le tissage du coton avait pris une si grande extension, qu'à la date du 12 novembre 1770 l'administration municipale, anciennement presque toujours composée de bourgeois notables et de commerçants, emprunta 40,000 livres pour l'achat de cotons filés, dans l'intérêt de la fabrique et des pauvres.

Des statistiques générales du département de l'Aube ont été publiées par :

1° M. Beugnot, ancien procureur général, syndic du département ;

2° Par MM. Loiselet, conseiller de préfecture, et Descolins, ingénieur en chef du département, au mois de fructidor, an VII ;

3° Par M. Bruslé de Valsuzenay, préfet de l'Aube, au mois de pluviôse, an IX de la République.

Elles nous indiquent l'année 1784 comme l'époque la plus florissante de la fabrique de coton.

Elles nous apprennent encore qu'en 1786 on employait 264,800 livres poids de coton filé.

Nous ferons, en passant, la remarque que la fabrique de tissus ne consommait pas à elle seule toute cette quantité.

Les mémoires invoqués plus haut affirment que la bonneterie

Digitized by Google

a commencé à se développer rapidement depuis 1760; en 1791 on évaluait à un million de francs la valeur de ses produits, tant de Troyes que d'Arcis, Méry, Romilly, etc.

Après avoir filé le coton à la main, on employa la machine anglaise appelée Jenny, dont nous avons fait *Jeannette*, jusqu'en 1791, époque à laquelle on commence à se servir de rouets mécaniques. Cette nouvelle machine, mise en mouvement par une seule personne, pouvait filer jusqu'à trente brins à la fois. De même que plus tard, pour l'introduction des métiers mécaniques à tisser, les ouvriers troyens s'opposèrent par attroupements à l'emploi de cette machine; mais ils avaient compté sans les ouvriers de la campagne qui, loin des impulsions tumultueuses, l'essayèrent avec succès. Le mouvement de surexcitation passé, elle revint en ville où elle fut multipliée et perfectionnée.

La période de 1784 à 1791 marque fatalement dans l'histoire de l'industrie troyenne; car c'est pendant cet intervalle (1786) qu'il a été conclu, avec l'Angleterre, un traité de commerce dont les effets ont été si funestes aux fabriques de France. Ainsi la fabrique des futaines diminue des quatre cinquièmes; mais celle des draps de coton ne perd qu'un quart de son importance.

Cependant le progrès dans la filature du coton se remarque, et l'on commence à pouvoir employer les cotons *courte-soie*, qui, substitués aux *longue-soie*, apportent une diminution notable dans le prix des articles fabriqués.

Les filateurs troyens commencent à envier à l'Angleterre ses moteurs hydrauliques et à vapeur, ses cardes, etc..... mais la Révolution, puis les guerres de l'Empire, mais surtout les guerres maritimes viennent arrêter leur élan. Les capitaux sont diminués par bien des causes diverses, et en grande partie par la taxe révolutionnaire, pour laquelle le département avait été imposé à 1,800,000 francs, en numéraire. Comme aujourd'hui, on ne put se procurer du coton de première main, et celui qu'on obtint parvint en France à travers mille dangers qui en augmentèrent le prix.

A cette époque, l'administration préfectorale déplore que les nouvelles industries mécaniques et chimiques, et surtout le blanchiment des articles de coton, ne pénètrent pas dans le département de l'Aube, et elle voit, comme conséquence de ce

Digitized by Google

fait, la certitude, pour la fabrique de Troyes en général, d'une progression décroissante, même en restant stationnaire.

Sans revenir sur ce que nous avons déjà dit à ce sujet, bornons-nous à constater que les énergiques et intelligents efforts de nos blanchisseurs ont fait une justice éclatante de cet état arriéré.

L'empereur Napoléon 1er, dans son profond génie, au milieu des immenses préoccupations auxquelles, avant lui, jamais souverain n'avait eu à faire face, n'oubliait pas le commerce que l'illustre ministre Sully associait à l'agriculture pour les appeler les deux mamelles de la France.

L'histoire nous apprend les mesures, les généreux encouragements proposés sous le premier empire pour revivifier et développer l'industrie. Le filateur et tisseur Richard Lenoir, dont le nom est à jamais consacré par un des magnifiques boulevarts et par une rue de Paris, en est une des nombreuses preuves.

La filature troyenne en ressentit aussi les effets.

Un décret impérial de 1804 avait affecté une somme de 40,000 francs, partageable en primes égales entre tous les ateliers de 500 broches qui se monteraient dans les deux années. MM. Truelle-Lemaire, Ferrand aîné, Berthelin et Huot père reçurent, à ce titre, chacun une prime de 4,000 francs.

L'année 1808 marque l'introduction, à Troyes, des premiers métiers à filer appelés Mull-Jenny.

A partir de cette époque, au point de vue de l'emploi des nouvelles machines, le développement de la filature troyenne est celui de la filature française en général, qui suit de loin les progrès de l'Angleterre.

Nous ne craignons pas de nous avancer en disant que, pendant que l'essor de l'industrie française était retardé par la Révolution et les événements qui la suivirent, l'industrie anglaise progressait en silence, et plus tard, la voyant troublée par la fin des guerres qui arriva avant qu'elle eût atteint un écrasant degré de supériorité sur nous, le gouvernement anglais ne craignit pas de prononcer, sous peine de mort, la prohibition de la sortie, non-seulement de ses machines, mais encore des dessins de ses machines. Enfin, l'élan est donné, à Troyes aussi ; malgré les obstacles qu'apportent encore les ouvriers troyens à l'emploi des nouvelles machines, M. Amédée

Digitized by Google

Aufauvre le dit, elles se montent. Le même filateur a des épluchеuses de coton dans tous les quartiers de la ville ; ses machines sont mues à bras, les cardes dans un quartier, les métiers de préparations dans un autre ; ailleurs les métiers à filer, dans les étages et jusque dans les greniers des maisons. Ceci est historique.

C'est alors que l'on sent le besoin de concentrer dans un seul établissement tous ces métiers épars dans la ville. — Des usines s'élèvent. Des moulins à blé, à tan, à papier, des foulonneries, des filatures de laine aussi voient s'adjoindre une filature de coton et même lui cèdent la place.

L'honorable filateur et tisseur, M. Dupont-Boilletot, obtient des récompenses à diverses expositions, et notammment la médaille d'ór à celle de 1834.

Des filatures de coton furent aussi troublées, comme les tanneries, par des arrêtés de l'administration municipale qui, pour porter remède à l'insalubrité du quartier des tanneurs, se vit dans la nécessité de faire enlever des cours d'eau que nous avait amenés en ville la munificence de nos anciens comtes, les pieux, les lavoirs et autres constructions nécessaires à l'exercice des industries de la tannerie, de la mégisserie, de la teinture, etc...

Ces diverses industries avaient aussi sur ces cours d'eau, comme la filature, des roues volantes pour aider leur travail. Elles n'étaient pas insalubres par elles-mêmes ; mais tous ces obstacles au libre et rapide courant de l'eau favorisaient, dans les canaux, des dépôts de détritus de toutes sortes, et étaient pour le quartier une vraie cause d'insalubrité. Les arrêtés qui mirent fin à ces obstacles datent à peine d'une quinzaine d'années, et cependant on voit déjà les mêmes ordonnances dès 1625.

Nous observerons cependant qu'il existe dans le quartier des tanneries beaucoup de logements d'ouvriers, dont un grand nombre ont leurs planchers au-dessous du niveau de la rue, quand ils en possèdent, et ce n'est pas là, à notre avis, la moindre cause de l'insalubrité de ce quartier.

L'importance des filatures grandit toujours. Bientôt le moteur hydraulique devient insuffisant, et nos filatures demandent de l'aide à la vapeur. Aujourd'hui même, il y en a qui ont déjà changé leurs machines à vapeur pour cause de force insuffisante.

Digitized by Google

M. Gréau aîné, de Troyes, présente, en 1847, à la Société Académique de l'Aube, une statistique industrielle dressée avec le soin scrupuleux qui marquait les travaux de ce savant manufacturier. En 1846, le département comptait, d'après lui, 65,000 broches de filatures de coton ; 8 machines à vapeur venaient au secours des moteurs hydrauliques. La filature produisait annuellement 862,500 kilogrammes de coton filé.

Le sort de la filature de coton du département, durant cette dernière période, suit la marche du commerce, et si nous ne la voyons pas se développer sur une échelle aussi large que dans certaines contrées de la France, personne du moins ne contestera qu'elle marche à pas assurés. On peut le reconnaître aux récompenses qu'elle a obtenues aux diverses expositions de l'industrie, notamment à celle de Troyes, en 1860, que nous devons à l'heureuse initiative de M. Argence, notre maire actuel. Elle y a eu pour juges des filateurs remarquables de France, ses concurrents sur le marché de Troyes même.

Un traité de commerce avec l'Angleterre est conclu en 1860. Tant d'économistes distingués de tous les pays du monde ont écrit sur cette matière, qu'on nous permettra de ne pas émettre notre opinion.

Ce n'est, du reste, pas encore le rôle de l'historien de l'apprécier. — Il se borne à constater que la crise commerciale déterminée par la guerre civile des Etats-Unis, nos si grands producteurs de coton, vient d'apporter à la filature du coton des préoccupations bien plus sérieuses encore que celle qu'elle avait conçue sur les effets du traité de commerce.

Comme partout, nos filateurs se sont occupés et s'occupent encore à saisir toutes les occasions de perfectionner le travail de leurs machines et l'économie de leurs établissements.

Constatons aussi qu'ils sont arrivés à travailler avec économie et succès des cotons inférieurs qu'ils n'avaient jamais songé à employer dans des temps plus prospères.

Espérons donc qu'un jour un travail, semblable à celui que nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux, consacrera les résultats qu'on doit attendre des chefs de cette importante industrie de la filature du coton que l'on met toujours en pre-

Digitized by Google

mière ligne parmi les principales industries de notre département.

Ce mémoire est entendu avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée.

M. Amédée Gayot, au nom de M. Taillebois, ancien notaire à Villenauxe, communique au Congrès des détails très-intéressants sur une forêt souterraine découverte à Dixmont (Yonne); il s'exprime ainsi :

Les chaînes de collines, qui s'étendent de Sens à Villeneuve-sur-Yonne et dont les ramifications enveloppent le village de Dixmont, en formant plusieurs vallées, font partie du système crétacé et paraissent se rattacher à la même formation que la plupart des collines de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, et notamment du canton de Villenauxe.

C'est toujours la craie supérieure, plus ou moins tendre, d'une parfaite blancheur, coupée horizontalement par des fils de silex de formes diverses, presque toujours bizarres, entremêlés de quelques plaquettes de quartz, et dans lesquels on distingue souvent une espèce du suture, comme si ces silex eussent été composés de deux moitiés réunies par un ciment qui se serait dégagé par la pression et séché sur les bords, et cependant en les cassant on ne voit qu'une seule pierre.

Partout, depuis Sens jusqu'à Dixmont, la craie est surmontée, comme dans la partie haute du canton de Villenauxe, d'un diluvium dont l'épaisseur est excessivement variable, mais qui en général est de un à deux mètres.

Partout, les collines ou les parties hautes, fendues par des ravins très-profonds comme ceux de la Voie-Neuve à Villenauxe, à Saint-Bon, près de Sens, ont mis à découvert et livré à l'investigation l'intérieur des côtes, et partout on retrouve dans la craie, et aussi fixés sur les silex ou confondus dans leur substance, les mêmes coquillages, térébratules, inocérames, peignes et empreintes de peignes, oursins, etc., qui accusent l'identité de la formation.

Ainsi, bien que nous soyons séparés de Dixmont par les limites départementales, nous pouvons, géologiquement parlant,

Digitized by Google

nous y croire encore dans l'Aube; c'est ainsi que j'en viens à parler ici de la forêt souterraine.

A trois kilomètres de ce village, on arrive à Sainte-Marie, dans la propriété de M. Deichtall; là, au moyen d'une coupure faite dans la colline composée d'un grès très-fin, superposé comme à Villenauxe à la craie supérieure, et qu'on peut peut-être rapporter au grès de Fontainebleau, on pénètre assez avant, par des galeries souterraines, dans une masse compacte et très-considérable, occupant, comme on peut en juger, par les puits et les sondages faits dans le terrain, au moins un demi-hectare, mais pouvant s'étendre beaucoup au-delà.

Cette masse contient à divers états de décomposition des branches et des troncs d'arbres, qui paraissent être de diverses natures, dont quelques-uns semblent appartenir à la famille des pins, d'autre à celle des palmiers.

Ceux qui semblent appartenir aux pins se fendent naturellement en manière de lattes plus ou moins épaisses, tandis que les arbres qui appartiendraient au genre palmier et fougère arborescente se divisent en lanières excessivement fines, allant pour ainsi dire jusqu'à la finesse du chanvre, et d'une longueur indéterminée.

Cependant, il faut avouer que, dans les troncs entiers des palmiers, qui mesurent jusqu'à cinquante centimètres de diamètre, on ne retrouve pas ces pores qui caractérisent le bois de palmier; peut-être est-ce l'effet de leur décomposition.

Cette masse de lignite passe à chaque instant de l'état de bois conservé parfaitement et susceptible d'être brûlé, au lignite ordinaire et au charbon à demi consumé, comme aussi à une sorte de glaise luisante, et forme un tout compacte sans aucun mélange de pierre ni de terre, d'une épaisseur d'environ dix mètres.

Cette forêt repose sur le sable blanc ou grès qui, comme je l'ai dit plus haut, compose la colline qui est elle-même assise sur la craie. A quelques pas de là, le sable prend des teintes différentes, et on trouve des veines jaunes et grises.

Au-dessus du sable s'étend le diluvium, de sorte que cette masse de lignite, dont nous venons de parler, se trouve interposée sans aucun mélange entre le grès et le diluvium qui la recouvre d'une couche variable de deux à quatre mètres.

Il est à observer que, dans la partie inférieure du sable, celle

Digitized by Google

où l'on marche, les troncs d'arbres se trouvent droits et comme plantés naturellement, mais qu'ils sont tous cassés à la hauteur d'un mètre ou d'un mètre et demi, et que les intervalles sont remplis de branches et d'arbres placés transversalement, et dont la décomposition plus ou moins avancée comble tous les interstices.

On arrive de plein pied dans les galeries qui sont creusées horizontalement, mais si l'on creusait verticalement le grès blanc qu'on foule aux pieds, on trouverait peut-être les arbres avec leurs racines, et on verrait alors dans quel sol ils ont crû, et si la formation de ce grès est contemporaine ou postérieure.

Pour moi, il me paraît certain qu'ils ont crû là où ils se trouvent, ce qui est indiqué par les troncs droits qui sont implantés dans le sol, et qu'ils n'ont pu être apportés là par une catastrophe quelconque, ni par les causes du diluvium, puisqu'ils ne contiennent aucun mélange de matières étrangères, et que leur chute est arrivée avant le diluvium, puisque celui-ci s'étend régulièrement et nettement sur la masse enfoncée comme sur le reste de la colline.

En outre, si l'on poursuivait des fouilles considérables, mais en descendant au véritable sol de la forêt, ne pourrait-on pas trouver là encore des traces de loges de pierres, et quelques débris des animaux et des hommes antérieurs au diluvium et même peut-être encore à la formation des grès, ou au moins contemporains de ces derniers, ce qui leur donnerait encore plus d'ancienneté qu'à ceux trouvés dans les sables diluviens d'Abbeville et de la carrière de Moulin-Quignon ?

La découverte de cette forêt souterraine remonte à quinze ans environ ; cependant on a dû en avoir quelques notions dans les siècles passés ; car il court à son sujet quelques légendes fort bizarres dans le pays.

Le propriétaire, M. Deichtall, a voulu en tirer parti, et la faire exploiter comme matière à combustible, mais comme le bois ne donnait pas de chaleur, il fut obligé de renoncer à son projet.

On voit par tout ce que je viens de dire de cette forêt souterraine qu'elle offre beaucoup d'intérêt à la science, qu'elle peut donner lieu à de belles découvertes et confirmer celles qui ont été faites à Abbeville ; il serait donc à désirer que quelques personnes du Congrès, quelques géologues distingués parmi

Digitized by Google

ceux qui nous honorent de leur présence, voulussent bien la visiter et asseoir leur opinion sur son origine, les essences qui la composent et sa position géologique. Ce que j'en ai dit, moi profane, ne peut avoir aucune valeur sans la sanction des maîtres ; heureux si j'ai pu indiquer à leurs investigations une matière nouvelle.

J'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs, les divers échantillons de bois et de terrains recueillis sur les lieux.

M. Julien Gréau rend compte en ces termes de l'excursion aux dolmens existant dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, effectuée la veille par plusieurs membres du Congrès :

MESSIEURS,

Il y a dans l'esprit de l'homme un sentiment qui le pousse toujours vers l'inconnu, et l'excite à chercher tous les moyens possibles pour pénétrer les secrets du passé ; vous ne pouviez donc manquer de fixer, au moins pour quelques instants, votre attention sur les monuments antiques et mystérieux répandus dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Quelques membres de cette assemblée ont voulu, avant de se séparer, aller visiter certains de ces monuments ; ils m'ont choisi pour leur guide ; c'était un honneur ajouté à un plaisir. Notre ami et collègue, M. Léon Pigeotte, avait été chargé par les membres de notre excursion de rendre compte des impressions communes : une indisposition lui rend impossible l'accomplissement de ce devoir ; à sa demande, je viens le suppléer ; vous y perdrez, car je n'ai pas l'habitude de la parole, surtout en public, et pris à l'improviste, j'ai besoin de toute votre indulgence.

Les monuments anciens, nommés celtiques ou druidiques, construits de pierres, qui sont répartis sur les territoires voisins de Nogent, se trouvent sur les deux rives de la Seine ; sur la rive gauche, ils forment deux lignes principales dans les vallées parallèles entre elles de l'Ardusson et de l'Orvin, petits affluents de la Seine ; sur la rive droite, ils se voient en très-grand nombre sur le territoire de la Saulsotte, commune située entre Pont, Villenauxe et Nogent-sur-Seine.

Digitized by Google

Dans une seule journée, il était impossible de les visiter tous, même en s'adressant seulement aux pièces principales; il fallait choisir.

La première visite fut pour le menhir de Saint-Aubin. De temps immémorial il a servi à dénommer la contrée qui s'appelle la Grande-Pierre : ce menhir est en effet un beau monolithe de grès, prisme irrégulier ou espèce de pyramide tronquée dont la masse grise se détache, en été, sur le vert foncé des peupliers qui bordent la rive droite de l'Ardusson. Parfaitement orienté, selon les points cardinaux, on ne peut dire cependant *mole sud stat,* car il se dresse sur une base plus large que la partie extérieure et qui paraît profondément enracinée dans le sol; aussi, malgré une légère inclinaison vers le sud, il paraît devoir rester debout encore bien des siècles si la main des hommes ne vient pas hâter sa destruction. Voici les principales dimensions de ce remarquable monument ; hauteur, 3m 10, à 1m du sol ; largeur, 1m 75 ; épaisseur, 0m 90; circonférence au niveau du sol, 4m 25, à 1m 4m 50, à 2m 3m 60 : à l'ouest se trouve la face principale: de ce même côté existe, au niveau du sol, une saillie de 0m 40 qui forme une espèce de petite table : cette saillie est-elle de main d'homme? ou bien la base du monument est-elle plus large, par suite d'une diminution que la partie visible aurait subie par les dégradations ou par le contact de l'air?

Il n'est pas à notre connaissance que l'on ait jamais fouillé sous sa base, et nous devons faire savoir au Congrès qu'un riche propriétaire des environs cherche en ce moment à en faire l'acquisition pour mettre les amis des sciences à même d'y faire des explorations sérieuses et pour assurer en même temps sa conservation ; qu'il trouve ici l'expression de la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent aux sciences et à l'histoire!

Non loin du menhir de Saint-Aubin, à peu de distance du vallon où fut le celèbre monastère du Paraclet, à l'une des extrémités du parc de Pont-sur-Seine, et à droite du chemin de Saint-Aubin à Longueperthe, est un lieu rendu célèbre par des légendes dont quelques-unes remontent aux temps les plus éloignés.

Notre opinion et celle de plusieurs de nos amis était fixée au sujet de ces légendes; mais nous étions trop près de ce lieu pour ne pas faire contrôler notre manière de voir par des

Digitized by Google

hommes plus compétents. A la lisière des bois, sur la partie supérieure d'un coteau formé d'un terrain crayeux et raviné par les pluies, neuf gros blocs de grès de forme plate sont rangés irrégulièrement autour d'une autre pierre à peu près centrale, auxquels des traditions populaires ont donné une certaine célébrité locale. La pierre la plus centrale présente une surface de six mètres superficiels ; les autres pierres qui l'environnent en sont éloignées de 22 à 30 mètres ; malgré l'inégalité et l'irrégularité de ces distances, les uns veulent voir dans la réunion de ces pierres un cromlech ou cercle druidique, sorte d'assemblage fort rare dont quelques spécimens se voient encore en Bretagne ; d'autres veulent qu'Attila, au moment de ses passages bien constatés dans ces contrées, y ait accompli de sanglants sacrifices ; d'autres enfin prétendent que, dans des temps difficiles, ces pierres ont servi à la célébration des mystères de la religion chrétienne : ce qu'il y a de certain, c'est que ces pierres s'appellent depuis longtemps Pierres des autels.

Nos compagnons les ont examinées comme nous l'avions fait dans d'autres circonstances, et malgré tout le charme qu'il peut y avoir dans de vieilles et poétiques légendes, ils se sont, comme nous, refusés à y trouver la plus légère apparence de cromlech ; tous ont été unanimes pour déclarer que cette opinion ne peut résister à l'examen ; il n'y a pas la moindre trace de pierres levées, il n'y a aucun vestige de cercle ni de monument dû à la main de l'homme.

Le coteau sert de point d'appui à un vaste banc de grès dur, dont les affleurements se voient dans toutes les vallées environnantes, qui se retrouve à la même attitude sur tous les points élevés de la contrée. Chaque année les cultivateurs extirpent de leur sol les petits blocs qui gênent leur culture, à mesure qu'ils sont mis à jour par les pluies ou par le soc de la charrue ; nous avons vu pratiquer ce travail dans nos diverses visites ; mais les gros blocs, objet des légendes, qui se décharnent chaque année de plus en plus, sous l'action dissolvante des saisons, et qui sont les principaux ossements du grand banc de grès, seraient, à cause de leur masse, d'une extraction pénible et coûteuse ; aussi, on peut affirmer qu'ils n'ont jamais varié de leur place naturelle et primitive et qu'ils y resteront jusqu'au jour prochain sans doute où l'homme, de plus en plus désireux d'augmenter l'étendue du sol labourable, appellera à

Digitized by Google

son aide des moyens plus puissants que la seule force de son bras, le coin, le cric et surtout la poudre.

Près d'un des chemins qui, en quittant les Pierres des autels, devait nous ramener à Nogent-sur-Seine, est un lieu dit la Remise-Blanche. Quoiqu'il n'y ait pas de dolmens dans cet endroit, j'ai cru devoir le soumettre à l'attention de mes collègues, parce que c'est un point des plus intéressants pour l'histoire géologique de nos contrées, et parce que les découvertes d'objets antiques qui y ont été trouvés en grand nombre le rattachent à l'histoire de nos origines.

Le lieu dit la Remise-Blanche est un amas de graviers et de sables de rivière, situé sur un sommet isolé de tous côtés, à soixante mètres au-dessus du niveau de la Seine. Exploitée comme carrière, la Remise-Blanche, ouverte sur plusieurs points, y offre les traces de toutes sortes de dépôts pierreux, effectués par des eaux tantôt agitées, tantôt tranquilles, stratifiés en couches parfaitement distinctes de gros et de moyens graviers comme en roulent la Seine et d'autres cours d'eau. Ce dépôt, unique dans nos contrées, montre que l'Orvin, l'Ardusson et quelques autres rivières de ce canton n'ont pas toujours été alimentés par de légers filets d'eau comme ils le sont de notre temps; mais, qu'à une époque, leurs vallées étaient les golfes d'un grand lac dont le centre était la vallée de la Seine. Le fond de ce lac était même pavé; il l'était par cette épaisse couche de grès durs dont nous retrouvons quelques grandes surfaces encore en place autour de nous et dont quelques gros blocs disloqués lors de la retraite des eaux sont si imparfaitement nommés grès erratiques.

Quelques-uns de ces blocs sont ceux qui ont servi à élever les menhirs et les dolmens; les plus petits ont servi, de tout temps jusqu'à nos jours, soit à la construction des habitations, soit au pavage des villes; surtout à l'établissement des routes.

Au moment où existait ce lac, qui était quelque chose comme le Léman ou le lac de Neufchâtel, la Remise-Blanche était un îlot sur le sommet duquel des courants contraires ont accumulé toutes les couches superposées que nous y voyons, témoins muets et cependant certains, destinés à instruire les temps à venir des bouleversements du temps passé.

Mais ce n'est pas à ce point de vue seulement que la Remise-

Digitized by Google

Blanche est curieuse : des populations anciennes, à une époque inconnue et qui ne peut se fixer qu'approximativement, en ont fait un champ de repos et l'ont choisie pour lui confier les restes de leur passage sur cette terre.

De nombreuses sépultures, découvertes successivement dans ces terrains, sont venues mettre au jour les traces de plusieurs générations superposées les unes aux autres.

Des vases en terre grise et noire d'une pâte grossière, d'autres d'une matière plus fine, de couleur ferrugineuse et d'un meilleur travail, des médailles de Tibère et de Trajan, des boucliers en fer tels que les portaient les Germains, des vases en verre avec des ornements en relief, des bijoux divers, et surtout des tombes en pierre blanche, décorées de stries en forme d'arêtes de poisson, et portant gravées sur leurs faces des croix patées, sont au nombre des objets qui ont été exhumés dans ces fouilles et qui ont été recueillis au château de la Chapelle-Godefroy, où nous avons pu les voir à notre aise.

Pour nous transporter vers les dolmens situés sur l'autre rive de la Seine, nous avons à traverser la vallée toute entière : en sortant de Nogent, ce trajet s'effectue sur une suite de dix-neuf ponts établis la plupart dans une prairie bien verte et bien plantée, tous utiles en hiver, et dénotant l'importance accidentelle du volume des eaux et les variations considérables qui se produisent dans leur masse, à certaines époques de l'année. Bientôt, sur le bord de la route de Nogent à Villenauxe, près du hameau de Liours, nous visitions un grand nombre de dolmens, espacés les uns des autres de quelques centaines de mètres ; les uns écroulés, les autres debout, tous complets ou à peu près ; puis près de la ferme de Frécul, au lieu dit les Grèves, dans un sol humide, entouré d'une belle végétation, nous en mesurions un plus considérable que les précédents.

La table, orientée du levant au couchant, présente une longueur de $2^m 90$, sur une largeur de $2^m 50$ et une épaisseur moyenne de $0^m 70$; ce dolmen est écrasé sur lui-même, mais toutes les parties existent.

A environ cinq cents mètres de ce dernier dolmen, nous arrivions vers un menhir toujours debout, solidement établi dans sa place primitive ; moins élevé et un peu moins large que celui d'un grès de même nature, mais plus tendre que celui de Saint-Aubin, il est orienté de la même manière et placé comme lui,

Digitized by Google

au milieu d'une plaine, sur un sol peu exhaussé au-dessus des eaux : sa hauteur est de 1m 70, largeur 1m 45, épaisseur 0m 40, circonférence à la base, 3m 35 ; à un mètre du sol, 3m 65.

Tout près de ce menhir, à 150 mètres environ, est un bois planté de chênes, connu de temps immémorial, et dans les titres les plus anciens, sous le nom du Bois-de-Charnier, — nom caractéristique et qui indiquait ce qu'on devait y trouver. Des recherches faites, il y a quelques années, n'ont pas été infructueuses, et l'on y a découvert une espèce d'allée couverte formée par de grandes pierres verticales à moitié enfoncées dans le sol et recouvertes par trois pierres horizontales juxta-posées en travers du grand axe.

Ce monument forme un rectangle de 4m 50 de longueur, sur une largeur moyenne de 1m 25, s'élevant de 0m 90 environ au-dessus du sol ; la profondeur au-dessous des tables est de 1m 70.

Intérieurement, il est orienté comme tous les dolmens de ces contrées, du levant au couchant. Des fouilles pratiquées, il y a quelques années, vers 1857, par M. Nicas, agent-voyer, sur les ordres de M. Fanjoux, sous-préfet de Nogent, ont mis à découvert une grande quantité d'ossements humains, accumulés sans ordre et mélangés d'os d'animaux domestiques; quelques haches ou celtces en pierre, au beau torques en bronze qui est entre nos mains ; plusieurs vases en poterie, variés de formes et de couleurs, comme ceux qui sont attribués à l'époque gallo-romaine ; mais surtout un vase d'assez grande dimension, appartenant aux temps anté-historiques : ce vase, de forme allongée, ovoïde, n'a pas été fait sur le tour, et la matière dont il a été formé provient d'ossements incinérés, broyés ensuite : cette pâte a ensuite été recouverte à l'intérieur et à l'extérieur d'un parement rougeâtre en pâte plus fine. Grâce à l'extrême obligeance de M. le Dr Chertier, dont le dévouement aux sciences et aux arts est si connu, nous avons tous pu voir, toucher, examiner ce vase curieux qui appartient à la collection de la ville de Nogent et qui est, ainsi que la plupart des autres poteries, conservé dans une vitrine de sa bibliothèque ; une fracture occasionnée au moment de la fouille, permet d'examiner, dans l'épaisseur de la pâte, la matière constituante du vase et ne laisse aucun doute sur sa nature.

Il y a dans les collines qui bordent la vallée de la Seine une

Digitized by Google

foule de replis où de nombreux villages s'abritent à l'ombre de beaux arbres et où serpentent des ruisseaux qui portent avec eux la fraîcheur et la verdure.

En quittant le bois du Charnier, nous nous sommes engagés dans l'un de ces vallons, et, à quelques centaines de mètres sur le territoire du hameau de Resson, au lieu dit le Bouchot, nous nous sommes trouvés en face de deux dolmens qui n'avaient pas été signalés jusqu'à ces derniers temps, et qui venaient de nous être indiqués depuis seulement quelques jours.

Eloignés l'un de l'autre de 1 m 50 seulement, ces deux dolmens se distinguent essentiellement de ceux visités précédemment, en ce qu'ils sont entourés d'un de ces cercles de pierres levées, nommés cromlechs, qui les enferme tous deux dans la même enceinte : or, vous savez qu'à propos des pierres des autels il s'est produit l'opinion qu'il n'existait plus de cromlechs dans nos contrées, et que le dernier connu authentiquement, dont le souvenir se soit conservé, était celui qui environnait, il y a quelques années, le grand dolmen, encore existant aujourd'hui, situé sur le bord de la route de Bercenay-le-Hayer.

Le cromlech que nous vous signalons serait donc en ce moment un exemplaire bien constaté de ce genre si rare de monuments, et le seul connu dans notre département jusqu'au jour où on en reconnaîtra d'autres ; ce qui n'est pas impossible, car, dès à présent, quelques renseignements nous donneraient lieu de penser qu'il en existe un autre sur le territoire de la même commune, dans un bois voisin de Villenauxe.

Le lieu où sont situés ces deux dolmens est au point où se réunissent les déclivités de plusieurs coteaux, dont les uns sont couverts de vignes, les autres de bois; la nature y est riante et calme ; c'est un lieu heureusement choisi pour un champ de repos ; et dans le sens du vallon, on y a une charmante échappée de vue sur la vallée de la Seine et sur Nogent. Notons qu'avant de quitter ce vallon nous avons ramassé des débris de poteries gauloises, tant à proximité des dolmens que sur le sol des champs voisins.

Mais nous n'en avions pas fini avec le territoire du hameau de Resson..... Non loin de là, en marchant à travers quelques haies sinueuses, nous arrivions dans la cour d'un vieux manoir dont l'aspect monumental, malgré son délabrement, commande l'attention et le respect.

Digitized by Google

C'était autrefois une commanderie de Templiers, convertie actuellement en un modeste moulin à farine ; quelques-unes des grosses tours qui flanquaient les angles du logis principal, dépourvues d'entretien depuis des siècles, se sont écroulées en partie ; mais le lierre a remplacé les pierres tombées, et la place des tuiles absentes est couverte d'un manteau de verdure.

Une belle porte ogivale décorée d'un écusson s'ouvre encore dans la façade du bâtiment central ; des fenêtres flanquées de petites colonnes éclairent l'étage supérieur, et sont surmontées d'un bandeau saillant dominé par une corniche sévère. A l'intérieur, les plafonds sont troués à jour ; mais les cheminées ont encore leurs grands manteaux décorés de légères colonnettes tordues, découpées et fluettes comme des tiges de chanvre : puis, si vous tournez un peu, vous apercevez, au niveau du toit, un sol plus élevé, comme celui d'une terrasse, et, sur ce plateau, une église d'un style sévère, ombragée par de beaux noyers. Le porche est roman avec des dentelures qui accusent le style normand du XI^e^ ou XII^e^ siècle, et sur le sommet du toit, à la naissance du chœur, un fronton, formé de deux arcades jumelles, sert à placer les cloches. Type étrange et peut-être unique dans l'architecture de nos contrées et qui, par son agencement, rappelle les usages du midi de la France et ceux de l'extrême Orient.

Entre l'église et la commanderie, coule un tout petit ruisseau qui ne vient pas de bien loin, qui met le moulin en mouvement quand il y a du blé à moudre, et qui forme une petite cascade, lorsque le moulin est condamné à l'inaction.

Ce petit ruisseau, de si modeste apparence, mérite cependant qu'on y fasse attention ; car il a fait de grandes choses dans Resson ; on en parle déjà depuis quelque temps et l'on en parlera davantage à mesure que l'étude des sciences naturelles se développera dans nos contrées.

Vous venez d'entendre parler tout à l'heure d'une forêt souterraine, découverte récemment dans le département de l'Yonne : vous venez avec étonnement d'en voir, d'en toucher de beaux spécimens ; eh bien, à Resson, l'éminence sur laquelle est bâtie l'église, sur laquelle sont dispersées les demeures des habitants de ce hameau, couvre aussi une forêt souterraine, emprisonnée depuis des siècles dans une gangue calcaire par le petit ruisseau de Resson qui, chaque jour, poursuivant son incessant

Digitized by Google

travail, avance d'un pas lent, mais sûr, à travers le vallon qu'il continue chaque jour de remplir et qu'il comblera avec le temps ; aussi, sur quelque point de ce territoire que l'on fasse des fouilles, on trouve des masses d'un calcaire léger, qui contiennent des arbres entiers avec leurs feuillages, des plantes de toutes sortes dont les parties les plus délicates sont ciselées dans la pierre, et des mousses converties en pierre, comparables aux dentelles et aux guipures des plus délicates espèces.

La journée s'avançait : nous avons, en passant, jeté un coup d'œil rapide sur l'église de Saint-Ferréol, assise pittoresquement sur un coteau, au pied des bois, au milieu des champs. L'heure un peu avancée ne nous a pas permis de reconnaître un tableau représentant un Christ au roseau, que certaines personnes attribuent à notre Pierre Mignard, et qui passe pour être signé. Il ne nous restait plus qu'à faire l'ascension de la côte de Saint-Parres. — C'est ainsi qu'on nomme un promontoire élevé qui, venant des terres de la Brie, s'avance dans la vallée de la Seine ; je ne me chargerai pas d'expliquer comment s'est formée cette énorme masse de pierre ; *non erat hic locus ;* d'ailleurs ce n'est pas de ma compétence ; et je voudrais bien, au contraire, apprendre à quel phénomène géologique nous devons l'existence de cette formation intéressante, contiguë au grand banc de grès dont nous vous avons parlé il y a quelques instants, et cependant d'une nature si différente.

En examinant de près cette carrière qui est exploitée à ciel ouvert, et qui est convertie ensuite en chaux grasse et en chaux hydraulique de très-bonne qualité, il est facile de remarquer que la côte de Saint-Parres consiste en une pierre d'un grain fin très-compacte : à voir les contours polis, fouillés et tourmentés qui caractérisent les portions extérieures des masses principales, on dirait que cette montagne est le produit d'une matière liquide qui, sous l'influence subite d'une action chimique, puissante, se serait solidifiée instantanément dans un milieu d'une autre nature, mais également liquide, comme il arrive quand on plonge une substance gélatineuse dans une eau glacée.

Mais, contrairement à l'effet produit sur nos regards inexpérimentés en géologie, cette masse est peut-être le résultat de l'action lente de dépôts successifs. En ce cas, à l'endroit où sont les plateaux de la Brie, il y avait donc un immense bassin

Digitized by Google

d'eaux douces, et la vallée de la Seine n'était pas creusée, mais, au contraire, remplie de matières solides qui ont servi de points d'appui aux dépôts dont s'est formée la côte de Saint-Parres; ces dépôts, durcis par le temps, ont été dénudés par les courants qui ont creusé la vallée de la Seine, qui ont disloqué, dans certains endroits, le grand banc de grès des environs de Nogent et qui, se dirigeant vers l'ouest, ont transporté toutes les bonnes terres sur les coteaux, à l'aspect de l'est, au détriment de ceux à l'aspect de l'ouest.

Au cœur de cette dure carapace, se retrouvent des myriades de coquillages qui habitaient ces régions; tous fort curieux à ce qu'il paraît et qui, après je ne sais combien de milliers d'années, reparaissent au jour dans un état de conservation parfait, pour l'instruction des générations actuelles, qui en ce moment les recherchent avec ardeur et se les disputent même à prix d'argent; objets d'études pour les géologues et de convoitise pour les curieux, non moins passionnés dans leurs recherches que les savants.

Le temps nous manquait pour tenter la plus légère exploration de ce genre; nous devions nous borner à gravir le sommet de la côte; ce ne fut cependant pas sans avoir recueilli sous nos pas quelques-uns de ces débris de poteries gallo-romaines, qui se révèlent de plus en plus souvent sur tous les points du sol de notre département, comme si, à une certaine époque, il avait été une vaste nécropole.

L'ascension est rude, mais elle n'est pas longue, et combien l'on est dédommagé de ses peines! Déjà, dans la plaine, de grandes ombres commençaient à étendre leurs silhouettes gigantesques sur les blés à demi-moissonnés, sur les prairies entrecoupées de longues files d'arbres; — nous étions placés sur le sommet culminant de toute la contrée; nous n'avions que le ciel au-dessus de nos têtes, et nous étions baignés dans la lumière dorée d'un beau soleil couchant: situation délicieuse pour jouir d'une vue magnifique qui se prolonge sur une immense étendue, d'un côté jusqu'aux environs de Troyes, par-dessus Pont-sur-Seine, de l'autre jusqu'aux alentours de Montereau, par-dessus Nogent et une foule d'habitations qui apparaissent comme des îles au milieu de la verdure; aussi, en redescendant dans cette belle vallée, qui offre des sujets si nombreux à tous les genres d'études, où se pressent en foule

Digitized by Google

de si intéressants souvenirs, il n'est aucun de nous qui ne pensât en soi-même, avec un poète du siècle dernier :

Dans ce séjour
Tout intéresse.
Et la vieillesse
Est ici le soir d'un beau jour (1).

M. Amédée Gayot, secrétaire général, demande la permission de jeter un coup-d'œil sur les travaux du Congrès de Troyes ; il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Les sentiments qui me pressent en venant déclarer la clôture de la XXXIe session du Congrès scientifique de France sont bien différents de ceux qui m'animaient lorsque vous m'avez vu procéder à l'installation de cette grande assemblée. Alors j'étais plein de ce frémissement moitié d'espérance, moitié de crainte, qui accompagne toujours l'attente de l'inconnu ; j'étais plein d'un orgueil légitime en voyant ma ville natale honorée de tant d'hôtes illustres ; j'étais plein d'impatience de les voir à l'œuvre ; j'avais enfin, comme secrétaire général, bien entendu, tous les précieux défauts de la jeunesse. C'est que le Congrès était à sa naissance, et que nous avions devant nous une longue carrière à parcourir.

Aujourd'hui, le soir est venu, notre œuvre est terminée, nous allons nous quitter. Ce brillant faisceau de tant d'intelligences va se rompre ; cette union de tant d'amis va se dissoudre. Vous vous expliquez donc facilement la tristesse et les regrets qui se glissent malgré moi dans mon cœur.

Quoi qu'il en soit, notre journée est faite, c'est le moment de nous asseoir sur le bord du chemin, et de faire un rapide examen de l'emploi de notre temps.

Vous n'attendez pas de moi que j'entre dans le détail des travaux de chaque section. Le volume qui sera publié et envoyé aux membres du Congrès les contiendra tous. En faire la nomenclature aujourd'hui, serait un travail aussi ingrat qu'inutile.

(1) M. Sédillez, de Nemours, membre du Tribunat, du Conseil des cinq cents, inspecteur des écoles de droit, etc.

Digitized by Google

Je me contenterai d'esquisser la physionomie générale du Congrès, l'ensemble des études qu'il a provoquées, le mouvement qu'il a créé autour de lui, le profit qui nous en restera.

La première journée du Congrès, Messieurs, n'a pas été une des moins intéressantes de notre session. Vous avez tous présente à la mémoire l'imposante cérémonie religieuse qui l'a inaugurée ; les accents de M. l'abbé Duquesnay retentissent encore à vos oreilles ; votre raison et votre goût ont été charmés tour à tour par son improvisation à la fois solide et élégante sur l'alliance de la religion et de la science, alliance dont l'orateur lui-même nous fournissait la plus saisissante personnification. Vous avez partagé, j'en suis sûr, ma vive émotion quand, par une attention aussi opportune que délicate, Mgr l'Evêque de Troyes a fait reparaître à nos yeux éblouis la rayonnante couronne des vitraux du chœur de notre cathédrale que notre génération a désespéré plus d'une fois de revoir jamais. Nous en sommes sûrs maintenant, Messieurs, ces magnifiques vitraux ne sont point une légende mensongère, une tradition trompeuse, un rêve archéologique sorti de nos cerveaux trop excités ; ils existent réellement ; nous les avons vus ; plus heureux que son prédécesseur, Mgr Ravinet nous les rendra.

Notre séance d'ouverture a donné tout de suite la mesure du mouvement intellectuel produit à Troyes par le Congrès. Vous avez vu, Messieurs, cette salle littéralement pleine d'une foule choisie et vivement sympathique. Vous avez vu quel accueil bienveillant et chaleureux elle a fait aux divers orateurs qui ont pris la parole. Dès ce moment, le succès du Congrès était assuré ; la mission de ses membres était consacrée par la faveur publique. Aussi, avec quel zèle les sections ne se mirent-elles pas à l'œuvre ? Les questions d'un programme, jugé trop ambitieux et trop vaste par beaucoup d'esprits expérimentés, furent abordées sur-le-champ, discutées avec feu, résolues pour la plupart avec maturité, sans que des séances successives de douze heures aient amené jamais le moindre signe de lassitude ou de découragement.

La section des sciences physiques et naturelles, malgré sa sévère spécialité, a tenu des séances du plus vif intérêt. Composée d'hommes extrêmement compétents, elle a traité à fond toutes les questions de son programme, sans en négliger une seule. Il s'est fait, au sein de cette section, un échange d'obser-

Digitized by Google

vations et de faits des plus curieux et des plus utiles. Vous avez eu, en séance générale, un écho de ces discussions, dans les communications verbales qui vous ont été faites sur divers points de l'histoire naturelle et de la géologie. Nous avons tous appris là, Messieurs, comment les sujets les plus arides par leur nature peuvent, à force de lucidité et de grâce d'élocution, saisir les intelligences les moins préparées, en leur donnant en même temps le plaisir le plus délicat.

La section de l'agriculture, de l'industrie et du commerce avait à son programme vingt et une questions, dont quelques-unes très-difficiles à traiter. On aurait pu craindre que son zèle ne pût suffire à fournir une telle carrière. Mais vigoureusement entraînée par son énergique président, elle l'a parcourue tout d'une haleine, sans précipitation cependant, et donnant à chaque sujet le développement dont il était susceptible.

Les plantations de sapins, les produits à retirer des arbres verts, les causes du déplacement de la richesse dans nos campagnes, les machines agricoles, l'enseignement primaire de l'agriculture, les nouvelles méthodes de culture pour la vigne, la fabrication du cidre, la sériciculture, sont autant de questions qui ont été l'objet de l'examen le plus approfondi. Exprimons néanmoins le regret que les exigences des travaux de la moisson aient empêché les cultivateurs les plus importants et les plus éclairés du département de prendre part aux travaux de la section. Les vives lumières que l'un d'entre eux, M. Desseur, a répandues sur quelques questions, donnent la mesure de ce qu'on aurait obtenu de ses collègues absents.

Je dois à la vérité de dire que la partie industrielle et commerciale du programme de la deuxième section a été traitée moins à fond que les autres. Malgré les précieux renseignements fournis à l'improviste par un petit nombre d'industriels de notre ville, l'enquête du Congrès sur ce point n'a pas été complète.

Il m'est difficile d'apprécier les travaux de la section de médecine. Je n'ai pu suivre ses séances. Mon incompétence, d'ailleurs, m'interdisait de hasarder un jugement sur la manière dont les études ont été conduites. L'écho des procès-verbaux m'a pourtant appris qu'elle avait siégé avec exactitude, et discuté avec animation. C'est l'enceinte où les opinions opposées se sont produites avec le plus de vivacité et ont le plus pas-

Digitized by Google

sionné les esprits. Ces luttes n'auront point été inutiles au progrès d'une science qui nous intéresse tous si directement. Nous avons à remercier les médecins de Troyes et du dehors qui ont su dérober à une pratique dévorante les moments nécessaires pour assister aux séances et pour écrire les excellents mémoires qui figureront avec honneur au compte-rendu du Congrès.

La section d'archéologie et d'histoire avait sans contredit la tâche la plus lourde. Trente-six questions composaient son riche programme ; toutes étaient d'une importance capitale pour notre histoire locale. Quelques-unes étaient des plus séduisantes pour les archéologues, car la nuit des temps les couvre de ténèbres si épaisses qu'on peut, dans cette ombre, poursuivre autant de fantômes que de réalités. Je me hâte d'ajouter que néanmoins elles ont été élucidées autant que possible, et qu'elles n'ont point produit les tempêtes qu'elles me paraissaient contenir. La plus douteuse, et en même temps la plus intéressante de toutes pour nous, celle de la défaite d'Attila en 451, a été traitée d'une manière magistrale par l'honorable président de notre Société académique, et par M. Peigné de Lacour. Sans m'arrêter à quelques dissidences de détail, je crois pouvoir dire qu'un faisceau de preuves imposant a été réuni en faveur de Méry-sur-Seine.

Il est, sinon certain, du moins extrêmement probable, que c'est dans les environs de Méry qu'a eu lieu ce choc épouvantable entre la barbarie envahissante et la civilisation romaine prête à s'éteindre. C'est donc déjà à notre pauvre Champagne que revint alors l'honneur d'être donnée en sacrifice au salut du pays, de même qu'elle le fut encore au commencement de ce siècle, en 1814. A ces deux époques, mêmes ravages, mêmes ruines, même patriotique résignation à les subir, même énergie à les réparer !

La partie historique du programme de la quatrième section a été complètement traitée, et notre orgueil troyen y a trouvé une large satisfaction. Prêtres et laïques ont rivalisé de zèle dans cette tâche patriotique. Pendant plusieurs jours, nous avons entendu cette salle retentir des noms les plus illustres de notre histoire ; saint Loup, saint Bernard, nos comtes de Champagne ont été tour à tour l'objet de recherches sérieuses et d'éloges éloquents.

La cinquième section, chargée de la littérature, des beaux-

Digitized by Google

arts, de la philosophie et de l'économie politique, n'a pas non plus failli à sa tâche. Plusieurs de ses séances ont été pleines de charme, non-seulement parce que les matières traitées souriaient davantage à l'imagination, mais aussi parce que quelques questions ont été vivement débattues et développées avec un remarquable talent. La question du réalisme, à elle seule a occupé plusieurs séances, et a produit quatre mémoires importants, sans compter les conclusions si nettes et si saines fournies à la fin de la discussion par un jeune membre de notre clergé. La littérature proprement dite a été glorieusement représentée par cette étude sur Boursault, poète d'un rang secondaire, mais qui a eu la bonne fortune de trouver ici un panégyriste de premier ordre.

La comparaison des conseils généraux actuels avec les anciennes assemblées provinciales nous a valu un mémoire presque improvisé, plein de variété, de verve et d'aspirations généreuses.

L'épineuse question du paupérisme a préoccupé plusieurs de nos collègues. Nous avons entendu sur ce sombre problème les appréciations les plus diverses. Je comprends tous les points de vue, et surtout je respecte toutes les intentions, mais qu'il me soit permis, dans ce conflit d'opinions, de préférer la plus consolante, que je crois aussi être la plus vraie, celle qui ne sacrifie pas le présent au passé, celle qui nous montre la société en progrès, les fléaux généraux désormais impossibles, l'aisance pénétrant de plus en plus les classes inférieures, et, avec l'aisance, la moralité et l'apaisement des haines sociales.

On appréciera, Messieurs, la portée de tous ces travaux quand leur publication permettra de les connaître à fond ; c'est alors qu'ils porteront des fruits étendus et durables. Mais, dès à présent, ils ont eu autour de nous un retentissement qui n'est pas sans utilité. La curiosité des études scientifiques est née dans certaines intelligences; l'émulation a redoublé parmi ceux qui s'y livraient déjà ; une direction a été donnée aux commerçants qui tâtonnaient sur la route ; enfin des exemples de méthode et de style ont été présentés à tous.

N'est-ce donc rien que cela, Messieurs? Jugeons-en par ce qui s'est passé ici il y a dix ans. L'honorable M. de Caumont est venu alors présider à Troyes un Congrès purement archéologique. Dira-t-on que l'excitation intellectuelle produite alors

Digitized by Google

dans notre pays s'est éteinte au départ du noble missionnaire de l'art ? Messieurs, les faits ont répondu. M. de Caumont et ses amis ont laissé à Troyes des disciples fervents; la science des monuments du passé s'est formée, s'est propagée; le goût s'est épuré; l'attention s'est fixée sur nos églises, sur nos vieilles maisons et sur mille objets d'art qui étaient auparavant comme inaperçus ; une juste considération, une sorte de reconnaissance publique s'est portée sur les hommes qui, comme M. Julien Gréau, M. Corrard de Breban, M. Camusat de Vaugourdon, M. l'abbé Coffinet, M. Le Brun-Dalbanne et tant d'autres ont consacré leurs veilles et une partie de leurs fortunes à recueillir, à conserver, à célébrer les merveilleuses reliques de notre art local.

J'espère que cette réponse suffira à ceux qui nient l'utilité des Congrès.

Je m'arrête, Messieurs; j'ai été plus long que je ne voulais l'être. Vous me pardonnerez, car j'ai sans doute cédé, à mon insu, au désir de prolonger de quelques minutes encore le plaisir trop court que nous avons goûté dans votre commerce et dans votre intimité.

Cette lecture, qui a captivé au plus haut point l'attention de l'assemblée, se termine au milieu des plus vifs applaudissements.

M. de Caumont prend ensuite la parole pour faire la communication suivante :

MESSIEURS,

La ville de Troyes offrait, pour la tenue d'un Congrès scientifique, toutes les ressources que l'on peut trouver dans une grande ville de province :

Une riche bibliothèque, des musées considérables, une Société Académique justement renommée, une population amie des arts et des lettres, un clergé dont la Société française d'archéologie avait, dans une autre occasion, apprécié la science et le dévouement; enfin une administration éclairée qui se plaît à développer toutes les aptitudes, à faire fructifier tous les dons départis au pays par la Providence.

Il ne fallait donc, pour que le Congrès scientifique de France

Digitized by Google

pût se réunir à Troyes, qu'un homme capable de l'organiser et de le diriger.

Cet homme, Messieurs, l'*Institut des Provinces* le connaissait depuis longtemps ; depuis longtemps il avait apprécié ses connaissances solides et variées, son talent de rédaction hors ligne, et, ce qui vaut mieux que tout le reste, sa franchise, sa loyauté, son patriotisme, son dévouement aux intérêts moraux et matériels du pays. Le jour où M. A. Gayot accepta les fonctions de secrétaire général de la XXXIe session du Congrès, le succès en fut assuré, et nous dûmes en attendre les plus heureux résultats. M. Gayot a déployé dans les fonctions honorables, mais difficiles, de secrétaire général, le talent et l'activité que nous lui connaissions ; il a pleinement justifié la confiance du Congrès, et nous le prions de recevoir nos félicitations unanimes, non-seulement pour ce qu'il a fait, mais pour ce qu'il doit faire encore, en dirigeant la publication du compte-rendu de nos travaux.

M. Gayot a trouvé de puissants auxiliaires parmi ses concitoyens. Mgr l'Evêque de Troyes, M. le Préfet de l'Aube, M. le Maire ont accordé leur patronage à notre projet de réunion, et n'ont cessé de nous encourager en assistant à nos séances ; la population tout entière a témoigné de sa sympathie pour nos travaux.

J'aurais à exprimer nos sincères remerciements pour tant de bienveillance, si cet heureux privilége n'appartenait à notre savant président général, qui sera l'éloquent interprète du Congrès près de tous ceux qui lui ont prêté le concours de leurs lumières, notamment près de MM. les présidents et secrétaires des sections dont le dévouement ne s'est pas ralenti un seul instant.

J'ai seulement à vous rendre compte des mesures prises par l'Institut des Provinces pour assurer la succession de nos travaux, et à vous faire connaître la ville dans laquelle nous devrons nous assembler en 1865.

Avignon et Rouen ont été proposées. Toutes deux convenaient parfaitement pour nos réunions ; mais la première n'avait fait que témoigner un désir, sans nous offrir les moyens d'exécution qui pouvaient assurer le succès d'une session aussi prochaine ; Rouen, au contraire, renferme un grand nombe d'hommes ayant pris part aux Congrès scientifiques ; l'administration

Digitized by Google

de la Seine-Inférieure nous promet son concours ; nous avons dû opter pour cette grande ville, réservant d'ailleurs les droits d'Avignon qui doit être tôt ou tard le siége d'une session du Congrès scientifique. Voici le texte de l'arrêté pris le 5 août dernier par l'Institut des Provinces :

§ I.

M. Gayot, secrétaire général de la XXXIe session, est chargé de la publication du compte-rendu de cette session, qui sera tiré à 700 exemplaires au moins.

§ II.

MM. les présidents, vice-présidents, secrétaires et trésorier du Congrès, qui résident à Troyes, seconderont M. Gayot et formeront avec lui la Commission de publication.

§ III.

Conformément au règlement adopté par le Congrès, cette Commission pourra n'imprimer que par extrait ou supprimer entièrement les mémoires présentés, lors même que les sections en auraient voté l'impression et demandé la lecture en séance publique.

§ IV.

Après la distribution du compte-rendu aux membres de la la XXXIe session et aux sociétés savantes de la France et de l'étranger, les exemplaires restants seront déposés aux archives de l'Institut des Provinces.

§ V.

Le Congrès scientifique de France se réunira à Rouen (Seine-Inférieure) dans les premiers jours d'août 1865 ; la Commission préparatoire et le secrétariat général seront composés par les soins de l'Institut des Provinces avant le 30 novembre 1864.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'insister sur l'immense avantage qu'il y aurait à retrouver chaque année, au Congrès, les personnes qui ont pris part aux sessions précédentes; aussi l'Institut des Provinces vous prie-t-il instamment de continuer à Rouen les études auxquelles vous vous livrez ici depuis huit

Digitized by Google

jours avec tant de zèle et d'intérêt ; et, comme nous l'avons fait ici, nous ferons appel au travail pour féconder et fortifier toutes les bonnes semences que renferme le pays ; nous développerons dans les cœurs l'amour des bonnes et solides études ; nous attacherons au sol natal, en faisant mieux connaître et mieux apprécier les trésors qu'il renferme ; nous mettrons en lumière les hommes studieux, nous les distinguerons, nous les signalerons à la reconnaissance publique.

Voilà la décentralisation telle que la comprend l'Institut des Provinces, telle que l'a comprise le Congrès scientifique de France ; la décentralisation *pratique,* plutôt que *théorique,* mais dont les résultats trop limités, j'en conviens, ont néanmoins une incontestable utilité et une portée déjà grande. Continuons donc avec courage, Messieurs, ce que nous avons commencé il y a trente-deux ans et poursuivi sans relâche jusqu'à ce jour. Que les hommes d'élite réunis cette année à Troyes se donnent rendez-vous l'année prochaine sur les bords de la Seine, dont les eaux leur sont déjà connues, et qu'en nous séparant aujourd'hui, nous puissions prononcer ces paroles consolantes : Au revoir dans la ville de Rouen !

Ce rendez-vous paraît accepté avec empressement par les membres de l'Assemblée. Tous témoignent, par leurs applaudissements, de leur profonde estime pour le caractère de l'éminent Directeur de l'Institut des Provinces, de leur reconnaissance pour sa noble initiative et pour ses persévérants travaux.

M. Baruffi, président général, fait ensuite ses adieux au Congrès, en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉFET, MESSIEURS ET COLLÈGUES,

Arrivé à un âge où la mémoire commence à être un peu infidèle et où l'émotion gagne facilement le cœur, n'étant pas privilégié du don de la parole improvisée, j'ai tracé sur le papier le peu de mots que j'ai l'honneur de vous adresser, tels qu'ils se sont écoulés du cœur par le bout de la plume.

Si les heures comptées par la douleur ou par l'ennui sont longues, celles qu'on a le bonheur de passer dans des agréables

Digitized by Google

et utiles occupations, entouré d'une société sympathique, sont bien courtes.

Vos recherches, vos savantes discussions, vos visites et vos intéressantes excursions vous ont occupés sérieusement et agréablement pendant huit jours pleins. Il faut espérer que les vœux que vous avez émis ne resteront pas tout-à-fait stériles, tandis que les plus importants résultats de vos travaux seront publiés par les soins actifs et intelligents de notre savant et dévoué secrétaire général. Je crois que nous devons être tous assez satisfaits. Il nous doit donc être permis de nous féliciter réciproquement avant de nous séparer. — Remercions sincèrement cette bonne et noble ville de Troyes et ses heureux habitants, de la généreuse hospitalité et du concours qu'ils nous ont prêtés pour l'heureuse réussite du Congrès. Que le bon Dieu daigne faire prospérer toujours la ville de Troyes, avec ses magistrats, ses administrateurs et son clergé, tous universellement et justement estimés et aimés!

Je regrette de ne pas posséder mieux la belle langue de France et l'éloquence de nos savants et spirituels collègues pour vous exprimer moins imparfaitement les nobles sentiments dont les membres du Congrès sont tous animés.

Nous avons admiré vos riches expositions, nous avons applaudi à votre Société d'horticulture et à son digne président. Nous venons de prendre part à une fonction touchante, à la distribution solennelle des prix annuels à la jeunesse studieuse. Les belles et nobles paroles que nous y venons d'entendre, il y a deux heures, de la bouche de M. le Préfet et de M. le proviseur du Lycée, retentissent encore doucement à notre oreille... Vos églises, monuments précieux de l'art et de la religion de vos pères, sont connues et célébrées partout, car les fastes de Troyes occupent une belle page dans l'histoire de l'Europe. Votre Lycée honorerait, sous tous les rapports, une ville capitale. Le grand hôpital excité un agréable surprise par sa belle et pieuse tenue. Nous avons admiré vos nombreux établissements de bienfaisance, l'industrie cotonnière si développée, les fontaines mêmes qu'on aime à voir si répandues, monument d'un insigne Bienfaiteur, votre concitoyen ; vos promenades et votre jardin, et les charmants environs de la ville... Mais je me hâte d'interrompre cette rapide et trop imparfaite énumération pour y ajouter cette honnête aisance, cette bonté, cette mora-

Digitized by Google

lité du peuple, puissant élément de vraie civilisation, et cette courtoisie, et cette cordialité de bon aloi des classes élevées de votre société, qui vous gagnent la sympathie générale. Permettez-moi de vous le répéter au nom de tous les collègues des autres départements, ce bien-être, ces éléments de bonheur et toutes vos excellentes qualités graveront dans nos cœurs un long souvenir de la noble et hospitalière ville de Troyes et de la XXXIe session du Congrès scientifique de France.

Je sais que ces derniers moments sont précieux, mais je sens pourtant l'impérieux devoir, le besoin même, de vous remercier tous pour votre constante et bienveillante indulgence. Je prie les honorables collègues du bureau de la présidence et l'illustre et vénérable directeur, fondateur de ces utiles et pacifiques réunions annuelles, avec l'excellent secrétaire général du Congrès, de vouloir agréer d'une manière spéciale l'expression de mon cœur reconnaissant, pour m'avoir aidé si généreusement dans l'accomplissement des devoirs d'une charge si au-dessus de mes bien faibles moyens.

Je dois m'empresser de me rendre l'interprète du Congrès entier pour témoigner notre vive reconnaissance à M. le Préfet, à M. le Maire et à Mgr l'Evêque, pour leur spéciale coopération et pour leur encourageante et si honorable présence à nos séances.

Nous ne devons pas oublier un mot de remerciement aux dames qui ont embelli nos séances générales par leur gracieuse présence. Vous savez, Messieurs, que les Orientaux, dans leur langage si poétique, appellent les femmes des fleurs qui parlent. En Europe et partout, dans les pays civilisés, la femme bien élevée est la vraie fleur de la société.

Vous dites vrai, en France, qu'*adieu* c'est un mot qui coûte toujours à prononcer... Eh bien ! disons-nous franchement : *au revoir* dans le mois d'août prochain, à Rouen, pour nous serrer cordialement la main, et pour y continuer les études et les relations commencées heureusement au Congrès de Troyes. Espérons que le bon Dieu voudra nous accorder à tous cette précieuse faveur !

Fidèles à la sainte maxime de nos bons pères, *ab Jove principium,* nous avons inauguré nos discussions scientifiques par la religion. Permettez-moi, honorables Messieurs et gracieux

Digitized by Google

collègues, de terminer avec un doux et religieux souvenir de mes modestes excursions annuelles.

Il y a trois ans, pendant que j'admirais les trésors de l'industrie humaine, élégamment disposés dans la grande nef du palais de cristal de Kensington, au milieu d'une foule accourue de tous les points du globe, que l'indicateur électrique de la porte principale annonçait monter dans l'instant à soixante-dix mille personnes, la musique improvisée d'un carillon de différentes cloches en acier, mariée dans une harmonie ravissante aux notes religieuses d'un grand orgue d'église, me força à lever, tout extatique, les yeux à la voûte, sur laquelle je lus écrits en grands caractères les mots : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax !...*

La vue d'illustres savants, d'écrivains et d'artistes, accourus de tous les points de la France et même de l'étranger, pour s'associer aux assises annuelles de la science et s'occuper d'utiles et intéressantes recherches dans une ville historique et si pacifique, malgré la chaleur excessive de la saison et au milieu des préoccupations politiques et des agitations d'une grande partie des deux mondes... la présence des premières autorités civiles et religieuses de la ville, entourées d'une si honorable société, ce beau, cet admirable spectacle m'émeut profondément et me rappelle les paroles bibliques écrites si bien à propos à Londres, dans le temple de toutes les industries, et me force à les répéter : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax !...* Oui, gloire au bon Dieu, au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté... toujours !... Permettez-moi, mes excellents Messieurs et collègues, de prendre congé de votre honorable présence, en répétant encore une fois ces belles paroles qui, j'en suis sûr, auront un écho dans vos nobles cœurs : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax !... pax !... pax !...*

Il est impossible de rendre l'effet produit par ces paroles prononcées d'une voix vibrante par le vénérable président. Lorsque, se penchant vers la foule, il adressa par trois fois ce sublime souhait : *Pax !* à la ville dont il avait été l'hôte honoré, le sentiment religieux et profond de l'orateur gagna, avec la vitesse de l'étincelle électrique, le cœur des

Digitized by Google

membres de l'assemblée, qui accueillirent ces dernières paroles avec des applaudissements frénétiques, et sortirent en proie à la plus sincère émotion.

Immédiatement après, la séance est levée, et la trente-et-unième session du Congrès scientifique de France est déclarée close.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES DES SECTIONS

Ire SECTION

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Séance du 8 Août

Prennent place au bureau : M. l'abbé Cornet, M. le docteur Pailloux, M. le docteur Richon, et M. Henri Drouët, qui remplit les fonctions de secrétaire.

La section procède à la formation de son bureau, lequel, d'après le dépouillement des votes, se trouve ainsi définitivement constitué :

Président : M. l'abbé Cornet;

Vice-présidents : MM. le docteur Pailloux, de Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire); le docteur Richon, de Saint-Amant (Marne); le docteur Cartereau, de Bar-sur-Seine; G. Cotteau, d'Auxerre ;

Secrétaires : MM. Henri Drouët, Pernet et Gey.

La section formule le vœu unanime de voir MM. Boutiot, Reverchon et Cotteau prendre part à ses séances et à

Digitized by Google

ses travaux. Il sera fait des instances auprès de ces trois naturalistes, dont les connaissances spéciales en géologie, en minéralogie et en paléontologie, apporteront une vive lumière sur plusieurs des questions qui doivent être traitées pendant le cours de la session.

Même vœu et mêmes conclusions à l'égard de M. Des Etangs, de Bar-sur-Aube, lequel, ainsi que personne ne l'ignore, possède à fond la flore de l'Aube, qu'il étudie sans interruption depuis plus de trente années.

Il serait à désirer également de voir figurer parmi les membres présents M. le docteur Cartereau, de Bar-sur-Seine, qui a étudié consciencieusement la cryptogamie du département, et qui serait à même de présenter à ce sujet les observations les plus utiles et les plus précieuses.

A propos de la troisième question zoologique : *Quelles sont les espèces d'animaux qui tendent à disparaître de la Champagne?* M. le docteur Richon signale une héronnière située près de Châlons, sur une promenade entourée de marais, donnant chaque année asile à une bande de hérons cendrés, et qui peut être considérée comme la plus importante, sinon comme la dernière des héronnières de France.

M. Challe, d'Auxerre, ajoute que les héronnières n'étaient pas rares autrefois en France, dans les grandes forêts de chênes, et il se demande quelles sont les causes probables de cette disparition presque complète.

A ce propos, et comme exemple analogue, M. l'abbé Cyrille Cornet, curé à l'île de la Réunion, indique l'extrême rareté du dronte, oiseau gigantesque, qui a presque complètement disparu de ces parages, et ne se voit plus guère aujourd'hui que dans l'île Rodrigues, petite île presque inhabitée, voisine de l'île Maurice.

M. Challe constate que la disparition d'oiseaux amène presque toujours infailliblement la multiplication d'animaux nuisibles, tels que reptiles, insectes, etc. C'est ainsi

Digitized by Google

que la multiplication excessive des vipères dans certains départements du centre de la France coïncide avec la rareté et la disparition des hérons et des cigognes.

Sur la demande qui en est faite par M. l'abbé Cyrille Cornet, une note sera remise à cet amateur zélé par MM. les conservateurs du musée d'histoire naturelle de Troyes, pour le diriger dans ses recherches à l'île de la Réunion et appeler son attention sur les objets qui intéressent plus particulièrement cet établissement.

Les questions VI, VII et VIII fournissent la matière d'observations intéressantes exposées par plusieurs des membres de la section.

M. l'abbé Cornet, président, signale les ravages considérables causés à nos plantations et à nos promenades publiques ou particulières par un insecte de l'ordre des coléoptères, la *Galéruque* de l'*orme*.

M. le docteur Richon appelle l'attention des membres de la section sur l'*Hylesinus piniperda*, coléoptère également très-préjudiciable aux sapinières. La larve de cet insecte pénètre dans la moelle du pin sylvestre, la dévore et arrête ainsi l'arbre dans son développement. Le fait a été constaté non-seulement en Champagne et dans plusieurs autres provinces françaises, mais jusqu'en Prusse et en Allemagne.

M. l'abbé Cornet rappelle encore les dégâts produits dans nos forêts de chênes et autres par les chenilles dites processionnaires, et aussi les inconvénients résultant pour l'homme de leur grande agglomération, les poils dont elles sont revêtues s'insinuant aisément dans le derme et causant des démangeaisons extrêmement vives et douloureuses. L'ichnemnon paraît être leur ennemi le plus habituel et leur destructeur le plus efficace.

M. Challe demande quel est l'insecte connu en Champagne sous le nom d'*aoutat*, et qui semble ne pas exister dans l'Yonne. Un membre répond qu'on désigne vulgaire-

Digitized by Google

ment sous ce nom un très-microscopique insecte de l'ordre des aptères, désigné par les naturalistes sous le nom de *Leptus autumnalis*. Dans le département de la Marne, il s'appelle *autan*. A l'occasion des inconvénients qui résultent de sa présence sur l'homme, M. le docteur Pailloux préconise l'onguent mercuriel comme le remède le plus propre à nous en débarrasser; M. le docteur de Smyttère indique l'emploi de la pommade d'Helmérich.

M. Challe, dont les pommiers et les arbres fruitiers étaient atteints par le puceron lanigère, a vu disparaître cet insecte nuisible sans cause apparente.

A l'occasion de la neuvième question, relative à l'outarde canepetière, M. le docteur Richon annonce que cet oiseau remplace, dans la Marne, la grande outarde, qui tend à disparaître presque complètement.

M. Victor Deheurle exprime le vœu de voir établir dans la ville de Troyes un laboratoire de chimie, impérieusement réclamé pour les analyses chimiques des vins. Voici son vœu tel qu'il a été formulé par l'auteur :

L'application des sciences positives à l'industrie est la principale cause du progrès matériel de notre époque. Le Congrès scientifique, considérant que Troyes est un grand centre industriel et agricole, émet le vœu qu'un laboratoire de chimie soit fondé en cette ville, non-seulement dans l'intérêt de la science pure, mais surtout en vue de l'analyse des éléments employés par l'industrie et pour l'appréciation des engrais et des amendements livrés par le commerce à l'agriculture.

Invité à émettre son opinion sur la cause de la décrépitation des sels en général, M. Pernet développe ainsi cette intéressante question :

Chacun sait que du chlorure de sodium, vulgairement sel marin, sel de cuisine, étant projeté sur des charbons incandescents, on entend un bruit sec et qu'on voit les fragments de sel lancés de tous côtés par une multitude de petites explosions

Digitized by Google

simultanées. Ce phénomène, qu'on produit avec beaucoup d'autres substances salines, est désigné par les chimistes sous le nom de *décrépitation*.

On explique le plus souvent la décrépitation des sels en admettant que de l'eau se trouve interposée entre leurs lamelles cristallines; que, chauffée brusquement à 200 ou 300 degrés, elle acquiert une haute tension, laquelle peut dépasser 40 atmosphères; que les différentes parties du petit solide, violemment désunies, sont lancées par l'explosion que produit la vapeur d'eau.

Certains sels, même anhydres, peuvent, comme le chlorure de sodium, emprisonner entre leurs lamelles de petites quantités du liquide au sein duquel ils cristallisent, c'est-à-dire dans lequel ils se forment en petits solides affectant des formes géométriques. Cette eau est dite d'*interposition*. Si on pulvérise un de ces petits solides ou cristaux, et qu'on chauffe la poudre même brusquement, la décrépitation n'a plus lieu. Dans un tube de verre, fermé par un bout, la chaleur dégagera l'eau, et celle-ci se condensera sur les parties froides du tube. Si on la pèse avec exactitude, on verra que son poids n'est pas dans un rapport constant avec celui du cristal lui-même. Par des moyens purement mécaniques, tels que la compression dans du papier absorbant, cette eau peut être enlevée. La dessiccation dans le vide conduit au même résultat. Cette eau d'interposition se distingue donc facilement de l'eau de cristallisation.

L'eau de cristallisation, en effet, existe dans un même sel en proportions parfaitement définies, et le rapport de son poids à celui du sel ne varie qu'avec la température à laquelle sa cristallisation s'est opérée.

Un grand nombre de sels renferment de l'eau de cristallisation et souvent en quantité très-grande : c'est ainsi que le carbonate de soude en contient toujours 10 équivalents, ce qui représente une proportion égale à 62, 69 pour 100. Néanmoins, l'eau de cristallisation ne produit pas d'ordinaire le phénomène de la décrépitation. Ainsi, le carbonate de soude, même chauffé brusquement, fond tranquillement dans son eau de cristallisation, et, en vase ouvert, ne produit jamais d'explosion.

C'est donc bien réellement à l'eau d'interposition qu'il faut attribuer le phénomène de la décrépitation.

Digitized by Google

Quelques sels, tels que l'azotate de plomb, complètement dépourvus d'eau de cristallisation et d'eau d'interposition, décrépitent néanmoins lorsqu'on les chauffe brusquement. On ne peut expliquer dans ce cas le phénomène qu'en l'attribuant au défaut de conductibilité pour la chaleur que présentent ces corps. De même que le verre, ils résistent beaucoup à la propagation du calorique dans leur masse. Il en résulte que certaines parties sont fortement échauffées, et par conséquent très-dilatées, quand les parties voisines ne le sont encore que faiblement. De là des pressions, souvent considérables, des premières sur les secondes. La résistance de ces dernières, quelle qu'elle puisse être, est toujours insuffisante à la fin pour équilibrer la force de dilatation, qui est considérable. La rupture des cristaux doit donc finir par avoir lieu, et avec d'autant plus de violence que la résistance, due à la cohésion du cristal, est plus grande.

MM. Dumas et H. Rose ont eu occasion d'étudier un sel gemme décrépitant, qui provenait des célèbres mines de Wieliczka en Pologne. Les échantillons étudiés par ces chimistes éminents produisaient le phénomène de la décrépitation, non-seulement sur les charbons ardents, mais aussi sur l'eau et à froid. Cette dernière circonstance porte à penser que des gaz emprisonnés dans les cristaux de ce sel, extrait de son gisement naturel, s'y trouvaient, dès l'origine de la formation géologique, comprimés sous des pressions capables de les liquéfier ou de les solidifier, pressions qui devaient être énormes. Ces gaz ont été recueillis et analysés. Ils consistaient tantôt en hydrogène proto-carboné pur (gaz des marais), tantôt en un mélange d'hydrogène proto-carboné avec l'hydrogène et l'oxyde de carbone.

En résumé, l'eau d'interposition, le défaut de conductibilité de certains sels pour la chaleur, et, dans quelques cas particuliers, la présence de certains gaz emprisonnés dans les cristaux sont les causes principales de la décrépitation.

Ouverte à sept heures du matin, la séance est levée à neuf heures.

Digitized by Google

Séance du 3 Août

Le bureau se compose de MM. l'abbé Cornet, président; les docteurs Cartereau, Richon et Pailloux, vice-présidents; Drouët et Pernet, secrétaires de la section.

M. de Caumont, fondateur et président honoraire du Congrès, siége au bureau.

M. Drouët donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 août, lequel est adopté.

M. le Dr Richon présente, en son nom, le *catalogue des cryptogames du département de la Marne ;* il s'exprime ainsi :

L'an dernier, en qualité de délégué de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-François, j'ai présenté à la réunion des sociétés savantes, à Paris, une iconographie des champignons de l'arrondissement. — Les membres de l'assemblée ont bien voulu prêter leur attention à ce travail et me donner des encouragements qui ont porté leurs fruits. — A cette époque, l'album ne contenait que 103 espèces; aujourd'hui, le nombre en est plus que doublé, et presque tous les genres de la flore de de Candolle y sont représentés.

J'avais entrepris une iconographie dans un but purement personnel, pour étudier, conserver et classer les cryptogames.

J'ai cherché activement tout ce qui pouvait me favoriser dans cette étude, et j'ai vu la plupart des bibliothèques de provinces, ou privées d'ouvrages mycologiques, ou n'en possédant que de très-incomplets.

J'ai néanmoins récolté, étudié et dessiné tout ce qui m'est tombé sous la main. — Chaque échantillon est dessiné et colorié sur une feuille libre et peut être placé à son numéro d'ordre, de tribu ou d'espèce, suivant la classification qu'on désire adopter. — Des notes particulières accompagnent chaque dessin et favoriseront la rédaction d'un texte descriptif. — Un ouvrage de ce genre, fait par le naturaliste lui-même,

Digitized by Google

doit nécessairement être utile à ceux qui commencent l'étude des cryptogames. Aussi, ai-je cédé volontiers au désir de mes amis qui m'ont engagé à en faire la communication.

Déjà, dans l'Ouest de la France et dans l'Auvergne, de semblables travaux sont poursuivis par des naturalistes distingués; je désire ardemment m'associer à eux et concourir, dans la mesure de mes forces, à faire en commun, dans l'intérêt de la botanique, un ouvrage digne d'attirer l'attention et la protection du gouvernement.

M. Lecoq, de Clermont, présentait, au mois d'avril dernier, à la Sorbonne, une iconographie des champignons de l'Auvergne, et terminait sa communication en exprimant le vœu de voir M. le Ministre de l'Instruction publique encourager et patroner la création d'un *ouvrage descriptif et iconographique* des champignons de l'Empire français. — Permettez-moi, Messieurs, de vous demander d'appuyer ce vœu à la réalisation duquel je consacrerai mes faibles connaissances et tout le zèle dont je suis capable. Je m'y associe de grand cœur, et je mets au service d'une telle publication toute mon activité et le faible concours de mes travaux mycologiques présents et futurs.

LISTE DES CRYPTOGAMES

DESSINÉS ET CLASSÉS DANS L'ALBUM DU Dr RICHON

ORDRE Ier. — GYMNOCARPI

Dyscus.

Aurea.
Aurantiaca.
Parietina.

Monilia.

Glauca.

Botrytis.

Dendroides.
Fallax.

Coneplea.

Puccimoides.

Erineum.

Acerinum.
Vitis.
Alneum.
Juglandis.

Peziza.

Patellaria.
Scutellata.
Villosa.
Herbarum.
Lactea.
Firma.

Digitized by Google

Imberbis.
Ampla.
Coccinea.
Lycoperdoides.
Cochleata.
Auricula-Judæ.
Tremelloidea.
Nigra.

Tremella.

Mesenterica.
Disciformis.

Stilbum.

Tomentosum.

Helvella.

Elastica.
Lacunosa.
Mitra.

Clavaria.

Pistillaris.
Fragilis.
Helvola.
Alculeiformis.
Viscosa.
Fastigiata.
Botrytis.
Coralloides.
Cristata.
Vitellina.
Ophyoglossoides.

Thelephora.

Mesenterica.
Ferruginea.
Purpurea.
Lævis.
Hirsuta.
Sambuci.
Cœrulea.

Hydnum.

Coralloides.
Auriscalpium.
Repandum.
Corrugatum.
Decipiens.

Boletus.

Hepaticus.
Versicolor.
Ochraceus.
Pelloporus.
Unicolor.
Rutilans.
Gibbosa.
Ungulatus.
Pomaceus.
Fraxineus.
Suaveolens.
Salicinus.
Hispidus.
Populinus.
Sulfureus.
Calceolus.
Perennis.
Rubeolarius.
Aurantiacus.
Circinans.
Annularius.
Juglandis.
Acanthoides.

Merulius.

Cantharellus.
Lutescens.
Cornucopioides.
Retirugus.
Crispus.
Tremellosus.
Corium.

Pleuropus.

Quercinus.
Sepiaria.
Alneus.

Digitized by Google

Mollis.
Stypticus.
Inconstans.
Tesselatus.
Ostreatus.
Arcellus?

Russula.

Ruber.

Lactarius.

Acris.
Pyrogalus.
Subdulcis.
Camphoratus.

Coprinus.

Thyphoides.
Hendersonii.
Lacrymabundus.
Cinereus.
Atramentarius.
Gossypinus.
Digitaliformis.
Papilionaceus.
Ephemerus.

Pratella.

Violaceolamellatus.
Amarus.
Appendiculatus?
Cyaneus.
Edulis.

Collybia.

Rotula.

Myoena.

Nigripes.
Fistulosus.
Epiphyllus.
Corticalis.
Conigenus.
Nudus.

Omphalia.

Umbilicatus.
Pratensis.
Amethysteus.
Farinaceus.
Tigrinus.
Infundibuliformis.
Contiguus.
Paxillus.

Gymnopus.

Eburneus.
Pennarius.
Radicatus.
Sulfureus.
Voscidus.
Conicus.
Salicinus.
Argyraceus.
Crustuliniformis.
Repandus.
Rimosus.
Dryophylus.
Tener.
Lacteus.

Cortinaria.

Destruens.
Araneosus.
Cinnamomeus.

Lepiota.

Annularius.
Sambucinus.
Pudicus?

Amanita.

Muscarius.
Pusillus.

Morchella.

Esculenta.

Digitized by Google

ORDRE II. — ANGIOCARPI

Gymnosporangium.
Conicum.
Clavariæforme.

Puccinia.
Rosæ.
Arundinacea.

Uredo.
Senecionis.
Suaveolens.
Tussilaginis.
Cuprearum.
Rosæ.
Helioscopiæ.
Scutellata.
Punctata.
Carbo.
Caries.
Linearis.

Æcidium.
Cyparissiæ.
Tragopogi.
Ari.
Tussilaginis.

Mucor.
Mucedo.

Trichia.
Chrysosperma.
Punicea.
Cinereum.

Stemonitis.
Typhoides.

Diderma.
Difforme.
Cinereum.

Reticularia.
Sphæroidalis.
Nigra.
Violacea.
Flava.
Lutea.

Spumaria.
Alba.

Lycogala.
Epidendron.

Lycoperdon.
Sacchatum.
Excipuliforme.
Verrucosum.
Pyriforme.
Giganteum.

Geastrum.
Hygrometricum.

Cyathus.
Striatus.

Tubercularia.
Vulgaris.

Sclerotium.
Clavus.
Complanatum.
Stipitatum.

Tuber.
Maculatus.
Granulatus.

HYPOXYLA

Rhizomorpha.
Fragilis.

Rhizoctonia.
Medicaginis.

Digitized by Google

Sphæria.

Cornuta.
Polymorpha.
Deusta.
Stigma.
Disciformis.
Typhina.
Decolorens.
Multiforme.
Laburni.
Ceratosperma.
Aquila.
Sanguinea.
Caulium.
Acuta.
Complanata.
Herbarum.

Nemaspora.

Chrysosperma.

Xyloma.

Acerinum.
Salicinum.

Hypoderma.

Pinastri.
Conigenum.

Hysterium.

Fraxini.

Opegrapha.

Atra.

Un grand et bel atlas accompagne ce catalogue ; il a été dessiné et colorié par M. Richon lui-même.

M. de Caumont demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de l'extrême satisfaction avec laquelle l'assemblée a pris connaissance de ce beau et consciencieux travail. Cette proposition est adoptée.

M. Richon dit combien il est à regretter que si peu d'observateurs se livrent à l'étude des cryptogames. Ces plantes ne sont pas d'ordinaire celles qui attirent le plus l'attention du vulgaire, mais elles sont néanmoins de la plus haute importance. Il serait à désirer que le gouvernement, qui prend l'initiative de tant de choses utiles, encourageât les recherches cryptogamiques.

M. de Caumont indique l'album de M. et de M^me^ Cauvain comme pouvant fournir des renseignements utiles à l'histoire des végétaux cryptogames. Il se compose de six volumes et existe à la bibliothèque du Mans.

M. de Brébisson, de Falaise, peut aussi fournir d'utiles renseignements. Il en est de même, suivant M. Chasles, de M. Ravin, pharmacien à Auxerre, qui s'occupe de recueillir les cryptogames de la contrée.

Digitized by Google

M. Victor Deheurle répond à la troisième question de zoologie : *Quelles sont les espèces d'animaux qui tendent à s'introduire et à se propager en Champagne ?*

Depuis quelques années, dit-il, on a introduit dans notre département une abeille nouvelle, connue sous le nom d'abeille ligurienne ou italienne (*apis ligustica*). Elle est plus grande que l'abeille ordinaire et s'en distingue par de larges taches jaune d'or que portent les premiers arceaux abdominaux. L'abeille ordinaire ne montre que deux petites raies à peine visibles. L'italienne, armée d'une longue trompe, atteint le fond des calices inaccessibles aux abeilles ordinaires. Elle butine sur le trèfle, dont le nectar ne profitait jusqu'à présent qu'aux diverses espèces de bourdons.

M. Vignole, à Beaulieu, et M. Kanden, à Auzon, ont établi dans leurs ruchers quelques colonies d'italiennes. Il est à désirer que des expériences en grand justifient les promesses de ceux qui ont eu l'idée de cette acclimatation.

M. Drouët lit une note de M. Marcilly, notaire à Somme-Fontaine, en réponse à la neuvième question de zoologie : *Quelle est l'alimentation de l'outarde canepetière ? Peut-on espérer voir cet oiseau devenir domestique ?*

L'outarde canepetière, dit-il, dont la chair estimée peut devenir une branche importante de l'alimentation publique, doit, à ce titre, attirer l'attention des observateurs économistes qui, après Brillat-Savarin, pensent que la découverte d'un nouveau mets est au moins aussi utile au monde que la découverte d'une nouvelle étoile.

Ceci posé, j'estime qu'il n'est indigne de qui que ce soit d'essayer de répondre aux deux questions ci-dessus posées.

L'outarde canepetière, rangée par Cuvier dans la famille des pressirostres, doit son nom à un port massif et à un vol pesant; elle a d'étroites affinités avec les gallinacés et les échassiers; elle habite diverses contrées de la France, mais surtout la Champagne pendant le printemps et l'été.

Digitized by Google

Son naturel farouche et sauvage la porte à vivre dans les plaines isolées; elle pond d'ordinaire quatre œufs qu'elle dépose dans un trou au milieu des blés.

Elle se nourrit de graines, d'herbes, de vers et d'insectes; elle semble très-friande de sarrazin, mais les sauterelles paraissent être sa nourriture préférée.

Malgré les essais isolés qui n'ont pas donné de résultats satisfaisants, il est indubitable que cette espèce d'oiseau peut être réduite à l'état de domesticité; prises jeunes, j'ai vu des outardes canepetières devenir familières et s'habituer à nos basses-cours, quoiqu'elles fussent plus turbulentes et plus inquiètes que les autres oiseaux domestiques.

Si les essais tentés n'ont pu être poussés plus loin, ni se faire sur plusieurs générations, il faut l'attribuer moins à la difficulté d'alimentation qu'à la température de nos climats. Après le temps d'émigration, j'ai vu des outardes canepetières captives rechercher un rayon de soleil et devenir moins anxieuses lorsqu'elles l'avaient trouvé.

Les fleurs exotiques s'épanouissent bien dans nos serres chaudes, pourquoi ne ferions-nous pas des essais sur l'outarde canepetière?

Pour arriver à obtenir des résultats satisfaisants, je propose les deux moyens suivants :

Permettre et réglementer la chasse de l'outarde canepetière avant son émigration, qui a lieu dans la première quinzaine de septembre;

Primer largement les résultats obtenus dans les tentatives de domestication.

M. Jules Ray, conservateur au Musée de Troyes, présent à la séance, a cherché à rendre domestique l'outarde canepetière. Plusieurs fois, il a parfaitement réussi à élever un certain nombre de ces oiseaux. Mais, pour cela, il a été nécessaire de remplacer les insectes et particulièrement les sauterelles, dont les canepetières font leur principale nourriture, par une alimentation animale. Il pense que cette nécessité de préparer une nourriture, dans laquelle doit

Digitized by Google

entrer une certaine proportion de viande crue, sera un obstacle à la domestication de l'outarde canepetière.

M. Peigné-Delacourt présente un dessin sur lequel se trouve figurée une empreinte du pied d'un animal fissipède, de la grandeur d'une génisse. On l'observe sur le grès qui, avec l'argile plastique, constitue principalement le terrain tertiaire moyen.

Cette empreinte a été trouvée dans le département de l'Aisne. Jusqu'à présent, on n'avait pas en géologie d'empreinte de ce genre. Il serait utile de rechercher si, dans le terrain tertiaire qui recouvre une partie du département de l'Aube, des vestiges analogues ne se rencontreraient pas. Dans le pays, ces empreintes sont fort connues; on les désigne sous le nom de *Griffes du Diable.* Des légendes se rattachent à certaines pierres sur lesquelles se voient ces sortes d'empreintes.

M. Hariot, pharmacien à Méry, en réponse à la troisième question : *Indiquer les plantes rares et celles particulières aux différents terrains dont se compose le sol du département,* signale six espèces qui sont rares ou manquent dans plusieurs localités, et qui se rencontrent à Méry, où quelques-unes sont très-communes. Ce sont, savoir :

Asarum Europœum, Asaret d'Europe, CCC, terrain crétacé de la garenne de la Perte, confins du département de l'Aube. Cette plante manque dans le département de la Marne, selon le Catalogue des plantes vasculaires de M. de Lambertye.

Rosa pimpinellifolia, Rose à feuilles de pimprenelle, CCC, dans la garenne de la Perte.

Salvia Sclarea, Orvale, RR, anciens fossés de Méry, butte élevée formée en grande partie de terre jaune et de très-peu de terre végétale.

Gratiola officinalis, Gratiole officinale, AR, prés humides entre Châtres et Méry. Commencement de juillet.

Althæa officinalis, Guimauve officinale, CC, sur les sables de

Digitized by Google

la Seine, de Droupt-Sainte-Marie à Méry. Contrée des bois des Monts à Méry. — Plante moins florifère. Feuilles moins velues que dans les jardins.

Rubia peregrina, Garance pèlerine ou voyageuse, R, haies. tertre, champs près de Saint-Oulph.

M. le Dr Cartereau donne quelques détails sur un micro-lépidoptère, dont l'insecte parfait est petit et noir, et qu'on pourrait nommer *Tordeuse* du pêcher, à voir les analogies que présente cet insecte avec la tordeuse de la vigne. Il se loge au nombre de deux ou de trois individus sur la face inférieure de la feuille du pêcher, près de la nervure primaire, et dévore le parenchyme jusqu'à ne plus laisser subsister de la feuille que cette nervure. Bientôt l'arbuste est privé de ses organes de respiration, la vie se ralentit nécessairement et le développement des fruits est arrêté.

L'emploi d'une décoction de savon noir a été sans effet ; les insufflations de matières pulvérentes ont peu d'action ; l'insecte, protégé par la feuille recourbée sur elle-même, échappe à tous ces moyens. Mais, comme cette sorte de tordeuse attaque surtout le pêcher en espalier, il a été possible à M. Cartereau de trouver enfin un moyen efficace de la faire disparaître. L'eau sulfureuse, obtenue par l'ébullition du soufre avec la chaux (sulfure de calcium), lancée avec violence à l'aide d'une forte seringue, est rejetée par la muraille et produit un effet salutaire.

MM. Baltet et Amédée Gayot rappellent à cette occasion qu'on a observé, à Troyes, les ravages qu'y faisait la *galéruque de l'orme.* Les arbres des promenades étaient tellement dépouillés, qu'on pouvait craindre qu'il n'y eût désormais d'autre parti que de les arracher. Mais la galéruque de l'orme a presque totalement disparu, sans qu'on puisse savoir à quoi en attribuer la cause.

M. l'abbé Cornet pense qu'on doit l'attribuer à des in-

Digitized by Google

fluences atmosphériques, qu'il serait sans doute utile de connaître.

M. de Smyttère, médecin honoraire des aliénés de Lille, actuellement à Auxerre, recommande l'emploi d'un mélange formé de 1/3 benzine et 2/3 eau, qu'on lance avec force à l'aide d'un piston sur les végétaux infestés par les insectes.

M. Cartereau considère comme très-important d'étudier les circonstances qui accompagnent le dépôt des œufs de l'insecte de la galéruque de l'orme.

M. Baltet, pépiniériste à Troyes, signale cinq espèces d'insectes nuisibles à l'arboriculture.

La première dépose ses œufs dans la partie herbacée des jeunes rameaux du poirier. On s'oppose au développement de la larve en coupant les extrémités fanées.

Le *coupe-bourgeon*, qui ne ronge la tige qu'aux 2/3, y laisse des œufs qui arriveraient à éclore, si on n'avait le soin de brûler les parties qu'on détache de l'arbre.

La cécydomie des poiriers produit une piqûre à la suite de laquelle se développe une excroissance pyriforme, qu'on doit détacher et brûler.

Un quatrième insecte produit une larve semblable à une petite limace qui dévore le saule, le poirier et le cerisier. Il faut enlever la larve elle-même, en se préservant de son contact à l'aide d'un gant.

C'est dans le bouton à fruit du poirier que l'*Anthonomus pomorum* dépose ses œufs. Il n'est pas rare de rencontrer l'insecte parfait; M. Baltet l'a souvent fait éclore sous une cloche.

Ouverte à sept heures du matin, la séance est levée à neuf heures.

Digitized by Google

Séance du 4 Août

La séance s'ouvre à sept heures du matin.

Prennent place au bureau :

M. Cornet, président;

MM. le Dr Pailloux et Richon, vice-présidents ;

MM. Drouët et Pernet, secrétaires de la section.

M. de Caumont, fondateur et président honoraire du Congrès, présent à la séance, prend place au bureau.

M. Boutiot, membre de la Société Académique de l'Aube, répond à la première question :

Décrire le terrain diluvien du département de l'Aube ; signaler ses caractères et ses différences.

M. Boutiot décrit le terrain diluvien du département, en divisant cette formation, qui présente tous les caractères des terrains de transport, en trois régions principales, savoir : la plaine de Troyes, celle de Brienne et les environs de Nogent-sur-Seine.

Dans la plaine de Troyes existait un grand lac d'eau douce, alimenté par le fleuve de la Seine, qui y déposait les grèves qu'on y voit actuellement. La Barse y amenait aussi ses alluvions argilo-sableuses de couleur brune, et l'Hozain y jetait en même temps des grèves calcaires et quelques argiles. La terre jaune, employée aujourd'hui dans la composition du torchis, a été enlevée aux terrains de la contrée d'Othe, mélangés à la craie.

Passant à la plaine de Brienne, M. Boutiot décrit sa formation, son étendue, ses altitudes fort différentes, et fait remarquer que l'Aube y a apporté les grèves calcaires, et la Voire les terres rouges, qui dominent dans la partie supérieure de son cours.

Dans les environs de Nogent, qui offrent un grand inté-

Digitized by Google

rêt, les grèves diluviennes dominent le cours actuel de la Seine d'environ 40 mètres.

M. Boutiot est d'avis que ces formations du diluvium sont dues à des cours d'eau considérables qui aujourd'hui sont relativement réduits à de véritables ruisseaux, la Seine et l'Aube, etc. Il fait remarquer que ces dépôts diluviens sont arrêtés sur des terrains plus anciens que ceux qui leur servaient de barrière et entravaient leurs majestueux courants. Ainsi le diluvium de la plaine de Troyes est déposé sur des terrains de plus ancienne formation que la craie et la falaise crayeuse qui leur servaient de barrière. Il en est de même pour le diluvium de l'Aube (plaine de Brienne), arrêté par la formation crayeuse, et celui des environs de Nogent reposant sur la craie et qui avait pour barrière les terrains tertiaires de la Brie.

L'époque de la formation de ces dépôts est anté-historique. Les bords de ces lacs étaient habités par plusieurs espèces d'éléphants (vallée de la Seine et de l'Armance). Leurs eaux étaient assez profondes pour que des animaux du genre des baleines pussent y vivre, puisque les alluvions de l'Armance recelaient une côte de l'un de ces animaux, aujourd'hui déposée au musée de Troyes. Si l'on doit en croire certaines constatations récentes, l'homme lui-même était créé, puisque dans ce diluvium des os humains, des débris de céramique et des silex taillés ont été rencontrés dans la plaine de Troyes, et dans un sol non remué.

L'existence de ces lacs a été suffisamment longue pour que leurs eaux aient pu ronger les falaises crayeuses sur plusieurs kilomètres d'étendue, et changer dans la plaine de Troyes le régime des eaux qui sortent de la craie, et qui ne reparaissent dans la plaine qu'après avoir couru sous le diluvium l'espace de plusieurs kilomètres.

Enfin M. Boutiot, exprimant son opinion sur le point de savoir s'il existe encore sur la terre des faits analogues

Digitized by Google

à ceux dont il a entretenu l'assemblée, pense que les lacs qui laissèrent des traces si évidentes dans le département de l'Aube, peuvent être comparés aux grands fleuves de l'Amérique, et principalement à ce qui se passe à la chute du Niagara, placée entre le lac Ontario et le lac Erié. Cette célèbre chute se déplace chaque année. Les *rapides* du Rhin indiqueraient l'état intermédiaire entre l'état actuel de la Seine dans le département de l'Aube et celui de certains grands fleuves de l'Amérique formant des lacs par suite de barrières naturelles.

Réponse à la deuxième question de géologie : ***Décrire sommairement les terrains traversés par le chemin de fer de Paris à Mulhouse dans le département, par suite des travaux exécutés pour l'établissement de cette ligne.***

M. Boutiot décrit sommairement les terrains traversés par la ligne de fer de Mulhouse depuis Troyes jusqu'à Clairvaux. Il signale à la hauteur de la route d'Auxerre les sillons profondément tracés dans la craie par les courants inférieurs du lac qui a déposé le diluvium dans ces anfractuosités, puis les dépôts de grèves laissés entre la Seine et la Hurande sur le territoire de Saint-Julien et qui seraient dus au grand fleuve aujourd'hui représenté par la Seine. A Rouilly, il fait remarquer que le monticule tranché par la ligne de fer se compose à sa base de la craie ammonitifère recouverte vers l'Ouest par les alluvions grèveuses de la Seine, et vers l'Est par celles de la Barse, composées de grèves calcaires mélangées d'argile brune. Il rappelle que, de ce point jusqu'à la vallée de la Barse, la ligne ferrée est assise en partie sur les argiles du gault, et le plus souvent sur les minces couches du diluvium. Au-delà de la Barse, traversée sur le pont des Amancières, se trouve, en sortant de Troyes, le premier gisement du grès vert, là en roche solidement assise. Puis, s'engageant dans la tranchée, on trouve à droite et à gauche, et dans la partie la

Digitized by Google

plus élevée, une couche d'argile grisâtre, au-dessous une masse amygdalaire de grès vert arénacé, avec cette particularité que la partie supérieure est revêtue d'une quantité prodigieuse de fragments de bois de conifères passés à l'état de silicate de fer, après avoir été roulés par les flots et percés par les taret. Ce gisement, a dit M. Boutiot, est un des plus curieux que puisse observer un géologue dans la formation du grès vert. De là, continuant sa route vers Vendeuvre, il signale dans les bois de Briel et dans la contrée des Minières un terrain aquifère, mélangé de débris végétaux, qui ont donné à ce terrain une couleur noire, quelquefois verdâtre et qui paraît se rattacher au grès vert. Il rappelle que c'est dans cette contrée que s'exploitent les riches minerais qui alimentent les hauts-fourneaux de Vendeuvre et de La Villeneuve, et qui s'exportent dans les centres métallurgiques de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et de Wassy (Haute-Marne). Arrivé à la station de Vendeuvre, il croit devoir rappeler que les bâtiments de la station occupent l'emplacement d'un cimetière mérovingien, s'il n'est gallo-romain ; que bientôt on entre dans une vaste et profonde tranchée, creusée d'abord dans le calcaire à spatangues, puis dans les premières assises du calcaire jurassique (formation portlandienne) ; que leur point de contact est parfaitement indiqué par des perforations de lithophages remplies de petits cailloux roulés, qui semblent avoir été déposés au milieu d'eaux douces. Il fait savoir que les trains roulent dans cette tranchée sur des gouffres profonds, intéressant les couches peu épaisses du calcaire à spatangues et celles bien plus puissantes de la formation portlandienne. On trouve de ces gouffres recevant les flots des eaux torrentielles et se portant en masse dans les belles et nombreuses vallées de Vendeuvre, tandis que d'autres sont remplis d'une certaine argile brune, ferrugineuse, que l'on rencontre communément dans la contrée. Il n'a garde

Digitized by Google

d'oublier la faille si remarquable qui est à l'extrémité de cette tranchée en se dirigeant vers Bar-sur-Aube. Suivant lui, cet accident se produisit et existe sur une longueur de plusieurs kilomètres dans la direction du Sud-Est, et se ferait sentir sur une profondeur qu'il estime à 40 ou 50 mètres, les terrains de la partie qui s'enfonce devant être situés au moins à cette hauteur si chaque assise de terrain était encore en place. De là, il signale la longue et profonde tranchée de Vauchonvilliers, où se rencontrent les mêmes formations que dans celle de Vendeuvre, et qui peut servir à une étude complète des gouffres si nombreux dans les environs, car les uns intéressent une, deux, quelquefois trois des principales assises, tandis que d'autres sont encore béants, de formation récente et servent à l'absorption rapide des eaux pluviales et torrentielles. Quittant cette tranchée, placée au point de partage de la vallée de l'Aube et de celle de la Barse, on arrive à Jessains, puis à Bossancourt, à Jaucourt, à Bar-sur-Aube, en traversant les formations kimméridgiennes, dont les couches argileuses sont riches en fossiles. La voie ferrée, se poursuivant sur les bords si pittoresques de l'Aube, ne présente plus, pour l'étude des terrains, de remarques puissantes d'intérêts en raison de l'uniformité de la formation géologique. Mais le paysage délicieux, animé par les eaux si limpides de la rivière d'Aube, captive le voyageur au moins par la vue et par les souvenirs qu'ont laissés dans cette contrée Clairvaux et saint Bernard, son fondateur.

M. Lescuyer, propriétaire à Saint-Dizier, rend compte d'une visite qu'il a faite à la héronnière située sur les terres de M. de Sainte-Suzanne, dans le département de la Marne, la dernière peut-être, ou du moins la plus considérable, qui existe en France (1).

(1) Voir le procès-verbal de la séance générale du 4 août, page 128.

Digitized by Google

Il termine son intéressante narration en émettant un vœu en faveur de la protection à accorder aux oiseaux et pour la conservation des nids. On sait que les enfants, les femmes même, détruisent un nombre considérable d'œufs et de nids d'oiseaux; mais ce que l'on n'ignore pas davantage, c'est que cette grande destruction d'oiseaux amène en même temps l'excessive multiplication des insectes et de leurs larves. Il existe, ajoute-t-il, des arrêtés préfectoraux; pourquoi les gardes-champêtres ne les feraient-ils pas exécuter? M. Lescuyer assure que, dans le département de l'Yonne, les instituteurs ne craignent pas de lire à leurs élèves les arrêtés pris à ce sujet par le préfet, sans doute en accompagnant cette lecture de quelque sévère admonestation, et il affirme que l'on a déjà obtenu ainsi de salutaires résultats.

En 1845, M. Jules Ray a découvert, dans la forêt d'Orient, entre l'étang de la Morge-des-Bois et celui de l'Erolle, une petite héronnière composée d'une douzaine de nids. L'exploitation du bois a forcé, en 1846, les hérons à transporter ailleurs leur colonie.

A propos des oiseaux rares qui nichent dans le département de l'Aube, M. Jules Ray donne quelques détails sur deux espèces : l'aigle Jean-le-Blanc, et l'hirondelle de mer Epouvantail. Sur les quatre nids de l'aigle Jean-le-Blanc que M. Ray a fait dénicher, trois ont été trouvés dans la forêt d'Orient, et un dans la forêt de Rumilly-les-Vaudes. Dans chaque nid, il n'existait qu'un seul œuf; c'est là un des motifs qui expliquent comment ce bel oiseau est si rare. — L'hirondelle de mer Epouvantail niche quelquefois sur les étangs de la forêt d'Orient, mais au mois de mai elle se réunit en couple nombreux sur un étang des environs d'Epothémont. Jusqu'à présent on ignorait que ces deux espèces nichassent dans l'Aube.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures.

Digitized by Google

Séance du 5 Août

Siégent au bureau : MM. l'abbé Cornet, président; G. Cotteau, Dr Pailloux, Dr Richon, vice-présidents; de Caumont, A. Gayot, Challe, J. Ray, et M. Henri Drouët, secrétaire.

Au nom de M. Thiébaut, de Vitry-le-François, M. le Dr Richon offre au Congrès le catalogue manuscrit des *plantes vasculaires de l'arrondissement de Vitry*. Cette liste, qui ne comprend pas moins de 1070 espèces, est dressée avec un soin tout particulier. Les localités sont exactement indiquées, et des notes empreintes d'une judicieuse critique accompagnent les espèces rares ou litigieuses. La section vote des éloges à M. Thiébaut et exprime le vœu de voir entreprendre le même genre de recherches dans chaque arrondissement; c'est de cette façon seulement qu'on arrivera à dresser un inventaire complet de la Flore française.

M. G. Cotteau, juge à Auxerre, offre à la section cinq brochures ou mémoires géologiques dont il est l'auteur.

M. Cotteau traite ensuite la sixième question de géologie : *Les terrains de l'Aube contiennent-ils beaucoup de débris organisés ?*

Il donne communication du travail suivant :

Les terrains jurassique et crétacé occupent la presque totalité du département de l'Aube, comme on peut le voir en jetant les yeux sur la belle carte géologique publiée, en 1846, par M. Leymerie. Le terrain jurassique ne comprend pas les étages inférieurs et commence seulement avec les assises les plus élevées du Coral-rag. Le terrain crétacé est plus largement développé, et présente la série presque complète des étages depuis le néocomien jusqu'à la craie supérieure. Les corps organisés fossiles sont répandus dans chacune des assises dont se compose ce vaste ensemble : reptiles, poissons, crustacés, brio-

Digitized by Google

zoaires, mollusques, échinodermes, zoophytes, annélides, végétaux, ont laissé des débris plus ou moins abondants, plus ou moins bien conservés et presque toujours caractéristiques des étages dans lesquels on les rencontre. Certaines localités sont depuis longtemps devenues classiques pour leurs richesses paléontologiques. Qui ne sait le prix que les amateurs attachent aux beaux fossiles du gault de Dienville et de Gérosdot, et aux espèces si variées et souvent si précieuses du néocomien de Marolles ?

Les fossiles de l'Aube ont été l'objet de plusieurs travaux paléontologiques, sur lesquels il nous paraît utile d'appeler un instant l'attention. En 1833 et 1834, M. Michelin décrivit, dans le *Magasin de zoologie* de M. Guérin, plusieurs espèces du gault et notamment l'*Ammonites Velledæ*, si rare encore aujourd'hui dans les collections (1). Quelques années plus tard, le même savant publia, dans les *Mémoires de la Société géologique de France* (2), la liste des fossiles qu'il avait recueillis au Gaty de Gérosdot, à Montiéramey et à Courcelles; liste très-incomplète assurément, mais cependant intéressante et qui renfermait la description et les figures de plusieurs espèces nouvelles.

En 1841 et 1842, parut un mémoire très-important de M. Leymerie sur le terrain crétacé de l'Aube (3). Ce grand travail, exécuté au double point de vue de la géologie et de la paléontologie, nous fait connaître avec détails les différentes assises dont se compose la craie dans cette région de la France. L'auteur constate soigneusement les horizons stratigraphiques et rattache les faits qui sont le résultat de ses observations à ceux déjà signalés sur certains points du bassin parisien et en Angleterre ; il insiste surtout sur les caractères que présente le terrain néocomien, si peu connu en France à cette époque, et démontre son analogie, pour ainsi dire son identité avec le terrain néocomien de la Suisse. Cent huit espèces nouvelles, détermi-

(1) Michelin, *Descr. d'espèces nouvelles*, Magasin de zoologie, années 1833 et 1834.

(2) Michelin, *Note sur une argile dépendant du gault*, Mém. Soc. géol. de France, t. III, p. 97, pl. XII, 1838.

(3) Leymerie, *Mémoire sur le terrain crét. de l'Aube*, Mém. Soc. géol. de France, t. IV et t. V, 1841-1842.

Digitized by Google

nées avec le concours de M. Deshayes, sont figurées dans les planches qui accompagnent ce mémoire.

En 1846, M. Leymerie termina la statistique géologique du département de l'Aube (1), ouvrage d'une utilité incontestable, et qui doit servir de point de départ à toutes les observations géologiques qu'on serait tenté de faire sur le sol de ce département. Nous trouvons dans l'atlas le tableau général des fossiles rencontrés par M. Leymerie, et dont le nombre s'élève à 473. Mais cette faune, déjà remarquable, était destinée à augmenter dans une large proportion. Dès 1840, d'Orbigny avait commencé la publication de la *Paléontologie française,* qu'il continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1857 (2). Un grand nombre d'espèces provenant du terrain crétacé de l'Aube trouvèrent leur place dans cette vaste publication. D'Orbigny avait à sa disposition la belle collection de M. le marquis de Vibraye, celle de M. Clément-Mullet, celle plus riche encore de M. Dupin, d'Ervy, acquise récemment par l'Ecole des Mines de Paris; il fit, à plusieurs reprises, de fructueuses excursions dans l'Aube, à Dienville, à Gérosdot, à Ervy et surtout à Marolles-sous-Lignières, où nous eûmes plus d'une fois l'honneur de l'accompagner. Le nom de ces localités revient souvent non-seulement dans la *Paléontologie française,* mais aussi dans le *Prodrome stratigraphique* (3), cet immense répertoire de tous les corps organisés fossiles.

A ces ouvrages généraux, ajoutons quelques travaux plus modestes. De 1847 à 1865, nous avons publié la description des Echinides fossiles de l'Yonne (4); la proximité des deux pays, l'identité géologique et paléontologique des couches qui se prolongent d'un département dans l'autre, nous ont engagé à admettre dans notre travail plusieurs espèces provenant du terrain jurassique supérieur, ou du terrain crétacé inférieur de l'Aube. Les espèces kimméridgiennes de Bar-sur-Aube et des Riceys

(1) Leymerie, *Stat. géol. et minér. du département de l'Aube,* 1846.

(2) D'Orbigny, *Paléontologie française, terrains crétacés,* 6 vol. in-8°, Masson, 1840-1857.

(3) D'Orbigny, *Prodrome de paléont. strat. univers. de tous les anim. moll. et rayonnés,* 3 vol. in-12, Masson, 1850.

(4) Cotteau, *Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne,* 2 vol., 1847-1865.

Digitized by Google

ont plus particulièrement appelé notre attention, et dans une notice insérée en 1856, au bulletin de la Société géologique de France (1), nous avons signalé les types les plus curieux.

Depuis la liste générale donnée, en 1846, par M. Leymerie, la faune fossile de l'Aube s'est enrichie, comme on le voit, d'un grand nombre d'espèces, et il serait assurément très-intéressant d'en relever de nouveau le catalogue. Telle n'est point aujourd'hui notre prétention : nous voulons simplement vous présenter la série des Echinides rencontrés dans le département de l'Aube, et vous montrer leur distribution dans les différentes assises des terrains jurassique et crétacé. Bien que ce travail soit local, et le nombre des espèces relativement assez restreint, nous aurons cependant à mentionner plusieurs types remarquables et très-dignes de votre examen.

La plupart des espèces sont décrites et figurées avec détail soit dans la *Paléontologie française*, soit dans nos *Echinides de l'Yonne*. Nous nous bornerons à renvoyer aux descriptions contenues dans ces deux ouvrages, en insistant seulement sur les caractères particuliers aux échantillons recueillis dans le département.

Il nous a paru inutile d'établir la synonymie complète et détaillée des espèces ; c'eût été allonger inutilement ce mémoire sans profit pour la science ; aussi avons-nous restreint cette synonymie aux travaux relatifs à la région qui nous occupe.

Cette notice se divise en trois parties : la première renferme les espèces jurassiques ; la seconde comprend les Echinides crétacés ; la troisième est réservée à un résumé général et stratigraphique.

(1) Cotteau, *Note sur les Ech. kimméridgiens de l'Aube,* Bull. de la Soc. géol. de France, t. XI, 1854.

Digitized by Google

CATALOGUE RAISONNÉ

des Echinides fossiles du département de l'Aube.

TERRAIN JURASSIQUE.

Ier Genre. Dysaster, Agassiz, 1836.

Test allongé, renflé, subcylindrique, ordinairement tronqué en arrière. Ambulacres très-disjoints. Tubercules petits, épars. Péristome inégalement circulaire. Périprocte ovale, situé à la face postérieure. Appareil apicial sub-compacte.

Les *Dysaster* diffèrent des *Collyrites* avec lesquels ils ont été longtemps confondus par leur forme subcylindrique et renflée, et surtout par la structure de leur appareil apicial qui est sub-compacte, tandis qu'il est allongé chez les *Collyrites*. C'est en 1854, dans nos *Etudes sur les Echinides de l'Yonne,* que nous avons signalé cette différence d'organisation, et réintégré dans la méthode le genre *Dysaster*.

Ce genre est peu nombreux en espèces ; il se montre surtout dans les étages supérieurs du terrain jurassique et disparaît avec les couches inférieures du terrain crétacé.

No 1. Dysaster anasteroides, Leymerie, 1836.

Dysaster anasteroides, Leymerie, *Stat. géol. et minéral. du dép. de l'Aube,* atlas, p. 9, 1846. — *Collyrites granulosa* (non Ag.), Cotteau, *note sur l'ét. kimmérid. du dép. de l'Aube,* Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XI, p. 357, 1854. — *Dysaster anasteroides,* Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne,* t. I, p. 336, pl. XLVI, fig. 4-10, 1856.

Cette espèce est plus ou moins renflée en dessus, plus ou moins étroite en arrière et varie beaucoup dans sa taille. Elle peut être considérée comme un des meilleurs types du genre *Dysaster,* qui d'après la diagnose que nous avons donnée en 1856, et que M. Desor a adoptée depuis, diffère si nettement des *Collyrites*. En raison de l'extrême ténuité de son test, le *Dysaster anasteroides* se rencontre le plus souvent écrasé et déformé.

Digitized by Google

Cependant, au milieu des marnes des environs de Bar-sur-Aube, nous avons recueilli certains exemplaires d'une admirable conservation, laissant voir tous les détails du test et de l'appareil apicial.

Localités. — Bar-sur-Aube, Les Riceys, Longchamps, Clairvaux. Assez abondant. Etage kimméridgien.

Musée de Troyes, coll. Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Chablis (Yonne); Maranville, Champcourt (Haute-Marne).

IIe Genre. Pygurus, Agassiz, 1839.

Test de grande taille, clypéiforme ou discoïde, arrondie et échancrée en avant, le plus souvent sub-rostrée en arrière, plus ou moins renflée en dessus, fortement pulvinée en dessous. Sommet subcentral. Ambulacres pétaloïdes larges, à fleur du test, effilés à leur extrémité. Ambulacre impair sensiblement plus étroit que les autres. Tubercules petits, serrés, scrobiculés. Péristome pentagonal, excentrique en avant, entouré d'un floscelle très-prononcé, composé de larges phyllodes, alternant avec de gros bourrelets. Périprocte infra-marginal placé au milieu d'une aréa distincte. Appareil apicial compacte.

Le genre *Pygurus* renferme un assez grand nombre d'espèces appartenant aux terrains jurassique et crétacé.

No 2. Pygurus Jurensis, Marcou, 1848.

Pygurus jurensis, Marcou, *rech. géol. sur le Jura Salinois,* Mém. soc. géol. de France, 2e séf., t. III, p. 114, 1848. — *Id.,* Etallon, *rayonnés du terr. juras. sup. des envir. de Montbéliard,* p. 15, pl. 1, fig. 1, 1860. — *Id.,* Etallon, *Lethæa Bruntrutana,* p. 298, pl. XLIV, fig. 2, 1861.

Cette espèce, que caractérisent sa taille moyenne, sa forme subpentagonale, très-fortement rostrée en arrière, son sommet subcentral, ses aires ambulacraires effilées et cessant d'être pétaloïdes à quelque distance du bord, ses aires interambulacraires postérieures dépourvues de sinus latéraux, est assez abondante dans le terrain jurassique supérieur de la Haute-Saône et du Jura, mais n'avait pas encore été signalée dans la région qui nous occupe. Les exemplaires de l'Aube et de

Digitized by Google

l'Yonne, que nous croyons devoir lui réunir, diffèrent du type par leur taille ordinairement plus petite, leur face supérieure plus élevée, subconique, leur face inférieure profondément concave et leur péristome entouré d'un floscelle assez apparent. — Le *Pygurus nasutus* de Tonnerre, mentionné pour la première fois par d'Orbigny, en 1850 (1), et décrit dans nos *Etudes sur les Echinides de l'Yonne* (2), n'est probablement qu'une variété allongée du *Pygurus Jurensis*.

Localité. — Gyé-sur-Seine. Rare. Etage kimméridgien.

Collection Babeau, ma collection.

Loc. autres que le dépt de l'Aube. — Tonnerre, Chablis (Yonne); Porrentruy (Suisse). Etage kimméridgien. — Gray (Haute-Saône); Suzeau près Salins (Jura). Etage portlandien.

N° 3. Pygurus Royerianus, Cotteau, 1854.

Pygurus Royerianus, Cotteau, *Note sur les Ech. de l'ét. kimméridgien de l'Aube*, Bull. soc. géol de France, t. XI, p. 356, 1854. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. de l'Yonne*, t. I, p. 332, pl. XLVI, fig. 1-3, 1856. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. du terrain jurass. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, t. XIII, p. 818, 1856.

Il se pourrait que cette espèce fût une simple variété du *Pygurus Blumenbachi* qu'on rencontre ordinairement à un horizon plus inférieur; elle nous a paru s'en distinguer par sa forme ordinairement plus large que longue, par sa face supérieure plus déprimée et plus régulièrement convexe. Ce dernier caractère lui donne beaucoup de ressemblance avec le *Pygurus Bonanomii*, Etallon, du kimméridgien de Porrentruy et de Montbéliard (3), et qui, malgré sa taille plus forte, devra probablement être réuni à l'espèce qui nous occupe.

Localité. — Les Riceys. Rare. Etage kimméridgien.

Ma collection.

Loc. autres que le dépt de l'Aube. — Chablis, Tonnerre

(1) D'Orbigny, *Prod. de Paléont. strat.*, t. II, p. 26, 14e ét., n° 408, 1850.

(2) Cotteau, *Etudes sur les Echin. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 244, pl. XXXVII, fig. 1-2, 1855.

(3) Etallon, *Rayonnés du terr. jurass. sup. des environs de Montbéliard*, p. 15, pl. I, fig. 2, 1860. — *Lethæa Bruntrutana*, p. 296, pl. XLIII, fig. 2, 1860.

Digitized by Google

(Yonne) ; Bouzancourt (Haute-Marne) ; Le Havre (Seine-Inférieure).

N° 4. Pygurus Hausmanni, Agassiz, 1847.

(Koch et Dunker, 1837.)

Clypeaster Hausmanni, Koch et Dunker, *loc. cit.*, p. 38, pl. IV, fig. 3, 1837. — *Id.*, Leymerie, *loc. cit.*, atlas, p. 8, 1846. — *Pygurus Hausmanni*, Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, ann. sc. nat., t. VII, p. 162, 1847. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. kimméridgiens du dép. de l'Aube*, Bull. soc. géol. de France, t. XI, p. 356, 1854. — *Id.*, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. I, p. 328, 1856.

Cette espèce, remarquable par sa grande taille, sa forme subcirculaire, allongée, sa face supérieure déprimée, ses aires ambulacraires conservant jusqu'à l'ambitus leur forme pétaloïde, sa face inférieure presque plane, ne saurait être confondue avec aucun de ses congénères. Bien que le département de l'Aube ne nous ait fourni jusqu'ici que des fragments assez incomplets de cette espèce, nous n'avons pas d'incertitude sur leur identité spécifique.

Localités. — Longchamps, Polisot. Rare. Etage corallien sup. (calcaire à astartes.)

Collection Leymerie, Royer.

Loc. autres que l'Aube. — Coulanges-sur-Yonne (Yonne) ; Champlitte (Haute-Saône), etc.

N° 5. Pygurus Blumenbachi, Agassiz, 1847.

(Koch et Dunker, 1837.)

Clypeaster Blumenbachi, Koch et Dunker, *Norddeutschen Oolithgebildes*, p. 37, pl. IV, fig. 1, 1837. — *Pygurus Blumenbachi*, Agassiz, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat., 3e sér., t. VII, p. 162, 1847. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. I, p. 233, pl. XXXV et XXXVI, 1856. — *Id.*, *Note sur les Ech. du terrain jur. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XIII, p. 817, 1856.

Le *Pygurus Blumenbachi*, si souvent décrit et figuré par les auteurs, est parfaitement caractérisé par sa forme carrée, arrondie en avant, munie en arrière d'un rostre proéminent, très-

Digitized by Google

fortement pulvinée en dessous, par son sommet ambulacraire saillant, très-excentrique, ses pétales gracieusement lancéolées, aigus à l'extrémité, l'impaire toujours plus étroit que les autres, son péristome entouré de bourrelets saillants, son périprocte allongé et pyriforme. Les exemplaires qu'on rencontre dans l'Aube, malgré quelques différences dans leur forme générale, la position du sommet et la largeur de leurs pétales ambulacraires, ne sauraient être distingués du type qu'on rencontre si admirablement conservé dans les carrières du Coral-rag de Tonnerre.

Localités. — Arconville, Baroville, Bayel, Assez rare. Corallien sup.

Musée de Troyes, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Chatel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne (Yonne); Abbotsbury (Angleterre). Coral-rag inf. — Bailly, Thury, Tonnerre (Yonne); Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne); Laufon (Jura Soleurois). Coral-rag sup.

IIIe Genre. Holectypus, Desor, 1842.

Test de taille moyenne, subcirculaire, légèrement pentagonal, plus ou moins conique en dessus, presque plane en dessous. Ambulacres simples, convergeant en droite ligne du sommet au péristome. Tubercules crénelés, perforés, disposés en séries multiples et régulières, toujours beaucoup plus gros à la face inférieure. Péristome central, circulaire, décagonal, muni de mâchoires et d'auricules. Périprocte très-grand, pyriforme, situé entre le péristome et le bord postérieur. Appareil apicial compacte. Le genre *Holectypus* présente deux groupes très-remarquables : l'appareil apicial tantôt est muni de cinq plaques génitales perforées, tantôt de quatre seulement; cette division est d'autant plus importante à noter que jusqu'ici toutes les espèces crétacées appartiennent sans exception au premier de ces groupes, tandis que toutes les espèces jurassiques font partie du second.

Le genre *Holectypus* commence à se montrer avec les couches inférieures du terrain jurassique où il est abondamment répandu; il existe également à l'époque crétacée, mais ne s'élève pas au-dessus des couches moyennes.

Digitized by Google

N° 6. Holectypus Corallinus, d'Orbigny, 1850.

Galerites depressus, Leymerie, *loc. cit.*, atlas, p. 8, 1846. — *Holectypus Corallinus*, d'Orbigny, *Prod. de Paléont. stat.*, t. II, p. 26, 14e ét., n° 412, 1850. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 211 et 325, pl. XXXII, fig. 1-5, (excl. fig. 6-9?), 1853. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. de l'ét. kimméridgien du dép. de l'Aube*, Bull. soc. géol. de France, t. XI, p. 355, 1854. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. du terr. juras. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, t. XIII, p. 818, 1856.

Nous rapportons provisoirement les *Holectypus* de l'étage kimméridgien de l'Aube à l'*Holectypus Corallinus*, que nous avons décrit et figuré dans nos *Echinides de l'Yonne*. Peut-être l'*Holect. Corallinus* devra-t-il être réuni à l'*Holect. Meriani* qui caractérise les couches jurassiques supérieures de la Suisse et du Jura, et n'est probablement lui-même qu'une variété de l'*Holect. depressus*.

Le Musée de Troyes possède un exemplaire de cette espèce recueilli dans l'étage kimméridgien des Riceys, et très-remarquable par sa grande taille, sa face supérieure épaisse et renflée sur les bords, élevée, conique, subacuminée au sommet. Malheureusement la face inférieure est en grande partie empâtée dans la roche, et ne permet pas de voir la place occupée par le périprocte. Malgré sa forme anormale, nous avons cru devoir, quant à présent, séparer cet échantillon de l'*Holectypus Corallinus*.

Localités. — Gyé-sur-Seine, Les Riceys, Bar-sur-Aube, Baroville. Assez rare. Etage kimméridgien.

Musée de Troyes, collection Babeau, Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Marbeville (Haute-Marne); Chablis, Tonnere, Lain (Yonne); environs de Gray (Haute-Saône); Montbéliard, Béthoncourt (Doubs); Le Havre (Seine-Inférieure); Courgenay près Porrentruy (Suisse).

IVe Genre. Acrosalenia, Agassiz, 1840.

Test de petite et moyenne taille, subpentagonal, médiocrement renflé en dessus, presque plane en dessous. Pores simples.

Digitized by Google

Ambulacres droits. Tubercules ambulacraires et interambulacraires crénelés et perforés. Péristome décagonal, largement ouvert, marqué de fortes entailles. Périprocte excentrique en arrière, situé dans l'axe de l'animal. Appareil apicial granuleux, subpentagonal, plus ou moins allongé, composé de cinq plaques génitales et de cinq plaques ocellaires perforées, et d'une ou plusieurs plaques suranales imperforées ; la plaque génitale antérieure de droite présente un aspect madréporiforme assez prononcé. Radioles très-allongés, subcylindriques, aciculés, lisses en apparence, couverts de stries fines et longitudinales.

Le genre *Acrosalenia* est surtout abondant dans les étages inférieurs du terrain jurassique ; il existe encore au commencement de l'époque crétacée, mais il s'éteint avec les couches inférieures de l'étage néocomien (valangien, Desor).

N° 7. Acrosalenia decorata, Wright, 1854.

Acrosalenia decorata, Cotteau, *Note sur les Ech. de l'ét. kimméridgien du dép. de l'Aube*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XI, p. 355, 1854. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 322, 1856. — *Id.*, *Note sur les Ech. de l'Et. kimm. de la Haute-Saône*, Bull. soc. géol. de France, t. XVII, p. 869, 1860.

Malgré sa petite taille, l'exemplaire recueilli dans l'Aube ne nous laisse aucun doute sur son identité spécifique. L'appareil apicial n'est pas conservé, mais son empreinte est allongée, subpentagonale, et se prolonge au milieu de l'aire interambulacraire impaire.

Cette jolie espèce occupe plusieurs niveaux géologiques bien distincts. Signalée pour la première fois, en Angleterre, dans le Coral-rag inférieur de Calne et de Malton, elle a été rencontrée depuis au même horizon à Trouville, à Champlitte, à Valfin, à Ecommoy ; elle descend plus bas encore, et dans nos *Echinides de la Sarthe* (1), nous avons décrit et figuré un exemplaire provenant de l'étage callovien de Domfront. L'individu que nous avons recueilli dans l'Aube et un autre trouvé, il y a quelques années, dans les couches kimméridgiennes de Chargey, près

(1) Cotteau et Triger, *Echinides du dép. de la Sarthe*, p. 354, pl. LIX, fig. 9-13, 1861.

Digitized by Google

Gray (Haute-Saône) (1), nous montrent que cette espèce remonte jusque dans le terrain jurassique supérieur. Nous insistons sur ces passages, d'autant plus utiles à signaler, que la plupart des Echinides, suivant en cela une loi paléontologique presque constante, paraissent se cantonner dans les étages qui leur sont propres.

Localité. — Bar-sur-Aube. Très-rare. Etage kimméridgien.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Domfront (Sarthe), étage callovien. — Trouville (Calvados); Ecommoy (Sarthe); Champlitte (Haute-Saône; Valfin (Jura); Calne, Malton (Angleterre). Etage corallien. — Chargey près Gray (Haute-Saône); Porrentruy (Suisse). Etage kimméridgien.

V^e^ Genre. Cidaris, Klein, 1734.

Test de taille variable, subcirculaire, plus ou moins élevé, déprimé en dessus et en dessous. Zônes porifères subonduleuses; pores simples. Ambulacres étroits, garnis de plusieurs rangées de granules. Tubercules interambulacraires largement développés, scrobiculés, perforés ou imperforés, à base lisse ou crénelée, formant deux rangées dans chacune des aires. Péristome subcirculaire, sans entailles, muni à l'intérieur de fortes auricules. Appareil apicial peu solide, assez étendu, granuleux, subcirculaire. Radioles très-variables, allongées, cylindriques, quelquefois glandiformes, souvent comprimées et prismatiques, garnies de côtes, d'épines, de granules éparses ou disposées en séries linéaires.

De tous les Echinides, le genre *Cidaris* est celui qui a persisté le plus longtemps : il commence à se développer dans les couches pénéennes; depuis cette époque il multiplie ses espèces dans tous les étages des terrains jurassique, crétacé et tertiaire, et, aujourd'hui encore, il existe dans nos mers, sous presque toutes les latitudes.

(1) Cotteau, *Note sur les Ech. de l'étage kimméridgien de la Haute-Saône*, Bull. soc. géol. de France, 2^e^ sér., t. XVII, p. 869, 1860.

Digitized by Google

N° 8. Cidaris florigemma, Phillips, 1829.

Cidaris florigemma, Phillips, *Geol. of Yorkshire,* p. 147, pl. III, fig. 12 et 13, 1829. — *Cidaris Blumenbachi,* Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne,* t. I, p. 108, pl. X, fig. 7 et 8 (radioli non testa), 1849. — *Id.,* Desor, *Synop. des Ech. foss.,* p. 5, pl. III, fig. 15, 1854. — *Id.,* Leymerie et Raulin, *Stat. géol. et minér. de l'Yonne,* p. 620, 1858.

Le test de cette espèce n'a point été rencontré dans le département de l'Aube, mais seulement les radioles ; ils sont de grande taille, allongés, cylindriques, ordinairement un peu renflés vers la base, garnis de granules égaux, homogènes, uniformément espacés, reliés entre eux par un petit filet apparent, et forment, sur toute la tige, des séries longitudinales très-régulières. Au sommet du radiole ces granules s'allongent et rayonnent en forme d'étoiles. La collerette est courte, étranglée, distincte, la facette articulaire étroite et crénelée.

Très-abondamment répandus dans les couches inférieures de l'étage corallien (calcaires à chailles), les radioles du *Cidaris florigemma* s'élevent beaucoup plus haut.

L'échantillon parfaitement caractérisé que nous a communiqué M. Deloisy prouve que cette espèce se retrouve jusque dans les assises les plus supérieures du coral-rag.

Localité. — Bayel. Rare. Coral-rag sup.

Coll. Deloisy.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où l'étage corallien a été signalé.

N° 9. Cidaris philastarte, Thurmann (in Desor), 1856.

Cidaris marginata (non Goldf), Leymerie, *loc. cit.,* atlas, p. 8, 1846. — *Cidaris philastarte,* Desor, *Synops. des Ech. foss.,* p. 6, 1856. — *Id.,* Etallon, *rayonnés des env. de Montbéliard,* p. 20, pl. II, fig. 7, 1860. — *Id.,* Etallon, *Lethæa Bruntrutana,* p. 335, pl. XLVIII, fig. 15, 1862.

Le *Cid. philastarte,* Thurmann, a été mentionné pour la première fois dans le *Synopsis des Echinides fossiles* par M. Desor, avec une diagnose de quelques mots. M. Etallon, un peu plus tard, a décrit et figuré les radioles et quelques plaques

Digitized by Google

isolées : l'espèce est donc très-imparfaitement connue, et ce n'est pas sans hésitation que nous lui rapportons un fragment de test, assez complet du reste, rencontré dans les calcaires coralliens supérieurs des Riceys, et remarquable par sa forme un peu élevée, ses ambulacres très-flexueux, étroits, garnis de deux rangées de granules un peu inégaux, au milieu desquels viennent s'intercaler, vers l'ambitus, deux autres rangées irrégulières. Ses tubercules interambulacraires, au nombre de sept par série, lisses ou finement crénelés, subelliptiques, entourés d'un cercle très-apparent de granules et séparés par une zône miliaire étroite. Cette espèce est voisine du *Cidaris baculifera,* Agassiz, et du *C. Cotteaui,* Etallon, qu'on rencontre à peu près au même horizon ; elle paraît se distinguer du premier par ses plaques moins granuleuses et mois longues, par ses tubercules entourés d'un cercle subcirculaire très-prononcé, et du second par ses aires ambulacraires beaucoup plus flexueuses. Les radioles qui, mieux encore que le test, peuvent aider à séparer ces trois espèces, n'ont pas encore été recueillis dans l'Aube.

Localité. — Les Riceys. Rare. Calcaire à astartes.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Environs de Porrentruy (Suisse).

VI^e^ Genre. Rhabdocidaris, Desor, 1855.

Test ordinairement de grande taille, circulaire, renflé, plus ou moins élevé. Zônes porifères, subonduleuses ; pores simples, ovales, unis par un sillon subflexueux et séparés par un petit bourrelet transversal. Tubercules interambulacraires très-gros, tantôt fortement crénelés, tantôt lisses, entourés d'un scrobicule toujours peu déprimé, souvent elliptique. Zône miliaire large, granuleuse. Péristome subcirculaire.

Radioles robustes, épais, allongés, cylindriques, prismatiques ou comprimés, garnis de dentelures ou d'épines saillantes. bouton très-gros ; facette articulaire marquée de profondes crénelures, quelquefois lisse.

Le genre *Rhabdocidaris,* caractérisé surtout par la structure de ses pores ambulacraires, comprend des espèces jurassiques, crétacées et tertiaires.

Digitized by Google

N° 10. Rhabdocidaris Orbignyana, Desor, 1855.

(*Cid.* Agassiz, 1840.)

Cidaris tripterygia, Ag., Leymerie, *loc. cit.*, atlas, p. 8, pl. IX, fig. 3, 1846. *Cidaris sub-nobilis*, Leymerie, *id.* — *Cidaris Orbignyana*, Cotteau, *Note sur les Ech. de l'étage kimméridgien de l'Aube*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XI, p. 352, 1854. — *Rhabdocidaris Orbignyana*, Des., Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. I, p. 286, pl. XLI, fig. 1-7. — *Id.*, *Note sur les Ech. du terrain juras. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XIII, p. 818, 1856. — *Id.*, *Note sur les Ech. de l'ét. kimméridgien de la Haute-Saône*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XVII, p. 869, 1860.

Cette espèce atteint de très-grandes proportions et peut être considérée comme un des plus beaux types du genre *Rhabdocidaris*. L'échantillon que nous avons fait figurer dans nos *Echinides de l'Yonne* a 67 millimètres de hauteur, et son diamètre transversal est de 92 millimètres ; il provient des Riceys, et je le dois à l'obligeance de M. Jules Ray, notre collègue. Les radioles de cette espèce, désignés dans l'origine sous le nom de *Cidaris tripterygia*, sont remarquables par leur grande taille, leur tige allongée, triangulaire, souvent comprimée et élargie à leur extrémité en forme de spatule, garnie d'épines plus ou moins acérées.

Le *Cidaris subnobilis* de M. Leymerie est un individu jeune du *Rhabdocidaris Orbignyana*.

Localités. — Bar-sur-Aube, Fontaine, Baroville, les Riceys. Assez abondant, les radioles surtout. Etage kimméridgien.

Musée de Troyes, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Angoulin près La Rochelle (Charente-Inférieure). Etage corallien. — Blaise (Haute-Marne) ; Chargey, Lavoncourt (Haute-Saône) ; Montfaucon (Meuse) ; Le Havre, Villeville (Seine-Inférieure). Assez commun. Etage kimméridgien.

VIIe Genre. Hemicidaris, Agassiz, 1840.

Test de moyenne taille, plus ou moins renflé en dessus, presque plane en dessous. Pores simples. Ambulacres plus ou

Digitized by Google

moins flexueux, quelquefois très-étroits à la face supérieure, s'élargissant vers l'ambitus, garnis à l'ambitus de petits tubercules crénelés et perforés. Tubercules interambulacraires très-gros, fortement crénelés et perforés. Péristome grand, subdécagonal, muni de fortes entailles. Périprocte subcirculaire. Appareil apicial solide, pentagonal, un peu saillant au-dessus du test.

Radioles épais, robustes, tantôt cylindriques et allongés, tantôt en forme de gland ou de massue, le plus souvent finement striés dans le sens de la longueur, quelquefois recouverts de granules atténués.

Le genre *Hemicidaris* atteint son maximum de développement à l'époque jurassique et disparaît avec les couches inférieures du terrain crétacé.

N° 11. Hemicidaris Purbeckensis, Forbes, 1850.

Hemicidaris Purbeckensis, Forbes, *Memoirs of Geol. surv.*, Dec. III, pl. V, 1850. — *Hemicidaris Robinaldina*, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. de l'ét. néocom.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 283, 1851. — *Hemicid. Purbeckensis*, Cotteau, *Note sur les Ech. de l'étage kimméridgien de l'Aube*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XI, p. 353, 1853. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 300, pl. XLV, fig. 1-4, 1856. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. du terrain jurass. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol., 2e sér., t. XIII, p. 818, 1856.

Nous ne reviendrons pas sur la description que nous avons donnée de cette espèce, dans nos *Etudes des Echinides de l'Yonne :* l'exemplaire figuré provient des couches kimméridgiennes de l'Aube; bien qu'il diffère par quelques caractères sans importance du type anglais de l'*Hemicidaris Purbeckensis*, nous n'hésitons pas à maintenir le rapprochement que nous avons établi alors.

Localité. — Les Riceys. Très-rare. Etage kimméridgien.

Musée de Troyes, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Cirey (Haute-Marne); Saint-Sauveur (Yonne). — Purbeck (Dorsetshire).

Digitized by Google

N° 12. Hemicidaris Desoriana, Cotteau, 1856.

Hemicidaris Desoriana, Cotteau, *Etudes sur les Echin. foss. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 305, pl. XLIII, fig. 1-6, 1856. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. du terr. jurass. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XIII, p. 817, 1856. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Ech. de l'étage kimméridgien de la Haute-Saône*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XVII, p. 870, 1860.

L'*Hemicidaris Desoriana* sera toujours facilement reconnaissable à sa forme déprimée, à ses ambulacres presque droits et dépourvus de gros tubercules à leur base. — L'*Hemicidaris complanata* décrit et figuré par M. Etallon, dans le *Lethæa Bruntrutana*, de Thurmann, ne nous paraît différer par aucun caractère essentiel de l'espèce qui nous occupe.

Localités. — Bar-sur-Aube, Les Riceys. Assez rare. Etage kimméridgien.

Musée de Troyes, coll. Royer, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Cirey (Haute-Marne); Arc (Haute-Saône); environs de Tonnerre (Yonne).

N° 13. Hemicidaris Ricetensis, Cotteau, 1856.

Hemicidaris Ricetensis, Cotteau, *Etudes sur les Ech. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 298, pl. XLII, fig. 1-4, 1856.

Cette petite espèce, décrite et figurée pour la première fois dans nos *Echinides de l'Yonne*, n'est peut-être qu'une variété jeune de l'*Hemicidaris Hoffmanni;* elle nous paraît cependant s'en distinguer par ses ambulacres plus étroits à la face supérieure et par son péristome relativement plus ouvert.

Localité. — Les Riceys. Très-rare. Etage kimméridgien inférieur (calcaire à astartes).

Ma collection.

N° 14. Hemicidaris Gresslyi, Etallon, 1861.

Hemicidaris Wrighti (non Desor), Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. I, p. 294, pl. XLII, fig. 5-11, 1856. — *Hypodiadema*

Digitized by Google

Wrighti, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 442, 1860. — *Hemicidaris Gresslyi*, Etallon, *Lethæa Bruntrut.*, p. 328, pl. XLVIII, fig. 4, 1861.

Cette espèce, que caractérisent sa forme épaisse et renflée, ses ambulacres presque droits, garnis de tubercules très-petits, uniformes, augmentant à peine de volume à la face inférieure et vers l'ambitus, appartient au genre *Hypodiadema* de M. Desor, que nous considérons comme un simple groupe du grand genre *Hemicidaris* (1).

Quand nous avons décrit cette espèce dans nos *Echinides de l'Yonne*, nous lui avons donné le nom de *Wrighti*, ignorant que M. Desor, un peu avant nous, avait, sous ce même nom, dédié un autre *Hemicidaris* au savant professeur de Chetelnam (2). Notre nom de *Wrighti* devait être abandonné; nous l'avons remplacé par celui de *Gresslyi*, assigné par M. Etallon à cette même espèce.

Localité. — Les Riceys. Assez abondant, dans une couche calcaire située à la base de l'étage kimméridgien et qui nous paraît correspondre au calcaire à astartes. Les échantillons que nous connaissons sont imprégnés de fer et contrastent par leur couleur rougeâtre avec le calcaire blanc qui les empâte. Il se pourrait que la couche qui les renferme appartînt à l'étage corallien supérieur.

Ma collection.

Loc. autre que l'Aube. — Porrentruy (Suisse).

N° 15. Hemicidaris Hoffmanni, Desor, 1855.

Cidarites Hoffmanni, Rœmer, *Norddeutsch. Oolithe*, pl. I, fig. 18, 1840. — *Hemicidaris Hoffmanni*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 53, 1855. — *Id.*, Dolfuss, *Faune kimméridgienne du cap La Hève*, p. 28 et 89, pl. XVIII, fig. 10-13, 1863.

C'est la première fois que nous mentionnons l'*Hemicidaris Hoffmanni* dans la région qui nous occupe. L'échantillon que nous rapportons à cette espèce présente, malgré sa petite taille, dans sa forme générale, dans la structure de ses ambulacres

(1) Cotteau, *Paléont. française, terrain crétacé*, t. VII, p. 381, 1863.
(2) *Synops. des Ech. fossiles*, p. 54, 1855.

Digitized by Google

garnis, vers la base, de tubercules apparents, dans la disposition de ses gros tubercules et des granules qui les accompagnent, beaucoup de ressemblance avec l'espèce figurée par Rœmer.

Localité. — Les Riceys. Très-rare. Etage kimméridgien.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Environs de Neufchâtel, Cap-la-Hêve (Seine-Inférieure); Spielberg (Hanovre); Fritzow (Poméranie).

N° 16. Hemicidaris pisum, Cotteau, 1865.

Pl. I, fig. 1-6.

Acrosalenia pisum, Cotteau in Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 143, 1856. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. de l'Yonne*, t. I, p. 320, pl. XLIII, fig. 7-14, 1856.

Cette espèce, dont nous avons déjà donné la description et les figures dans nos *Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne*, est remarquable par sa petite taille, sa forme renflée et souvent subconique, ses zônes porifères droites, ses aires ambulacraires garnies de deux rangées de très-petits tubercules crénelés et perforés, assez largement espacés, partout d'égale grosseur, si ce n'est cependant vers le pourtour du test, où ils sont un peu plus apparents, accompagnés de granules épars et assez abondants, par ses tubercules interambulacraires très-développés, crénelés, surmontés d'un mamelon perforé, relativement très-petit et à peine saillant, au nombre de six à sept par rangée, diminuant rapidement de volume à la face supérieure.

Lorsque nous avons décrit cette espèce pour la première fois, nous ne connaissions que très-imparfaitement la structure de son appareil apicial, et ce n'est pas sans quelque doute que nous avions placé nos échantillons dans le genre *Acrosalenia*. Depuis, nous avons rencontré des exemplaires plus complets. Leur appareil, composé de cinq plaques génitales et de cinq plaques ocellaires et dépourvu de plaque suranale, nous a démontré que cette espèce appartenait au genre *Hemicidaris* et faisait partie du groupe des *Hypodiadema* que caractérisent,

Digitized by Google

comme nous l'avons établi dans la *Paléontologie française*, leurs ambulacres presque droits, garnis de tubercules très-peu développés vers l'ambitus, et diminuant à peine de volume au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du sommet.

Localité.— Environs de Bar-sur-Aube. Très-rare. Etage kimméridgien.

Coll. Deloisy.

Localités autres que l'Aube. — Tonnerre (Yonne). Etage kimméridgien. — Cirey (Haute-Marne). Etage portlandien.

Expl. des figures. — Pl. I, fig. 1, *Hemicidaris pisum*, de ma collection, vu de côté ; fig. 2, face sup.; fig. 3, face inf.; fig. 4, aire ambulacraire grossie ; fig. 5, plaque interambulacraire grossie ; fig. 6, appareil apicial grossi.

N° 17. Hemicidaris Leymeriei, Cotteau, 1865.

Pl. I, fig. 7-11.

Espèce de taille moyenne, subcirculaire, renflée en dessus, un peu arrondie sur les bords, presque plane en dessous. Zones porifères très-onduleuses surtout aux approches du sommet, composées de pores arrondis, séparés par un petit renflement granuliforme, se multipliant d'une manière sensible autour du péristome. Aires ambulacraires étroites et fortement resserrées à la face supérieure par les zones porifères, plus larges et légèrement renflées vers l'ambitus, garnies de deux rangées de tubercules assez gros, crénelés, perforés, au nombre de cinq à six par série, cessant brusquement au-dessus de l'ambitus, et remplacés alors par une double rangée de granules mamelonnés. Ces deux rangées se resserrent à la face supérieure et se réduisent à une seule série qui s'atténue et disparaît pour ainsi dire complètement aux approches de l'appareil apicial. De petits granules épars, inégaux et peu abondants accompagnent les deux rangées de tubercules et de granules. Aires interambulacraires pourvues de deux rangées de tubercules très-gros surtout à la face supérieure, saillants, crénelés, perforés, au nombre de cinq à six par série, entourés de larges scrobicules qui se touchent par la base. Granules intermédiaires peu abondants, homogènes, disposés en cercles interrompus autour des tubercules. Péristome grand, à fleur du test, marqué de profondes entailles. Pé-

Digitized by Google

ripropte subcirculaire. Appareil apicial subpentagonal, solide, granuleux, légèrement saillant ; plaques ocellaires très-petites et subtriangulaires.

Hauteur, 20 millimètres ; diamètre, 40 millimètres.

Au fur et à mesure que cette espèce grandit, le nombre des tubercules interambulacraires augmente, et les ambulacres paraissent un peu moins flexueux.

Rapports et différences. — Cette belle espèce se distingue par l'ensemble de ses caractères de tous les *Hemicidaris* que nous connaissons. Sa physionomie générale la rapproche au premier aspect de certains exemplaires déprimés de l'*Hemicidaris crenularis ;* elle en diffère d'une manière très-nette par ses ambulacres beaucoup plus étroits et plus flexueux à la face supérieure par ses tubercules interambulacraires très-largement scrobiculés et d'autant plus gros qu'ils se rapprochent du sommet par ses granules intermédiaires plus fins et moins abondants.

Localités. — Les Riceys. Très-rare. Etage kimméridgien. — Jessains (tranchée du chemin de fer). Très-rare. Etage portlandien.

Coll. Deloisy, ma collection.

Expl. des figures. — Pl. I, fig. 7, *Hemicidaris Leymeriei*, de ma collection, vu de côté ; fig. 8, face sup. ; fig. 9, face inf. ; fig. 10, aire ambulacraire grossie ; fig. 11, tubercule grossi, vu de profil.

VIII^e^ Genre. Pseudodiadema, Desor, 1855.

Test de taille très-variable, subpentagonal, plus ou moins déprimé. Pores disposés par simples pairés, quelquefois bigeminés aux approches du sommet. Tubercules crénelés et perforés, à peu près d'égale grosseur sur les deux aires, formant dans les interambulacres tantôt deux rangées, tantôt quatre et même six, accompagnées ou non de tubercules secondaires. Péristome assez grand, décagonal, marqué d'entailles profondes. Appareil apicial peu solide, largement développé, subpentagonal.

Radioles cylindriques ou comprimés, le plus souvent aciculés, garnis de stries fines et longitudinales, et quelquefois de granules.

Nous avons établi, d'accord en cela avec M. Wright, deux

Digitized by Google

groupes basés sur la disposition simple ou bigeminée qu'offrent les pores ambulacraires près du sommet. Ce caractère, insuffisant au point de vue générique, doit toujours être pris en considération pour la distinction des espèces, et coïncide du reste avec certaines autres différences dont la constance est remarquable (1).

Très-abondant dans toute la série des étages jurassiques et dans les couches inférieures du terrain crétacé, le genre *Pseudodiadema* disparaît dans la craie supérieure, et c'est à peine si quelques rares espèces ont été signalées dans le terrain tertiaire.

N° 18. Pseudodiadema subangulare, Cotteau, 1865.

(Goldf., 1820.)

Cidarites subangularis, Goldf., *Petref. Germaniæ*, t. I, p. 122, pl. XL, fig. 8, 1820. — *Diadema subangulare*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. I, p. 150, pl. XVIII, fig. 1-8, 1852. — *Diplopodia subangularis*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 75, pl. XII, fig. 7-11, 1856.

Cette espèce est remarquable par sa taille assez forte, sa forme très-déprimée en dessus et en dessous, sensiblement pentagonale à l'ambitus, ses pores largement dédoublés sur toute la face supérieure, ses tubercules principaux assez gros et accompagnés, sur les interambulacres, de tubercules secondaires nombreux, apparents et formant des rangées latérales distinctes; son appareil apicial grand et pentagonal, son péristome ample, à fleur du test, subdécagonal.

Le *Pseudodiadema subangulare* caractérise, dans le département de l'Yonne, dans la Suisse, dans le Jura, les calcaires à chailles qui s'étendent à la base de l'étage corallien; c'est la première fois que sa présence est signalée dans les couches supérieures de ce même étage.

Localité. — Les Riceys. Rare. Etage corallien sup.

Musée de Troyes.

Loc. autres que l'Aube. — Châtel-Censoir, Druyes (Yonne); Champlitte (Haute-Saône), etc., etc.

(1) Voyez *Paléontol. franc., terrain crétacé*, t. VII, p. 409.

Digitized by Google

N° 19. Pseudodiadema neglectum, Desor, 1856.

Pseudodiadema neglectum, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 66, 1855. — *Pseud. mamillanum* (non Rœmer), Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss.*, p. 308, pl. XLIV, fig. 1-6, 1856. — *Id.*, Cotteau, *Note sur les Echin. du terr. jurass. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, 2e sér., t. XIII, p. 818, 1856.— *Pseud. neglectum*, Etallon, *Rayonnés des env. de Montbéliard*, p. 19, 1860. — *Id.*, Etallon, *Lethæa Bruntrutana*, p. 311 ,pl. XLVII, fig. 2, 1862.

Confondue longtemps avec le *Pseudodiadema mamillanum* de l'étage corallien, cette espèce s'en distingue par sa taille plus petite, ses tubercules moins nombreux et moins saillants, ses granules moins abondants. M. Desor présume que le *Pseudodiadema Rathieri*, du calcaire à astartes des environs de Tonnerre, n'est probablement qu'une variété à tubercules plus petits du *Pseud. neglectum*. Les deux espèces paraissent effectivement très-voisines ; si plus tard il était démontré qu'elles sont identiques, le nom plus ancien de *Rathieri* devrait être préféré.

Localités. — Bar-sur-Aube, Ailleville, Les Riceys. Assez rare. Calcaires à astartes et couches à *Ostrea virgula*.

Musée de Troyes. Coll. Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Blaise (Haute-Marne) ; environs de Montbéliard (Doubs) ; environs de Tonnerre (Yonne). Porrentruy (Suisse).

IXe Genre. Cyphosoma, Agassiz, 1860.

Test de taille moyenne, subpentagonal, médiocrement renflé. Pores simples ou bigéminés à la face supérieure, se multipliant un peu près du péristome. Tubercules ambulacraires et interambulacraires plus ou moins développés, à peu près d'égale grosseur sur les deux aires. Péristome grand, décagonal, marqué d'entailles apparentes. Appareil apicial peu solide, presque toujours détruit, large, pentagonal d'après son empreinte.

Radiole allongé, tantôt subcylindrique et aciculé, tantôt comprimé en forme de rame ou de spatule, lisse en apparence, marqué sur toute la tige de stries fines et longitudinales, souvent très-atténuées.

Digitized by Google

Longtemps on a considéré le genre *Cyphosoma* comme spécial à la formation crétacée. L'espèce que nous décrivons plus loin est la première qui ait été signalée dans les terrains jurassiques. Le genre *Cyphosoma* atteint l'apogée de son développement dans les étages turonien et sénonien, et ne persiste pas au-delà des couches inférieures du terrain tertiaire.

N° 20. Cyphosoma supracorallinum, Cotteau, 1865.

Pl. I, fig. 12-16.

Espèce de taille moyenne, subcirculaire, légèrement pentagonale, à peine renflée en dessus, presque plane en dessous. Zônes porifères droites, composées de pores petits, serrés, arrondis, largement bigéminés aux approches du sommet, simples et subonduleux vers l'ambitus, se multipliant de nouveau autour du péristome. Aires ambulacraires étroites et resserrées par les zônes porifères, garnies de deux rangées de tubercules saillants, finement crénelés, surmontés d'un mamelon assez épais, subscrobiculés, diminuant un peu de volume à la face supérieure où ils affectent une disposition alterne, au nombre de treize à quatorze par série. Granules intermédiaires peu abondants, formant une rangée subsinueuse qui descend en ondulant vers la bouche. Aires interambulacraires pourvues de deux rangées de tubercules un peu plus gros que ceux qui couvrent les ambulacres, au nombre de douze à treize par série. Tubercules secondaires parfaitement distincts, inégaux, crénelés, mamelonnés et scrobiculés, relégués sur le bord des zônes porifères, où ils forment une rangée assez régulière qui s'étend à la face supérieure et se prolonge jusqu'au péristome. D'autres tubercules secondaires plus petits, plus inégaux, moins régulièrement disposés, et dont le nombre varie suivant la taille des individus, se montrent au milieu des deux rangées principales, notamment vers l'ambitus. Zône miliaire large, nue, déprimée et spongieuse à la face supérieure. Granules intermédiaires assez nombreux, inégaux, épars, quelquefois mamelonnés et tendant alors à se confondre avec les plus petits des tubercules secondaires. Péristome subcirculaire un peu enfoncé, marqué d'entailles apparentes. Appareil apicial grand, pentagonal.

Hauteur, 6 millimètres et demi ; diamètre, 18 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce de *Cyphosoma*, la

Digitized by Google

seule que nous connaissions dans le terrain jurassique, présente quelques rapports avec le *Cyphosoma Bargesi* de l'étage cénomanien du midi de la France ; elle s'en distingue par sa taille moins forte, plus déprimée, ses tubercules principaux moins nombreux et plus fortement mamelonnés, ses tubercules secondaires moins abondants, plus apparents et formant, sur le bord des interambulacres, deux rangées plus règulières, ses granules intermédiaires plus inégaux et beaucoup moins nombreux. Malgré quelque ressemblance dans l'aspect général, les deux espèces sont bien différentes.

Localité. — Environs de Bar-sur-Aube. Très-rare. Etage kimméridgien.

Coll. Deloisy.

Loc. autre que l'Aube. — Tonnerre (Yonne). Etage kimméridgien (ma collection).

Expl. des figures. — Pl. I, fig. 12, *Cyphosoma supra-corallinum*, de ma collection, vu de côté ; fig. 13, face sup. ; fig. 14, face inf. ; fig. 15, sommet des aires ambulacraires grossi ; fig. 16, plaques interambulacraires grossies.

X^e^ Genre. Pedina, Agassiz, 1840.

Test de taille très-variable, circulaire, mince, plus ou moins renflé. Pores disposés par triples paires obliques. Tubercules perforés et non crénelés, espacés, peu développés, atténués. Péristome petit, décagonal, muni de fortes entailles. Appareil apicial largement développé, solide, à fleur du test, granuleux, subpentagonal. Radioles inconnus.

Le genre *Pedina* caractérise les couches jurassiques où il est assez abondant. Une seule espèce assez douteuse paraît avoir été recontrée dans les couches crétacées.

N° 21. Pedina aspera, Agassiz, 1840.

Pedina aspera, Agassiz, *Descr. des Échin. de la Suisse*, 2^e^ partie, p. 34, pl. XV, fig. 8-10, 1840. — *Pedina rotata*, Leymerie, *Statistique géol. et minéral. du dép. de l'Aube*, atlas, p. 8, 1846. — *Pedina aspera*, Cotteau, *Études sur les Éch. foss. de l'Yonne*, t. I, p. 312, pl. XLIV, fig. 7-12, 1856. — Cotteau, *Note sur les Éch. du terrain jurass. sup. de la Haute-Marne*, Bull. soc. géol. de France, t. XIII, p. 818, 1856. — *Pedina sub-aspera*, Etallon, *Lethæa Bruntrutana*, p. 308, pl. XLV, fig. 10, 1862.

Digitized by Google

Le *Pedina aspera*, Agassiz, que nous avons décrit et figuré pour la première fois dans nos *Echinides de l'Yonne*, se distingue nettement du *Pedina sublœvis* auquel MM. Agassiz et Desor veulent le réunir, par son aspect plus granuleux, ses tubercules principaux plus gros et plus saillants, ses tubercules secondaires plus nombreux, ses zônes porifères plus étroites.

Suivant M. Etallon, le *Pedina aspera*, tel que nous le comprenons, ne correspond pas au *Pedina aspera* des échinodermes de la Suisse, qui n'est qu'une variété du *Pedina sublœvis*, et il propose pour l'espèce qui nous occupe le nom de *sub-aspera*. Quant à présent, il ne nous est nullement démontré que le *Pedina aspera* d'Agassiz diffère de notre espèce, et il nous paraît plus naturel de lui conserver ce dernier nom.

Localités. — Gyé-sur-Seine, Baroville, Les Riceys. Assez rare. Couches à *Ostrea virgula*.

Collection Babeau, Royer, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Marbéville (Haute-Marne); environs de Tonnerre (Yonne); Porrentruy (Suisse). Etage kimméridgien.

TERRAIN CRÉTACÉ.

Ier Genre. Echinospatagus, Breyn, 1732.

Test de taille moyenne, oblong, cordiforme, plus ou moins renflé. Sillon antérieur large, peu profond. Ambulacre impair différent des autres; ambulacres pairs pétaloïdes, à fleur du test ou placés dans une légère dépression. Zônes porifères larges, inégales, les antérieurs plus étroites que les autres. Tubercules crénelés et perforés. Péristome très-excentrique en avant, transverse, subpentagonal. Périprocte ovale, postérieur. Appareil apicial compacte. Point de fasciole.

Le genre *Echinospatagus* est propre aux couches inférieures du terrain crétacé et ne s'élève pas au-dessus de l'étage aptien.

Digitized by Google

N° 1. Echinospatagus cordiformis, Breyn, 1732.

Echinospatagus cordiformis, Breyn, *Schediasma de Ech.* p. 61, pl. V, fig. 3-4, 1732. — *Spatangus retusus*, Leymerie, *loc. cit.*, p. 8, 1846. — *Toxaster complanatus*, Cotteau, *Catal. meth. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 293, n° 36, 1851. — *Toxaster Michelini*. Cotteau, id., n° 38. — *Echinospatagus cordiformis*, Cotteau, *Études sur les Éch. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 117, pl. LXI, fig. 1-6, 1861.

Cette espèce, connue depuis longtemps, souvent figurée et décrite par les auteurs, est abondamment répandue dans le terrain néocomien du dépt de l'Aube et caractérise les couches moyennes.

Localités. — Vendeuvre-sur-Barse, Thieffrain, Courtenot, Chaource, Marolles-sous-Lignières. Très-abondant. Etage néocomien moyen. Couches à *Echinospatagus cordiformis*.

Musée de Troyes, Ecole des mines (coll. Dupin), Berthelin, Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Cette espèce caractérise partout le néocomien moyen.

N° 2. Echinospatagus Ricordeanus, Cotteau, 1864.

Spatangus retusus, Lamarck, var. *globata*, Leymerie, *loc. cit.*, p. 8, 1845. — *Toxaster Ricordeanus*, Cotteau, *Catal. des Éch. néoc. du dép. de l'Yonne*, Bull. soc. de sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 185, 1851. — *Echinospatagus argilaceus*, d'Orbigny, *Paléont. franc. terr. crét.*, t. VI, p. 167, pl. 845, 1853. — *Echinospatagus Ricordeanus*, Cotteau, *Études sur les Éch. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 127, pl. LXII, fig. 1-14, 1861.

C'est à M. Leymerie qu'appartient le mérite d'avoir le premier appelé l'attention sur cette espèce, qu'il considère comme une variété plus élevée et plus globuleuse (var. *globata*) de l'*Echinospatagus cordiformis*, tout en faisant remarquer qu'elle occupe un horizon constamment supérieur. L'*Echin. Ricordeanus* constitue un type nettement tranché, et qui se distinguera toujours facilement de l'*Echin. cordiformis* par sa forme plus épaisse, plus renflée, plus sinueuse à l'ambitus, son sillon antérieur moins prononcé et plus tuberculeux, son appareil apicial plus central, sa face inférieure plus renflée, plus arrondie au pourtour, son péristome plus décagonal. Certains exemplaires se rencontrent encore munis de leurs radioles qui sont grêles,

Digitized by Google

allongés, aciculés, couverts de stries fines et longitudinales, et varient dans leur taille suivant la grosseur des tubercules auxquels ils adhèrent.

Localités. — Rumilly-les-Vaudes, Chaource, Marolles-sous-Lignières. Commun. Néocomien sup. (argiles ostréennes).

Musée de Troyes. Ecole des mines (coll. Dupin), coll. Berthelin, Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Wassy, Saint-Dizier (Haute-Marne); Auxerre, Chevanne, Villefargue, Saint-Georges, Quenne, Moniteau, Gurgy, Flogny, Cansey (Yonne). Néocomien sup.

N° 3. Echisnospatagus Collegnii, d'Orbigny, 1853?

(Toxaster, 1863.)

Toxaster Collegnii, Sismonda, *Mem. Ech. foss. Niza*, p. 21, pl. I, fig. 9-11, 1863. — *Echinospatagus Collegnii*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crétacé*, t. VI, p. 169, pl. 846, 1853. — *Id.*, Cotteau, *Études sur les Éch. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 165, pl. LXIV, fig. 11, 1864.

Nous rapportons à cette espèce un fragment pyriteux recueilli dans les argiles aptiennes de l'Aube, et identique à ceux qu'on rencontre assez fréquemment au même niveau à Gurgy (Yonne). Comme dans l'*Echinospatagus Collegnii* du terrain aptien inférieur de la Clape et de l'Isère, le sillon antérieur est large, assez profondément creusé, les ambulacres pairs, notamment les antérieurs, paraissent flexueux et sont placés dans des dépressions apparentes. Malgré cette ressemblance, les échantillons rencontrés jusqu'ici dans l'Aube ou dans l'Yonne sont trop incomplets pour qu'on puisse les rapprocher avec certitude de l'*Echinosp. Collegnii*.

Localité. — La Villeneuve-au-Chêne. Très-rare. Etage aptien inf.

Musée de Troyes.

Loc. autres que l'Aube. — Gurgy (Yonne); le Rimet (Isère); La Clape (Aude); le Theil (Drôme), etc., etc.

IIe Genre. Heteraster, d'Orbigny, 1853.

Test de taille moyenne, oblong, subcordiforme, plus ou moins renflé. Sillon antérieur large, plus ou moins profond. Ambulacre

Digitized by Google

impair très-différent des autres. Zône porifère composée d'une rangée interne et régulière de petits pores arrondis, et d'une rangée externe de pores transverses inégaux, irrégulièrement disposés. Ambulacres pairs pétaloïdes, presque superficiels ou à peine excavés, inégaux, les antérieurs beaucoup plus longs que les autres. Tubercules crénelés, perforés, souvent scrobiculés, rares et espacés. Péristome pentagonal, non labié. Périprocte ovale, supra-marginal. Appareil apicial compacte.

Le genre *Heteraster* démembré par d'Orbigny des véritables *Echinospatagus*, et parfaitement caractérisé par la structure toute particulière des pores de l'ambulacre impair, caractérise le terrain néocomien supérieur et les couches inférieures de l'étage aptien.

N° 4. Heteraster oblongus, d'Orbigny, 1853.
(Brong., 1821.)

Spatangus oblongus, Brongniart, Ann. des Mines, p. 555, t. VII, fig. A, B, C, 1821. — *Heteraster oblongus*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terrain crétacé*, t. VI, p. 176, pl. 847, 1853. — *Toxaster oblongus*, Desor, *Synops. des Éch. foss.*, p. 355, pl. XL, fig. 8 et 9, 1857.

Les exemplaires que nous rapportons à cette espèce sont à l'état de moules intérieurs et chargés de fer hydraté; cependant les caractères essentiels de l'espèce, la forme allongée déprimée et fortement tronquée en arrière, la largeur du sillon antérieur, le sommet très-excentrique en arrière, les ambulacres pairs très-flexueux et légèrement concaves, l'ambulacre impair si irrégulier dans la structure et l'arrangement de ses pores, sont parfaitement visibles dans nos échantillons de l'Aube, et ne nous laissent aucun doute sur leur identité.

Localité. — Vendeuvre-sur-Barse. Très-rare. Néocomien sup. (minerai de fer oolitique).

Musée de Troyes, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Le Rimet, Sassenage (Isère); Perte du Rhône (Ain); Sainte-Croix, La Presta (Suisse), etc.

IIIe Genre. Hemiaster, Desor, 1847.

Test de petite et moyenne taille, dilaté, subcordiforme, tronqué en arrière, plus ou moins renflé. Sillon antérieur peu pro-

Digitized by Google

fond, souvent plus étroit que les ambulacres. Ambulacre impair différent des autres. Ambulacres pairs plus ou moins écartés, pétaloïdes, toujours excavés, ordinairement inégaux, les antérieurs plus longs que les autres. Péristome excentrique en avant transversal, labié, muni d'une lèvre saillante. Périprocte ovale, situé au sommet de la face postérieur. Appareil apicial compacte. Fasciole péripétale.

Le genre *Hemiaster*, abondamment répandu dans les couches moyenne et supérieure du terrain crétacé et dans le terrain tertiaire, n'existe pas à l'état actuel.

N° 5. Hemiaster minimus, Desor, 1847.

Micraster minimus, Agassiz, *Échinod. foss. de la Suisse*, I°, p. 26, pl. III, fig. 16-18, 1839. — *Hemiaster minimus*, Raulin et Leymerie, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Études sur les Éch. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 192, pl. LXVI, fig. 4-5, 1863.

Cette espèce, très-abondante à la Perte du Rhône et dans le midi de la France, est fort rare dans la région qui nous occupe. L'exemplaire qui a été recueilli dans l'Aube et que nous avons décrit et figuré dans nos *Etudes sur les Echinides de l'Yonne*, s'éloigne un peu du type par sa forme plus allongée et plus sinueuse en avant, moins plane en dessus, plus étroite et plus amincie en arrière; néanmoins, il ne nous a pas paru devoir en être séparé.

Localité. — Gérosdot. Rare. Etage albien.

Ecoles des Mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Environs de Seignelay (Yonne); Le Rimet et les Prés-près-Rancurel (Isère); Vouvray, Perte du Rhône (Ain); Le Theil (Ardèche); environs de Cluse et Montagne des Fis (Haute-Saône); Clar, près Escragnolles (Var); Sainte-Croix (Suisse). Etage albien.

IV° Genre. Micraster, Agassiz, 1836.

Test de moyenne taille, oblong, subcordiforme, plus ou moins renflé. Sillon antérieur large et peu profond. Ambulacre impair différent des autres; ambulacres pairs pétaloïdes, plus ou moins excavés, inégaux, les antérieurs ordinairement sensible-

Digitized by Google

ment plus longs que les postérieurs. Tubercules petits, crénelés, inégaux. Péristome excentrique en avant, transversal, labié, pourvu d'une lèvre très-saillante. Périprocte ovale, situé à la face postérieure. Appareil apicial compacte. Fasciole sous-anal. Radioles grêles subcylindriques, droits ou arqués, renflés et crénelés à leur base.

Le genre *Micraster* est spécial aux étages supérieurs de la craie où il est très-abondant.

N° 6. Micraster cor-testudinarium, Agassiz, 1836.

Spatangus Cor-anguinum, Leymerie, *loc. cit.*, atlas, p. 8, pl. IV, fig. 6, 1845.

Nous rapportons à cette espèce les *Micraster* qu'on rencontre dans la craie de Torvilliers et de Montgueux. L'exemplaire figuré par M. Leymerie, remarquable par son sommet subcentral, sa face postérieure tronquée presque verticalement, son péristome éloigné du bord antérieur présente bien les caractères du type.

Nous réunissons à cette même espèce un exemplaire de petite taille plus cordiforme, très-renflé, subcaréné en arrière, à ambulacres presque superficiels, que M. Berthelin nous a communiqué comme provenant de la craie blanche de Villeloup. Cette variété, qui pourrait bien constituer une espèce distincte, se rencontre également dans la craie de Joigny. A Villeloup, elle est associée du reste à des exemplaires de taille ordinaire et qu'on ne saurait distinguer des *Micraster cor-testudinarium* les mieux caractérisés.

Le *Micraster cor-testudinarium* existe également dans les carrières de Saint-Parres, près de Troyes. Le Musée de la ville possède un échantillon qui en provient, et un autre a été recueilli par M. Deloisy; l'espèce cependant est rare et occupe une couche sans doute supérieure à l'horizon des fossiles cénomaniens.

Localités. — Saint-Parres-les-Tertres, Torvilliers, Montgueux, Ortillon, Villeloup, Estissac. Assez commun. Etage sénonien. Le *Micraster cor-testudinarium* se rencontre fréquemment à Montgueux, à Torvilliers, à Aix-en-Othe, etc., à l'état de moule intérieur siliceux, dans les argiles rouges à silex qui recouvrent le terrain crétacé.

Digitized by Google

Musée de Troyes, collection Berthelin, Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où l'étage sénonien inf. a été signalé.

N° 7. Micraster Leskei, d'Orbigny, 1853.

Spatangus Leskei, Des Moulins, *Études sur les Échin.*, p. 392, n° 27, 1837. — *Micraster Breviporus*, Agassiz, *Catal. syst. Ectyp.*, p. 2, 1840. — *Micraster Leskei*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crétacé*, t. VI, p. 215; pl. 869, 1853.

Cette espèce, parfaitement décrite et figurée par d'Orbigny, se reconnaît facilement à sa forme allongée, à sa face supérieure déprimée, à sommet subcentral, plutôt excentrique en avant qu'en arrière, à ses ambulacres très-courts.

Certains exemplaires se font remarquer par leur taille plus forte, leurs ambulacres plus larges et plus profonds, leur ambitus souvent sub-sinueux, et devront peut-être constituer une espèce distincte. Nous les réunissons provisoirement au *Micraster Leskei*.

Localités. — Ortillon, Villeloup, St-Mards-en-Othe, Estissac, La Grange-au-Rez, Aix-en-Othe. Assez commun. Etage sénonien inférieur. — Comme l'espèce précédente, le *Micraster Leskei* se rencontre fréquemment à l'état de moule siliceux dans les argiles à silex de la forêt d'Othe.

Musée de Troyes, coll. Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Partout.

N° 8. Micraster gibbus, Agassiz, 1840.

(Lam., 1816.)

Spatangus Gibbus, Lamarck, *Animaux sans vert.*, t. III, n° 18, 1816. — *Micraster gibbus*, Hébert, *Études sur les terr. crétacés*, Mém. soc. géol. de France, 2e sér., t. V, pl. XXIX, fig. 16, 1856. — *Id.*, Cotteau et Triger, *Éch. de la Sarthe*, p. 330, 1860.

Cette espèce, toujours assez rare, est remarquable par sa forme élevée, conique, par ses ambulacres longs et droits, par sa face inférieure ordinairement large, plate, évidée, par son périprocte situé très-bas.

L'exemplaire que nous rapportons au *Micraster gibbus* présente assez bien les caractères du type; cependant, sa face in-

Digitized by Google

férieure est légèrement bombée et son périprocte s'ouvre à un point assez élevé de la région postérieure. Il serait possible que notre échantillon ne fût qu'une variété renflée et subconique du *Micraster cor-testudinarium*.

Localité. — Charmont. Très-rare. Etage sénonien.

Musée de Troyes.

Loc. autres que l'Aube. — Villeneuve-sur-Yonne (Yonne); Epernay (Marne) ; La Palarea, près de Nice (Alpes-Maritimes).

V^e^ Genre. Epiaster, d'Orbigny, 1853.

Test de grande et moyenne taille, oblong, subcordiforme, plus ou moins renflé. Sillon antérieur large, assez profond. Ambulacre impair différent des autres. Ambulacres pairs pétaloïdes, excavés, inégaux, les antérieurs ordinairement plus longs que les postérieurs. Tubercules petits, crénelés, inégaux, Péristome excentrique en avant, transversal, labié, muni d'une lèvre très-saillante. Périprocte ovale, situé à la face postérieure. Point de fasciole.

Le genre *Epiaster*, très-voisin des *Micraster* dont il ne diffère que par l'absence de fasciole, paraît spécial au terrain crétacé moyen.

N° 9. Epiaster Ricordeanus, Cotteau, 1863.

Hemiaster Ricordeanus, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crétacé*, t. VI, p. 223, pl. 871, 1853. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. et minéral. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Epiaster Ricordeanus*, Hébert, *Obs. géol. sur quelques points du dép. de l'Yonne*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1863. — *Id.*, Cotteau, *Études sur les Éch. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 196, pl. LXVI, fig. 6-12, 1863.

Nous avons indiqué dans nos *Echinides de l'Yonne* les raisons qui nous ont engagé à placer dans le genre *Epiaster* l'*Hemiaster Ricordeanus* de d'Orbigny et à le séparer de l'*Hemiaster Phrynus (Hem. minimus)* auquel M. Desor serait tenté de le réunir.

Nous rapportons à l'*Epiaster Ricordeanus* certains exemplaires recueillis dans le gault d'Hauterive et de Gérosdot ; ils diffèrent du type par leur taille beaucoup plus forte, leur face supérieure plus renflée, leur face postérieure plus large et plus

Digitized by Google

obliquement tronquée. Quelques-uns d'entre eux ont 25 à 30 millimètres de hauteur, 40 millimètres de largeur et 44 de longueur; malheureusement ces exemplaires sont presque toujours écrasés, déformés, et il est difficile, au premier aspect, d'en préciser les caractères. Cependant, après un examen attentif, nous avons cru devoir, dans nos *Echinides de l'Yonne*, les considérer comme appartenant à l'*Epiaster Ricordeanus*, et nous persistons aujourd'hui dans notre manière de voir. D'Orbigny, dans la paléontologie française, cite à Gérosdot la présence de l'*Epiaster trigonalis*. L'échantillon qu'il rapporte à cette espèce fait partie de la collection acquise par le Muséum de Paris. M. d'Archiac a bien voulu nous le communiquer, et nous avons reconnu que ce prétendu *Epiaster trigonalis* n'était autre qu'un exemplaire de grande taille et très-déformé de l'*Epiaster Ricordeanus*.

Localités. — Gérosdot, Chaource. Rare. Etage albien, couches supérieures.

Musée de Troyes, Musée de Paris (coll. d'Orbigny), coll. Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Hauterive près Seignelay, Saint-Florentin (Yonne); Clar près Escragnolle (Var). Etage albien.

V^e^ Genre. Holaster, Agassiz, 1836.

Test de taille variable, allongé, cordiforme, plus ou moins renflé en dessus. Ambulacre impair, situé ordinairement dans un sillon, composé de pores simples et différents des autres. Ambulacres pairs apétaloïdes, à fleur du test. Zônes porifères souvent inégales, les antérieures plus étroites que les autres. Tubercules petits, inégaux, crénelés et perforés. Péristome très-excentrique en avant, transverse, sub-circulaire. Périprocte ovale, situé à la face postérieure, au sommet d'un sillon ou aréa plus ou moins prononcé. Appareil apicial allongé. Point de fascioles.

Le genre *Holaster* est spécial à la formation crétacée : ses espèces abondent surtout dans les couches inférieures et moyennes.

Digitized by Google

N° 10. Holaster intermedius, Agassiz, 1836.

(Munst., 1826.)

Holaster L'Hardyi, Du Bois, Cotteau, *Catal. méth. des Échin. néocomiens,* Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 294, n° 41, 1851. — *Id.,* Leymerie et Raulin, *Stat. minéral. et géol. de l'Yonne,* p. 624, 1858. — *Holaster intermedius,* Cotteau, *Études sur les Échin. du dép. de l'Yonne,* t. II, p. 109, pl. LX, fig. 1-5, 1861.

Nous avons décrit et figuré cette espèce avec beaucoup de détails dans nos *Etudes sur les Echinides de l'Yonne.* Les exemplaires assez nombreux qu'on rencontre à Marolles et à Vendeuvre, sont parfaitement caractérisés par leur ambitus subcirculaire et cordiforme, leurs zônes porifères étroites et composées de pores égaux, leur sillon ambulacraire très-apparent surtout vers l'ambitus, leur face postérieure subperpendiculaire, parfois légèrement oblique.

Localités. — Vendeuvre-sur-Barse, Courtenot, Marolles-sous-Lignières. Abondant. Etage néocomien.

Musée de troyes, toutes les collections.

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny (Yonne); Saint-Dizier, Wassy, Bettancourt-la-Ferrée, Baudrecourt (Haute-Marne); Germigny (Haute-Saône); Nozeroy (Jura); Morteau (Doubs); environs de Neuchâtel, Sainte-Croix (Suisse).

N° 11. Holaster latissimus, Agassiz, 1840.

Holaster latissimus, d'Orb., *Paléont. franc., terr. crét.,* t. VI, p. 92, pl. 837 et 838, 1853. — *Id.,* Leymerie et Raulin, *Stat. géol. et minéral. du dép. de l'Yonne,* p. 623, 1858. — *Id.,* Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne,* t. II, p. 189, pl. LXVI, fig. 5-9, 1863.

L'*Holaster latissimus,* l'une des plus belles espèces du genre *Holaster,* sera toujours facilement reconnaissable à sa grande taille, à son ensemble très-large, dilaté, subcordiforme, à sa face supérieure médiocrement renflée, à sa face postérieure étroite et rentrante, à son sillon antérieur échancrant profondément l'ambitus, à son péristome fortement déprimé.

Localité. — Environs d'Ervy. Très-rare. Etage albien.

Ecole des mines (coll. Dupin).

Digitized by Google

Loc. AUTRES QUE L'AUBE. — Beaumont près Seignelay (Yonne); Le Hâvre (Seine-Inférieure); Grandpré (Ardennes); Connaux (Gard).

N° 12. HOLASTER TRECENSIS, Leymerie, 1842.

Holaster trecensis, Leymerie, *Mém. sur le terrain crét. du dép. de l'Aube*, Mém. soc. géol. de France, t. V, p. 2, pl. II, fig. I, *a*, *b*, *c*, 1842. — *Id.*, *Stat. géol. et minéral. de l'Aube*, atlas, p. 8, 1845. — *Id.*, d'Orbigny, *Paléont. franc.*, *terr. crét.*, t. VI, p. 101, pl. 817, 1853. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. et minéral. du dép. de l'Yonne*, p. 624, 1858. — *Id.*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 342, 1859.

Cette espèce a été décrite pour la première fois par M. Leymerie, et nous renvoyons à l'excellente figure qu'il a donnée dans les *Mémoires de la Société géologique de France*. Il se pourrait que cette espèce fût une variété de grande taille de l'*Holaster carinatus;* elle paraît cependant s'en distinguer par sa taille plus forte, sa forme plus bombée, son ambitus plus anguleux, sa face inférieure plus plane et plus échancrée autour de la bouche, son périprocte placé plus près du bord inférieur dans une aire anale plus courte et plus large; et, à l'exemple de d'Orbigny et de M. Desor, nous la maintenons provisoirement comme espèce distincte.

LOCALITÉ. — Saint-Parres-les-Tertres. Assez rare. Etage cénomanien.

Musée de Troyes, coll. Berthelin.

Loc. AUTRES QUE L'AUBE. — Saint-Florentin (Yonne); Montagne-Sainte-Catherine près Rouen (Seine-Inférieure); Sainte-Croix, canton de Vaud (Suisse).

N° 13. HOLASTER CARINATUS, d'Orbigny, 1853.

Holaster carinatus (non Ag.), d'Orbigny, *Paléont. franc.*, *terr. crét.*, t. VI, p. 104, pl. 818, 1853. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Statist. géol. et minéral. du dép. de l'Aube*, p. 624, 1858. — *Id.*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 340, 1859.

C'est à d'Orbigny que revient le mérite d'avoir éclairé la synonymie fort embrouillée de cette espèce, et de lui avoir restitué, comme nous avons essayé de le démontrer dans nos *Echinides de la Sarthe*, sa véritable dénomination. L'*Holaster carinatus*, assez abondant dans les couches inférieures de la craie cénoma-

Digitized by Google

nienne, se distingue de ses congénères par sa forme renflée en dessus, subcarénée à l'ambitus, son sillon antérieur presque nul, sa face postérieure tronquée verticalement, sa face supérieure pourvue de gros tubercules aux approches du sommet.

Localité. — Saint-Parres-les-Tertres. Rare. Etage cénomanien.

Musée de Troyes, collection Berthelin, Deloisy.

Loc. autres que l'Aube. — Partout dans l'étage cénomanien inférieur.

N° 14. Holaster sub-globosus, Agassiz, 1836.

Spatangus sub-globosus, Leymerie, *Mém. sur le terrain crétacé de l'Aube*, Mém. soc. géol. de France, t. V, p. 22, 1842. — *Id.*, Leymerie, *Stat. géol. et minéral. de l'Aube*, atlas, p. 8, 1845. — *Holaster sub-globosus*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terrain crét.*, t. VI, p. 97, pl. 816, 1853. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. et min. du dép. de l'Yonne*, p. 624, 1858.

Bien différent des *Holaster trecensis* et *carinatus*, l'*Holaster sub-globosus*, figuré par Leske dès 1778, est très-reconnaissable à sa forme globuleuse, bombée en dessus et en dessous, et aux protubérances atténuées qui bordent le sillon impair.

Localités. — Saint-Parres-les-Tertres et Laubressel, près de Troyes. Rare. Etage cénomanien.

Musée de Troyes, coll. Deloisy.

Loc. autres que l'Aube. — Neuvy-Sautour (très-abondant), Seignelay, Pourrain (Yonne); Villers-sur-Mer, Vaches-Noires (Calvados); Rouen, Fécamp (Seine-Inférieure); Sancerre (Cher), etc., etc. Etage cénomanien.

N° 15. Holaster planus, Agassiz, 1836.

(Mantell, 1822.)

Spatangus planus, Mantell, *Geol. of Susex*, p. 192, pl. XVII, fig. 9 et 21, 1822. — *Holaster planus*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 116, pl. 821, 1853.

Les échantillons que nous rapportons à cette espèce se distinguent du type figuré par Mantell, et plus tard par d'Orbigny; leur forme générale est plus allongée, leur face supérieure

Digitized by Google

moins épaisse, moins renflée, moins anguleuse au pourtour ; leur base est moins plane, et leur sillon antérieur encore moins accusé. N'était ce dernier caractère, nous aurions pensé les réunir à l'*Holaster sub-planus* de la craie de Villedieu, figuré dans nos *Echinides de la Sarthe*. Malheureusement, tous les exemplaires de l'Aube que nous connaissons sont à l'état de moule intérieur. Nous avons préféré, quant à présent, comme l'avait fait avant nous d'Orbigny, y voir une variété de l'*Holaster planus* de Mantell.

Localité. — Forêt d'Othe. Assez commun. Etage sénonien remanié dans les argiles à silex.

Musée de Troyes, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Villeneuve-le-Roi, environs de Sens, Sormery, Charny (Yonne) ; Fécamp (Seine-Inférieure) ; Lewes (Sussex. Angleterre).

VI^e^ Genre. Offaster, Desor, 1857.

Test de petite taille, renflé, ovoïde, subcordiforme. Sillon antérieur presque nul. Ambulacre impair semblable aux autres, formé cependant de pores un peu plus serrés. Ambulacres pairs apétaloïdes, à fleur du test ; pores relativement très-espacés vers l'ambitus. Tubercules petits, crénelés et perforés. Péristome subcirculaire. Périprocte ovale, s'ouvrant au-dessus du bord postérieur. Appareil apicial allongé. Fasciole marginal.

Le genre *Offaster*, démembré des *Cardiaster* par M. Desor, est spécial à la craie supérieure, et ne renferme que de petites espèces. En raison de la forme et de la disposition de ses plaques, c'est un type intermédiaire entre les *Echinocorys* et les *Holaster*.

N° 16. Offaster pilula, Desor, 1857.

Ananchytes pilula, Lamarck, *An. sans vertèbres*, t. III, p. 27, n° 11, 1816. — *Cardiaster pilula*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 126, pl. 824, 1853. — *Offaster pilula*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 334, 1857.

Cette petite espèce sera toujours parfaitement reconnaissable à sa forme oblongue et bombée, arrondie en avant, tron-

Digitized by Google

quée verticalement en arrière, subanguleuse au pourtour, à sa face inférieure très-légèrement convexe, à son sillon antérieur presque nul, à ses ambulacres peu apparents et formés de pores espacés, à son péristome petit et arrondi, à son fasciole marginal visible sur tout le tour de la coquille.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux et qui fait partie du Musée de Troyes, présente bien les caractères que nous venons d'indiquer, et le fasciole marginal est parfaitement distinct.

LOCALITÉ. — Pouy. Rare. Etage sénonien.

Musée de Troyes.

LOC. AUTRES QUE L'AUBE. — Sens, Joigny (Yonne); Beauvais (Oise); Civières, Louviers (Eure); etc., etc.

VII^e^ Genre. ECHINOCORYS, Breyn, 1732.

Test de grande taille, ovale, renflé, gibbeux, quelquefois subconique. Zône porifère apétaloïde, convergeant en ligne droite du sommet au péristome. Ambulacre impair non différent des autres. Tubercules très-petits, crénelés, perforés, égaux et espacés. Péristome réniforme, très-excentrique en avant. Périprocte ovale, infra-marginal. Appareil apicial allongé. Point de fasciole.

Le genre *Echinocorys* ne s'est rencontré jusqu'ici que dans l'étage sénonien, où il est abondant.

N° 17. ECHINOCORYS VULGARIS, Breyn, 1732.

Echinocorys vulgaris, Breyn, *Sched. de Ech.*, p. 58, pl. III, fig. 2, 1732. — *Ananchytes ovata*, Lam., *Animaux sans vert.*, t. III, p. 25, n° 1, 1816. — *Id.*, Leymerie, *loc. cit.*, atlas, p. 8, 1845. — *Echinocorys vulgaris*, d'Orb., *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 62, pl. 805 et 806, 1853. — *Ananchytes conica, gibba, Gravesi, ovata, striata*, Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 624, 1858.

Cette espèce, communément répandue dans le département de l'Aube, présente, comme partout ailleurs, associées entre elles, les variétés *conica, gibba, striata,* que la plupart des auteurs considèrent aujourd'hui comme appartenant au même type. Sur certains points, l'*Echinocorys vulgaris* se montre

Digitized by Google

avec son test. Le plus souvent il est à l'état de moule siliceux et abonde dans les argiles rougeâtres qui occupent, au-dessus de la craie, les plateaux du sud-ouest du département. Les variétés *gibba* et *striata* sont les plus communes; la variété *conica* est relativement beaucoup plus rare.

Localités. —Villeloup, Villenauxe, Montgueux, forêt d'Othe. Assez commun. Etage sénonien.

Musée de Troyes, toutes les collections.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où l'étage sénonien a été signalé.

VIII^e^ Genre. Echinobrissus, Breyn, 1732.

Test de taille petite et moyenne, oblond, subcirculaire, arrondi en avant, ordinairement tronqué en arrière, subdéprimé en dessus, concave ou légèrement pulviné en dessous. Zones porifères pétaloïdes. Tubercules épars, petits, scrobiculés. Péristome excentrique, subpentagonal, sans bourrelets, présentant quelquefois des rudiments de phyllodes. Périprocte s'ouvrant à la face supérieure, à l'origine d'un sillon qui remonte plus ou moins près de l'appareil apicial.

Le genre *Echinobrissus* est nombreux en espèces dans les terrains jurassique et crétacé, et disparaît avec les couches supérieures de l'étage sénonien.

N° 18. Echinobrissus Olfersi, d'Orbigny, 1854.

(*Nucleol.*, Ag., 1836.)

Nucleolites Olfersi, Leymerie, ***Mém. sur le terr. crétacé du dép. de l'Aube***, Mém. soc. géol., t. V, p. 23, 1842. — *Id.*, Leymerie, ***Stat. géol. et minéral. du dép. de l'Aube***, atlas, p. 8, 1845. — *Id.*, Cotteau, ***Catal. méth. des Ech. néoc.***, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V. p. 290, 1851. — ***Trematopygus Olfersi***, d'Orbigny, ***Paléont. franc., terr. crét.***, t. VI, p. 376, pl. 949, 1855. — ***Nucleolites Olfersi***, Leymerie et Raulin, ***Stat. géol. et minér. du dép. de l'Yonne***, p. 623, 1858. — ***Echinobrissus Olfersi***, Cotteau, ***Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne***, t. II, p. 74, pl. LV, fig. 5-8, 1860.

Cette espèce n'est pas rare dans les calcaires jaunes du terrain néocomien de Marolles : sa forme allongée, arrondie en avant et subrostrée en arrière, sa face supérieure plus ou moins

Digitized by Google

gibbeuse, sa face inférieure fortement concave autour du péristome, son sommet très-excentrique en arrière, ses ambulacres pétaloïdes, sans que cependant ce caractère soit très-prononcé, son périprocte supra-marginal s'ouvrant aux deux tiers environ de l'espace compris entre le sommet et l'ambitus, sont autant de caractères qui séparent assez nettement cette espèce de ses congénères.

L'*Echinobrissus Olfersi* présente à Marolles et dans les localités voisines plusieurs variétés que nous avons signalées dans nos *Echinides de l'Yonne* (1). Les individus jeunes notamment sont remarquables par leur ambitus plus régulièrement ovale, plus large en avant et moins sensiblement rentré en arrière, et leur périprocte relativement plus rapproché du sommet.

Localités. — Vendeuvre-sur-Barse, Marolles-sous-Lignières, Vauchonvilliers. Assez commun. Etage néocomien.

Ecole des Mines (coll. Dupin), coll. Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, etc. (Yonne); Chancenay (Haute-Marne); Subligny, Nozeroy (Jura); Dampierre (Nièvre); Mont-Salève (Savoie); Sainte-Croix dans le canton de Vaux, Hauterive, Neuchâtel (Suisse).

IX^e^ Genre. Phyllobrissus, Cotteau, 1860.

Test de taille moyenne, oblong, subcirculaire, arrondi en avant, subtronqué en arrière, renflé en dessus, presque plane en dessous. Sommet subcentral, Ambulacres pétaloïdes. Tubercules petits, épars, à peine scrobiculés. Péristome un peu excentrique en avant, pentagonal, entouré de phyllodes alternant avec de petits bourrelets granuleux à la base. Périprocte situé à la face postérieure, au sommet d'un sillon toujours apparent qui s'atténue et disparaît vers l'ambitus. Appareil apicial compacte, composé de quatre plaques génitales perforées et de cinq plaques ocellaires également perforées.

Le genre *Phyllobrissus*, que nous avons établi dans les *Echinides fossiles de l'Yonne*, paraît jusqu'ici spécial à l'étage néocomien.

(1) *Etudes sur les Echinides de l'Yonne*, t. II, p. 77.

Digitized by Google

N° 19. Phyllobrissus Gresslyi, Cotteau, 1860.

(*Catop.*, Ag., 1839.)

Nucleolites Gresslyi, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 290, 1851. — *Nucleolites Neocomiensis*, Cott., *Id.*, p. 289. — *Nucleol. oviformis*, Cott., *Id.*, p. 291. — *Clypeopygus Gresslyi*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 425, p. 966, fig. 1-6, 1856. — *Clypeop. Renaudi*, d'Orbigny, *Id.*, p. 427, pl. 966, fig. 7-12, 1856. — *Nucleolites Gresslyi, Necomiensis et oviformis*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Phyllobressus Gresslyi*, Cotteau, *Etud. sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 83, pl. LVI, 1860.

Cette espèce, qui a servi de type à notre genre *Phyllobrissus*, se reconnaîtra toujours facilement à sa forme un peu ramassée, plus longue que large, renflée en dessus, arrondie en avant, subtronquée en arrière, presque plane en dessous, à son périprocte subvertical et par conséquent à peine visible d'en haut, à son péristome subpentagonal, excentrique, orné d'un floscelle apparent. Dans nos *Echinides de l'Yonne*, nous avons réuni à cette espèce les *Nucleolites Neocomiensis* (Cotteau, non Agassiz) et *Oriformis*, Cotteau, et le *Clypeopygus Renaudi*, d'Orbigny (non Agassiz), qui ne nous ont paru que les variétés d'un même type.

Localités. — Marolles-sous-Lignières, Vendeuvre-sur-Barse. Commun. Etage néocomien moyen.

Toutes les collections.

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny, etc. (Yonne); Bettancourt-la-Ferrée (Haute-Marne); Hauterive, Sainte-Croix (Suisse).

X° Genre. Clypeopygus, d'Orbigny, 1856.

Test de taille assez grande, oblong, subclypéiforme, rétréci en avant, élargi en arrière, déprimé en dessus, subconcave en dessous. Sommet excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes, subflexueux. Tubercules petits, serrés, scrobiculés. Péristome pentagonal, entouré d'un floscelle très-apparent. Périprocte situé à la face supérieure, au sommet d'un sillon profond, obli-

Digitized by Google

que, toujours très-circonscrit. Appareil apicial compacte, remarquable par la saillie madréporiforme.

Le genre *Clypeopygus*, tel que nous le connaissons, atteint son maximum de développement dans les couches inférieures du terrain crétacé.

N° 20. Clypeopygus Robinaldinus, d'Orbigny, 1856.

(*Nucleol.*, Cott., 1854.)

Nucleolites Robinaldinus, Cotteau, *Catal. méth. des Ech., néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 291, 1851. — *Clypeopygus Robinaldinus*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 422, pl. 965, fig. 1-6, 1856. — *Nucleolites Robinaldinus*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Clypeopygus Robinaldinus*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 94, pl. LVII, fig. 5-7, 1861.

D'Orbigny est tenté de réunir cette espèce au *Clypeopygus Paultrei*, dont elle serait le jeune âge ; elle nous a paru s'en distinguer, comme nous l'avons fait remarquer dans nos *Echinides de l'Yonne*, non-seulement par sa taille constamment plus petite, mais par sa face supérieure plus renflée, plus fortement déclive et plus excavée à partir du sillon anal, par son ambitus plus épais sur les côtés, moins échancré en avant et en arrière ; son sillon anal moins triangulaire et moins fortement caréné sur les bords. — Le *Cleopygus Paultrei*, si facilement reconnaissable à sa grande taille et à l'ensemble de ses caractères, n'a pas encore été rencontré en dehors du département de l'Yonne.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Rare. Etage néocomien moyen.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Leugny, Fontenoy, Saint-Sauveur, Tronchoy (Yonne). Assez commun.

XI^e^ Genre. Botriopygus, d'Orbigny, 1855.

Test de taille moyenne, ovale, oblong, arrondi en avant, plus ou moins rostré en arrière, subdéprimé en dessus, concave en dessous. Sommet excentrique en avant. Ambulacres pétaloïdes

Digitized by Google

étroits. Tubercules petits, serrés, scrobiculés. Péristome pentagonal, entouré d'un floscelle apparent. Périprocte ovale ou même oblong, placé au pourtour de manière à entamer le dessus et le dessous à peu près également. Appareil apicial compacte.

Le genre *Botriopygus* paraît jusqu'ici spécial aux couches inférieures et moyennes du terrain crétacé.

N° 21. Botriopygus obovatus, d'Orbigny, 1855.

(*Catopygus*, Ag., 1836.)

Pygurus obovatus, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocom.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 292, 1851. — *Botriopygus obovatus*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 335, pl. 929, 1855. — *Pygurus obovatus*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Botriopygus obovatus*, Cotteau, *Etudes sur les Echinides foss. de l'Yonne*, t. II, p. 96, pl. LVIII, fig. 1-7, 1861.

Cette espèce est fort rare partout où elle a été signalée. Il serait possible que les exemplaires recueillis à Marolles par M. Dupin fussent des variétés de grande taille du *Botriopygus minor*; cependant leur taille, leur forme générale, l'obliquité bien prononcée du péristome et la dépression subtriangulaire qui accompagne le périprocte semblent s'opposer à ce rapprochement.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Très-rare. Etage néocomien moyen.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur (Yonne); Mauremont près La Sarraz (canton de Vaud); Merdasson près Neuchâtel (Suisse).

N° 22. Botriopygus minor, d'Orbigny, 1855.

(*Echinol.*, Agass., 1836.)

Pygurus minor, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 292, 1851. — *Botriopygus minor*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 337, pl. 930, fig. 1-7, 1855. — *Pygurus minor*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Botriopygus minor*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 101, pl. LVIII, fig. 813, 1861.

Cette espèce se distingue de ses congénères par sa petite taille,

Digitized by Google

sa face supérieure très-déprimée, son périprocte marginal et dépourvu de sillon, son péristome légèrement oblique. Certains exemplaires de Marolles atteignent une taille beaucoup plus forte que le type des *Echinodermes de la Suisse*.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Assez rare. Etage néocomien moyen.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Flogny, etc. (Yonne); Saint-Pierre-de-Chevène (Isère); le Lac près Morteau (Doubs); Neuchâtel, Sainte-Croix, Le Locle (Suisse).

XII^e^ Genre. Pygurus, Agassiz, 1840.

N° 23. Pygurus Montmolini, Agassiz, 1839.

(*Echinolampas*, Agass., 1836.)

Pygurus Montmolini, Cotteau, *Catal. méth. des Echin. néocom.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 292, 1851. — *Pygurus Orbignyanus*, Cotteau, *Id.* — *Pygurus Montmolini*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 305, pl. 916 et 917, 1855. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 623, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 104, pl. LIX, fig. 1-6, 1861.

On rencontre à Marolles, et dans les localités voisines, une variété très-intéressante, que caractérisent sa taille toujours plus petite, sa face supérieure plus conique et plus gibbeuse en avant, sa face postérieure munie d'un rostre plus prononcé. La constance de ces caractères nous avait engagé, dans notre *Catalogue des Echinides néocomiens*, à en faire une espèce particulière sous le nom de *Pygurus Orbignyanus*. Depuis, nous avons réuni cette espèce au *Pygurus Montmolini*, d'accord en cela avec MM. d'Orbigny et Desor.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Rare. Etage néocomien moyen.

Ecole des mines (coll. Dupin), ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny (Yonne); Fontanil, Le Fâ (Isère); Bettancourt (Haute-Marne); environs d'Aix, Salève (Savoie); Hauterive, Sainte-Croix (Suisse).

Digitized by Google

XIII^e Genre. Echinoconus, Breyn, 1732.

Test de taille variable, subpentagonal à l'ambitus, plus ou moins renflé, quelquefois subconique en dessus, presque plane en dessous. Pores simples. Zones porifères convergeant en ligne droite du sommet au péristome. Tubercules petits, perforés, crénelés, scrobiculés. Péristome s'ouvrant au milieu de la face inférieure, étroit, arrondi, vaguement décagonal, muni à l'intérieur d'auricules destinées à soutenir un appareil masticatoire. Périprocte circulaire ou ovale, placé près du bord postérieur, de manière à être plus visible en dessous que sur le profil transversal. Appareil apicial compacte.

Le genre *Echinoconus* caractérise le terrain crétacé, notamment les couches supérieures.

N° 24. Echinoconus sub-rotundus, d'Orbigny, 1854.

Conulus sub-rotundus, Mantell, *Geol. of Sussex*, p. 191, pl. XVII, fig. 15, 1822. — *Echinoconus sub-rotundus*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 517, pl. 997, fig. 8-12, 1856. — *Galerites sub-rotundus*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 183, 1857. — *Echinoconus sub-rotundus*, Cotteau et Triger, *Echin. de la Sarthe*, p. 284 et 376, pl. XLVII, fig. 4, 1860-62.

L'*Echinoconus sub-rotundus* se distingue de ses congénères par sa forme subglobuleuse, arrondie en avant, rétrécie et un peu anguleuse en arrière. Sa face supérieure est convexe et subconique ; sa face inférieure, presque plane, se renfle et s'arrondit sur les bords.

Cette espèce nous a été communiquée par M. Deloisy qui, le premier, l'a rencontrée dans le département de l'Aube : sa présence dans la craie de Saint-Parres est intéressante au point de vue stratigraphique, et nous montre que cette localité offre, au-dessus de la craie cénomanienne, une zone plus élevée et qui paraît correspondre à l'étage turonien de d'Orbigny.

Localité. — Saint-Parres-les-Tertres. Très-rare. Etage turonien.

Coll. Deloisy.

Loc. autres que l'Aube. — Fécamp, montagne Sainte-Cathe-

Digitized by Google

rine près Rouen (Seine-Inférieure); Joigny, Saint-Fargeau (Yonne); Châtillon-sur-Cher (Loir-et-Cher). Etage turonien.

N° 25. Echinoconus conicus, Breyn, 1732.
(*Galerites*, Lam., 1816.)

Echinoconus conicus, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 513, 1862. — *Galerites albogalerus*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 622, 1858.

Nous ne reviendrons pas sur la longue synonymie et les caractères de cette espèce, si souvent décrite et figurée par les auteurs. Elle est représentée, dans le département de l'Aube, par des moules siliceux que leur forme conique, leur face inférieure plane, leur ambitus subpentagonal rapprochent du type de Lamarck, qu'on rencontre si fréquemment dans la craie blanche d'Angleterre.

Localité. — Forêt d'Othe. Assez rare. Argiles à silex.

Musée de Troyes.

Loc. autres que l'Aube. — Sens, Villeneuve-le-Roi, Charny (Yonne); Beauvais, Roquemont (Oise); Chartres (Eure-et-Loir); Vernonnet, Pinterville (Eure), etc.

N° 26. Echinoconus vulgaris, d'Orbigny, 1854.

Galerites vulgaris, Desor, *Monog. des Galerites*, p. 14, pl. II, fig. 1-10, et pl. XIII, fig. 4-6, 1842. — *Echinoconus vulgaris*, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 534, pl. 1001 et 1002, fig. 1-3, 1854.

Cette espèce se rencontre, comme la précédente, à l'état de moule siliceux; elle en diffère par sa hauteur moins grande, par son sommet plus arrondi, plus surbaissé et par son dessous plus allongé et plus sensiblement pentagonal.

Localité. — Forêt d'Othe. Rare. Argiles à silex.

Musée de Troyes.

Loc. autres que l'Aube. — Environs de Sens, Sormery, Charny (Yonne); Dieppe (Seine-Inférieure); Beauvais (Oise).

N° 27. Echinoconus sub-conicus, d'Orbigny, 1856.

Echinoconus sub-conicus, d'Orbigny, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VI, p. 517, pl. 997, fig. 8-12, 1854.

Cette espèce, souvent confondue avec l'*Echinoconus conicus*,

Digitized by Google

s'en distingue par son sommet plus large et plus arrondi, par ses côtes plus convexes et sa base moins sensiblement pentagonale.

Localité. — Forêt d'Othe. Très-rare. Argiles à silex.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Villeneuve-sur-Yonne, Sormery, environs de Sens (Yonne); Beauvais (Oise), etc.

N° 28. Echinoconus Icaunensis, Cotteau, 1865.

Pl. II, fig. 1-2.

Test inconnu. Moule intérieur de taille assez forte, oblong, subpentagonal, arrondi et légèrement dilaté en avant, un peu plus étroit en arrière. Face supérieure renflée, subconique, légèrement acuminée, ayant sa plus grande hauteur au point qui correspond au sommet. Face inférieure plane, subanguleuse sur les bords. Aires ambulacraires à peine renflées, très-étroites comme toujours aux approches du péristome. Périprocte ovale, infra-marginal. Péristome subcirculaire, présentant l'empreinte des auricules destinées à supporter les mâchoires.

Hauteur, 33 millimètres; diamètre transversal, 42 millimètres; diamètre antéro-postérieure, 49 millimètres.

Nous ne connaissons de cette espèce que quelques moules intérieurs rencontrés dans les argiles à silex de l'Yonne et de l'Aube; ils se distinguent d'une manière si positive de leurs congénères, que nous n'avons pas hésité à en faire le type d'une espèce particulière. Nous lui avons conservé le nom *Echinoconus Icaunensis* qu'elle portait depuis longtemps dans notre collection. — Nos exemplaires se rapprochent un peu de certaines variétés surbaissées de l'*Echinoconus conicus* (*Galerites albogalerus*); ils en diffèrent cependant d'une manière constante par leur taille beaucoup plus développée, leur forme plus oblongue, leur face supérieure moins élevée, moins conique et légèrement acuminée au sommet.

Localité. — Forêt d'Othe. Assez rare. Silex du terrain crétacé supérieur remaniés dans l'argile à silex.

Musée de Troyes, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Sormery, Villeneuve-le-Roi (Yonne).

Digitized by Google

EXPL. DES FIGURES. — Pl. II, fig. 1, *Echinoconus Icaunensis*, de ma collection, vu de côté ; fig. 2, face inf.

XIV^e^ Genre. DISCOÏDEA, Klein, 1734.

Test de taille variable, circulaire ou pentagonal, plus ou moins renflé, quelquefois subconique. Pores simples. Zones porifères droites. Tubercules petits, crénelés, scrobiculés, augmentant de volume à la face inférieure, où ils forment des rangées concentriques assez régulières. Péristome s'ouvrant au milieu de la face inférieure, circulaire, décagonal, marqué de légères entailles. Périprocte ovale, placé entre le péristome et le bord postérieur. Appareil apicial compacte, subpentagonal, présentant, dans certaines espèces, cinq plaques génitales perforées, et dans quelques autres espèces, à la place de la plaque génitale impaire, une plaque complémentaire imperforée. L'intérieur du test est garni au pourtour de cloisons plus ou moins épaisses, placées près du bord dans les aires interambulacraires et donnant lieu à ces entailles remarquables qu'on retrouve chez tous les moules intérieurs.

Le genre *Discoïdea* est spécial au terrain crétacé.

N° 29. DISCOÏDEA SUBUCULUS, Klein, 1734.

Discoïdea subuculus, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 622, 1838. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VIII, p. 23, pl. 1009, fig. 8-16, 1861.

Cette espèce, parfaitement caractérisée par sa petite taille, sa forme circulaire et conique, sa double carène interambulacraire, sa face inférieure presque plane sur les bords, la grandeur de son péristome, les profondes entailles de son moule intérieur, son appareil apicial muni de quatre plaques génitales perforées, a été découverte pour la première fois dans l'Aube par M. Berthelin qui nous l'a communiquée.

LOCALITÉ. — Saint-Parre-les-Tertres. Rare. Etage cénomanien.

Coll. Berthelin.

LOC. AUTRES QUE L'AUBE. — Partout où l'étage cénomanien a été signalé.

Digitized by Google

N° 30. Discoïdea cylindrica, Agassiz, 1840.

(*Galerites*, Lam., 1816.)

Discoidea cylindrica, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 28, pl. 1010 et 1011, 1861.

Cette belle espèce, assez répandue dans la craie cénomanienne d'autres contrées, n'avait pas encore été signalée dans l'Aube. L'échantillon que nous a communiqué M. Berthelin est remarquable par sa forme renflée, subhémisphérique, son ambitus pentagonal, sa face inférieure tout-à-fait plane ; la position de son péristome et de son périprocte ne saurait laisser aucun doute sur son identité spécifique. L'exemplaire de M. Deloisy laisse voir, à la face inférieure, la trace des sillons qui marquent le moule intérieur.

Localités. — Saint-Parres-lès-Tertres, Montiéramey (tranchée du chemin de fer de Mulhouse). Très-rare. Etage cénomanien.

Musée de Troyes, coll. Berthelin, Deloisy.

Loc. autres que l'Aube. — Neuvy-Sautour, Pourrain, Saint-Sauveur (Yonne) ; la Fauge près le Villard de Lans (Isère) ; Saint-Aignan-en-Vercor (Drôme), etc., etc.

XV^e^ Genre. Holectypus, Desor, 1842.

N° 31. Holectypus macropygus, Desor, 1842.

(*Discoïdea*, Ag., 1836.)

Discoïdea macropygus, Leymerie, *Mémoire sur le terr. crét. de l'Aube*, Mém. soc. géol. de France, t. V, p. 22, 1842. — *Id.*, Leymerie, *Stat. géol. et minér. de l'Aube*, atlas, p. 8, 1845. — *Holectypus macropygus*, Cotteau, *Catal. méth. des Echin. néocomiens*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 289, 1851. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 622, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 67, pl. LIV, fig. 11-18, 1859.

Cette espèce, déjà signalée par M. Leymerie, est assez abondante dans le terrain néocomien. Nous n'avons point rencontré dans l'Aube la variété de grande taille (*Holectypus Neocomiensis*, Cotteau, non Gras), qu'on recueille quelquefois aux environs d'Auxerre.

Digitized by Google

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Assez commun. Etage néocomien moyen.

Ecoles des Mines (coll. Dupin), Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où le terrain néocomien moyen a été signalé.

XVI[e] Genre. Peltastes, Agassiz, 1839.

Test de petite taille, subcirculaire, plus ou moins renflé. Pores simples. Aires ambulacraires presque droites, garnies de deux rangées de granules. Aires interambulacraires larges, pourvues de deux rangées de tubercules assez gros, crénelés, non perforés. Péristome circulaire, muni d'entailles apparentes. Périprocte excentrique en arrière, situé dans l'axe de l'animal. Appareil apicial saillant, couvrant une grande partie de la face supérieure, marqué d'impressions suturales et de stries très-variables dans leur aspect; la plaque génitale antérieure de droite offre au milieu une fissure oblongue, spongieuse, plus ou moins déchirée, correspondant au pore oviducal et tenant lieu du corps madréporiforme.

Le genre *Peltastes* est spécial au terrain crétacé et caractérise surtout les couches inférieures et moyennes.

N° 32. Peltastes stellulatus, Agassiz, 1846.

Salenia stellulata, Agassiz, *Monog. des Salenies*, p. 15, pl. II, fig. 25-32, 1838. — *Peltastes stellulatus*, Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat., 3[e] sér., t. VI, p. 342, 1846. — *Salenia areolata* (non Wahl), Leymerie, *Stat. min. et géol. du dép. de l'Aube*, atlas, p. 8, 1846. — *Peltastes stellulatus*, Cotteau, *Catal. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 284, 1851. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 621, 1858. — *Hyposalenia stellulata*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 60, pl. LIV, fig. 1-10, 1859. — *Peltastes stellulatus*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 101, pl. 1023, 1861.

Cette jolie espèce a été souvent décrite ou mentionnée par les auteurs. Nous ne reviendrons pas sur les descriptions détaillées accompagnées de nombreuses figures que nous avons données dans nos études sur les *Echinides de l'Yonne*, et plus tard dans la *Paléontologie française*. Sa taille constamment peu dévelop-

Digitized by Google

pée, sa face supérieure à peine renflée, ses ambulacres étroits, ses tubercules interambulacraires saillants et espacés, la grandeur de son appareil apicial servent à distinguer cette espèce des autres Peltastes que nous connaissons.

Localités. — Vendeuvre-sur-Barse, Soulaines, Marolles-sous-Lignières. Assez commun. Néocomien inférieur et moyen.

Musée de Troyes, coll. Berthelin, Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Tronchoy, Bernouil, Auxerre (Yonne); Saint-Dizier (Haute-Marne); Germigny (Haute-Saône); Fontanil (Isère); Censeau, les Rousses (Jura).

N° 33. Peltastes Lardyi, Cotteau, 1861.

Hyposalenia Lardyi, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 148, 1856. — *Peltastes Lardyi*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 106, pl. 1024, 1861. — *Id., Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 162, pl. LXIV, fig. 1-10, 1863.

Cette espèce est d'une taille assez forte, circulaire, plus ou moins renflée en dessus ; ses ambulacres assez étroits présentent deux rangées de granules mamelonnés, serrés, égaux entre eux, au nombre de dix-huit à vingt dans les exemplaires de grande taille. L'intervalle qui sépare les deux rangées est relativement assez large et occupé par des verrues fines, éparses, homogènes. Les tubercules interambulacraires sont très-inégaux, saillants, développés surtout vers l'ambitus, au nombre de cinq à six par série. L'appareil apicial arrondi, et légèrement onduleux sur les bords, couvre une grande partie de la face supérieure.

Localité. — Les Croûtes, près d'Ervy. Rare. Etage aptien. Zône de la *Terebratella Asteriana*.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Georges (ferme de Bon-Pain) (Yonne); Merdasson, La Presta, La Russille (Suisse).

XVII^e^ Genre. Salenia, Gray, 1835.

Test de petite taille, circulaire, plus ou moins renflé. Pores simples. Aires ambulacraires presque droites, garnies de deux rangées de granules. Aires interambulacraires larges, pourvues de deux rangées de tubercules assez gros, crénelés, non perfo-

Digitized by Google

rés. Péristome subcirculaire, muni de faibles entailles. Périprocte excentrique en arrière, situé un peu à droite, en dehors de l'axe de l'animal. Appareil apicial saillant, couvrant une grande partie de la face supérieure, marqué d'impressions suturales et de stries très-variables dans leur aspect ; la plaque génitale antérieure de droite offre une déchirure plus ou moins apparente, quelquefois spongieuse, et qui correspond au pore oviducal.

Le genre *Salenia* commence à se montrer dans les couches inférieures du terrain crétacé ; il atteint son maximum de développement dans les couches moyennes et supérieures, et disparaît avec les assises inférieures du terrain tertiaire, qui ne renferme qu'une espère fort rare.

N° 34. Salenia mamillata, Cotteau, 1864.

Salenia mamillata, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 136, pl. 1031, fig. 9-17, 1861. — *Id.*, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 160, pl. LXIII, fig. 12-16, 1863.

Cette espèce offre quelques rapports avec le *Salenia foliumquerci* du néocomien inférieur des environs de Bernouil (Yonne) ; elle s'en distingue par sa taille plus forte, sa face supérieure plus déprimée, son appareil apicial moins étendu, marqué d'impressions suturales plus profondes et moins allongées, par son péristome plus grand et ses tubercules plus saillants.

Dans l'exemplaire que nous avons décrit, le seul que nous connaissions, la plaque génitale antérieure de droite présente une déchirure parfaitement distincte.

Localité. — Département de l'Aube. Très-rare. Etage aptien ?... Cette espèce nous a été donnée sans indication de gisement et de localité, et ce n'est pas sans quelque doute que nous la plaçons dans l'étage aptien.

Musée de Troyes.

XVIII^e^ Genre. Cidaris, Klein, 1734.

N° 35. Cidaris Lardyi, Desor, 1855.

Cidaris vesiculosa (non Goldf.), Agassiz, *Note sur les foss. du Jura Neuchatelois*, Mém. soc. des sc. nat. de Neuchatel, t. I, p. 141, 1836. — *Cidaris punctata* (non Roem.), Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc.

Digitized by Google

nat., 3e sér., t. VI, p. 337, 1846. — *Cidaris marginatus* (non Goldf.), Leymerie, *loc. cit.*, atlas, p. 8, 1846. — *Cidaris punctata*, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. — *Cidaris Lardyi*, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 2, pl. V, fig. 2, 1855. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 11, pl. XLVII, fig. 1-8, 1857. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 190, pl. 1043 et 1049, fig. 1-4, 1862.

Cette espèce, assez abondante dans le terrain néocomien de l'Aube et de l'Yonne, offre quelque ressemblance avec le *Cidaris vesiculosa* de Goldfuss; elle en diffère par ses tubercules plus développés près du sommet, ses scrobicules moins profonds, moins ondulés et entourés de granules plus gros et plus espacés, ses ambulacres garnis de quatre et non de six rangées de granules.

Il n'est pas rare de rencontrer les radioles de cette espèce; ils sont allongés, subcylindriques, presqu'aussi gros au sommet qu'aux approches de la collerette, recouverts de granules le plus souvent uniformes, quelquefois épineux, disposés presque toujours en séries longitudinales fines et pressées. L'espace intermédiaire entre les rangées granuleuses paraît chagriné; la collerette est longue, finement striée, le bouton peu développé, la facette articulaire dépourvue de crénelures.

Le *Cidaris Lardyi* paraît occuper plusieurs niveaux bien distincts : dans la région qui nous occupe; il caractérise les couches à *Echinospatagus cordiformis*, se multiplie surtout à la partie inférieure, au milieu des zoophytes, et disparaît au-dessous des argiles ostréennes, tandis que dans le Jura et en Suisse il ne se montre qu'au-dessus de l'*Echinospatagus cordiformis*, dans le néocomien supérieur (urgonien).

Dans le département de l'Aube, le *Cidaris Lardyi*, ainsi que nous l'avons déjà signalé *(Echinides de l'Yonne* et *Paléontologie française)*, reparaît au milieu des couches inférieures de l'étage aptien. M. Leymerie et moi nous avons rencontré aux Croûtes, associés à l'*Ostrea aquila* et à la *Terebratella Asteriana*, des radioles et des fragments de test qui ne sauraient être distingués de ceux qui caractérisent le terrain néocomien.

Localités. — Marolles-sous-Lignières, Fouchères. Assez rare. Néocomien moyen. Couches à Echinospatagus cordiformis. — Les Croûtes, près d'Ervy. Rare. Etage aptien.

Musée de Troyes, coll. Deloisy, Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Auxerre, Venoy, Gy-l'Evêque,

Digitized by Google

Leugny, etc. (Yonne). Néocomien moyen. — Morteau (Doubs); Mauremont, La Rusille près Orbe (Suisse). Néocomien sup. (urgonien).

N° 36. Cidaris muricata, Rœmer, 1836.

Cidaris muricata, Rœmer, *Norddeutsch. Oolith. gebirg.*, p. 26, pl. I, fig. 22, 1836. — *Cidaris Autissiodorensis,* Cotteau, *Catal. des Ech. néoc. du dép. de l'Yonne,* Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. — *Cidaris hirsuta, Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne,* t. II, p. 14, pl. XLVII, fig. 9-12, 1857. — *Cidaris muricata,* Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 195, pl. 1154, fig. 5-18, 1862. — *Id., Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne,* p. 133, 1863.

Le test de cette espèce n'est connu que par quelques plaques isolées qui ont beaucoup de rapports avec les plaques du *Rhabdocidaris Salviensis,* sans qu'il soit possible cependant de se prononcer sur leur identité.

Les radioles sont allongés, subcylindriques, quelquefois fusiformes, garnis de granules fins et homogènes, assez irrégulièrement disposés, et d'épines très-fortes, inégales, subtriangulaires, acérées; l'extrémité du radiole paraît souvent tronquée et se termine alors par une étoile ou quelques épines saillantes.

Localités. — Fouchères, Marolles-sous-Lignières. Assez commun. Néocomien moyen.

Ecole des Mines (coll. Dupin), Musée de Troyes, coll. Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Flogny, Auxerre, Fontenoy, Leugny, etc. (Yonne); Saint-Dizier, Vassy (Haute-Marne); Germigney (Haute-Saône), etc.

N° 37. Cidaris Gaultina, Forbes, 1854.

Cidaris Gaultina, Forbes in Morris, *Catal. of. Birit. foss.*, 2 nd, ed., p. 74, 1854. — *Cidaris* . . . . . , Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne,* t. II, p. 180, pl. LXIV, fig. 13-14, 1864. — *Cidaris Gaultina,* Wright, *Monog. of the Brit. foss. Echinod., cret. Form.*, p. 36, pl. I, fig. 2-3, 1864.

Dans nos *Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne,* nous avons décrit et figuré, sans lui donner de nom spécifique, un fragment de radiole de *Cidaris* recueilli dans l'étage albien de

Digitized by Google

l'Aube. En comparant cet exemplaire au radiole du *Cidaris Gaultina*, que M. Wright vient de figurer dans son ouvrage sur les oursins crétacés d'Angleterre, nous croyons devoir le rapporter à cette même espèce. Notre échantillon, comme les radioles attribués aux *Cidaris Gaultina*, est allongé, subcylindrique, garni de granules inégaux, arrondis, disposés en séries longitudinales, régulières. L'espace qui sépare les séries de granules est couvert de stries linéaires, subchagrinées, visibles seulement à la loupe.

Localité. — Gérosdot. Très-rare. Etage albien.

Musée de Paris (coll. d'Orbigny).

Loc. autre que l'Aube. — Folkstone (Angleterre). Etage albien.

N° 38. Cidaris vesiculosa, Goldfuss, 1826.

Cidaris vesiculosa, Goldfuss, *Petref. Germaniæ*, t. I, p. 120, pl. XI, fig. 2, 1826. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. de l'Yonne*, p. 620, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p, 222, pl. 1050 et 1051, fig. 1-6, 1862. — *Cidaris hirudo* (pars), Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 244, pl. 1054 *bis*, fig. 6-16, 1862. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. de l'Yonne*, t. II, p. 212, pl. LXVII, fig. 1-3, 1865.

Le type du *Cidaris vesiculosa*, parfaitement reconnaissable à sa taille moyenne, à ses tubercules espacés, très-petits à la face supérieure, beaucoup plus gros vers l'ambitus, à sa zône miliaire remplie de granules fins et serrés, à ses ambulacres garnis de six rangées de granules homogènes, se rencontre dans l'Aube, et M. Deloisy nous en a communiqué un exemplaire parfaitement caractérisé, et qui ne nous laisse aucun doute sur son identité spécifique.

Nous rapportons également au *Cidaris vesiculosa* certains exemplaires de *Cidaris* de taille beaucoup plus forte qu'on rencontre associés au précédent dans les carrières de Saint-Parres, et qui présentent les mêmes caractères que l'échantillon de la craie de Neuvy-Sautour, que nous avons figuré récemment dans nos *Etudes sur les Echinides de l'Yonne*, comme une variété *major* du *Cidaris vesiculosa*. C'est à ces *Cidaris* de grande taille qu'appartiennent, sans aucun doute, les radioles allongés, subcylindriques, fusiformes, garnis de stries fines, régulières, granuleuses, assez abondants dans la craie de Saint-

Digitized by Google

Parres-les-Tertres, et que nous avions à tort, dans la *Paléontologie française,* réunis au *Cidaris hirudo,* qui, en Angleterre et dans le Nord de la France, occupe un horizon plus élevé.

Localité. — Saint-Parres-les-Tertres. Assez rare. Etage cénomanien.

Musée de Troyes, coll. Berthelin, Deloisy, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où la présence de l'étage cénomanien a été constatée.

N° 89. Cidaris velifera, Bronn, 1835.

Pl. II. fig. 3-11.

Cidaris velifera, Bronn, *Jahrb,* p. 154, 1825. — *Id.,* Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.,* t. VII, p. 241, pl. 1054, fig. 14-21, 1863. — *Id.,* Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne,* t. II, p. 221, pl. LXVII, fig. 8-10, 1865.

Lorsque nous avons décrit et figuré cette espèce, dans la *Paléontologie française,* nous ne connaissions que les radioles. M. Wright a découvert récemment le test, et dans son grand ouvrage sur les Echinides d'Angleterre, il a figuré un fragment auquel adhèrent encore un certain nombre de radioles. M. Berthelin a recueilli, dans la craie cénomanienne de Saint-Parres, un *Cidaris* qui présente de grands rapports avec le test décrit par M. Wright, et que nous n'hésitons pas, par cela même, à considérer comme le test du *Cidaris velifera.* Il nous paraît utile d'en donner la description.

Espèce de petite taille, circulaire, médiocrement renflée. Zones porifères assez larges, déprimées, subflexueuses à la partie supérieure, presque droites en se rapprochant du péristome. Aires ambulacraires garnies de quatre rangées de granules ; les deux rangées externes, plus développées que les autres et très-distinctement mamelonnées, sont placées tout-à-fait sur les bords des zones porifères ; les deux rangées internes sont formées de granules plus petits, plus espacés, paraissant, dans la région infra-marginale, disposés deux à deux et obliquement. Vers le sommet les granules internes diminuent de volume, disparaissent, et les deux rangées se réduisent à une seule. Tubercules interambulacraires assez gros, à basse lisse, surmontés d'un mamelon saillant, large, presque toujours perforé, au nombre de cinq à six par série. Le scrobicule qui les entoure est étroit, déprimé et bordé d'un cercle granulaire distinct. Zone miliaire

Digitized by Google

assez étendue, remplie de granules abondants, serrés, inégaux, épars. Péristome médiocrement ouvert, arrondi, subpentagonal. Appareil apicial plus grand que le péristome, subcirculaire. Hauteur, 8 millimètres; diamètre, 18 millimètres.

Le test que nous venons de décrire, de même que celui que M. Wright a figuré, se rapproche beaucoup du *Cidaris clavigera* qu'on rencontre ordinairement à un horizon plus élevé. Les deux espèces diffèrent surtout par la forme de leurs radioles plus petits, plus globuleux chez le *Cidaris velifera* et garnis de granules plus espacés et plus irrégulièrement disposés.

Localité. — Saint-Parres-les-Tertres. Rare. Etage cénomanien.

Collection Berthelin.

Loc. autres que l'Aube. — Neuvy-Sautour (Yonne); Cap-la-Hève (Seine-Inférieure); La Madeleine près Vernon (Eure), etc.

Expl. des figures. — Pl. II, fig. 3, *Cidaris velifera*, de la coll. de M. Berthelin, vu de côté; fig. 4, face sup.; fig. 5, face inf.; fig. 6, fragment grossi des aires ambulacraires; fig. 8 et 10, radioles; fig. 9 et 11, radioles grossis.

N° 40. Cidaris Berthelini, Cotteau, 1862.

Pl. II, fig. 12-17.

Cidaris Berthelini, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 242, pl. 1054 *bis*, fig. 1-5, 1862. — *Id., Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 219, pl. LXVII, fig. 6-7, 1865.

Nous ne possédons que les radioles de cette espèce; ils sont gros, renflés, pyriformes, à sommet arrondi, garnis, sur toute leur surface, de petits granules épineux, serrés, inégaux, disposés en séries longitudinales assez régulières. Souvent les granules cessent de former des séries linéaires, et paraissent moins épineux; l'espace intermédiaire est tantôt chagriné et tantôt couvert d'épines microscopiques et serrées. La collerette est courte et striée, l'anneau saillant, la facette articulaire lisse et perforée.

C'est à M. Berthelin que nous devons la connaissance de ce radiole fort rare. Tout récemment M. Deloisy nous a communiqué un certain nombre d'exemplaires dont la taille et la forme

Digitized by Google

sont très-variables. Nous avons cru devoir faire figurer quelques-uns d'entre eux.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous maintenons comme espèce distincte les radioles du *Cidaris Berthelini*. Malgré leur taille beaucoup plus forte, leur forme plus allongée, les granules plus fins et plus serrés dont ils sont recouverts, peut-être arrivera-t-on à les rapporter au *Cidaris velifera*. Cependant, quant à présent, et tant qu'on n'aura pas rencontré les radioles de ces deux espèces réunis au même test, nous croyons plus naturel de les séparer.

Localité. — Saint-Parres-les-Tertres. Rare. Etage cénomanien.

Musée de Troyes, coll. Berthelin, Deloisy, ma collection.

Loc. autre que l'Aube. — Neuvy-Sautour (Yonne).

Expl. des figures. — Pl. II, fig. 12, 13, 14, 15 et 16, radioles du *Cidaris Berthelini;* fig. 17, base du radiole grossie; fig. 18, fragment grossi.

N° 11. Cidaris uniformis, Sorignet, 1850.

Cidaris uniformis, Sorignet, *Ours. foss. de l'Eure*, p. 18, 1850. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 239, pl. 1054, fig. 8-13, 1862. — *Id., Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 217, pl. XLVII, fig. 4-5, 1865.

Le terrain cénomanien de l'Aube ne nous a fourni que quelques fragments pouvant être rapportés à cette espèce; ils se reconnaissent à leur forme allongée, subcylindrique, aux cotes longitudinales, saillantes, subdentelées, régulières, dont leur surface est ornée.

Localité. — Saint-Parres-les-Tertres. Très-rare. Etage cénomanien.

Coll. Berthelin.

Loc. autres que l'Aube. — Neuvy-Sautour, Saint-Fargeau (Yonne); Le Hâvre (Seine-Inférieure); Fourneaux, La Madeleine (Eure).

Digitized by Google

XIX^e Genre. RHABDOCIDARIS, Desor, 1855.

N° 42. RHABDOCIDARIS SALVIENSIS, Cotteau, 1857.

Cidaris Salviensis, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. — *Rhabdocidaris Salviensis*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 16, pl. XLVIII, fig. 1-4, 1857. — *Cidaris Salviensis*, Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 620, 1858. — *Rhabdocidaris Salviensis*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 341, pl. 1080, fig. 5-15, 1862.

Le *Rhabdocidaris Salviensis* offre, au premier aspect, beaucoup de ressemblance avec le *Cidaris Lardyi*. Ainsi que nous l'avons établi dans nos *Echinides de l'Yonne* et plus tard dans la *Paléontologie française*, les deux espèces sont bien distinctes et le *Rhabd. Salviensis* sera toujours reconnaissable à ses pores unis par un sillon, à ses ambulacres plus flexueux, plus étroits, présentant deux rangées de granules qui augmentent sensiblement de volume près de la bouche, à ses tubercules interambulacraires plus développés, plus fortement mamelonnés, à scrobicules plus larges, plus déprimés et entourés de granules plus apparents. Il se pourrait que les radioles du *Cidaris muricata* armés d'épines épaisses et saillantes comme presque tous les radioles de *Rhabdocidaris* appartinssent à l'espèce qui nous occupe. Si cette identité, sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention, était démontrée d'une manière certaine par la découverte d'un test muni encore de quelques-uns de ses radioles, l'espèce devrait quitter le nom de *Salviensis* et reprendre celui de *Rhabdocidaris muricata*.

LOCALITÉ. — Courtenot. Assez commun. Néocomien moyen. Musée de Troyes, ma collection.

LOC. AUTRES QUE L'AUBE. — Auxerre, Saint-Sauveur (Yonne) ; Saint-Dizier (Haute-Marne).

XX^e Genre. HEMICIDARIS, Agassiz, 1840.

N° 43. HEMICIDARIS CLUNIFERA, Desor, 1858.

(Agassiz, 1836.)

Cidaris clunifera, Agassiz, *Note sur les foss. du Jura Neuchatelois*, Mém. soc. des sc. nat. de Neuchatel, t. I, p. 142, pl. XIV, fig. 16-18, 1836.

Digitized by Google

— *Id.*, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. — *Hemicidaris Neocomiensis*, Cotteau, *Id.*, p. 283. — *Hemicidaris clunifera et Neocomiensis*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 19 et 21, pl. XLVII, fig. 13-15, et pl. XLVIII, fig. 5-9, 1857. — *Cidaris clunifera* et *Hemicidaris Neocomiensis*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. de l'Yonne*, p. 620 et 621, 1858. — *Hemicidaris clunifera*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 387, pl. 1089, fig. 6-16, et pl. 1090, fig. 6-18, 1863.

Le test de cette espèce est parfaitement caractérisé par ses ambulacres étroits et très-flexueux, ses tubercules interambulacraires largement développés, profondément crénelés, au nombre de quatre à cinq par série, sa zône miliaire étroite, sinueuse, occupée, ainsi que l'intervalle qui sépare les tubercules, par des granules inégaux, épars, beaucoup plus petits que ceux qui entourent les tubercules, par son péristome très-grand, à fleur du test, muni d'entailles peu apparentes. Les radioles, beaucoup plus fréquents que le test, ont été longtemps considérés comme appartenant à une espèce distincte. M. Desor, en découvrant dans le terrain néocomien des environs de Neuchâtel un échantillon qui présente, empâtés dans la même roche, le test et les radioles, a levé toute incertitude à ce sujet. Les radioles de l'*Hemicidaris clunifera* sont de forte taille, ovoïdes, glandiformes, quelquefois étranglés au milieu, à sommet plus ou moins obtus, garnis, sur toute leur surface, de petits granules serrés, aplatis, plus ou moins apparents, épars ou disposés en séries linéaires très-fines.

Localités. — Fouchères, Marolles-sous-Lignières. Rare. Terrain néocomien moyen.

Coll. Berthelin, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Flogny, Venoy, Gy-l'Evêque, Saints, etc. (Yonne); Morteau (Doubs); Orgon (Bouches-du-Rhône); Mauremont, la Russille près Orbe, environs de Neuchâtel, mont Salève (Suisse).

XXI^e^ Genre. Pseudodiadema, Desor, 1856.

N° 44. Pseudodiadema Bourgueti, Desor, 1856.

Diadema Bourgueti, Agassiz, *Desc. des Echinod. foss. de la Suisse*, 2^e^ partie, p. 6, pl. XVI, fig. 6-10, 1840. — *Id.*, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néoc. du dép. de l'Yonne*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 285, 1851. — *Diadema Foucardi*, Cotteau, *Id.*, p. 286. — *Pseudo-*

Digitized by Google

diadema Bourgueti, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 27, pl. XLIX, fig. 6-14, pl. L, fig. 1-6, 1857. — *Diadema Bourgueti et Foucardi*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 621, 1858. — *Pseudod. Bourgueti*, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 416, pl. 1095, fig. 15-19, pl. 1096 et 1097, fig. 1-11, 1863.

Nous ne reviendrons pas sur la description de cette espèce, l'une des plus abondantes et des mieux connues de l'étage néocomien, et qui sera toujours reconnaissable à ses tubercules principaux apparents surtout vers l'ambitus, et diminuant de volume à la face supérieure, à ses tubercules secondaires très-peu nombreux et relégués dans la région infra-marginale des interambulacres, aux granules fins, abondants, serrés, qui garnissent l'espace intermédiaire.

La plupart des variétés que nous avons décrites dans nos *Echinides du département de l'Yonne*, et plus récemment encore, dans la *Paléontologie française*, se retrouvent dans les couches néocomiennes du département de l'Aube.

Localités. — Vendeuvre-sur-Barse, Ville-sur-Terre, Marolles-sous-Lignières. Assez commun. Néocomien moyen.

Musée de Troyes, Ecole des Mines, ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où le terrain néocomien a été signalé.

N° 45. Pseudodiadema rotulare, Desor, 1856.

Diadema rotulare, Agassiz, *Notice sur les foss. du terr. crétacé du Jura Neuchatelois*, Mém. soc. des sc. nat. de Neuchatel, t. I, p. 139, 1836. — *Id.*, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 285, 1851. — *Diadema Periguetl*, *Id.*, p. 286. — *Pseudodiadema rotulare*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. de l'Yonne*, t. II, p. 24, pl. XLIX, fig. 1-5, 1857. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 622, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 424, pl. 1097, fig. 11-13, pl. 1098 et 1099, 1863.

Le *Pseudodiadema rotulare* est moins fréquent que le précédent, avec lequel on le rencontre ordinairement associé; il en diffère par ses tubercules principaux moins développés, plus serrés, plus homogènes, par ses tubercules secondaires plus nombreux, plus apparents et plus régulièrement disposés, par ses granules intermédiaires plus grossiers, plus inégaux et moins abondants, par son péristome plus enfoncé et plus étroit.

Digitized by Google

Localités. — Thieffrain, Vendeuvre-sur-Barse, Marolles-sous-Lignières. Assez abondant. Néocomien moyen.

Toutes les collections.

Loc. autres que l'Aube. — Partout où le terrain néocomien a été signalé.

N° 46. Pseudodiadema Autissiodorense, Cotteau, 1859.

Diadema Autissiodorense et Robinaldinum, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 285, 1851. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *Stat. géol. du dép. de l'Yonne*, p. 621, 1858. — *Pseudodiadema Autissiodorense et Robinaldinum*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 35 et 40, pl. LI, fig. 17, pl. LII, fig. 14, 1859. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 428, pl. 1100 et 1101, fig. 1-6, 1863.

Cette espèce offre, au premier aspect, quelque ressemblance avec le *Pseudod. rotulare ;* elle s'en distingue nettement par ses tubercules secondaires plus abondants, plus gros, plus régulièrement disposés, s'élevant plus haut au-dessus de l'ambitus, par sa face inférieure beaucoup plus tuberculeuse et surtout par ses pores sensiblement dédoublés près du sommet.

Les variétés que présente le *Ps. Autissiodorense* sont assez nombreuses. Celle qu'on rencontre le plus habituellement dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, et qui peut être considérée comme le type de cette espèce, est remarquable par sa taille moyenne, sa forme circulaire et légèrement renflée en dessus, ses tubercules secondaires beaucoup moins développés que les autres et formant seulement, de chaque côté des tubercules principaux, une rangée qui s'atténue et disparaît à la face supérieure. C'est à peine si l'on distingue, dans la région inframarginale et vers l'ambitus, sur le bord des zônes porifères et au milieu des rangées principales, quelques petits tubercules inégaux et épars se confondant avec les granules.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Très-rare. Néocomien moyen.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Auxerre, Monéteau, Saint-Sauveur (Yonne) ; Morteau (Doubs).

Digitized by Google

N° 47. Pseudodiadema Picteti, Desor, 1856.

Pseudodiadema Picteti, Desor, *Synops. des Ech. foss.*, p. 71, 1857. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 156, pl. LXIII, fig. 5-9, 1863. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 435, pl. 1102, fig. 6-13, 1863.

Le *Pseudodiadema Picteti* constitue un type assez nettement tranché, que caractérisent sa forme subpentagonale, déprimée en dessus et en dessous, ses pores dédoublés près du sommet, ses tubercules interambulacraires saillants, à peine scrobiculés, se touchant par la base, formant quatre rangées distinctes, sa zône miliaire nulle, son péristome assez grand s'ouvrant dans une dépression à peine sensible.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Rare. Néocomien sup.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Auxerre (Yonne); Censeau (Jura), etc.

N° 48. Pseudodiadema Raulini, Desor, 1856.

Diadema Raulini, Cotteau, *Catal. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 286, 1851. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 621, 1858. — *Pseudodiadema Raulini*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 38, pl. LI, fig. 8-11. 1859. — *Id.*, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 439, pl. 1103, 1863.

Le *Pseud. Raulini*, mentionné pour la première fois en 1851, sera toujours reconnaissable à sa forme très-déprimée et sensiblement pentagonale, à ses pores ambulacraires largement bigéminés près du sommet et sur une grande partie de la face supérieure, à ses ambulacres légèrement renflés, à ses tubercules ambulacraires et interambulacraires se rapprochant, par leur disposition, de ceux du *Ps. Picteti*, tout en étant plus gros, plus nombreux et diminuant plus rapidement de volume à la face supérieure qui paraît presque nue, à son appareil apicial très-grand et pentagonal.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Très-rare. Néocomien moyen.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

loc. autres que l'Aube. — Auxerre (Yonne); Bovaresse, can-

Digitized by Google

ton de Neuchatel (Suisse). Très-rare. Néocomien supérieur (urgonien).

N° 49. Pseudodiadema Dupini, Cotteau, 1863.

Pseud. Dupini, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 159, pl. LXIII, fig. 10-11, 1863. — *Id., Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 514, pl. 1123, fig. 18-20, 1864.

Nous ne connaissons de cette espèce que quelques radioles isolés; ils sont de petite taille, grêles, allongés, subcomprimés, aciculés, lisses en apparence, garnis, sur toute la tige, de côtes longitudinales très-délicates, égales, atténuées, régulièrement espacées. La collerette est distincte, longue, striée, séparée de la tige par une ligne à peine oblique. L'anneau saillant présente de fortes crénelures qui ne se prolongent pas sur le bouton.

Localité. — Les Croûtes, près d'Ervy. Rare. Etage aptien, zône de la *Terebratella Asteriana*.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

Loc. autre que l'Aube. — Saint-Georges près Auxerre (Yonne).

N° 50. Pseudodiadema Rhodani, Desor, 1855.

(Agass., 1840.)

Diadema Rhodani, Agassiz, *Desc. des Ech. foss. de la Suisse*, t. II, p. 9, pl. XVI, fig. 6-18, 1840. — *Pseudodiadema Rhodani*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 460, pl. 1100, 1863. — *Id., Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 180, pl. LXVI, fig. 1-3, 1864.

Cette espèce, l'une des plus caractéristiques de l'étage albien, se distingue facilement de ses congénères par ses zônes porifères simples et subondulueuses, ses tubercules principaux très-gros et espacés à la face supérieure, plus petits et plus serrés aux approches du péristome, ses tubercules secondaires très-abondants dans la région infra-marginale, et remplacés, au dessus de l'ambitus, par une granulation fine et homogène, son péristome étroit et profondément déprimé.

Le *Ps. Rhodani* est assez abondamment répandu dans l'étage albien de la Perte du Rhône. Dans la *Paléontologie française*,

Digitized by Google

nous avons signalé, pour la première fois, sa présence autour du bassin pyrénéen, dans la région qui nous occupe.

Localité. — Gérosdot. Très-rare. Etage albien.

Ecole des Mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Clars près Escragnolles (Var); Perte du Rhône (Ain).

XXII^e Genre. Cyphosoma, Agassiz, 1840.

N° 51. Cyphosoma corollare, Agassiz, 1846.

Cyphosoma corollare, Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. sc. nat., 3^e sér., t. VI, p. 351, 1846. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 621, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 669, pl. 1165, 1865.

Le moule intérieur de cette espèce a seul été rencontré dans l'Aube, aussi n'est-ce pas sans quelque doute que nous le réunissons au *Cyphosoma corollare*. Du reste, sa forme générale, sa taille, les empreintes laissées par les tubercules et la suture des plaques semblent justifier ce rapprochement.

Localité. — Forêt d'Othe. Rare. Argiles à silex.

Musée de Troyes.

Loc. autres que l'Aube. — Senneville (Seine-Inférieure); La Herelle (Oise); Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), etc.

N° 52. Cyphosoma radiatum, Sorignet, 1850.

Cyphosoma radiatum, Sorignet, *Ours. foss. de l'Eure*, p. 28, 1850. — *Id.*, Cotteau, *Paléont. franc., terr. crét.*, t. VII, p. 609, pl. 1147, fig. 10-14, et pl. 1148, 1864.

Le *Cyphosoma radiatum*, assez répandu dans la craie du nord de la France et de l'Angleterre, forme un type nettement tranché que caractérisent sa taille médiocrement développée, ses zônes porifères simples et très-onduleuses, ses tubercules largement scrobiculés vers l'ambitus et marqués à leur base d'impressions rayonnantes qui donnent à l'ensemble du test une physionomie toute particulière, à ses tubercules secondaires très-petits et limités à la face inférieure, à son péristome étroit et profond.

Digitized by Google

Localité. — Vulaines-sur-Vannes. Très-rare. Etage sénonien inférieur.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Les Ormes, Bontin (Yonne) ; Vernonnet, Pinteville (Eure); Senneville, Tancarville (Seine-Inférieure), etc., etc. Etages turonien et sénonien.

XXIII^e^ Genre. Goniopygus, Agassiz, 1838.

Test de petite et moyenne taille, circulaire, plus ou moins renflé en-dessus, quelquefois subconique. Pores simples. Tubercules ambulacraires et interambulacraires imperforés, dépourvus de crénelures. Tubercules secondaires nuls. Péristome très-grand, sans entailles profondes. Périprocte subcirculaire, quelquefois carré, le plus souvent subtriangulaire. Appareil apicial largement développé, solide, saillant au-dessus du test, tantôt lisse, tantôt marqué de stries rayonnantes plus ou moins profondes. Pores oviducaux s'ouvrant à l'extrémité externe des plaques génitales et en partie recouverts par l'angle de ces plaques sous lesquelles ils plongent obliquement.

Radioles courts, cylindriques, acuminés au sommet, marqués sur la tige de carènes assez prononcées.

Le genre *Goniopygus* caractérise la formation crétacée; il commence à se montrer dans les couches inférieures et s'éteint avec les assises les plus supérieures.

N° 53. Goniopygus intricatus, Agassiz, 1838.

(Ag. 1836.)

Goniopygus intricatus, Agassiz, ***Monog. des Salenies,*** p. 20, pl. III, fig. 9-18, 1838. — ***Goniopygus peltatus,*** Cotteau, ***Catal. méth. des Ech. néoc.,*** Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 284, 1851. — ***Id.,*** Leymerie et Raulin, ***loc. cit.,*** p. 621, 1858. — ***Id.,*** Cotteau, ***Etudes sur les Ech. de l'Yonne,*** t. II, p. 48, pl. LI, fig. 11-14, 1859.

Dans mes ***Etudes sur les Echinides fossiles de l'Yonne,*** j'ai réuni le ***Gon. intricatus*** au ***Gon. peltatus***, comme l'avaient fait avant moi MM. Agassiz et Desor dans le ***Catalogue raisonné des Echinides.*** Les deux espèces sont effectivement très-voisines;

Digitized by Google

cependant un examen minutieux et détaillé m'a fait saisir des différences assez importantes, remarquables surtout par leur constance, et qui nous engagent à maintenir les deux types dans la méthode. Le *Goniopygus intricatus* affecte une taille toujours plus petite; ses tubercules, sans être plus nombreux, sont plus saillants à la face supérieure; son appareil apicial est relativement plus développé, plus rugueux et marqué d'impressions circulaires plus apparentes; les plaques oviducales forment de grands lobes allongés et dentelés sur les bords. Ces deux *Goniopygus* paraissent d'ailleurs occuper un niveau différent : le *Gon. intricatus* se rencontre dans l'Yonne et dans l'Aube à la partie moyenne de l'étage néocomien, tandis que le *Gon. peltatus,* si fréquent en Suisse, caractérise la zône supérieure du même étage. Il se pourrait que le *Gon. decoratus,* que nous ne connaissons que par la diagnose de quelques lignes donnée par M. Desor, fût identique au *Gon. intricatus.*

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Très-rare. Néocomien moyen.

Ma collection.

Loc. autres que l'Aube. — Saint-Sauveur, Gy-l'Evêque, Tronchoy (Yonne); Fontanil (Isère); Merdasson (Suisse).

XXIV^e^ Genre. Codiopsis, Agassiz, 1840.

Test de taille moyenne, renflé, globuleux, subpentagonal. Pores simples. Tubercules ambulacraires et interambulacraires médiocrement développés, à base lisse, dépourvus de crénelures, présentant cela de particulier qu'ils sont limités à la face inférieure. Le surplus du test était garni, pendant la vie de l'animal, de mamelons radioliformes qui presque toujours ont disparu; il offre un aspect lisse, mais en réalité, lorsqu'on l'examine à la loupe, il présente une structure finement ridée au milieu de laquelle se montrent un grand nombre de petites empreintes subcirculaires, indiquant la place des mamelons. Péristome dépourvu d'entailles profondes. Appareil apicial solide, à fleur du test.

Le genre *Codiopsis* est spécial au terrain crétacé et ne renferme qu'un petit nombre d'espèces.

Digitized by Google

N° 54. Codiopsis Lorini, Cotteau, 1854.

Codiopsis Lorini, Cotteau, *Catal. mét. des Ech. néoc.*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 287, 1851. — *Id.*, Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 621, 1858. — *Id.*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. foss. de l'Yonne*, t. II, p. 52, pl. LII, fig. 15-16, pl. LIII, fig. 1-4, 1859.

C'est en 1854 que nous avons décrit pour la première fois cette jolie espèce : sa petite taille, sa forme pentagonale, sa face supérieure hémisphérique et subcostulée, sa face inférieure plane, son péristome largement ouvert, son appareil apicial saillant et granuleux la séparent très-nettement des individus jeunes du *Codiopsis Doma*.

Un des deux exemplaires que nous a communiqués M. Dupin, et qui fait aujourd'hui partie de la collection de l'Ecole des mines, est encore recouvert en grande partie de ses mamelons radioliformes : ce sont de véritables verrues serrées, inégales, épaisses ; le test qu'elles recouvrent paraît à la loupe finement ponctué et chagriné.

Localité. — Marolles-sous-Lignières. Très-rare. Néocomien moyen.

Ecole des mines (coll. Dupin).

Loc. autres que l'Aube. — Auxerre, Tronchoy (Yonne).

XXV^e^ Genre. Psammechinus, Agassiz, 1846.

Test de petite et moyenne taille, plus ou moins renflé. Pores disposés par triples paires obliques. Tubercules ambulacraires et interambulacraires imperforés, non crénelés, médiocrement développés, formant des séries multiples, mais d'inégale grosseur. Péristome médiocrement ouvert, marqué d'entailles peu profondes.

Radioles en forme d'épines, d'apparence lisse, mais en réalité couverts de stries fines et longitudinales.

Le genre *Psammechinus* se rencontre dans les terrains crétacé et tertiaire, et est assez abondamment répandu dans les mers actuelles.

Digitized by Google

N° 55. PSAMMECHINUS FALLAX, Desor, 1856.

(Ag. 1840.)

Echinus fallax, Agassiz, *Ech. foss. de la Suisse*, t, II, p. 86, pl. XXII, fig. 7-9, 1840. — *Id.*, Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 288, 1851. — *Echinus Rathieri, Id.* — *Echinus fallax et Rathieri*, Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 622, 1858. — *Psammechinus fallax*, Cotteau, *Etudes sur les Ech. de l'Yonne*, t. II, p. 54, pl. LIII, fig. 5-10, 1859.

Cette espèce, toujours rare dans le terrain néocomien, se reconnaît à sa taille médiocrement développée, à sa forme subhémisphérique, à ses pores régulièrement disposés par triples paires, à ses tubercules principaux petits et largement espacés à la face supérieure, plus serrés et plus développés dans la région infra-marginale, à ses tubercules secondaires presque aussi gros que les tubercules principaux, formant, vers l'ambitus, dans les interambulacres, quatre ou six rangées irrégulières qui disparaissent en se rapprochant du sommet, à ses granules intermédiaires fins, serrés, homogènes, laissant, près du sommet, le milieu des interambulacres presque nu, à son périprocte largement ouvert, irrégulièrement ovale, à son péristome de moyenne étendue, circulaire, marqué de légères entailles, à son appareil apicial solide et granuleux.

LOCALITÉ. — Marolles-sous-Lignières. Rare. Néocomien moyen.

Ecole des mines (coll. Dupin).

LOC. AUTRES QUE L'AUBE. — Auxerre, Gy-l'Evêque, Leugny, Tronchoy (Yonne) ; Morteau (Doubs).

Nous connaissons soixante-seize espèces d'Echinides recueillis dans les terrains jurassique et crétacé du département de l'Aube.

Digitized by Google

Le tableau suivant montre leur répartition dans les divers étages.

NOMS DES GENRES ET DES ESPÈCES.	CORAL-RAG SUP. ET CALCAIRE A ASTARTES.	KIMMÉRIDGIEN.	NÉOCOMIEN.	APTIEN.	ALBIEN.	CÉNOMANIEN.	TURONIEN.	SÉNONIEN.
Echinospatagus cordiformis, Breyn.	.....	...	*					
— Ricordeanus, Cotteau	.....	...	*					
— Collegnii, d'Orbigny.	.....	...	...	*				
Heteraster oblongus, d'Orbigny..	.....	...	*					
Hemiaster minimus, Desor.	.....	...	...	...	*			
Micraster cortestudinarium, Agassiz.	.....	...	...	...	...	...	...	*
— Leskei, d'Orbigny	.....	...	...	...	...	...	...	*
— gibbus, Agassiz	.....	...	...	...	...	...	...	*
Epiaster Ricordeanus, Cotteau	.....	...	...	...	*			
Holaster intermedius, Agassiz.	.....	...	*					
— latissimus, Agassiz.	.....	...	...	...	*			
— Trecensis, Leymerie	.....	...	...	...	...	*		
— carinatus, d'Orbigny	.....	...	...	...	...	*		
— sub-globosus, Agassiz	.....	...	...	...	...	*		
— planus, Agassiz	.....	...	...	...	...	...	...	*
Echinocorys vulgaris, Breyn..	.....	...	...	...	...	...	...	*
Offaster pilula, Desor	.....	...	...	...	...	...	...	*
Dysaster anasteroïdes, Leymerie.	.....	*						
Echinobrissus Olfersi, d'Orbigny.	.....	...	*					
Phyllobrissus Gresslyi, Cotteau	.....	...	*					
Clypeopygus Robinaldinus, d'Orbigny	.....	...	*					
Botriopygus obovatus, d'Orbigny.	.....	...	*					
— minor, d'Orbigny	.....	...	*					
Pygurus Blumenbachi, Agassiz.	*							
— Hausmanni, Agassiz.	*							
— Jurensis, Marcou	.....	*						
— Royerianus, Cotteau	.....	*						
— Montmolini, Agassiz	.....	...	*					
Echinoconus sub-rotundus, d'Orbigny.	.....	...	...	...	...	...	*	
— conicus, Breyne	.....	...	...	...	...	...	...	*
— sub-conicus, d'Orbigny	.....	...	...	...	...	...	...	*
— vulgaris, d'Orbigny	.....	...	...	...	...	...	...	*
— icaunensis, Cotteau.	.....	...	...	...	...	...	...	*
Discoïdea subuculus, Klein.	.....	...	...	...	...	*		
— cylindrica, Agassiz.	.....	...	...	...	...	*		
Holectypus Corallinus, d'Orbigny.	.....	*						
— macropygus, Desor.	.....	...	*					
Acrosalenia decorata, Wright	.....	*						
Peltastes stellulata, Agassiz	.....	...	*					
— Lardyi, Cotteau.	.....	...	...	*				
	2	5	12	2	3	5	1	10

Digitized by Google

NOMS DES GENRES ET DES ESPÈCES.	CORAL-RAG SUP. ET CALCAIRE A ASTARTES.	KIMMÉRIDGIEN.	NÉOCOMIEN.	APTIEN.	ALBIEN.	CÉNOMANIEN.	TURONIEN.	SÉNONIEN.
	2	5	12	2	3	5	1	10
Salenia mamillata, Cotteau.	.....	...	...	*				
Cidaris florigemma, Phillips.	*							
— philastarte, Thurmann	*							
— Lardyi, Desor	.....	...	*	*				
— muricata, Rœmer	.....	...	*					
— Gaultina, Forbes.	.....	...	...	...	*			
— vesiculosa, Goldfus	.....	...	...	...	...	*		
— velifera, Bronn.	.....	...	...	...	...	*		
— Berthelini, Cotteau.	.....	...	...	...	...	*		
— uniformis, Sorignet	.....	...	...	...	...	*		
Rhabdocidaris Orbignyana, Desor	.....	*						
— Salviensis, Cotteau	.....	...	*					
Hemicidaris Ricetensis, Cotteau	*							
— Gresslyi, Etallon	*							
— Purbeckensis, Forbes.	.....	*						
— Desoriana, Cotteau.	.....	*						
— Hoffmanni, Desor.	.....	*						
— pisum, Cotteau	.....	*						
— Leymeriei, Cotteau	.....	*						
— clunifera, Desor	.....	...	*					
Pseudodiadema sub-angulare, Desor.	*							
— neglectum, Desor.	*	*						
— Bourgueti, Desor.	.....	...	*					
— rotulare, Desor	.....	...	*					
— Picteti, Desor	.....	...	*					
— Raulini, Desor.	.....	...	*					
— Autissiodorense, Cotteau.	.....	...	*					
— Dupini, Cotteau	.....	...	...	*				
— Rhodani, Desor	.....	...	...	...	*			
Cyphosoma supracorallinum, Cotteau	.....	*						
— corollare, Agassiz	.....	...	...	...	...	...	...	*
— radiatum, Sorignet	.....	...	...	...	...	...	...	*
Pedina aspera, Agassiz.	.....	*						
Goniopygus intricatus, Agassiz	.....	...	*					
Codiopsis Lorini, Cotteau.	.....	...	*					
Psammechinus fallax, Desor	.....	...	*					
	8	14	24	5	5	9	1	12

Vingt et une espèces appartiennent au terrain jurassique et cinquante-cinq au terrain crétacé. Sur les vingt-et-une espèces jurassiques, huit se sont rencontrées dans le coral-rag supérieur, auquel nous réunissons le calcaire à astartes.

Digitized by Google

Pygurus Blumenbachi.
— *Hausmanni.*
Cidaris florigemma.
— *philastarte.*
Hemicidaris Ricetensis.
— *Gresslyi.*
Pseudodiadema sub-angulare.
— *neglectum.*

Les sept premières ne paraissent pas dépasser les couches qui les renferment ; la huitième, *Pseud. neglectum*, se retrouve dans l'étage kimméridgien proprement dit.

Indépendamment du *Pseud. neglectum*, l'étage kimméridgien présente treize autres espèces, en tout quatorze :

Dysaster anasteroïdes.
Pygurus jurensis.
— *Royerianus.*
Holectypus corallinus.
Acrosalenia decorata.
Rhabdocidaris Orbignyana.
Hemicidaris Purbeckensis.
Hemicidaris Desoriana.
— *Hoffmanni.*
— *pisum.*
— *Leymeriei.*
Pseudodiadema neglectum.
Cyphosoma supracorallinum.
Pedina aspera.

Toutes ces espèces s'éteignent avec les dernières assises de l'étage (1), et aucune d'elles, soit dans l'Aube, soit dans d'autres contrées, ne reparaît à l'époque crétacée. L'examen des oursins de l'Aube vient donc confirmer cette indépendance si souvent constatée qui existe entre la faune du terrain jurassique et celle du terrain crétacé.

Sur les cinquante-cinq espèces crétacées que nous a fourni le département de l'Aube, vingt-quatre proviennent de l'étage néocomien.

Echinospatagus cordiformis.
— *Ricordeanus.*
Heteraster oblongus.
Holaster intermedius.
Echinobrissus Olfersi.
Phyllobrissus Gresslyi.
Clypeopygus Robinaldinus.
Botriopygus obovatus.
— *minor.*
Pygurus Montmolini.
Holectypus macropygus.
Peltastes stellulata.
Cidaris muricata.
— *Lardyi.*
Rhabdocidaris Salviensis.
Hemicidaris clunifera.
Pseudodiadema Bourgueti.
— *rotulare.*
— *Picteti.*
— *Raulini.*
— *Autissiodorense.*
Goniopygus intricatus.
Codiopsis Lorini.
Psammechinus fallax.

(1) Plusieurs des espèces, qui dans l'Aube caractérisent l'étage kimméridgien, *Hemicidaris Purbekensis, Hemicid. pisum*, etc., se rencontrent sur d'autres points, notamment dans la Haute-Marne et la Haute-Saône, au milieu des couches portlandiennes, mais jamais elles ne franchissent les terrains jurassiques.

Digitized by Google

A l'exception du *Cidaris Lardyi,* dont quelques radioles ont été recueillies dans l'étage aptien, ces espèces sont caractéristiques de l'étage néocomien et disparaissent avec lui. Quelques-unes d'entre elles, plus ou moins abondamment répandues, occupent des horizons qui leur sont propres et viennent, par cela même, très-utilement en aide à la stratigraphie. C'est ainsi que l'*Echinospatagus cordiformis,* les *Pseudodiadema Bourgueti* et *rotulare* et beaucoup d'autres caractérisent les couches moyennes, tandis que l'*Echinospatagus Ricordeanus* se rencontre constamment dans les couches supérieures.

L'étage aptien renferme cinq espèces, quatre qui lui sont propres :

Echinospatagus Collegnii.
Peltastes Lardyi.
Salenia mamillata.
Pseudodiadema Dupini.

et une cinquième espèce, *Cidaris Lardyi,* qui s'était déjà montrée à l'époque néocomienne.

Cinq espèces toutes parfaitement caractéristiques existent dans l'étage albien :

Hemiaster minimus.
Epiaster Ricordeanus.
Holaster latissimus.
Cidaris Gaultina.
Pseudodiadema Rhodani.

Neuf espèces appartiennent à l'étage cénomanien; toutes paraissent caractéristiques :

Holaster Trecensis.
— *carinatus.*
— *sub-globosus*
Discoïdea subuculus.
— *cylindrica.*
Cidaris vesiculosa,
— *velifera.*
— *Berthelini.*
— *uniformis.*

L'étage turonien n'a offert qu'une seule espèce, l'*Echinoconus subrotundus.*

Douze espèces ont été recueillies soit dans l'étage sénonien, soit dans les argiles à silex remaniés qui le recouvrent :

Micraster cortestudinarium.
— *Leskei.*
— *gibbus.*
Holaster planus.
Echinocorys vulgaris.
Offaster pilula.
Echinoconus conicus.
— *sub-conicus.*
— *vulgaris.*
— *icaunensis.*
Cyphosoma corollare.
— *radiatum.*

En présentant ce catalogue à la section, M. Cotteau in-

Digitized by Google

siste sur l'intérêt paléontologique dont les oursins sont doués. D'abord les terrains dans lesquels on les rencontre annoncent évidemment une formation marine. Ensuite, leur organisation est assez compliquée, et leur enveloppe testacée se conservant parfaitement, il en résulte que leurs caractères et leurs organes sont plus faciles à observer ; ils offrent donc une grande ressource au point de vue géologique. Au point de vue zoologique, l'intérêt qu'ils présentent n'est pas moins évident ; ces animaux possèdent des caractères précis, nets, invariables et offrent à l'observateur des formes bien déterminées, qui seront d'un puissant secours dans la question si controversée et si importante de l'espèce.

En terminant, l'auteur de cette remarquable communication s'adresse aux géologues et aux collectionneurs, et les invite à diriger leurs recherches, en ce qui touche les fossiles en général et les échinides en particulier, vers les localités si riches de Saint-Parres-les-Tertres, Bar-sur-Aube, Marolles et les Riceys.

M. Jules Ray fait passer sous les yeux des membres de la section un album représentant les animaux vertébrés fossiles du département de l'Aube. En examinant cet album, la section félicite le possesseur de son heureuse idée et formule le vœu de le voir se continuer et s'enrichir des dernières découvertes paléontologiques.

M. Ray signale, à l'attention du congrès, la capture d'un oiseau excessivement rare en Europe, opérée en 1863, dans la plaine de Marigny-le-Châtel (Aube). Il s'agit du *Syrraptes heteroclitus*, originaire de la Tartarie chinoise, dont on peut voir deux exemplaires au Musée de Troyes.

M. Henri Drouët lit une note sur les pertes produites par l'*Unio Margaritifer*, mollusque acéphale abondant dans la Valogne, rivière des Vosges, et dans les ruisseaux des montagnes des Ardennes.

Digitized by Google

M. l'abbé Cornet fait passer sous les yeux de la section deux individus, mâle et femelle, du *Calosoma sycophanta*, insecte coléoptère ennemi juré des chenilles dites *processionnaires*. Il est à remarquer, dit M. l'abbé Cornet, que l'apparition du calosome dans nos forêts a coïncidé avec l'excessive multiplication de ces chenilles. La larve et l'insecte parfait sont également friands de ces chenilles, et rien n'égale la rage avec laquelle ils s'acquittent de leur mission destructive. C'est du reste, ainsi que chacun le remarque, un des plus brillants coléoptères de nos contrées.

Ouverte à sept heures du matin, la séance est levée à neuf heures.

Séance du 6 Août

Siégent au bureau : MM. l'abbé Cornet, président ; Dr Pailloux, Dr Richon, Cotteau, de Caumont, A. Gayot, Challes, J. Ray, Gey ; Drouët, secrétaire.

M. Boutiot développe la quatrième question : *De l'hydrographie souterraine du département d'après la formation géologique des terrains.*

Après avoir rappelé la formation des terrains dont se compose le département, M. Boutiot décrit la tenue des eaux souterraines du calcaire jurassique dans les deux assises principales ; la plus profonde, celle du calcaire kimméridgien et celle qui lui succède, le calcaire portlandien. Dans la première, les sources seraient déterminées par la présence des argiles qui séparent les deux formations et par l'interruption de la stratification, ces sources étant sans profondeur. A la limite occidentale du calcaire de Portland se voit une série de sources magnifiques, abondantes, profondes, d'un jet vertical. Toutes ces sources dans le dé-

Digitized by Google

partement, depuis Bernon jusqu'à Soulaines, se rencontrent sur une ligne exactement droite et à la même altitude, entre 150 et 155 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les eaux sont souvent salies par l'absorption de torrents d'eaux pluviales que jettent dans ces sources les gouffres du calcaire à spatangues.

M. Boutiot fait remarquer que les habitations sont groupées sur les cours d'eau dans le fond des vallées. Il continue en disant qu'il n'en est pas de même sur les argiles et les sables qui constituent les premières assises du système crétacé. Là, les habitations sont partout, parce que partout on peut se procurer de l'eau pour la satisfaction des besoins des hommes et des animaux. Ici, l'eau est répandue sur toute la surface de cette formation, mais ne se produit qu'en petites quantités; point de villages, de hameaux ou de fermes sans quelques petites sources.

Dans la craie, les sources sont rares; le terrain ne rend, par les sources, que la plus faible partie des eaux qu'il absorbe; la filtration s'y fait lentement. Aussi, les eaux pluviales ne reparaissent-elles à la surface du sol que plusieurs mois après les pluies. Ici, encore, les fontaines n'ont pas de profondeur, mais elles sont fort constantes, et il n'y a qu'une variation peu sensible en général dans leur débit. Les eaux en sont toujours pures.

La contrée d'Othe compte aussi de belles sources profondes. Généralement abondantes, leurs eaux sont constamment limpides et arrosent de jolies vallées.

A propos de la cinquième question : ***Le sol du département de l'Aube s'est-il desséché depuis les temps historiques?***

M. Boutiot prend de nouveau la parole et affirme que les étangs et les marais existaient en grand nombre aux environs de Troyes aux XII^e^ et XIII^e^ siècles; à cette époque, les

Digitized by Google

étangs formaient l'un des principaux revenus des ordres religieux. Aujourd'hui l'on ne voit plus, dans ces mêmes localités, que des sources ou de minces filets d'eau promptement absorbés par la Seine ou par l'Aube. Deux grands étangs existent, à la vérité, encore dans la forêt d'Orient, quelques autres dans la forêt d'Aumont, et ils subsisteront sans doute longtemps encore, mais pour subir, en définitive, le sort de leurs devanciers.

M. Boutiot constate aussi la disparition de quelques sources depuis les temps historiques. Il signale notamment celle de la *Doue*, à Bouilly, récemment remise au jour; une source à Eaux, commune d'Eaux-Puiseaux, où de récents travaux de recherches ont fait retrouver le courant souterrain qui l'alimentait. A Vauchassis, à la tête de la vallée du ruisseau de Bucey, on se souvient de l'existence d'une source intermittente annuelle, donnant des produits abondants et qui déjà, depuis un grand nombre d'années, ne jette plus d'eau. Enfin, il ajoute que les sources de la plaine de Troyes ont subi, depuis une dizaine d'années, une perturbation dans leurs produits, perturbation qui indique un trouble profond, soit dans leur mode de formation, soit dans leur mode de conservation. Il pense que ces sources ont dû surtout leur changement de régime au desséchement des marais situés au midi de la ville de Troyes, ainsi qu'à l'influence des années si remarquablement sèches de 1857, 1858, 1859. Il croit devoir rappeler que, pendant ces années, les puits de la Champagne notamment, se desséchèrent tellement que le plus grand nombre de ces puits furent approfondis de plusieurs mètres.

De tout ceci, M. Boutiot infère que le sol du département de l'Aube a éprouvé, depuis les temps historiques, un dessèchement analogue à celui observé dans d'autres contrées.

M. l'abbé d'Antessanty répond à la sixième question de

Digitized by Google

zoologie : *Les différentes classes d'insectes ont-elles été étudiées dans le département?* et lit une note ainsi conçue :

Je dois avouer d'abord que notre département n'est pas très-riche en naturalistes. Les préoccupations laborieuses du commerce et de l'industrie semblent dominer les esprits, et il est facile de compter les hommes qui consacrent leurs loisirs à l'étude, si attrayante cependant, des sciences naturelles. Toutefois, si les naturalistes sont rares parmi nous, qu'il me soit permis de dire que la qualité supplée à la quantité, et que l'histoire naturelle compte dans l'Aube des représentants distingués par leur zèle et par leur savoir. Ainsi nous sommes heureux de pouvoir citer des hommes tels que M. Jules Ray, zoologiste, qui joint à une modestie de bon aloi les connaissances sûres et variées d'un vrai savant; M. l'abbé Cornet, botaniste et entomologiste plein de tact et de sagacité; M. Henri Drouët, dont les savants ouvrages, malacologiques et autres, font autorité dans toute l'Europe. Je pourrais citer encore M. Jourdheuille, juge à Bar-sur-Aube, lépidoptériste distingué; M. le docteur Cartereau, de Bar-sur-Seine, entomologiste presque universel, et quelques autres.

Pour ce qui regarde l'entomologie, les principales classes des insectes ont été étudiées avec soin dans le département de l'Aube. M. Le Grand, ancien agent-voyer en chef de l'Aube, actuellement à Châteauroux, possède une riche collection de coléoptères recueillis en grande partie dans ce département. M. le docteur Cartereau a étudié consciencieusement les coléoptères, les hyménoptères, les diptères et les hémiptères. M. l'abbé Cornet est possesseur d'une collection de coléoptères et de diptères de l'Aube. M. Jourdheuille a réuni une remarquable collection de lépidoptères diurnes, nocturnes et crépusculaires, et il n'a pas reculé devant l'étude difficile, mais intéressante, des petites espèces. M. Dupin, d'Ervy, a collectionné avec zèle et succès les lépidoptères des environs d'Ervy, et l'éducation des larves lui a donné des espèces fort rares dans nos régions.

Le Musée de Troyes peut offrir aux amateurs une collection respectable des différents ordres d'insectes. Le noyau de cette collection, considérablement augmentée depuis, est dû à M. Berton, que la mort a enlevé trop tôt à une science dont il était l'adepte si fervent.

Digitized by Google

Enfin, s'il m'est permis de parler de moi, je possède une collection de coléoptères, bien incomplète sans doute, mais déjà intéressante, recueillie presque entièrement dans notre département.

Les travaux entomologiques sont rares dans l'Aube. Nous n'en connaissons guère d'importants avant la *Liste des Coléoptères du département de l'Aube,* publiée par M. Le Grand, en 1861. Cet ouvrage, soigné et consciencieux, est un bon guide pour les coléoptéristes de l'Aube. Je dois citer aussi le catalogue des diptères et des hyménoptères, et celui des lépidoptères, rédigés, les deux premiers par M. le docteur Cartereau, et le dernier par M. Jourdheuille, pour répondre au désir de M. le Ministre de l'instruction publique. Ils sont malheureusement restés inédits, et sont conservés aux archives de la Société Académique, avec les autres travaux fournis pour la confection de la *Description scientifique de la France.*

Depuis la publication du catalogue de M. Le Grand, bon nombre d'espèces de coléoptères ont été découvertes par d'autres et par moi. Je citerai particulièrement, dans la famille des carabiques, *Licinus depressus,* trouvé sous une souche, à Méry-sur-Seine ; M. l'abbé Cornet en a trouvé aussi un individu dans le marais de Villechétif. Dans celle des staphylins : *Ocypus pedator,* espèce excellente que j'ai trouvée dernièrement dans le marais de Pars, près de Romilly-sur-Seine, sous des détritus végétaux ; *Deleaster dichrous,* trouvé sous une pierre au pont de Saint-Parres-les-Tertres, le 13 mai 1862; *Lomechusa paradoxa,* recueilli dans une fourmilière du bois de Macey. Cet insecte habite les fourmilières des genres *Myrmica* et *Formica ;* il est remarquable par les touffes de poils qui bordent l'abdomen et qui sécrètent un liquide dont les fourmis sont fort avides. Dans les trachélides : *Pyrochroa coccinea,* magnifique espèce que j'ai prise dans la forêt d'Orient. Dans les clavicornes : *Amphotis marginata,* que M. l'abbé Garnier a trouvée en grand nombre dans un bois montagneux à l'est d'Arsonval, attachée aux parois d'un nid de fourmis noires. Dans les phytophages : *Clythra scopolina,* recueillie par le même, au bois de sapins de Montchaud, près la Grange-au-Rez ; *Cryptocephalus sex-punctatus,* du marais de Villechétif, et enfin *Galleruca viburni.* J'ai trouvé cette dernière espèce dans une excursion que j'ai faite, avec M. Jules Ray, dans la partie orientale du département. Nous

Digitized by Google

avons exploré ensemble la forêt de Montmorency, les bords de l'étang de La Hore, les bois d'Epothémont et de Soulaines. Si cette excursion, faite au commencement d'avril, eût eu lieu un mois plus tard, elle eût sans doute été plus fructueuse encore. Cependant, elle nous a fourni plusieurs espèces nouvelles pour l'Aube, et nous a laissé en outre d'agréables souvenirs.

Je ne doute pas que M. le docteur Cartereau n'ait découvert aussi quelques espèces non inscrites au catalogue de M. Le Grand. Il est à regretter que ses occupations ne lui permettent pas de venir plus souvent faire part au Congrès du résultat de ses intelligentes recherches.

L'entomologie de l'Aube n'offre rien, que je sache, de bien spécial ; c'est à peu près celle du centre de la France. Cependant, on signalerait facilement certaines localités du département qui fournissent des espèces fort appréciées. En première ligne je dois citer le marais tourbeux de Villechétif, mine féconde d'espèces très-recherchées, comme : *Odacantha melanura, Chlœnius holosericeus, Feronia aterrima, Cryptocephalus* 10-*punctatus* et *Bothnicus, Elater ephippium, Chrysomela graminis* et ses splendides variétés, *Phyllobrotica* 4-*maculata,* beaucoup de donacies fort rares, et de nombreux staphylins, que l'on rencontre difficilement ailleurs.

La forêt d'Orient est aussi une excellente localité. On y trouve, outre le *Calosoma sycophanta* et le *Cychrus rostratus,* des staphylins tels que : *Philonthus cyanipennis, politus, carbonarius,* et beaucoup d'autres qui habitent les gros agarics en décomposition. J'y ai trouvé sur une ronce l'*Agrilus bipunctatus,* espèce non signalée jusque-là dans l'Aube.

Enfin, car il faut savoir se borner, les bords de la Seine aux environs de Troyes sont fertiles en coléoptères d'une certaine valeur, comme *Ludius ferrugineus*, le plus grand taupin d'Europe, *Osmoderma eremita,* assez commun au mois de juillet sur les vieux saules, etc....

Je dois dire, en terminant, qu'il y a encore de nombreuses découvertes à faire dans notre département. Il est impossible que nous nous en tenions aux quinze cents coléoptères signalés par M. Le Grand ; je suis convaincu avec lui que plusieurs centaines d'espèces pourraient facilement s'ajouter à cette liste. Ce doit être un sujet d'émulation pour tous ceux qui cultivent cette branche attrayante de l'histoire naturelle.

Digitized by Google

Espèces à ajouter à la liste des Coléoptères de l'Aube, rédigée par M. LE GRAND.

Carabus catenulatus. Scop. — Dans les bois. Forêt d'Othe.
Loricera pilicornis. Fab. — Bords de la Seine, à Foicy; Nogent-sur-Seine, en juillet; Chaumesnil, etc.
Licinus depressus. Payk. — Méry-sur-Seine, sous un tronc d'arbre, en août; Villechétif.
Acupalpus brunnipes. Sturm. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Calathus piceus. Marsh. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Myrmedonia Haworthii. Steph. — Inondations de la Seine, au-dessous du pont de Saint-Parres. Février. (M. Garnier.)
Lomechusa paradoxa. Grav. — Bois de Macey, dans les fourmilières.
Tachyporus ruficollis. Grav. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Ocypus pedator. Grav. — Marais de Pars, près de Romilly-sur-Seine. Juillet.
Philonthus bimaculatus. Grav. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Quedius molochinus. Grav. — Marais de Pars, près de Romilly-sur-Seine. Novembre.
Quedius boops. Grav. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Stenus argus. Grav. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Deleaster dichrous. Grav. — Pont de Saint-Parres, sous une pierre. Mai.
Amphotis marginata. Fab. — Arsonval, dans une fourmilière. Septembre. (M. Garnier.)
Trox scaber. L. — Environs de Troyes.
Anisoplia arvicola. Ol. — Environs de Troyes.
Serica brunnea. L. — Forêt d'Orient. Les Noës.
Cetonia hirtella. L. — Romilly-sur-Seine, sur les fleurs des arbustes. Printemps. (M. l'abbé Kailing.)
Malthinus flaveolus. Payk. — Environs de Troyes.
Ochina hederæ. Müller. — Bar-sur-Seine, etc.
Pyrochroa coccinea. L. — Forêt d'Orient, en juin.
Brachytarsus scabrosus. Fab. — Rosières, sous les écorces de platane.

Digitized by Google

Brachytarsus varius. Fab. — Rosières, avec le précédent.
Phytonomus plantaginis. De G. — Environs de Troyes.
Otiorhynchus scabrosus. Gyll. — Environs de Troyes.
Lixus paraplecticus. L. — Bois de Lusigny, sur le bord d'un étang. (M. Jules Ray.)
Lixus myagri. Ol. — Foicy, au bord de la Seine, dans les tiges desséchées du *Sisymbrium amphibium*. (La larve se nourrit de la moëlle.)
Miccotrogus picirostris. Fab. — Environs de Troyes.
Rhinoncus inconspectus. Herbst. — Environs de Troyes.
Poophagus sisymbrii. Fab. — Environs de Troyes.
Platypus cylindrus. Fab.—Aix-en-Othe. Septembre. (M. Garnier.)
Asemum striatum. L. — Environs de Troyes, sapins de Montchaud.
Clythra affinis. Illig. — Forêt d'Orient. Juin.
Clythra scopolina. L. — Bois de sapins près de la Grange-au-Rez. Juillet. (M. Garnier.)
Cryptocephalus 6-punctatus. L. — Villechétif. Mai.
Galleruca viburni. Payk. — Entre Chavanges et Soulaines. Avril.
Mysia oblongoguttata. L. — Bois de sapins près de la Grange-au-Rez.

M. Cotteau ayant demandé à revenir sur la sixième question du programme géologique, la parole lui est accordée, et, dans une brillante improvisation, le jeune et savant magistrat passe successivement en revue les diverses formations géologiques du département, en accompagnant son exposé d'aperçus paléontologiques du plus vif intérêt.

Le terrain jurassique, dit-il, moins développé ici que le terrain crétacé, ne présente que les quatre étages oxfordien, corallien, kimméridgien et portlandien. Les espèces fossiles qu'ils renferment dans leur sein se ressemblent, mais l'étage corallien, qu'on observe notamment aux Riceys, est très-abondant en polypiers et en espèces animales vivant au milieu des productions coralligènes. Au milieu des argiles kimméridgiennes, developpées particu-

Digitized by Google

lièrement aux environs de Bar-sur-Aube, Baroville, Bar-sur-Seine, se rencontrent de belles coquilles analogues à celles qui peuplent des formations plus anciennes. C'est également à cette époque que se rattachent l'existence des grands reptiles (plésiosaures, ichthyosaures), qui vivaient dans ces stations vaseuses et dans ces eaux peu profondes, et dont on a rencontré de rares débris conservés au Musée de Troyes. L'étage portlandien termine les bassins jurassiques et apparaît aux environs de Bar-sur-Seine, Vendeuvre, Arsonval.

Le terrain crétacé, qui occupe la majeure partie du département, apparaît au-dessus de la formation jurassique. Est-il la conséquence d'un brusque soulèvement, ou n'est-il venu qu'à la suite de mouvements lents et d'un long repos ? Il est difficile de répondre à cette question. Ce qui paraît probable, c'est qu'à cette époque aurait pris naissance la chaîne des montagnes de la Côte-d'Or. Quoi qu'il en soit, il existe une différence marquée entre les espèces animales qui forment ces deux formations géologiques. Non-seulement les espèces diffèrent totalement, mais encore les genres présentent des modifications profondes et très-frappantes.

L'étage néocomien, qui est le plus ancien et qu'on observe particulièrement à Marolles, Chaource et Vendeuvre, est le plus riche de tous en belles espèces fossiles, présentant un parfait état de conservation. A l'étage néocomien succède l'étage aptien, qu'on voit à Montiéramey, Ervy, Amances ; puis l'étage albien, dont le type existe à Montiéramey et qui doit son nom à ce qu'il est le mieux caractérisé dans l'Aube que partout ailleurs. Il est riche en ammonites, turrélites, baculites, hamites, aux environs de Dienville ; d'autres débris assez nombreux constatent qu'à la même époque vivaient des reptiles et des poissons dont les espèces vivantes n'offrent pas d'analogues. Viennent ensuite les étages céno-

Digitized by Google

manien, turonien, et sénonien ou craie proprement dite, peu riche en fossiles.

A la suite de la période crétacée, une nouvelle révolution s'opère dans les formes organiques, et les terrains tertiaires apparaissent ; ils sont peu développés dans le département de l'Aube et ne se voient qu'aux environs de Nogent, ou encore sur les plateaux de la forêt d'Othe.

Postérieurement aux terrains tertiaires, se forment les dépôts diluviens ou quaternaires. Alors vivaient de grands animaux, tels que des éléphants, des cerfs, des ours, des chevaux, dont les espèces ont été détruites par le dernier grand bouleversement du globe, et dont les os, entraînés par les courants d'eau, ont été enfouis dans les cavernes d'où on les exhume actuellement. Ce qui est incontestable, c'est que cette époque quaternaire ou du diluvium se lie insensiblement à l'époque actuelle, et un fait non moins incontestablement acquis à la science, c'est que l'homme a été le contemporain de cette époque et de ces races d'animaux aujourd'hui éteintes.

M. l'abbé Cornet dépose sur le bureau, de la part de M. le Dr Cartereau, de Bar-sur-Seine, plusieurs spécimens d'une petite chenille verdâtre qui vit aux dépens du pêcher. A cet envoi est jointe une lettre explicative dont il est donné lecture ; elle est ainsi conçue :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Je regrette que d'impérieuses obligations m'empêchent d'aller vous porter moi-même les *Tordeuses* qui exercent de si profondes déprédations sur les feuilles de mes pêchers.

Je vous en adresse quelques-unes vivantes, dans un bocal, ce qui permettra à notre ami, M. Jules Ray, de les élever, s'il veut se procurer les papillons.

Cette espèce est désignée et rangée par les auteurs qui se sont occupés des insectes nuisibles aux arbres fruitiers

Digitized by Google

sous le nom commun de tordeuses des arbres fruitiers. J'ai oublié son nom propre. — L'insecte commence à paraître à la fin de juin jusqu'au 15 août; je ne crois pas qu'il y ait deux pontes par an (c'est bien assez d'une). L'animal est toujours retranché sous sa toile à la face postérieure des feuilles, d'abord le long de la nervure centrale; plus tard il se rapproche de l'extrémité de la feuille ou de ses bords qu'il commence à ronger.

C'est la nuit qu'il prend sa nourriture; dans le jour, retiré sous sa tente de soie blanche, ouverte aux deux extrémités comme un tube, il en sort rapidement, soit en avant, soit à reculons, suivant qu'il est inquiété dans l'un ou l'autre sens; si l'on cherche à s'emparer de lui, ou si on continue à agiter la feuille, il se laisse tomber à terre. Mais il remonte sur l'arbre et se choisit une nouvelle demeure; aussi, après les travaux de palissage, malgré la destruction qu'on opère, il en échappe un grand nombre, et peu de jours après les feuilles inférieures de l'arbre en sont infestées.

La chrysalidation se fait en terre, habitude qui distingue cette espèce d'autres tordeuses, qui se transforment dans l'intérieur des feuilles qu'elles roulent et attachent avec des fils soyeux.

L'insecte parfait est un petit papillon à ailes couleur ardoise dont les supérieures sont ornées de trois petites houpes de poils ou plumes plus noires et comme recourbées en crochet ou en virgule saillante. — L'insecte doit être au Musée. Je n'ai trouvé ni dans l'ouvrage de M. Gehin, de Metz, ni dans celui du colonel Goureau, l'indication particulière de ce lépidoptère, comme particulièrement nuisible aux pêchers.

Une autre espèce nuisible au poirier et qui ne se trouve pas non plus indiquée par ces auteurs, ni par M. Bruand-Duzelles, de Besançon, dans sa *Monagraphie des lépidoptères nuisibles à l'agriculture*, est une petite larve mineuse qui dévore le parenchyme des feuilles du poirier en produisant, à la surface des feuilles, une tache noire ou brune, d'une étendue variable suivant l'âge de la larve et qui, multipliée en certain nombre sur la même feuille, cause son dessèchement et sa chute prématurée.

Je vous adresse quelques exemplaires du travail de cet animal. Sa manière de vivre le soustrait à l'action de tous les moyens que l'homme pourrait employer pour le détruire; il doit

Digitized by Google

avoir quelque parasite ; il est à désirer qu'il se multiplie assez pour le faire disparaître.

J'ai plusieurs fois essayé de me procurer cet animal, qui est un microlépidoptère. — En raison de sa petitesse, j'enfermais les feuilles dans des vases clos. Le desséchement de la feuille faisait périr l'animal ; si je plongeais la queue de la feuille dans l'eau, elle devenait en peu de jours toute noire et moisissait avant la transformation.

Quand bien même j'aurais réussi, je n'aurais pu songer à détruire un si petit être au moment de l'éclosion. — J'aurais simplement satisfait ma curiosité.

Je ne sais s'il est figuré dans le bel ouvrage du Dr Stainton sur les tinéites ; notre collègue, M. Jourdheuille, pourrait nous renseigner à ce sujet.

Vous savez que, pour ces petites espèces qui sont nocturnes ou crépusculaires, on a proposé de les attirer, la nuit, au moyen d'une veilleuse allumée et placée sur une assiette ou sur un large plat huilé. Elles viennent voltiger autour de la lumière et s'engluent à la surface huilée.

M. le Dr Cartereau envoie également une autre larve spéciale au poirier, et lui causant de notables dégâts. Ces larves seront élevées, conservées à l'état de chrysalide et observées enfin à l'état d'insecte parfait pour être déterminées spécifiquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, ouverte à sept heures, est levée à neuf heures.

Séance du 7 Août

Sont présents au bureau : M. Cornet, président ; MM. Cotteau, de Caumont, Richon, Pailloux et Gey, secrétaire.

Au sujet de la quatrième question de chimie : ***Indiquer un moyen simple et rapide de déterminer les proportions dans lesquelles ont été faits les mélanges de laine de coton dans certaines étoffes,*** M. Gey lit une note de M. Paul Co-

Digitized by Google

quet, de Troyes. Dans cette note, l'auteur passe en revue les procédés déjà connus et employés pour distinguer les fils de coton de ceux de laine mélangés dans le même tissu ; il cite celui de Bareswil qui consiste à traiter l'étoffe par l'acide chlorydrique bouillant, à laver à grande eau et à battre à sec l'étoffe ainsi traitée ; par ce moyen, le coton seul est attaqué tandis que la laine résiste.

Il indique également le traitement des étoffes laine et coton par les solutions alcalines (un dixième de potasse ou de soude caustique), lesquelles attaquent la laine sans altérer le coton sensiblement.

Dans cette note, l'auteur relate sommairement les procédés chimiques usités pour distinguer, dans une étoffe, les mélanges de soie et de coton : 1° l'oxide de cuivre ammoniacal qui dissout le coton ; 2° la liqueur de Schlossberger, oxide de nikel ammoniacal, qui élimine la soie et laisse intact le coton, aussi bien que le lin et le chanvre qui pourraient s'y trouver mélangés en quelque proportion ; 3° le plombite de soude ou de potasse sert à distinguer les fils de soie de ceux de laine, en colorant ceux-ci et en laissant ceux-là incolores.

Le procédé de M. Vincent, destiné à faire reconnaître dans un tissu de lin ou de chanvre la présence du phormium tenax, consiste dans une solution de chlore saturée, où le tissu est plongé quelques minutes, et dans l'addition de quelques gouttes d'ammoniaque ; la réaction donnant aux fils de phormium une couleur rouge intense, caractéristique, permet de les distinguer des autres fils dont les nuances sont différentes.

M. Taillebois lit une note sur une forêt souterraine qui existe à trois kilomètres de Dixmont (département de l'Yonne) (1).

(1) Voir cette notice à la séance générale du 9 août, page 206.

Digitized by Google

M. Cotteau a visité lui-même, il y a quelques années, ce dépôt de lignites et confirme de point en point la communication de M. Taillebois ; c'est à M. de Longuemarre, dit-il, que revient l'honneur d'avoir donné les premières notions à ce sujet, dans un mémoire publié en 1828 ; d'après le savant auteur de ce mémoire, quelque grand cataclysme aurait renversé, brisé les arbres d'une immense forêt, et en aurait entraîné les débris dans une espèce de lac ou réservoir profond. M. de Longuemarre n'avait pu alors y pénétrer qu'au moyen de puits creusés et non de galeries.

La statistique de l'Yonne de MM. Leymerie et Rollin contient un travail sur ce gisement ; ces savants le placent dans le terrain tertiaire, hypothèse que confirmerait d'ailleurs la présence indubitablement constatée des palmiers dans ce dépôt de lignites.

M. Cotteau dit qu'on a exploité, pendant un certain temps, ce gisement lignitifère, et qu'on en a vendu de grandes quantités destinées à être mêlées frauduleusement au guano, bien qu'il ne possède aucune des qualités de cet engrais.

M. de Caumont cite, aux environs de Caen, un dépôt de lignites analogue à celui de l'Yonne, et dont l'exploitation avait pour but le mélange de ce produit fossile aux urines, vendu alors comme une espèce de poudrette.

M. Pailloux dit qu'aux environs de Grenoble on vend, comme combustible, une certaine sorte de lignite dans lequel l'essence même du bois est facile à reconnaître.

M. Cotteau émet le vœu qu'une partie des échantillons présentés par M. Taillebois soit offerte par lui au Musée de Troyes. M. Taillebois en fait gracieusement la promesse.

M. de Caumont demande la parole. — Après avoir rappelé certains faits qui se présentent sur nos côtes actuelles, savoir : le développement plus ou moins rapide de certains bancs

Digitized by Google

de coquilles d'espèces différentes et disposés parallèlement les uns aux autres, il demande à M. Cotteau si, aujourd'hui, que la paléontologie cherche à classer non-seulement les principaux systèmes qui se succèdent dans l'échelle géologique, mais encore jusques aux couches les plus minces qui entrent dans la composition de ces dépôts, il ne pourrait pas arriver que des dépôts de coquilles contemporaines, mais d'un développement inégal, donnassent lieu à des superpositions imaginaires ? Si, par exemple, un banc de moules s'étant autrefois développé plus rapidement dans les mers anciennes que certaines coquilles, vivant à côté d'elles, a fini par couvrir celles-ci, ou a produit un exhaussement triple ou quadruple, n'a-t-on pas, dans la classification paléontologique des bancs explorés de place en place, fait deux couches contemporaines et qui ne diffèrent entre elles que par le développement exagéré d'une coquille qui, par cela même semble, relativement à d'autres, dans un état de superposition? Les sols sableux ou argileux ont pu d'ailleurs favoriser le développement d'espèces différentes et pourtant contemporaines, et l'on sait que les mêmes bancs peuvent, dans certaines formations, être sableux sur un point, argileux sur un autre ; tous ces faits n'ont-ils pas quelquefois, dit M. de Caumont, induit en erreur le paléontologiste ?

M. Cotteau répond que ces erreurs ne sont guère possibles aujourd'hui que la paléontologie ne base pas ses classifications sur la présence d'une seule espèce ; il pense que, quelle que soit l'inégalité du développement parallèle des coquilles qui ait pu se produire dans les mers anciennes, il n'en est pas moins possible de distinguer les couches sans les confondre.

Les dépôts d'huîtres de Saint-Michel-en-Lherm (Vendée) ont donné lieu à quelques discussions. M. de Longuemarre, dit M. de Caumont, vient de les visiter et pense que

Digitized by Google

ces huîtres constituent un banc naturel et non un dépôt d'importation. M. Dequatrefages est d'une opinion contraire. M. de Caumont s'étonne que, depuis plus de vingt ans, on discute sur ces dépôts sans tomber d'accord ; il pense que les faits devraient être étudiés de nouveau et enfin jugés en dernier ressort. Si ces bancs existent sous terre, sur certains points, la question pourra être jugée avec certitude ; et si, comme cela a été avancé dans une séance tenue par l'Institut des Provinces, les mêmes huîtres ont été trouvées à Luçon, à une certaine profondeur, et se trouvent encore en y creusant des puits, la question est bien près d'être résolue.

M. Cotteau penche pour l'hypothèse de bancs naturels.

M. de Caumont pose encore la questisn suivante : le développement des assises inférieures du *Lias*, caractérisés par la présence des *gryphées arquées* (*Ostrea arcuata*), a-t-elle quelque rapport ou connexion avec leur rapprochement du *Trias* ? Ne s'est-il pas développé plus particulièrement en France là où il succédait au trias ? M. de Caumont cite quelques faits de topographie géognosique qui peuvent donner lieu à cette question.

M. Cotteau ne pense pas que ce rapprochement, constaté sur différents points du trias et du calcaire à gryphées arquées, dépende d'autre cause que du hasard. Il explique comment le lias moyen s'est développé sur de grandes espaces sans que l'on trouve de traces du lias inférieur ou à gryphées ; mais il ne croit pas que les dépôts qui avaient précédé aient été pour rien dans les causes ayant déterminé cette prédominance.

M. Amédée Gayot dit avoir remarqué dans le canton de Fismes, sur les confins de la Marne et de l'Aisne, un banc prodigieux de fossiles variés, tous attachés à la gangue, où les huîtres étaient surtout abondantes sur les bords.

M. le président, l'abbé Cornet, revenant sur le magni-

Digitized by Google

fique travail iconographique relatif à l'étude des champignons que M. le Dr Richon a bien voulu déjà mettre sous les yeux de la section des sciences, croit être l'interprète des vœux de l'assemblée, en priant notre honorable et savant collègue de présenter ses admirables albums à la séance générale, afin que ce remarquable travail puisse être connu et apprécié de tous les membres du Congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Dr Richon acquiesce aux désirs de l'assemblée, et promet de joindre à ces planches iconographiques la liste ou catalogue des sujets qui y sont représentés, afin de faciliter la collaboration de toutes les personnes adonnées au même genre d'études et, par cela même, d'attirer sur ce travail l'attention ou l'intérêt du gouvernement en vue de sa prochaine publication.

M. Cornet exprime le vœu que M. Richon ne néglige point, dans le cours de cet immense travail, de reproduire les espèces dans les différentes phases de leur développement, afin d'éviter, dans l'étude des champignons, les erreurs qui peuvent résulter des aspects ou des nuances variées que présente quelquefois une même espèce à différentes époques de son existence.

M. Richon dit qu'il a déjà suivi cette méthode dans la première partie de son ouvrage, et qu'il en comprend trop bien l'importance pour ne pas le continuer dans la suite.

M. l'abbé Cornet, restant sur le terrain de la mycographie, signale à l'assemblée un tout petit champignon dont il présentera un spécimen à l'assemblée, et qui croît sur le sabot du cheval. La question des champignons se généralisant, plusieurs membres de l'assemblée y prennent part; l'innocuité de certaines espèces considérées communément comme dangereuses, est signalée par M. Taillebois, qui dit avoir préparé lui-même et mangé la fausse oronge, ainsi que plusieurs autres espèces vénéneuses, à la condition tou-

Digitized by Google

tefois de leur avoir fait subir une opération préalable, qui consiste en une immersion de quelques heures dans une eau acidulée, une ébullition passablement prolongée, et enfin des lavages successifs à l'eau froide. M. Cornet cite un nommé Gérard qui mangeait l'*Agaricus necator* et beaucoup d'autres espèces vénéneuses; il en a, dit M. Cornet, fait manger 70 kil. à douze personnes dans l'espace d'un mois, sans qu'il se soit produit le plus léger accident; son procédé est à peu près identique avec celui indiqué par M. Taillebois et préconisé autrefois par M. Cadet-Gassicourt.

La séance, ouverte à sept heures et demie, est levée à neuf heures.

Séance du 8 Août

Prennent place au bureau : MM. l'abbé Cornet, président; Dr Richon; Amédée Gayot, secrétaire général du Congrès; Drouët, Gey, Pernet, secrétaires de la section.

En réponse à la cinquième question de chimie : *Quelle est la cause de la décrépitation des sels?* M. le Dr Henry, médecin à Nogent-le-Roi, rend compte d'une manière succinte des observations microscopiques auxquels il s'est livré sur certains sels. Il a reconnu que, dans les cristaux des sels qui décrépitent, il existe des cavités visibles au microscope. Ces cavités lui paraissent devoir être remplies par un liquide, car lorsque le sel est mis au contact d'un liquide dissolvant, on n'observe pas de dégagement gazeux. — Il sait que quelquefois des corps gazeux existent dans les sels cristallisés, ainsi que l'a observé M. Dumas, et que ces corps gazeux doivent avoir été soumis à des pressions considérables au moment de leur emprisonnement entre les

Digitized by Google

lamelles cristallines. M. le Dr Henry se propose de continuer ses recherches à ce sujet.

Sur la deuxième question : *Du télégraphe électrique et des perfectionnements dont il est susceptible*, M. Henry donne l'analyse d'une note qu'il avait remise autrefois à M. Pouillet sur ce sujet. Dans le télégraphe électrique, le mouvement de l'aiguille ou du levier, qui sert à transmettre la dépêche, est déterminé par l'attraction d'un électro-aimant sur une plaque en fer doux, et le succès de l'opération repose sur cette propriété du fer de s'aimanter, puis de se désaimanter subitement. Or, il arrive que la désaimantation n'a pas lieu subitement et complètement, et qu'alors l'aimant ne fonctionne pas régulièrement. M. Henry propose d'établir dans le fil conducteur un commutateur qui renverra les pôles de l'électro-aimant en changeant le sens du courant à chaque transmission.

M. Henry passe en revue les questions de météorologie proposées par le Congrès. — En ce qui concerne la première de ces questions, il pense qu'elle a été suffisamment traitée dans différents ouvrages par MM. Du Moncel, Delcros, Kaemtz, Martins et Regnault. Il ajoute quelques observations, faites par lui-même, sur les conditions dans lesquelles se produit le phénomène si désastreux des gelées du printemps.

Au sujet de la deuxième question, il rapporte les observations météorologiques faites par M. Jacquier, à Ervy, durant quatorze années ; par M. Douliot, à Troyes ; et celles qui ont été recueillies par M. Pigeotte.

Relativement à la troisième et à la quatrième question, il pense que les observations devraient être faites en plusieurs points du département. MM. les instituteurs pourraient être invités à observer en particulier les orages qui produisent la grêle, parce qu'ils intéressent d'une manière plus directe les agriculteurs. M. Fournet a fait une statis-

Digitized by Google

tique des orages qui se sont produits durant un certain nombre d'années dans le voisinage de Lyon. Son travail sur ce point est un modèle de statistique, qui fournirait la marche à suivre dans ces sortes d'observations.

M. Henry a fait lui-même des observations sur les particularités qui accompagnent la formation des nuages orageux accompagnés de grêle. Ses observations se trouvent tout à fait d'accord avec celles que rapporte M. H. de Saussure, de Genève, dans une lettre adressée par ce savant à M. Henry.

M. Babeau pense que les statistiques dressées chaque année par les compagnies d'assurance contre la grêle pourraient fournir des renseignements utiles sur les contrées le plus fréquemment atteintes par la grêle, et sur celles qui semblent exemptes de ce sinistre.

M. l'abbé Cornet présente deux insectes dont les larves vivent en parasites, l'une dans l'estomac du cheval et l'autre dans les sinus frontaux du mouton.

La séance, ouverte à sept heures du matin, est close à neuf heures.

Séance du 9 Août

Siégent au bureau : M. l'abbé Cornet, président ; MM. le Dr Cartereau, A. Gayot, J. Ray, Pernet; H. Drouët, secrétaire.

M. le Dr Valois, médecin aide-major au 54e de ligne en garnison à Troyes, présente à la section un microscope confectionné par M. Amici, opticien à Paris. Cet instrument, résultat des perfectionnements les plus récents dont le microscope a été l'objet, est excellent. Il dit ce qu'était autrefois le microscope et signale les améliorations et perfectionnements apportés par M. Amici. Il soumet ensuite à l'examen des membres présents diverses préparations ana-

Digitized by Google

tomo-microscopiques dont il est l'auteur, notamment sur le tissu osseux, les dents, etc. Un collodion composé d'égales parties d'éther et d'alcool, lui a paru le procédé le meilleur pour enduire ces sortes de préparations.

M. Valois entre ensuite dans des détails assez circonstanciés sur les préparations qu'il a faites pour observer la circulation du sang sur les batraciens. La langue de grenouille, sur laquelle il a d'abord opéré, est pourvue d'un tissu très-épais, très-complexe, offrant plusieurs places glanduleuses et musculaires ; par suite, elle offre peu de transparence, et l'on ne peut guère observer au-delà de cent diamètres. Mais il a obtenu de meilleurs résultats et a parfaitement vu les corpuscules sanguins en opérant sur les ventricules mêmes du cœur.

M. le Dr Valois fait voir au microscope différents entozoaires ou parasites intérieurs de l'homme et des animaux, notamment le *Trichina spiralis*, qui vit dans les interstices du tissu musculaire. Il donne lieu à une maladie connue en Allemagne sous le nom de *grosse-tête*. Les individus qui en sont atteints ont la tête enflée. Un naturaliste de Berlin l'a étudié dans toutes ses évolutions et transformations.

M. Pernet, professeur de sciences physiques au Lycée de de Troyes, lit sur la fabrication de l'alun une note qui contient les indications les plus savantes et les plus utiles.

M. Camille Jourdheuille et M. Jules Ray donnent communication d'une liste des microlépidoptères qu'ils ont recueillis dans le département de l'Aube. Cette liste est précédée de la note suivante :

On est convenu de donner le nom de Microlépidoptères aux insectes qui composent les dernières familles de l'ordre des lépidoptères. — Malgré le grand nombre d'espèces qu'ils renferment, les microlépidoptères ont été, jusqu'à présent, assez peu étudiés en France, et cette partie de l'entomologie n'a fait parmi nous qu'un petit nombre de prosélytes. La Société entomolo-

Digitized by Google

gique elle-même semble avoir oublié sa maxime scientifique : *Natura miranda in minimis*. Tandis que les naturalistes recherchent, avec des soins minutieux et persévérants, les coléoptères les plus microscopiques, ils délaissent certains lépidoptères, qui n'ont pas même contre eux leur petitesse, uniquement parce qu'ils ont été classés dans ces familles. On sait, en effet, que, sous la dénomination de microlépidoptères, se trouvent comprises certaines espèces dont la taille semble mal admettre l'épithète μικρὸς.

Si on examine une collection de microlépidoptères, on ne peut s'empêcher de dire que jamais champ plus riche et plus varié ne s'ouvrit à l'admiration des amis de la nature. Quoi de plus beau que ces petits êtres privilégiés de la création ? Avec quelle délicatesse la nature n'a-t-elle pas tissé leurs vêtements ? Quel duvet soyeux ! Quelles couleurs vives et cependant harmonieuses ! Toutes les nuances de l'arc-en-ciel s'y marient de la manière la plus heureuse ; ici, les bronzes les plus chatoyants ; ailleurs, l'argent et l'or, avec leurs teintes métalliques, rehaussent l'éclat de leur magnifique parure. Le microscope révèle à l'observateur des beautés dans les espèces les plus imperceptibles : voyez cette *Adela* empourprée, avec ses longues antennes, ces charmants *Ornix* et cette splendide tribu des *Lyonétidées !* L'œil ravi ne sait ce qu'il doit admirer davantage, ou de la richesse du dessin, ou de l'éclat et de la variété des teintes. Le paon n'est pas mieux vêtu dans son magnifique plumage, et le soleil des zônes torrides ne fait pas éclore des couleurs plus étincelantes.

Mais la richesse du vêtement n'est pas le seul attrait que présente cette classe d'insectes si nombreuse (les naturalistes allemands en comptent, en Europe seulement, plus de 6,000 espèces) ; leurs mœurs offrent les particularités les plus curieuses et les plus intéressantes. C'est à nous d'étudier les secrets de la nature, d'admirer et de connaître ses lois dans leurs détails et dans leurs applications ; à nous aussi de faire tourner alors la science au profit de l'industrie et du bien-être de l'homme. Ici encore, les petits lépidoptères doivent fixer notre attention, car parmi eux, on rencontre les ennemis les plus acharnés de nos produits et de nos récoltes. Les arbres de nos jardins et de nos forêts, nos céréales, nos laines, nos tissus, nos pelleteries fourmillent des larves de ces insectes ; on en trouve jusque dans la cire de nos ruches, jusque dans la graisse de nos offices. Un

Digitized by Google

d'entre eux, récemment découvert, habiterait même, à l'état parfait, la fourrure de certains mammifères, y vivant à la façon des diptères parasites.

Ainsi, à quelque point de vue que nous nous placions, rien de plus attrayant que l'étude des microlépidoptères; et nous pouvons ajouter que nulle part, dans la nature, l'observateur ne peut trouver un sujet d'étude plus varié, plus intéressant et même plus nouveau, car, que de découvertes restent à faire! Les naturalistes allemands et anglais nous ont depuis longtemps ouvert la voie. On trouve chez eux de magnifiques ouvrages, et on peut citer, par exemple, l'*Histoire des Tinéites* de Stainton.

Nous avons recueilli les lépidoptères ci-après mentionnés, pendant les années 1862 et 1863. En donnant aujourd'hui une première liste, nous savons combien elle est incomplète et combien doit être grand le nombre des espèces qui restent à observer. Nous n'avons exploré que quelques parties bien restreintes du département de l'Aube, et cependant, parmi les espèces récoltées, plusieurs fort rares et deux absolument nouvelles nous ont largement récompensé des excursions que nous avons faites. On voit quelle moisson riche et abondante on pourrait faire encore!

Les observations que nous avons pu noter, sur les espèces les plus nuisibles à l'état de larves, sont encore peu nombreuses. Voici, cependant, quelques espèces qu'il est utile de signaler et de faire connaître.

La Tordeuse de la vigne, *Tortrix Pilleriana,* est très-commune, pendant certaines années, dans les environs de Troyes. Sa larve se fait une retraite dans les feuilles enroulées de la vigne, et y vit à leurs dépens. Si on secoue la branche, elle quitte le fourreau qu'elle a construit et se laisse tomber à terre. Ses dégâts, considérables dans certains vignobles, n'ont jamais été appréciables dans l'Aube.

La *Conchylis Ambiguella* est encore un fléau pour la vigne, et ce n'est pas le moins à craindre. A l'état de larve, elle habite le raisin au moment de la floraison, et l'entortille de sa soie. Non-seulement elle dévore une partie des fleurs, mais le réseau de ses fils est une cause de pourriture pour le raisin en fleurs, quand la saison est pluvieuse. On peut observer, tous les ans, cette espèce dans les vignobles de Bar-sur-Seine.

Digitized by Google

La *Retinia Bouoliana* s'est multipliée d'une façon prodigieuse dans les environs des Riceys, depuis qu'on y a fait des plantations de pins. La chenille vit dans l'intérieur des bourgeons, croît avec eux et à leurs détriments, et s'y transforme en chrysalide. L'insecte parfait éclot et déploie ses ailes au mois de mai ou de juin. — C'est la tige principale qui souffre le plus des attaques de cette larve ; brisée ou inclinée sous les efforts du vent, elle est remplacée par une des branches voisines, bientôt atteinte elle-même. Mais alors la croissance régulière de l'arbre est entièrement altérée, et celui-ci ne prend plus, pour l'avenir, qu'une forme contournée qui le rend impropre à tout usage. Les semis naturels semblent moins exposés que les plantations aux atteintes de ce fléau.

Le Musée de Troyes possédait déjà un bon nombre de microlépidoptères de France ; nous y avons ajouté les espèces de l'Aube, que nous avons pu recueillir pendant ces dernières années. — Pour la détermination d'un certain nombre d'espèces, nous avons dû avoir recours à un naturaliste d'Allemagne ; M. Staudinger, de Dresde, a bien voulu mettre à notre disposition et sa science et sa parfaite obligeance.

Dans la liste que nous donnons, nous avons suivi, pour les *Pyralites,* le catalogue de M. Berce, Paris, 1861 ; — et pour les *Crambites*, les *Tortricites,* les *Tinéites* et les *Ptérophorites*, le catalogue de MM. Staudinger et Wocke, Dresde, 1861. — En publiant ce catalogue, nous n'avons eu d'autre but que de poser un premier jalon, pour servir à l'étude de la distribution géographique des microlépidoptères.

LISTE DES MICROLÉPIDOPTÈRES

Recueillis dans le département de l'Aube

Par M. CAMILLE JOURDHEUILLE et M. JULES RAY.

PYRALITES.

Madopa.

Salicalis. W. V.

Hypena.

Proboscidalis. Lin.
Rostralis. Lin.

Rivula.

Sericealis. W. V.

Sophronia.

Emortualis. W. V.

Digitized by Google

Hermainia.
Derivalis. Hb.
Barbalis. Lin.
Tarsipennalis. Tr.
Grisealis. W. V.
Tarsiplumalis. Hb.

Pyralis.
Fimbrialis. W. V.
Farinalis. Lin.
Glaucinalis. Lin.

Aglossa.
Pinguinalis. Lin.
Cuprealis. Hb.

Thremodes.
Pollinalis. W. V.

Pyrausta.
Punicealis. W. V.
Purpuralis. Lin.
— Variété : Chermesinalis. Gn.

Herbula.
Cespitalis. W. V.

Ennychia.
Octomaculalis. Lin.

Agrotera.
Nemoralis. Scop.

Endotricha.
Flammealis. W. V.

Diasemia.
Litteralis. Scop.

Cataclysta.
Lemnalis. Lin.

Paraponyx.
Stratiotalis. Lin.

Hydrocampa.
Nimphælis. Lin.
Stagnalis. Donov.

Botys.
Lupulinalis. Cl.
Flavalis. W. V.
Hyalinalis. Hb.
Verticalis. Hb.
Lancealis. W. V.
Fuscalis. W. V.
Urticalis. Lin.

Ebulea.
Rubiginalis. Hb.
Sambucalis. Alb.

Plemea.
Forficalis. Lin.
Margaritalis. Fab.
Stramentalis. Hb.

Scopula.
Fulvalis. Hb.
Ferrugalis. Hb.

Stenopteryx.
Hybridalis. Hb.

CRAMBITES.

Chilo.
Forficellus. Thnb.
Phragmitellus. Hb.

Crambus.
Dumetellus. Hb.
Pratorum. F.
Uliginosellus. Z.
Pascuellus. L.
Silvellus. Hb.
Hortuellus. Hb.
Cerussellus. S. V.
Rorellus. L.
Chrysonuchellus. Sc.
Falsellus. S. V.
Inquinatellus. S. V.
Culmellus. L.
Tristellus. S. V.
Perlellus. Sc.

Digitized by Google

Euderea.
Dubitalis. Hb.
Ambigualis. Tr.
Truncicolella. Stt.

Pempelia.
Semirubella. Sc.
Ornatella. S. V.
Fusca. Hw.
Palumbella. S. V.

Nephopteryx.
Rhenella. Zk.

Zophodia.
Compositella. Tr.

Hypochalcia.
Ahenella. S. V.

Myelois.
Cribrum. S. V.

Suavella. Zk.
Convolutella. Hb.

Acrobasis.
Tumidella. Zk.
Consociella. Hb.

Homœosoma.
Sinuella. F.

Ephestia.
Interpunctella. Hb.

Achræa.
Grisella. F.

Aphomia.
Colonella. L.

Galleria.
Mellonella. L.

TORTRICITES.

Sarrothripa.
Revayana. S. V.

Earias.
Chlorana. L.

Hylophila.
Prasinana, L.
Quercana. S. V.

Rhacodia.
Caudana. F.

Teras.
Tristana. Hb.
Boscana. F.
Parisiana. Gn.
Litterana. L.
Niveana. F.
Lipsiana. S. V.
Rufana. S. V.
Comparana. Hb.
Ferrugana. S. V.
Contaminana. Hb.

Tortrix.
Ribeana. Hb.
Cerasana. Hb.
Podana. Sc.
Xylosteana. L.
Rosana. L.
Sorbiana. Hb.
Unifasciana. Dup.
Reticulana. Hb.
Lecheana. L.
Favillaceana. Hb.
Pilleriana. S. V.
Grotiana. F.
Holmiana. L.
Bifasciana. Hb.
Bergmanniana. L.
Forskaleana. L.
Viridana. L.
Forsterana. F.
Ministrana. L.
Politana. Hw.

Digitized by Google

Rigana. Sodoff.

Sciaphila.

Wahlbomiana. L.
Nubilana. Hb.

Cheimatophila.

Tortricella. Hb.

Conchylis.

Hamana. L.
Zoegana. L.
Baumanniana. S. V.
Ambiguella. Hb.
Zephyrana. Tr.
Æneana. Hb.
Tesserana. S. V.
Smeathmanniana. F.
Ciliella. Hb.
Dubitana. Hb.

Phthecochroa.

Rugosana. Hb.

Retinia.

Bouoliana. S. V.

Penthina.

Salicella. L.
Hartmanniana. L.
Corticana. Hb.
Variegana. Hb.
Pruniana. Hb.
— Variété : Pruneticolana. Z.
Ochroleucana. Hb.
Sellana. Hb.
Oblongana. Hw.
Rufana. Sc.
— Variété : Purpurana. Hw.
Arcuana. Cl.
Striana. S. V.
Stibiana. Gn.
Olivana. Tr.
Palustrana Z.
Rivulana. Sc.
Umbrosana. Z.
Lacunana. S. V.
Rupestrana. Dup.

Eccopsis.

Latifasciana. Hw.

Lobesia.

Permixtana. Hb.
Fuligana. Hw.

Grapholitha.

Hohenwartiana. S. V.
Cæcimaculana. Hb.
Comitana. S. V.
Nisella. L.
Penkleriana. S. V.
Sinuana. S. V.
Tetraquetrana. Hw.
Bimaculana. Don.
Suffuzana. Z.
Cynosbatella. L.
Cirsiana. Z.
Tetragonana. Stp.
Brunnichiana. S. V.
Fœnella. L.
Uddmanniana. L.
Aspidiscana. Hb.
Hypericana. Hb.
Funebrana. Tr.
Cæcana. Schlg.
Succedana. S. V.
Compositella. F.
Fissana. Froel.
Aurana. F.
Corticana. Hb.
Aceriana. Dup.
Trimaculana. Don.
Mitterbacheriana. S. V.
Harpana. Hb.
Achatana. S. V.
Lanceolana. Hb.
Uncella. S. V.

Digitized by Google

Myrtillana. Tr.
Badiana. S. V.

Rhopobota.

Nævana. Hb.

Tmetocera.

Occellana. S. V.

Carpocapsa.

Pomonella. L.

Dichrorampha.

Sequana. Hb.
Petiverella. L.
Alpinana. Tr.
Simpliciana. Hw.
Plumbana. Sc.

Ceptolema.

Janthinana. Dup.

Phtherobiastis.

Rhediella, L.

TINÉITES.

Tinea.

Rusticella. Hb.
Tapetzella. L.
Granella. L.
Cloacella. Hw.
Spretella. S. V.
Pellionella. L.

Lampronia.

Prælatella. S. V.

Micropteryx.

Calthella. L.

Nemophora.

Swammerdammella. L.
Metaxella. Hb.

Adela.

Sulzella. S. V.
Degeeherella. L.
Viridella. Sc.
Cuprella. S. V.

Nemotois.

Scabiosellus. Sc.
Cupriacellus. Hb.
Fasciellus. F.

Swammerdamia.

Apicella. Don.
Cæsiella. Hb.

Hyponomeuta.

Vigintipunctatus. R.
Plumbellus. S. V.
Variabilis. Z.
Evonymellus. Sc.
Padi. Z.

Psecadia.

Bipunctella. F.
Pyrausta. Pallas.

Prays.

Curtisellus. Don.

Plutella.

Cruciferarum. Z.
Porrectella. L.

Cerostoma.

Asperella. L.
Nemorella. L.
Xylostella. L.
Persicella. S. V.
Radiatella. Don.

Chimabacche.

Phryganella. Hb.
Fagella. S. V.

Phibalocera.

Quercana. F.

Digitized by Google

Depressaria.
Costosa. Hw.
Assimilella. Tr.
Atomella. S. V.
Arenella. S. V.
Ocellana. F.
Yeatiana. F.
Laterella. S. V.
Applana. F.
Libanotidella. Schl.
Albipunctella. Hb.
Chærophylli. Z.
Turbulentella. Staudinger *in litteris.*

Enicostoma.
Lobella. S. V.

Gelechia.
Cinerella. L.
Vilella. Z.
Populella. L.
Terrella. S. V.
Decrepidella. H. S.
Rhombella. S. V.
Scriptella. Hb.
Scalella. Sc.
Leucatella. L.
Nanella. S. V.
Umbriferella. H. S.
Ligulella. S. V.
Vorticella. Sc.
Formosella. Hb.
Flavella. Dup.
Luculella. Hb.

Ypsolophus.
Fasciellus. Hb.
Verbascellus. S. V.
Sabinellus. Z.

Sophronia.
Chilonella. Tr.

Pleurota.
Schlægeriella. Z.

Harpella.
Forficella. Sc.
Geoffrella. L.

Hypercalia.
Citrinalis. Sc.

Dasycera.
Oliviella. F.

Œcophora.
Minutella. L.
Tinctella. Tr.
Flavifrontella. S. V.

Œgoconia.
Quadripuncta. Hw.

Endrosis.
Lacteella. S. V.

Butalis.
Seliniella. Z.
Scopolella. Hb.

Acrolepia.
Solidaginis. Stgr.
Pygmaeana. Hw.

Ædemia.
Thrasonella. Sc.
Oculatella. Z.
Fischeriella. Z.

Simæthis.
Pariana. L.
Fabriciana. L.

Choreutis.
Stellaris. Z.

Argyresthia.
Ephippela. F.
Nitidella. F.
Albistria. Hw.
Mendica. Hw.
Retinella. Z.

Digitized by Google

Cedestis.
Gysseleniella. Dup.

Gracilaria.
Alchimiella. Sc.
Stigmatella. F.
Syringella. F.

Coleophora.
Limosipennella. D.
Lutipennella. Z.
Fuscedinella. Z.
Binderella. Kollar.
Gryphipennella. B.
Nigricella. Stp.
Alcyonipennella. K.
Discordella. Z.
Onosmella. Brahm.
Espèce nouvelle, non décrite.

Batrachedra.
Præangusta. Hw.

Laverna.
Atra. Hw.

Chrysoclista.
Linneella. Cl.

Aurifrontella. Hb.

Heliodines.
Rœsella. L.

Elachista.
Argentella. Cl.

Tischeria.
Complanella. Hb.

Lithocolletis.
Hortella. F.
Cramerella. F.
Spinicolella. Stt.
Insignitella. Z.

Lyonetia.
Clerkella. L.

Cemiostoma.
Spartifoliella. Hb.

Bucculatrix.
Ulmella. Z.
Boyerella. Dup.
Frangulella. Goeze.

Nepticula.
Angulifasciella. Stt.

PTEROPHORITES.

Platyptilus.
Rhododactylus. S. V.
Zetterstedtii. Z.

Oxyptilus.
Hieracii. Z.
Obscurus. Z.

Pterophorus.
Phæodactylus. Hb.
Zophodactylus. Dp.
Fuscus. Retz.
Pterodactylus. L.
Scarodactylus. Hb.

Aciptilus.
Tetradactylus. L.
Pentadactylus. L.

Alucita.
Polydactyla. Hb.
Hexadactyla. Hb.

M. l'abbé Cornet fait passer sous les yeux de la section un diptère de la famille des œstrides, appelé *céphalomie du*

Digitized by Google

mouton. Cet insecte, dit-il, dépose ses œufs au bord des narines du mouton. Leur éclosion a lieu peu de temps après et les larves s'insinuent dans les sinus frontaux et maxillaires. Arrivées là, elles se fixent pour quelque temps et vivent aux dépens des mucosités fournies par les organes. Au bout d'un certain temps, elles parcourent de nouveau le trajet déjà effectué, se laissent tomber à terre, s'y transforment en nymphes, et arrivent enfin à l'état d'insecte parfait. A cet état, l'insecte paraît ne plus avoir pour but principal que la reproduction, les fonctions de nutrition étant chez lui tout à fait secondaires et presque nulles.

M. l'abbé Cornet montre en même temps un autre insecte de la même famille, l'*œstre du cheval*, qui ressemble à un taon. Celui-ci dépose ses œufs sur les parties que le cheval peut atteindre avec sa langue et lécher, notamment sur les jambes et les genoux. C'est ainsi que les œufs arrivent dans le tube digestif où ils éclosent. Les larves sortent ensuite avec les résidus excrémentiels, se changent en nymphes, et enfin en insecte parfait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, ouverte à sept heures du matin, est levée à neuf heures.

Digitized by Google

IIe SECTION

AGRICULTURE — INDUSTRIE — COMMERCE

Séance du 9 Août

A neuf heures du matin, M. Challe, d'Auxerre, l'un de MM. les vice-présidents du Congrès, ouvre la séance. Il est assisté de M. Anner-André, l'un des secrétaires de la section.

L'assemblée procède par bulletins collectifs à l'élection d'un président et de quatre vice-présidents.

Sont nommés :

Président : M. le comte d'Estaintot ;

Vice-présidents : M. Gayot, de Bar-sur-Seine ; M. Laurent-Lesseré, d'Auxerre ; M. Morellet, de Grenoble, et M. l'abbé Decorde, de Bures.

MM. les président et vice-présidents élus prennent place au bureau.

M. Anner-André remplit les fonctions de secrétaire.

M. le comte d'Estaintot remercie en termes pleins d'affectueuse courtoisie MM. les Membres du Congrès qui l'ont appelé à occuper le fauteuil de la présidence. Il fait remarquer que les travaux auxquels la section d'agriculture, du commerce et de l'industrie doit se livrer, sont nombreux, de la plus haute importance, et réclament le concours actif de tous les membres qui la composent, afin qu'il soit répondu aussi complètement que possible à toutes les questions du programme.

Digitized by Google

M. le Président fait la lecture de la partie de ce programme concernant la 2e section, et invite chacun des membres présents à vouloir bien désigner les questions qu'il se propose de résoudre où à la discussion desquelles il désire prendre part.

M. de Caumont s'inscrit pour la Ire question relative aux *Etudes telluriques en Champagne, et à la confection des cartes agronomiques.*

M. Louis Des Etangs et M. Gayot, de Bar-sur-Seine, se font inscrire pour la IIe et la IIIe question concernant *l'influence des plantations d'arbres verts sur l'agriculture de la Champagne, et les meilleurs procédés à employer pour tirer parti de ces plantations.*

M. Deheurle déclare que, dans l'une des prochaines séances, il présentera un mémoire sur la Ve question : *De l'emploi des cours d'eau par rapport à l'agriculture.*

M. le comte d'Estaintot se propose de traiter les questions contenues au paragraphe VI du programme *sur les avantages et les inconvénients du croisement des races d'animaux domestiques, etc.*

M. Léon de Beuze développera, dans un mémoire écrit, *les moyens qu'on peut employer pour empêcher la déperdition des purins dans les campagnes,* et les autres sujets relatifs à la Xe question.

Un membre annonce que l'honorable secrétaire général du Congrès, M. Amédée Gayot, voudrait bien traiter la XIe question touchant : 1° *les procédés employés pour la fabrication du cidre dans quelques cantons du département de l'Aube,* et 2° *les améliorations qu'il est utile de recommander aux populations rurales dans cette fabrication.*

M. Deheurle et M. de Caumont se font inscrire pour traiter la XIIe question *sur l'enseignement primaire de l'agriculture dans les écoles communales de la Champagne.*

Un membre témoigne le désir que M. de Villemereuil

Digitized by Google

soit invité à traiter la XIII^e^ proposition relative à la *culture de la betterave*, et que M. Gustave Huot, agriculteur aussi instruit par la pratique que par une théorie puisée dans de fortes études, veuille bien aussi prêter son concours à la section pour élucider la même question.

M. Morellet aurait désiré que la XVII^e^ question fût réservée d'une manière générale aux discussions relatives à l'économie publique ; cependant, il se propose de développer ses idées *sur le meilleur mode de venir au secours des ouvriers dans les crises commerciales et industrielles.*

M. le docteur Baruffi est inscrit pour traiter la XX^e^ question, ainsi conçue : *Quelles peuvent être les causes de la qualité et de la supériorité du blanc données à Troyes aux tissus de coton ?* Il se propose de s'assurer, par des analyses, *si la nature et la composition des eaux employées à cette industrie ne seraient pas pour beaucoup dans le résultat obtenu.*

Après ces inscriptions, qui donnent l'espérance fondée de voir toutes les questions de la section résolues par des sociétaires qui en ont fait l'objet de leurs études les plus sérieuses et de leurs observations journalières, M. le Président met en discussion la I^re^ question.

L'honorable M. de Caumont ne se dissimule pas les difficultés que doivent rencontrer les plus robustes intelligences à produire des cartes agronomiques complètes, déterminant la constitution du sol, ses diverses couches géologiques, la nature des plantes qui y sont cultivées, celles qui y croissent spontanément, les éléments chimiques se rencontrant à diverses profondeurs et pouvant produire, par des combinaisons raisonnées, des agents puissants de fertilité. Mais ces immenses travaux, objecte le savant orateur, ne s'improvisent pas : ils embrassent tout à la fois le domaine de la géologie, celui de la chimie et de la botanique. Toutefois, pour ne pas embrasser à la fois tant de difficultés, et pour arriver plus tôt à des résultats utiles, il engage les personnes

Digitized by Google

qui se proposeraient, dans l'intérêt de l'agriculture, de traiter la question, de l'aborder d'abord sous le point de vue pratique, et de se borner, quant à présent, à la formation de cartes telluriques servant de base aux cartes agronomiques. Ces cartes ne comprennent que les couches superficielles « et les deux ou trois couches meubles qui se succèdent et viennent former les terres arables. Si l'on considère les mélanges qui s'opèrent entre ces couches, dont l'une est superficielle sur un point, recouverte sur un autre, ici très-mince, là très-épaisse, on comprendra combien il y a de combinaisons diverses et de nuances dans la qualité du sol. » Ce sont ces nuances qu'il s'agit de déterminer surtout dans la confection des cartes telluriques. A l'appui de sa proposition et des développements plein d'intérêt qui l'ont accompagnée, et pour donner un spécimen du travail à faire par arrondissement et par canton, M. de Caumont dépose sur le bureau un court et substantiel traité qu'il a modestement intitulé : *Coup-d'œil sur la constitution tellurique de l'arrondissement de Falaise.*

M. Laperouse, président de la Société d'Agriculture de l'Aube, annonce qu'un travail considérable a été fait par M. Jules Baudoin, pour la formation d'une carte agronoque de l'arrondissement de Châtillon, limitrophe du département de l'Aube, travail resté encore à l'état de manuscrit, malgré les encouragements donnés à l'auteur par le Conseil général et par les sociétés savantes de la Côte-d'Or. Il est regrettable que ce travail n'ait pu être mis sous les yeux du Congrès ; c'eût été, pour lui, une occasion de plus d'encourager les efforts d'un écrivain, qui n'a été arrêté ni par l'étendue d'un travail sérieux, ni par les démarches et les veilles qu'il a dû y consacrer.

M. le Président remercie M. de Caumont, au nom de la section, des utiles recommandations qu'il a bien voulu transmettre à l'assemblée, et témoigne de l'intérêt avec le-

Digitized by Google

quel elle reçoit le travail spécimen fait par lui pour l'arrondissement de Falaise.

Sur la IIe et la IIIe question, M. Gayot, de Bar-sur-Seine, développe des considérations d'un haut intérêt, au sujet des plantations d'arbres verts exécutées dans le département de l'Aube. Dans une attachante improvisation, notre honorable collègue signale particulièrement les services rendus à nos plus pauvres contrées par les entreprises, couronnées de succès, de M. Baltet-Petit, et, depuis cet arboriculteur, par son ardent imitateur, M. Duchesne, de Châtillon.

Mais M. Gayot est préoccupé d'une grave pensée : il croit voir un obstacle à la continuation de semblables entreprises, si favorables cependant à la richesse du pays, dans l'impatience que nous éprouvons à cette époque surtout, de recueillir nous-mêmes le fruit de nos œuvres. Les planteurs, dit-il, dépensent beaucoup d'argent. Ils ont les charges de la dépense ; leurs héritiers seuls peuvent espérer d'en obtenir un jour les avantages. Ici, comme en toutes choses, aux initiateurs le travail et les peines, à leurs successeurs le repos et les jouissances.

Cependant, l'orateur a dû se rassurer au sujet des dépenses, en recueillant des renseignements exacts auprès de M. Duchesne, qui s'est livré, sur une grande échelle, à la culture des pins, et a converti en bois magnifiquement couvert près de huit cents hectares de mauvais terrains réputés infertiles.

Après être entré dans des considérations intéressantes sur la manière de planter, sur les moyens d'utiliser les taillis, sur l'emploi à donner aux branchages et aux plants arrachés, M. Gayot arrive aux procédés économiques au moyen desquels on obtient, à peu de frais, de riches bois de sapins sur des terrains sans valeur.

L'opinion de M. Gayot, fondée sur l'expérience consommée de M. Duchesne, consisterait, non plus à piquer les

Digitized by Google

plants à une distance de 2 mètres seulement, mais à les placer en quinconce, à 10 mètres l'un de l'autre, mode qui procure une économie de 99 pour cent sur les frais de plantation.

L'arbre isolé au milieu d'un carré de 10 mètres de côté, donnera sa semence à 15 ans au plus tard ; le terrain se trouvera planté presque sans frais, et le semis naturel aura une croissance si vigoureuse que les plants obtenus de celui-ci vaudront, en peu d'années, autant que ceux qui auraient été plantés de main d'hommes quinze ans auparavant.

Dans les premières années de la plantation, l'herbe pousserait en assez grande abondance, et on la livrerait moyennant une redevance au parcours des moutons, qui n'attaquent jamais ni les troncs, ni les branches, ni les aiguilles des pins.

Selon le système dont nous ne pouvons donner qu'un très-court aperçu, les communes obligées au boisement de de leurs friches ne peuvent faire mieux que d'adopter la plantation des pins à distances largement espacées, si elles veulent éviter des dépenses qui surpasseraient trop souvent leurs ressources normales.

D'un autre côté, les propriétaires peu aisés possédant des terres, que leur peu de valeur productive empêche de cultiver, pourront transformer leurs terres arides en bois productifs.

Il suffit d'exposer ces faits, dit en terminant M. Gayot, pour que l'intérêt particulier, si intimement lié à l'intérêt public, opère bientôt une heureuse transformation dansnos contrées les plus désolées.

M. Louis des Etangs lit, sur les mêmes questions, un travail plein d'érudition, justifiant une connaissance approfondie des matières qu'il a traitées.

Digitized by Google

INFLUENCE

des

PLANTATIONS D'ARBRES VERTS

sur l'agriculture en Champagne.

Les premiers essais de plantation de pin sylvestre en Champagne remontent à l'année 1705, et sont dûs notamment à M. de Pinteville Jean-Baptiste; son fils, M. François-Antoine de Pinteville-Cernon est encore le premier qui ait cultivé cette essence en grand dans la province, et c'est à ce titre qu'il a obtenu, en 1808, une médaille d'or de la Société impériale d'agriculture. Les heureux résultats obtenus à Cernon, Cheniers, aux environs de Châlons-sur-Marne, ont déterminé peu à peu la conversion de beaucoup de parcelles incultes et même de terres de la dernière classe en bois de pin sylvestre mélangés parfois de saule marceau. Ces travaux ont pris un grand développement depuis le commencement du siècle, d'abord dans la Marne, où ils tendent aujourd'hui à s'arrêter, puis dans l'Aube, les Ardennes, la Haute-Marne, l'Yonne, où ils paraissent devoir être continués pendant plusieurs années.

J'essaie d'exposer la situation de cette œuvre intéressante et d'indiquer ses effets sur l'agriculture, afin de répondre, dans la mesure de mes forces, à l'appel de la Commission du Congrès.

Je n'aborde cette tâche difficile qu'avec l'autorisation et sur les encouragements de M. le conservateur de Missery, à qui je dois témoigner ma respectueuse gratitude, et avec l'aide de mes camarades de Champagne, qui m'ont donné les plus utiles renseignements. Je les prie d'agréer l'expression cordiale de mes vifs remerciements.

Mes recherches, facilitées par la statistique agricole, me permettant d'assigner à l'étendue boisée en résineux les chiffres approximatifs suivants :

Digitized by Google

Ardennes.	Arrond^{t} de Rethel.	Communes de Sault-Saint-Remy, Saint-Remy, Neuflize, Mesnil, Aussonce, Poilcourt, Roisy, l'Ecaille, Bergnicourt, Tagnon, Perthes, Châtelet, Alincourt, Juniville, Bignicourt, Machault, Cauroy, Saint-Etienne-en-Arne, la Neuville.	2,500 h. environ.
	— Sedan	—	Chéhéry	
	— Rocroi	—	Ham, Hierges, Aubrives, Vireux-Vallerand, Signy-le-Petit	
Aube.	— Arcis-s.-Aube.	—	Charmont, Aubeterre, Montsuzain, Voué, Saint-Remy, Nozay, Premier-Fait, Chapelles, Viâpres, Semoine, Mailly, Trouan, Dampierre, Labraux, Poivre, Longsols, Fontaine-Luyères, Vaupoisson, Ortillon, Chaudrey, Lhultre.	
	— Troyes	—	Pavillon, Villeloup, Macey, Torvilliers, Creney, Luyères, le Plessis.	9,000
	— Nogent-s-Seine	—	Dierrey-Saint-Pierre et Saint-Julien, Mesnil, Echemines, Orvilliers, Origny-le-Sec, Prunay, Villadin.	
	— Bar-sur-Seine.	—	Riceys, Beauvoir, Cunfin.	
	— Bar-sur-Aube.	—	Jessains, Trannes, Unienville, Bayel, Villesous-la-Ferté, Arconville, Saint-Usage. .	
Marne.	— Châlons . . .	—	Cernon, Saint-Quentin, Ecury, Pocancy, la Chaussée, Coolus, la Veuve, Cheniers, Soudron, Mairy, Vitry-la-Ville, Moivre, Poix, Dampierre, Sommevesle, Courtisols, Coupeville, Vesigneul, Fontaine, Bussy-Lettrée, Colligny, Mourmelon, Billy . . .	
	— Vitry	—	Courdemange, Hunibeauville, Coole, Bassu, Rosay, Glannes, Loisy, Maisons, Sompuis.	40,000 d'après M. le baron de Pinteville-Cernon.
	— Ste-Menehould	—	Somme-Suippes, Somme-Bione, Somme-Yèvre, Soudin, cantons de Ville-sur-Tourbe et Dommartin-sur-Yèvre.	
	— Epernay . . .	—	Fère-Champenoise, Connantre, Montepreux, Vindey, Sézanne, Queudes, Louvois, Bouzy.	
	— Reims	—	Brimont, Boult-sur-Suippes, Bazancourt, Warneriville, Heutregiville, Saint-Masmes, Selles, Pontfaverger, Verzy, Betheny, Beine, Courmelois, Sept-Saulx, Sillery. .	
Hte-Marne.	— Chaumont . .	—	Chaumont, Villars-en-Azois, Laferté, Giey, Silvarouvre, Condes, Brethenay, Chamarande, Verbiesles, Autreville, Andelot, Bourdons, Signéville, Rimaucourt, Saint-Blin, Saint-Thiébault, Orquevaux, Sarcey, Vignory, Soncourt	1,000
	— Vassy.	—	Doulaincourt, Annonville, Saucourt, Joinville, Sommermont, Charmes-en-l'Angle .	
	— Langres . .	—	Prauthoy, Chailley, Rouvres	
			A reporter.	52,500

Digitized by Google

		Report.	52,500
Yonne [partie de l']	— Tonnerre. . .	Communes d'Annoux, Aisy, Stigny, Cruzy, Tonnerre.	350
	— Joigny	— Celle-Saint-Cyr, Armeau, Villeneuve-s.-Yonne.	
	— Sens	— Courgenay	
		Total.	52,850

Cette contenance comprend les plantations de résineux situées soit dans le domaine impérial du camp de Châlons, soit sur des vides dans les forêts de l'Etat, et d'autres créations analogues sur des terrains appartenant aux communes ou à des établissements publics. Mais plus de 50,000 hectares appartiennent à des particuliers, notamment : dans la Marne, à MM. Loisson, de Guinaumont, Ruinart de Brimont, de Pinteville-Cernon, Saint-Denis, Allaire, Leblanc-Duplessis, Moët, Lemoine de Villarsy, Tirant de Bury, Chamorin, de Connantre, Tirlet, Perrier, Ségalas, Charpentier-Courtin, de Sainte-Suzanne, Dubois de Riocourt, Caquot, Tarin, de Felcourt, Ponsard, Haudos, Frérot; dans l'Aube, à MM. de Dampierre, Bourlon de Sarty, Baltet, Augenoust de Romaine, de Baudel, de la Fournière, Gosmont, Grundler, Jourdheuille, Baudouin, Millot, Truchy de la Huproye, Rivière, Tersonnière, Gilon, Saussier, Dubois du Tilleul, Aubertin, Geoffroy, Harlé d'Ophove, de Lassus; dans la Haute-Marne, à MM. Duval de Fraville, Bourlon de Rouvre, Quilliard, Bertrand de Maconcourt, Raulot, Guénard de la Tour, Pougny, d'Hédouville, Bourlon, de Montrol; dans l'Yonne, à MM. de Virieux, de Champlost, Royer, Bourguignat, Duperrat, Radot, Prunier, Bidaut, Bergeron-Daugny, et à beaucoup d'autres dont je regrette de ne pouvoir rappeler les noms. Parmi les communes, il est juste de citer en première ligne la ville de Chaumont. Elle doit à l'initiative de MM. Mareschal, ancien maire, et Bontemps de Montreuil, ainsi qu'aux efforts soutenus du premier, continués par les autorités municipales, l'heureuse métamorphose des versants oolithiques qui l'entourent, dénudés de temps immémorial, comme l'indique l'étymologie de son nom, devenus aujourd'hui le prolongement de ses promenades et une importante extension de ses bois.

Le caractère général des plantations de résineux en Champagne est la mise en valeur de vastes étendues depuis très-longtemps improductives ou utilisées à peine soit par le pâturage,

Digitized by Google

soit par la culture intermittente du seigle et de l'avoine, du reste très-arides et presque entièrement privées de terre végétale.

Situation. — Les terrains qui font l'objet de cette étude sont situés pour une partie sur des collines aux abords des vallées de la Marne, de l'Aisne, de la Seine, de l'Aube et de l'Yonne, à une altitude de moins de 400 mètres, et pour la plupart sur les bas plateaux crayeux du département de la Marne, des arrondissements de Rethel et d'Arcis-sur-Aube.

Généralement les pentes ne sont pas rapides, si ce n'est à Joinville, Chaumont et sur quelques points des arrondissements de Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine.

Sol. — La base minéralogique appartient : 1° aux formations crétacées, surtout à la craie proprement dite qui s'étend sur environ moitié du département de la Marne, un quart des Ardennes, un tiers de l'Aube ; 2° aux terrains jurassiques (étages moyens ou supérieurs) dans la Haute-Marne, les arrondissements de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Tonnerre; 3° aux terrains tertiaires dans l'arrondissement de Joigny et quelques localités, soit de l'Aube, soit de la Marne (Torvilliers, Verzy, Brimont) ; exceptionnellement aux schistes ardoisiers (Signy-le-Petit), aux poudingues et aux schistes calcaires (Ham, Hierges, Aubrives), aux sables d'alluvion (Beaulieu), au terrain néocomien (Jessains).

Considérés en masse, ces sols sont très-perméables aux eaux pluviales. Il ne faut excepter que certaines parcelles plus ou moins argileuses, par exemple dans les Ardennes (Signy-le-Petit, Ham), dans la Marne (Verzy), dans la Haute-Marne (Villars-en-Azois), dans l'Aube (Riceys).

La plupart des terrains sont fort peu profonds.

Il n'est pas probable que la région crayeuse ait été boisée autrefois. On n'y cultivait que le seigle ou l'avoine, encore seulement par intervalle de six ou huit ans, souvent davantage.

La valeur des savarts de Champagne n'était que de 20 à 25 fr. à l'époque des premiers travaux de reboisement. Aujourd'hui elle tend à augmenter sensiblement. Ainsi, à Boult-sur-Suippes, 360 hectares ont été récemment vendus au prix de 110,000 fr. (305 fr. environ par hectare), à MM. Saint-Denis, qui les ont déjà plantés en pin noir. Cet agrandissement porte l'étendue de

Digitized by Google

leur domaine à plus de 3,000 hectares de bois résineux, non compris les terres.

Si l'on excepte les parties susceptibles par situation d'être marnées, de pareils sols ne pouvaient être améliorés que par la culture des pins.

Essences. — Le sylvestre à l'état pur compose la presque totalité des peuplements résineux de Champagne. Non-seulement il réussit ou végète presque partout, aux expositions les plus brûlantes, dans les terrains les plus ingrats, mais il donne des semis naturels complets dès l'âge de quinze ans, en tout cas à trente ans, pourvu qu'il soit suffisamment espacé ou convenablement éclairci. En général, à partir de la huitième année, il supporte le pâturage, même des moutons, sans grave inconvénient, sauf l'hiver. Mais il ne donnera guère que du chauffage et de la menue charpente dans la région crayeuse. Ce n'est que dans les sables quartzeux, notamment à Brimont, qu'il acquiert toutes les dimensions et la qualité dont il est susceptible.

L'épicéa, mieux approprié au calcaire, ne prospère que dans des terrains un peu plus substantiels, soit sur la craie marneuse, soit sur les formations jurassiques ou tertiaires. Il forme un massif à Signy-le-Petit, mais généralement il se trouve mélangé au sylvestre, au laricio, au pin noir d'Autriche et au weymouth. Il produira du sciage et de la charpente.

Le mélèze croît avec une remarquable vigueur dans les calcaires à astartes des Riceys, où il donne des semis naturels dès l'âge de vingt ans, à Bar-sur-Seine, Laines-au-Bois, Villars-en-Azois, Chaumont, Andelot, Prauthoy, Doulaincourt, Annoux, Aizy, Stigny, Tonnerre, Verzy, Signy-le-Petit. Il ne domine que dans un petit nombre de massifs. Le plus souvent il est associé aux pins et à l'épicéa. Mais il ne paraît pas devoir acquérir partout une très-bonne qualité.

Il en est de même du pin weymouth. On le trouve en mélange avec d'autres résineux à Chéhéry, Mourmelon, Perrigny-sur-Armançon, Tonnerre, Doulaincourt, à Chaumont et dans les magnifiques plantations de M. Jourdheuille. Sa végétation y est très-rapide et comparable à celle du mélèze.

Le laricio existe également en mélange avec d'autres pins aux Riceys, à Doulaincourt, Saucourt, Annonville, Annoux, Armeau, Dixmont. Moins rustique que le sylvestre, il l'emporte sur lui par la rapidité de sa croissance et la rectitude de la tige qui le rend.

Digitized by Google

propre de bonne heure à l'industrie. On en voit un beau massif à Annoux.

Le laricio et le pin noir d'Autriche ont été introduits avec un grand succès depuis environ dix-neuf ans par MM. Saint-Denis, dans leurs vastes plantations de Boult-sur-Suippes. J'ai remarqué aussi quelques pins noirs de trente à quarante ans, et de fort belles dimensions, dans le domaine de Luyères, sur un sol de craie boisé en résineux par MM. Dubois de Morambert et Bontemps de Montreuil. Ils commencent à y produire des semis naturels. Non-seulement ils dépassent beaucoup les autres conifères par la rapidité de leur développement, mais ils ont la propriété de croître en tiges droites et élancées, malgré un espacement de quatre à cinq mètres. Leurs aiguilles longues et épaisses procurent au sol un amendement plus abondant que celles des autres pins. On rencontre cette essence en mélange avec d'autres conifères aux Riceys, à Signéville, Andelot, Doulaincourt, Saucourt, Annonville, Annoux, Argenteuil.... La supériorité du pin noir sur le sylvestre pour le reboisement des terrains crayeux ou calcaires de la dernière qualité, déjà signalée par M. de Vibraye, est démontrée par un grand nombre d'essais, dont je viens de citer les plus anciens. Le premier donnera non-seulement du bois de service d'assez bonne qualité, mais encore de la résine. A la vérité, il ne peut être gemmé qu'à l'âge de trente ans au plus tôt, et aucune expérience locale à ma connaissance ne permet de compter sur le succès de cette opération en Champagne. Mais on peut déjà dire avec certitude que le pin noir, sur les plus mauvais sols calcaires, acquerra de bonne heure des dimensions plus fortes et une qualité meilleure que toute autre essence.

Le pin maritime ne prospère que sur quelques points où il a trouvé le quartz, à Brimont, Verzy, Celle-Saint-Cyr, sur des formations tertiaires.

Sur des terrains analogues le sapin a été essayé également, mais avec moins de succès. Il prospère à Villars-en-Azois.

A Boult-sur-Suippes, le hêtre n'a donné qu'un résultat médiocre.

Mais je dois signaler l'apparition de semis naturels d'essences feuillues diverses, notamment du chêne, dans un certain nombre de peuplements résineux, par exemple à Chaumont, Riceys, Boult-sur-Suippes. Elle est due aux graines apportées par les oi-

Digitized by Google

seaux. Il convient de favoriser la croissance de ces semis par des élagages ou des éclaircies avec d'autant plus de raison que les essences feuillues, à l'exception du marsault, ne peuvent pas être plantées immédiatement à l'état pur sur la craie de Champagne.

Sans doute plusieurs propriétaires ont mélangé l'aune, le merisier, le saule, le bouleau, avec les pins, mais la reprise des premiers n'a été obtenue que par des labours répétés et ils n'ont prospéré que jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans. Presque toutes les plantations de MM. Saint-Denis, d'une étendue de plus de sept mille hectares, y compris celles qu'ils ont exécutées pour le compte de M. Charpentier-Courtin, et de plusieurs autres personnes, sont composées de :

720 pins espacés de 4 mètres par hectare.
2168 aulnes, bouleaux, saules, espacés de 2 mètres;

Total : 2888 sujets par hectare.

Les feuillus sont récépés tous les sept ans, et à vingt-et-un ans disparaissent sous le couvert des pins. Ils forment un sous-bois qui préserve le sol de l'aridité. Aussi les peuplements ainsi obtenus présentent-ils une végétation relativement riche, et sont-ils préservés pour la plupart des insectes phyllophages *(lophyre, pyrales)* dont les dégâts sont plus sensibles sur d'autres points où la croissance est entravée par l'espacement exagéré des pins et par l'abus du pâturage et de l'élagage périodique.

Semis et plantation. — Quelques semis ont été faits avec succès, savoir : aux Riceys; dans les arrondissements de Joigny et Tonnerre; dans la Haute-Marne, à Villars-en-Azois, Cirey, Thivet; dans la Marne, à Verzy, Bouzy, Villers-aux-Corneilles, aux environs de Sainte-Menehould; dans les Ardennes, à Chéhéry, Signy-le-Petit, Ham, Hierges, Aubrives. Les frais par hectare peuvent être évalués comme il suit :

1°. Semis en plein :

Achat et transport de 8 kil. 25 de graine désailée de pin sylvestre à 5 fr. 05 le kilog	41 f.	66
5 kil. 25 de graine ailée de pin sylvestre à 3 fr. 45 l'un	18	11
1 kilog. 50 d'épicéa	1	50
Transport en forêt et main-d'œuvre	13	65
Total	74	92

Digitized by Google

non compris la préparation du sol, qui se fait à la charrue autant que possible, et dont le prix (40 fr.) est couvert quelquefois par des récoltes d'avoine.

2°. Semis par bandes cultivées de 0 m. 70 de largeur alternant avec des bandes incultes de 1 m. 30 :

Culture à la charrue forestière	14 f.	»
Achat et transport des graines (10 kil.) et main-d'œuvre	50	»
TOTAL.	64	»

Si la culture devait être faite à la houe, la dépense s'élèverait environ à 116 francs.

Le semis, après un simple hersage, n'a été pratiqué avec succès que sur des sols peu gazonnés, appartenant aux formations jurassiques (étages supérieurs). Il a suffi de faire passer ensuite les moutons pour recouvrir la graine.

La réussite dépend de la qualité de la semence et des soins apportés tant dans son emploi que dans la préparation du sol : dans la craie, les gelées soulèvent les terres et font périr les jeunes pins en déchaussant leurs racines : la culture par bandes ou la création d'abris diminue un peu ce grave inconvénient.

En résumé, le semis, malgré sa supériorité générale au point de vue de l'économie et de l'avenir du peuplement, ne paraît pas susceptible d'être partout employé avec avantage, notamment dans la région crayeuse, à moins de précautions très-grandes.

En tout cas, la plantation est préférée par la plupart des praticiens.

MM. Saint-Denis récoltent dans leurs propriétés de la graine, non-seulement de sylvestre, mais aussi de pins noir et laricio : ils la sèment en pépinière sur d'épaisses couches de terre de bruyère, avec les soins d'usage. Les jeunes brins sont repiqués au mois de mars de leur deuxième année, sur une partie de la pièce à boiser, préalablement labourée en plein et parfaitement ameublie. Au printemps de la quatrième année a lieu la plantation à demeure sur terrain cultivé à la charrue. L'entretien consiste en un labour et un hersage au mois de juillet de chacune des deux années qui suivent. Les frais par hectare, déduction faite du produit de l'avoine et des gaudes (1) obte-

(1) Nom vulgaire d'une plante employée par les teinturiers *(Isatis tinctoria)*.

Digitized by Google

nues dans l'intervalle des plants, ne s'élèvent guère que de 75 fr. à 100 fr., à moins de dégâts causés par la larve du hanneton. L'espacement de deux mètres et l'alignement régulier des sujets permettent l'emploi de la charrue pour les binages. MM. Saint-Denis prennent encore soin de faire dégager les plants qui auraient été recouverts de terre. J'ai décrit longuement leur méthode, parce qu'elle paraît l'une des plus satisfaisantes dans les terrains crayeux ou susceptibles de labour en plein, à peu de frais, mode très-favorable à la reprise des pins et à leur développemment ultérieur.

La plantation de jeunes brins de semis naturel extraits en motte est généralement fort avantageuse, pourvu que la distance du transport soit faible. Elle ne coûte que de 12 à 20 fr. par millier de pins, non compris le charroi. La réussite est presque certaine si les sujets sont choisis convenablement, âgés de trois ans seulement, et pris dans des peuplements suffisamment clairs : c'est par ce procédé surtout que la culture du sylvestre s'est propagée de proche en proche de Cernon dans les environs, puis de la Marne dans les départements voisins. J'en ai vu de nombreuses applications, par exemple à Vaudepart, domaine de M. Baltet, qui adopte aujourd'hui l'espacement de 1 m. 66, et mélange au sylvestre les pins noir et laricio ; à la ferme des Banlées, commune de Nozay, où l'espacement est de 2 m. 30, suffisant pour permettre le buttage des plants à la charrue.

La méthode dite de Villeseneux, décrite par M. le baron de Pinteville-Cernon, offre aussi de grandes chances de réussite, avec une dépense de 10 francs seulement par millier de plants (fourniture et plantation), garantis pendant trois ans.

MM. Jourdheuille, Duchêne-Thoureau et Dutailly ont acheté des plants de pépinière d'un an, à prix très-réduit, les ont repiqués sur la pièce à boiser pendant deux ans, et les ont mis en place dès leur troisième ou quatrième année. Les résultats obtenus par M. Jourdheuille, aux Riceys, sont fort remarquables. A la vérité ses plantations ont eu lieu pour la plupart sur des terres arables bien ameublies. La dépense par hectare monte à 70 francs environ.

Dans l'évaluation des frais je n'ai pas compris le regarni et la clôture, éléments à ajouter, mais trop variables pour être indiqués même par aperçu.

Digitized by Google

L'espacement de trois à cinq mètres adopté anciennement pour la région crayeuse s'explique par le prix exorbitant des plants à l'époque des premiers travaux : il a eu pour avantage de hâter les ensemencements naturels et de faciliter l'exercice du pâturage. Aujourd'hui que les plants coûtent infiniment moins et que les prairies artificielles ont pris une grande extension, il est mieux de réduire l'espacement à deux mètres au moins ou même à un mètre, sauf à opérer une ou deux éclaircies en temps opportun, par exemple de quinze à vingt-cinq ans environ. On obtiendra ainsi un couvert toujours complet, un certain degré de fraîcheur favorable à la végétation, enfin les avantages propres à la croissance des massifs réguliers, notamment l'allongement et la rectitude des tiges.

Les différents modes que je viens d'indiquer paraissent applicables chacun suivant les sols à boiser et les conditions où se trouve le planteur.

En me laissant diriger par les principes de la sylviculture, je dois donner la préférence aux sujets de trois ou quatre ans provenant soit de semis naturels extraits en motte, soit de pépinières sur place, et aux plantations espacées de un à deux mètres au plus, avec mélange d'essences feuillues convenables afin de couvrir promptement le sol et d'accélérer son amendement, ce qui constitue toujours le but essentiel à atteindre.

Du reste, il faut reconnaître que l'exécution des repeuplements a lieu aujourd'hui à prix réduit avec les soins désirables.

Exploitation. — Au contraire, l'entretien et l'exploitation des résineux sont encore bien loin de la régularité.

Les ensemencements naturels les plus beaux, obtenus sans exploitation préparatoire sur beaucoup de points, ont été perdus faute de nettoiement et d'extraction des porte-graines en temps utile.

L'éclaircie n'est encore convenablement pratiquée que dans les bois soumis au régime forestier et dans les plantations de MM. le duc d'Arenberg, de Vindé, Quilliard, Jourdheuille et quelques autres particuliers.

Les pins de la région crayeuse ont été élagués périodiquement et avec abus, au point d'entraver leur croissance.

M. le baron de Pinteville-Cernon s'est arrêté au plan d'exploitation suivant : trois coupes par éclaircie, la première à trente-sept ans, la deuxième à cinquante, la troisième à

Digitized by Google

soixante-cinq, avec réserve d'environ cent arbres destinés à croître pendant une seconde révolution. Mais il ne fait que commencer l'application. En visitant son domaine, j'ai vu un massif de cinquante-six ans d'une belle végétation. Les vastes plantations de M. de Pinteville, les plus anciennes de Champagne, s'étendent sur les territoires de Cernon, Ecury, Coole, Vesigneul, Fontaine, Glannes. A Cernon, j'ai observé avec un vif intérêt, non-seulement un remarquable spécimen des peuplements primitifs, mais encore des semis naturels de plus de cinquante ans, notamment dans le parc, une parcelle représentant la seconde génération obtenue par ensemencement naturel de l'un des *jardins de sapins* dont la création est due au trisaïeul de M. le baron de Pinteville-Cernon.

Aux Riceys, M. Dutailly a aussi obtenu de très-beaux semis naturels, mais par le jardinage.

A Vaudepart, M. Baltet commence des coupes de régénération régulière dans des plantations de vingt-cinq ans.

A Mairy, j'ai remarqué l'application du mode consistant à supprimer une ligne entière de pins sur deux, alternativement. Il me paraît admissible pour l'ensemencement, mais non pour les éclaircies, et ne saurait donner des résultats aussi satisfaisants qu'un choix attentif des arbres les plus propres à être maintenus, soit comme réserves, soit comme porte-graines.

Les deux spécimens d'ensemencement naturel les plus remarquables à ma connaissance sur la craie, sont ceux : 1° de MM. de Baudel, de la Fournière, sur la colline de Bigot, territoire de Montsuzain (45 hectares), âgés de cinq à vingt ans et parfaitement beaux, malgré le retard de l'extraction des porte-graines parvenus à quarante ans, du reste fortement élagués; 2° de M. le baron de Connantre, à Connantre, d'une étendue plus importante, mais un peu moins âgés.

Les faits que je viens de citer, choisis entre tous ceux que j'ai pu constater, surtout les deux derniers déjà connus par les médailles d'or décernées aux propriétaires par les concours régionaux, m'autorisent à émettre l'avis que les pineraies de Champagne sont susceptibles d'être peu à peu soumises à la méthode d'exploitation rationnelle, converties en forêts permanentes ou tranformées ultérieurement en forêts d'essences plus précieuses, même feuillues.

La variété des exploitations et l'inégalité de la consistance

Digitized by Google

rendent fort difficile l'appréciation du résultat du boisement au point de vue, soit du produit en matière, soit du revenu.

PRODUIT EN MATIÈRE. — Le relevé de mes observations personnelles, rapproché de la statistique agricole, indique un accroissement moyen, par hectare, savoir :

1° Région crayeuse, de 1 st. 50 à 4 stères (stère empilé) ;

2° Régions jurassique et tertiaire de 5 à 8 stères et au-dessus, suivant la localité ou la consistance.

L'infériorité de ce rendement, comparé avec celui des mêmes essences dans d'autres contrées, s'explique par la mauvaise qualité du sol et l'espacement des plants généralement très-grand en Champagne.

REVENU APPROXIMATIF. — D'après l'ensemble de mes recherches, des documents que j'ai pu consulter comme membre du jury de la section de sylviculture au concours régional de Châlons-sur-Marne, en 1861, et des données cadastrales :

Le capital engagé (sol et plantation), varie de 95 à 625 fr. par hectare ;

Le produit périodique net à trente ans, de 150 à 1,350 fr. par hectare ;

Le revenu annuel aux intérêts simples, de 5 à 45 fr. par hectare ; en général, 10 fr. sur la craie.

Le taux du placement correspondant :

Intérêts simples, 5 % à 7 % par hectare ;

Intérêts composés, 3.2 à 4 % par hectare.

Ces indications générales sont assez approximatives pour éclairer sur l'augmentation du revenu obtenu par la conversion en bois. J'ai eu l'occasion de constater quelques résultats plus remarquables ; toutefois, je ne les cite pas parce que je les considère comme exceptionnels. L'introduction des intérêts composés réduit le taux sensiblement. Ce mode de calcul ne paraît guère admissible pour des périodes de trente ans et au-dessus, non-seulement parce que les capitaux sont loin de s'accroître en réalité suivant une loi aussi rapide, mais encore parce qu'il n'est pas adopté par l'administration des contributions directes. Il ne me semble pas nécessaire, du reste, de tenir compte des impôts et frais de surveillance ou de gestion, car ils sont à peu près compensés annuellement par les menus produits, tels que la chasse, le pâturage, la récolte des cônes, la vente des plants,

Digitized by Google

d'autant mieux que la loi accorde aux planteurs une exemption ou au moins un dégrèvement de contributions foncières. Mais j'ai lieu de penser qu'eu égard aux chances d'insuccès des plantations et à l'incertitude du produit réel, la culture des résineux en Champagne n'est réellement avantageuse qu'à la condition de n'engager qu'un capital au maximum de 300 fr. par hectare, pour acquisition du sol et frais de repeuplement. Enfin les résultats que je viens d'exposer, déduits des produits constatés jusqu'à ce jour, seront dépassés lorsque les peuplements auront été régularisés et que le sol aura été amendé par les aiguilles des résineux.

Amendement du sol. — Les détritus végétaux qui s'accumulent sur le sol des pineraies forment une couche d'humus qui s'augmente d'année en année, plus ou moins, suivant la consistance et les conditions de nature à favoriser la décomposition des aiguilles ou des bois secs, soit des résineux, soit des arbustes qui croissent spontanément sous leur couvert. Les meilleurs effets sous ce point de vue ont été obtenus à Boult-sur-Suippes, dans les cantons plantés de pin noir avec sous-bois d'essences feuillues, parce que les aiguilles de ce conifère sont très-fortes, très-abondantes et que le massif est suffisamment serré pour préserver le terrain des ardeurs du soleil. Les plantations, dont l'espacement ne dépasse pas deux mètres se trouvent dans des conditions analogues; mais il n'en est pas de même de nombreuses parcelles où les pins sont écartés de plus de trois mètres et soumis de bonne heure, non-seulement au pâturage, mais encore à des élagages périodiques avec abus.

En général, l'amendement obtenu partout, quoiqu'à divers degrés, est susceptible d'une augmentation assez forte : 1° par l'introduction du pin noir, exceptionnellement de l'épicéa, en mélange avec les essences feuillues convenables dans la région crayeuse, de l'épicéa, du hêtre sur les sols jurassiques ou tertiaires; 2° par la suppression des élagages, sauf à enlever les branches sèches ou demi-sèches dans les peuplements fort espacés, et à éclaircir les massifs trop serrés; 3° enfin par la régénération des pineraies un peu avant l'exploitabilité.

Les mémoires de la Société d'agriculture de la Marne rendent compte de plusieurs essais de défrichement faits par MM. Tabourret à Coolus en 1853, 1854; Segalas à Soudron, en 1860; l'abbé Guillois à Bussy-Lettrée.

Digitized by Google

L'analyse des terrains et le succès de la culture de l'avoine et du seigle démontrent l'efficacité de l'amendement dû à la végétation des résineux pendant trente ou quarante ans, fait déjà reconnu par l'administration des contributions directes ; mais ces expériences, du reste favorisées par les progrès de l'agriculture, ne sont encore ni assez anciennes, ni assez concluantes pour justifier le grand nombre de défrichements opérés depuis quelques années, à Boult-sur-Suippes, Mairy, Gernon, Vaudepart, Soudron, Pocancy....

MM. Saint-Denis ont obtenu d'excellents résultats en ce genre. Un hectare de mauvais sol acheté 10 francs, boisé en résineux pendant vingt-cinq ans, et défriché, a donné environ 500 francs par la vente de la superficie, et a été loué ensuite pour trente ans, moyennant 36 francs de fermage.

Mais le plus souvent la plus-value du sol par la culture des résineux durant trente ans, suivie de celle des céréales, est de 66 à 100 % du prix estimatif avant le boisement. Le revenu est plus que doublé. Ces données, recueillies dans diverses communes, concordent avec celles précédemment exposées à l'article spécial du revenu. Car j'ai montré que le taux de placement des capitaux engagés dans la création des pineraies est de 5 à 7 % (intérêts simples), au lieu de 2 1/2 à 3 %, taux ordinaires des placements en terres. Ce résultat se traduit par le calcul, comme dans les transactions, par une augmentation de valeur du fonds (superficie non comprise), d'environ 66 à 100 % du prix à l'époque de la plantation, dans la double hypothèse du défrichement et du maintien de l'état boisé. Pendant cinq ans après le défrichement on obtient de bonnes récoltes d'avoine ou de seigle ; ensuite l'engrais devient nécessaire. Cette condition arrêtera ou modèrera l'entraînement général des propriétaires à réaliser prématurément l'avantage que je viens de signaler.

Dans la Marne, l'étendue des pineraies détruites annuellement est égale ou supérieure à l'étendue des plantations faites pendant le même temps.

Mais cet excédant est logiquement limité à l'augmentation des engrais encore bien insuffisants malgré l'extension des chemins de fer.

Du reste, l'expérience prouve que les défrichements entrepris sur des points isolés de villages, où il est nécessaire de construire des bâtiments d'exploitation à grands frais, donnent des résultats moindres en général, souvent nuls.

Digitized by Google

M. de Bazelaire indique, dans son traité du reboisement (2e édition), un assolement pratiqué en Champagne, qui consiste dans la culture alternative du sylvestre par semis pendant dix ans et de celle des céréales durant cinq à six ans. Le produit forestier serait de 300 francs, déduction faite de 50 francs pour frais d'ensemencement. Ce mode ne me paraît guère applicable à des terrains aussi maigres que la craie proprement dite, à moins de laisser croître les sylvestres jusqu'à trente ans, âge où seulement ils acquièrent une valeur commerciale. Peut-être avec cette modification se réalisera-t-il jusqu'à un certain point dans la Marne, par suite de la tendance générale des propriétaires à détruire les pineraies, car l'abus de ces opérations obligera quelques-uns d'entre eux à reboiser les terres provenant de défrichement au bout de cinq ans environ, lorsque l'amendement forestier aura été épuisé et qu'il ne pourra être remplacé par une quantité suffisante d'engrais. Cette alternance sera favorisée soit par la réduction du prix de la plantation, soit par l'efficacité de la culture en plein pour le développement de la végétation forestière, quoiqu'il soit bien préférable de régénérer les pineraies par le réensemencement naturel, pour les amener au maximum de production. MM. Ponsard et Baltet font des essais de ce genre.

L'amélioration progressive du sol par la plantation en résineux est incontestable, et l'on peut se demander le nombre approximatif d'années nécessaires pour préparer la culture permanente des céréales et des prairies artificielles. Les études et les analyses ne permettent pas encore d'indiquer une prévision suffisamment motivée. Il y a tout lieu de présumer que les sols les plus ingrats ne seront réellement susceptibles d'être rendus à l'agriculture qu'au bout de plusieurs révolutions trentenaires des essences les mieux choisies.

L'état boisé sera maintenu sur les terres ou collines, sur les pentes et dans l'intervalle des communes très-espacées, si nombreuses en Champagne, afin, non-seulement de prévenir les ravinements fréquents dans la région crayeuse, mais aussi de préserver les cultures en leur ménageant un abri.

Influence des résineux considérés comme abris. — Les conifères contribuent plus que les feuillus à amortir l'effet des vents en raison de la persistance de leurs aiguilles durant l'hiver.

Dès 1832, M. Dubois de Morambert a démontré les avantages

Digitized by Google

généraux du boisement des collines, consistant, à son avis :

1° A répartir plus uniformément les pluies ;
2° A éviter les dégradations du sol ;
3° Peut-être à créer des sources ;
4° A fixer une humidité favorable à la végétation ;
5° A créer des abris ;
6° A améliorer la température.

Ses discours et ses exemples, les encouragements offerts aux planteurs par la Société d'Agriculture de l'Aube, ont communiqué aux reboisements, déjà entrepris par MM. Avalle du Plessis, de Jessains, de Dampierre, Baltet-Petit, une impulsion vive et soutenue.

Plus récemment, M. Belgrand, aujourd'hui ingénieur en chef, a émis l'avis que l'état boisé favorisait l'agriculture dans les terrains trop secs, soit en ralentissant l'évaporation, soit en augmentant le produit des pluies, que les contrées où de grands reboisements sont possibles, sont les granites, les terrains oolithiques, les sables des grès verts, la craie et les sables tertiaires (Annales des ponts-et-chaussées, 1842, page 184, 1852, page 157). A cette époque, M. Belgrand n'a pas considéré les plantations de Champagne comme assez complètes pour exercer une influence bien grande, au point de vue de ses études hydrologiques. Mais, depuis lors, la culture des résineux a fait de grands progrès, tant par l'extension des plantations serrées que par la substitution progressive de semis naturels fourrés aux peuplements primitifs trop espacés.

On en voit la preuve dans le rapport de la Commission du Conseil général de l'Aube, relatif au projet de reboisement des friches communales, session de 1860, dont je crois devoir citer un passage :

« La Commission attache une grande importance au reboise-
» ment des collines de notre département. Les plantations qui
» ont été faites dans nos contrées, notamment en résineux, ont
» déjà produit de grands bienfaits. Elles ne fournissent pas
» seulement le bois nécessaire aux habitants ; mais elles entre-
» tiennent une humidité favorable à l'agriculture. »

Aussi, MM. les conservateurs des forêts ont-ils pu obtenir quelques fonds pour commencer la conversion en bois des terrains communaux incultes dans un certain nombre de localités.

Digitized by Google

Cette œuvre se développe dans l'Aube, grâce au concours du département, et promet d'excellents résultats.

Je me résume.

L'introduction des résineux en Champagne a précédé et facilité les progrès de l'agriculture : elle a mis en valeur de vastes étendues jusque-là improductives, sans nuire à l'élève du bétail, surtout du mouton : elle a permis d'appliquer une culture intensive : elle a créé d'importantes ressources en chauffage et même en bois de service : elle a non-seulement augmenté le revenu territorial, mais aussi amendé le sol désormais destiné, partie à être rendu à l'agriculture et partie à être maintenu à l'état boisé, sauf à substituer peu à peu au pin des essences plus précieuses.

La culture des résineux a procuré un abri aux cultures, fixé les terres sur les versants jurassiques comme sur les mamelons crayeux, préservé les vignes des ravinements, les prairies des inondations et des alluvions, amélioré les conditions de la température, changé de face, presque de nom, une vaste contrée.

Elle a orné d'innombrables massifs de verdure ces champs célèbres par la défaite d'Attila, par les souvenirs de Jeanne d'Arc et de Napoléon Ier, à la fois fécondés aujourd'hui par la végétation forestière, et par la science agronomique dont notre glorieux Empereur daigne diriger les applications près des lieux choisis pour former aux grandes manœuvres sa vaillante armée.

J'arrive à l'étude des principales améliorations à introduire dans les pineraies, au double point de vue de l'accroissement des produits, soit en matière, soit en argent, et du maintien indéfini de l'état boisé sur les terrains impropres à l'agriculture.

Quels sont les meilleurs procédés pour tirer parti des nombreuses plantations de pins et obtenir les essences, goudrons, térébenthines, huiles, etc., etc., produits aujourd'hui indispensables à l'industrie... ?

Jusqu'à présent, les produits des résineux en Champagne ont été exclusivement employés à la consommation locale sous diverses formes, savoir :

Charpente de petite dimension. Solives, chevrons pour constructions rurales.

Sciages. Petite volige....

Digitized by Google

Industrie. Pieux pour clôtures, perches à houblon, étais pour houillères, paisseaux rondins (brins provenant du nettoiement des semis naturels ou de pépinières abandonnées), tuteurs pour espaliers, tuyaux pour conduite d'eau, pilotis.....

Chauffage. Rondin (le pin, en Champagne, se fend difficilement), petit rondin pour boulanger.

Charbon propre aux feux d'affinerie.

Fagots et bourrées très-recherchés dans les campagnes.

PRIX DES BOIS. — Le décistère de pin, propre à la charpente ou à l'industrie, vaut sur pied de 2 à 4 fr., suivant les dimensions.

Le stère de chauffage, à Reims,		11 fr.
—	à Châlons,	9 fr.
—	à Troyes,	7 à 8 fr.
Le cent de fagots, en forêt, de		18 à 35 fr.
Le cent de bourrées,	id.	8 à 16 fr.

Le cours des résineux se rapproche de celui des bois blancs.

QUALITÉ, USAGES DES RÉSINEUX. — Le sylvestre n'a pas acquis, dans les sols crayeux ou calcaires, toute la qualité dont il est susceptible. Cet inconvénient serait atténué par l'exploitation en temps de sève, suivie d'écorçage, lorsqu'elle pourrait se faire sans endommager gravement les semis naturels. La préparation par le sulfate de cuivre permettrait aussi d'employer le pin en traverses de chemin de fer ou en poteaux télégraphiques, si l'on avait des arbres de dimensions suffisantes et régulières (1). C'est surtout dans les peuplements obtenus de semis ou de consistance serrée qu'on trouvera des pièces convenables.

Les révolutions suivantes donneront une plus forte proportion du service et du bois de meilleure qualité, en raison de l'amendement du sol et de l'amélioration des conditions de la végétation, par l'application du réensemencement naturel.

MENUS PRODUITS. — Indépendamment des élagages, des éclaircies et des coupes, les peuplements résineux procurent quelques menus produits :

La chasse qui se loue de 0,50 à 2 fr. par an et par hectare ;

(1) Dimensions des poteaux télégraphiques :
2/10 de 1re classe, longueur 9 à 12m sur 0m 10 à 0m 12 de diamètre au petit bout ;
8/10 de 2e classe, de 6 à 8m, idem de diamètre au petit bout.

Digitized by Google

Le pâturage, susceptible d'être exercé dans les cantons défensables et d'être affermé à raison de 2 à 3 francs par hectare;

La vente des plants à extraire des jeunes semis naturels valant de 5 à 15 francs le mille; la récolte de la graine;

Le ramassage des cônes utilisés comme combustible (0,50 c. l'hectolitre, déduction faite des frais de ramassage).

L'emploi des aiguilles comme litière ne saurait être pratiqué qu'exceptionnellement, à la condition de limiter les enlèvements aux chemins, laies ou fossés, à moins de priver le sol de son unique amendement.

La vente des bourgeons n'a pas donné des résultats avantageux dans l'Aube.

La fabrication de la laine sylvestre avec les aiguilles des résineux ne paraît avoir été pratiquée jusqu'ici que comme expérience. Elle commence à Paris où une usine spéciale vient d'être créée.

Quant au résinage, il ne pourra être essayé que sur le pin noir, quand il sera parvenu à l'âge de 30 ans. Dès à présent, on obtiendrait du goudron par la carbonisation des souches de sylvestre en vase clos. Les procédés les plus avantageux sont décrits dans les auteurs spéciaux, dans le dictionnaire forestier de Baudrillart et la notice de M. Demandre. Je ne les rappellerai pas.

Le plus puissant moyen d'obtenir le maximum de production consiste dans l'application de la sylviculture, principalement aux plantations destinées par situation à être converties en forêts permanentes.

Application de la Sylviculture. — Quelques faits généraux ressortent de mes études et de mes observations :

1° Dans la région crayeuse, consistance ordinairement très-claire des peuplements, véritables plantations de porte-graines, essence sylvestre presque pure, d'une végétation pauvre ou médiocre, parfois satisfaisante; croissance plus ou moins active au commencement, plus forte de 12 à 28 ans, ralentie à dater de 35 ans, époque où les racines atteignent le banc de craie. Tiges noueuses ou peu régulières, d'une circonférence moyenne de 0m 40 à 1m du sol, sur 6m de hauteur totale à 30 ans.

Dans les formations jurassiques, consistance plus serrée, végétation supérieure notamment de l'épicéa et du mélèze; croissance assez rapide jusqu'à 40 ou 50 ans, tiges souvent régulières

Digitized by Google

et élancées; à 30 ans, circonférence moyenne, 0m 55 sur 8m de hauteur.

Dans les sols tertiaires, conditions analogues, grande variété des essences : pins maritime et de toute sorte, épicéa, sapin, mélèze.

2° Abondance et succès des ensemencements naturels de pin sylvestre, notamment à Cernon, Brimont, Connantre, Montsuzain, Luyères, Riceys, à l'exception de quelques dégâts accidentels causés par la grêle ou les insectes et de cas de dépérissement dus au retard du nettoiement et de la coupe définitive.

3° Faible proportion de service ou d'industrie dans les produits du sylvestre sur la craie ; son emploi ordinaire en chauffage ou en menue charpente, susceptible d'être étendu aux traverses de chemin de fer et aux poteaux de télégraphe.

Supériorité du pin noir sur la craie, de l'épicéa sur les formations jurassiques ou tertiaires, au point de vue de la qualité, sinon du rendement en matière, à l'exception des plus mauvais sols mieux appropriés au pin noir ou au sylvestre.

4° Possibilité d'introduire les essences feuillues en mélange, au moins comme sous-bois, après une ou plusieurs révolutions, démontrée par l'apparition spontanée de semis de chêne, charme... sur plusieurs points, notamment sur les sols oolitiques, par les essais heureux de plantation d'aune commun, bouleau, marsault, merisier, même de hêtre, par exemple, à Boult-sur-Suippes.

5° Regrettables effets des élagages périodiques et de l'exercice du pâturage avant la défensabilité.

J'insiste en passant sur les inconvénients de cette double pratique, car elle me semble de nature à entraver la végétation des résineux. Mes observations multipliées, corroborées par l'avis concordant des forestiers les plus expérimentés, des agronomes les plus éclairés, entre autres M. Achille Maître, de Châtillon-sur-Seine, des auteurs les plus estimés, m'autorisent à combattre la tendance de plusieurs propriétaires à réaliser momentanément, aux dépens de l'avenir, une légère augmentation de produits, soit par des ébranchements excessifs ou prématurés, soit par l'exercice du pâturage dans des peuplements âgés à peine de 5 à 6 ans. Pour observer les principes de sylviculture, il est essentiel de restreindre l'élagage des résineux aux branches sèches ou mourantes, encore uniquement dans les plantations trop

Digitized by Google

espacées, de limiter le parcours aux cantons reconnus défensables, eu égard à l'âge et à la hauteur des tiges, et j'ai lieu de croire que la défensabilité n'est jamais complète avant 8 ans au moins pour le sylvestre, et 10 ans pour les pins noir ou laricio ainsi que pour le mélèze.

Si les faits que je viens de rappeler sont admis, comme je l'espère, sans objection sérieuse, il ne me reste qu'à soumettre mes vues générales relatives à l'application de l'exploitation rationnelle.

Exploitation. — Région crayeuse. — La brièveté de la première révolution paraît commandée, d'une part au point de vue de l'amendement du sol, par l'exigence des pins qui ne supportent l'état serré que jusqu'à l'âge moyen, à dater duquel ils demandent un fort espacement; d'autre part, par la consistance actuellement très-claire des peuplements qu'il est urgent de régulariser en les régénérant; enfin, par le maximum d'accroissement moyen qui arrive vers 40 ans, d'après les calculs à ma connaissance, à la vérité peu multipliés et applicables seulement à des plantations médiocrement traitées, mais suffisamment justifiés par la mauvaise qualité du sol et les abus de pâturage et d'élagage.

L'exploitation aura donc lieu pour la première fois de 30 à 40 ans, suivant le degré de fertilité du terrain, sauf à adopter ensuite une révolution de 40 à 50 ans, s'il y a lieu, en raison de l'amélioration probable de la végétation.

Coupes de régénération. — Beaucoup de pineraies très-claires présentent des semis complets et vigoureux de 4 à 8 ans, qui ne demandent que l'extraction générale des porte-graines pour se développer. Une seule coupe suffira, en pareil cas, à la condition de combler les lacunes, s'il s'en présente, par la transplantation de brins pris sur place et en mottes, opération peu coûteuse. C'est ce que j'ai vu à Luyères.

Toutefois, le plus souvent, notamment dans les peuplements serrés, deux coupes seront indispensables. Dans la première, il sera réservé environ 250 porte-graines. La seconde aura lieu 5 ou 6 ans après, lorsque l'ensemencement sera complet et parvenu à une hauteur moyenne de 30 centimètres.

Je ne conseillerai pas de marquer dans la coupe définitive des réserves destinées à croître durant la seconde révolution. Elles seraient souvent renversées par les vents, parce que, sur

Digitized by Google

la craie, l'enracinement est fort peu profond ; du reste, elles ne prospéreraient que dans les parties basses et abritées.

Mais il convient de laisser croître, jusqu'à un âge plus avancé, les massifs qui offriront le plus d'avenir par la supériorité marquée, soit du sol, soit des essences.

Substitution d'essences. — La réussite du pin noir, sur des terrains très-ingrats où le sylvestre même ne végétait que misérablement, me fait penser qu'il serait utile d'introduire le premier, au moins en mélange, lors de la coupe d'ensemencement, soit par plantation, soit par greffe. Bien que ce dernier mode ne soit pas encore très-répandu, je l'ai vu appliquer avec succès par les préposés de Fontainebleau, ma première résidence au début de ma carrière forestière. La greffe est recommandée et décrite par MM. Delamarre, du Breuil, de Bazelaire.

Il serait encore préférable de substituer l'épicéa ou le hêtre au sylvestre. Mais cette opération ne saurait être tentée aujourd'hui, avec chance de réussite, que comme expérience sur les sols un peu substantiels.

Pour l'épicéa, on pourra planter des brins de pépinière espacés de 4 à 5 mètres dans la coupe d'ensemencement, sauf à utiliser les semis naturels de sylvestre pour former le massif, et à favoriser l'essence préférée dans le cours des nettoiements ou des éclaircies.

Si l'on choisit le hêtre, le mode le plus économique consiste à procéder par semis, au moins cinq ans avant la première coupe, pour profiter de l'abri des pins ; mais la plantation sera toujours plus sûre, et par suite préférable, pourvu qu'elle ne soit pas trop coûteuse.

L'avenir des jeunes futaies ainsi obtenues dépendra beaucoup des soins apportés dans les nettoiements et dans les éclaircies. Ces opérations sont indispensables ; elles doivent être commencées de bonne heure et fréquemment répétées, sauf à ne desserrer le massif que modérément d'abord, ensuite progressivement. Les semis naturels n'admettent point d'élagage, mais seulement la suppression des branches sèches.

Exploitation. — Formations jurassiques et tertiaires. — Les indications précédentes comportent quelques modifications dans les sols jurassiques ou tertiaires, parce que la végétation y est beaucoup plus riche, du reste, favorisée par la consistance généralement plus serrée, et qu'il est possible d'y obtenir une

Digitized by Google

production plus abondante de bois d'industrie ou de service d'assez bonne qualité.

Révolution. — Aussi l'exploitabilité sera-t-elle fixée de 50 à 80 ans.

Régénération. — Les éclaircies seront indispensables dès aujourd'hui, afin de donner aux pins, en temps opportun, l'espace exact nécessaire à leur libre accroissement. L'ensemencement complet ne sera guère obtenu avant 40 ans. Deux coupes seront toujours nécessaires. Le gazonnement du sol exigera parfois une culture préalable. Du reste, les semis réussiront parfaitement, à en juger par l'exemple déjà cité aux Riceys, à Brimont.

Substitution d'essences. — Les essences à substituer au sylvestre me paraissent être le pin noir pour les terrains calcaires les plus rebelles seulement, l'épicéa ou le hêtre, dans les sols de qualité moyenne, sauf à y ajouter le chêne partout où il pourra prospérer.

Par analogie avec les montagnes du Jura, que j'ai visitées en qualité de garde général, et où j'ai remarqué la belle végétation du hêtre et de l'épicéa, je considère les collines oolithiques dénudées de la Champagne comme parfaitement appropriées aux deux mêmes essences. Non-seulement elles se contentent d'une faible profondeur de terrain parce que leurs racines sont traçantes, mais leur couvert épais donne lieu à une abondante formation d'humus et leurs produits sont aussi variés qu'utiles.

Aussi suis-je d'avis de profiter de la coupe d'ensemencement pour introduire par plantation, soit l'une, soit l'autre de ces essences, sur les sols relativement substantiels ou suffisamment améliorés par la culture des pins.

Les ensemencements naturels réussiront beaucoup plus facilement sur les formations jurassiques ou tertiaires que sur la craie.

Mais leur succès paraît devoir être à peu près général, pourvu qu'ils soient préparés et entretenus avec les soins convenables. Je ne prévois d'exception que sur les plus mauvais sols où il faudra recourir à la plantation du pin noir.

Une autre amélioration, essentielle à introduire dans les pineraies de Champagne, est le règlement de la marche des exploitations ou même l'aménagement.

Aménagement. — Le mode le plus pratique pour les particu-

Digitized by Google

liers consiste à asseoir les coupes de toute sorte par contenance à peu près égale. Les plantations d'une contenance inférieure à 100 hectares ne peuvent guère être divisées qu'en coupes biennales, triennales, quatriennales... Mais celles d'une étendue plus considérable peuvent recevoir des exploitations annuelles, surtout quand la révolution ne dépassera guère 30 ou 40 ans.

Admettons qu'il s'agisse d'aménager une pineraie de 150 hectares à la révolution de 50 ans. On la divisera, sur le plan, d'abord en 50 lots sensiblement égaux, qui recevront une série de numéros de 1 à 50, en suivant le plus possible la gradation des âges, sans négliger les règles d'assiette et surtout la régularité des coupes, et la facilité de la vidange.

Chaque année on asseoira :

Une coupe d'ensemencement dans le			n° âgé de	50 ans.
Une éclaircie forte, s'il y a lieu,			id.	40 ans.
Id.	moyenne,	id.	id.	30 ans.
Id.	forte,	id.	id.	20 ans.
Un nettoiement,			id.	10 ans.

En admettant que les âges soient parfaitement gradués, ou dans le cas contraire, dans les numéros correspondants.

Bien entendu, l'époque de la coupe définitive ne peut être fixée d'avance. Elle est subordonnée au succès du réensemencement.

En indiquant ci-dessus, pour mémoire, une éclaircie tous les 10 ans, je n'oublie pas que souvent elle sera inutile, notamment dans les plantations très-espacées de la région crayeuse.

Les vastes domaines sont susceptibles d'être scindés en plusieurs séries distinctes, chacune de 400 hectares environ, à la condition de séparer les principales nuances de peuplement ou de fertilité et de distribuer les exploitations annuelles sur plusieurs points de la manière la plus avantageuse pour le placement des produits.

L'assiette des coupes sur le terrain pourra être fixée toutes les fois que la révolution et l'essence ne seront destinées à recevoir aucune modification prochaine, suivant les probabilités. Je me borne à indiquer les bases de l'aménagement. Son exécution aura pour effet de procurer le rapport soutenu, but auquel les propriétaires aspirent légitimement, après beaucoup de travaux et de sacrifices. Si quelques-uns n'ont pas encore réalisé toutes leurs espérances, j'en attribue les principales

Digitized by Google

causes au prix excessif des plantations primitives, à l'écartement exagéré des pins, aux abus de pâturage ou d'élagage, au retard prolongé de la coupe de régénération, par l'espoir d'obtenir des bois de service (résultat difficile à atteindre sur la craie blanche au moins à la première révolution), à la qualité médiocre des produits sur quelques points, à la baisse momentanée des cours des résineux résultant des défrichements multipliés, enfin aux dégâts des insectes dans la région crayeuse.

Exploitation des pins ravagés par les insectes. — Il me reste à rappeler les principales dispositions à prendre pour remédier au dernier de ces inconvénients.

Si les peuplements attaqués sont jeunes ou d'âge moyen, on ne les exploitera qu'à la dernière extrémité, quand on aura reconnu qu'ils périront infailliblement.

Mais les massifs plus âgés devront être débarrassés sans retard, successivement s'il y a lieu, des pins dont la mort sera imminente.

L'exploitation des résineux attaqués par les insectes phyllophages aura lieu en été et sera immédiatement suivie du façonnage, afin d'éviter la pourriture.

L'extraction des souches, des bois morts, des arbres viciés ou dépérissants, contribue à prévenir la multiplication des coléoptères. Elle a lieu à Luyères, Vaudepart, Brimont, Betheny, Coolus.

Un autre préservatif consiste dans le maintien du sous-bois feuillu comme dans toute mesure propre à favoriser la végétation des pins.

Le pin noir et le laricio paraissent moins exposés aux ravages des insectes que le sylvestre.

Avenir des résineux. — Ces dégâts ne paraissent pas de nature à empêcher l'application générale de la méthode du réensemencement naturel, recommandée par la section de sylviculture du concours régional de Châlons-sur-Marne, en 1861, sous la présidence de M. Martin, conservateur des forêts.

De même que l'exemple des principaux planteurs, MM. Ruinart de Brimont, Lemoyne de Villarsy, de Pinteville-Cernon, Loisson de Guinaumont, Saint-Denis, de Dampierre, de Jessains... a déterminé l'extension de la culture du pin sur la moyenne et la petite propriété, de même les heureux essais de régénération naturelle dus à MM. de Baudel, de la Fournière, de Connantre,

Digitized by Google

Baltet..... ne tarderont pas à vulgariser les principes de sylviculture les plus propres à amener les pineraies de Champagne au plus haut degré de prospérité qu'on puisse attendre d'un sol aussi rebelle.

Quelques personnes paraissent craindre que ces progrès ne soient entravés par plusieurs obstacles généraux, savoir :

1° La longue privation de jouissance imposée aux propriétaires par des révolutions de 30 ans et au-dessus, et la multiplicité des soins à prendre pour la régénération comme pour la substitution d'essences plus précieuses ;

2° Les perfectionnements de l'agriculture, l'extension des prairies artificielles et de l'élève du bétail dont les effets se révèlent déjà par de nombreux défrichements ;

3° Surtout le morcellement de la propriété.

A la vérité, l'exécution du reboisement appartient plus particulièrement à l'Etat, aux communes, aux établissements publics, aux grands propriétaires qui peuvent y consacrer annuellement une fraction de leurs revenus en acceptant des révolutions de 30 ans et plus. Mais l'inconvénient de ces longues échéances, inséparable de la culture forestière, paraîtra moins grave si l'on considère qu'il n'a pas sensiblement ralenti les plantations commencées dans la Marne depuis un demi-siècle, activement continuées sur un grand nombre de points, par les communes comme par les établissements publics, par les petits comme par les grands propriétaires. Il suffit d'aménager les pineraies existantes pour réaliser le rapport soutenu sur 50,000 hectares appartenant aux particuliers. Le revenu sera même progressif, si l'on applique la méthode du réensemencement naturel et si, comme je l'espère, on réussit à introduire des essences plus utiles.

La culture des résineux en grand n'est pas seulement la réalisation d'une aspiration patriotique, comme celle qui a animé M. le marquis de Dampierre... une spéculation heureuse de planteurs aussi intelligents qu'habiles comme MM. Saint-Denis, Duchêne-Thoureau..... une fructueuse amélioration appliquée sur de vastes domaines, grâce aux larges sacrifices de propriétaires aussi riches qu'éclairés... elle est l'unique moyen connu de tirer parti de grandes étendues impropres à l'agriculture, soit par la pauvreté du sol, soit par l'extrême écartement des villages groupés le long des rares cours d'eau. Elle a sa raison d'être dans l'amendement du terrain et dans l'augmentation de re-

Digitized by Google

venu qu'elle procure, augmentation encore légère parfois, mais générale, progressive, incontestable.

J'ai déjà fait remarquer que les perfectionnements de l'agriculture n'exigent point l'extension indéfinie de la superficie arable au détriment des plantations d'arbres verts. Non-seulement l'étendue aujourd'hui consacrée aux céréales est bien loin d'être amenée à son maximum de production, faute d'une quantité suffisante d'engrais, mais elle ne pourra être augmentée qu'avec une sage et méthodique lenteur, comme on peut le voir par les progrès réalisés dans les fermes impériales du camp de Châlons.

Une large part est donc réservée naturellement à la sylviculture en Champagne ; et il n'y a pas lieu de croire que la tendance au défrichement, déjà signalée, soit le commencement de la conversion générale des pineraies en terres labourables, car les opérations de ce genre, explicables par l'abondance des bois sur certains points et par l'amélioration partielle du sol due à l'amendement forestier, cesseront d'être lucratives si elles se multiplient à l'excès, soit parce que la production ligneuse ne suffira plus à l'approvisionnement des localités, soit parce que l'engrais manquera pour la culture des céréales.

L'état boisé sera sans doute maintenu, savoir : dans les plaines pendant 3 ou 4 révolutions, au moins, et indéfiniment, d'une part sur les collines oolithiques ou tertiaires, d'autre part sur les mamelons crayeux, principalement dans l'intervalle des villages très-espacés, dans les arrondissements de Rethel, Châlons, Vitry, Sainte-Menehould et Arcis-sur-Aube. Et cette prévision est d'autant plus fondée que la proportion des bois de service ou d'industrie augmentera peu à peu par la substitution non-seulement de semis naturels aux plantations primitives, mais aussi d'essences plus précieuses au pin sylvestre considéré comme transitoire; de sorte que l'accroissement de la production générale des résineux, progressant en même temps que les voies de communication, n'entraînera point l'avilissement du prix, suivant toute probabilité.

Peut-être le morcellement de la propriété n'est-il pas un obstacle beaucoup plus sérieux que les précédents à la conservation et à l'amélioration des pineraies. Le département de la Marne se trouve, à ce point de vue, dans des conditions moyennes. L'Yonne a été l'objet d'une étude récente de M. Gimel, directeur des contributions directes, communiquée à

Digitized by Google

l'Académie par M. Passy. On peut dire, pour la Champagne, que jusqu'ici les effets du morcellement ne sont ni aussi rapides, ni surtout aussi fâcheux qu'on aurait pu d'abord le croire. Ainsi, le revenu territorial, loin de diminuer, n'a fait qu'augmenter sensiblement, probablement parce que les progrès de l'agriculture ne sont pas limités à la grande propriété, et que la petite a compensé, dans une certaine mesure, par l'énergie du travail, l'infériorité de ses procédés comparés à ceux en usage sur les terres d'une grande étendue.

La plantation des résineux peut offrir un intérêt réel pour les cultivateurs-propriétaires qui sauront y trouver un aussi sûr moyen d'épargne que dans l'acquisition de parcelles de terre, sauf à régler les exploitations à des intervalles de deux, trois, quatre ans ou plus, quand il ne sera pas possible de les faire annuelles faute d'étendue suffisante. Ils ont pour exemple MM. Saint-Denis, devenus plus que millionnaires principalement par la culture des pins sur la craie blanche en moins de 40 ans, dont le succès remarquable prouve que les plus grands progrès en ce genre ne sont pas seulement dus aux propriétaires même les plus éclairés, qui possédaient les plus vastes domaines et qui appliquaient à leur amélioration les capitaux les plus considérables.

En résumé, les plantations exécutées depuis plus d'un demi-siècle font voir que les plus mauvais sols sont susceptibles d'être utilisés par l'introduction du pin noir et du sylvestre, exceptionnellement de l'épicéa, sur la craie, des mêmes conifères et du mélèze sur les formations jurassiques ou tertiaires, surtout comme essences transitoires destinées à préparer, dans un délai plus ou moins long, la substitution graduelle de l'épicéa, puis du hêtre et même du chêne.

Les produits obtenus ont pourvu à la consommation et procuré un revenu satisfaisant.

Mais les essais de réensemencement naturel, susceptibles d'être généralisés, ouvrent une ère nouvelle pour la culture des pins.

L'application de cette méthode promet de grands résultats, accroissement du produit en matière comme en argent, et de l'amendement du sol, amélioration de la qualité des bois, augmentation du rendement en service et en industrie.

Il est donc permis de voir dans l'ensemble des plantations

Digitized by Google

d'arbres verts en Champagne non-seulement un succès remarquable de la sylviculture sur des sols improductifs depuis des siècles, mais une œuvre d'un intérêt réel au point de vue de la richesse individuelle et générale, même de l'utilité publique dans une certaine mesure, une œuvre en voie de progrès, susceptible de notables développements, grâce aux encouragements unanimes des sociétés savantes, des administrations départementales, de l'administration des forêts, de la Société impériale d'agriculture et de S. M. l'Empereur, protecteur magnanime de toutes les entreprises généreuses appelées à concourir à la prospérité de notre patrie.

La lecture de cet important travail, entendue avec le plus vif intérêt, a valu à son auteur les approbations unanimes de l'assemblée.

La séance, ouverte à neuf heures du matin, a été close à onze heures.

Séance du 3 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE D'ESTAINTOT.

M. Anner-André, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 2 août. Il est adopté.

M. l'abbé Decorde fait hommage à l'assemblée de sa brochure intitulée : *Considérations sur l'utilité des oiseaux en agriculture.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur la IV^e^ question : *Rechercher les causes du déplacement de la richesse agricole dans le département?*

M. de Caumont interprète cette question comme étant destinée à établir une distinction entre les terres dont se compose le département de l'Aube, savoir : 1° les terres légères, crayeuses ; 2° les terres fortes, argileuses, et à faire rechercher les causes qui ont amené la richesse des pre-

Digitized by Google

mières, jusqu'ici reléguées au rang des terrains pauvres, tandis que les secondes ont perdu de leur valeur.

M. Laurent-Lesseré croit qu'une cause de ce déplacement a été l'amélioration de la Champagne au moyen de prairies artificielles qui, en faisant disparaître les jachères, ont favorisé l'élevage du bétail, et par conséquent l'abondance du fumier qui a contribué à la fertilisation du sol. Aussi, remarque-t-on peu ou point de mendiants dans cette contrée injustement frappée du nom de Champagne pouilleuse.

M. Amédée Gayot fait observer que, pendant longtemps, les fermiers se disputaient les terres argileuses, et la production en était tellement considérable qu'on les appelait le grenier du département.

Les temps ont changé ; le fermier émigre vers les terres légères, à tel point qu'on trouve difficilement des cultivateurs pour les autres ; il faut aller en quérir en Brie ou ailleurs, jusqu'en Belgique.

Malgré les progrès de la mécanique agricole, ajoute notre savant collègue, on est obligé, dans le canton de Lusigny, par exemple, d'employer par charrue de labour cinq à six chevaux et deux hommes, tandis que les terres légères exigent, pour le même service, un homme et un cheval, et donnent une moisson plus abondante, mieux fournie de grains. On peut en évaluer le rendement à raison de 110 doubles-décalitres de froment par hectare.

De même que le froment, le sainfoin y prospère ; l'orge, le sainfoin et la navette y sont l'objet de cultures isolées ou combinées. M. Amédée Gayot en connaît parfaitement la rotation et l'assolement. Il entre, à ce sujet, dans les détails les plus précis, que nous voudrions voir reproduits ailleurs que dans un procès-verbal ; et lorsqu'il complète le tableau en montrant les terres argileuses se refusant à la végétation de l'orge, capricieuses au froment et à l'avoine, sympa-

Digitized by Google

thiques au contraire au trèfle et à la luzerne, on se demande si le laboureur ne devrait pas chercher la fortune agricole ailleurs que dans la culture des céréales.

M. Victor Deheurle fait observer qu'à Rouilly-Sacey les terres de Champagne améliorées se vendent en moyenne 3,500 francs l'hectare (le chiffre maximum varie de 5 à 6,000 francs), et dans les champs non améliorés, sur un finage assez considérable, l'hectare vaut 700 francs.

A Luyères, la moyenne peut être évaluée à 2,800 fr.

M. Orry fils dit, qu'il y a vingt ans, la position de cultivateur était plus avantageuse dans les terres fortes, par l'effet du bas prix de la main-d'œuvre et des loyers.

Aujourd'hui l'hectare vaut 1,200 francs et se loue 35 fr. en bon sol argileux.

Les fermages, loués jadis 6,000 francs, sont portés actuellement à 12,000 francs ; aussi le fermier émigre.

Mais, ainsi que le fait observer M. Théodore Mannequin, il faudrait faire entrer, dans un calcul comparatif, la valeur monétaire relative à chaque époque.

M. Laurent-Lesseré recommande le drainage.

M. de Caumont dit que, dans une contrée de la Normandie, les terres argileuses sont drainées et converties en herbages ; il n'y a point de frais de labour ; on y élève du bétail. La valeur du champ en est décuplée, en même temps que le producteur réalise de véritables bénéfices.

A l'appui de ces faits, M. A. Gayot cite la ferme *d'En-Isle*, située en terrain bas, abandonnée au pâturage, et dont le produit d'une année a égalé le revenu annuel lorsqu'elle était livrée aux cultures ordinaires, naturellement plus coûteuses.

Il se plaint encore que, dans les contrées analogues, les grandes fermes restent stationnaires, et la petite culture ne prospère pas.

Après les conseils sages de M. le Président sur l'influence

Digitized by Google

des sociétés et des comices agricoles, M. Manrequin déduit, par hypothèse, que la production est amenée à faiblir lorsque la consommation n'augmente pas.

M. Morellet revient aux idées émises par M. de Caumont en ce qui concerne la conversion des terrains argileux en herbages, et leur assainissement par des fossés. Elles lui paraissent trop sérieuses pour que l'on s'en écarte sans les avoir suffisamment examinées.

Puis, M. A. Gayot combat la fausse manœuvre des cultivateurs en terrains argileux, qui exportent leurs pailles et leurs fumiers, et se ruinent ainsi au lieu de s'enrichir. Mais M. Orry déclare qu'actuellement cette vente de paille est interdite aux fermiers par clause des baux.

A son tour, M. Babeau suppose qu'une révolution ne tardera pas à s'opérer dans la population des terres basses, eu égard surtout aux chemins et aux moyens de transport si largement améliorés. Il voudrait y voir pratiquer une culture semi-pastorale.

M. Gayot, de Bar-sur-Seine, demande s'il n'y aurait pas à craindre, dans ces parages humides, la pourriture des moutons.

M. Challe répond qu'on peut y élever d'autre bétail.

Dans la Puysaie, dit-il, contrée froide du département de l'Yonne, on engraisse les moutons et on les vend de suite. L'élevage du cheval y est pratiqué sur une grande échelle; un poulain de dix-huit mois est vendu 600 francs; c'est là une source de fortune.

Quant à la race bovine, son élevage est d'autant plus fructueux qu'on est situé à proximité des voies ferrées et des villes pour le commerce des veaux et du laitage.

Enfin, M. Challe conseille le métayage; ce serait un lien puissant entre le propriétaire et le fermier; celui-là apportant ses capitaux et ses conseils, celui-ci son travail et son expérience.

Digitized by Google

En terminant son intéressante communication, M. Challe vante les pâturages composés de ray-grass et de trèfle (le ray-grass dure six ans, le trèfle deux ans; on les sème en même temps), et le mélilot, comme étant une excellente nourriture pour les races chevaline et ovine.

Pour compléter ces conseils, le savant M. de Caumont engage le propriétaire à établir des haies et des fossés de clôture de 1m50 de profondeur; c'est un drainage permanent, et l'amélioration qui en résulte est énorme.

M. Babeau objecte la végétation luxuriante des haies vives dans cette sorte de terre, végétation qui ne se produit qu'aux dépens des céréales.

C'est une question de détail, fait observer M. le Président; acceptez la clôture sèche, vive, ou à ciel ouvert, suivant les circonstances.

A la suite de quelques considérations échangées à ce sujet, il est décidé que la section formulera un vœu qui sera soumis à l'assemblée générale.

M. Challe est chargé de cette rédaction.

Au moment de passer à la question suivante, M. Ravin recherche la cause première de cet abaissement de la richesse agricole, et la trouve dans la dépopulation des campagnes, provoquée surtout par le voisinage des cités industrielles, où tant de séductions attirent le rude travailleur des champs, et l'enlèvent impitoyablement, lui et sa famille, à la culture de la terre.

v^e^ Question : *De l'emploi des cours d'eau par rapport à l'agriculture.*

M. A. Gayot explique qu'on n'utilise pas assez les eaux des rivières au profit de l'agriculture.

Cependant, M. Deheurle nomme des endroits du département où les irrigations renouvelées prouvent que l'emploi des eaux est reconnue nécessaire.

Il suppose que l'administration des ponts et chaussées

Digitized by Google

pourrait céder une partie des eaux qui ne lui servent à rien, en faveur des terres qui en sont dépourvues.

A ce sujet, M. A. Gayot cite les hospices qui ont fait, il y a une vingtaine d'années, un travail de 60,000 francs pour irriguer 109 hectares de prés, et qui a bonifié les terres voisines en même temps.

La difficulté, d'après lui, est de rendre les eaux que l'on prend, à moins d'un compromis entre les usines et les agriculteurs.

Une opération que l'on ne pratique guère, le sondage, est recommandé par M. de Caumont.

M. Laurent-Lesseré parle des irrigations de la Vannes. Il serait à désirer qu'il en fût de même partout en faveur des prairies ; car le fourrage manque généralement. Il regrette que les moulins et les établissements industriels soient un obstacle à l'amélioration du sol, et émet le vœu que des syndicats expriment énergiquement les besoins de l'agriculture.

Cette sortie à l'occasion des usines amène une observation de M. Ernest Douine, qui ne voudrait pas que la section de l'agriculture, du commerce et de l'industrie favorisât une de ses attributions au détriment d'une autre, surtout en présence de droits acquis.

M. le président fait observer que nous avons tous intérêt à l'alliance de l'agriculture et de l'industrie, et invoque l'exemple des heureux départements où ces deux branches de la richesse nationale marchent de front en se donnant la main.

VI^e^ Question : ***Quels sont les avantages et les inconvénients des croisements des races des animaux domestiques ? — Quelles sont les modifications apportées dans les formes, les aptitudes des races par l'alimentation, le régime et l'hygiène ?***

Digitized by Google

M. Achille Maître raconte les moyens employés dans le châtillonnais pour améliorer les races de bétail.

Le Comice agricole achète des types qu'il distribue. Toutefois, le perfectionnement des races locales par voie de sélection et de croisement aurait plus de chance de succès. Ainsi, l'espèce porcine est croisée avec les grandes races anglaises.

M. Amédée Gayot prétend que notre localité ne possède pas, dans les espèces bovine et porcine, de race propre au pays. Il faut faire remonter l'amélioration de nos têtes de bétail à la propagation des races suisses, due à l'initiative de la Société d'Agriculture de l'Aube.

En observateur judicieux, l'honorable membre applaudit au progrès qui se manifeste dans l'entretien des étables, condition essentielle à la vie des animaux.

A la demande posée par M. Gayot, de Bar-sur-Seine, au sujet de la vache bretonne, de ses avantages et de sa propagation, M. Achille Maître répond que, pour les grandes exploitations, la race bretonne offrira cet inconvénient, qu'une vacherie de cette race aux petites formes réclamerait les mêmes soins qu'une vacherie composée de grosse espèce, et rapporterait moins au total des produits.

M. Arsène Thévenot demande la parole pour dire ce qu'il a observé dans l'arrondissement d'Arcis, relativement au bétail.

On élève l'animal à son premier âge, pour être livré ensuite à l'engraissement.

Le mouton est élevé jusqu'à l'âge de 5 ou 6 ans ; la vache, jusqu'à 10 ou 12 ans ; alors des marchands viennent les acheter pour les engraisser et les livrer ensuite à la consommation.

Quand une vache laitière donne moins d'un décalitre de lait par jour, on l'engraisse et on la traite comme une bête de boucherie et non comme une bête laitière.

Digitized by Google

Ces observations sont une nouvelle confirmation de la réalisation du progrès signalé en Champagne, sous le double rapport de la culture des terres et de l'élevage des bestiaux.

A propos de la fabrication des fromages, M. Thierry estime à 1 million de francs le commerce de cette denrée dans la ville de Troyes.

L'assemblée regrette que l'absence à cette réunion des agriculteurs notables, souscripteurs au Congrès, prive la discussion de leurs lumières, et remet à une séance ultérieure la solution de cette VI^e^ question.

Avant d'aborder la VII^e^ question, M. Challe lit le projet de vœu à soumettre au Congrès, pour guider le cultivateur des terres argileuses des méthodes rémunératrices.

Cette rédaction est adoptée après une légère modification proposée par M. Mannequin.

VII^e^ Question : *Quelles sont les industries annexes de l'agriculture qui seraient les plus profitables dans le département ? — Indiquer les tentatives déjà faites.*

M. le Président expose ce qu'on fait en Normandie et dans le nord de la France, là où les distilleries, les raffineries, les sucreries, les filatures sont abondantes. Il demande ce que l'ouvrier des campagnes et le petit cultivateur font ici dans la morte-saison.

M. Thierry répond : L'ouvrier agricole fait de la bonneterie, et à un tel point que cette bifurcation du travail, en se généralisant dans les campagnes, nuit à l'agriculture.

M. Mannequin Théodore soutient qu'il y a deux sortes d'industries ; celles qui sympathisent avec l'agriculture, et celles qui s'en écartent.

La bonneterie peut être rangée parmi ces dernières. D'après cet économiste distingué, la position mixte, de culti-

Digitized by Google

vateur et de bonnetier, tourne au détriment de l'ouvrier, en ce qui concerne le salaire.

M. le Président appuie ces considérations et ajoute que cet état fâcheux est également contraire à la bonne gestion du travail, attendu que l'ouvrier industriel est généralement plus faible de tempérament, moins robuste au labeur incessant, de sorte qu'il perd dans l'industrie la force qui lui sera nécessaire quand reviendra la saison des travaux agricoles.

M. Anner-André estime à 75,000 le nombre d'ouvriers qui approvisionnent la bonneterie troyenne, et parmi eux se trouvent moitié agriculteurs.

Dans le canton d'Estissac, le salaire du bonnetier s'élève parfois jusqu'à 3 fr. pour les hommes et 1 fr. 50 pour les femmes.

Les paroles échangées sur la comparaison du prix de la journée sur le métier ou dans les champs, relativement surtout à la position du cultivateur qui ne saurait payer le même prix que l'industriel, engagent l'assemblée à renvoyer cette discussion à une séance spéciale. Toutefois, M. Morellet désire voir recommander les industries qui occupent le cultivateur pendant le chômage de la population rurale.

Cette théorie n'est pas appuyée par M. le Président ; que chacun, dit-il, vive largement et librement ! Nous ne pouvons pas émettre un vœu qui favorise une position aux dépens d'une autre. Les applaudissements de l'assemblée qui accompagnent ces paroles étaient en même temps des remercîments adressés à l'honorable M. le comte d'Estaintot, pour le talent et la précision remarquables dont il fait preuve en dirigeant les travaux de la deuxième section.

La séance, ouverte à neuf heures, est levée à onze heures.

Digitized by Google

Séance du 4 Août

Sont présents au bureau :

M. le comte d'Estaintot, président ;

MM. Morellet, l'abbé Decorde et Laurent-Lesseré, vice-présidents ;

M. le docteur Baruffi, président général du Congrès ; M. Amédée Gayot, secrétaire général du Congrès ; et les trois secrétaires de la section : MM. Dosseur, Charles Baltet et Anner-André, prennent également place au bureau.

M. Anner-André remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président invite M. Dosseur à vouloir bien exprimer son opinion sur un sujet déjà traité dans la précédente séance, mais sur lequel on ne saurait recueillir trop de lumières. Ce sujet a rapport à la x^e^ question, relative au croisement et au traitement des animaux domestiques.

L'honorable M. Dosseur, pris à l'improviste, aborde et traite cependant cette question complexe avec la netteté, la logique et la vivacité d'expressions qui lui sont propres.

En ce qui concerne la race bovine, dit-il, l'élevage est presque nul dans nos contrées, et n'a lieu que par exception chez quelques grands propriétaires. En général, le cultivateur de l'Aube procède autrement ; il achète une vache arrivée presque au terme du vêlage, élève le veau ; quand celui-ci ne tète plus, il le vend pour la boucherie, tire ensuite tout le parti possible de la mère, et, quand le lait s'épuise, la bête passe à l'engraissement pour être livrée à la boucherie. Ce système paraît prévaloir dans toute l'étendue du département.

Quelques tentatives ont été faites sur le croisement de la vache de Durham, mais elles ne sont encore qu'à l'état d'essai. Il faut attendre les résultats pour se prononcer.

Digitized by Google

Quant aux expériences relatives au croisement des vaches suisses, on ne saurait méconnaître qu'elles ont obtenu de bons résultats sous tous les rapports.

L'élevage est très-restreint et réservé à la grande propriété. Le peu d'étendue des herbages propres au parcours et indispensables au développement des jeunes animaux est en général un obstacle naturel à la propagation de l'élevage dans l'Aube.

Sous le rapport de l'hygiène et de l'alimentation, M. Dosseur affirme qu'après avoir visité les étables dans tout le département, il les a trouvées tenues dans de bonnes conditions hygiéniques, et les animaux entourés de soins intelligents. La nourriture qu'ils reçoivent à l'étable est en général très-bonne. Partout où la betterave peut être cultivée avec succès, les bestiaux en reçoivent en suffisante quantité, soit cuite, soit fermentée simplement et mélangée à la menue paille. Là, où la betterave ne peut être cultivée, comme dans les contrées crayeuses de l'arrondissement d'Arcis, le choux-navet lui est substitué et les bestiaux s'en trouvent bien.

En ce qui concerne les moutons, les troupeaux sont formés de race du pays croisée mérinos. Ils jouissent de parcours étendus dans l'arrondissement d'Arcis. Ils y trouvent sur un terrain sec, qui les préserve de la cachexie aqueuse, une alimentation saine dans une herbe parfumée, donnant à leur viande une saveur fort appréciée sur les marchés de Paris, et recherchée presque à l'égal de celle des moutons de Pré-Salé. Leur laine est aussi d'excellente qualité.

M. Dosseur, souvent consulté soit par M. le Président, soit par quelques autres membres de l'assemblée, répond d'une manière péremptoire à toutes les questions qui lui sont adressées : par exemple, sur le parcage des moutons, il ne se pratique guère dans l'Aube que dans les plus importantes fermes de l'arrondissement de Nogent.

Digitized by Google

Sur la stabulation ; c'est l'état ordinaire dans lequel sont tenus ces bestiaux.

Il fait remarquer que depuis plusieurs années les grands propriétaires s'occupent, notamment dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, de l'élevage des chevaux : il signale la tendance générale des cultivateurs à imiter à cet égard les bons exemples qui leur sont donnés par leurs riches voisins. Il y a sur ce point encore progrès signalé dans nos campagnes : ce progrès s'accomplit, quoi qu'il n'existe pas chez nous, comme en Bretagne et en Normandie, des herbages avec clôture pour laisser à l'état libre les jeunes poulains.

A l'occasion des herbages clos, notre vénéré président d'honneur, M. de Caumont, croit devoir rappeler que les herbages ne se forment pas spontanément et en abandonnant la terre à elle-même. En agissant de la sorte, elle ne rendrait à l'homme que ce qu'il mériterait de recevoir : des plantes souvent nuisibles qui étoufferaient bientôt les plantes les plus propres à l'alimentation des animaux domestiques ; il faut, ajoute M. de Caumont, labourer, retourner la terre, la niveler, l'entourer au besoin de fossés pour l'assainir ; lui donner des amendements ou des engrais, jeter les semences de fourrages variés et choisis. — Voilà comment on parvient à former de bons herbages et comment aussi on assure à l'élevage des animaux une alimentation qui favorise en eux le développement de la force et de la beauté.

M. le Président invite la section à s'occuper de la VIII^e^ question, relative à l'emploi comme amendement de la marne et de l'argile dans le département.

L'honorable M. Gayot, secrétaire général du Congrès, déclare que très-peu d'essais ont été faits à cet égard dans le département de l'Aube, malgré les recommandations de la Société d'Agriculture et des membres les plus éclairés des

Digitized by Google

Comices agricoles de la région. Cependant, il est bon de faire remarquer qu'un genre d'amendement analogue à celui dont il s'agit ici est généralement adopté par nos cultivateurs, quand les transports à de petites distances le permettent. Il consiste à répandre des quantités plus ou moins considérables de fragments calcaires, de ce que dans le pays on appelle *crayats*, sur les terrains bas, humides et argileux. Cette pratique est énormément favorable à l'amendement et à la fertilisation de ces sortes de terrains. Peut-être nos cultivateurs redoutent-ils les dépenses du marnage et de l'emploi des argiles dans les terres légères auxquelles ils n'attribuaient naguère encore qu'une très-faible valeur; il est présumable que la plus-value considérable que ces terres ont obtenu depuis quelques années, par suite de cultures perfectionnées alternant en céréales et en prairies artificielles, détermineront les propriétaires de ces mêmes terres à les amender au moyen de la marne. Il est certain que si la petite culture redoute l'excès des dépenses de culture, elle est fort attentive à examiner le résultat des essais faits dans son voisinage, et que, loin de s'attacher faussement à une routine insensée, elle accepte tout progrès et toute amélioration démontrée d'une manière certaine par des expériences concluantes.

La question étant épuisée, M. le Président soumet à l'examen de la section la IX^e^ question du programme, touchant les machines agricoles répandues dans le département.

M. Dosseur prend la parole et dit : Il est peu de départements où les machines soient plus nombreuses que dans celui de l'Aube. Les causes de leur propagation sont particulièrement dues à l'initiative des Comices agricoles et aux récompenses données tout à la fois au mérite des constructeurs et à l'habileté des cultivateurs à faire usage de ces instruments. Il n'est pas un petit cultivateur qui n'ait chez lui une machine à battre, un hache-paille, un coupe-racines, un concasseur, un tarare.

Digitized by Google

Sur la demande faite par M. de Caumont, s'il existe des constructeurs de machines agricoles dans le département, M. Dosseur répond qu'on en compte quinze ou vingt, parmi lesquels il croit devoir signaler M. Paulvé, de Troyes, comme le constructeur le plus habile, et celui auquel les jurys des comices agricoles ne savent plus quelles récompenses peuvent lui être décernées après toutes celles qu'il a reçues. M. Paulvé, ajoute l'orateur, s'est borné à la spécialité de trois instruments, et il les a successivement perfectionnés ; ce sont : le hache-paille, le coupe-racines, les concasseurs. Les machines à battre sont construites avec soin dans les ateliers de M. Mannequin, à Troyes ; dans ceux de l'ingénieur-mécanicien M. Robert : ces deux constructeurs ont également obtenu de nombreuses récompenses dans les concours. Il se fait un si grand nombre de ces machines, qu'aujourd'hui le petit cultivateur peut s'en procurer de très-bonnes au prix remarquablement bas de 5 à 600 fr., et personne pour ce prix ne se dispense de la possession d'un si précieux instrument.

Les locomobiles à vapeur, mises à la disposition des plus petits cultivateurs au moyen d'une location temporaire, recevraient certainement un emploi plus fréquent si les prescriptions de l'administration n'y apportaient obstacle, dans l'intérêt même des populations rurales. Les règlements prescrivent sagement le fonctionnement de ces moteurs à une distance assez grande des habitations. De là une gêne réelle qui en restreint l'usage.

M. le Président désirerait que M. Dosseur s'expliquât aussi sur l'emploi des charrues et sur les constructions qui s'en font dans le département de l'Aube.

A ce sujet, M. Dosseur fait remarquer que les variétés qui existent dans la constitution du sol départemental exigent aussi beaucoup de variété dans la construction des charrues au moyen desquelles on le cultive.

Digitized by Google

La charrue dite de Champagne est généralement adoptée; l'agriculture fait également usage des charrues fouilleuses. Bien qu'il y ait un grand nombre de constructeurs de charrues, il est regrettable qu'un ingénieur-mécanicien ne s'applique pas à cette spécialité, ne fonde pas de grands ateliers comme on en voit à Dijon chez M. Meugniot. C'est à cet habile et intelligent constructeur que s'adressent les cultivateurs de l'Aube pour obtenir les meilleures charrues. Toutefois, il est des perfectionnements que la nature particulière de notre sol exige, et qu'il est difficile d'obtenir chez un constructeur éloigné de notre centre de production agricole. M. Dosseur fait des vœux pour que les inconvénients d'une pareille lacune fixent l'attention des ingénieurs-mécaniciens de nos localités et détermine au moins l'un d'entre eux à s'occuper de la construction des charrues.

M. Chalfe déclare avoir visité les ateliers de constructions de M. Émile Mannequin et avoir porté son attention particulière sur l'ingénieux pressoir dont ce constructeur a le mérite de l'invention. Ce pressoir, dit-il, fonctionne au moyen d'une presse hydraulique. Il est spécialement destiné à l'écrasement du raisin.

Cette nouvelle machine est d'une simplicité remarquable; une seule personne peut la faire fonctionner. Elle est d'une puissance de pression qui peut aller de 150 à 300 mille kilogrammes.

Sur la table en chêne destinée à recevoir le fruit est placé un cuveau circulaire à claire-voie, dont les parties sont parfaitement consolidées. Ce cuveau maintient l'écartement du marc lors de la pression.

Une vis en fer traversant la table a pour point d'appui un plateau en fonte servant à opposer la résistance voulue lorsque la pression s'opère.

Le marc déposé dans le cuveau est recouvert d'une porte ronde de diamètre égal au diamètre intérieur du cuveau;

Digitized by Google

elle reçoit les charges en bois sur lesquelles vient s'appuyer le plateau, gouverné par un écrou supérieur.

Du côté du pressoir opposé à celui où coule le jus du fruit est fixé une bâche en fonte qui reçoit l'eau destinée à l'alimentation de la pompe, laquelle est mue au moyen d'un balancier manœuvré par un seul homme. Le filet d'eau qui s'en échappe se rend par un tube dans le récipient où se trouve le piston et agit, comme dans toutes les pompes hydrauliques, sur le plateau inférieur, jusqu'à produire une pression graduée, variant, à son maximum, de 150 à 300 mille kilogrammes, suivant la force et la capacité du pressoir.

Quand une première pression est opérée, on ouvre le robinet de la pompe, l'eau s'échappe et le plateau inférieur descend, laissant un intervalle entre la charge en bois et le plateau supérieur. Il suffit, pour combler ce vide, de faire jouer la vis dans son écrou, et la pression recommence en faisant de nouveau manœuvrer la pompe.

La pression est réglée par un poids fixé à un levier ayant son point d'appui sur la soupape de sûreté.

Cette simple description suffit pour faire comprendre le jeu de ce puissant agent de pression, que l'on peut établir d'une manière fixe ou mobile. Il est évident que son emploi pour la pression du raisin peut s'étendre à l'écrasement de toutes sortes de fruits à cidre.

Les services que cet instrument est appelé à rendre dans les pays de vignobles et dans les contrées où se fabrique le cidre, méritent d'être signalés à l'attention du Congrès.

L'examen de la x^e^ proposition du programme est soumis à la section.

Il est donné, sur cette question, lecture d'un travail de M. Léon de Breuze, de Boissy-Saint-Léger, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube.

Dans ce mémoire, M. de Breuze expose le traitement défectueux appliqué aux fumiers dans la plupart des exploi-

Digitized by Google

tations; il montre les inconvénients immenses de cette négligence, au double point de vue de la fertilité des terres et de la salubrité publique. Mettant ensuite l'exemple à côté du blâme, il enseigne comment doit s'établir le sol des étables pour avoir de bons fumiers; il donne le plan d'une fosse à fumier modèle.

Il examine ensuite quels sont les droits et les devoirs de l'autorité municipale au sujet de l'écoulement du purin sur la voie publique, et, s'appuyant sur la double autorité de la loi et de la jurisprudence, il prouve que l'autorité communale a les armes nécessaires pour faire cesser cet abus.

La lecture de ce mémoire a été entendue avec un vif intérêt.

La séance, ouverte à neuf heures, a été close à onze heures du matin.

Séance du 5 Août

Sont présents au bureau :

MM. le comte d'Estaintot, président; Laurent-Lesseré, Gayot, de Bar-sur-Seine, vice-présidents; de Caumont, président d'honneur du Congrès; Baruffi, président général; Challe, vice-président général; A. Gayot, secrétaire général; Charles Baltet, Anner-André et Dosseur, secrétaires de la section.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Anner-André.

L'ordre du jour appelle la discussion de la XI^e^ question, relative à la fabrication du cidre dans le département de l'Aube.

Dans l'Aube, dit M. Amédée Gayot, les méthodes em-

Digitized by Google

ployées pour la fabrication du cidre sont défectueuses sur plus d'un point.

Sur les terrains à fruits de la forêt d'Othe, cette petite Normandie de la Champagne, on récolte quand on peut, on vendange à coups de gaules, la pomme ou la poire en souffrent, la branche surtout.

L'écrasement des produits se fait d'une manière lente et coûteuse, le pressurage est incomplet, et le liquide, soumis à un envaissellement et à une mise en fût peu soignée, perd bien vite toute sa force et se venge des mauvais procédés dont il est l'objet en imposant au propriétaire ou à l'acheteur la nécessité de le consommer dans l'année.

M. Gayot termine en demandant aux savants délégués qui nous sont venus de Normandie, des conseils pratiques applicables aux besoins de la Champagne.

L'appel fait aux connaissances spéciales de quelques membres du Congrès était présenté de manière à nécessiter de leur part une réponse. Cette réponse a été complète, instructive; elle a été faite par M. l'abbé Decorde dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Après avoir lu la XI^e^ question de la 2^e^ section du programme, relative aux procédés employés pour la fabrication du cidre et aux améliorations à recommander aux populations rurales, obligé de partir avant la fin de la session, j'avais prié notre honorable Président de m'indiquer la séance dans laquelle cette question serait agitée, afin de comparer les procédés mis en usage dans la Champagne avec ceux de la Normandie. Mais hier, à l'issue de la séance d'archéologie, j'appris que personne n'était encore inscrit, et M. le Président m'engagea à rédiger une *note* sur ce sujet pour être lue dans la séance de ce jour. Je viens donc, Messieurs, vous dire en quelques mots ce que je sais de la fabrication du cidre, ce que j'en ai appris dans les excellentes publications de MM. Girardin et Morière, et ce que

Digitized by Google

j'ai observé moi-même bien des fois dans le petit coin de la Normandie que j'habite.

Puisque l'usage de la fabrication du cidre semble vouloir pénétrer jusqu'au sein de la Champagne, il me paraît très-important de bien fabriquer au début, afin de ne pas devenir plus tard l'esclave d'une routine dont il est toujours fort difficile de se débarrasser. Au reste, Messieurs, en appliquant à la fabrication du cidre une partie des procédés mis en usage pour la fabrication du vin, vous arriverez aisément à obtenir des cidres qui flatteront agréablement le palais, et ne provoqueront plus le dégoût de ceux qui ne sont pas habitués à faire usage de cette boisson. Toutefois, je me hâte d'ajouter qu'en introduisant le cidre dans le département de l'Aube, le vin ne cessera pas d'y régner en souverain : le pommier ne saurait détrôner la vigne!...

D'abord, c'est un grand tort de greffer indistinctement toute espèce de pommiers. Il ne faut ni plus de temps ni plus de soin pour élever un bon arbre qu'un mauvais. Pourquoi donc planter et greffer au hasard et sans discernement? Je ne saurais, Messieurs, entrer ici dans le détail des espèces de pommes qu'il convient de propager : la liste des noms si nombreux donnés aux diverses variétés serait beaucoup trop longue : la *Société d'Horticulture* de la Seine-Inférieure a publié dernièrement un catalogue de trois cents noms. Je dirai seulement qu'il faut choisir, parmi les meilleures espèces, celles d'arrière-saison dont la maturité a lieu à la même époque. Cependant, il est bon de greffer aussi quelques espèces hâtives, dont la vente est ordinairement assez avantageuse, et qui peuvent rendre de grands services à la suite des années de disette.

Les pommes que les vents font tomber avant la maturité donnent un cidre qui s'aigrit vite et demande à être bu aussitôt après la fermentation. Pour obtenir du bon cidre, il faut que les pommes ne soient ni vertes, ni pourries, mais mûres. C'est un mauvais système d'attendre qu'elles *mêlent*, comme on dit quelquefois, pour les livrer au pressoir. On obtient alors un cidre lourd et épais qui se clarifie lentement et dépose beaucoup de lie. Il faut donc, pour hocher les pommes, attendre qu'elles se détachent aisément, les faire tomber en montant dans les pommiers et les ébranlant fortement ; puis abattre avec précaution celles qui restent, à l'aide d'une gaule, ou mieux en secouant les branches avec un croc, de manière à ne point briser les boutons à fruit de l'année suivante.

Digitized by Google

Quand les pommes sont ramassées, il faut les emmagasiner sous une charreterie ou dans un grenier, en ayant soin de les rentrer bien sèches. En tout cas, il faut se garder de les laisser exposées à la pluie, ce qui non-seulement les fait pourrir plus vite, mais encore les dépouille d'une grande partie de matière sucrée constituant le bon cidre.

Lorsque les pommes sont écrasées, soit à l'aide d'une roue, soit à l'aide d'un moulin, il convient de les laisser dans des cuves, mêlées à une quantité d'eau plus ou moins grande, selon la force qu'on veut donner au cidre. Ce cuvage, destiné surtout à fournir à la liqueur cette belle teinte jaune si recherchée en Normandie, doit durer douze heures.

Il est bien important de choisir de bonne eau pour ajouter à la pulpe des pommes : la meilleure est l'eau de pluie ou l'eau de rivière. Quand on ne peut faire mieux, il faut bien se contenter d'eau de mare; mais c'est un préjugé, un entêtement sans raison, que de prétendre qu'il vaut mieux se servir d'eaux épaisses, d'eaux sales, où parfois vont se perdre les égouts des fumiers.

Lorsque la pulpe des pommes a séjourné pendant une douzaine d'heures dans les cuves, on la monte en assises séparées par une toile en crin ou une légère couche de gerbée; on la presse, afin d'en extraire le jus, qu'on entonne dans des futailles bien rincées, et l'on démonte le marc pour le mettre tremper de nouveau, au bout de douze à quinze heures. Ce second cidre est encore très-bon, quand le premier n'a pas été trop chargé d'eau; pour les personnes qui n'en font pas commerce, il vaut mieux mélanger les deux ensemble, on obtient ainsi une boisson agréable et généreuse qui peut se conserver pendant plusieurs années.

Il n'est guère facile de déterminer la quantité d'eau à ajouter à la pulpe des pommes pour avoir de bon cidre. D'ailleurs, les uns l'aiment plus fort, les autres le veulent plus faible : puis, en certaines années, les pommes contiennent plus d'eau et moins de sucre. C'est donc à chacun de consulter son goût et d'ajouter d'autant moins d'eau que les pommes en contiennent davantage. Deux hectolitres de pommes suffisent ordinairement pour donner un hectolitre de bon cidre de table.

Quelques jours après l'introduction du cidre dans les futailles, la fermentation s'établit et la lie tombe au fond des tonneaux,

Digitized by Google

tandis que l'écume remonte en haut ou même est rejetée au dehors, si les pièces ont été remplies jusqu'à la bonde. En certaines parties de la Normandie, on a l'habitude de fermer alors hermétiquement les futailles et de laisser le cidre en cet état, *sur sa lie*. Mais, comme ce contact lui communique un goût désagréable, on le soutire au bout de deux ou trois jours, pour le *nourrir*, c'est-dire pour provoquer une nouvelle fermentation par l'addition de cidre nouveau. Puis, après l'avoir ainsi *nourri* et *renourri* plusieurs fois, on livre au commerce. Ce système est mauvais, et ne trouve d'excuse que dans la manie des acheteurs qui recherchent un cidre dur au goût, afin de pouvoir l'étendre d'une plus grande quantité d'eau. Dans la province où j'ai l'honneur de parler, dans les pays viticoles où l'on donne tant de soin au soutirage des vins, on comprendra aisément qu'il faut repousser le procédé que je viens d'indiquer. Pour obtenir de bon cidre, il faut, dès que la fermentation est accomplie, le soutirer et le changer de tonneau, de façon qu'un contact prolongé avec la lie ne l'aigrisse pas.

Au moment de ce premier soutirage, on peut mettre le cidre en bouteilles, en ayant soin de le bien boucher et de retenir le bouchon à l'aide de ficelles ou de fils de fer, selon le temps plus ou moins long pendant lequel on veut le conserver. Je puis vous donner l'assurance, Messieurs, que ce cidre de choix peut flatter les palais même les plus difficiles, par le picotement du gaz qu'il dégage et par son goût délicieux; passez-moi l'expression, c'est le *Champagne* de la Normandie.

Lorsque la fermentation s'établit difficilement dans les tonneaux, on peut y remédier en ajoutant cinq à six kilogrammes de sucre de fécule par hectolitre. Mais il vaut mieux piler les pommes en temps convenable et s'épargner se surcroît de dépenses.

Par suite de la mauvaise qualité de l'eau employée, du défaut de soin dans le lavage des tonneaux, et de la malpropreté des brasseurs, il arrive parfois que le cidre *se tue*, c'est-à-dire qu'il prend une couleur noirâtre peu de temps après être tiré de la pièce. On peut corriger ce défaut en ajoutant une dizaine de litres de poiré par hectolitre, ou bien un peu d'acide tartrique.

Dès qu'une pièce est vide, il faut la laver soigneusement; il serait même bon de brûler à l'intérieur une carte soufrée, et de la boucher immédiatement. En négligeant ces moyens, les fu-

Digitized by Google

tailles contractent souvent l'odeur de *sûr* ou de *pourri;* on corrige le premier inconvénient en jetant deux ou trois pains de craie dans la barrique; on emploie le chlorure de chaux contre le second.

Au lieu de perdre le marc de pommes, il est bon d'en faire un compost pour l'étendre sous les pommiers; c'est le meilleur engrais qui puisse leur convenir.

En résumé, voici donc la méthode que je crois la meilleure pour la fabrication du cidre : Ne greffer que de bonnes espèces de pommes; employer le marc comme engrais pour les pommiers; hocher avec précaution, afin de ne point briser les boutons à fruit; piler les pommes ni vertes ni pourries, mais mûres; user d'une grande propreté dans le brassage; employer de l'eau de pluie ou de rivière; bien nettoyer les futailles; soutirer le cidre quand il a fermenté. En mettant ces moyens en pratique, on peut être assuré d'obtenir une liqueur d'une saveur agréable et bienfaisante.

J'aurais bien désiré, Messieurs, qu'une voix, plus autorisée et plus compétente que la mienne, eût répondu à la question de votre programme; mais, à défaut d'autorité et de connaissances parfaites, j'ai voulu au moins coopérer, selon mes faibles forces, à tout le bonheur que vous cherchez à répandre à pleines mains et avec tant de désintéressement au milieu des populations.

Après la communication du manuscrit de M. Decorde, M. Babeau, des Riceys, M. Challe et M. le Président de la section prennent successivement la parole, et l'enseignement verbal succède à l'instruction écrite, chacun comprenant que le sujet intéresse, et qu'il faut laisser au milieu de nous une leçon qui profite.

M. Dosseur exprime à ces honorables membres sa reconnaissance et celle des agriculteurs du département pour les bons conseils qu'ils viennent de donner :

Faisons du cidre, dit-il, faisons du vin. Exprimons le vœu qu'une fabrication intelligente augmente la valeur de ces précieuses denrées. Le vin et le cidre sont des productions essentiellement françaises, tâchons d'en monopoliser le commerce. La Russie, que les progrès de la navigation place à nos portes, peut opposer à notre agriculture les blés de ses docks d'Odessa;

Digitized by Google

l'Angleterre fait pousser des céréales en remplaçant par un sac de guano le rayon de soleil qui lui manque, mais, seuls, nous faisons avec sécurité fleurir le raisin et mûrir la pomme. Pour le cidre et le vin, nos voisins d'outre-mer sont nos tributaires forcés, c'est à nous qu'ils tendent leur verre quand il est vide; ne le remplissons, Messieurs, qu'après avoir stipulé pour l'échanson le salaire de son intelligence et la rémunération légitime de sa peine.

La section passe à l'examen de la XII^e^ question, relative à l'enseignement primaire de l'agriculture.

M. Deheurle donne lecture d'un travail plein d'intérêt sur ce sujet; la section décide qu'il sera lu en séance publique (1).

M. Challe pense que M. Deheurle a un peu exagéré les difficultés que doit rencontrer l'introduction de l'enseignement professionnel agronomique dans les établissements scolaires. Il fait le récit des tentatives et des succès déjà réalisés dans l'Yonne. Il montre l'initiative prise par les comices et le Conseil général, les encouragements de toutes sortes donnés aux instituteurs pour favoriser l'expansion de l'instruction agricole, les livres et les traités élémentaires répandus par milliers dans les mains des enfants, les bibliothèques cantonales peuplées de renseignements à la portée de tous ceux qui ont la légitime ambition de s'instruire.

M. le Président fait observer qu'il y a dans l'historique éloquemment présenté par M. Challe autre chose que de vagues désirs ou des aspirations lointaines : la constatation authentique de résultats obtenus.

« Sans doute, ajoute-t-il, la tâche est difficile, mais elle a de quoi tenter les hommes de cœur et les amis du véritable progrès. »

La séance, ouverte à neuf heures, est levée à onze heures.

(1) Voir à la sixième séance générale, page 169, l'analyse du mémoire de M. Deheurle.

Digitized by Google

Séance du 6 Août

Sont présents :

M. le comte d'Estaintot, président ;

MM. Laurent-Lesseré et Gayot, de Bar-sur-Seine, vice-présidents ;

M. de Caumont, président d'honneur du Congrès ; M. Amédée Gayot, secrétaire général ; M. Challe, vice-président général ; M. le docteur Baruffi, président général du Congrès ; et les trois secrétaires de la section : MM. Dosseur, Charles Baltet et Anner-André.

Ce dernier remplit les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. Dosseur et adopté.

A l'ouverture de la séance, M. le comte d'Estaintot, président, dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre : *Exposé commémoratif de la vie, des funérailles et des bienfaits de M^me^* PAILLOUX, *née Élisa* HAUMONTÉ, *membre du Congrès scientifique de France et de la Société française d'Archéologie,* née à Troyes, le 6 septembre 1812.

M. le Président s'attache ensuite à faire connaître les éminentes qualités de cette dame, dont tous les amis du progrès des sciences déplorent la perte prématurée. Son éloge funèbre ne pouvait être plus à propos prononcé que dans le pays où elle est née, dans le sein d'une société savante à laquelle elle appartenait, et qu'elle considérait comme sa famille adoptive. Les regrets publics donnés à sa mémoire ne pouvaient non plus avoir un meilleur interprète que M. le comte d'Estaintot, qui nous a révélé les nobles aspirations du cœur de cette dame, aussi bien que les brillantes et solides qualités de son esprit.

Digitized by Google

Qu'il soit, à cette occasion, Messieurs, permis à votre secrétaire de franchir les limites ordinaires d'un procès-verbal résumant les faits d'une séance et n'en reproduisant à grands traits que la physionomie, pour vous répéter mot à mot, s'il se peut, les paroles touchantes de M. le comte d'Estaintot, et le sentiment dont tous ceux qui les ont entendues ont été pénétrés.

Nous avions, dit-il, l'habitude et le bonheur de voir depuis bien des années cette dame, objet de nos respects et de notre admiration, assister à nos Congrès et à nos excursions. Elle venait, non-seulement pour s'instruire au milieu des savants que son esprit cultivé lui faisait rechercher, comme d'autres recherchent les frivoles hommages de ce qu'on appelle *le monde ;* et s'attachant au bras de son mari, heureux possesseur d'une si digne compagne, elle visitait, sans jamais se plaindre des fatigues, sans jamais les redouter, elle visitait les sites où la science avait à faire des conquêtes, et les villes les plus remarquables de l'Europe, où la sagacité de son esprit lui faisait pénétrer, à travers la diversité des mœurs, ce qu'elles avaient de bon à recueillir ; et dans la variété des monuments et des musées, ce qu'ils avaient de plus beau et de plus digne de la contemplation des savants. — Mme Pailloux savait voir.

Elle a visité tour à tour l'Italie, Rome, Naples, Pompeï, Herculanum, le Vésuve, Venise, les sites les plus remarquables de la Suisse, toute l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, et cela non pas en vulgaire curieuse, en élégante touriste ennuyée des soins de sa maison, mais dans le noble but d'agrandir sans cesse le domaine de ses connaissances, d'élever son esprit par l'étude des merveilles de la création, et de rendre sa grande âme de plus en plus digne de ses immortelles destinées.

Ses études et ses méditations dans nos Congrès et dans tous ses voyages, en fixant son attention sur le sort des classes laborieuses, ont porté leurs fruits : car, femme de cœur et d'intelligence, en quittant ce monde qu'elle avait si bien apprécié, son dernier regard, regard d'ineffable charité chrétienne, s'est porté sur les pauvres cultivateurs qu'elle avait le mieux connus. Avec une libéralité qui n'avait d'autres limites que celles de sa for-

Digitized by Google

tune, elle a su pourvoir, par des legs considérables, à tous leurs besoins matériels, moraux et religieux.

Dans la commune de Saint-Ambreuil, où elle a longtemps vécu et où elle est morte, le 6 juin de cette année, après une maladie de vingt-quatre heures seulement, elle a assuré l'existence d'un médecin, créé une école de filles, et, puisant à une source intarissable, la charité, elle a fondé une institution à laquelle pensent trop peu les heureux du siècle, — *un asile pour les invalides de l'agriculture,* « où ceux de Saint-Ambreuil d'abord, dit-elle dans son remarquable testament, ensuite ceux des communes les plus voisines, seront logés et secourus en proportion des ressources que nous laisserons, moi et mon mari, à ce sujet. » Voici son large tribut payé à l'agriculture et un noble exemple à suivre.

Puisse cette manifestation publique et l'hommage rendu à une noble existence, au nom du Congrès scientifique de France et de la Société française d'Archéologie, adoucir les chagrins de l'homme de bien que nous avons pour collègue, cher aujourd'hui à deux titres réunis sur sa tête vénérée, et qui avait choisi avec tant de discernement pour les deux compagnes bien aimées de sa vie... *sa femme et la science!*

Cet hommage rendu, dans une grande solennité scientifique, à la mémoire d'une femme dont le Congrès était heureux d'inscrire le nom sur ses tables d'honneur, a été écouté avec un religieux recueillement, et M. le comte d'Estaintot a été remercié de l'initiative qu'il a prise. Le Congrès, dans la réunion qui suit de si près la perte qu'il a faite, ne pouvant rester muet, M. le Président nous a fait sentir une fois de plus que les vraies douleurs ont besoin d'épanchement.

M. Challe, d'Auxerre, membre du Conseil général de l'Yonne, qui a présidé avec tant de distinction plusieurs Congrès scientifiques, après l'exposé de M. le comte d'Estaintot, se plaît à témoigner aussi avec quelle ardeur et quelle modestie il a vu lui-même M^me^ Pailloux prendre part depuis longtemps aux séances, ainsi qu'aux excursions de ces Congrès, et trouve qu'il est vraiment juste que ce compte-rendu soit inséré au procès-verbal de la séance.

Digitized by Google

M. de Caumont, fondateur du Congrès scientifique de France, dit qu'une mention honorable des qualités de Mme Pailloux a déjà été faite cette année, dans le Bulletin, n° 5, de la Société française d'Archéologie dont elle était membre ; et qu'il s'associe sincèrement à l'éloge qui vient d'être si dignement exprimé par M. le comte d'Estaintot.

La parole est donnée à M. le capitaine Jacquier sur la XVIe question : *S'est-on occupé de sériciculture dans le département de l'Aube? A-t-on essayé l'éducation des vers à soie ?*

M. Jacquier expose que, si la sériciculture ne s'est pas encore introduite dans notre département, on ne peut l'attribuer qu'à deux causes : 1° à un préjugé trop enraciné contre le climat jugé, sans examen sérieux, impropre à ce genre de production ; 2° à ce que toutes les forces industrielles et financières du département se sont concentrées sur un seul genre d'industrie, celle dite cotonnière, filature, tissus et bonneterie.

M. Jacquier fait l'historique des essais de sériciculture tentés dans le bassin de la Seine depuis le règne d'Henri IV jusqu'à nos jours ; il fait remarquer que les mûriers y végètent bien, que les vers à soie n'ont à souffrir, comme dans le Midi, ni des brûlantes ardeurs de l'été, ni des gelées printannières si pernicieuses à la santé du bombix. Les produits qu'il a obtenus dans sa petite magnanerie d'amateur ont été reconnus d'excellente qualité par la Société d'acclimatation ; ses vers lui ont donné une soie aussi belle et aussi nerveuse qu'on peut la désirer aussi ; aussi a-t-il reçu une mention honorable de cette savante Société, et des paroles encourageantes de la part des hommes les plus compétents en sériciculture.

Notre honorable collègue est persuadé que, si des essais faits par d'autres n'ont pas obtenu les mêmes résultats, la cause n'en peut être attribuée qu'au peu de persévérance de

Digitized by Google

ceux qui les ont tentés, et peut-être aussi à des pratiques vicieuses dans l'éducation des vers à soie.

Il affirme, avec l'autorité d'une expérimentation de plusieurs années, que le mûrier et son bombix réussissent bien dans nos contrées et qu'ils y sont à l'abri du fléau qui depuis quelques années a ravagé les belles magnaneries des contrées méridionales.

Il conseille de planter des mûriers sur les bordures des champs cultivés, autour des clôtures des héritages, sur le bord des fossés de desséchement, sur la berge des ruisseaux. Partout cet arbre vient bien. En agissant de la sorte, les plantations seront abondantes sans enlever les terrains en culture, et dès lors l'éducation des vers à soie, se propageant de proche en proche, deviendra une nouvelle source de richesse pour nos campagnes.

Les senseignements fournis par M. Jacquier ont été écoutés avec attention et lui ont valu les suffrages de la section.

M. le vice-président général Challe, d'Auxerre, confirme l'opinion émise par M. Jacquier; il s'appuie sur ce qui se passe dans l'Yonne. Les commencements sont difficiles, dit-il, pour tous ceux qui se livrent à la sériciculture. Mais aidés d'une vraie science pratique, les soins, l'énergie et la persévérance assurent des succès complets sous notre climat.

L'honorable M. Challe, touché du fléau qui dévaste les départements du Midi et qui prive de matières premières nos magnifiques manufactures lyonnaises, exposées à succomber sous le poids de la concurrence des manufactures étrangères, qui n'ont point à souffrir des maladies du ver à soie sous des climats tempérés, propose d'exprimer le vœu que le Conseil général de l'Aube, dans sa prochaine session, ouvre un crédit au budget de 1865, ne fût-ce que de 1,500 fr. ou de 2,000 fr. destiné à servir d'encouragement

Digitized by Google

aux planteurs et aux éleveurs de vers à soie dans la circonscription du département.

Cette proposition, adoptée par la 2e section, sera soumise à la sanction du Congrès réuni en assemblée générale.

M. le docteur Baruffi, président général du Congrès, s'associe de grand cœur à la pensée exprimée par M. Challe.

On ne sait encore, dit-il, si la maladie qui menace de ruine l'une des plus belles industries de la France, en frappant en même temps du même désastre les départements du Midi, provient du ver à soie ou des arbres qui lui servent de nourriture.

Quoi qu'il en soit, il est un fait immense, c'est l'existence de la maladie dans nos contrées méridionales.

Et, qu'on le remarque bien, l'industrie de la soie tend à se généraliser.

Il est surprenant qu'on se tienne dans l'indifférence et dans l'inaction quand on voit le Piémont se couvrir de plantations de mûriers, quand elles s'élèvent dans la province de Moscou, sur l'isthme de Suez, en Prusse, en Angleterre.

Si la France veut conserver la suprématie de la grande fabrication lyonnaise, il faut que les agronomes, aidés par les administrations locales, excités et encouragés par elles se mettent à l'œuvre : il n'y a pas un seul instant à perdre.

Puisqu'il est certain que les mûriers prospèrent dans les zônes tempérées du centre et même du nord-est de la France; puisque dans ces zônes si favorisées par la nature, et qu'on peut dire prédestinées par la Providence même, les soies obtenues sont incontestablement de bonne qualité, puisqu'enfin la maladie des vers à soie y est inconnue, on ne doit pas hésiter. Le temps presse, une grande industrie française souffre et menace de tomber dans une ruine immense : c'est faire acte de patriotisme que de venir à son secours.

Digitized by Google

Plantez des mûriers, petits et grands cultivateurs de l'Aube, s'écrie l'honorable orateur, élevez des vers à soie, et quand vous vous borneriez à vendre des graines saines, vous en tireriez une rémunération digne de récompenser largement vos soins et vos travaux.

Après quelques observations produites dans le même sens par M. le comte d'Estaintot, l'honorable président ouvre la discussion sur la XVII^e^ question, touchant le meilleur mode de venir au secours des ouvriers durant les crises commerciales.

M. Amédée Gayot expose la situation où s'est trouvée la classe ouvrière de la ville de Troyes pendant la crise cotonnière; les efforts qui ont été tentés pour leur venir en aide, soit par des secours en argent, soit en leur ouvrant des chantiers de terrassement. Mais ces hommes, habitués à un travail moins pénible, ne pouvaient remuer la pelle et la bêche, ils souffraient d'un labeur au grand air, leurs corps supportaient difficilement les intempéries de l'atmosphère, le froid, l'humidité, les pluies.

M. Gayot, de Bar-sur-Seine, émet l'avis qu'on pourrait dans ces crises utiliser les bras des ouvriers privés d'ouvrage dans les fabriques, en les occupant, non plus aux rudes labeurs des terrassements, mais à la plantation des arbres sur des terrains incultes.

L'honorable secrétaire général réplique que le moyen proposé est impraticable. Il n'est pas possible, en effet, de faire émigrer à volonté des milliers de familles, de les jeter dans la campagne tout-à-coup, de les faire se porter à des distances éloignées du lieu où les retiennent leur domicile, leurs habitudes, leurs affections, les soins qu'exigent leurs petits enfants et les vieillards donts ils sont les soutiens.

M. Hippolyte Douine, interpellé par M. le Président, déclare que les ouvriers de Troyes se sont montrés admirables durant les jours les plus pénibles de la crise cotonnière;

Digitized by Google

ils ont compris la nécessité de l'abaissement temporaire des salaires, et ils s'y sont soumis. Les hommes gagnaient encore à cette époque 2 fr. par jour et les femmes 1 fr. 20. La crise a été moins sensible à Troyes qu'ailleurs, peut-être parce que les grands fabricants ont eu le bon esprit de supprimer le travail des ouvriers de la campagne, où les travaux de l'agriculture pouvaient utiliser leurs bras et leur assurer des moyens de vivre, et de réserver la fabrication manufacturière aux ouvriers de la ville, privés de toute autre ressource.

Ce fait est digne d'être signalé et prouve une fois de plus qu'une industrie, placée dans les conditions de l'industrie cotonnière dont le département de l'Aube offre un remarquable exemple, se trouve naturellement à l'abri des désastres occasionnés par les grandes crises; des souffrances s'y manifestent certainement, mais elles n'ont jamais les conséquences si funestes des industries entièrement concentrées dans les villes manufacturières comme Lyon et Saint-Etienne.

Sur la XV^e^ question, relative à la culture de la vigne, M. Gayot, de Bar-sur-Seine, lit un mémoire fort étendu sur les anciens et les nouveaux procédés de culture.

L'importance de ce travail, qui perdrait tout son mérite dans une simple analyse, détermine la 2^e^ section à le joindre au procès-verbal de ce jour, afin qu'il soit inséré dans les publications du Congrès. Voici ce mémoire :

Statistique de la culture viticole.

Deux questions distinctes sont posées au Congrès. Je les examine successivement.

1^re^ QUESTION.

Quelles sont les modifications introduites dans la culture de la vigne dans le département de l'Aube, et quelles en sont les causes ?

Digitized by Google

Avant d'indiquer ces modifications et ces causes, il faut constater l'état antérieur.

Cet état variait suivant les habitudes des vignerons de chaque localité, en telle sorte qu'il se divisait en différentes zônes.

Dans l'arrondissement de Nogent, il y a si peu de vignobles qu'il serait superflu d'en parler; dans celui d'Arcis, il n'y en a pas.

Ces faits peuvent probablement s'expliquer par la constitution géologique et chimique du sol. Quelques essais tentés dans l'arrondissement d'Arcis ont été abandonnés à cause de la pitoyable qualité du vin obtenu.

Dans ces deux arrondissements, on cultive en treilles des raisins de table.

Les trois autres arrondissements du département contiennent des vignobles plus ou moins remarquables. Procédant par ordre d'importance des produits, soit en quantité, soit en qualité, on trouve en première ligne l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-SEINE.

Cet arrondissement comprend cinq cantons, et dans tous la vigne est cultivée avec des succès divers.

Le canton de Chaource est le moins favorisé.

Le vin qu'il produit est d'une qualité inférieure.

Les terrains plantés en vigne sont peu nombreux et d'une médiocre étendue.

Ces inconvénients tiennent à ce que la majeure partie des terres de ce canton a une composition géologique peu favorable à la vigne (terrains argileux ou compacts), puis encore à un mauvais choix de cépages.

Le canton de Mussy possède beaucoup plus de vignobles, parce que généralement son sol est calcaire. Il y a, à Neuville, village qui fait partie de ce canton, quelques vignes produisant un vin assez estimé dans le pays.

La qualité du surplus est médiocre, surtout dans la région qui se rapproche le plus du département de la Côte-d'Or. Cépages inférieurs.

Le canton de Bar-sur-Seine est plus favorisé.

La culture viticole ne commence qu'à Villemoyenne, partie nord-ouest (Bar-sur-Seine indiqué comme point central). De cette commune jusqu'à Bar, les produits sont remarquable-

Digitized by Google

ment importants comme quantité, relativement à la contenance de chaque vignoble ; mais ces produits manquent de qualité et supportent mal les voyages. Les terres sont trop fortes et les cépages mauvais.

La partie nord a peu de vignes. Même fertilité, même infériorité de qualité, mêmes causes.

La partie ouest a encore moins de vignes. On peut les assimiler aux précédentes, mais le voyage fatigue moins le vin.

Enfin Bar-sur-Seine, Merrey, Buxeuil et Ville-sur-Arce forment la dernière partie.

Ces vignobles produisent médiocrement en quantité, mais en revanche la qualité s'améliore parce que le terrain change de nature. Il prend un caractère plus franc de calcaire jurassique et les côteaux s'accentuent mieux. Les cépages sont plus mêlés et le pineau commence à se montrer, surtout dans les vieilles vignes garnissant les côtes. Ces vignes donnent un vin d'une qualité meilleure et, là où l'exposition est bonne, où le pineau règne à l'exclusion de tout plan grossier, le vin devient fin et quelquefois il a du bouquet.

Le canton d'Essoyes, ou, pour parler plus exactement, la partie nord et nord-est de ce canton (Essoyes pris comme point de départ) produit considérablement de vin. Il est d'une qualité inférieure et il la tient du mauvais choix des cépages cultivés, mais en revanche les vignes sont très-productives ; le vin se conserve assez bien et peut voyager.

J'ai réservé le canton de Riceys pour *la bonne bouche*, parce que ses crûs sont les meilleurs du département.

Dans une partie des finages de Polisy, des Riceys, de Balnot, d'Avirey, de Bagneux et de Bragelogne, le pineau est cultivé sans mélange, les produits arrivent à une qualité supérieure et ont une réputation méritée s'étendant au loin.

Toutes les vignes de ces cinq cantons reçoivent la même culture.

Les ceps sont peu espacés entre eux et ils sont plantés sans régularité.

La plantation se fait d'abord autrement ; mais au bout de trois ou quatre ans on recouche les branches que fournit la souche-mère en les éloignant du tronc et quand elles se sont garnies de racines et que la taille les a fait bifurquer, chacune de ces tiges forme un plant qui resserre l'espace laissé originairement entre les souches-mères.

Digitized by Google

Le produit augmente, puisqu'au lieu d'un cep on en a trois ou quatre; mais il y a absence d'aération suffisante, ombrage nuisible et rapide, épuisement du sol, par suite les fruits sont moins gros et mûrissent moins bien.

La culture annuelle consiste en :

1° La taille, qui se fait de la mi-février à la mi-mars ;

2° Un premier labour;

3° La remise en place des échalas qu'on avait arrachés soit après la vendange, soit en faisant la taille;

4° L'accolage;

5° Un second et souvent un troisième labour léger pour détruire les herbes crues depuis le premier;

6° Enfin le pincement de l'extrémité des tiges.

Puis arrive la vendange.

L'hiver semblerait être un temps de repos pour le vigneron. Il n'en est rien.

La culture vieillit la vigne et use la terre, ou pour mieux dire ses éléments fécondateurs.

Il faut parer à ces inconvénients.

Donc il devient nécessairre de rajeunir les cépages et de rendre au sol les sels qu'il a perdus.

Le procédé le plus généralement employé pour rajeunir la vigne est le provignage.

Je ne le décrirai pas, parce que chacun le connaît.

Les vignerons emploient encore quatre autres modes :

1° Le recouchage ou ensouchement à poste fixe. Il s'opère en enterrant une ou plusieurs branches d'une vieille souche pour faire pousser des racines nouvelles, donner dès lors plus de force à la vigne et encore garnir les places vides. Je n'aime pas plus ce procédé que le provignage, parce que la source de végétation émane d'un vieux bois souvent malade.

2° Le marcotage. C'est un assez bon procédé, lorsque le plant qu'on obtient est séparé de la souche par une section faite au-dessous des jeunes racines sans laisser de bois qui en soit dégarni.

3° La bouture avec du bois de l'année.

Et 4° la bouture avec un talon de bois de l'année précédente.

La dernière de ces deux méthodes est sans contredit préférable, parce que dans les bourrelets qui existent entre la branche

Digitized by Google

de l'année et le vieux bois, il y a une accumulation de cambium qui facilite la création des racines.

Ces deux derniers systèmes sont du reste assez peu répandus, et je crois que c'est un malheur.

Après ces modes régénérateurs de la vigne, je dois vous parler des moyens employés pour régénérer le sol.

Il n'est pas un observateur qui n'ait remarqué que chaque plante prend à la terre certains sels qu'elle s'assimile et laisse ainsi le sol dénué de ces sels. En agriculture on pare à cet inconvénient en substituant un semis à un autre semis ; dans les vignes ce mode n'est pas praticable.

L'amendement est donc devenu une nécessité pour les vignerons ; ils l'opèrent de trois façons :

1° En étendant autour des provins la terre retirée du provin lui-même, et ayant acquis, par la non production et surtout par l'accumulation des sels végétaux que les eaux pluviales dissolvent et conduisent dans le sous-sol, des principes actifs utiles à la végétation ;

2° Par l'apport dans les vignes de terres vierges. Ils se procurent ces dernières terres en éplousant les friches, et ils ne les répandent dans les vignes que lorsqu'elles sont restées exposées au soleil pendant un an.

Ces deux modes sont les plus usités.

Il en existe encore un troisième, c'est l'amendement par le fumier.

Il est rarement employé à cause du prix élevé de la matière, et encore par suite de la cherté des transports. En général, le fumier se fait dans des lieux bas et les vignes sont sur des coteaux.

Je parlerai seulement pour mémoire d'un autre mode d'amendement que je regarde comme bien supérieur à tous, mais qui est peu employé en grand parce que la matière est rare, c'est l'emploi du marc de raisin provenant des distillations d'eau-de-vie et répandu dans les vignes.

Voilà l'état ancien des cultures, des régénérations et des amendements employés dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, le plus important des vignobles du département. J'arrive maintenant à l'arrondissement de Troyes.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE TROYES.

Cet arrondissement a très-peu de vignobles au sud, au nord et à l'est (Troyes, point central). Il existe autour de la ville une petite parcelle de terrain cultivé en vignes, et cette culture n'a aucun rapport avec les autres du département.

Les ceps sont palissés en treilles élevées, peu espacées entre elles.

Les cépages sont de nature mauvaise quant à la qualité, l'aération manque, et le terrain s'épuise rapidement dans son principe humide, peu favorable du reste à la qualité des produits.

La récolte donne beaucoup de vin, mais ce vin est sans valeur parce qu'il est mauvais, qu'il ne se conserve pas et n'est pas transportable.

Je passe dès lors un trait sur ce vignoble qui ne mérite pas description.

A l'ouest de Troyes se trouvent des vignobles bien différents. Ils sont plantés partie dans des terres crayeuses, partie dans des terres à peu près jurassiques. Dans les vignobles placés dans ces dernières conditions géologiques, il y a des qualités de vin véritablement remarquables.

Du reste, Messieurs, à part la qualité du sol, le choix des cépages influe singulièrement sur la qualité des vins.

Dans cette partie du département de l'Aube, il y a un certain nombre de vignes en pineaux qui donnent un vin savoureux et d'une bonne conservation; d'autres sont plantés en gouets, donnant un vin d'abord très-âpre, mais ayant au bout de huit ou dix ans de conservation une analogie assez prononcée avec les vins du Bordelais.

Toutes les vignes dont je viens de vous parler, sauf celles qui entourent la ville de Troyes, sont cultivées à peu près comme celles de l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE.

Les vignes du canton de Vendeuvre qui, du reste, ont une assez mince importance comme étendue, produisent beaucoup, mais leurs produits sont de mauvaise qualité. Sol argileux, mauvais cépages; ce n'est guère qu'autour de Bar-sur-Aube que se trouvent les vignobles d'une certaine importance.

Digitized by Google

Le sol de ces vignobles varie entre le calcaire jurassique et l'argile calcaire.

Les cépages sont variés, mais pourtant il en existe une espèce particulière qui mérite description. Outre les variétés de raisins noirs connus sous le nom de *troyens*, de *pineaux* et de *gamets*, il y a un plant spécial qu'on appelle *darbanne*. C'est un raisin blanc que je crois d'une espèce particulière, mais qui passe pour être une variété du chasselas. Il donne un vin blanc naturellement disposé à mousser et ayant une couleur verdâtre. C'est le vin de Champagne des pauvres, des riches parcimonieux et des propriétaires récoltants qui s'exagèrent toujours la qualité de leurs produits.

C'est aussi, il faut l'avouer, le vin de Champagne de bien des buveurs de France, qui n'en voudraient pas sous son nom de darbanne, à bon marché, mais qui le reçoivent avec la plus entière confiance des négociants de la haute Champagne lorsqu'ils l'ont travaillé à leur méthode, qu'ils y ont mis leur cachet, l'ont baptisé d'un nom plus ou moins célèbre et l'ont fait payer comme tel.

Il en passe une quantité importante du département de l'Aube dans celui de la Marne ; on peut donc l'appeler la matière première d'un vin renommé.

La culture des vignobles de Bar-sur-Aube, leurs modes de régénération et d'amendement sont les mêmes que ceux employés dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, sauf l'exception qui va suivre.

Une partie notable des ceps est, dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, traitée par une méthode qui existe dans quelques autres vignobles de la Haute-Marne (département limitrophe).

Au lieu de tailler la vigne à deux ou trois yeux, on laisse à un brin toute sa longueur et on lui fait décrire une courbe de manière à rattacher l'extrémité extrême à la tige, à une certaine hauteur du sol. Ce procédé a l'avantage de préserver jusqu'à un certain point les raisins de la gelée en les éloignant de terre, et de faciliter le développement des bourgeons dans les plants de pineaux.

Voilà, Messieurs, quel était l'état de la viticulture dans le département de l'Aube, et je crois pouvoir dire que cet état a peu varié. Il m'a semblé important de le constater pour vous bien

Digitized by Google

faire sentir en quoi s'éloignent de lui les quelques innovations qui ont été essayées.

Je vous parlerai plus spécialement de celles tentées dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, parce que ce sont celles que je connais le mieux et que je suis un de ceux qui les ont tentées.

§ 1er. — Création et reproduction.

Généralement les vignes sont plantées dans des terrains ayant un sol arable de peu de profondeur, à sous-sol crayeux, calcaire, compact ou argileux.

Quel que soit le procédé de plantation que l'on emploie, il faut avoir soin de ne pas enfoncer les racines au-dessous du sol productif; il ne faut pas non plus les priver de l'aération et du bienfait du soleil et de la pluie, en observant, toutefois, la précaution de ne pas trop les y exposer.

Par suite de ces données, MM. Jules Guyot et Trouillet ont donné des conseils généraux qui, pour être applicables à notre département, n'admettent pas que la plantation s'enfonce à plus de 20 centimètres sous le sol superficiel. On rencontre alors à cette profondeur les conditions de température et d'humidité convenables à la formation de racines vigoureuses et à leur développement dans un sol arable, avec tendance à s'enfoncer plutôt qu'à remonter.

Ces principes sont peu admis par les vignerons. Leurs trous sont profonds, même lorsqu'ils entrent dans un sous-sol improductif. Plus ils ont creusé, plus ils croient avoir fait une bonne culture, parce qu'elle leur a coûté plus de travail.

Je propage tant que je le peux la plantation peu profonde. J'ai déjà trouvé quelques disciples dociles; mais on ne peut point encore admettre l'innovation comme assez répandue pour être notée.

J'ai décrit les modes de production et de reproduction usités, et j'ai donné mon avis sur leur valeur. Je n'aime ni le provinage, ni le recouchage. Cependant, le produit du recouchage donnant une chevelée ou plant enraciné peut être employé lorsqu'il est détaché de la mère souche, mais à la condition que le planteur ne laissera pas de bois au-dessous des racines du plant arraché; j'ajoute, comme deuxième condition, que ces racines ne doivent pas être trop âgées, ou, en d'autres termes, qu'elles

Digitized by Google

ne doivent pas avoir plus de deux ans, parce qu'autrement on aurait toujours un brin sur une trop vieille racine.

Les vignerons commencent à comprendre ce système et l'appliquent dans leurs vignes ; mais pour vendre leurs vieux plants, ils persévèrent à soutenir aux acheteurs que plus la racine est longue plus la reprise a de chances ; en telle sorte que, s'il y a progrès pour eux, ils tâchent d'empêcher les acheteurs de les imiter.

J'arrive maintenant aux boutures.

J'ai dit qu'on en faisait de deux espèces : la bouture simple et la bouture avec un bourrelet de bois ancien ; j'ajoutais que la seconde était bien préférable à la première ; cependant je dois dire que MM. Guyot et Trouillet sont en désaccord sur ce point. Je partage l'opinion de ce dernier, et j'y ai été amené par suite d'observations microscopiques sur la contexture du bourrelet, et par suite d'expériences faites ou vérifiées par moi.

Ce mode de plantation est encore très-rare, mais vous pouvez être certain qu'il se propagera rapidement à cause de l'immense économie qu'il procure.

On a préconisé dans les derniers temps un système qui, s'il réussissait, aurait un avantage marqué ; c'est un semis des yeux de la vigne.

Jusqu'à présent les essais faits ne me paraissent pas concluants. Il semble qu'on ne peut obtenir par cette méthode de brins enracinés qu'à la condition d'opérer en serres chaudes, avec de fréquents arrosages. J'ai essayé sur une couche usée, dans du terreau, et pas un œil n'a donné de bourgeons.

Ce procédé n'est donc pas encore tombé dans le domaine public, et je crains qu'il ne puisse être utilisé que par les pépiniéristes, à moins que des indications plus précises ne soient données sur la profondeur à donner aux tranchées de la plantation, et qu'elles ne fassent disparaître l'inconvénient qu'on éprouve de ne pas avoir de racines si on met les yeux trop superficiellement, et pas de pousses si on les met trop profondément.

Les moyens de reproduction sont singulièrement analogues à ceux de la production première. Je n'y reviendrai donc pas.

Il n'y a pas eu d'innovation dans le provinage ; cependant, j'ai l'intention de tenter un nouveau moyen, et s'il me réussit, comme je n'en doute pas, j'en rendrai compte aux corps savants.

Digitized by Google

J'ai une vigne plantée sans ordre ni symétrie; je veux la mettre en ligne et renouveler tous les plants qui ne me permettent pas de faire marcotter à cause de la trop grande élévation des branches au-dessus de la terre et de leur peu de développement en longueur.

En février ou mars prochain, je ferai couper tous ces plants à rase terre; ils me donneront alors des branches nouvelles mais qui seront improductives; le temps seul leur donnerait la faculté de produire.

Au mois de novembre 1865 ou au printemps de 1866, j'enlèverai toutes les branches dont je ne voudrai pas me servir; je n'en réserverai sur chaque cep que deux, dont l'une sera taillée comme à l'ordinaire, pour essayer d'en tirer des fruits, et dont l'autre sera pliée en sauterelle pour me faire un plant sur la ligne que j'aurai tracée à l'avance.

Il est inutile de vous dire que ce système, qui n'est point encore connu, n'a pu être employé.

§ 2°. — Amendements.

Je vous ai dit comment on les opérait; je ne connais pas d'innovation en cette matière, excepté pour un très petit nombre de vignerons : l'emploi du guano. Son prix élevé et la crainte, peut-être trop fondée, des falsifications dont il est l'objet, ont empêché jusqu'à présent qu'il ne se popularise.

De tous les engrais, celui que je regarde comme le meilleur, consiste dans le marc de raisin. On l'emploie autant qu'on peut, mais ce n'est pas là une innovation, puisque l'usage est ancien. Seulement il devient plus général.

J'ai employé avec un grand succès la cendre de houille. Elle présente ces avantages :

1° Elle noircit la terre et lui fait absorber la chaleur solaire;

2° Elle lui donne des sels;

3° Elle la divise et la rend perméable à la pluie et à l'air;

4° Et peut-être elle préservera de la gelée en absorbant l'humidité.

Cet amendement est peu employé dans le département de l'Aube, parce que les machines à vapeur sont encore trop peu répandues, et que, d'ailleurs, pour concentrer l'effet de ces

Digitized by Google

cendres, il faut qu'elles soient plus incinérées que ne le sont celles des machines à vapeur conduisant les wagons.

Culture annuelle.

J'ai dit comme usage, j'ai constaté dès lors comme fait, que la taille se faisait tous les ans de la mi-février à la mi-mars. Un inconvénient était le résultat de ce système. La sève, arrêtée par la taille concentrée dès lors dans la partie du cep la plus rapprochée du sol, amenait de bonne heure des raisins qui gelaient à peu près tous les ans.

Le contre-bourgeon, moins avancé que le bourgeon à fruits, remplaçait le bourgeon gelé et produisait quelques raisins tardifs; mais en général ils étaient chétifs.

D'un autre côté tous les ceps ne donnent pas des contre-bourgeons produisant fruits; je citerai comme exemple le pineau.

Pour parer aux inconvénients de la gelée, il a été proposé plusieurs système préservateurs.

L'un consiste à couvrir les ceps de manière à empêcher l'action du soleil sur les raisins où l'effet de la gelée arrêtait la circulation. Ici, je dois vous dire quelle est mon opinion sur la cause de la gelée, parce qu'à cet égard il y a plusieurs systèmes, et que de chacun dérive un mode préservateur différent.

Lorsque le froid de la nuit, ou, pour mieux dire du matin, a arrêté la circulation, le raisin se trouve dans la position d'un membre humain où le sang ne circule plus, par suite d'un froid sibérien; qu'on expose ce membre à la chaleur, chacun sait que la gangrène commence immédiatement et qu'il est perdu; qu'on opère au contraire sur ce membre des frictions développant peu de chaleur, mais cependant une chaleur supérieure à celle de la glace et s'élevant lentement de degré en degré, on rendra au membre glacé sa circulation sanguine et il sera sauvé.

Les viticulteurs qui conseillent de couvrir les raisins suivent le même système. Ils cherchent à les préserver de l'action directe des rayons solaires afin d'empêcher la gangrène et de les laisser s'échauffer progressivement par l'action de l'air ambiant.

Ce système est rationnel et tous les horticulteurs l'emploient pour les arbres à fruit; mais jusqu'à présent il n'a été appliqué à la vigne dans le département de l'Aube que dans des pro-

Digitized by Google

portions minimes, et encore ceux qui l'ont employé l'ont abandonné à cause de la dépense et du travail qu'il nécessite.

Un autre mode a eté proposé : c'est de tailler la vigne très-tardivement.

Ce mode me paraît préférable, parce qu'il est beaucoup plus praticable. Je l'ai expérimenté et je l'ai conseillé par des articles insérés dans le journal de Bar-sur-Seine ; j'ai recueilli comme résultat de mes conseils et de mes publications un blâme assez général de la part, non pas seulement des vignerons inintelligents, mais des propriétaires chez lesquels j'aurais dû supposer plus d'intelligence.

M. Jules Guyot avait préconisé ce mode de taille, mais comme c'était un des détails d'un travail complet sur la vigne, il n'avait pu donner a son idée des développements suffisants pour la faire admettre par les vignerons routiniers.

Je les ai donnés dans deux articles insérés au journal local en indiquant les causes de l'avantage et en essayant de prouver que les objections des détracteurs n'étaient pas fondées. Je les résume ici.

Chacun sait que la sève ascendante émerge de la terre où l'ont pompée les racines, elle monte tout le long de la tige et s'arrête naturellement à l'extrémité. Comme l'ascension est continue, les premières parcelles de la sève ascendante restent fixées en haut de la branche, maintenues à cette élévation par la sève succédante qui continue à monter.

Lorsque tous les vaisseaux conducteurs de la sève sont complètement remplis et que pourtant il en monte encore, il se forme une pression comme au moyen d'un piston ; alors la sève opère en se répandant latéralement ; partout où se trouve un œil, elle le gonfle de son humidité et en amène dès lors le développement. Voilà comment je comprends son effet.

S'il en est ainsi, on comprend que les parties les plus élevées de la tige sont les premières à végéter, et je m'empresse d'ajouter que c'est là un fait vérifié.

Par cette raison de la loi de la végétation, les bourgeons inférieurs sont les derniers gonflés ; donc les derniers développés.

On peut calculer, entre le développement des bourgeons supérieurs et des bourgeons inférieurs les plus rapprochés de terre, un intervalle d'époque de quinze jours ou trois semaines :

Digitized by Google

supposons dès lors que le développement des bourgeons supérieurs s'opère de manière à produire des raisins vers le 20 ou le 25 avril, et que les bourgeons inférieurs n'en donnent que vers le 10 ou 15 mai; on comprendra facilement que toutes les gelées antérieures à ces deux époques (10 et 15 mai, sauf l'exception d'un froid exceptionnel) n'auront point d'action sur ces derniers raisins encore enveloppés dans leur bourre, ou du moins en auront très-peu.

Je vous explique le système, ses causes et son avantage, mais je dois vous dire aussi quels sont les inconvénients qu'on a signalés contre ce mode de taille.

1° Tailler tardivement amène une déperdition de la sève ascendante, donc un épuisement du sujet.

Réponse. L'analyse chimique a prouvé que la composition de la sève ascendante consistait en de l'eau pure et une faible parcelle de carbone, dues probablement à des parcelles de cambium, reliquat de la sève descendante de l'année précédente; donc, pour moi, cette sève ne donne comme résultat utile que l'arrosage des bourgeons, sans avoir la propriété de faire prospérer le sujet en en augmentant la dimension; ce dernier rôle est réservé à la sève descendante.

J'ajoute encore ce fait : un membre de la Société d'horticulture de l'Aube a fait des expériences dont il a rendu compte; il en est résulté qu'une vigne taillée le 15 avril a pleuré pendant huit jours, qu'une autre taillée le 1er mai n'a plus pleuré que pendant six jours, et qu'enfin une troisième taillée le 15 mai a poussé l'insensibilité jusqu'à ne pas verser une larme.

2° En taillant au 15 mai, on retarde la série des travaux et on arrive à cet inconvénient terrible : *L'été ne suffit plus pour faire tout.*

Réponse. Au lieu de tailler en février, labourez la vigne à cette époque, vous vous retrouverez au courant, vous aurez même un avantage marqué : c'est qu'en rendant la terre perméable vous aurez permis à l'eau et à la chaleur d'entrer en action plus directe avec les racines, et d'augmenter ainsi la végétation des ceps.

Quant aux autres objections, je ne les aborde pas devant vous, parce qu'elles vous sembleraient trop futiles.

Je me résume sur cette question; je taille tardivement et je m'en trouve bien; beaucoup de vignerons m'ont imité et ont trouvé le même résultat.

Digitized by Google

C'est là une innovation dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, et assez de personnes l'ont adoptée pour qu'on puisse la noter.

§ 3°. — Paisselage et dressement de la vigne.

Quel que soit le mode qu'on emploie pour soutenir les brins de la vigne, il faut employer du bois, au moins dans notre département.

On a recommandé, pour donner durée aux supports, l'emploi du sulfate de cuivre ; je l'ai fait et je m'en suis bien trouvé. Jusqu'à présent cette méthode est encore peu suivie, et, il est de notre devoir à tous de la propager, car elle permet en substituant le bois blanc et le pin au chêne d'arriver à une économie d'environ moitié, et de donner à ces bois une plus longue durée. Je fais tout ce que je peux dans ma sphère, et ma prédication a déjà amené des résultats que j'ai l'espoir de voir augmenter l'année prochaine.

Encore ici il y a peu d'amélioration présente, mais une tendance à une plus grande.

Trois systèmes tendent dans l'esprit de leurs propagateurs à se substituer au paisselage.

SYSTÈME JULES GUYOT.

Chacun sait : 1° Qu'il consiste à placer une branche d'un an dans une position horizontale, à attacher les bourgeons produits sur cette branche à un fil de fer, puis à pincer ces bourgeons à quelques centimètres au-dessus du point d'attache. La branche qui a produit disparaît ensuite et est remplacée par une des branches venues sur un autre brin taillé à deux ou trois yeux;

2° Que son avantage est de produire beaucoup plus que la vigne traitée par la méthode ancienne, surtout pour les pineaux, dont les yeux inférieurs, ceux que laisse la taille, avortent souvent ;

3° Et qu'en outre, il nécessite la plantation en ligne, ce qui permet de cultiver à la charrue dans les vignes de plaines ou de coteaux à pente peu rapide.

Je l'ai appliqué et j'en suis satisfait.

Ce système commençait à se propager quoiqu'il fût assez coûteux.

Il est un peu arrêté par le bon marché de la culture Walbrunn, et surtout par le meilleur marché de la modification qu'y

Digitized by Google

a apportée M. Duchesne, de Châtillon-sur-Seine, innovateur hardi et intelligent.

SYSTÈME WALBRUNN.

Il est assez nouveau et dès lors peu connu.

Je n'en connais qu'une application, celle faite par M. Duchesne, mais avec modifications.

Elle date de l'année dernière, s'est continuée cette annnée, et a été opérée sur plus de 5 hectares, en différentes pièces situées sur le finage des Riceys.

Vous savez qu'il se rapproche beaucoup du système du docteur Guyot; chacun étend une branche et en taille une autre pour avoir un remplaçant l'année suivante.

La différence, c'est que M. Guyot donne à la branche à fruits une position horizontale, et que M. Walbrunn lui donne une inclinaison d'environ 112 degrés.

L'avantage de ce système est d'augmenter encore le produit en gênant la circulation de la sève ascendante et lui opposant au point où commence l'inclinaison une barrière qui l'empêche de se porter sur les racines. Beaucoup de fruits; mais peut-être les racines sont mises au régime à moins que la branche de remplacement ne suffise à leur nutrition.

SYSTÈME DUCHESNE.

Comme M. Walbrunn, il laisse une branche de remplacement et incline celle à fruits ; mais il ne soutient nullement cette dernière et l'abandonne complètement à elle-même, se contentant d'en pincer de bonne heure l'extrémité, et plus tard les bourgeons venus sur cette branche.

Il y a dès lors une économie considérable.

Mais comme la branche productive est étendue sur le sol, elle est plus exposée à la gelée, et ses fruits peuvent avoir à craindre la coulure et la pourriture.

Comme je l'ai dit, ce mode de culture n'a encore été employé que par M. Duchesne, et il faut attendre pour le juger définitivement une plus longue expérience.

J'ai vu les vignes ainsi traitées ; elles sont plus chargées de raisins que les voisines. Si ces raisins ne pourrissent pas, il y aura récolte abondante par exception.

L'an dernier la récolte a été magnifique.

Digitized by Google

J'ajoute que les systèmes Walbrunn et Duchesne, appliqués aux treilles, donnent de merveilleux résultats sans aucun inconvénient, à moins que la trop grande production n'énerve les plants. M. Duchesne se rassure sur ce point, en admettant que l'abondance de feuilles qu'il obtient empêche l'énervation.

En attendant, je crois que ces deux modes de culture conviendraient mieux aux fortes terres qu'aux chétives.

SYSTÈME TROUILLET.

Taille en forme de quenouille ou de groseillier, avec pincements réitérés.

C'est l'opposé du système de M. Duchesne.

M. Trouillet veut resserrer la sève sur les yeux les plus rapprochés de la souche. Il laisse peu de bois, donc il a peu de feuilles.

M. Duchesne laisse le plus de bois possible pour avoir beaucoup de feuilles.

Le système Trouillet est encore peu répandu dans le département de l'Aube, mais quelques essais sont tentés, dès lors il est en expérimentation.

Il conviendrait peut-être aux terrains maigres.

§ 4°. — Labours.

Ils s'opèrent avec les bras manœuvrant des outils de diverses formes, suivant le pays.

La charrue n'est pas employée.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait mettre les ceps en lignes, car ils n'y sont pas.

Puis, dans les vignobles situés sur les côtes à pentes abruptes, il y aurait impossibilité.

II° QUESTION.

La culture de la vigne s'est-elle transportée sur des terrains différents de ceux où elle était pratiquée autrefois ?

Si cette question qui, dans le programme, paraît être résolue affirmativement, fait supposer que cette culture n'existe plus dans les lieux où elle existait autrefois, et, par contre, existe dans des pays où elle n'existait pas, je ne connais pas ce fait de déplacement.

On a créé des vignes dans les vallées, mais on n'a pas détruit celles des coteaux.

Digitized by Google

S'il y a quelques exemples de ce dernier fait, cela tient à l'épuisement du sol et à la difficulté de lui rendre ses principes fertilisants.

M. Laurent-Lesseré recommande aux propriétaires de vignobles du département d'adopter la plantation en ligne et la culture à la charrue.

Ces procédés, adoptés dans l'Yonne, procurent de grandes économies de culture et favorisent la maturité des fruits.

La séance, ouverte à neuf heures, est levée à onze heures.

Séance du 7 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE D'ESTAINTOT.

Sont présents au bureau : MM. Gayot et Morellet, vice-présidents ; MM. Anner-André et Ch. Baltet, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Anner, est lu et adopté.

M. Guerrapain, vétérinaire à Bar-sur-Aube, a la parole pour lire un mémoire sur la fécondation naturelle des céréales, opposée à la fécondation artificielle.

L'auteur qui a fait une étude minutieuse de la structure des organes reproducteurs des céréales, de leurs fonctions, et des phénomènes qui s'accomplissent lors de la fécondation, expose ses observations avec une science de fonds et une clarté de forme qui lui ont attiré la sympathie unanime de l'auditoire. En terminant, M. Guerrapain examine le système de fécondation artificielle préconisée par M. Hoïbrenck, et montre qu'il est en contradiction avec les faits et avec les phénomènes physiologiques de la floraison des céréales.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle la XIXe question relative aux anciennes industries florissantes de la ville de Troyes, et à celles qui les ont remplacées.

M. Ernest Douine, manufacturier à Troyes, traite cette question avec une ampleur et une précision remarquables, dans un mémoire dont la section demande la lecture en séance publique (1).

La section remercie en outre M. Ernest Douine de ses intéressantes communications, que dans sa modestie, le jeune auteur reporte à MM. Deniel, Amédée Aufauvre, Grosley, Courtalon, qui se sont occupés de cette matière.

M. Anner-André dit que l'importance de la papeterie a faibli par suite de la diffusion de toutes les industries sur le territoire français. Jadis, chaque seigneur voulait sa petite fabrique de papiers sur le moindre cours d'eau.

La difficulté des transports a bien pu déplacer aussi les centres industriels.

Relativement à la draperie troyenne, M. Thierry prétend qu'elle a été tuée par le tort qu'elle a eu de s'être spécialisée dans le gros drap. Or, les marchands étrangers qui arrivaient dans nos murs, ne trouvant pas à compléter leurs approvisionnements, ont dû chercher leurs fournitures variées, ailleurs, mais dans un même pays.

La ville de Troyes n'a pas seule été le siége d'industries disparues. Nous en avons la preuve dans une note précise de M. Hariot, de Méry, et dont voici la substance :

Pour Méry, d'anciens titres de l'an 1371, indiquent la présence de *tanneries*, dont les nombreux ruisseaux de la localité facilitaient singulièrement les opérations ; il existe encore dans le pays des familles dont les premiers membres étaient tanneurs.

(1) Voir le mémoire de M. Douine au compte-rendu des séances générales, pages 194 et suivantes.

Digitized by Google

Les tanneries ont disparu depuis plus de cent cinquante ans. Les foires importantes de Méry, à ces mêmes époques, offraient certainement les cuirs de la localité.

La draperie était une industrie du pays, ainsi que l'accusent des documents de 1371, et les noms de Ruelle-du-Moulin-aux-Draps et de Ruelle-du-Foulon, attachés aux rues de la ville.

Aux Grandes-Chapelles, village du canton de Méry, l'industrie du drapier et du fileur était en grande vigueur encore, il y un siècle et demi; les actes de l'état civil, à cette date, n'indiquent chez les comparants presque pas d'autres professions; le travail consistait dans la fabrication de grosses serges dont on faisait usage parmi les habitants, et dont la vente s'étendait aux environs, car le sol du pays était tellement ingrat et mal cultivé que ses produits ne suffisaient pas à la consommation des habitants.

Avant 1758, à Méry, la bonneterie était déjà en activité; Arcis-sur-Aube avait donné l'essor. Maintenant, l'ouvrier bonnetier s'occupe aussi, suivant la saison, aux champs et aux bois.

Aux Grandes-Chapelles, la bonneterie est devenue importante, puisque les trois cents métiers qui occupent les bras, rapportent en moyenne 600 francs par jour; aussi,-dans un ménage qui ne possède qu'un métier, celui-ci fonctionne-t-il jour et nuit; quand le mari dort, la *Bourgeoise* (sic) monte sur le métier et le fait *rouler* à son tour.

Mais, coûte que coûte, il faut acheter des terres, et cette grande activité des jours et des nuits et l'économie ont un but; on veut être propriétaire malgré toutes les difficultés de culture et le petit rapport des terres, qui coûtent, les meilleures, 1,600 francs l'arpent, et les moyennes 250 francs.

On a calculé qu'un propriétaire aux Chapelles, *d'un bien mêlé*, d'une valeur vénale de 50,000 francs, qui ne serait que cultivateur, ne pourrait que difficilement faire face à ses frais, s'il n'avait que cet avoir; c'est pourquoi tout cultivateur est bonnetier ou marchand de bestiaux.

Il entre annuellement aux Chapelles, des pays voisins, pour la nourriture des animaux, soit en pailles, soit en foins, etc., pour plus de 250,000 francs.

Revenant à la bonneterie, M. Amédée Gayot avance que

Digitized by Google

la bonneterie troyenne est certainement la meilleure en qualité. Il ajoute que, de nos jours, les industries ont une tendance à se localiser.

M. Anner donne l'exposé du chiffre des affaires commerciales de la ville de Troyes, relevé par la chambre de commerce, au moment de la création de notre première voie ferrée.

En 1847, cette somme était de 60 millions; alors une crainte se manifesta; on redouta de voir amoindrir ce chiffre quand il fut question d'ouvrir la ligne de Montereau. Mais, au contraire, le commerce grandit, et au début de la crise actuelle, 150 millions représentaient la puissance numéraire du commerce troyen.

Le comité aborde la xx^e^ question à propos du blanchiment de la bonneterie à Troyes.

D'après plusieurs membres, la supériorité reconnue du travail de nos blanchisseurs serait due à la composition des eaux de Troyes. On rappelle l'analyse exacte qui en a été faite par les soins de M. Gréau aîné, et répétée par M. Delaporte, membres de la Société Académique de l'Aube.

M. Michel, pharmacien, trouve les eaux de Troyes fortement alcalines, par la présence du carbonate de chaux, du carbonate de soude et de la magnésie, ce qui favorise le blanchiment.

Cependant, on ne saurait formuler une déduction scientifique sans procéder, par comparaison, en analysant les eaux d'autres pays et en appréciant leur action sur les tissus.

A la demande si toutes les eaux de Troyes ont les mêmes propriétés, MM. Douine et Coquet répondent qu'il y a une différence assez sensible pour que certains apprêteurs n'acceptent pas la première eau venue.

M. Th. Mannequin cherche à établir la différence entre les bonneteries française et anglaise, surtout en ce qui

Digitized by Google

regarde le bord-côte ; ce tricot à côte accroît l'écoulement des produits manufacturés de nos voisins.

M. Ernest Douine prend la parole, et fait part à la section de nouveaux détails qui lui sont personnels.

Le tricot à côte et le tricot uni produits par nos métiers sont, dit-il, plus élastiques qu'en Angleterre.

Ne comparons pas leurs marchandises avec les nôtres lorsqu'elles sont apprêtées, blanchies, teintes ou non ; examinons-les à leur sortie du métier.

Les marchandises françaises offrent davantage d'élasticité ; le tricot en est plus doux, plus moelleux au toucher que le tricot fabriqué en Angleterre.

Les Anglais attribuent cette différence à leur fabrication par les mécaniques. L'opinion de M. Douine est que l'avantage des Français est d'employer un coton moins tordu que celui des Anglais.

Si nos voisins gagnent dans l'apprêt, ils perdent dans la fabrication. En France, la fabrique est dans de meilleures proportions, mieux entendue, plus soignée quant aux coutures et aux diminutions.

Aussi, on s'effrayait des conséquences du traité de commerce. Mais le marché français n'a pas eu à redouter la concurrence des produits anglais.

Depuis trop longtemps les Français sont habitués à lutter contre des Français, pourquoi donc ne sauraient-ils pas lutter contre des Anglais ?

Enfin, nos voisins employant des cotons plus forts, mieux résistant à l'apprêt, ont moins besoin d'ouvrières dites racoutreuses. Ainsi, telle maison de blanchiment et d'apprêt (Ch. Cox, and son à Newbasford, près Nottingham) visitée par M. Douine, et qui apprête par semaine 22,000 douzaines de tricots, n'occupe que 30 ou 40 racoutreuses, tandis que l'industrie française en exigerait plus de 500.

Digitized by Google

M. A. Gayot rappelle qu'un homme dévoué à la prospérité industrielle, intellectuelle et morale de notre pays, M. Gréau aîné, parcourut les principales villes de France; après avoir visité l'Angleterre, il ne parvint jamais à faire imiter l'apprêt anglais, assez fort pour pénétrer les tissus, ce qui n'arrive pas avec le nôtre.

Si la chaleur durcit le coton, dit M. Michel, ne faut-il pas attribuer à l'atmosphère humide de l'Angleterre une partie de sa supériorité cotonnière ?

Cette considération, vraie il y a quelque temps, appuyée par M. Mannequin, perd de sa valeur, après l'affirmation de M. Douine, que nous fabriquons actuellement aussi fin que les Anglais.

Il paraîtrait même que, chez eux, les métiers fins sur lesquels on peut obtenir des marchandises analogues à celles de l'arrondissement d'Arcis, ne sont plus employés que pour la soie.

D'après M. Douine, la bonneterie d'Arcis aurait acquis une telle importance, que les négociants parisiens commandent aux fabricants de ce pays des bas marqués, au moyen de mailles doubles, du mot *Paris*, et ceux qui habitent les bords de la Manche, leur font inscrire le mot *London*, afin de leur donner un caractère anglais.

N'est-il pas à désirer que, par raison de convenances nationales, de probité et de droit d'auteur, nos compatriotes se refusent à prêter la main à cette supercherie ?

Nos voisins et alliés s'y croient sans doute autorisés parce que leurs tricots fins en coton, vendus comme étant de fabrique anglaise, sont fabriqués avec du coton anglais, mais réellement en Saxe, où la main-d'œuvre est essentiellement bon marché, et sur les métiers à la main, appelés dans notre département métiers français.

Aussi, dit M. Douine, bien que l'Angleterre exporte des

Digitized by Google

monceaux de bonneterie en Amérique, aux Indes, en Australie, elle fabrique plus de pacotille que la France ; et lorsqu'on nous cite des touristes qui s'approvisionnent de bonneterie en traversant l'Angleterre, nous répondons que c'est une question d'économie, et non une question de bon goût.

La séance, ouverte à neuf heures du matin, est levée à onze heures.

Digitized by Google

IIIe SECTION

SCIENCES MÉDICALES

Séance du 2 Août

A neuf heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. Amédée Gayot, secrétaire général du Congrès.

Il donne lecture de la liste des membres du Congrès qui se sont fait inscrire pour la section des sciences médicales.

On procède ensuite à la nomination du président et des quatre vice-présidents :

Sont nommés : Président, M. le Dr Roux, médecin en chef de l'intendance sanitaire, à Marseille.

Vice-présidents :

1° M. Herpin, de Metz, docteur en médecine à Paris;

2° M. Pigeotte, docteur en médecine à Troyes;

3° M. Ancelon, docteur en médecine à Dieuze;

4° M. Bertrand, docteur en médecine à Nogent-sur-Aube.

Après avoir pris possession du fauteuil, M. le Président félicite le corps médical de l'Aube d'avoir, dans la personne de son vénérable doyen, M. le Dr Pigeotte, âgé de 90 ans, le plus parfait modèle du travail, de la science, du dévouement et de l'honorabilité dans l'exercice de la profession médicale.

En vain M. Pigeotte veut-il, en raison de son âge et de ses infirmités, résigner les fonctions qui lui ont été données.

Digitized by Google

M. le Dr Roux lui répond que sa présence seule nous servira à tous de stimulant; et que sa longue expérience pratique pourra nous être d'une grande utilité dans l'examen des questions dont nous devrons nous occuper pendant la durée du Congrès.

Sur les instances de M. Pigeotte et sur la proposition de M. Roux, l'assemblée acclame M. le Dr Pigeotte président honoraire.

Lecture étant donnée des diverses questions, les membres dont les noms suivent ont annoncé qu'ils prendront la parole et qu'ils liront des observations, savoir :

M. Bertrand, sur la pellagre et l'extraction des corps étrangers dans la vessie;

MM. Viardin et Crépinel, sur les corps étrangers dans la vessie;

MM. Vauthier et Viardin, sur la scrofule;

M. Viardin, sur le traitement de la fièvre typhoïde et de la dyssenterie;

M. Viardin, sur la version et l'application du forceps;

MM. Viardin et Vauthier, sur l'amélioration de la santé dans la ville de Troyes depuis qu'elle n'est plus entourée de murs.

M. Guerrapain a demandé à être entendu dimanche, pour fournir des développements relatifs aux trois questions sur l'art vétérinaire.

M. le Dr Prié a fait remettre au bureau deux notes écrites relatives, l'une à la IXe, l'autre à la Xe question.

M. le Dr Lecadre a envoyé un travail sur l'examen comparatif du forceps et de la version.

Ont demandé à présenter, savoir :

M. Crépinel, deux instruments pour l'opération des fistules vésico-vaginales, et un instrument pour l'opération de la staphyloraphie;

Digitized by Google

M. Vauthier, une observation de tumeur érectile traitée avec succès par un procédé nouveau;

M. le Dr Vallois, des observations sur des études anatomiques à l'aide du microscope;

M. le Dr Roux, président, des observations sur les associations médicales.

La ne question étant mise à l'étude, M. le Dr Pailloux, maire de Saint-Ambreuil, annonce que le cimetière de sa commune étant placé sur un terrain argileux et très-humide, on a été dans l'obligation d'y creuser un égout central, auquel venaient aboutir des conduits collatéraux, avec cette précaution de placer à la tête et au pied du cercueil une bourrée, pour rendre ainsi plus facile encore l'écoulement des eaux. Sans cette précaution, malgré la présence de nombreuses trouées pratiquées dans la muraille ponr y ménager des courants d'air, malgré le poids de lourdes pierres déposées sur les cercueils, on les verrait soulevés par l'eau et remonter à la surface.

M. le Dr Pailloux demande si on a eu l'occasion d'expérimenter, dans nos localités, le drainage comme moyen d'assainissement des cimetières.

M. le curé Paillard, tout en reconnaissant l'utilité de l'obligation imposée aux grandes villes d'avoir leurs cimetières situés *extrà muros* au nord, dans des terrains sablonneux et perméables, pense que l'existence des cimetières au milieu du pays n'a pas, dans les campagnes, toute l'insalubrité qu'on leur attribue.

M. le Dr Ancelon répond que c'est une loi décrétée, et qu'il n'y a pas lieu d'invoquer de motifs pour ne pas en rendre l'application générale aux communes comme aux villes.

M. le Dr Vauthier combat l'opinion de M. le curé Paillard en rappelant que, dans l'épidémie de fièvre typhoïde observée par lui à Chervey, en juin et juillet 1850, le ci-

Digitized by Google

metière, placé au milieu du village, est devenu un foyer d'infection pour M. le curé et d'autres habitants, tant étaient mal odorantes les émanations, surtout à la tombée du jour.

M. Pailloux rappelle que, dans sa localité, l'eau des puits situés à la proximité des cimetières est grasse et recouverte d'yeux semblables à ceux que l'on rencontre à la surface du bouillon.

Rien de semblable n'a été observé par M. le Dr Desguerrois, chargé de vérifier la légitimité des plaintes articulées par les habitants d'Auxon, quand ils prétendaient que l'eau de leurs puits était altérée par les filtrations venant du cimetière.

MM. les Drs Vauthier et Bacquias expriment successivement le regret que la crémation ne soit pas substituée au mode actuel d'inhumation : surtout après le récit fait par M. le Dr Herpin, des usages espagnols à cet égard. En Espagne, on place les cadavres dans une excavation creusée au sein d'une muraille, scellée par une pierre, remplie de chaux et construite dans un emplacement au nord et éloigné de la ville.

L'assemblée adopte, sur ce point, la proposition suivante formulée par M. le Dr Herpin :

« Il est à désirer que l'on trouve des moyens d'inhuma-
» tion conciliant les intérêts de la salubrité publique avec
» le respect et les égards dus aux morts et à leurs fa-
» milles. »

M. le Dr Herpin rappelle qu'en Allemagne les morts sont déposés dans une salle d'attente, ayant au doigt un anneau auquel est attaché le cordon d'une sonnette, afin de prévenir ainsi les dangers d'une inhumation précipitée.

A cette occasion, M. Viardin cite un fait qui s'est passé à l'Hôtel-Dieu de Troyes. Un homme avait été descendu à la salle des morts. Après un intervalle de douze heures, on le

Digitized by Google

trouva dressé sur son séant. Il fut remonté dans les salles, et vécut encore pendant trois jours. Il mourut d'une pneumonie contractée dans la salle des morts.

On passe à la IIIe question : *Des inconvénients du séjour des fumiers devant les maisons d'habitation à la campagne.*

M. le Dr Herpin attribue la mortalité triple qu'il a observée dans la maison d'un de ses fermiers, à la seule présence du fumier placé devant la porte et les croisées, au midi, et baignant dans des eaux stagnantes, souvent remuées par les volailles, le pied des chevaux et les roues de voitures.

M. Viardin attribue à cette même cause certaines maladies observées par lui, dans le faubourg Sainte-Savine et ailleurs, sur des personnes âgées qu'il a vues se déformer et devenir oppressées, asthmatiques sous l'influence de ces émanations.

M. le Dr Desguerrois attribue à la même cause encore l'intensité et la prolongation d'une épidémie de fièvre typhoïde observée par lui en 1854, à Fresnoy.

M. Ancelon pense que l'insalubrité du fumier de vache et de cheval est nulle, et que ce fumier contient seulement de l'acide benzoïque.

Pour lui, l'insalubrité dépend du fumier de porc, des excréments de bipèdes, d'eaux grasses et de débris de végétaux.

Plusieurs membres ayant exprimé, dans des conversations particulières, que telles étaient les conditions des fumiers amassés devant les habitations de nos campagnes, M. Ancelon a cru devoir renoncer à la parole qui lui avait été accordée.

L'heure d'ailleurs venait de sonner. Sans cette circonstance malencontreuse, M. Ancelon se serait, sans aucun doute, rendu aux sollicitations de l'assemblée, qui lui demandait

Digitized by Google

de vouloir bien exposer *in extenso* le résultat de ses études himiques sur la question pendante.

La séance est levée à onze heures.

Séance du 8 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ROUX, DE MARSEILLE

Le procès-verbal de la première séance est lu par M. le Dr Carteron, secrétaire, et adopté après quelques observations.

M. Baruffi, président général du Congrès, assiste à la séance ; sur l'invitation de M. le président Roux, il prend place au bureau. — Membre de l'Académie des sciences de Turin, M. Baruffi appartient, comme membre honoraire, à l'Académie de médecine depuis sa fondation, et c'est à ce titre qu'il nous honore de sa présence. La question des cimetières, celle des inhumations prématurées lui inspirent un tel intérêt qu'il vient nous apporter le concours de ses observations. Dans la séance d'hier, M. le Dr Herpin, de Metz, a appelé notre attention sur les chambres mortuaires d'Allemagne, de Francfort en particulier ; mais celles de Munich sont bien plus importantes encore. Tandis que M. Baruffi visitait cette capitale, à l'époque du choléra, le gardien lui a signalé le fait suivant : Un cholérique, prématurément déposé dans la chambre mortuaire, en est sorti et a vécu quelque temps encore. — Autre observation : Au moment même où M. Baruffi, annonçant à l'Académie des sciences de Turin l'ouvrage de M. le Dr Bouchut, *sur les signes de la mort réelle*, se voyait accusé d'exagération, un soldat blessé à la tête par la chute d'une tuile était à Gênes, placé à la salle des morts. A la première incision pratiquée

Digitized by Google

pour l'examen nécroscopique, le prétendu mort manifesta par ses plaintes que la mort n'était qu'apparente.

Ces observations intéressantes présentées, M. Baruffi s'associe de tout cœur aux conclusions adoptées dans la séance du 2, tendant à provoquer un mode d'inhumation moins insalubre que celui qui est pratiqué aujourd'hui. En attendant cette salutaire réforme, notre honoré président général indique comme mesure utile, indépendamment du drainage, de placer les cimetières dans une direction opposée à celle des vents dominants; quelle que soit la profondeur des fosses, pendant les orages s'élèvent des miasmes; le gaz hydrogène phosphoré s'étend sur le cimetière comme un linceul de feu. Les anciens, nos maîtres en bien des choses, se préoccupaient, plus que nous ne le pensons, de satisfaire à ces conditions; ainsi, quand Démocrate, architecte et médecin, sur l'emplacement choisi par Alexandre, traça Alexandrie d'Egypte, il n'eut garde d'oublier que ce lieu est exposé pendant six mois au vent du sud, et le reste de l'année au vent du nord; en conséquence, il dessina des rues droites, permettant à ces vents de balayer tous les miasmes. C'est à cette heureuse disposition qu'il est permis d'attribuer l'immunité dont jouit cette ville dans les grandes épidémies.

M. le Dr Herpin profite de la présence de M. le président général pour lui demander comment se font en Italie les inhumations. A Turin, répond M. Baruffi, le cimetière est des plus grands, quoiqu'il ne date que de trente-cinq ans; les cadavres sont enterrés à une profondeur de deux mètres; quelques riches, peu nombreux, ont des chapelles où sont déposés les cadavres dans une caisse de plomb enveloppée d'une double caisse en bois. L'aumônier, qui réside dans le cimetière depuis sa fondation, se porte très-bien, ainsi que ses assesseurs. Le cimetière est situé au nord, mais le sol est humide, condition favorable à la destruction prompte.

Digitized by Google

Le Campo-Santo de Brescia est un monument splendide à l'usage des riches, dont les cadavres sont placés comme des livres dans les rayons d'une bibliothèque.

M. le Dr Peigné-Delacour demande si les *colombaria*, qu'une pierre seulement ferme, ne sont pas dangereux, en raison de la force expansive des gaz qui peuvent s'échapper par des fissures. M. Baruffi répond que les colombaria ne renferment que des cendres; M. Herpin ajoute qu'à Florence il n'a senti aucune odeur dans le voisinage des colombaria; la chaux répandue à profusion neutralise les gaz.

M. Peigné-Delacour, dans ses nombreuses recherches sur les cimetières gallo-romains, a remarqué qu'ils étaient toujours placés du nord à l'est, inclinant plus ou moins vers l'une ou l'autre de ces directions, pour rencontrer un monticule sablonneux. Cette observation confirme ce qu'avait dit notre honorable président général des sages précautions prises par les anciens.

Cette question étant épuisée, M. le Dr Roux, président de la section, demande à M. le Dr Ancelon s'il ne lui conviendrait pas de reprendre son exposition interrompue sur l'étude chimique des fumiers; M. le Dr Ancelon, refusant de prendre la parole, est prié de remettre à M. le secrétaire une note complémentaire.

La IVe question : *De l'éducation physique des enfants*, est mise en discussion; aucun des membres présents ne désirant la traiter, cette question est réservée, et on passe à l'examen de la Ve question du programme : *Du goître dans l'Aube*.

M. Viardin père considère que le goître est assez commun, à Troyes, chez les jeunes filles d'origine troyenne de douze à seize ans. Il a noté des goîtres considérables, mais chez des personnes ayant plus de quarante ans. M. Viardin a arrêté, par l'administration prolongée (deux ou trois ans) de l'iodure de potassium, des centaines de goîtres. Aujour-

Digitized by Google

d'hui il ne connaît aucun goîtreux parmi les personnes qui ont dépassé la vingt-cinquième année; l'usage de l'iodure de potassium au moment de la puberté les ayant tous supprimés. Pour se résumer, il affirme que les goîtres qui, à Troyes, étaient nombreux et énormes avant la découverte de Coindet, n'existent plus, grâce à ce merveilleux agent thérapeutique. On a cherché dans les eaux des puits la cause du goître, mais on n'a noté aucune particularité dans la composition de l'eau. Depuis trente ans qu'on conserve à la préfecture le tableau des réformes pour le service militaire, il y a tous les ans de cinq à dix goîtreux réformés. M. Viardin attribue la persistance de ces goîtres à l'absence du traitement iodique. Quant à la cause génératrice du mal dans Troyes et le département, il l'ignore.

M. le Dr Ancelon croit que la question posée dans le programme est moins une question thérapeutique que l'étude des causes du goître dans l'Aube. Jusqu'ici on a demandé des solutions aux données géologiques. Quel est le sol de l'Aube? On sait que les goîtres sont très-fréquents dans les marnes irisées; Mgr Billier, archevêque de Chambéry, a confirmé, au Congrès de Chambéry, ce fait signalé par M. Ancelon, dans de nombreux travaux et dans des communications à l'Académie des sciences.

Ensuite on a poursuivi cette cause dans la composition atmosphérique, dans l'humidité, les brouillards. Des travaux de M. Chatin il résulterait que les goîtreux doivent se rencontrer là où il n'y a d'iode ni dans l'eau, ni dans l'atmosphère. Des objections sérieuses ont été opposées à cette généralisation exagérée. — On a trouvé la cause du goître dans la présence de sels de magnésie dans l'eau; on est allé plus loin, on a affirmé que des conscrits s'étaient donnés des goîtres, en buvant de l'eau magnésienne. M. le Dr Ancelon a répété ces expériences; les résultats ont été négatifs. Pour lui, les causes du goître sont multiples : ce sont les

Digitized by Google

habitations insalubres, humides, ces caves à tisserands que l'on voit encore dans le Nord, la misère et l'insuffisance du régime alimentaire.

M. le président Roux demande à M. le Dr Ancelon si la fonte des neiges n'est point une des causes productrices. M. Ancelon répond que, dans les lieux où Saussure faisait ces observations, on doit plutôt rapporter le goître à l'humidité et aux émanations vaseuses. — On a dit aussi que le goître apparaissait dans les régions d'une certaine élévation. Or, la Lorraine, pays qu'habite M. le Dr Ancelon, n'est pas élevée, et cependant les goîtres y sont très-nombreux. Cependant, depuis que les marais ont été changés en plaines fertiles, depuis que les logements ont été améliorés, que la nourriture est devenue plus saine, sans traitement pharmaceutique, les goîtres disparaissent. A Arlon, pays très-élevé sur les confins de la Belgique, M. le Dr Ancelon a noté ce fait remarquable : Des personnes ayant des goîtres très-anciens, venues pour le consulter, ont été débarrassées par un séjour d'un mois dans ce pays sans aucun médicament. — Ainsi, les causes du goître sont multiples, et le meilleur mode de traitement c'est d'améliorer les conditions hygiéniques.

M. le Dr Guichard demande à M. Ancelon s'il emploie l'iodure de potassium; cet honorable confrère répond que le goître étant une affection locale, il faut avant tout changer le malade de pays.

M. Vauthier admet qu'à Troyes les goîtreux sont plus rares qu'ils n'étaient; cependant certains individus sont devenus goîtreux après l'âge de vingt-cinq ans. Il estime que les causes du goître sont les causes générales de la scrofule, excepté dans les pays où le goître est endémique (le Valais). En effet, là, malgré la présence de l'iode dans l'atmosphère et dans l'eau, l'endémie est toute-puissante. Ce qui le prouve encore, c'est l'inefficacité du traitement; ce pays,

Digitized by Google

en effet, est trop voisin de celui où fut découvert l'iode pour que ce médicament n'y ait pas été administré.

M. le Dr Ancelon demande si dans l'Aube le goître n'est pas accompagné quelquefois de crétinisme, et sur la réponse négative qui lui est faite, il ajoute que, recevant la même réponse à cette question, à Arras, de la bouche de M. le Dr Ledieu, directeur de l'Ecole secondaire de médecine, il alla, avec le très-regrettable M. Bertini, de Turin, visiter les écoles de la ville, et qu'à des degrés divers il put compter 25 pour 100 d'enfants affectés de crétinisme.

M. le Dr Herpin demande s'il y a de la magnésie dans les eaux de Troyes. M. Viardin répond qu'il n'y en a pas. M. Herpin confirme les faits observés à Arlon par M. Ancelon, en disant qu'un séjour de deux ans à Paris suffit pour faire disparaître des goîtres. — Dans le Valais, la présence de l'iode a été signalée dans toutes les eaux potables, et cependant c'est là que les goîtreux sont les plus nombreux.

M. le Dr Saussier partage en deux catégories les goîtres observés dans l'Aube : les grosses gorges, affection extrêmement commune, même dans les classes élevées; les goîtres énormes, affection extrêmement rare. Pour lui, la misère, les lieux, les eaux, les terrains, ne sont que des causes très-accessoires; car il a rencontré plus souvent des grosses gorges dans la classe aisée que dans la classe pauvre. Les grosses gorges persistent ou disparaissent d'elles-mêmes. Il ne connaît pas la cause du goître dans l'Aube.

M. le Dr Fontaine, qui a fait sa thèse inaugurale sur une épidémie de choléra observée par lui, dans la commune de Loches, située sur la rivière d'Ource, arrondissement de Bar-sur-Seine, a fait analyser comparativement l'eau de Loches avec l'eau d'Arcueil et l'eau de Seine à Paris. Cette eau est parfaitement limpide, fraîche, sans odeur ni saveur désagréable, cuit très-bien les légumes et dissout les savons avec rapidité.

Digitized by Google

Evaporée au bain-marie, elle fournit un résidu de 4,5 de matière fixe par litre.

Chauffée, elle dégage, avant d'entrer en ébullition, de nombreuses bulles de gaz, et se trouble sensiblement dès qu'on la refroidit. Ces deux phénomènes y révèlent la présence des carbonates.

En soumettant comparativement aux mêmes réactifs l'eau de Seine et d'Arcueil et celle de Loches, il est parvenu aux résultats suivants :

1° Par l'oxalate d'ammoniaque, il a obtenu un précipité blanc d'oxalate de chaux à peu près égal dans l'eau de Loches et dans l'eau d'Arcueil, mais beaucoup moins abondant dans l'eau de Seine ;

2° Après avoir filtré les liquides sur lesquels il venait d'opérer, pour en précipiter l'oxalate de chaux, il les a traités par le phosphate de soude, additionné d'un peu d'ammoniaque; l'eau de Loches a donné alors un précipité plus considérable que les deux autres, ce qui lui a fait voir qu'elle contenait *plus de sels de magnésie que les eaux de Paris ;*

3° Par le chlorure de baryum, l'eau de Loches fournit un précipité qui tient le milieu entre celui que donne l'eau d'Arcueil, plus considérable, et celui de l'eau de Seine, qui l'est moins. Si l'on ajoute un peu d'acide chlorhydrique ou azotique, le précipité de l'eau de Loches se redissout en grande partie, et est alors beaucoup plus faible que celui de l'eau d'Arcueil, et même que celui de l'eau de Seine ; ce qui prouve qu'une grande partie du précipité était due à une combinaison de baryte et d'acide carbonique, et la plus faible portion seulement à la formation du sulfate de baryte ;

4° Par l'azotate d'argent, l'eau de Loches fournit un précipité blanc insoluble dans l'acide azotique et soluble

Digitized by Google

dans l'ammoniaque, beaucoup plus faible que dans les deux eaux prises pour types de comparaison ;

5° Les divers réactifs propres à déceler la présence de la matière organique, tels que le chlore, le sublimé corrosif, le tannin, n'ont pas produit dans l'eau de Loches de trouble appréciable ;

6° Un litre et demi de cette eau alcalinisée par la potasse pure a été évaporée au bain-marie jusqu'à siccité dans une capsule de porcelaine, chauffé ensuite avec un excès d'acide sulfurique et additionné à l'acide nitrique, nitreux et de chloroforme, sans qu'il s'y soit développé aucune coloration propre à accuser la présence de l'iode ;

7° Le gaz, obtenu par l'ébullition de deux litres d'eau dans un bassin rempli aux neuf dixièmes par ce liquide, a donné un précipité abondant dans un petit tube en U, contenant de la baryte, qu'il traversait pour se rendre sous une cloche pleine de mercure ; le volume du gaz arrivé sous cette cloche s'est réduit d'un peu plus d'un quart par le séjour d'une boule de phosphore.

De cet examen comparatif de l'eau de Loches avec celles de la Seine et d'Arcueil, usitées à Paris, et dont les qualités sont parfaitement déterminées, il a tiré les conclusions suivantes :

1° La somme des principes fixes de l'eau de Loches ne dépasse pas celle des meilleures eaux potables ;

2° Cette proposition acquiert encore plus de certitude si l'on remarque que les sulfates, dont la proportion augmente dans les eaux de qualité inférieure, et qui coïncident le plus souvent avec la présence de matières organiques abondantes, sont précisément en minorité dans l'eau de notre pays, où les carbonates dominent ;

3° Les sels de magnésie sont plus abondants que dans les eaux de Paris, tandis que les chlorures y sont en moindre proportion ; nos recherches pour y trouver de l'iode

Digitized by Google

ont été infructueuses. Ce résultat, en songeant aux théories de M. Grange et de M. Chatin sur l'étiologie du goître, devait nous faire rechercher quel était à Loches le nombre des personnes atteintes de cette maladie : le village compte 1,370 habitants, 104 sont goîtreux ; des familles entières en sont affectées ; les femmes en offrent de plus nombreux exemples que les hommes.

M. Hervey considère que le goître est commun, surtout chez les pauvres, et il explique la différence d'appréciation des causes du goître qui se manifeste entre M. Saussier et lui, par la différence de leur clientèle ; tandis que M. Saussier voit principalement des malades de la classe aisée et de la classe riche, M. Hervey hante surtout la classe laborieuse et misérable, et il y rencontre chez les jeunes filles de douze à dix-sept ans beaucoup de grosses gorges dans le quartier bas, dans les Tauxelles, à la Vacherie. Comme la plupart de ces jeunes filles émigrent dans des quartiers plus élevés, elles se placent dans de meilleures conditions hygiéniques, et les grosses gorges disparaissent. Pour lui, la cause première c'est la constitution lymphatique ; la puberté modifie cet état et amène par conséquent la disparition du goître.

M. Saussier maintient son opinion ; le grand nombre de grosses gorges qu'il a observées dans les pensions de jeunes filles, appartenant à la classe aisée, et venues de tout le département, aussi bien de ses parties élevées et crayeuses, comme Arcis, que des pays bas et humides, lui témoigne que les causes du goître sont multiples.

M. Hervey déclare qu'il n'a pas été appelé souvent dans des pensionnats ; il a donné pendant dix ans des soins dans une seule maison d'éducation très-bien située, et il n'a noté que très-peu de grosses gorges. Mais il se demande si l'observation des pratiques religieuses, fort en honneur dans les maisons d'éducation de Troyes, l'usage du maigre, du

Digitized by Google

jeûne et des vigiles, surtout à l'époque de la première communion, ne seraient pas des causes efficientes de goître. Il appuie son opinion sur ce fait qu'il a constaté souvent, que les jeunes filles rentrées dans leurs familles, pubères, mariées, ne présentent plus cette augmentation du volume de la glande thyroïde.

M. Saussier répond qu'il a observé beaucoup de goîtres chez les enfants riches élevés dans leurs familles.

M. Vauthier fait remarquer que des observations de MM. Saussier et Hervey résulterait que dans ce pays il y a énormément de grosses gorges, ce qui, à ses yeux, est une exagération.

De tout ce qui vient d'être dit, M. Ancelon conclut que la cause du goître dans l'Aube est inconnue. En parcourant la ville, il y a constaté des causes d'insalubrité considérables, 1° *le marais* qui s'étend du quai de la Préfecture à la porte de Croncels, d'où doivent s'élever des effluves déterminant des fièvres intermittentes; 2° cette disposition fâcheuse de la ville, qui, percée seulement dans un sens, de l'est à l'ouest, n'a pour voies transversales que des ruelles étroites, sans air ni lumière, où les ruisseaux entraînent toutes sortes d'immondices, et où les habitations sont impossibles. — Il faut étudier la composition géologique du sol; analyser les eaux.

M. le président Roux, de Marseille, résume la discussion en établissant que, pour la production du goître, il faut le concours de causes multiples; c'est à la recherche de ces causes qu'il convient de se livrer. Si autrefois les goîtreux étaient plus nombreux à Troyes, c'est évidemment à l'assainissement de la ville, à la destruction des remparts, à l'établissement des jardins en place d'eau souvent vaseuse qu'il faut attribuer cet heureux résultat.

M. le Président propose l'ordre du jour de la séance

Digitized by Google

prochaine ; si M. le Dr Bertrand est arrivé, on traitera de la pellagre ; dans le cas contraire, de la scrofule et de la fièvre typhoïde.

M. le président général Baruffi demande quelle est la quantité d'air que renferme l'eau de Loches, la potabilité dépendant plus encore de la quantité d'air que de la composition chimique. M. le Dr Fontaine répond qu'il n'a pas fait de recherche sur cette donnée.

La séance est levée à onze heures.

Séance du 4 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr ROUX, DE MARSEILLE

A neuf heures la séance est ouverte.

M. le Dr Bacquias, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 août.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Dr Herpin, de Metz, fait hommage à la section de sept brochures dont il est l'auteur.

L'assemblée accepte et remercie M. Herpin.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de la fièvre typhoïde.

M. Viardin père, ne pouvant assister à la séance, prie l'assemblée de remettre la question à un autre jour. Cette demande est acceptée.

On passe ensuite à la question de la scrofule.

M. Vauthier donne lecture d'un travail intitulé : *Quelques considérations sur le traitement chirurgical des affections scrofuleuses non tuberculeuses* ; — trois observations

Digitized by Google

d'extirpations de glandes hypertrophiées, opérations suivies de succès.

L'assemblée décide que le mémoire, accompagné des observations, sera inséré au compte-rendu de la section, et qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

M. le Dr Bacquias présente quelques observations sur la question de savoir si la scrofule est en progrès ou en décroissance dans l'Aube. Médecin d'une salle d'asile et d'un hospice d'orphelines, il ne voit presque plus de scrofules; à l'hospice des orphelines, il n'en rencontre même pas du tout. Jamais il n'observe d'ophthalmies assez graves pour faire craindre la perte de la vue; jamais d'ostéites. Mais il soumet les enfants à l'administration de l'huile de foie de morue, comme réconfortant, comme améliorant la nutrition. — A l'hospice Saint-Martin-ès-Aires, il n'a jamais de malades. Pendant l'épidémie de grippe et de fièvre éruptive de l'hiver dernier, il n'a pas eu un seul enfant atteint. Il attribue cet heureux état de choses à la bonne tenue et à la salubrité exceptionnelles de l'établissement, qu'il invite les membres de la section à visiter. Il ajoute que l'hospice Saint-Nicolas, où sont placés les orphelins, et qui est dans des conditions moins bonnes sous le rapport de la salubrité, ne présente non plus presque jamais de malades, au dire de M. Vauthier, chargé du service de cet établissement.

M. le Dr Ancelon attribue la scrofule à une série de causes, telles que les habitations malsaines, le défaut d'aération, la mauvaise nourriture, la misère. Il demande s'il est survenu dans la ville de Troyes des changements importants, et si la condition des ouvriers s'est améliorée. A quoi doit-on attribuer la forme éruptive, cutanée de la scrofule?

M. le Dr Bacquias répond qu'il est hors de doute que la

Digitized by Google

ville est devenue moins malsaine. Quant à la forme éruptive de la scrofule, il l'attribue surtout à la malpropreté.

M. le Dr Ancelon demande si les ophthalmies sont fréquentes, si elles sont sujettes à des récidives qui les aggravent; si l'on observe beaucoup de hératites ulcérées et de staphylômes; l'une des causes de ces récidives n'a pas été assez remarquée; c'est une affection de la muqueuse nasale qui, presque toujours, amène le retour de l'ophthalmie. Il regarde donc comme important de traiter cette affection, et il la combat au moyen de la pommade au nitrate d'argent, en même temps qu'il traite les yeux par des collyres appropriés.

M. Vauthier conteste l'importance accordée par Baudelocque à l'influence de la mauvaise aération dans la production de la scrofule. Au moins, il trouve que Baudelocque a exagéré, ainsi qu'on le lui a démontré d'ailleurs pour ce qu'il avait dit sur un des quartiers de Londres. — M. Vauthier croit que la remarque de M. Ancelon, relative à l'affection de la muqueuse nasale comme cause de récidive de l'ophthalmie, est d'une bonne observation.

M. le Président demande qu'il y ait alternance des questions du programme et des travaux adressés à la section.

Sur la IXe question : *Des maladies épidémiques dans l'Aube,* personne ne présente d'observation.

Une des questions du programme est relative aux maladies qui peuvent être spéciales à certaines classes d'individus ou à certaines professions. Un mémoire ayant été adressé par M. le Dr Prié, des Riceys, en réponse à cette question, il est donné lecture du mémoire qui relate quinze cas de cataracte, dont plusieurs guéris, la plupart améliorés sous l'influence d'un traitement, ainsi indiqué à chaque cas: *Magnésie*, sans aucun autre renseignement.

M. le Dr Ancelon se demande en quoi le mémoire a rap-

Digitized by Google

port à la question posée par le programme. Il voit bien dans la première observation qu'il s'agit d'un horloger, et il s'attendait que les sujets des observations suivantes seraient des artisans s'occupant d'arts mécaniques exigeant la fatigue des yeux, mais il n'en est rien. Dans un cas, le sujet avait reçu un coup sur la tête. Ceci est bien différent de ce qui se passe dans la cataracte ordinaire se développant lentement, sans violence extérieure. Selon lui, l'auteur n'est pas au courant de la question. Il parle de l'emploi de l'ammoniaque. Dans certains accidents de l'œil on a employé l'ammoniaque, mais ce n'était pas comme remède contre la cataracte. On peut consulter, sous ce rapport, les observations de Dunders, de Græfe, de Quadri. M. Ancelon a employé avec succès l'ammoniaque dans des opacités cristallines, survenues à la suite d'un coup ou d'une chute, d'une violence extérieure en un mot. — Mais, dans tout autre cas, il nie qu'on ait jamais pu avoir la moindre prise sur une cataracte. En terminant, M. Ancelon proteste qu'il ne s'est occupé du mémoire lu que relativement à la question posée par le programme, ledit mémoire ne lui semblant pas mériter l'attention d'un médecin sérieux.

Il est donné lecture d'un deuxième et d'un troisième mémoire du même auteur. Le premier est relatif à quelques maladies épidémiques, telles que le choléra, la grippe, la rougeole.

Le second traite des médicaments qui conviennent dans les épidémies. Ces deux mémoires n'étant pas plus sérieux que le précédent, l'assemblée refuse de continuer à les entendre. M. Ancelon déclare qu'il n'est pas possible d'aller plus loin.

M. le Président demande qu'on lise au moins les conclusions du troisième mémoire. Des oppositions nombreuses se manifestent.

Alors, et pour terminer cette affaire, M. le Président

Digitized by Google

charge M. le Dr Eugène Viardin de prendre connaissance desdits mémoires et d'en faire un rapport.

XIe Question : *Considérations anatomiques, pathologiques et physiologiques sur les articulations;*

XIIe Question : *Des luxations rares;*

XIVe Question : *De l'emphysème en général;*

XVe Question : *Des vomissements incoërcibles dans la grossesse.*

Ces diverses questions ne sont pas traitées.

M. le Dr Lecadre, du Havre, a adressé au Congrès un mémoire intitulé : *Propositions concernant un examen comparatif du forceps et de la version.*

Ces propositions n'apprennent rien de plus que ce qui est contenu dans tous les traités classiques sur la matière. Appliquez le forceps, quand les indications s'en présentent, faites la version s'il n'y a pas d'indications d'appliquer le forceps, et de plus, ayez de la patience. C'est ce qu'on a toujours dit. Les conclusions seules appartiennent un peu plus à l'auteur. — Il regarde le forceps comme dangereux, exagération évidente, si le forceps est appliqué méthodiquement. Il donne de beaucoup la préférence à la version; proposition contestable.

M. le Dr Saussier fait un examen critique du mémoire précité. Il a fait, pour sa part, cent vingt-cinq applications de forceps depuis qu'il exerce la médecine, et seulement dix fois la version. Il pense qu'en général on attend trop longtemps, et que, quand la tête est bien descendue dans le petit bassin, qu'elle est bien saisissable, il faut appliquer immédiatement le forceps; que de cette manière on sauve la vie de l'enfant et de la mère. Selon lui, la version est plus difficile pour l'accoucheur, et plus grave pour la mère et pour l'enfant, et, en résumé, il préfère de beaucoup l'application du forceps à la version. Il ajoute que rarement les accouchements difficiles sont dangereux.

Digitized by Google

M. le Dr Ancelon établit que la statistique donne raison à M. Saussier, et que le forceps est toujours préférable à la version.

M. Saussier dit qu'à part les cas où le bras se présente il ne pratique jamais la version.

M. le Dr Hervey dit avoir fait quinze cents accouchements depuis son arrivée à Troyes; il n'a appliqué que trente-cinq fois le forceps. Le plus souvent il ne l'appliquait que quand l'enfant était mort. M. Hervey demande à M. Saussier si sur les cent vingt-cinq applications de forceps qu'il a faites il a eu beaucoup d'accidents. M. Saussier répond que l'application du forceps ne détermine pas d'accidents.

M. le Dr Herpin approuve M. Saussier, qui n'attend pas en général plus de trois heures quand, la tête étant bien placée, la délivrance ne se fait pas. Il agit quand même les contractions continuent.

M. Hervey dit que chez les femmes grosses, replètes, le travail est ordinairement lent, et que l'introduction de la main est très-douloureuse et dangereuse pour la femme; que la patience est le devoir du médecin en fait d'accouchement; qu'il n'a jamais eu de fistules vésico-vaginales, ni vésico-rectales, et que généralement l'accouchement se termine naturellement. Il insiste sur les dangers de l'application du forceps.

M. Saussier maintient qu'il y a toujours avantage à avoir recours au forceps, quand le travail est arrivé à un certain degré.

M. Hervey raconte que, l'année dernière, il a été appelé à la campagne, près d'une primipare, grasse, rondelette. Deux confrères et une sage-femme assistaient la patiente. Du seigle ergoté avait été donné à haute dose. On avait tenté, sans résultat, une application de forceps. A son arrivée, M. Hervey constate que l'enfant se présente en position convenable, et que la femme est dans un état nerveux très-

Digitized by Google

prononcé. — Il donne à ses confrères le conseil de calmer cette femme par des paroles consolantes, et par l'administration d'une potion calmante ; il se retire en disant que si, à trois heures du matin, la femme n'est pas délivrée, on ait soin de le faire prévenir, et qu'il sera près d'elle à cinq heures. Le conseil ayant été suivi, l'accouchement s'est terminé naturellement.

M. Guichard déclare qu'il lui paraîtrait utile d'être fixé sur la valeur de l'intervention, telle que la pratique M. Saussier, et de la temporisation que conseille M. Hervey.

La séance est levée.

Séance du 5 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr ROUX, DE MARSEILLE

A neuf heures la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 4 août, lu par M. Vauthier, l'un des secrétaires, est adopté, sauf deux rectifications.

M. le Dr Eugène Viardin réclame la lecture de la fin du troisième mémoire de M. Prié, lecture commencée hier. L'assemblée, consultée, ne donne pas suite à cette proposition.

M. le Dr Bertrand remercie la section de l'avoir nommé l'un de ses vice-présidents.

Il donne lecture d'un mémoire sur la pellagre. Il est ainsi conçu :

Il est assurément peu de questions qui méritent mieux que la *pellagre* de fixer l'attention et les études du médecin. Que cette affreuse maladie soit de date récente en Europe, et que ses premières atteintes ne dépassent pas le commencement du dernier

Digitized by Google

siècle, ou bien qu'elle ait toujours existé, méconnue dans des temps où la science n'avait point encore reçu les fécondes clartés de la philosophie, avant que Bacon et ses disciples eussent fourni les règles sévères de tout progrès dans les connaissances humaines, toujours est-il que la pellagre ne saurait plus être considérée comme un mal borné, circonscrit dans les limites étroites du pays lombardo-vénitien. Après les observateurs qui décrivirent l'endémie qui désola cette contrée, bientôt l'Espagne reconnut, à l'exacte description des médecins italiens, que la même maladie n'était pas étrangère à son territoire. Puis, il y a vingt ans à peine, la médecine fit en France les mêmes observations, avec quelque timidité d'abord et quelque hésitation. Mais les faits se multipliant, authentiques et bien observés, il ne resta plus aucun doute; la pellagre existait chez nous, sinon à l'état endémique, du moins et très-certainement sous la forme sporadique et dans des proportions telles, que j'ose affirmer qu'il n'est pas aujourd'hui en France un seul médecin, ayant dix années d'exercice, qui n'ait été à même de l'observer dans sa clientèle. A qui douterait de cette assertion, je répondrais hardiment : Vous avez vu de la pellagre, mais, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans vous en douter. — Dans de semblables conjectures, je félicite hautement le Congrès scientifique, qui honore notre département de sa présence, d'avoir donné, dans son ordre du jour, place à cette grande et grave question. Pour mon compte, je réponds à cet appel dans les limites modestes que ma position m'a tracées, mais avec la conviction d'accomplir un devoir. *Si desint vires, tamen laudanda voluntas.*

Voici les faits de pellagre qu'il m'a été donné d'observer :

Le 6 mars 1829, je fus appelé à visiter la femme de Fiacre Fèvre, berger à Mesnil-la-Comtesse, petit village bâti à quatre kilomètres à gauche de l'Aube, en bas et au nord d'un coteau crayeux, sans eaux d'aucune sorte. Cette femme, âgée de quarante ans, mère de cinq garçons, réclamait mes conseils pour un coup de soleil qui avait frappé les deux mains. En effet, toutes les apparences s'y rencontraient. Malgré les soins locaux, l'inflammation douloureuse des mains persistait. Vers la fin du mois, le 28, je constatais un dérangement intellectuel très-manifeste. J'avais lu la description de la pellagre italienne; je crus en avoir rencontré un exemple chez cette femme. Ma présomption

Digitized by Google

semblait se fortifier de jour en jour par la persévérance de l'affection cutanée des mains et l'aggravation de la démence, quand elle me parut pleinement confirmée par le suicide qu'accomplit cette pauvre insensée, en se jetant dans son puits à la fin de l'été. — J'étais convaincu de n'avoir pas commis d'erreur de diagnostic, mais j'étais presque honteux de ma découverte et je n'osai point lui donner de publicité, parce que, à cette époque, il y a plus de trente-cinq ans, on ne soupçonnait pas l'existence du *mal de la rosa* en France, et que je craignais de m'exposer aux quolibets des journaux de ce temps. Cependant, ma conviction eut bientôt l'occasion de se corroborer par le fait suivant :

La femme Simonnot, dont le mari était également berger à Mesnil-Lettre, autre village situé sur la même ligne et dans les mêmes conditions que le précédent, me fit appeler le 27 mars 1830. J'eus lieu de faire les mêmes observations que sur la première malade : érythème à la face dorsale des deux mains; trouble mental débutant le 8 juillet, s'accroissant incessamment jusqu'à l'automne, pendant lequel cette femme mourut volontairement noyée dans son puits.

Quelques années plus tard, la femme de Julien Collet, cultivateur aisé de Longsols, présente les mêmes symptômes, tant pour le signe pathognomonique de l'affection pellagreuse que pour l'altération de l'intelligence. Bien des fois elle menaça et tenta de se noyer. Mais la démence s'étant accompagnée de paralysie, la femme Collet succomba à la détérioration progressive de l'organisme tout entier.

Je pourrais citer, de mémoire ou sur des notes trop succinctes, plusieurs autres faits semblables observés dans ma clientèle. Mais il leur manquerait, comme à ceux qui précèdent, des détails essentiels et bien circonstanciés, notamment en ce qui concerne les perversions des fonctions digestives. Je juge préférable de présenter de suite des observations plus récentes et mieux étudiées.

Le nommé Eloi Plez, bonnetier et cabaretier, est né et resté domicilié à Chaudrey. Ce village, bien situé, à un kilomètre à gauche de l'Aube, boisé au nord, libre à l'accès de l'air sur toutes les autres directions, est bâti sur un sol léger, crayeux et très-perméable, sans eaux dormantes ni marécages. Plez est marié, il a trois enfants bien portants, sans antécédents mala-

Digitized by Google

dits personnels ou héréditaires, convenablement nourri : il est pris, en 1846, à l'âge de trente-trois ans, d'accidents du côté de l'estomac, caractérisés surtout par de la gastralgie dyspeptique avec pyrosis et pituites. J'attribuai cet état à l'abus des spiritueux, dont, sur ma recommandation, le malade eut la raison de ne plus faire abus dorénavant. Néanmoins, tous les ans, dans l'été, les mêmes accidents gastriques se reproduisaient, accompagnés tantôt d'une constipation opiniâtre, tantôt d'une diarrhée rebelle. Plus tard et dans les dernières années, il est souvent arrivé au malade de rendre par les selles une grande quantité de sang liquide. Ces hémorrhagies provenaient-elles d'anciennes hémorrhoïdes intérieures, ou bien plutôt n'étaient-elles pas une des conséquences de l'état cachectique qui jetait dans tout l'organisme son germe destructeur? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, l'hiver venu, les fonctions digestives se rétablissaient, la nutrition s'opérait passablement et les forces renaissaient. Mais, au retour du printemps, sans cause apparente, les mêmes scènes se reproduisaient en empirant chaque année. Mon opinion était faite; mon malade avait une gastrite chronique, à dégénérescence prochaine et à exacerbations que je ne manquais jamais d'attribuer à des imprudences, à des écarts de régime. Combien de fois ai-je répété à ce pauvre homme : prenez garde, la goutte vous tuera; et lui de répondre : je n'en ai pas bu depuis bien des années... Je ne le croyais pas et persistais dans mon opinion; *Errare medicum est*. Je l'ai bien reconnu environ six ans après le début des troubles digestifs. Un certain printemps, j'aperçus aux mains un signe qui m'était bien connu, mais ne préoccupant guère le malade qui l'attribuait à un coup de soleil. C'était l'érythème pellagreux peu intense, mais sûrement reconnaissable, quand la desquammation s'opérait, à l'aspect luisant, sec et parcheminé de tout ce qui avait été le siége de l'éruption, tranchant net et sans transition avec la peau saine. On ne peut mieux se faire idée d'une surface pellagreuse qu'en la comparant à l'état dans lequel se trouve l'épiderme reformé peu après l'action d'un vésicatoire. La face dorsale des pieds était aussi manifestement le siége du même érysipèle spécifique. A cette découverte, ma stupeur fit place bien vite au regret de ne pouvoir rien opposer à ce mal dont je prévoyais l'issue fatale. Je donnai bien quelques conseils, mais sans espérance et sans foi. Le malheureux vécut encore bien des années avec ces alternatives de mauvais état

Digitized by Google

des voies digestives et du retour périodique de l'érythème chaque été, et d'amélioration très notable pendant l'hiver. Je ne voyais cependant point apparaître le symptôme final et infaillible de cette maladie cruelle. Sauf un état mélancolique profond, le malade conservait l'intégrité de ses facultés intellectuelles. Dans le courant de 1862, la mélancolie et le découragement se nuançaient parfois de quelques paroles trahissant un commencement de lypémanie. Les faits vinrent bientôt confirmer mes appréhensions. A deux reprises, pendant la nuit, il tenta de se brûler la cervelle avec un fusil que, la dernière fois, sa femme n'eut que le temps de saisir pour détourner le coup. Dans les derniers jours de son existence, il a fallu employer une surveillance bien active pour empêcher qu'il s'étouffât, tantôt avec le drap de son lit qu'il enfonçait profondément dans la bouche, tantôt avec les deux mains, dont il s'étreignait la gorge avec frénésie. Ce malheureux, ne digérant plus depuis longtemps, épuisé, a trouvé le terme de seize années de souffrances dans le courant de novembre 1862, à l'âge de quarante-neuf ans.

Euphrasie Vernant, femme de Constant Lepage, cultivateur aisé de Saint-Nabord, convenablement logée, bien nourrie, habite un village sainement situé à un kilomètre à gauche de l'Aube, près de bois et de prairies au nord-est. Cette femme accoucha heureusement pour la troisième fois le 29 mai 1854. Elle avait perdu ses deux premiers enfants en bas âge ; je l'engageai, pour lui donner les meilleures chances d'élever celui-ci, de l'allaiter elle-même. La sécrétion laiteuse s'établit mal et se tarit en peu de jours. L'enfant fut placé chez une nourrice dans le même village, quinze jours après sa naissance. A partir de ce moment, Euphrasie fut prise d'aberrations d'intelligence aussi extraordinaires qu'inexplicables. La plus singulière consistait dans l'abolition complète du sentiment maternel. Elle se refusa opiniâtrément, pendant longtemps, à voir son enfant. Plus tard, elle éprouva des hallucinations des sens, de la vue et de l'ouïe. Elle ne reconnaissait plus ses champs, et était arrivée à un détachement complet des intérêts de sa culture et à l'oubli des travaux qu'auparavant elle exécutait avec ardeur. Un état mélancolique s'empara d'elle et persista tout l'été. Peu à peu les distractions et le retour à l'amour du travail prirent la place du délire maniaque, qui disparut complétement vers le mois de décembre. — J'avais perdu de vue cette malade, lorsque, six

Digitized by Google

ans plus tard, au mois de mars 1860, je fus appelé à lui donner des soins à l'occasion des mêmes troubles intellectuels qui venaient de la frapper de nouveau. A ma première visite, je constatai l'éruption pellagreuse, au dos des mains, avec ses signes les moins équivoques. Le mari et la femme, questionnés à ce sujet, m'apprirent que depuis plusieurs années (peut-être même avant la première attaque de manie) les deux mains étaient ainsi frappées, au printemps, de coups de soleil. Je n'exposerai point en détail les actes insensés auxquels se livrait souvent cette infortunée. Il suffira de dire que, contrairement à ses habitudes de piété, elle jure et sacre comme un charretier, elle malmène brutalement sa mère, elle chante et pleure, elle se dépouille vivement de ses vêtements et les projette loin d'elle. Si l'exaspération maniaque se calme et qu'elle veuille s'occuper d'un travail de couture, elle n'en est jamais satisfaite ; nouvelle et lamentable Pénélope, elle le défait et le recommence sans fin. — Pendant tout le cours de la maladie, les organes digestifs ne parurent aucunement souffrir, ni dans leur état organique, ni dans leurs fonctions. Je n'ai eu à noter à cet égard qu'une seule chose, c'est l'existence d'une constipation opiniâtre. Le fait est certain ; je répète que la malade n'avait d'autres évacuations alvines que celles que je provoquais. — Cependant le flambeau de la raison n'était pas complétement éteint chez la malheureuse insensée. Deux sentiments survivaient dans ce naufrage, tous deux également énergiques et parfaitement lucides. D'une part, elle tenait par dessus tout à cacher son état mental à son mari. Elle ne cessait de répéter combien elle craignait qu'il s'en aperçût et qu'il n'en prit trop de chagrin. Elle employait à cet effet la dissimulation la mieux calculée. D'autre part, elle manifestait une préoccupation constante, relative à l'idée fixe qu'elle nourrissait, de mourir dans son lit. Plus d'une fois elle se priva pendant longtemps de toute alimentation, ou elle essaya de suspendre volontairement la respiration pour parvenir à ce résultat si ardemment désiré. Je n'oublierai jamais la scène navrante dont je fus témoin le jour de ma dernière visite. Cette infortunée, n'ayant pu se procurer une mort en apparence naturelle, me disait, avec un calme et une lucidité dont je ne la croyais plus capable : Je me sens entraînée irrésistiblement et malgré moi à me donner la mort. Il faut que vous me fassiez mourir dans mon lit ; de grâce, ne me refusez pas ce service. Vous savez quel est mon attachement pour mon

Digitized by Google

mari et combien j'aime mon enfant, faites que je ne leur laisse pas mon nom déshonoré par une mort violente. — A cette occasion, je ne manquai pas de renouveler les recommandations que depuis longtemps je faisais à la famille, d'exercer la surveillance la plus soutenue. Elle parvint à la déjouer avec une finesse propre souvent aux aliénés. Le 29 juillet au matin, pendant que son mari se rasait, elle prétexte d'avoir à porter un pot de miel chez son beau-père qui demeure presque en face; elle s'y rend en effet, mais au lieu de revenir chez elle, elle prend rapidement le chemin de la rivière, distante de plus d'un kilomètre, dépose son tablier sur le bord et se précipite.

Valentine Gillier, âgée de douze ans, fille d'un maréchal, demeurant à Chaudrey, jusque-là bien portante, bien nourrie et bien logée, est prise de diarrhée qui dure pendant tout l'hiver 1862-63, et se termine au printemps. Elle passe le dernier été en bonne santé. La diarrhée reparaît en novembre dernier et n'a plus cessé jusqu'à ce jour. En avril dernier, les deux mains se couvrent de l'érythème pellagreux, avec ses caractères constants : rougeur érysipélateuse, desquammation, épiderme nouveau brun-noirâtre, qui disparaît après six semaines de durée. A ce moment, pendant le temps des cerises dont elle fait un abondant usage, et sous l'influence du vin de quinquina, les fonctions digestives se rétablissent passablement. Mais, depuis quinze jours, tous les accidents reparaissent avec une intensité plus grande. Il y a, par vingt-quatre heures, six ou huit selles liquides jaunes passant promptement au vert; l'estomac repousse toute alimentation par de fréquents vomissements; les pieds sont œdématiés (Dr Bucquoy), le ventre est douloureux à ce point qu'il ne peut supporter la moindre pression, la colonne rachidienne est le siége de douleurs vives et lancinantes (Dr Billod). — Depuis plusieurs mois, la petite malade, jusque-là vive, enjouée, ardente au travail, est tombée dans une mélancolie profonde. Rien ne la distrait, rien ne l'amuse. Elle passe tout le temps taciturne, la figure détournée des assistants, sans exprimer une plainte ou faire une question. Je ne doute pas que cette enfant ne soit, dans tout son organisme, empoisonnée par la cachexie pellagreuse. L'évolution complète de la maladie ne s'effectuera pas. L'enfant sera tuée avant que la démence vienne, comme presque toujours, clore la série habituelle des accidents propres à la pellagre.

Digitized by Google

Louis-Léon Vallois, enfant de cultivateurs aisés de Longsols, est né en octobre 1849. Le village est dans une bonne position, traversé du sud au nord par un ruisseau d'eau vive qui ne coule que pendant le printemps, son lit restant à sec tout le reste de l'année ; il est situé au sud-ouest d'un ancien marais complétement desséché et assaini depuis plus de trente ans. Les parents de cet enfant jouissent d'une santé parfaite ; son aïeul paternel et son aïeul maternel sont tous deux morts d'une affection cancéreuse de l'estomac ; ses deux grand'mères vivent encore très-bien portantes. Le lieu de sa résidence est salubre ; l'habitation, dont la face principale regarde le sud-est, est bien éclairée et aérée ; la nourriture de la famille est de bonne qualité ; l'usage du maïs lui est tout autant inconnu qu'à tous les habitants du canton. Jusqu'au printemps de 1853, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de trois ans passés, l'enfant, se portant à merveille, avait le développement physique et l'avancement intellectuel propres à cet âge. Au mois de juin de cette année, on m'amena cet enfant pour le traiter d'*un coup de soleil* qu'il avait à la face et aux deux mains, depuis le mois de mars. Au premier examen, mon opinion fut faite. Je dus enlever aux parents leur quiétude en leur faisant connaître la fatale vérité. L'enfant avait la pellagre. L'érythème offrait ses caractères les plus complets. La peau était rouge, fendillée, écailleuse, froncée, plissée en certains points comme la peau du crapaud, et partout où elle était débarrassée par la desquammation, elle présentait cet aspect lisse, sec, semblable à du parchemin teint de carmin ou de bistre, qu'on n'oublie plus après l'avoir une fois vu. Mon diagnostic ne fut que trop exact. Vers le mois de juillet, les troubles digestifs se manifestèrent sous la forme de diarrhée rebelle à toute médication. — Dès cette première année, la défaillance musculaire fut très-appréciable ; l'enfant était souvent pris de vertiges ; il faisait des chutes fréquentes et ne pouvait soutenir verticalement le tronc ni la tête, qui tombaient penchés d'un ou d'autre côté, en avant ou en arrière. Cette *debolezza* des italiens persista pendant les six premiers étés et depuis n'a plus reparu. — Chaque année, depuis le début jusqu'à ce jour, le petit malade est repris vers le mois d'avril des mêmes accidents : éruption pellagreuse au dos des mains et à la face, anorexie, diarrhée, hébétude, immobilité, tristesse ; en juillet, il se produit un peu d'amélioration qui fait place à une recrudescence en août. Depuis le mois de septembre,

Digitized by Google

l'état de santé local et général va s'améliorant tout l'hiver, jusqu'au retour du printemps, qui ramène périodiquement le même cortége d'accidents. — A cette époque de l'année, il survient toujours des épistaxis. Plus ces hémorrhagies sont fréquentes et copieuses, et moins les manifestations pellagreuses sont fortes pendant l'été qui suit. — Le sommeil est, dans toutes les saisons, tranquille et complet. — J'ai constaté plusieurs fois, pendant la période d'évolution estivale de la maladie, un fait qui me paraît de haute importance, c'est l'existence d'une stomatite aphteuse. Ne serait-ce pas l'indice qu'une éruption identique à celle de la peau (sauf les modifications dues à la différence des tissus) s'opère sur quelques autres points de la muqueuse des voies digestives et détermine les troubles graves et persistants des fonctions de cet appareil? L'expérience et l'anatomie pathologique répondront peut-être plus tard à cette question.

Sous le rapport moral, le pauvre malade a subi successivement la dégradation la plus complète : il est timide, il pleure sans motif et rit niaisement sans raison ; il n'a nulle conception ; il exécute machinalement les petits travaux qu'on lui ordonne, mais il ne saurait les répéter sans ordres nouveaux ; il ne distingue pas les diverses emblaves qu'il voit aux champs tous les jours ; il n'apprécie en aucune façon la valeur des objets et ne saurait compter ; il va chez le marchand du lieu chercher exactement l'objet qu'on demande, mais il paye en versant la poignée de sous que sa mère lui a donnée, sans pouvoir en calculer la valeur absolue ou relative; il s'habille seul en partie, mais il n'a point encore appris à lier ses jarretières et ses souliers. Sa parole est faible, embarrassée, brédouillante et peu intelligible ; en un mot, ce malheureux enfant est frappé d'idiotisme. Pour la raison, on ne lui donnerait pas quatre ans. Son organisation physique a subi le même arrêt de développement que son intelligence. A quinze ans, il offre par sa taille exiguë de $1^{m}20$, l'apparence d'un enfant de huit à neuf ans, si ce n'était que son dos voûté, sa tête inclinée en avant, le menton reposant sur le sternum, lui donnent l'apparence d'un petit vieillard. La dentition est cependant complète à vingt-huit dents pour cet âge. Le crâne, à forme conique, présente une manifeste dépression transversale vers la suture coronale, ce qui donne à la tête, en avant, la forme d'une calebasse. Jusqu'ici ce jeune garçon n'a point encore positivement déliré ; il n'a jamais

Digitized by Google

manifesté de propension au suicide. Loin de là, il s'effraye beaucoup de l'idée de la mort et des circonstances lugubres qui la suivent.

Je n'ai présenté que les détails essentiels de l'état déplorable dans lequel se trouve aujourd'hui cet infortuné. Ils me paraissent suffisants pour établir un des exemples les plus accentués et les plus complets de la pellagre. Quel sort lui réserve l'avenir? Hélas! l'expérience nous le révèle assez clairement. Il succombera sous les coups répétés de ce mal cruel qui atteint, dans leurs plus intimes profondeurs, les sources de la vie morale et matérielle.

Je n'ai pas la prétention de tirer des inductions formelles de ces faits trop peu nombreux. Mais, ne peut-on pas en inférer sans témérité que les lieux, ni l'alimentation, ni aucune des conditions hygiéniques ordinaires, n'ont d'influence appréciable sur le développement de la pellagre ; qu'elle n'est point contagieuse; que les prédispositions individuelles, non plus que l'hérédité, n'y jouent aucun rôle? On peut conclure enfin, des faits qui me sont personnels, que la manifestation constante, la condition essentielle de la maladie consiste dans l'éruption érythémateuse; que les deux autres caractères, la démence et les troubles digestifs peuvent manquer ou se faire attendre, sans qu'on puisse pour cela nier la pellagre, si l'affection cutanée est manifeste. J'en conclus encore que, contrairement à l'opinion si vivement soutenue du Dr Billod, l'érythème précède presque toujours, sinon constamment, les accidents nerveux et qu'il les précède quelquefois de plusieurs années.

La pellagre est comme la scrofule, la syphilis et beaucoup d'autres, une maladie constitutionnelle, diathésique, dont l'expression symptomatique est peu variable, mais dont l'infaillible résultat est la détérioration et la ruine de l'organisme tout entier. Cette maladie cruelle est de celles, trop nombreuses, dont la nature tient l'essence encore mystérieusement cachée jusqu'ici aux investigations de la science. Mais comme il est du propre des connaissances humaines de n'atteindre jamais de prime-saut les limites extrêmes d'une question quelconque et que, dans l'ordre physique, il n'en peut être aucune qui doive rester à tout jamais insoluble, les pionniers de la science doivent amasser pierre à pierre les matériaux de l'édifice à créer. C'est à ce titre que j'ai recueilli les faits qui précèdent. Que chacun appuie les travaux déjà considérables de Billod, à An-

Digitized by Google

gers, de Gintrac, à Bordeaux, de Landouzy, de regrettable mémoire, à Reims et de tant d'autres en France ; qu'il recueille de même, étudie et rende publics les exemples qu'il rencontre. Viendra le jour, j'en ai l'espérance, qu'un esprit supérieur et synthétique tirera de ces faits *la loi* de la pellagre. Et comme la médecine se contente rarement d'avoir fait seulement de la science spéculative, je ne doute pas qu'elle ne joigne un jour à ses autres bienfaits l'immense service de prévenir ou de guérir la pellagre délirante. Déjà d'heureux résultats ont été, dit-on, tentés et obtenus par l'usage des eaux thermales sulfureuses. C'est ici l'occasion de répéter aux générations médicales qui nous suivent : nos devanciers ont trouvé le spécifique des maladies périodiques ; d'autres celui de la vérole, d'autres plus modernes, le palliatif de la scrofule ;... à votre tour, pour la pellagre ; dussiez-vous marcher dans la voie d'un empirisme de bon aloi, qui après tout n'est que l'expérience, notre maîtresse à tous ; à votre tour, pour la pellagre, cherchez et vous trouverez.

Ce mémoire, aussi remarquable par la forme que par le fond, est basé sur sept observations, dont la première remonte à l'année 1829. Les faits cités par M. Bertrand sont très-loin de représenter tous ceux qu'il a observés. Il croit que la pellagre est une maladie très-fréquente dans l'Aube, mais qu'elle a dû passer souvent inaperçue. — La lecture de ce mémoire est accueillie par des applaudissements unanimes.

M. le Dr Saussier n'a pas d'expérience personnelle dans la question, qui d'ailleurs se rattache à d'autres. Il donne lecture de l'appréciation, dans un journal de médecine, de recherches nouvelles sur la pellagre par le Dr Bouchard, de Lyon. M. Bouchard trouve la cause de la pellagre dans la misère physique et morale de certains individus. Plusieurs autres causes sont invoquées, telles que la disposition du sol dans certains pays, et l'insolation prolongée. M. Bouchard décrit deux symptômes non encore notés : 1° un sillon transversal noirâtre à la lèvre inférieure ; 2° l'héliophobie.

Digitized by Google

M. le Dr Ancelon lit une note du Dr Trompéo, de Turin. La pellagre, dans certains pays, est une maladie endémique causée par la misère. Elle est stationnaire en Piémont et en Ligurie. Elle a disparu complétement dans quelques endroits.

Le Dr Vauthier a eu quatre cas de pellagre. Il pense que cette maladie a dû échapper souvent à l'observation. Il n'a pas vu de pellagreux qui se soit suicidé.

M. Viardin père a observé huit cas de pellagre. Il a vu trois personnes de la même famille, atteintes de cette maladie, qui se sont suicidées. Tous ces malades étaient dans une condition aisée; ils n'allaient point travailler aux champs. Par conséquent, on ne saurait attribuer chez eux la maladie à la misère, ni à l'insolation. L'une des malades était dans les conditions de misère morale, notées par le Dr Trompéo. Elle avait perdu, deux ans auparavant, un fils unique. M. Viardin a eu tout récemment un malade atteint de pellagre, sur la lisière de la forêt d'Aumont, à la limite du terrain crayeux.

M. le Dr Eugène Viardin demande à M. Bertrand s'il a noté des cas de pellagre accompagnés de paraplégie, l'un des cas cités par son père ayant présenté cette complication.

M. le Dr Bertrand dit qu'il a eu un seul cas non accompagné de paraplégie, mais seulement de faiblesse des membres.

On demande à M. Bertrand si les malades, qui se sont suicidés, ont péri par l'immersion dans l'eau. M. Bertrand répond que trois femmes se sont suicidées de cette manière.

M. le Dr E. Viardin demande si, dans les cas de M. Bertrand, le trouble intellectuel a précédé l'érythème. Réponse négative. Cependant M. Billaut, d'Angers, dit le contraire.

Digitized by Google

M. le Dr Saussier voit un nombre relatif important de suicidés chez les pellagreux dont on a parlé. Il en conclut que le suicide doit être très-fréquent dans les localités où la pellagre est endémique. Il a été attaché à l'hospice de Bicêtre, et il n'a pas eu un seul cas de pellagre.

On répond à M. Saussier que, dans les pays où la pellagre est endémique, les pellagreux sont en général enfermés dans des établissements hospitaliers, et qu'une surveillance active prévient ou empêche le suicide.

M. le Président adresse à M. Bertrand des éloges sur son travail; il y trouve des idées neuves, et demande que le travail soit imprimé.

L'assemblée vote l'impression, à l'unanimité.

La discussion est close sur ce sujet. On revient à la VIIIe question : *De la fièvre typhoïde dans l'Aube.*

M. le Dr Ancelon trouve que la question est singulièrement posée dans le programme. Il croit qu'on a fait pas mal de confusions dans l'histoire de la fièvre typhoïde; que cette histoire ressemble à ces anciennes pièces de monnaie usées par le frottement, qui ne laissent plus voir les empreintes qui servent à les distinguer. Il lit sur ce sujet un travail remarquable (1) par les considérations auxquelles il se livre sur les rapports qu'on trouve entre les fièvres éruptives, la variole notamment, et la fièvre typhoïde. Il sépare nettement la fièvre typhoïde des différentes espèces de typhus et notamment de ce qu'il appelle le typhus paludéen. Dans le typhus, d'après les recherches du Dr Jenner, de Londres, le tube digestif est complétement indemne de l'éruption dothineutérique. M. Ancelon a indiqué, en 1847, l'exagération de sensibilité et de contractilité du système musculaire. Pour lui, la fièvre typhoïde est cette variole *sine variolis* que Boerhaave avait prédite et attendue,

(1) Ce travail est publié plus loin.

Digitized by Google

comme devant remplacer la petite-vérole. Stoll avait exprimé la même pensée.

On ne peut donc pas dire que la fièvre typhoïde est une endémie paludéenne. — Aucune confusion possible entre la fièvre typhoïde et les affections paludéennes. Le traitement de l'une n'est pas celui des autres. *Naturam morborum ostendunt curationes*. D'ailleurs les éruptions cutanées et l'anatomie pathologique jugent la question. — Le traitement qui guérit une année la fièvre typhoïde, est sans action l'année suivante. Il faut donc prendre garde de se faire des illusions en pareille matière.

M. Vauthier explique à M. Ancelon pourquoi il est question, dans le programme, des fièvres paludéennes à propos de la fièvre typhoïde. Cette mention est faite à cause de la forme paludéenne que révêtent dans les communes situées sur les bords de la Seine les fièvres continues.

M. Ancelon donne des renseignements sur ce qui se passe dans la vallée où est située la ville de Dieuze qu'il habite. Une partie du pays est tantôt couverte d'eaux stagnantes, tantôt mise à sec ; d'où deux espèces de maladies successives, des fièvres intermittentes légitimes, et des fièvres rémittentes prises longtemps pour des fièvres typhoïdes. Dans ces fièvres, quand l'autopsie a été possible, elle n'a révélé aucun caractère des fièvres typhoïdes proprement dites. Il serait trop long de noter tous les détails intéressants que donne M. Ancelon. J'ajouterai seulement qu'il a observé que quand l'été est chaud et sec, on voit apparaître des maladies charbonneuses sans épizootie. Il a vu avec les vétérinaires qu'il fallait deux années d'humidité suivies d'une année de sécheresse pour amener des maladies charbonneuses chez les moutons. Il ne croit pas que la fièvre typhoïde soit jamais endémique ; pour lui, c'est du typhus paludéen.

M. Viardin père confirme l'observation de M. Vauthier. Il a observé sur les bords de la Seine et sur les bords de

Digitized by Google

l'Aube, et il a vu de vraies fièvres paludéennes qui prennent souvent l'aspect de la fièvre typhoïde et qui sont améliorées par le sulfate de quinine. Jamais il n'a pu pratiquer d'autopsie.

M. le Dr Bertrand conteste quelques assertions de M. Viardin, relatives aux conditions dans lesquelles se trouvent les bords de l'Aube qu'il habite.

M. le Dr Ancelon pense qu'on peut concilier les deux opinions. Il est, dans un pays paludéen, certains points assez éloignés des marais, et qui en ressentent cependant l'influence. Ceci s'observe notamment en Lorraine pour les communes qui sont sous le vent des marais.

A Nancy, la fièvre intermittente est presque inconnue, mais la fièvre typhoïde y règne constamment et n'est améliorée en rien par le sulfate de quinine.

M. E. Viardin cite des cas qui ont commencé comme une fièvre intermittente et qui ont présenté ensuite tous les caractères de la fièvre typhoïde.

M. le Président déclare que la question n'étant pas épuisée, sera reprise dans une des séances ultérieures.

XIIIe Question : *Corps étrangers de l'urètre et de la vessie.* M. le Dr Bertrand donne lecture d'une note dans laquelle il décrit un procédé qu'il a employé en 1861. Ce procédé, qu'on pourrait appeler procédé du passe-lacet, lui a été très-utile.

M. le Dr Eugène Viardin parle d'un procédé absolument semblable, qui aurait été annoncé tout récemment dans le sein de la Société de chirurgie.

L'assemblée accueille la communication de M. Bertrand par des applaudissements.

La séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 6 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr ROUX, DE MARSEILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. le Dr Vauthier, secrétaire, et adopté.

M. le Dr Crépinel présente plusieurs instruments de son invention : 1° pour l'extraction des corps étrangers dans les voies urinaires; 2° pour la staphyloraphie; 3° pour la fistule vésico-vaginale.

M. Viardin père communique plusieurs observations intéressantes.

M. le Président prie MM. Crépinel et Viardin père de vouloir bien remettre au secrétaire une note écrite, s'ils désirent que mention explicite soit rédigée des faits curieux qu'ils ont soumis à la section.

M. le Président, dans une causerie spirituelle et cordiale, nous donne la preuve que c'est au sein du Congrès et sous son heureuse inspiration, qu'est née la pensée de réunir en association tous les membres de la famille médicale. C'est au brillant Congrès de Strasbourg, qu'avec l'assistance de notre très-honoré vice-président, M. le Dr Ancelon, il provoqua la nomination d'une commission qui, composée des membres les plus distingués de la Faculté de médecine, adressa, à tous les médecins du Bas-Rhin, une circulaire pressante pour les inviter à former une association médicale. Depuis cette époque, chaque année a donné à M. Roux l'occasion désirée de propager les mêmes idées, et seize ans après l'association générale réalisait les fruits de cette active et dévouée propagande. Il persévère dans la mission qu'il s'est imposée, et, l'année dernière, le Congrès de Chambéry le chargea d'inviter les médecins au Congrès

Digitized by Google

de Troyes. Le nombreux concours de médecins qui prennent une part active aux travaux de diverses sections, prouve que l'appel de M. Roux a été entendu. Adresser la même invitation pour le Congrès prochain, tel est le vœu qu'il formule.

Il termine son allocution en affirmant que l'association des médecins peut seule mettre fin aux humiliations imposées aux médecins par les sociétés de secours mutuels : à Marseille, on en est venu à offrir aux médecins vingt-cinq centimes pour honoraires de leurs visites ! Et cependant, ne sont pas seulement admis dans les sociétés de secours mutuels des ouvriers, mais des commerçants aisés, des bourgeois, tous ceux enfin qui le demandent, quelles que soient leurs ressources. Les intérêts matériels du médecin ne sont pas seuls compromis; que devient sa dignité en présence de propositions aussi outrageantes pour celui que la nécessité forcerait de les accepter, qu'indignes de celui qui les formule? Il cite, la rougeur au front, le fait qui paraîtrait incroyable, d'un médecin honorable appelé à la barre d'une société de secours mutuels, présidée par un cordonnier, qui, le tire-pied à la main, menaça l'honnête praticien, s'il ne suivait point par point ses injonctions, données sous la forme la plus grossière.

A Marseille, il y a deux associations médicales vivant dans la meilleure intelligence : l'une, celle que préside M. Roux, a été déclarée d'utilité publique en raison des services qu'elle rend dans sa triple mission : elle est association de prévoyance pour les médecins; société de bienfaisance, car elle donne gratuitement des soins aux indigents; enfin, elle est société scientifique, et tous les ans elle publie ses actes. Malgré sa haute position et ses ressources pécuniaires (elle possède plus de 60,000 francs), elle est toute disposée à s'agréger à l'association générale. En attendant cette heureuse fusion, partout M. Roux sera le défenseur convaincu du principe de l'association. Que sommes-nous aujourd'hui ?

Digitized by Google

rien; soyons unis demain, nous serons tout. Aux médecins, toutes les charges sociales. Il y a vingt-deux ans que sur la médaille du Comité médical des Bouches-du-Rhône sont inscrits ces mots : *Union médicale*. Il est regrettable, qu'associés ou non, les médecins soient trop souvent divisés; les vœux les plus ardents de notre honoré Président sont pour l'union sincère et cordiale, dans l'intérêt des médecins, dans l'intérêt de l'humanité.

L'assemblée, après avoir chaleureusement applaudi aux excellents conseils de son président, approuve sa proposition et prie M. Roux de vouloir bien continuer son œuvre. M. Roux accepte cette mission, et nous annonce qu'à son grand regret il est obligé de nous quitter avant la clôture de la session ; il remercie la section de la bienveillance qu'elle lui a témoignée en l'appelant à la présidence.

L'assemblée vote des remerciements à M. Roux pour le zèle et l'amabilité qu'il a apportés dans la direction de ses travaux.

Avant de lever la séance, M. Roux charge de la visite des établissements hospitaliers de Troyes MM. Ancelon et Herpin, et les prie de communiquer au Congrès les résultats de leur visite.

L'ordre du jour de la séance prochaine est la réponse de M. Guerrapain, vétérinaire à Bar-sur-Aube, aux trois questions d'art vétérinaire du programme.

La séance est levée à onze heures.

Digitized by Google

Séance du 7 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr ANCELON, VICE-PRÉSIDENT

MM. Crépinel et Viardin père n'ayant point remis au secrétaire leurs notes sur les instruments et sur les observations de corps étrangers extraits de l'urèthre et de la vessie, qu'ils ont présentés à la séance précédente, le procès-verbal sur ces communications n'a pu être rédigé.

Le secrétaire lit une lettre de M. le Président général du Congrès sur la question des cimetières à Troyes; il y a quatre cimetières pour une population de 34,000 habitants, un seul suffirait. Le petit cimetière semble une enclave des maisons voisines. Quant au grand, sa situation n'est pas moins malheureuse; il se trouve également dans l'intérieur de la ville, entouré de belles maisons. — M. Baruffi a été fort étonné de voir les terrains répartis entre les différentes paroisses de la ville, en telle sorte qu'ici les cadavres sont amoncelés dans un coin insuffisant, tandis que d'autres parties contiguës sont parfaitement et inutilement libres; cette distinction de différentes paroisses dans le même cimetière lui paraît presque inconcevable. Mais l'inconvénient le plus sérieux du grand cimetière, c'est sa situation dans la ville même, et sous la direction des vents d'ouest et de nord-ouest; quand le vent prédominant d'ouest souffle, les dortoirs du beau et grand lycée, qui est éloigné du cimetière de cent-vingt mètres, doivent se trouver enveloppés d'une atmosphère de miasmes cadavériques, tandis que le vent du nord-ouest porte les émanations insalubres sur la ville elle-même. Le terrain sablonneux et léger qu'on voit à la surface du cimetière doit laisser échapper facilement les gaz et les miasmes. On assure que pendant les heures de

Digitized by Google

grande chaleur, la mauvaise odeur est très-sensible dans le lycée même. L'allée d'arbres qu'on voit dans l'intérieur du cimetière est un faible rempart contre ces émanations. La dépense pour la translation du cimetière présente une difficulté sérieuse ; mais n'oublions pas qu'avant de bien être, dit un vieux proverbe, il faut être : ***primum est esse, deindè benè esse.***

Cette dépense ne serait-elle pas compensée par la grande amélioration sanitaire de la ville? Les dépenses, dans une épidémie éventuelle, si malheureusement favorisée par les émanations du cimetière actuel, ne seraient-elles pas bien plus élevées? La vente des terrains du grand cimetière et des trois autres, après peu d'années, car le quartier paraît très-recherché pour de nouvelles constructions, aiderait beaucoup la ville à supporter la nouvelle dépense. Les autres difficultés, la cession, par exemple, de terrains à perpétuité, pourraient toutes se résoudre facilement, comme on les a toutes résolues dans d'autres villes.

M. le Président invite MM. les membres de la section à émettre un vœu spécial ou à recommander à l'administration de la ville de Troyes la nécessité de transporter dans une autre situation le cimetière actuel. M. le Maire, connaissant les inconvénients réels du grand cimetière, désire cette urgente amélioration hygiénique. Le vœu de la section de médecine présenté au Congrès, en séance générale et publique, pourrait aider à la réalisation des bonnes intentions de l'administration et de M. le Maire. L'expression d'un semblable vœu solennel serait peut-être un bon souvenir pour la section de médecine et pour le Congrès de Troyes.

La section a entendu avec le plus vif intérêt cette proposition. M. le D[r] Vauthier l'appuie ; dans des voyages dans le Nord et dans le Centre, il a constaté avec satisfaction que même dans les villages les cimetières étaient placés hors de l'enceinte. C'est par suite de considérations hygiéniques in-

Digitized by Google

contestables que M. Vauthier, dans une séance précédente, avait exprimé le vœu qu'on recherchât un mode d'inhumation qui conciliât à la fois le respect dû aux morts et la salubrité des vivants; les motifs ont été travestis, et il désire que M. le Dr Ancelon veuille bien, devant le Congrès, porter l'expression du vœu de M. Baruffi.

M. Perrot, après avoir fait remarquer qu'autrefois les cimetières étaient réservés à des familles, à des associations, chacun étant libre de se faire ensevelir là où il voulait, demande qu'on ajoute à la proposition de M. Baruffi la recommandation de planter dans le cimetière un rideau de verdure du côté des vents dominants.

M. le Dr Ancelon appuie cette addition, et, à l'unanimité, la section vote que ce vœu, ainsi amendé, sera adressé au Congrès, en séance générale.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions d'art vétérinaire, réservées pour cette séance, sur la demande de M. Guerrapain, vétérinaire à Bar-sur-Aube.

La IIIe question : *De l'Epizootie sur les oiseaux de basse-cour dans le département de l'Aube*, est mise d'abord en discussion.

M. Perrot ignore ce qui s'est passé dans l'Aube, mais dans la Loire et dans les départements voisins, des ménagères ont, dans la même année, renouvelé deux et trois fois leur basse-cour; à Alfort, MM. Delafond et Renard, chargés d'étudier cette question, sont arrivés à des conclusions diamétralement opposées : cette divergence a découragé les vétérinaires. C'est dans le but de favoriser des recherches sur cette maladie vulgairement appelée le *choléra des poules*, qui depuis plus de quinze ans cause en France des pertes très-réelles, que le Comice agricole d'Orléans, sur la proposition de son président, M. Perrot, offre une médaille d'or à distribuer lors du concours de 1865, à l'auteur du meilleur mémoire (mémoire devant être remis, avant le

Digitized by Google

le 1er mars, au bureau du Comice, à Orléans), sur les moyens de prévenir ou de combattre cette maladie. Non-seulement la race galline, mais les canards et les dindes sont aussi parfois atteints. Si, durant l'été, les pertes sont plus nombreuses, durant le printemps et même en hiver, les exploitations les plus soignées ne sont pas toujours épargnées. Des vétérinaires ont inoculé leurs volailles; elles ont succombé. Le sang devient noir, les plumes se hérissent, les crêtes deviennent violettes; M. Perrot ne serait pas éloigné de voir quelque chose de charbonneux dans cette affection; une meilleure aération, et même le juchoir en plein air, n'ont pas arrêté la maladie.

M. le président Ancelon recommande au secrétaire de signaler dans son precès-verbal le prix mis au concours par M. Perrot.

M. Vauthier a fait deux autopsies; les intestins présentaient une injection d'un rouge hortensia, comparable à celle que l'on observe dans le choléra; les autres organes étaient sains.

M. Hervey a perdu les deux tiers de ses poules; il a remarqué, entre autres symptômes, que telle poule qui venait de manger très-bien, devenait triste, se retirait dans un coin, ses plumes se hérissaient, les crêtes devenaient violettes et livides, les déjections fréquentes; au bout de sept à huit heures, une journée au plus, la mort arrivait. Il a, avec l'assistance de son fils, ouvert deux ou trois poules; il a noté les mêmes altérations que M. Vauthier, mais en outre le foie était ramolli, et d'une teinte jaune exagérée, comme ictérique.

M. Vallois rapporte que deux vétérinaires de l'artillerie de la garde considéraient que cette maladie était une méningite cérébro-spinale, et que le meilleur mode de traitement était une incision de la crête.

M. Guerrapain, qui entre en séance, répond que la mé-

Digitized by Google

ningite détermine toujours la mort, trente-six heures au plus tard, après avoir fait tomber dans le côma ; or, dans la maladie des gallinacés, la mort ne survenait souvent qu'au bout de huit jours, et quelquefois pas du tout.

Deux fois, sans obtenir de sang, M. Hervey a incisé la crête; les accidents digestifs ont été constatés, tandis qu'il n'a jamais observé de troubles cérébraux.

M. Guerrapain est invité à lire son mémoire sur cette question. Avant de commencer sa lecture, il nous prévient qu'il présentera ses trois mémoires, au nom de M. Michaux, président de la Société vétérinaire de l'Aube, et au sien.

La lecture de ce travail est écoutée avec le plus grand intérêt, et M. le Président demande : 1° qu'il soit imprimé dans le compte-rendu du Congrès ; 2° qu'il soit lu en séance publique. Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. Ancelon, à l'occasion de cette étude, se livre aux considérations générales les plus élevées, et se demande si on n'est pas frappé, en constatant ces épidémies, ces épizooties, ces épiphyties nouvelles (qui attaquent les raisins, les pommes de terre, les vers à soie), de la nécessité de rechercher s'il n'y a pas, au-delà des données actuelles de l'hygiène, des causes productrices. Ainsi, à Orléans, en 1851, M. Ancelon a observé, avec le regrettable M. Robineau-Desvoidy (d'Auxerre), sur toutes les feuilles de vigne que l'épiphyte n'avait pas encore attaquées, des espèces d'acarus semblables à ceux de la gale ; ils n'étaient visibles qu'à la loupe. L'arachnide se trouve dans l'angle des nervures au-dessous des feuilles. Elle abandonne les feuilles déjà atteintes par l'oïdium. Ce fait, remarque M. Guerrapain, ne donne-t-il pas l'explication de l'inoculation de l'oïdium à l'homme ?

La muscadine ne serait-elle pas aussi une maladie de même nature? Il est d'observation que le champignon n'attaque que les cadavres. Ne s'est-il pas introduit quelque

Digitized by Google

chose dans le monde qui a produit ces maladies nouvelles, sur les plantes comme sur les animaux? L'oïdium ne se développe qu'après que l'arachnide, par sa piqûre, a frappé la feuille de nécrose; aussi le soufre n'enraye-t-il la marche de l'oïdium qu'à la condition d'attaquer l'arachnide avant qu'il n'ait fait la piqûre qui entraîne la mort de la feuille.

M. Vauthier soumet à M. Ancelon les objections suivantes : 1° le champignon ne se développerait que sur les cadavres; cependant la teigne n'est-elle pas un champignon? 2° il n'admet pas que la plaie déterminée par la piqûre puisse causer autre chose que le sphacèle du point atteint.

M. Ancelon répond : de même que l'escharre n'est pas la mort du membre tout entier, mais celle de la partie gangrenée, de même, sur la feuille, la partie attaquée étant nécrosée, un champignon peut s'y développer. Maintenant sur quoi repose la teigne?

M. Vauthier réplique : il semble admis que le champignon de la teigne repose dans le goulot du bulbe pilifère. Mais M. Vallois confirme les faits observés par M. Ancelon; la partie du bulbe sur laquelle repose la teigne est composée de cellules épilhéliales en voie de désorganisation. Le follicule pilifère est constitué par une enveloppe de tissu conjonctif; à l'intérieur de cette enveloppe sont plusieurs couches superposées de cellules épilhéliales; en s'éloignant de la paroi, à l'intérieur du bulbe, on trouve des cellules fractionnées, des nucléoles isolés, de la graisse et des granulations provenant de la destruction des cellules : c'est dans cet état que les cellules qui ont fait leur temps sont éliminées; c'est sur cette matière, mélangée de substances diverses en suspension dans l'air, que se développe le sporule du champignon de la teigne, envoyant des tubes qui s'enroulent autour du bulbe et pénètrent plus ou moins profondément dans la cavité.

M. Ancelon est prié de vouloir bien, le jour qu'il visitera

Digitized by Google

l'orphelinat de Saint-Martin, nous faire constater sur la feuille de la treille envahie par l'oïdium ses intéressantes remarques.

M. Guerrapain lit un second travail sur la 1re question, ainsi conçue : *Quelles sont les causes qui produisent dans l'espèce ovine l'affection appelée cachexie aqueuse? Quels sont les moyens de guérison les plus efficaces?*

Voici ce mémoire :

La première question du programme du Congrès scientifique de France, concernant l'art vétérinaire, est des plus intéressantes et mérite un examen approfondi. Je vais essayer d'y porter la lumière, en m'appuyant sur les résultats que j'ai obtenus.

La cachexie aqueuse du mouton, que les bergers appellent la pourriture, la bouteille, la douve, dénomination empruntées à ses symptômes ou à ses lésions, a reçu des monologistes modernes le nom d'*Hydrohémie vermineuse*.

Nous n'indiquerons que pour mémoire les pincipaux symptômes : l'inappétence, la faiblesse générale, la pâleur et l'infiltration des muqueuses de l'œil.

La pourriture reconnaît pour causes tous les agents asthéniques exerçant leur action sur le tempérament naturellement lymphatique du mouton. Cette action, plus ou moius prolongée, détruit l'équilibre des forces vitales, modifie les proportions normales des éléments du sang, et produit l'atonie de tous les tissus.

L'élément séreux prédomine dans toute l'économie, au point qu'obéissant aux lois de la pesanteur, il vient à travers la trame des organes former des dépôts œdémateux plus ou moins abondants dans les parties les plus déclives du corps ou des cavités splanchniques.

Nous citerons les causes éloignées et les causes prochaines.

Les premières, éloignées ou prédisposantes, sont l'hérédité, les logements insalubres, les fourrages avariés, les terrains argileux imperméables ou argilo-siliceux.

Les secondes, prochaines ou déterminantes, résident presque exclusivement dans les pâturages bas, humides, à herbes grossières, aquatiques, peu nourrissantes, renfermant quelquefois

Digitized by Google

un principe âcre malfaisant. (De ce nombre, la renoncule aquatique, renoncule flammette ou petite douve, renoncule scélérate, les cypéracées, les carex, la nummulaire, etc.)

Dans le même ordre, nous citerons le pacage pendant les temps humides, peu importe les lieux. L'ingestion de l'herbe chargée de rosée.

Tous les aliments qui, par leur nature, sont cause de l'intromission dans les organes digestifs, d'une quantité exagérée d'eau, relativement à la faible proportion des matières alibiles, soit que cette eau fasse partie constituante de l'aliment, soit que les fourrages secs, avariés, poussiéreux, impressionnent désagréablement les organes et occasionnent une soif ardente. Au quel cas les pauvres bêtes épuisent d'un trait les baquets des écuries, ou bien, conduites aux abreuvoirs, remplissent comme des outres leurs volumineux estomacs.

Lorsque la constitution est ainsi délabrée, les parasites s'en emparent, des sporules se développent *intus* et *extrà*.

Les affections psoriques sont immédiatement combattues et disparaissent, pendant que les entozoaires se propagent et choisissent leur résidence. Je citerai spécialement la douve ou dystôme hépatique de l'ordre des trématodes. Il pourrait être important, au point de vue du traitement, de savoir si cet helminthe est primitif ou consécutif à la cachexie, cause ou effet. Les vétérinaires de l'Aube, consultés à cet égard, se sont abstenus : ils déclarent seulement que la présence du ver est constante à l'autopsie. Mon opinion est que la genèse de la douve est postérieure à l'invasion de la maladie. Elle ne procède pas autrement que les autres affections vermineuses qui assaillissent les individus faibles et souffrants. C'est aussi l'avis de M. Beaujean.

Indiquer les causes d'une maladie, c'est en faire pressentir les moyens de traitement. Nous les rangerons sous deux chefs : la prophylaxie et la thérapeutique.

Les moyens prophylactiques ou préservatifs seront ceux-ci : Ne livrer à la reproduction que des animaux d'une santé parfaite, non douteuse. Eviter de conduire les troupeaux par la rosée, les brouillards ou les pluies fines. Quel que soit le temps, donner une ration de fourrage sec à l'écurie, avant d'envoyer dans les pâturages abondants. Donner de vastes bergeries où l'air circule librement. Les bergeries trop étroites et trop chaudes ont fait périr mille fois plus de victimes que les plus rudes

Digitized by Google

frimas. Assainir les terrains imperméables par des saignées, des canaux de dérivation ou mieux par le drainage.

Notre confrère, M. Martinot, insiste d'une façon toute particulière sur ce dernier moyen ; il s'exprime ainsi dans un très-courte note qu'il nous a envoyée : « La grande question à résoudre pour combattre la mauvaise influence de l'humidité, je dirai presque l'unique cause de la cachexie aqueuse des moutons, ce serait de propager les méthodes de chaulage et de drainage. En effet, en modifiant par ces opérations la composition chimique des terres argileuses, on améliore la culture et l'on fait disparaître le fléau.

» De tels essais ont été faits sur de vastes terrains appartenant à M. le comte de Launay de Courcelles, près de Saint-Parres-les-Vaudes, avec de très-grands avantages. Le propriétaire élève et entretient aujourd'hui un magnifique troupeau, tandis qu'autrefois, avant les travaux signalés, les fermiers avaient abandonné l'élève du mouton, quoique toujours très-profitable à la grande culture. »

Les fourrages avariés, poussiéreux, moisis, seront fortement secoués, et s'il s'agit de foin naturel, on pourra le faire passer dans la machine à battre, en abaissant préalablement la chaudière.

Cette première opération terminée, on arrosera avec de l'eau simple ou légèrement saline ; ou bien, on stratifiera avec des fourrages verts, herbes, racines, tubercules ou pulpes.

La betterave crue, donnée en abondance, pourrait être nuisible ; la pulpe distillée et à poids égal doit être préférée.

Eviter avec soin les pâturages humides, bas et marécageux, où croissent abondamment les espèces que j'ai indiquées plus haut. On détruira ces plantes par des travaux de remplissage, soit au moyen de transports de gravois, de démolitions, ou de terre marneuse, soit en creusant de larges fossés, dont les matériaux d'extraction élèveront d'autant les espaces intermédiaires. Le sol et le sous-sol sont-ils imperméables? Nous le répétons, il faut drainer sans hésiter.

L'emploi des bonnes méthodes culturales amènera un changement radical dans la qualité des végétaux. L'on peut dire avec certitude que l'agriculture progressive est appelée dans un avenir peu éloigné à faire disparaître la cachexie aqueuse, dont les ravages ont produit des pertes qui se comptent par millions de francs.

Digitized by Google

Nous conseillerons encore l'usage des feuilles de peuplier, de vigne, d'orme, de pin, données en hiver sous forme de *feuillée*.

Les principes toniques amers qu'elles renferment corrigent l'action débilitante des fourrages secs de la petite culture.

M. Métillon, vétérinaire, nous apprend que depuis plus de quarante années il a vu la maladie sévir à peu près dans toutes les localités des environs de Pougy. Elle attaquait surtout les moutons venant du *bas pays*, avant le dessèchement des petits marais qui existaient alors. Les propriétaires ayant, sur son avis, ensemencé quelques champs de chicorée sauvage pour en donner aux bêtes à laine, la cachexie a presque tout à fait disparu. Pougy et ses environs appartiennent, comme on sait, au sol crayeux de la Champagne.

Nous citerons enfin l'usage du sel de cuisine, usage modéré, et seulement quand on remarquera que l'appétit faiblit. Le sel est un condiment précieux qu'il faut savoir utiliser. Son emploi est si général aujourd'hui, que je veux m'y arrêter un instant pour en faire connaître l'indication et la contre-indication.

Les bergers, même ceux qui passent pour intelligents et qui ont su gagner la confiance de leur maître, font entrer le sel dans l'alimentation, quel que soit l'état du troupeau et quelle que soit la saison. Ils le donnent au moins une fois la semaine. Ils ne manquent pas de recourir à ce moyen quand ils s'aperçoivent que les animaux lèchent les murs, indice sûr d'un certain échauffement. Dans ce dernier cas, cette pratique est contre-indiquée, et peut amener de graves désordres, tels que la maladie dite du sang ou sang de rate, résultat de la pléthore sanguine. Il est vrai que l'acte de lécher les vieux murs indique le besoin de sel, mais ce n'est point le sel de cuisine (chlorure de sodium).

Celui que les moutons réclament, ils l'indiquent eux-mêmes; c'est précisément celui qu'ils trouvent à la surface des mortiers et enduits des murs humides, que les rayons du soleil n'atteignent pas directement, c'est le salpêtre; c'est ce sel rafraichissant, légèrement purgatif, qui cristallise en fines aiguilles sous forme de moisissures; c'est le sel de nitre. Au lieu de cela, on donne un excitant qui active la digestion et ajoute encore aux qualités déjà assez riches du sang. Il y a dans cette manière de faire une erreur qui peut être très-pernicieuse.

Digitized by Google

Il faut discerner les conditions dans lesquelles se trouve le troupeau, pour donner tel ou tel sel.

Y a-t-il faiblesse résultant d'une alimentation peu nutritive, insuffisante ? excitez les voies digestives au moyen du sel commun. Y a-t-il échauffement pléthorique résultant d'une alimentation puissamment réparatrice ? donnez le nitre ou le sel de Glauber pour modérer la richesse du sang, le rendre plus fluide, et rétablir l'équilibre prêt à se rompre.

Dans le cours de l'hiver, si les mélanges de racines ou de pulpes viennent à manquer, que les fourrages secs soient peu alibiles ; si le commencement du printemps est humide, que les herbes soient fortement aqueuses, pour éviter l'appauvrissement du sang, outre le sel commun, on ajoutera dans les baquets, soit de la ferraille, soit le vitriol vert ou sulfate de fer, soit des tourteaux, comme le conseille notre confrère Féliset, vétérinaire à Elbœuf.

J'ai dit, en courant, les conditions fâcheuses qui sont susceptibles d'amener l'hydrohémie vermineuse ; j'ai cité les mauvaises bergeries ; je désire, sans sortir de mon sujet, en bien faire comprendre l'importance.

Il est et demeure incontesté, que l'air et la lumière sont indispensables au jeu régulier des fonctions de la vie. Les plantes qui croissent dans l'obscurité s'élèvent pâles et blanches, presque sans saveur. L'art culinaire a mis à profit cette propriété bien connue.

Les enfants élevés dans les maisons basses, étroites, où l'air et la lumière ne pénètrent que comme à regret, s'étiolent, mènent une frêle existence, et apparaissent rachitiques, chlorotiques, scrofuleux, cachectiques en un mot.

Rapprochez ces conditions de celles où sont élevées, cultivées les bêtes à laine, et vous y verrez une identité frappante. La plupart des bergeries, depuis longtemps construites, notamment celles de la petite culture, sont enclavées entre les autres bâtiments de l'exploitation, à l'extrémité de vestibules que le fumier croupissant transforme en cloaques infects. Les ouvertures sont étroites et presque constamment fermées ; les dimensions, en général, sont fort restreintes, et les animaux y sont entassés : le plafond, formé de mauvaises claies ou de planches largement espacées, soutenant le fenil, est élevé quelquefois de moins de deux mètres. De telle sorte que l'air, en quantité in-

Digitized by Google

suffisante et ne se renouvelant pas, traverse plusieurs fois les voies pulmonaires, et devient bientôt impropre à la respiration.

Les pauvres bêtes étouffent en été et en hiver, et lorsqu'on les sort, la transpiration qui a été forcée, comprimée, si je puis dire, s'arrête, rentre au contact de l'air pur et froid. De là, ces maladies à marche lente qui déciment les troupeaux et dont les propriétaires ne soupçonnent pas toujours la cause.

A l'approche des rigueurs de la saison, les moindres fissures sont calfeutrées. Il faut, dit-on, que les moutons aient chaud ; et bientôt, on les voit haletants, agités et demandant merci.

Ce tableau n'est point fait à plaisir. Bien que moins fréquemment aujourd'hui, il n'est pas rare de rencontrer ces conditions dans les campagnes, non-seulement pour les bêtes à laine, mais pour les chevaux et les bêtes à cornes. Si le vétérinaire, justement indigné de cette incurie, se plaint et donne des conseils, il n'est point écouté. Le cultivateur routinier croit devoir faire comme son père, et il soupçonnerait volontiers le conseiller de plaider sa propre cause.

Au lieu donc de ces écuries basses, étroites, sans air ni lumière, il serait préférable de loger les troupeaux sous des hangars où l'air pût circuler librement et arriver dans les bronches pûr et saturé de lumière. Il suffira, pendant les rigueurs de l'hiver et les chaleurs de l'été, de les protéger contre l'action immédiate des vents rigoureux et des ardeurs du soleil.

Nous avons insisté sur les moyens prophylactiques de la cachexie, parce que nous avons peu de confiance dans les moyens curatifs. Il est presque impossible en effet de guérir, lorsque les propriétaires, et les bergers surtout, osent s'avouer à eux-mêmes que leurs bêtes sont pourries, et lorsque déjà les entozoaires en grand nombre ont envahi toute l'économie. La nutrition étant foncièrement troublée et altérée, l'influence morbide, quoiqu'on fasse, prend et conserve le dessus.

Disons cependant quelque chose du traitement curatif rationnel.

Nous avons avancé que l'essence de la maladie consiste dans une atonie générale et la prédominance de l'élément aqueux ; il faudra donc s'adresser pour la combattre à la classe des toniques.

Parmi les végétaux, l'avoine, les amers, tels que la gentiane,

Digitized by Google

l'aunée, le tan, le quinquina, seront d'un bon usage. Il faudra surtout insister sur l'emploi des ferrugineux : eau ferrée, rouillée, couperose verte. M. Fréminet conseille l'émétique pendant deux ou trois jours pour tuer les helminthes. Dans le même but, nous avons employé, il y a plusieurs années, la suie de cheminée mélangée à la provende, mais nous avons peu de confiance dans ce traitement. Tous les entozoaires fussent-ils détruits, et même éliminés, nous ne pensons pas que cela tût suffisant pour amener la guérison. M. Beaujean cite un cas de guérison sur un bélier dont la maladie était à la deuxième période. Trois mois de traitement au moyen de vin de gentiane (un quart de litre) et grain concassé.

Ce que l'on doit préférer, lorsqu'on le peut, c'est l'émigration, qui mettra tout le troupeau dans des conditions diamétralement opposées à celles dans lesquelles ils se trouvait. Les bêtes les plus malades seront livrées à la basse boucherie. Celles où la maladie ne sera qu'à ses débuts pourront guérir, si leur constitution est assez vigoureuse pour gagner du temps.

En tout état de cause, ces moyens sont douteux et fort incertains, et l'on peut faire pour la cachexie cette juste application de l'adage : il est plus facile et préférable de prévenir que de guérir.

Nous terminons pas l'exposé de la constitution médicale topographique de l'hydrohémie vermineuse dans l'Aube.

Avant que la race mérine fut introduite dans notre région, notre département était déjà couvert par une variété de la race berrichonne, le mouton champenois. Celui-ci déjà célèbre par son histoire, aux portes de la bonne ville de Paris, était robuste, sobre, résistant aux privations, bien qu'ayant une laine fine, pouvant presque lutter avec celle d'Espagne. Malgré les mauvais soins auxquels il était soumis, la pourriture l'épargnait ordinairement et il était plus habituellement affecté de la clavelée et du sang de rate.

A l'arrivée des mérinos ou métis mérinos, la cachexie fut plus fréquente, bien que les propriétaires qui possédaient ces troupeaux, dits améliorés par le croisement, fussent progressites, et les entourassent de soins mieux entendus.

Le comte de Gasparin, à qui l'on dresse aujourd'hui des statues, avait été frappé de cette prédisposition, car il disait : « J'ai toujours vu la pourriture commencer par les mérinos

Digitized by Google

ou les métis, lorsqu'elle s'est déclarée dans nos pays. » Dans un autre endroit, il dit encore : « On ne peut élever les mérinos avec avantage que dans les pays où les pâturages ne donnent pas lieu à la cachexie. »

Peu à peu ces métis se sont acclimatés, l'oviculture fut moins délaissée, l'usage du grain plus répandu dans l'alimentation des agneaux et des portières, la vaine pâture discréditée et sacrifiée à la stabulation, les bergeries plus hygiéniques, le sel, généralement donné, et la maladie n'apparut que dans quelques localités fatalement prédisposantes.

La clavelée elle-même, que la jeune génération agricole connaît à peine de nom, disparut aussi, et fut pour ainsi dire remplacée par le piétin, affection bien moins grave, assez facilement curable au début, et qui, à l'encontre des autres affections éruptives contagieuses, fait son apparition aux périodes humides de l'automne et du printemps.

Notre correspondance de tous les points du département constate la décroissance rapide de l'hydrohémie. Elle n'a point paru à l'état épizootique ni enzootique depuis 1855. M. Gillet nous apprend cependant qu'en 1859 et 1860, plus de quatre cents moutons ont succombé dans le canton de Chavanges, sur les confins du département de la Marne. Il cite un propriétaire, M. Chappin, maire d'Arrambécourt, qui n'en perdit pas moins de deux cents.

M. Beaujean nous signale aussi trois troupeaux qui ont été atteints de l'hydrohémie depuis 1855, sans faire connaître le chiffre approximatif des pertes. Il termine en disant que les terrains où elle a paru sont calcaires à sous-sol terreux très-perméable.

A part ces exceptions, la cachexie ne paraît plus qu'à l'état sporadique, frappant quelques individus isolés, que les propriétaires s'empressent de vendre ou de livrer à la boucherie.

Telle est la monographie de l'affection qui nous occupe. C'est le résultat de nos connaissances personnelles en tout point d'accord avec les communications que nous avons reçues de nos confrères Martinot et Martin, vétérinaires à Bar-sur-Seine; Cottenet, vétérinaire à Vendeuvre; Martin (Charles), vétérinaire à Brienne-Napoléon; Fréminet, vétérinaire à Ervy; Gillet, vétérinaire à Chavanges; Profillet, vétérinaire à Piney; Villacrosse, vétérinaire à Villenauxe; Métillon, vétérinaire à Pougy, et Beaujean, vétérinaire à Nogent-sur-Seine.

Digitized by Google

M. Perrot remarque dans ce mémoire d'excellentes choses, mais il regrette que l'auteur n'ait pas insisté davantage sur les heureux effets de l'emploi de l'écorce de saule.

M. Guerrapain répond qu'il n'a pas fait un traité de la cachexie aqueuse, mais une étude de cette maladie dans l'Aube, et des moyens thérapeutiques employés.

M. Ancelon admet que les sels de soude produisent la maladie aqueuse ; ainsi, dans le pays qu'il habite, où le sol est imprégné de sel, il a trouvé dans les betteraves 9 0/0 de sel, 9 0/0 de sucre ; aussi rencontre-t-on dans ce pays de nombreuses plantes marines. Sous l'influence de cette abondance de sels, les animaux, et surtout les jeunes poulains, gagnent la cachexie aqueuse.

M. Ancelon constate que les animaux acclimatés n'ont pas répondu aux espérances, les chevaux notamment. Il y avait en Lorraine une petite race de chevaux sobres, durs, qui pâturaient par tous les temps ; rarement ils étaient malades, rarement cachectiques ; ils résistaient mieux à la fatigue que les Percherons, et la preuve c'est que le général Drouot ramena de Moscou en France sa batterie d'artillerie, traînée par cette petite race de chevaux.

M. Perrot croit que l'influence de l'acclimatation est plus heureuse dans les pays où les terrains sont plus sains ; les mérinos réussissent partout.

M. Ancelon n'attaque pas l'acclimatation, il regrette qu'elle soit trop généralisée, tandis qu'il conviendrait de faire de l'acclimatation régionale.

M. Guerrapain croit, avec M. Michaux, que si on avait amélioré le mouton champenois, on aurait une race plus rustique ; suivant lui, les dépenses faites pour l'introduction des mérinos en France n'ont pas été compensées.

Cette discussion étant épuisée, l'impression du deuxième mémoire est votée à l'unanimité.

Digitized by Google

IIIe Question : *La castration des vaches, dans le but d'obtenir du lait d'une manière permanente, a-t-elle été pratiquée dans l'Aube? — Quels résultats la méthode de M. Charlier a-t-elle donnés?* M. Guerrapain lit un mémoire sur ce sujet.

M. le Président, au nom de l'assemblée, remercie M. Guerrapain de ses trois lectures très-intéressantes; l'impression en sera réclamée.

A l'occasion du dernier mémoire, M. Ancelon, qui a suivi la pratique de M. Charlier, constate que la prolongation du lait ne dépasse jamais deux ans, et encore à la condition que la castration aura été pratiquée au moment où la vache avait le plus de lait.

M. Ancelon demande si, dans l'Aube, on emploie pour la castration des chevaux l'écraseur linéaire de M. Chassaignac; à ce propos, il cite de nombreux succès qu'il a obtenus dans la pratique chirurgicale de l'usage de ces instruments. C'est ce qui l'a conduit à introduire dans l'Est cet ingénieux instrument et à le recommander aux vétérinaires. Depuis que ceux-ci ont suivi ce conseil, plus d'hémorrhagie, plus de champignons sur la plaie, un des accidents les plus redoutés après l'opération par les tassots.

Jamais M. Guerrapain, qui ne se sert pas de l'écraseur linéaire, n'a, sur cinq cents castrations de chevaux, eu d'hémorrhagie ni d'accidents.

L'ordre du jour de la séance prochaine est ainsi réglé :

1° Mémoire de M. Vauthier sur les tumeurs érectiles;

2° Observations de M. Viardin père sur la fièvre typhoïde;

3° Luxations rares.

M. Vallois offre à l'assemblée de se réunir chez lui pour faire voir à ses membres ses préparations étudiées au microscope.

La séance est levée à onze heures un quart.

Digitized by Google

Séance du 8 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr ANCELON, DE DIEUZE

A neuf heures la séance est ouverte.

M. Bacquias, l'un des secrétaires, donne lecture des procès-verbaux des séances du 6 et du 7 août 1864.

Ces procès-verbaux sont adoptés.

L'ordre du jour ramène la question de la fièvre typhoïde.

M. Viardin père fait une très-longue communication verbale sur la fièvre typhoïde.

La fièvre typhoïde l'a beaucoup occupé. Jusqu'alors les praticiens se sont trouvés dans un grand embarras au lit des malades par les traitements variés, contradictoires ou contestables dans leurs résultats qu'ils avaient à leur disposition. C'est une maladie complexe, variée, contagieuse, ainsi que le prouvent bien des faits, dont quelques-uns entre autres ont été communiqués par lui à la Société d'hygiène en 1834 et 1835. Le traitement a offert bien des phases. Broussais paraît d'abord, qui conseille la saignée ; il est suivi de M. Bouillaud, et pour les praticiens, contemporains de ces illustrations, il y a bien des motifs d'entraînement. La saignée a été quelquefois utile pour diminuer l'intensité de la fièvre, et M. Viardin a eu à s'en louer chez des jeunes gens de bonne constitution, non affaiblis. — Il cite :

1° A Troyes, un ménage (homme et femme) forts tous deux, où la saignée a eu d'heureux résultats. Cependant la femme a fait une fausse couche, et chez elle la convalescence a été longue ;

2° Un malade, de constitution robuste, pris d'accidents

Digitized by Google

cérébraux, qu'il a vu avec M. le Dr Saussier, et à qui il a tiré 4 kilogrammes de sang dans la première semaine. Les accidents cérébraux ont été amendés, mais la convalescence a été très-longue ;

3° Une dame ayant des liens de parenté avec le sous-préfet d'Arcis de ce temps-là, qui avait eu un membre de sa famille traité par Broussais. Cette dame, vue avec M. le Dr Pigeotte, fut soumise à des applications de sangsues ; mais la convalescence fut longue, ce qui est à considérer ;

Enfin, pour résumer, il cite l'observation collective d'une famille des environs de Troyes, famille nombreuse, et dont plusieurs membres furent atteints de fièvre typhoïde. L'un, étudiant en médecine à cette époque, jeune et sanguin, pris d'une fièvre typhoïde inflammatoire, vu avec M. le Dr Paul Carteron, est traité par la saignée. Guérison et rétablissement après un mois. Deux des frères du malade furent également pris, mais d'une fièvre assez légère, et guéris promptement par des purgatifs. Deux autres membres de la même famille furent pris à Paris, l'un très-sérieusement. La nature de son tempérament sec et nerveux ne permettait pas les émissions sanguines. — Rétablissement long ; trois mois de convalescence. L'autre, pris d'accidents très-graves, pas de saignées, traité par des purgatifs, est emporté le treizième jour par des accidents cérébraux.

M. Viardin pourrait citer un grand nombre d'autres cas. Avec le traitement précité, il perdait un cinquième de ses malades dans certaines séries ; les convalescences étaient longues, et pendant le temps de la convalescence les malades étaient exposés à des escharres plus ou moins étendues sur diverses régions, qui en faisaient de véritables martyrs. Quelquefois on observait une paralysie assez persistante. Ainsi, il a vu avec M. le Dr P. Carteron une demoiselle qui est demeurée paralysée pendant un an. Cette malade

Digitized by Google

avait été vue par Chomel. Elle n'a été complétement guérie que par les eaux de Bourbonne.

M. Viardin était donc très-embarrassé dans le traitement de cette terrible pyrexie, lorsque quelques faits éveillèrent son attention. Souvent à Troyes, les jeunes soldats, les recrues, sont pris de stomatite ulcéreuse. Le siége de prédilection est l'angle rentrant des mâchoires. Les malades exhalent une odeur infecte; d'abondantes salivations les épuisent; ils guérissent en général, par divers collutoires et gargarismes, dans une période de quinze à vingt jours. Depuis qu'il emploie le chlorate de potasse, à l'hôpital et ailleurs, cette maladie ne dure pas plus de huit à neuf jours. Le chlorate est employé à l'intérieur. M. Viardin ayant vu plusieurs cas de guérison de cette sorte chez des soldats ou des officiers, et ayant réfléchi à l'analogie qu'il trouve entre les affections de la bouche et l'ulcération de la dernière portion de l'intestin grêle qu'il croit être, avec Louis, un caractère distinctif de la fièvre typhoïde, eut l'idée de traiter cette maladie par le chlorate de potasse. — Dans une communauté, une religieuse, sœur X... était la trente-quatrième qui venait d'être prise d'une affection bien singulière produite par les miasmes émanés de la terre remuée d'un ancien cimetière, dans lequel on avait fait des fouilles pour établir les fondations d'une chapelle. Trente-six religieuses furent prises de fièvre, commençant par du frisson et de la prostration, des sueurs abondantes et de la céphalalgie. Toutes ces fièvres eurent une terminaison heureuse après dix jours de maladie, avec des boissons délayantes et de l'expectation; c'étaient donc des synoques. — La sœur X... avait été en apparence moins malade que les autres. Au bout de huit jours elle avait recommencé à travailler, puis les symptômes avaient reparu graves : fièvres, céphalalgie, vomissements, diarrhée, délire, cõma. Le ventre était surtout pris. — La saignée n'était pas indi-

Digitized by Google

quée. — Administration du chlorate de potasse dans un julep, à la dose de 4 grammes, pendant quatre jours. Du cinquième au dixième jour, augmentation d'un gramme par jour, jusqu'à 10 grammes. A ce moment, la langue est nettoyée et la bouche est humide. Le chlorate de potasse a été pris pendant vingt jours, la convalescence a été rapide. M. Viardin fut encouragé par ce succès, mais non encore convaincu. — Une autre religieuse, dans une communauté à règle plus sévère, atteinte de fièvre typhoïde, convalescente au vingt-et-unième jour, après avoir pris 4 et 5 grammes de chlorate de potasse par jour. — (Ici une digression qui a pour but d'établir que le début de la fièvre typhoïde est difficile à fixer, et un exemple à l'appui.)

A ces deux faits vint se joindre bientôt un troisième.

M. R..., tailleur aisé, fut pris, à Paris, de fièvre typhoïde, quelque temps après que son frère jumeau avait été atteint de la même maladie. — Ce jeune homme fut amené à Troyes ; il avait tous les caractères de la fièvre typhoïde, — selles involontaires, délire, râle sibilant donné par Forget comme caractère presque essentiel, gargouillement de la fosse iliaque, taches rosées lenticulaires, etc., enfin tout l'ensemble des symptômes d'une fièvre typhoïde grave. Administration du chlorate de potasse avec un succès complet. M. Viardin fait remarquer qu'on a quelquefois beaucoup de peine, après quelques jours, à continuer l'emploi du médicament. Dans le cas présent, vers le cinquième ou sixième jour, le malade était absolument dégoûté. Arrivé à 10 grammes, il n'en voulait plus du tout. Il a fallu faire beaucoup d'instances. Vers le quinzième jour, il y avait des selles moulées. Du vingtième au vingt-cinquième jour, tout avait cessé.

Quatrième fait observé chez un employé de chemin de fer : tous les symptômes caractéristiques, y compris les taches lenticulaires, que, pour le dire en passant, on ne ren-

Digitized by Google

contre pas toujours. — Même succès. — Au vingt-huitième jour, pouls tombé au-dessous de 80.

A ces quatre faits, il s'en est joint plus de soixante depuis l'année 1859. Sur ce chiffre de soixante cas, trois décès seulement.

En dehors de ces soixante cas, observé plus de quarante faits avec MM. Dupin et Bertrand, dans une épidémie à Montfey. Avant l'arrivée de M. Viardin, il y avait déjà eu vingt-cinq décès. Un scieur de long est vu au neuvième jour; le chlorate de potasse est conseillé et la guérison a lieu. M. Viardin convient cependant qu'il était arrivé à la fin de l'épidémie, et que cette circonstance doit être prise en considération. — M. Jorry, à Bouilly, aurait traité plus de cent cas de fièvre typhoïde, et dans la très-grande majorité, il aurait obtenu d'heureux résultats.

Les trois cas de décès sont ainsi répartis :

1°. Un cas chez les sœurs de charité du Cloître-Saint-Etienne. L'autopsie a fait voir les lésions intestinales de la fièvre typhoïde. Il y avait eu en même temps douze autres cas terminés par la guérison.

2°. Cas de décès chez une jeune femme, au faubourg Sainte-Savine. Fièvre typhoïde très-grave. Chlorate de potasse commencé le dixième jour (M. Viardin ne l'emploie pas en général avant le cinquième ou le sixième) — Répugnance absolue de la malade. — Administration d'un looch avec cinq grammes d'oxyde blanc d'antimoine. A peine la malade en avait-elle pris cinq à six cuillerées, qu'elle était littéralement comme empoisonnée, et en douze heures elle succomba. M. Viardin se demande si la combinaison des deux médicaments n'aurait pas pu amener une décomposition réciproque.

3°. Cas de décès observé chez un phthisique qui aurait d'ailleurs, plus tard, été enlevé par la phtisie pulmonaire. A l'autopsie, les lésions caractéristiques.

Digitized by Google

Ainsi, sur soixante cas, trois décès.

M. le Dr Ancelon dit quelques mots sur les prodromes de la fièvre typhoïde. Ces prodromes, dit M. Viardin, remontent souvent très-loin. Il faut distinguer la fièvre typhoïde du typhus des marais. Les prodromes de la fièvre typhoïde peuvent durer dix, quinze et vingt jours. Un signe qu'on peut observer pendant ces prodromes, c'est une certaine pâleur du visage qui n'est pas facile à voir. La sclérotique et la muqueuse des paupières sont d'un jaune paille. Le malade perd sa gaîté, il devient sombre; ses nuits sont agitées par des rêves affreux. Quelques-uns redoutent le moment de se coucher; ils continuent leurs occupations, il n'y a pas encore de fièvre, mais les accidents marchent, et au bout de quelques jours, une diarrhée peu abondante, mais très-liquide survient; puis elle cesse brusquement et le malade se croit tiré d'affaire. Vers le troisième jour, après l'apparition de la diarrhée, il survient, pendant la nuit ordinairement, des accidents semblables à ceux que causeraient des troubles de la digestion. Les prodromes en général durant de cinq à vingt-cinq jours.

M. Ancelon a remarqué que, chez les malades atteints de fièvre typhoïde, le système musculaire était exalté. Si l'on pince le biceps, on voit la trace des doigts produire une oscillation musculaire de 15 à 20 secondes. Ces oscillations sont très-prononcées. Si l'on passe le doigt sur la portion de tégument qui s'étend de la clavicule au thorax, il semble qu'une grosse sangsue court sous le doigt. On observe ce phènomène curieux dans le fort de la fièvre, mais souvent aussi dans les prodromes.

Un symptôme très-remarquable chez les typhiques, c'est la crépitation iléo-cœcale. Le mot représente la pensée. On la rencontre toujours, mais rarement, dans les prodromes. M. Ancelon confirme l'observation de M. Viardin, relative à des lésions graves du côté de l'ilion, après peu de jours

Digitized by Google

de maladie. Dans ces cas, si l'on avait palpé, on aurait trouvé la crépitation. Elle est obscure d'abord, surtout dans les prodromes. Mais quand on a pu suivre les malades, on remarque que l'explosion de la maladie s'est faite plus vite, à partir du moment où la crépitation iléo-cœcale a été sentie.

Pour M. Ancelon, la fièvre typhoïde est contagieuse comme la rougeole et la scarlatine, mais surtout comme la petite-vérole, et, comme celle-ci, à la fin de la maladie. Pour lui, la véritable étiologie, c'est la contagion. Toutes autres causes sont inconnues. On n'en trouve pas dans les conditions hygiéniques. Nancy est bien la plus belle et la plus saine ville de France. Eh bien ! il n'y a pas de ville où il y ait tant d'affections typhiques. Elles y sont contagieuses et permanentes, et ne se montrent pas seulement par quelques cas isolés, mais par un grand nombre. Enfin, on y remarque cette exaltation particulière de la sensibilité musculaire et de la contractilité notée plus haut. On remarque aussi des saillies et des reliefs prononcés sur les gencives.

M. Vauthier dit que l'exaltation de la contractilité musculaire a été observée par lui en 1844, dans le service de M. Emery, à l'hôpital Saint-Louis.

M. le Dr Hervey demande à M. Ancelon ce qu'il entend par la crépitation iléo-cœcale. — M. Ancelon répond que c'est quelque chose d'assez difficile à définir, que cela ressemble un peu au frémissement hydatique, mais, qu'en tout cas, cette crépitation ne ressemble en rien au gargouillement qui vient après.

M. Vauthier regarde la question de la fièvre typhoïde comme difficile, et il demande le renvoi de la discussion de la communication verbale de M. Viardin à demain. — Adopté.

M. Vauthier lit un travail intitulé : *Des tumeurs érectiles.* Ce mémoire est ainsi conçu :

Digitized by Google

DES TUMEURS ÉRECTILES

Procédé de traitement d'une tumeur de la lèvre par une application de la suture entortillée (1). — Guérison.

Par le Dr A. Vautheir

Tous les anatomistes ont indiqué la grande abondance du tissu érectile normal dans l'économie. Il existe dans un grand nombre d'organes spéciaux, qu'il est inutile d'énumérer, et l'on peut dire qu'on le rencontre dans toute l'étendue de l'enveloppe tégumentaire. Ce tissu, variable dans sa disposition, dans ses dimensions et dans son développement, est remarquable par sa texture uniforme, quant à ce qu'elle a d'essentiel, et par la constance de ses propriétés. Il est composé d'un lacis de vaisseaux veineux ou artériels, plus ou moins volumineux, accompagnés de filets nerveux très-ténus, et en général, cloisonné par des prolongements fibreux. Les vaisseaux qui en forment la base essentielle sont plus ou moins volumineux, plus ou moins ténus, selon les régions et selon les organes, et tantôt sont distendus outre-mesure, tantôt sont dans un état presque complet de flaccidité et de vacuité. Ces propriétés du tissu érectile normal trouvent des applications importantes dans l'exercice des fonctions de premier ordre, parmi lesquelles on doit surtout noter tout ce qui se rattache à la reproduction et au toucher.

Mais le tissu érectile, n'existe pas seulement dans l'économie à l'état normal. Par des modifications survenues pendant la vie fœtale, et dont la science n'a pu encore fournir l'explication, ou par des causes accidentelles agissant lorsque l'être est détaché du sein maternel, ce tissu apparaît, ou bien dans des organes qui possèdent déjà une trame érectile, ou bien dans des régions qui n'en sont point douées. Je ne veux pas dire que la structure du tissu anormal, pathologique, est identique à celle

(1) Au moment où j'ai présenté ce mémoire au Congrès, je croyais être bien certain qu'aucun procédé semblable n'avait été décrit. On verra par la discussion qui suit que cette opinion était partagée par plusieurs personnes. Je me suis convaincu depuis, qu'en 1849, après les essais incomplets de Gensoul, Keate et Brodie, Fayolle et Rigal, ont décrit un procédé qui est à peu près le même que celui que j'ai mis en œuvre, le procédé de Fayolle surtout. On verra aussi pourtant qu'il en diffère un peu pour l'exécution.

Digitized by Google

du tissu normal. On peut renvoyer, pour ce point d'anatomie spéciale, à l'étude si remarquable qu'en a faite M. Follin, dans son excellent traité de pathologie externe. Je ne veux parler que d'une grande analogie que tous les observateurs admettent comme réelle. Dans l'état pathologique, on voit ce tissu dans les os, les viscères, et à l'extérieur, principalement au cou et à la face. Il constitue alors des tumeurs uniques ou multiples, petites ou volumineuses, à marche lente ou rapide, guérissant quelquefois spontanément, comme Moreau en particulier, en a cité des exemples, le plus souvent ne cédant qu'à un traitement chirurgical énergique, sans l'intervention duquel les malades périraient, ou seraient exposés à être affectés pendant toute leur vie de difformités repoussantes. On peut donc dire que l'intervention de l'art est légitime dans la grande majorité des cas, et que les chirurgiens se sont, à bon droit, occupés depuis Ambroise Paré des moyens de combattre cette affection.

Il n'entre pas dans mon plan de faire l'historique des tumeurs érectiles. Je ne veux pas non plus fatiguer l'attention par des considérations étendues sur la synonymie et sur les divisions admises. Je me borne à dire que j'appellerai, avec Dupuytren, tumeurs érectiles, celles dont je m'occupe au point de vue du traitement, des tumeurs caractérisées par le développement anormal des vaisseaux artériels ou veineux, quelquefois des deux ordres de vaisseaux simultanément, tumeurs communiquant pas plusieurs troncs communs avec la circulation générale, et pouvant acquérir un volume plus ou moins considérable. Je laisse par conséquent, de côté, les dénominations de fungus hématodes, de fungus sanguins, de nœvi materni, de tumeurs variqueuses, etc., comme nuisibles à la clarté et à la précision du langage médical, et même comme pouvant devenir une source d'erreurs. J'accepterais volontiers cependant la dénomination de tumeurs vaso-capillaires, comme l'a proposé notre illustre compatriote, le professeur Gerdy.

Je ne ferai qu'indiquer sommairement les divisions admises par les auteurs. Celle de Boyer établit des confusions; celle de A. Bérard ne comprend pas tous les cas, puisqu'elle ne considère que le siège, laissant de côté la composition. J'adopte celle de Roux, qui décrit des tumeurs érectiles, veineuses, artérielles ou mixtes, en la complétant par celle de Bérard, modifiée. De cette manière on arrive, je crois, à une classification qui com-

Digitized by Google

prend tous les cas. Ainsi, on a des tumeurs veineuses, artérielles ou mixtes, qui, selon leur siège, sont d'autre part cutanées, sous-cutanées, ou à la fois cutanées et sous-cutanées. — La tumeur dont j'ai à faire l'histoire est une tumeur veineuse, sous-cutanée et sous-muqueuse.

Une remarque importante à faire, c'est que les auteurs ne me paraissent pas avoir indiqué cette vascularisation singulière, érectile, interrompue et disposée par ilôts que présentent parfois les tissus voisins de la tumeur. J'ai observé cette disposition dans deux cas.

Je laisse de côté les tumeurs accidentelles que je crois très-rares, et dont je n'ai jamais vu d'exemple. Je ne m'occupe que des tumeurs congéniales.

L'enfant qui naît atteint de cette affection présente dès le moment de sa naissance, au cou, à la face, au front, à l'un des angles de l'orbite, principalement à l'angle interne, à la tempe, à la joue, à la lèvre, ou enfin, sous la muqueuse buccale, une ou plusieurs tumeurs d'un volume variable, ordinairement, à ce moment peu considérable, d'un rouge vif ou d'une couleur ardoisée; ces tumeurs s'affaissent sous la pression, en laissant percevoir souvent des battements. Elles deviennent turgescentes dans les mouvements et pendant le cri. Elles demeurent assez souvent sationnaires pendant les premiers mois et même pendant les premières années de la vie, et ne constituent alors qu'une difformité. A un moment donné, leur base s'élargit, leur volume augmente assez brusquement, et leur développement fait de rapides progrès. On voit quelquefois survenir des hémorrhagies graves. Alors les parents s'inquiètent, et l'intervention de l'art est réclamée. La marche est d'autant plus rapide, que les conditions de logement, de nourriture, de soins hygiéniques, en un mot, sont moins bonnes. La constitution scrofuleuse est très-commune chez les enfants atteints. Les tumeurs veineuses sont toujours plus considérables que les tumeurs artérielles, mais elles marchent plus lentement.

Quand la tumeur a acquis un certain degré de développement, on a à choisir entre l'expectation et l'action chirurgicale. — L'expectation n'est indiquée que pour les très-petites tumeurs qui restent stationnaires. Moreau cite des cas où l'on a bien fait d'attendre, contre l'avis de Dupuytren, puisque la guérison a eu lieu spontanément.

Digitized by Google

Je crois qu'on doit toujours opérer une tumeur érectile qui marche et se développe, si on peut le faire par un procédé qui ne fasse courir aucun danger au malade, et qui ne laisse pas de cicatrice difforme.

Plusieurs procédés peuvent atteindre ce but, mais aucun ne l'atteint aussi sûrement que celui dont j'ai à parler. Dans quelques cas où les tumeurs sont très-petites, la transfixion de la tumeur par deux fils placés en croix suffit. En 1850, je me suis décidé, sur les instances des parents, à opérer une petite tumeur siégeant au milieu du front, chez une petite fille de quinze mois. Elle avait la dimension d'une pièce de vingt centimes, assez saillante, et d'un rouge vif. C'était une tumeur artérielle cutanée. J'obtins la guérison, sans cicatrice appréciable, au moyen de deux fils passés en croix et fortement serrés. Ce moyen a été indiqué par A. Paré et par J. Bell.

Quand le chirurgien se décide à opérer, il se trouve en présence de deux méthodes comprenant un grand nombre de procédés.

La première et la plus radicale consiste à enlever la tumeur avec l'instrument tranchant, ou à la détruire en partie ou en totalité par la cautérisation et les injections caustiques. La cautérisation par le cautère actuel que j'ai vu pratiquer par Lenoir et M. Paul Guersent est dangereuse, et n'est pas toujours suivie d'un bon résultat. Les applications caustiques, la pâte de Vienne indiquée notamment par Wardrop, ont souvent détruit complètement les tumeurs érectiles, mais en laissant une cicatrice plus ou moins difforme. Je ne parle pas de la ligature qui pourrait parfaitement convenir aux tumeurs pédiculées, mais je crois celles-ci bien rares. D'ailleurs c'est un procédé douloureux, et il a amené quelquefois des convulsions.

La seconde méthode comprend tous les procédés ayant pour but de modifier la tumeur par l'oblitération des vaisseaux qui la constituent ou qui l'alimentent.

La vaccination est à peu près abandonnée, elle ne peut convenir qu'aux très-petites tumeurs. M. le docteur Guichard m'a dit l'avoir pratiquée plusieurs fois et avoir obtenu des succès.

Le tatouage n'est noté ici que pour mention. — Il ne convient que dans les *taches* dites de naissance, et il est d'une efficacité douteuse.

La compression pourrait être utile pour de petites tumeurs situées sur des os plats.

Digitized by Google

Les réfrigérants et les styptiques sont au moins insuffisants. Il en est de même des déchirures avec l'aiguille à cataracte.

Restent comme moyens très-sérieux :

La ligature des vaisseaux à l'entour de la tumeur;

La ligature des troncs artériels, origine des branches qui se distribuent à la tumeur érectile;

Le séton modifié par A. Bérard;

Le transfixement de la tumeur par un grand nombre d'épingles, selon le procédé Lallemand;

La cautérisation par le fil électrique, comme l'ont exécutée Briboria et Higuet, de Namur;

Enfin, le procédé que je crois avoir employé le premier (1), et qui consiste en une application de la suture entortillée, laissée en place jusqu'à division complète de la portion de tumeur traversée par l'épingle ou les épingles, et plusieurs fois renouvelée. On peut comparer ce qui se passe dans cette opération à ce qu'on observe dans le traitement du varicocèle par les procédés de M. Ricord et de Vidal de Cassis. L'opération n'est pas douloureuse, elle a eu un succès complet, et ne laisse pas de cicatrice. — Ce qui m'y a conduit, c'est le siège de la tumeur située à la lèvre supérieure, et la nécessité de n'employer aucun procédé qui pût faire courir le risque d'une perte de substance, et d'une cicatrice très-difforme. Les médecins de l'Hôtel-Dieu, qui ont vu la petite malade avec moi, ont été surpris de l'heureux résultat de l'opération.

Voici l'observation de la malade :

Marceline-Joséphine Fancher, âgée de 5 ans, d'une constitution lymphatique prononcée, demeurant dans une rue étroite (rue de la Pie), et depuis sa naissance, dans des conditions hygiéniques détestables, est entrée à l'Hôtel-Dieu le 23 novembre 1863. Elle portait à la lèvre supérieure, depuis sa naissance, une tumeur érectile veineuse, comprenant toute l'épaisseur de la lèvre, à peu près du volume d'une main, avec saillie prononcée au bord muqueux de la lèvre. La joue du côté droit, toute entière, jusqu'à l'œil, était parsemée d'une certaine quantité de petits îlots érectiles, constitués par un petit nombre de vaisseaux dilatés, séparés par des intervalles sains. Je mis cette malade en observation, je la soumis à un traitement dépuratif,

(1) Voir la note au commencement du mémoire.

Digitized by Google

j'améliorai son hygiène. Je vis son état général s'amender, mais la tumeur augmentait un peu de volume. A cause de l'état de la joue, je ne pus me décider cette fois à rien tenter sur la tumeur, et je donnai l'exeat le 14 janvier 1864. Après un second séjour très-court, elle rentra définitivement dans mon service le 9 mars 1864. — Très-incertain de ce que je devais faire, je la fis voir à mes confrères de la Société de médecine de l'Aube, qui me conseillèrent de ne rien tenter. Après une attente de quelques jours, je me décidai cependant à agir. — Une première fois, je passai, à titre d'essai, une grande épingle à la base de la tumeur, je jettai un fil ciré, solide sur les deux extrémités, et je serrai fortement. Il y eut une hémorrhagie insignifiante; et quand dix à douze jours après, le fil eût opéré la section de la partie étranglée, je remarquai une diminution sensible dans le volume de la tumeur. Encouragé par ce résultat, je laissai passer quelques jours, après lesquels j'introduisis deux épingles reliées par des fils fortements serrés comme dans la suture entortillée. Quand cet appareil tomba, la diminution était beaucoup plus sensible que la première fois. Nouvelle application de la suture avec trois épingles. — Le bord de la lèvre était toujours très-saillant. — Cette troisième application n'avança guère les choses. — J'en fis une quatrième dans le bord muqueux de la lèvre, et quand l'appareil tomba, il ne restait plus qu'une tumeur du volume d'une noisette sur le bord muqueux. Je serrai la base de cette petite tumeur avec un fil, et elle s'élimina au bout de peu de jours. A la place, resta une escharre, que des fomentations huileuses enlevèrent.

Aujourd'hui, la tumeur à complètement disparu. — Il n'y a pas de cicatrice, le bord muqueux de la lèvre est bien net, et tout me fait espérer que la guérison se maintiendra.

Je crois donc pouvoir recommander ce procédé, dont le plus grand inconvénient pourrait être de ne pas réussir, mais qui n'offre aucun danger, et qui permet toujours d'avoir recours à d'autre moyens quand il échoue. L'absence de cicatrice à la face n'est pas chose indifférente. — On a guéri des tumeurs érectiles presque par tous les procédés. Mais avant de recourir à la ligature, dont M. Bertheraud, d'Alger, a publié un si beau cas l'an dernier, opération grave et pouvant mettre en danger la vie des malades; avant de pratiquer les diverses sortes de cautérisation, qui laissent des cicatrices toujours apparentes, je

Digitized by Google

pense qu'il serait bon de tenter l'emploi de ce moyen, qui m'a donné un succès.

M. Viardin trouve que le travail a de l'intérêt, et il en demande l'impression, mais il ne croit pas le procédé nouveau. Il l'aurait employé avec M. Hervey, il y a vingt ans, d'après le conseil de Marjolin, et il aurait échoué. La cautérisation par la pâte de Vienne, pratiquée par Gerdy, aurait réussi, et il y aurait eu une cicatrice peu difforme. Il a rencontré beaucoup de ces tumeurs. — La cautérisation lui semble bonne, et il n'a pas vu les convulsions notées par M. Vauthier. Il croit que l'auteur a bien fait de dire que quelques-unes de ces tumeurs guérissent spontanément et disparaissent avec le temps. Moreau cite un fait d'une jeune dame russe qui a guéri de cette manière, et qu'il a accouchée depuis.

M. le Dr Hervey dit qu'il est important de distinguer la forme et la nature des tumeurs érectiles. Il serait disposé à classer ces tumeurs pour diriger les moyens de traitement, en celles qui guérissent toutes seules, et en celles qui persistent. M. Hervey parle du cas cité par M. Viardin et dit que Marjolin et Velpeau avaient été consultés, que le traitement a consisté à passer des sétons.

Mais, dit l'auteur, ce n'est pas mon procédé, c'est le procédé de A. Bérard. Quant à l'application de caustique par M. Gerdy, elle aurait été faite sans précaution, ce qui n'est pas excusable, surtout dans la région qu'occupait la tumeur.

M. Hervey dit que les opérations par la suture entortillée doivent être difficiles dans certaines régions et très-douloureuses.

M. Ancelon pense que c'est une erreur.

M. Vauthier répond à MM. Viardin et Hervey que les recherches les plus minutieuses ne lui ont fait trouver nulle

Digitized by Google

part le procédé qu'il a indiqué (1); qu'il a donc le droit de l'appeler nouveau.

M. Hervey a vu un enfant qui avait une très-petite tumeur dont il a guéri spontanément.

M. le Dr Henry confirme que le procédé indiqué par M. Vauthier n'est décrit nulle part, et que notamment M. Marjolin n'en a jamais fait mention. — Il demande la publication du mémoire. Il a traité deux tumeurs érectiles par la vaccination. Dans un cas, il y a eu insuccès, dans l'autre, la tumeur vaccinée a disparu. Il s'est vu obligé d'employer ce procédé, les parents n'étant disposés à consentir à l'application d'aucun autre.

M. Ancelon fait remarquer qu'on oublie un peu trop que les chirurgiens ont des procédés qu'ils affectionnent. Le chirurgien n'a pas toujours le choix du procédé. Il a vu un enfant qui avait une tumeur artérioso-veineuse à la racine du nez. Pas de ligature possible. Il ne pouvait pas non plus appliquer la pâte de Canquoin, qu'il préfère parce qu'elle est plus facile à limiter que la pâte de Vienne. Il a eu recours à l'injection de perchlorure de fer, et il a détruit en trois fois cette horrible tumeur qui rendait l'enfant hideux. L'injection a eu lieu avec la seringue Pravaz. Il n'y a pas eu de cicatrice désagréable. Il dit que tous les procédés de cautérisation et celui de M. Vauthier ne sont pas douloureux, que les enfants crient d'avance et par impatience. Depuis, il a opéré d'autres tumeurs de la même manière.

M. Hervey comprend le motif qui a déterminé le choix de M. Ancelon. La nature et le siége de la maladie entraînent le choix du chirurgien.

M. le Dr Bacquias est venu à bout d'une très-petite tumeur à la lèvre, au moyen d'une petite ligature, et de l'application du perchlorure de fer à l'extérieur.

(1) Voir la note à la première page du mémoire.

Digitized by Google

M. Vauthier explique comment il a été conduit à employer le procédé qu'il a décrit.

Il avait montré l'enfant, sujet de l'observation à ses confrères de la Société médicale, qui avaient été d'avis que rien ne devait être tenté. — Un des élèves de l'Hôtel-Dieu le sollicita d'employer le perchlorure de fer. Enfin, il avait songé à l'électricité. Mais un des membres de la Société médicale parla de graves dangers, de phlébite, etc. C'est alors que, se rappelant ce qui se pratique dans le traitement du varicocèle, il essaya d'un procédé qui, s'il pouvait être inutile, au moins n'était pas dangereux.

M. Ancelon répète qu'on n'a pas toujours le choix du procédé, et que, dans le cas cité, M. Vauthier a bien fait de chercher. Pour lui, l'emploi du caustique, mais surtout du caustique Filhos, ne donne pas lieu à de la douleur, et n'expose pas à de la phlébite qu'empêche l'escharrification. Il opère les varices du cordon par une incision au scrotum; il sépare bien les veines, passe dessous une carte blanche, jette les veines dans la carte, et applique dessus de la poudre de Vienne; au bout de cinq minutes, il lave à grande eau, puis met pendant quatre à cinq jours des cataplasmes. Au bout de ce temps, l'escharre est tombée; il reste une surface rouge de bon aspect, et le malade est débarrassé pour toujours. Il n'a jamais eu de phlébite. Il a communiqué une série d'observations de cette sorte à la Société de chirurgie.

M. Bacquias répète que les craintes de phlébite exprimées par M. Saussier s'appliquent au perchlorure de fer et à l'électricité.

M. Ancelon soutient qu'il n'y a jamais de phlébite. Mais pour que le perchlorure de fer agisse, il faut dénuder la peau et les muqueuses.

M. Hervey demande à M. Ancelon s'il se rappelle le

Digitized by Google

nombre des varicocèles qu'il a traités par la cautérisation.

M. Ancelon répond douze ou treize. — Jamais d'accidents. Il s'arrange de manière à faire une incision qui rétrécisse un peu le scrotum. Le malade n'a besoin que d'être mis au repos et à une demi-diète. On lui fait porter un suspensoir.

M. Viardin père a employé aussi le caustique de Vienne dans les tumeurs hémorrhoïdales, les tumeurs veineuses, avec succès.

M. Vauthier s'est servi avec avantage de l'*écraseur;* il regarde l'application de cet instrument comme bien supérieur à la cautérisation dans les tumeurs hémorrhoïdales.

M. Viardin père dit que c'est avant la découverte de l'écraseur qu'il employait la cautérisation, mais que depuis il a toujours préféré l'écraseur, non-seulement pour les hémorrhoïdes, mais pour beaucoup d'autres affections chirurgicales, notamment pour l'amputation de la verge.

M. Ancelon admire l'écraseur; il s'en est servi pour amputer la langue, sans hémorrhagie. Il ne garantit pas la non reproduction des tumeurs. — Il trouve intéressant le mémoire de M. Vauthier, et en propose l'impression. M. Viardin père désire qu'il soit noté que c'est sur son initiative que l'impression a été décidée.

L'assemblée vote à l'unanimité l'impression.

Digitized by Google

Séance du 9 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr ANCELON, DE DIEUZE

A neuf heures, la séance est ouverte.

M. le Dr Ancelon rend compte de la visite qu'il a faite avec M. le Dr Bacquias et M. le Dr Vauthier à l'hospice de Saint-Martin-ès-Aires. — Examen d'une vigne atteinte de l'oïdium. Constatation sous la nervure des feuilles d'arachnides, dont la coloration jaune est attribuée par M. Ancelon à la réplétion de l'estomac, l'arachnide étant blanc quand on l'examine quelque temps après le repas.

A ce propos, M. Ancelon insiste sur ce qu'il a déjà dit dans une des séances, savoir, que l'arachnide en agissant sur le grain du raisin, commence par déterminer une nécrose sur le point attaqué, et que c'est sur la partie nécrosée que se développe un champignon qui s'oppose à l'accroissement et à la maturation du raisin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la communication verbale de M. Viardin père, relative au traitement de la fièvre typhoïde par le chlorate de potasse.

Il est donné lecture des réflexions de M. Ancelon sur la fièvre typhoïde, communication relative à la VIIIe question du programme. M. Ancelon ayant déjà traité la question dans la dernière séance, nous ne conservons de son travail que ce que le temps ne lui a pas permis de développer.

La fièvre typhoïde, se demande M. Ancelon, a-t-elle régné de tout temps, ou bien est-elle la conséquence d'une constitution nouvelle, dont la constitution inflammatoire de Broussais ne fut que le chaînon qui la relie à la constitution bilieuse de Stoll?

Evidemment les personnes qui répètent sans cesse que le

Digitized by Google

morbus-mucosus de Rœderer et de Wagler ne fut autre chose que la fièvre typhoïde de nos jours, ou n'ont pas lu l'importante monographie des illustres Allemands, ou ont fait bon marché des détails anatomo-pathologiques qui y sont consignés. — Car, il n'est pas question, dans ces détails, de l'éruption iléo-cœcale, mais bien de désordres le plus souvent gangréneux de l'estomac, de lésions du foie, etc. — Pour moi, Rœderer et Wagler ont eu affaire à une variété de typhus, ce qui est bien différent. Si le *morbus-mucosus* eût été tout simplement entéro-mésentérique, croyez-vous que Petit et Serres, qui se connaissaient en autopsies, eussent osé annoncer en 1813 leur traité à la France, alors érudite, comme devant porter dans ses flancs une maladie nouvelle? Assurément non.

Louis, dont vous ne sauriez contester ni le savoir, ni la bonne foi, ne donne-t-il pas, en 1819, dans la préface de son remarquable ouvrage, la fièvre typhoïde comme une individualité morbide nouvelle?

J'en puis dire autant de Bretonneau, qui a pour jamais attaché son nom à la dothineutérie, et de mon regrettable ami Forget, de Strasbourg, dont tout le monde a voulu lire le *Traité de l'entérite folliculeuse*.

Si donc nous avons affaire aujourd'hui à une constitution nouvelle, à tel point que tout mouvement fébrile continu est considéré comme typhoïde, l'hygiène nous dira un jour, en dépit des hygiénistes, quelles entreprises ont été exécutées par ceux-ci dès le commencement de ce siècle, pour courber sous un même niveau toutes les fièvres continues.

La même confusion que je viens d'esquisser dans l'histoire a longtemps existé dans le diagnostic; malgré quelques rares protestations auxquelles j'ai eu l'honneur de prendre une part active, il a fallu la guerre d'Orient et tout le zèle des médecins militaires, d'accord avec le Dr Jenner, de Londres, pour achever de creuser un abîme entre le typhus

Digitized by Google

et les fièvres typhoïdes. — Les médecins militaires ont déclaré que, dans le typhus, le tube digestif était complètement indemne de l'éruption dothineutérique. — M. le Dr Jenner, de son côté, avait distingué l'éruption cutanée, *muriforme (mulberry rache)* propre au typhus, et les taches lenticulaires de la fièvre typhoïde. Moi-même, après avoir séparé les typhus paludéens, sans lésion intestinale caractéristique, de la fièvre typhoïde, j'avais indiqué en 1847, dans celle-ci, l'exagération de la sensibilité et de la contractilité du système musculaire.

Pour la masse des médecins aujourd'hui, la fièvre typhoïde est sporadique, épidémique, mais elle n'est pas plus endémique que la rougeole, la scarlatine et la variole.

Quant à sa nature, on peut dire que la fièvre typhoïde est cette *variola sine variolis*, que Boerhaave, copié par Pinel, en sa nosographie, prédisait, attendait comme devant remplacer la petite-vérole à forme extérieure. Tous ceux qui ont étudié Stoll savent aussi qu'il fut prophète dans le sens pathogénique sur lequel j'appelle votre attention : *Variola connubium init cum febribus continuis et cum puerperio*, dit-il en ses aphorismes.

On ne peut donc pas dire sans grave erreur que la fièvre typhoïde est une endémie, encore moins une endémie paludéenne.

A ne s'en rapporter qu'au vieil axiome, plus souvent applicable qu'on ne pense : *Naturam morborum ostendunt curationes*, il ne saurait y avoir de confusion possible entre la fièvre typhoïde et les endémies paludéennes. Celles-ci cèdent à des préparations de quinquina dont celle-là ne s'accommode pas; mais, bien mieux que la thérapeutique, les éruptions cutanées et l'anatomie pathologique jugent la question.

Il est une chose remarquable encore relativement au traitement dans la fièvre typhoïde, qui peut être débilitant,

Digitized by Google

tonique, évacuant, spécifique, expectant, c'est que telle médication, qui, au dire de certains praticiens, aurait sauvé tous ses malades une année, n'en guérissait pas un seul l'année suivante, d'où j'ai conclu depuis longtemps qu'il faut être extrêmement circonspect en pareille matière.

Cette communication de M. Ancelon est écoutée avec une grande attention. L'assemblée décide qu'elle sera insérée au procès-verbal.

M. le Dr A. Vauthier lit un travail assez étendu, dont nous extrayons les propositions principales, et dont nous donnons les conclusions.

Les propositions du travail en question sont résumées par M. Vauthier dans la citation suivante :

« Si on a lu avec attention l'histoire de la maladie, on aura peine à comprendre qu'on ait pu conseiller un mode de traitement uniforme applicable à tous les cas, à toutes les formes et à toutes les périodes de l'affection ; qu'on ait pu par exemple prescrire exclusivement les toniques et les stimulants, les anti-spasmodiques et les saignées chez des individus dont la faiblesse était extrême, le pouls petit et dépressible, comme chez ceux dont les forces étaient moins prostrées, et dont le pouls était large et résistant ; c'est cependant ce qui a eu lieu. Beaucoup de médecins ne voyant en effet dans la fièvre typhoïde qu'une maladie spécifique. (Grisolle, *Traité de Pathologie interne*.) »

M. Vauthier ajoute que l'étiologie de la fièvre typhoïde est assez obscure, que le moment de son début est difficile à bien déterminer, que le diagnostic de cette maladie est quelquefois peu commode, et qu'on peut la confondre avec des maladies de même famille, mais qui sont loin de présenter la même gravité. Enfin, les diverses statistiques connues, dont il a fait un relevé, donnent les résultats les plus variables.

Se basant sur ces considérations, M. Vauthier, sans con-

Digitized by Google

tester les résultats annoncés par M. Viardin, résultats que la statistique démontre avoir été obtenus par les médications les plus diverses, pense cependant que M. Viardin, comme les auteurs de quelques statistiques trop heureuses, a pu se faire quelques illusions, les meilleurs praticiens n'en étant pas toujours exempts. Il exprime l'opinion qu'il eût été désirable que M. Viardin eût fourni des documents écrits, au moyen desquels on eût pu connaître l'âge des malades traités, leur condition sociale, la forme de leur maladie, le génie particulier des épidémies, etc., etc., tous renseignements d'une importance capitale pour apprécier la valeur d'une médication.

Répondant à M. Ancelon au sujet de la contagion de la fièvre typhoïde, il ne croit pas, comme cet honorable confrère, à la contagion. Ayant eu l'occasion d'observer une épidémie grave, il a toujours pu s'expliquer les cas dits de contagion par le fait purement épidémique.

Conclusions :

1° La fièvre typhoïde est une maladie protéiforme, contre laquelle il n'existe ni spécifique, ni médicament d'une valeur évidemment supérieure;

2° La mortalité est extrêmement variable, selon une foule de conditions, dont les principales viennent d'être énumérées, quel que soit pour ainsi dire le mode de traitement institué;

3° La base importante du traitement repose sur les indications et sur l'application des préceptes généraux de la thérapeutique, dans les fièvres graves, essentielles. Cependant il paraît prouvé jusqu'à présent que le traitement évacuant, aidé des toniques et des reconstituants administrés de bonne heure, est celui auquel il convient de donner la préférence dans la majorité des cas.

M. le Dr Saussier rappelle que le motif de l'administration du chlorate de potasse dans la maladie qui nous occupe,

Digitized by Google

est tiré par M. Viardin de l'analogie que son confrère trouve entre les ulcérations de la bouche dans la stomatite ulcéreuse et les ulcérations de l'intestin dans la fièvre typhoïde. Pour M. Saussier, il n'y a entre ces deux lésions aucun point de ressemblance. Il les croit complètement différentes, et ne peut pas dès lors comprendre qu'il soit possible de conclure, de l'action réelle et efficace du chlorate de potasse dans la stomatite ulcéreuse, à l'action du même médicament dans les ulcérations typhoïdes.

M. le Dr Bacquias a demandé à M. Viardin jusqu'à quelle période de la fièvre typhoïde il comptait sur l'efficacité de l'administration du chlorate de potasse. Il a posé cette question, parce que dans un cas grave où il fut appelé en consultation avec M. Viardin, cet honorable confrère déclara qu'il se garderait bien de proposer le traitement qui lui réussit si bien, dans la crainte qu'un insuccès n'affaiblît sa confiance. Cependant la malade, traitée d'après la médecine traditionnelle, guérit.

Présentation par M. Camps, médecin à Piney, d'un instrument inventé par lui pour l'opération de la fistule à l'anus. Cet instrument est constitué par une tige centrale, comprenant, dans une rainure située de chaque côté, deux lames à tranchant très-acéré, qui s'écartent par un mécanisme semblable à celui du lithotome double de Dupuytren.

M. Camps lit un travail tendant à démontrer la supériorité de son instrument sur tous ceux qui ont été imaginés pour l'opération de la fistule à l'anus. L'instrument s'introduit fermé dans la fistule; il est ensuite ouvert et, par un mouvement de rotation, il opère la scarification du trajet fistuleux. M. Camps s'appuie de l'autorité de M. Nélaton, à l'examen de qui il aurait soumis son instrument; il s'appuie également sur des faits qu'il aurait puisés dans sa pratique particulière, dans lesquels la guérison aurait été plus rapide,

Digitized by Google

et le traitement consécutif toujours exempt des assujétissements qu'il entraîne. M. Camps se tient même à la disposition de ceux de ses confrères qui auraient des malades atteints de fistules à l'anus, pour faire manœuvrer lui-même son instrument et surveiller les suites de l'opération.

L'impression du travail de M. Camps est proposée par quelques membres, et acceptée par la majorité de l'assemblée.

M. le Président annonce que la séance est levée.

Avant de quitter le fauteuil, M. le Dr Ancelon remercie avec émotion l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à présider trois fois ses réunions. Il remercie ensuite MM. les Drs A. Vauthier et E. Bacquias du zèle consciencieux avec lequel ils se sont acquittés de leurs fonctions de secrétaires, si pénibles et si ingrates.

L'assemblée en masse vote des remerciements à M. le Dr Ancelon, dont elle a apprécié le caractère comme homme, et l'étendue des connaissances comme savant.

Digitized by Google

IV^e^ SECTION

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Séance du 8 Août

Les membres du Congrès composant la quatrième section entrent en séance à sept heures du matin.

M. Gayot, secrétaire général, occupe le fauteuil de la présidence ; il est procédé à l'élection du président et des quatre vice-présidents de la section.

La majorité étant acquise à M. Tailliar, président honoraire à la Cour impériale de Douai, en qualité de président, et à MM. Peigné-Delacour, Coffinet, Tridon et de Smyttère, en qualité de vice-présidents, M. Gayot proclame ces nominations et cède le fauteuil de la présidence à l'honorable M. Tailliar. Aussitôt, le bureau se constitue, ayant pour secrétaire M. Boutiot.

M. Tailliar, président, après avoir exprimé ses remercîments à l'assemblée, déclare la séance ouverte et les travaux de la session commencés. M. le président invite les membres de la section à faire connaître les questions qu'ils se proposent de traiter.

Il donne lecture de la 1^re^ question ainsi conçue : ***Décrire les monuments celtiques du département.***

M. Laperouse, ayant demandé la parole, donne lecture d'un mémoire sur les monuments celtiques de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt. L'au-

Digitized by Google

teur entre dans la description de ces monuments. Il indique leur emplacement; il fait connaître, en y joignant ses appréciations personnelles, l'état actuel de la science sur les dolmens et les menhirs; il examine en quoi la reconnaissance faite par la Société Académique de l'Aube d'un groupe de ces monuments dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, vient confirmer ou contredire les opinions établies par les archéologues.

Pendant cette lecture, circulent sur le bureau et dans l'assemblée sept ou huit photographies adressées au Congrès par M. le Dr Chertier. Elles représentent sept monuments celtiques appartenant à l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, savoir :

1° Dolmen, à Marcilly, lieu dit le Mottai, dans le vallon, rive gauche de l'Orvain;

2° Dolmen, à Marcilly, lieu dit les Mottois, sur les pentes, à droite de l'Orvain;

3° Dolmen, à Marcilly, au Mottai, sur la pente, rive droite de l'Orvain, à 200 mètres du précédent;

4° Pierre-au-Coq, entre Soligny et Trancault, près de la route, à gauche de l'Orvain;

5° Dolmen, au Moulin-Neuf, entre Soligny et Trancault, rive droite de l'Orvain;

6° Menhir, de Saint-Aubin, entre Saint-Aubin et La Chapelle, rive droite de l'Ardusson;

7° Dolmen Berson, lieu dit le Bouchot.

M. Gréau veut bien aussi communiquer les dessins exécutés par le regrettable M. Gaussen, et représentant sur une plus grande échelle les mêmes monuments. Ces dessins font partie de la belle collection de dessins archéologiques qu'a fait exécuter M. Gréau.

M. l'abbé Georges lit ensuite une note fort intéressante, sur un *dolmen* situé au fond d'une vaste et sombre forêt,

Digitized by Google

sur le territoire de la commune de Nogent-en-Othe, entre ce village et celui de Vosnon. Il s'exprime en ces termes :

A part les monuments celtiques de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, cette petite Bretagne champenoise, les pierres druidiques ne sont pas très-nombreuses sur le sol du pays des Tricasses. En conséquence, la découverte d'une simple roche devient pour nous intéressante, dès lors qu'elle se rapporte aux origines mystérieuses de notre histoire.

Un dolmen, situé dans la forêt d'Othe, entre le village de Nogent-en-Othe et le village de Vosnon, nous avait été signalé ; ce nous fut un plaisir et comme un devoir d'en constater l'existence et l'authenticité. Peu de mots vous diront ce que nous avons vu de ce fragment de rocher enfoncé en terre et recouvert presqu'entièrement de mousse et d'herbes.

Ne tombons-nous point, d'abord, dans une de ces méprises trop communes, hélas ! en archéologie, et ne serions-nous pas le jouet d'une illusion, en prenant pour un dolmen cette énorme roche connue dans la contrée sous le nom de la *Belle-Pierre ?* Il n'y a pas lieu de le croire, puisque toutes les apparences d'un autel druidique frappent ici les regards les moins attentifs.

Nous sommes au milieu d'un bois qui rappelle, par sa sombre profondeur, l'épaisse forêt dont parle Tacite, où les Celto-Gaëls accomplissaient dans l'ombre de sanglants sacrifices. De nombreux chênes, dont les ancêtres portèrent sans doute le gui sacré, ou fournirent aux druides leurs couronnes de feuillage, étendent leurs vieux rameaux non loin de cette masse informe. Des quartiers de pierre considérables gisent épars dans les environs de ce lieu auquel se rattachent des traditions superstitieuses. Le majestueux silence, la sainte horreur, l'impénétrable obscurité qui règnent dans ce vallon très-resserré, dont les pentes latérales, peuplées d'arbres, offrent un aspect pittoresque et même sauvage, devaient le rendre agréable aux divinités gauloises qui se plaisaient à faire leur demeure dans de semblables sites. On sait d'ailleurs que les druides de la Champagne possédaient de vastes domaines dans la forêt d'Othe, qui couvrait, en ces temps primitifs, toutes les vallées encadrées par l'Yonne, d'un côté, et par l'Armançon et la Vannes de l'autre.

Digitized by Google

Ce dolmen, dont la surface plane, arrive seule à fleur de terre, et affecte une forme ovale irrégulière dans ses contours, mesure, dans sa superficie apparente, une longueur d'environ 4 mètres sur 3 mètres environ de largeur. On observe, au point central, une espèce de petit réservoir creusé sans art; cette cavité, qui se termine en entonnoir à une profondeur d'environ vingt centimètres, mesure plus de 1 mètre de circonférence à l'orifice. Nous avons fureté vainement sous les mousses verdoyantes qui enveloppent le pourtour de cette gigantesque table de grès; nulle autre signe graphique ou sculptural n'a creusé la pierre. Existe-t-il dans les entrailles du sol, sous cette masse effrayante, des ossements, des armes, des ustensiles antiques? Nous l'ignorons; il est probable que des fouilles bien faites amèneraient quelques résultats heureux.

Je n'aurai garde, pour allonger cette note, de vous retracer un tableau suranné des cérémonies du culte druidique. J'attends, d'ailleurs, que l'on m'affirme si le dolmen est vraiment un autel ou un tombeau, un trône ou un tribunal. Entre ces divers sentiments, s'il fallait opter, j'adopterais plus volontiers l'opinion des savants, qui regardent cette pierre comme un monument religieux.

L'un des secrétaires donne connaissance à l'assemblée d'une note adressée par M. Lucien Coutant, indiquant les monuments celtiques ou *tumuli* de l'arrondissement de Bar-sur-Seine. Il signale notamment ceux de Fiel, d'Essoyes et de Lagesse, sans entrer dans aucun détail.

M. Peigné-Delacour, vice-président, que la ville de Troyes s'honore de compter parmi ses enfants, donne ensuite des détails du plus haut intérêt sur certains monuments celtiques ou druidiques de la Picardie. Il les compare à ceux du département de l'Aube, en signale les différences, en démontre l'importance.

M. Peigné-Delacour prie les archéologues de toute la contrée, dont Troyes forme le centre, de lui communiquer leurs observations sur les chemins gaulois qu'ils y rencontreraient, et leur signale leurs caractères spéciaux : ondulation

Digitized by Google

et étroitesse de la voie qui était parcourue par des charrettes ou chars dont l'essieu ne portait que 1m 05 entre les ornières mesurées au centre, différant, par conséquent, de la portée des véhicules romains, qui n'a pas moins de 1m 40.

Ces traces se retrouvent dans les passages, sur des rochers, où l'empreinte s'est conservée.

L'enfoncement dans le sol des chemins gaulois, sur une foule de points où la pente du terrain est nulle, démontre qu'ils forment opposition avec les voies romaines établies en chaussées. Les voies gauloises *romanisées* ont conservé l'ondulation qui cesse dans les parties construites à neuf par les Romains.

Les sentiers gaulois offrent le caractère hiératique, quand ils apparaissent incusés dans le sol à une profondeur régulière, sur les terrains plats, surtout aux points voisins d'amphithéâtres naturels ou d'enceintes formées de pierres levées.

M. Boutiot, l'un des secrétaires, fait observer qu'il y a lieu de distinguer avec soin les monuments celtiques accusant, par la dispositin de leurs éléments primitifs, les efforts de l'homme pour les ériger, des accidents naturels qui ont pour résultat de donner à certains blocs erratiques une apparence de menhirs ou de pierres levées. Cette erreur peut surtout se faire voir dans le canton de Villenauxe où ces blocs sont nombreux, s'échelonnent sur les deux versants de la Noxe et peuvent tromper des observateurs peu attentifs. Le même membre rappelle que déjà il a fallu, après examen des lieux, supprimer de la liste des monuments celtiques un cercle dit druidique, sis au territoire de Saint-Aubin, et un triangle de la même époque, qui existe sur le finage de Saint-Martin-de-Bossenay.

Le même membre rappelle que, dans des notes manuscrites adressées par Grosley à Lévesque de La Rava-

Digitized by Google

lière, travaillant à l'histoire de Troyes, sa ville natale, et aujourd'hui conservées à la Bibliothèque impériale, le spirituel troyen indique l'existence, à Pont-sur-Seine, de monuments qu'il croit considérables par leur antiquité. « Ce sont, dit-il, des pierres ou grès d'un volume énorme, » élevés en forme de portes. Deux sont posées debout et » une troisième couchée dessus en travers forme l'enta- » blement. Dans l'espace d'une demi-lieue sont trois de ces » monuments qui subsistent encore dans leur entier, et » deux sont renversés. »

L'honorable président, M. Tailliar, résumant le débat, fait surtout observer qu'il y a lieu de déterminer la nature des monuments de cette époque reculée, en raison de leur dsiposition. Aussi fait-il remarquer qu'il y a souvent, dans une même contrée, des monuments divers dont la destination était par conséquent différente, tels que menhirs ou pierres levées, pierres jumelles, dolmens, tables de pierre simples, ayant eu un caractère religieux ou un caractère funéraire. Puis viennent les allées couvertes ou non couvertes, les cercles druidiques, les triangles, etc.

M. Gréau fait connaître à l'assemblée qu'on lui a signalé, il y a quelques jours, un cercle druidique dans les environs de Villenauxe, cercle qu'il se réserve d'aller visiter.

M. Peigné entretient l'assemblée d'empreintes figurées sur certaines pierres considérées comme monuments celtiques. Il signale notamment des empreintes de cette nature, appelées *Griffes du diable*, et connues dans les environs d'Ourscamp et de Pinan. Il rapporte une légende dans laquelle figure saint Bernard, qui sortit de la lutte vainqueur du malin esprit.

Il est déclaré que, jusqu'à ce jour, on ne signale dans le département aucun fait de ce genre.

Quant à la III^e^ question : *Quels sont les dolmens qui ont*

Digitized by Google

été détruits depuis la tenue du Congrès archéologique de Troyes, en 1853 ? — *En possède-t-on des dessins ?*

Un membre fait connaître qu'il ne paraît avoir été détruit, depuis onze ans, qu'un seul monument de cette espèce, situé au territoire de Trancault, que les membres de la Commission de la Société Académique ont eu le regret de voir convertir en bornes, existant encore sur l'emplacement de ce dolmen.

La quatrième question : *Quelles sont les traces monumentales ou traditionnelles du culte druidique dans le département ?*

Les renseignements fournis sont de la nature la plus vague. Quelques membres rappellent le nom du hameau de Druizy, *Druiziacum*, de la commune d'Aix-en-Othe, et la tradition qui fait d'Aix-en-Othe le séjour des druides. Les évêques de Troyes y eurent des possessions signalées dès le IX^e^ siècle ; Paisy-Cosdon et Aix-en-Othe recèlent des substructions gallo-romaines de la plus grande importance ; si l'évêque a succédé, à Aix-en-Othe, à un haut fonctionnaire gallo-romain, celui-ci n'a-t-il pas pu être le successeur des druides dans la possession de leurs domaines de la contrée d'Othe ?

Enfin, la séance est terminée par le rappel des noms de Duie, Dwi, Diwi, Douie, Dhui, Dhuie, appliqués à des sources. Ces noms sont répandus dans toute la France. On les trouve dans le département, à Bar-sur-Aube, à Chaource, à Soulaines, à Aix-en-Othe, etc. Souvent ces sources étaient consacrées au culte druidique. Plus tard, elles ont été placées sous le nom des héros du christianisme, sous le nom des saints.

La séance, ouverte à sept heures, a été levée à neuf heures.

Digitized by Google

Séance du 3 Août

PRÉSIDENCE DE M. TAILLIAR

Sont présents, en qualité de vice-présidents, MM. Peigné-Delacour, de Smyttère et M. l'Abbé Coffinet. — Sont présents aussi, comme secrétaires, MM. Boutiot, Socard et Jossier.

M. Boutiot donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 août ; il est adopté.

La séance est ouverte par un retour à la question des monuments celtiques, pour de nouveaux éclaircissements. M. Laperouse donne lecture d'une note qui lui a été communiquée par M. l'abbé Garnier, professeur au Petit-Séminaire. Cette note vient établir, une fois de plus, que les dolmens peuvent être considérés comme des tombeaux, puisqu'il y est question d'ossements, de corps humains, d'un sabre ou cimeterre, de quelques débris de casque et autres armes à la romaine, découverts en 1775, sous les dolmens du territoire de la Saulsotte, près de Nogent-sur-Seine.

Une note plus étendue, également présentée par M. Laperouse, constate qu'il existait, dans une propriété de M. Maître, de Châtillon, deux tumuli d'une vaste dimension. Au centre du premier, se trouvaient des pierres en assez grande quantité, des ossements d'un ou de deux cadavres presque tout-à-fait réduits en poussière, et une urne en cuivre assez élégamment travaillée et supportée par un trépied en fer. Cet objet, qui a sa valeur, est placé aujourd'hui, grâce à la générosité de M. Maître, dans la salle de la bibliothèque de Châtillon.

M. Maître fils se disposait à enlever le second tumulus,

Digitized by Google

comme M. son père avait fait disparaître le premier, il y a dix-huit ans, quand, l'année dernière, un aide-de-camp de Sa Majesté l'Empereur vint lui demander l'autorisation, au nom de son souverain, de tenter les hasards de nouvelles découvertes au moyen de nouvelles fouilles. Les débris d'une lance en fer, et aussi quelques restes d'un char de guerre vermoulu, deux pendants d'oreilles en or très-fin et d'un très-beau travail, de chaque côté du crâne d'un guerrier dont les ossements étaient bien conservés, et, aux deux bras, des bracelets d'un or également très-fin; tels furent les résultats des travaux exécutés. — Le musée de l'Empereur est enrichi de ces quatre derniers objets les plus précieux.

M. Boutiot révèle, d'autre part, la découverte d'une hache celtique dans le diluvium de la commune des Noës, près de Troyes; la découverte aussi, par suite des travaux du chemin de fer, entre Troyes et Verrières, de fragments de vases de l'époque la plus ancienne, et qu'il fait remonter au temps même des dolmens.

Après ces renseignements, nouveaux par rapport aux monuments celtiques, M. le Président propose la discussion de la IV^e^ question, à savoir : *Quelles sont les traces monumentales ou traditionnelles du culte druidique dans le département?* M. Laperouse remet, à cet effet, au bureau, le travail qu'il reçoit à l'instant même de M. Hariot, de Méry-sur-Seine.

M. le Président prie l'honorable mandataire d'en prendre connaissance par lui-même, afin de le communiquer, au nom de l'auteur, dans la séance prochaine.

M. Tailliar mettant en parallèle les traces du culte druidique dans les anciennes contrées des Sénonais et des Tricasses avec les vestiges du même culte dans le nord de la Gaule, en fait ressortir la similitude parfaite.

Dans les deux régions, ce sont des monuments religieux

Digitized by Google

et civils du même genre. De part et d'autre ce sont des *Dolmens* ou autels de pierre, des *Dolmens* simples ou groupes, des *Menhirs* ou pierres levées.

Dans les deux pays aussi, on retrouve des divinités locales, d'anciennes traditions sur les fées, le culte du chêne, la recherche du gui, la vénération pour les fontaines et pour les sources consacrées. La plupart de celles-ci ont été plus tard placées sous le patronnage des saints.

La complète ressemblance des institutions religieuses paraît, au surplus, résulter d'un passage des *Commentaires* (livre VI, chap. 13), où César dit que le corps entier des druides n'obéit qu'à un seul chef et que, chaque année, les druides s'assemblent dans un lieu consacré, sur la frontière du pays des Carnutes. Toutefois, parmi les divinités prépondérantes, Hésus ou Mars paraît avoir été plus spécialement honoré dans le nord de la Gaule, Teutatès ou Mercure, dans les contrées du centre, et Belenus à l'ouest.

L'attention de l'assemblée est appelée sur la V^e^ question : *Quels sont les cimetières gallo-romains du département?* MM. Boutiot, Amédée Gayot, Gréau, citent, entre plusieurs autres localités, comme possédant des cimetières qui datent de cette époque, Saint-Loup-de-Buffigny, Vallant, Châtres, Bertignolles, Bussières, Pouan, Arcis et surtout Troyes. — M. Coutant, des Riceys, désigne d'autre part les cimetières gallo-romains des Riceys, de Bragelogne, Landreville, Courteron, Neuville, Arelles, Villiers-le-Bois, Beauvoir, Avirey, Essoyes, Buxières, Bar-sur-Seine, Gyé.

A la sixième question : *Quelle était l'étendue de la ville de Troyes sous la domination romaine?* M. l'abbé Coffinet, vice-président, exprime à l'assemblée ses regrets de l'absence de M. Corrard de Breban, qui a fait un travail spécial. — M. le Président, en partageant les regrets de tous, témoigne hautement le désir de voir bientôt cesser l'indisposition de M. Corrard, avec l'espérance que la IV^e^ section

Digitized by Google

du Congrès scientifique jouira prochainement de ses savantes recherches. M. le Président ajoute qu'il s'est livré à des études spéciales sur les voies romaines; et il a pu constater que, dans le nord de la Gaule, il y avait un système de viabilité stratégique dont certaines villes plus importantes étaient le centre, comme Cambrai, Arras, Cassel, Reims. Au moyen de ces routes, la domination romaine se portait facilement sur les points menacés où elle trouvait plus de résistance à ses volontés, comme dans le Nord. Poursuivant ses laborieuses investigations, il a découvert plus récemment que Troyes et Sens étaient aussi le centre d'un système de viabilité en routes stratégiques.

Après cette intéressante communication de M. le Président, M. Peigné-Delacour, vice-président, expose les avantages qu'il y aurait pour tous et pour le progrès de la science de relater sur la carte de notre pays, en caractères distincts, les lieux *dits historiques*, les monuments, les chemins gaulois, romains et mérovingiens. Il indique les moyens faciles pour atteindre le but qu'il poursuit lui-même avec ardeur, non-seulement pour ce qui regarde les lieux *dits historiques* dans le sens précité, mais aussi pour ce qu'il appelle, avec la science, le *monasticum gallicanum*. Le modèle des cartes auxquelles il a travaillé dans ce but est remis à la bibliothèque de la ville, où il pourra être avantageusement consulté. M. le Président remercie, au nom de l'assemblée, M. Peigné-Delacour de sa généreuse initiative qui a déjà été encouragée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

A cette question se rattache celle de savoir de quelles voies romaines la ville de Troyes était le centre.

Dans un mémoire lu au Congrès archéologique de Dunkerque, en 1860, M. Tailliar a indiqué les cités du nord de la Gaule qui étaient le siége d'un *septemvium* ou chemin à sept branches. Il a signalé, à cet égard, Reims, Saint-

Digitized by Google

Quentin, Amiens, Arras, Thérouanne, Bavay; c'étaient là autant de routes stratégiques destinées à porter rapidement les troupes romaines sur les divers points du territoire, et à faciliter les communications.

A ces grandes étoiles, d'où partaient sept chemins divergents, M. Tailliar demande s'il ne conviendrait pas de joindre Sens et Troyes.

Sens, en effet, paraît avoir été le point central de sept routes qui se dirigeaient sur Autun, Auxerre, Orléans, Paris, Meaux, Troyes, Alise.

Troyes, de son côté, aurait été le centre de divers embranchements qui aboutissaient à Lyon, Sens, Paris, Meaux, Reims, Châlons et Langres.

La VII^e^ question à traiter était celle-ci : *A quelle époque peut-on faire remonter la construction des caveaux ou souterrains existant en dehors des habitations actuelles de la ville de Troyes ?*

M. Boutiot donne lecture d'un travail aussi consciencieux que solide, qu'il a été amené à entreprendre depuis les accidents qui ont failli compromettre l'existence de l'église Sainte-Madeleine. Il signale des caveaux dans la rue Notre-Dame, à partir de l'ouverture de la rue du Temple, sur la place de la Bonneterie, dans les rues des Trois-Têtes, Belfroy, Jaillant-Deschainets, du Bois; c'est-à-dire sur une superficie de plus de six hectares. Il dit que jusqu'à présent on n'a pas fait remonter leur origine au-delà du moyen âge, mais qu'il n'hésite pas à les assigner aux temps gallo-romains. Il en donne pour raisons principales que ces souterrains commençaient déjà à se détériorer en 1414, comme l'indique une note des archives municipales; que, depuis le dernier quart du XIII^e^ siècle, la voierie de la ville de Troyes a été si bien entretenue, que rien n'autorise à croire qu'on eût laissé travailler le sol de manière à en compromettre la solidité; que les constructions à plein cintre ne rappellent, dans leur

Digitized by Google

simplicité, aucune des lignes qui se rapprochent de l'ogive; et qu'enfin les éboulements qui eurent lieu près de l'église de Sainte-Madeleine ont démontré que cette église, qui date du XII^e^ siècle, est bâtie en grande partie sur des caveaux.

L'honorable M. de Caumont fait observer que la ville de Mendes a des souterrains dans toutes les rues, qui ne datent que du moyen âge, et servent de caves pour chaque maison. M. Boutiot expose clairement que les caveaux de Troyes ne peuvent avoir le même usage, à cause surtout de leur peu d'élévation, pas plus que ceux d'Auxerre dont avait fait mention M. Challe, vice-président du Congrès.

M. de Caumont demande si quelques-uns des caveaux de la ville de Troyes pourraient être visités; M. Gréau se charge gracieusement de satisfaire en ce point la légitime curiosité de MM. les membres du Congrès. La visite est fixée au lendemain.

VIII^e^ Question : *A quelles espèces d'établissements appartiennent les mosaïques trouvées à Troyes, à Paisy-Cosdon, à Essoyes et à Neuville-sur-Seine?* M. le Président prie M. Fléchey, architecte, de préparer, pour le lendemain, la réponse qu'il est en mesure de donner plus complète que tout autre sur ce point intéressant.

IX^e^ Question : *En dehors des centres habités, quels sont les établissements gallo-romains dont on a trouvé des traces dans le département?* Il existe, entre Bercenay-en-Othe et les Valdreux, d'après une notice de M. l'abbé Méchin, dont la lecture a été écoutée avec une favorable attention, une vallée aujourd'hui couverte de prairies, qu'on appelle Rumilly. Elle est traversée par un petit filet d'eau. Incontestablement, cette contrée fut autrefois l'emplacement d'une vieille cité. Chaque année, le soc de la charrue met au jour une multitude de tuiles ou de briques fort anciennes. Quelques habitants de Bercenay en creusant ce sol, il y a quel-

Digitized by Google

ques années, ont découvert des murs parfaitement conservés, dont ils ont fait servir les pierres à leurs constructions actuelles. On y a même découvert un four presque entièrement intact dont la forme différait peu de celle de nos jours.

x^e^ Question : *Indication des lieux où se rencontrent des monceaux ou des traces de mâchefer. A quelle époque remontent ces mâchefers, et de quel genre d'usine peuvent-ils provenir ?* M. Boutiot désigne pour Amance, Vendeuvre, La Villeneuve, des minerais de fer qui n'ont été exploités qu'au moyen âge. Mais, dans la forêt d'Othe, on trouve des mâchefers qui remontent aux temps gallo-romains, et dont les couches se continuent, comme le dit M. Challe, jusqu'à Auxerre, d'Auxerre jusqu'à la Loire, et même au-delà de la Loire.

D'après une note de M. l'abbé Garnier, il y a, dans toute la partie du nord-ouest de Maraye, des couches de mâchefer d'une très-forte épaisseur. Ces mâchefers proviennent vraisemblablement d'usines à fer, appelées alors *fondoiries*, qui étaient nombreuses dans le pays et servaient vraisemblablement à la fabrication des armes des barons dudit Maraye. On trouve également à Saint-Mards de ces couches de mâchefer dans les environs de l'ancienne *fondoirie* du château, vendue en 1512, par le seigneur du lieu, pour être transformée en moulin à blé. C'est le moulin dit aujourd'hui moulin de Choiseau.

Après lecture de quelques passages de la vie héroïque de Marguerite Bourgeois, que M. le curé de Méry a tirée heureusement de l'oubli, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 4 Août

PRÉSIDENCE DE M. TAILLIAR

Sont présents au bureau : MM. Peigné-Delacour et l'abbé Coffinet, vice-présidents ; MM. l'abbé Jossier, Boutiot et Socard, secrétaires.

M. l'abbé Jossier donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 août. Il est adopté.

Avant de passer à la XII^e^ question portée à l'ordre du jour, M. le secrétaire reçoit une note qui n'a pu être communiquée en son temps, et relative à la IV^e^ question : *Quelles sont les traces monumentales ou traditionnelles du culte druidique dans le département ?* M. Hariot, pharmacien à Méry-sur-Seine, qui en est l'auteur, répond « qu'il existait certainement un monument celtique dans la contrée appelée la *Haute-Borne*, située sur le chemin de Saint-Mesmin à Orvilliers, près des sources du ru de Courlanges. »

Sur la V^e^ question : *Quels sont les cimetières gallo-romains du département ?* Le même auteur ayant circonscrit ses recherches dans le canton de Méry-sur-Seine, ne parle que des cimetières relatifs à ce canton. — Il cite 1° en premier lieu, à Méry-sur-Seine, la *Contrée des îles*, lieu dit le *Chemin de Saint-Oulph*, où l'on a trouvé non-seulement des débris gallo-romains, comme il est dit dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, tome XI, années 1842-1843, mais encore une grande quantité d'ossements humains ; M. Hariot était présent à la découverte. — A quelques mètres de distance de ce lieu, on a trouvé encore, la même année, de nombreux ossements rangés sur une même ligne, avec de petits pots romains. — 2° Un cimetière de grande dimension, mis à découvert lors des ter-

Digitized by Google

rassements du canal de la Haute-Seine, en 1843, dans la *Contrée des retranchements*, lieu dit le *Chemin de Droupt-Sainte-Marie*, où se trouvaient aussi des vases, des bracelets, des anneaux, etc. — 3° Une fosse enduite de maçonnerie (ossements, vases), à proximité de la Seine, non loin de la *Contrée des retranchements*.

Dans le village de Longueville, M. Hariot cite un grand nombre de tombes en pierre, où l'on a trouvé des pots, des fibules,. des armes, des médailles; d'autres sépultures étaient seulement maçonnées.

A Saint-Oulph, existe une grande surface de terrain où les ossements sont en grande quantité; ceux des bras étaient encore garnis de bracelets.

Vallant-Saint-Georges, Saint-Mesmin, Châtres, Etrelles, Rilly-Sainte-Syre, Plancy, l'Abbaye-sous-Plancy, Savières, Viâpres-le-Petit, Rhèges, ont aussi des cimetières gallo-romains sur leurs territoires, cimetières bien caractérisés par des ossements humains accompagnés d'objets, tels que poteries, fibules, armes et ornements qui ne peuvent laisser aucun doute sur la date qu'on leur assigne.

M. Habert, ancien notaire, à propos de cette question, fait connaître que dernièrement il a découvert, à Eclance, arrondissement de Bar-sur-Aube, un cimetière gallo-romain d'où il a recueilli des vases en terre, une lame de sabre en fer, et un sceau en bronze trouvé dans l'un de ces vases. Voici la description qu'il donne : à l'extrémité d'Eclance, au sud-ouest, sur la plus haute élevation du coteau, se trouve le lieu *la mare de la Breuzerie*, près de la ferme de ce nom. C'est là, sur un terrain communal, qu'en faisant des fouilles pour en extraire de la pierre destinée à l'entretien des rues du village, les habitants trouvèrent les divers objets dont il vient d'être parlé, au milieu de plusieurs ossements.

Après avoir parlé de cette découverte, M. Habert ajoute

Digitized by Google

que dernièrement, à Villemoiron, petit village entre Saint-Mards et Aix-en-Othe, un cercueil en pierre, parfaitement conservé, a été extrait de la propriété d'un sieur Renault ; que, dans ce cercueil, se trouvaient un anneau et un collier de bronze.

M. Boutiot complète ce qui a été dit sur la VI^e^ question : *Quelle était l'étendue de la ville de Troyes sous la domination romaine?* En donnant quelques explications sur un plan de Troyes actuel qu'il a dressé lui-même, où se trouvent indiqués les différents quartiers suivant l'époque de leur formation, il établit que la ville de Troyes, sous la domination romaine, s'étendait plus du côté du nord-est qu'aujourd'hui. Il cite le quartier des Fallets très-important à cette époque, puisque, au dire de Grosley, on a pu constater l'existence en cet endroit d'un Hôtel des Monnaies : des creusets, des monnaies y ont été trouvés; tous les jours encore, en fouillant le sol, on découvre des médailles romaines, des poteries, etc. Quant au quartier des Tanneries, il ne se serait formé qu'au moyen âge, suivant M. Boutiot.

A la IX^e^ question ainsi conçue : *En dehors des centres habités, quels sont les établissements gallo-romains dont on a trouvé des traces dans le département?* M. Boutiot dépose sur le bureau un travail consciencieux de M. l'abbé Couard, curé d'Asquins-sous-Vezelay, qui jette quelques lumières sur l'ancien *clanum* des itinéraires aujourd'hui disparu. L'auteur conclut, avec d'assez bonnes raisons appuyées sur l'importance des vestiges gallo-romains, sur les itinéraires rectifiés, que c'est à Vulaines, sur la rive droite de la Vannes, à 13 ou 14 lieues gauloises d'*Augustobona* (Troyes), qu'il faut placer le *clanum* de l'itinéraire d'Antonin.

Sur cette même question, M. Lucien Coutant, des Riceys, envoie un rapport assez étendu constatant l'existence d'établissements gallo-romains et du moyen-âge au *Pagus Latiscensis*, disparus ou déplacés.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle la XII^e^ question : *Du lieu de la défaite d'Attila en* 451. Avant de donner la parole à M. Laperouse, président de la Société Académique de l'Aube, vice-président général du Congrès, qui a traité cette question dans les plus grands détails, on lit une note signée de M. René de Saint-Mauris, constatant que, dans les *Feodi de Meriaco* (J. 196, n° 44, Arch. de l'Empire), on trouve écrit tantôt *Meriaco*, tantôt *Moriaco*. Cette orthographe dernière est de la plus grande importance, attendu qu'elle se rapproche, au moins quant à l'oreille, du fameux *Campi Mauriaci* que citent les plus anciens historiens en parlant du lieu de la bataille d'Attila. Jusqu'ici la synonymie du nom de Méry, assez variée cependant, n'avait pas donné *Moriacum;* aujourd'hui, que ce nom désigne évidemment Méry-sur-Seine, on peut conclure que les *Campi Mauriaci* ou *Mauriacenses*, où a eu lieu la grande bataille de 451, ne sont autres que les plaines de Méry.

M. Laperouse, à qui la parole est donnée, lit un complet et remarquable travail sur la question. C'est un extrait substantiel d'un premier travail très-étendu que l'Académie de l'Aube a inséré dans ses *Mémoires*, et que l'auteur déclare avoir fait trop vite, ce qui a nui à la parfaite exactitude de certains détails. Aujourd'hui il a revu attentivement son mémoire et il croit pouvoir affirmer qu'il est dans le vrai. Sans s'écarter du récit de Jornandès, qu'il fait concorder avec ses propres assertions, il prouve que c'est bien dans les plaines de Méry-sur-Seine que s'est livrée la bataille ; il trouve la colline, le petit ruisseau mentionnés par les anciens historiens ; enfin il conclut que, quelles que soient les opinions, il faut tenir compte des légendes et de tous les documents primitifs qui ont trait à la question.

Une discussion s'engage alors entre M. Laperouse et M. Peigné-Delacour, qui a publié une savante *Recherche sur le lieu de la bataille d'Attila, en* 451. M. Peigné pense

Digitized by Google

que c'est à Pouan qu'il faut placer la bataille, et il appuie son opinion sur la découverte des fameux bijoux trouvés dans cette localité, bijoux qu'il a achetés pour l'Empereur, et dont l'Empereur a fait le gracieux hommage à la Société Académique de l'Aube. Ces bijoux, selon lui, auraient appartenu au roi Théodoric, que des soldats auraient à la hâte inhumé dans les grèves où il a été trouvé. Il tire ensuite un autre argument du nom même de Pouan, où il voit *Campus putridus*, et non *Potens*, comme l'écrivent les historiens du moyen âge. Il termine en disant qu'il n'est pas bien éloigné des assertions de M. Laperouse, et, en effet, Pouan n'est pas bien loin de Méry; c'est à quelques kilomètres.

La discussion glisse ensuite sur la marche d'Attila. M. Laperouse explique comment les premiers historiens, et à leur suite les modernes, comme M. Amédée Thierry, ont pu se tromper ou plutôt laisser des lacunes au sujet de cette marche. On a découvert depuis quelque temps plusieurs voies romaines non indiquées dans les itinéraires; le savant M. Corrard de Breban et M. Boutiot nous les ont signalées. D'après ces voies, dont l'existence est clairement constatée, M. Laperouse rétablit la marche d'Attila traversant les champs catalauniques, laissant Troyes à sa gauche, Lutèce sur sa droite, arrivant à Orléans le 14 juin, et à Saint-Mesmin, près de Méry, le 7 septembre, d'après les légendes qui, en définitive, font autorité. — M. Peigné-Delacour n'est pas de cet avis. — M. Laperouse, passant aux armes ou bijoux de Pouan, ne pense pas qu'ils aient appartenu à Théodoric. Il regrette que dans le beau et remarquable travail de M. Peigné-Delacour, qu'il a justement apprécié, une espèce de fantasmagorie inventée par Thorismond ait été admise pour expliquer la présence du corps de Théodoric et de ses armes dans les grèves de Pouan. — M. Peigné-Delacour répond que, par induction, il lui était permis d'admettre cette fantasmagorie, à laquelle

Digitized by Google

Thorismond avait intérêt de faire croire, pour se faire élire roi au détriment de ses frères, alors à Toulouse. — M. Tailliar, président de la section, lit le passage de Jornandès relatif à la mort de Théodoric, et dit que les Goths enterraient leurs rois avec les plus grands honneurs; que souvent, pour soustraire leurs cadavres à la profanation, ils les inhumaient dans des endroits bien secrets. Il rappelle Alaric enterré dans le lit du Bucentum dont on avait momentanément détourné le cours, puis les esclaves, qui avaient été chargés de l'opération, égorgés pour que le secret du lieu ne fût pas révélé. Il en infère que Théodoric a bien pu être enterré dans le lit de l'Aube, dont le cours aujourd'hui serait changé. Ce qui est vrai, c'est que le guerrier qui a été trouvé avec ses armes sur le territoire de Pouan, a été extrait de grèves non éloignées du cours actuel de l'Aube. — M. Gréau, vice-président de la Société Académique de l'Aube, dit que, si ses souvenirs le servent bien, le guerrier en question était enfoui la tête en bas, comme un guerrier renversé. — Toutes les suppositions peuvent donc être faites à propos du guerrier et de ses armes, et M. le Président clot les débats auxquels l'assemblée a apporté le plus vif intérêt.

Pour terminer la séance qui, en raison de l'heure avancée, ne permet pas d'aborder la question suivante du programme, la parole est donnée à M. le marquis de Chamoy pour la lecture d'une *Notice sur une crosse de Provins*, dont le dessin est communiqué au Congrès. Cette crosse, trouvée en 1851, dans l'abbaye de Saint-Jacques-lez-Provins, a beaucoup d'analogie avec celle de l'évêque Hervée, dont M. Arnaud nous a donné la description dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, et que l'on voit aujourd'hui exposée dans la salle du Synode. — M. le marquis de Chamoy, après avoir cherché à en fixer la date, le XII^e^ ou le XIII^e^ siècle, aborde la question du symbolisme

Digitized by Google

à propos du *lion*, du *tigre*, de la *panthère* et du *serpent* qui ornent les crosses du moyen âge. D'après lui, le *lion* c'est le chrétien, le *serpent*, c'est la verge d'Aaron, la verge de Moïse, la Croix du Christ. L'auteur ajoute qu'un de ses amis pense que l'union du lion et du serpent signifie la force tempérée par la prudence. C'est aussi l'avis de M. l'abbé Coffinet qui cite à cette occasion une inscription trouvée sur le tombeau de Mgr Nicolas de Brie, récemment mis à découvert dans les dernières fouilles faites à la cathédrale de Troyes, inscription qui confirme ce que pense M. Coffinet. — Après la lecture de la notice de M. de Chamoy, écoutée avec intérêt, la séance, ouverte à onze heures et demie, est close à une heure et demie.

Séance du 5 Août

PRÉSIDENCE DE M. TAILLIAR

Etaient au bureau MM. de Caumont, Le Petit, Challe, Laperouse, Coffinet, et les secrétaires MM. Jossier, Socard et Boutiot.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. Emile Socard ; il est adopté.

Revenant sur la VIIIe question, à peine effleurée dans l'une des précédentes séances, M. Fléchey, architecte à Troyes, lit une note sur les mosaïques de l'abattoir et sur celles de Paisy-Cosdon. M. Fléchey, mieux que personne, pouvait faire la description de ces magnifiques restes d'un art abandonné. Aussi a-t-il accompli sa tâche avec conscience. Seulement on peut regretter qu'il n'ait pas fait connaître avec précision la destination des établissements dont ces mosaïques composaient l'un des principaux ornements, mais il

Digitized by Google

a dressé des plans des substructions rencontrées dans ces deux endroits ; plans qui serviront de point de comparaison pour l'avenir.

M. Laperouse, l'un de nos présidents, exprime le regret de ne pas voir au Congrès M. Lucien Coutant, à qui il appartenait, plus qu'à tout autre, de répondre à la XI^e^ question ainsi conçue : *Quel est le nom antique de la ville dont les ruines existent sur le plateau de Vertault? Quelle a été son importance? Quelle est l'époque de sa destruction?*

En l'absence de M. Lucien Coutant, M. Laperouse prend la parole et lit une note ainsi conçue :

I

Existence d'une ville gallo-romaine sur le plateau de Vertault, et découverte d'une inscription monumentale dans les ruines de cette ville.

L'archéologie a des jours où elle s'élève à la hauteur de l'histoire. Tels sont ceux où, suppléant au silence de l'histoire elle-même, elle fait sortir de la poussière dans laquelle elles étaient ensevelies depuis des siècles, des villes qui, après avoir eu leur importance, ont entièrement disparu de la surface de la terre et même de la mémoire des hommes.

Quelque difficile qu'il soit de comprendre qu'une ville puisse être anéantie au point que la charrue passe désormais sur son emplacement, et qu'on oublie jusqu'à son nom, il n'est pas rare de trouver, surtout dans le nord-est des Gaules, qui a été le théâtre des grandes invasions barbares du III^e^ au V^e^ siècle, des localités dont on peut dire comme de celle où fut Troie : *Nunc seges est ubi Troja fuit.*

C'est ainsi qu'en 1772, quelques fouilles faites par un maître de forges, continuées ensuite « par ordre du Roi et aux frais de Sa Majesté, » sur la montagne du Châtelet, en Champagne, entre Joinville et Saint-Dizier, mirent au jour, au milieu d'un concours empressé de savants, de curieux, et même de personnages de la cour de Louis XVI, une ville gallo-romaine tout entière, avec tous les ouvrages d'art et autres débris qui caractérisent la civilisation de cette époque.

Digitized by Google

Il y a parmi nous plus d'un exemple semblable. Il existait deux villes du genre de celle du Châtelet, dans le seul *Pagus Latiscensis*, par abréviation *Latsensis*, qui dépendait de l'ancienne cité des Lingons, et qui occupait, sur le cours supérieur de la Seine et sur ses deux affluents, la Laignes et l'Ource, un espace aux extrémités opposées duquel se sont formées les deux villes de Châtillon et de Bar-sur-Seine. La première de ces deux anciennes places du canton du *Lassois* était située sur la montagne de Vix, à 6 kilomètres de Châtillon; la seconde, celle dont nous avons particulièrement à nous occuper en ce moment, sur le plateau de Vertault, entre Laignes et Molesme.

Dès le XVIIe siècle, le P. Jacques Vignier, de Bar-sur-Seine, recteur des jésuites de Dijon, avait signalé l'existence, en cet endroit, d'une ville détruite en 269 ou 270, disait-il; et plus tard, le savant abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre, « s'était con- » vaincu par ses yeux, qu'en effet, il y avait eu sur cette émi- » nence une de ces villes de second ordre, qui pouvait porter » le nom de *Castrum*. »

Mais la question de l'existence et de l'importance de cette place, mentionnée depuis par tous ceux qui ont traité des antiquités de la Bourgogne, et en particulier du Châtillonnais, n'est plus à l'état de simple vraisemblance où elle se trouvait, lorsque nous écrivions nous-même, que « le vaste plateau où » s'élevait cette ville était tout entier couvert de débris, et qu'en » en suivant les traces, on déterminerait peut-être encore son » emplacement, son enceinte, etc. (1) »

La preuve est faite aujourd'hui. Sous la direction intelligente d'un laborieux antiquaire, M. L. Coutant, des Riceys, des fouilles, poursuivies au nom et pour le compte de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, ont mis en évidence une partie des murs d'enceinte, des portes, des maisons, des rues et des monuments de la ville qui se trouvait enfouie depuis quinze siècles sur la colline de Vertault. On y a particulièrement découvert

(1) Voir J. Vignier.

L'abbé Lebeuf. — *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la notice des Gaules.* — 4e dissertation.

Courtépée. — *Description du Duché de Bourgogne.*

Pagus Latiscensis. — Manuscrits de M. De la Mothe, de M. Robert Joly et de M. l'abbé Bourceret.

V. enfin notre *Histoire de Châtillon*, publiée en 1837.

Digitized by Google

des Thermes avec tous leurs accessoires, l'hypocauste, les salles de bains chauds et froids, l'onctuaire, le vestibule ou lieu des exercices; le tout orné de colonnes, de statues, de mosaïques et de peintures murales, c'est-à-dire avec tout le luxe de disposition intérieure propre à ce genre d'établissement qui tenait une si grande place dans la vie privée des Romains. Et l'on peut voir le détail de cette découverte dans le travail de MM. Mignard et Coutant, publié en 1854, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*.

Les fouilles exécutées jusqu'à ce jour ont, en un mot, complètement confirmé ce qu'on avait pensé à première vue de l'étendue et de l'origine de cette ville, ainsi que du mode et de la date de sa destruction. L'abbé Lebeuf lui avait trouvé 700 pas communs de long sur un peu moins de large. On a constaté que cette ville comprenait une superficie de 25 hectares. Les médailles gauloises qu'on y a rencontrées font voir qu'elle avait été une place celtique avant d'être transformée par la conquête en une ville romaine. Les couches de cendres et de charbon, les monceaux d'ossements d'animaux, les blocs de plomb fondu, dont ses ruines sont remplies, attestent, en outre, qu'elle a péri sous les flammes d'un vaste incendie, probablement par le fer non moins que par le feu. Enfin, à en juger par les médailles romaines trouvées sur son emplacement, et dont les dernières comme les plus nombreuses, sont de Gallien, des Trente Tyrans, de Tétricus, de Posthume et de Probus, il est impossible de méconnaître que cette ville n'ait succombé, comme presque toutes celles du nord-est des Gaules, dans les premières grandes invasions de barbares et les troubles civils qui ont radicalement dévasté cette partie de l'empire dans la seconde moitié du IIIe siècle.

Mais le plateau de Vertault est loin d'avoir été entièrement exploré. Quels que soient donc les résultats déjà obtenus par des fouilles dont on ne saurait trop désirer et encourager la continuation, il est à croire que le dernier mot n'a pas encore été dit sur cette ville qui commence à sortir de son tombeau, et que la terre qui la recouvre garde sans doute encore bien des secrets. — C'est un de ces secrets qui nous a été révélé par une récente et heureuse découverte.

Dans le cours de janvier 1863, M. Coutant nous fit l'amitié de nous annoncer qu'une inscription monumentale venait

Digitized by Google

d'être trouvée près du vestibule de l'établissement thermal de la ville en question.

Accouru à cet appel, pour jouir des premiers d'une de ces révélations inattendues du passé, dont les antiquaires connaissent tout le charme, il ne nous fut pas difficile de reconnaître, à la première lecture, que nous avions sous les yeux une page inédite de notre histoire locale.

C'est donc pour nous non-seulement une occasion naturelle, mais un devoir de rectifier à ce sujet ce que nous avions dit du Châtillonnais à l'époque gallo-romaine, en attendant la nouvelle édition que nous devons à la bienveillance avec laquelle nos compatriotes ont accueilli notre *Histoire de Châtillon*, ouvrage de première jeunesse et de seconde main, où les sources ne sont pas suffisamment indiquées et étudiées, où l'âge de l'écrivain ne se fait que trop sentir et qui n'est, après tout, dans sa meilleure comme dans sa plus grande partie, que la mise en œuvre des matériaux, dont la réunion avait occupé les loisirs de M. l'avocat du roi, Robert Joly, et du bon abbé Bourceret, après avoir pris trente ans d'existence et coûté la vue à M. l'avocat De la Mothe.

II

L'inscription découverte fait connaître le nom de la ville. — Ce nom est celui de VERTILE ou VERTILIUM (Vertault).

Il était de notre devoir de réserver à la Société archéologique, qui a fait les frais des fouilles, la publication du dessin de l'inscription, récemment trouvée dans les ruines de la colline de Vertault, et à M. Coutant, auquel revient l'honneur de cette découverte, le soin d'en rapporter les circonstances. Ce dessin et ce rapport se trouvent dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* (année 1863).

L'inscription est ainsi conçue :

I. H. D. D. L. PATRIC. MARTIALIS ET L. PATRIC. MARCUS
LING. FRATR. OMNIB. OFFIC. CIVILIB. IN CIVI
TATE SUA FUNCT. CELLAM VESTIBULAM E REGIO
NE, COLUMNAE CUM SUIS OMNIB. COMMOD.
D. S. P. VIKAN. VERTILIENSIB. LARGITI SUNT

Digitized by Google

C'est-à-dire :

In honorem domus divinæ.

Lucius Patricius Martialis et Lucius Patricius Marcus, Lingones, fratres, omnibus officiis civilibus in civitate sua functi, cellam Vestibulam, e regione Columnæ, cum suis omnibus commodis, de suo proprio (ou *de sua pecunia*), *Vikanis Vertiliensibus largiti sunt.*

« En l'honneur de la Maison impériale,

» Deux frères, Lucius Patricius Martialis et Lucius Patricius » Marcus, du pays des Lingons, ayant rempli tous les offices ci- » vils dans leur cité, ont donné la salle servant de vestibule, » du côté de la Colonne, avec toutes ses aisances, aux habitants » du Vicus de Vertault. »

L'importance de cette inscription ne saurait échapper à personne, pas plus que sa beauté sculpturale, qui rappelle, en effet, la belle époque du haut empire.

Comme cette inscription a été trouvée dans le voisinage du vestibule des thermes, qui servait de lieu d'exercices et de passe-temps quotidien à la population gallo-romaine, vaste vestibule où l'on avait déjà eu occasion de remarquer des fragments de statues, des mosaïques, et même le piédestal d'une colonne, ce n'est pas trop se hasarder que de croire qu'elle était l'inscription commémorative de la fondation d'une partie, au moins, de ce grand et bel établissement.

Mais ce qui donne à cette inscription un intérêt exceptionnel, c'est qu'elle révèle le nom même de la ville dans les ruines de laquelle elle a été découverte.

Les habitants de la ville en question sont, en effet, nommés *Vikani Vertilienses*. Et, comme les ruines de cette place antique se trouvent sur le territoire même de la commune de *Vertault*, comme il subsiste encore au pied même de la colline, sur laquelle elle était située, un village de ce nom, qui a dû sans doute sa formation aux derniers survivants de la ville, intéressés à descendre de la montagne dans la vallée et à se rapprocher du cours d'eau, quand le besoin principal de la défense ayant cessé, eût été remplacé par l'unique besoin de la culture des meilleures terres, il n'est pas contestable qu'on ne doive voir dans les *Vikani Vertilienses* les habitants du Vicus de *Vertault*.

Digitized by Google

III

La place en question a la qualification de VICUS.

Qu'était-ce qu'un VICUS ?

Le nom de *Vicus* se trouve ainsi appliqué à une localité qui avait son enceinte fortifiée, ses thermes ornés de statues, où rayonnaient jusqu'à six voies romaines, et dans laquelle l'abbé Lebeuf a cru reconnaître une ville de second rang, qui pourrait porter le nom de *Castrum*.

Dans le langage ordinaire, et au moins du temps de César, le *Vicus* gaulois était moindre que l'*Oppidum*, et répondait à peu près, sauf la dissémination des habitations à ce que nous appelons aujourd'hui la bourgade. Je n'en veux pour preuve que cette phrase, où, parlant des Helvètes qui résolurent de pousser leurs combattants à une lutte à mort par l'impossibilité du retour dans leur patrie, César dit qu'à la veille de l'expédition ils mirent le feu à toutes leurs villes au nombre de douze, et à leurs bourgs au nombre de quatre cents : *Oppida sua omnia numero ad duodecim, Vicos ad quadringentos* (1).

Mais il n'en est pas moins vrai que, dans un certain nombre de documents authentiques et postérieurs, on trouve ce mot de *Vicus* appliqué à des villes qui paraissent avoir eu quelque importance.

C'est ainsi qu'une inscription ancienne donne le nom de *Vicani vici Martis Tudertini* aux habitants d'une colonie romaine de l'Ombrie, de la ville de Todi, que Forcellini appelle *Oppidum Tuderte*, et qui avait un corps de décurions, comme il est dit dans une autre inscription : *Pro salute Coloniæ et Ordinis decuriorum et populi Tudertis*.

Nous avons vu également à l'hôtel-de-ville de Lausanne, de cette ville qui marquait assez dans le canton de Vaud, dès le ve siècle, pour être alors devenue la résidence des évêques de la cité après la destruction de l'ancien *Aventicum*, une inscription gallo-romaine où il est fait mention du *Curator Vikanorum Lausonnensium*.

Bien plus, dans une autre inscription monumentale sur bronze trouvée, en 1839, sur l'emplacement de l'anciennce église de

(1) *Cæs. Comm. de Bell. Gall.* l. 5.

Digitized by Google

Saint-Léon, à Sens, et actuellement placée au musée du Louvre, on retrouve ce même nom de *Vicani*, appliqué aux habitants du fameux *Agendicum*, c'est-à-dire aux habitants même du chef-lieu de la cité des Sénons, qui devint une des grandes villes métropolitaines de la Gaule, de cette ville de Sens que César appelait déjà : *Civitas imprimis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis* (1).

Ce peu d'explications suffit, ce nous semble, pour prouver ce que nous voyons d'ailleurs dans Facciolati et Forcellini, à savoir que le mot de *Vicus*, quoiqu'appliqué ordinairement à une localité moindre que l'*Oppidum*, est le nom générique d'une agglomération plus ou moins étendue d'habitants.

A l'époque de l'administration romaine, il paraît désigner habituellement les villes qui n'étaient pas les chefs-lieux des cités et auxquelles ne s'appliquait pas la qualification de *Castrum*.

Toujours est-il, d'ailleurs, que les conjectures les plus spécieuses, ne sauraient, dans aucun cas, prévaloir contre le plus irréfragable des documents contemporains, tel que l'inscription que nous avons rapportée, et qu'en définitive la place gallo-romaine de Vertault était un *Vicus*.

IV

Le VICUS Vertiliensis, improprement appelé LANDUNUM, est mal à propos confondu avec LATISCUM.

Comment se fait-il maintenant qu'une place, qui s'appelait certainement Vertault, ait pu être désignée par tous ceux qui ont eu occasion de s'en occuper, depuis le P. Vignier et le savant Camusat, de Troyes, jusqu'à Courtépée et M. De la Mothe, sous le nom de *Landunum*, *Lansuine* ou *Laonsuine*, *Lantz* ou *Lan-sur-Laignes*, et autres dénominations analogues?

Cette désignation vient du premier qui a signalé cette an-

(1) Je sais bien que l'identité de Sens et d'Agendicum a été discutée et qu'on s'est même appuyé sur cette dernière inscription pour nier l'application des deux noms à la même ville. Je sais aussi que, tout en admettant l'identité d'Agendicum et de Sens, on a voulu borner assez arbitrairement à l'un des faubourgs de Sens le nom d'Agendicum. Mais cette identité ne paraît pas contestable, rien qu'à voir Ptolémée désigner formellement Agendicum comme le chef-lieu de la cité des Sénons. Ce n'est pas d'ailleurs le lieu de rentrer dans la discussion de cette question qu'on peut considérer comme jugée.

Digitized by Google

cienne ville au monde savant. Suivant l'expression de l'abbé Lebeuf, « le P. Vignier l'a appelée sans façon *Landunum ad » Lagnim fluvium sive Langsuinum.* »

Ce nom n'était toutefois pas tout-à-fait imaginaire. C'est ainsi que Vignier avait cru devoir traduire le nom vulgaire donné à son emplacement. « Les gens du pays, d'après l'abbé Lebeuf, » disent qu'il s'appelait *Lan-sur-Laignes.* » Et tel est, en effet, le nom sous lequel est encore inscrite au plan cadastral de la commune de Vertault, ainsi que nous l'avons vérifié nous-même, la contrée où se trouvent les ruines de cette ville antique.

Mais abusé lui-même par de trompeuses apparences, l'abbé Lebeuf a cru reconnaître dans cette place la ville même de *Latiscum,* chef-lieu du *Pagus Latiscensis.*

« Le pays et comté de *Lassois*, dit-il, étant très-réel, il en ré- » sulte, qu'étant appelé *Latiscensis* dans les titres latins, sa ca- » pitale a dû avoir nom *Lasticum* ou *Laticum*, ou bien *Latscum,* » et que ce qu'on appelle *Lans* ou *Lats-sur-Laignes,* en ren- » ferme les tristes ruines, et devrait être appelé simplement » *Lats* (1). »

Mais, outre que l'inscription nouvellement découverte ne permet plus de douter désormais que cette ville ne soit appelée Vertault, c'est forcer toute analogie que de prétendre trouver dans le nom de *Lan-sur-Laignes* ou *Lansuine* celui de *Latiscum.*

Aussi bien le nom de *Latiscum* ne convient-il qu'à une place dont il serait resté au moins un fort (*Castellum*) jusqu'à l'époque carlovingienne, et même une église jusqu'au XIIe siècle. — Car, c'est à cette localité que l'abbé Lebeuf lui-même a cru devoir attribuer la pièce de monnaie, avec l'inscription de *Latissium Castellum*, produite par Leblanc ; et que M. d'Arbois de Jubainville attribue également quatre deniers de Charle-le-Chauve, avec la légende *Castellum Latss*, ainsi que le monétaire mérovingien, frappé à *Latuscone*, qui se trouve dans le riche médaillier de M. Camusat de Vaugourdon, de Troyes. — Et l'on ne doute pas non plus qu'on ne doive voir dans l'église demeurée sur les ruines de *Latiscum*, l'*Ecclesia*

(1) *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France,* t. I, p. 82.

Digitized by Google

montis Lasconis, dont il est question dans une bulle du pape Eugène III, de 1145, relative à l'abbaye de Molesme (1).

Or, il est impossible de signaler dans les ruines de Vertault rien de postérieur à l'époque de la domination romaine, ni même à l'époque du haut empire.

Il faut donc reconnaître que le nom de *Lansuine* ou *Lan-sur-Laignes* n'est qu'un de ces noms de climat donné à l'emplacement de la ville de Vertault, dans les siècles qui ont suivi sa destruction, lieu dit, dont on doit, ici comme en mainte autre circonstance, renoncer jusqu'à nouvel ordre à saisir la signification. Et il convient de chercher ailleurs cette autre localité du nom de *Latiscum,* qui aurait donné son nom au *Pagus Latiscensis,* et qui en aurait été la capitale.

V

LATISCUM est le nom de l'OPPIDUM ou CASTELLUM qui se trouvait sur la montagne de VIX, près Châtillon.

A 16 kilomètres environ de Vertault et à 6 de Châtillon, entre les villages de Vix, d'Etrochey et de Pothières, sur les bords de la Seine qui en baigne les pieds, on remarque un mont, relativement élevé pour la contrée, formé de deux collines superposées, sur la moindre desquelles existe encore une église sous le vocable de Saint-Marcel, et qui ne se distingue pas moins des montagnes environnantes, par son isolement au milieu de la plaine et ses pentes abruptes, que par son élévation.

C'était, comme on le voit, un point destiné par la nature à servir de défense aux premiers habitants du pays, la vraie résidence d'un chef de clan gaulois, la vraie place, en un mot, d'un *Oppidum* ou forteresse celtique.

Ce lieu est célèbre entre tous, dans le roman de Gérard de Roussillon, le héros du Cycle carlovingien.

Dans la version en vers de ce roman, version du XIIe siècle, la montagne dont nous venons de parler est formellement appelée le mont *Lassois* (2).

(1) V. la *Note* de M. d'Arbois *sur le pays de Laçois, etc.,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 4e série, t. IV.

(2) V. le *Roman en vers de Gérart de Rossillon,* publié par M. Mignard. Paris-Dijon, 1858, vers 332 et seq.

Digitized by Google

Au reste, cette version n'est que la paraphrase poétique et romanesque, et même, dans le passage en question, n'est que la traduction littérale d'une chronique latine en prose, qui ne nous était connue jusqu'à présent que par quelques fragments, mais dont une copie fidèle et complète est maintenant entre nos mains (1).

Or, cette chronique, qui paraît remonter à la fin du XIIe siècle, contient un chapitre intitulé précisément : *De monte Latisco vel Castro ipsius.*

Il y est dit que le monastère de Pothières, fondé par Gérard de Roussillon, était situé sur la Seine, près du mont de *Latiscum*, vulgairement appelé par corruption *Lascum;* et que, sur le sommet de ce mont, était un *Oppidum* qui avait été autrefois détruit par les Vandales (2).

Il paraît, de plus, qu'au temps où s'écrivait la chronique on trouvait encore des *trésors* dans les ruines du mont Lassois ; et l'on pouvait juger, à l'aspect des vastes pans de murailles dont le sol était jonché, qu'il avait existé là une grande et forte place (3).

Enfin, la chronique latine, qui donne à cette place du mont Lassois le nom d'*Oppidum Laticense* et à ses habitants celui de *Laticenses,* ajoute qu'elle s'appelait aussi Roussillon ; — que la forteresse ayant été relevée dans la suite, elle élait échue par droit héréditaire au comte Gérard, lequel y avait établi sa résidence (4) ; — et qu'elle avait été le théâtre de la lutte de ce célèbre précurseur de la féodalité contre son suzerain, le roi Charles-le-Chauve (5).

(1) V. l'histoire du manuscrit de cette chronique dans le travail de M. A. Cherest, ayant pour titre : *Gérard de Roussillon dans l'histoire, les romans et les légendes.* Auxerre, 1859, p. 65 et seq.

(2) Pultheriense autem cœnobium situm est super flumen sequanicum, secus montem Latiscum quem vulgus corrupte montem lascum nuncupant, in cujus vertice oppidum nobilissimum Rossilium quondam fuit, quod quidem ab Vandalis olim destructum extitit.

(3) .... multos thesauros ibidem repertos fuisse et multos inibi latere....
Siquidem et vestigia murorum et parietinæ maceriarum testantur evidenter magnam et fortem hominum habitationem inibi fuisse.

(4) Oppidum autem laticense postea reedificatum sed non ea valitudine qua prius, et a Giraldo comite suis temporibus paterno jure possessum et propria mansione inhabitatum. Vocatur autem idem oppidum et alio nomine Rossilium a quo Geraldus cognominatur.

(5) V. le chapitre intitulé : *De Pugna secus Rossilium peracta.*

Digitized by Google

Le roman et la chronique de Gérard de Roussillon ne sont pas d'ailleurs les seuls témoignages qui attestent l'existence d'un ancien *Castellum* sur la montagne de Pothières.

Le président Bégat y signale également les ruines d'une forteresse, sur l'emplacement de laquelle se remplissaient encore au XVI^e^ siècle certains devoirs féodaux (1).

Il paraît, de plus, que le Bailli de la Montagne et le Prévôt de Châtillon, dont la juridiction remplaça celle des comtes, se transportaient tous les ans, à jour nommé, sur les ruines de ce château, soit pour tenir des assises, soit pour recevoir, au nom des ducs de Bourgogne, les serments de foi et hommage, et qu'on ignore quand cet usage a cessé (2).

Il n'est guère téméraire d'en conclure, comme on l'a fait, que la place du mont Lassois avait été autrefois la capitale du canton, puisque même après sa destruction, son emplacement était demeuré le centre féodal du pays.

A défaut de cette preuve, une autre circonstance amènerait encore à la même conclusion. C'est que, malgré son peu d'étendue, forcément limitée en effet par celle des plateaux du mont Lassois, lesquels n'ont chacun que 5 hectares de superficie, *Latiscum* avait donné son nom à tout le pays (*Pagus Latiscensis*).

Ceux qui ont écrit sur les antiquités du Châtillonnais ont aussi remarqué que le bailliage de Châtillon, qui comprenait une grande partie de l'ancien *Pagus Latiscensis*, s'est indifféremment appelé comté du *Lassois* ou de la *Montagne* (*Comitatus de Montana*), à raison du mont où se trouvait situé son chef-lieu, et non pas en raison de la nature montagneuse du pays.

Les débris d'antiquité qui couvrent encore de nos jours le mont Lassois suffisent, d'ailleurs, pour démontrer l'existence d'une place, ou au moins d'une forteresse celtique et gallo-romaine en cet endroit.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner dans notre *Histoire de Châtillon* ces nombreux débris. M. l'avocat De la Mothe, qui les avait explorés avant la Révolution, avait no-

(1) .... in locum, ubi areis ruinæ sunt, fidem recepturus ducis gratia; quod fit in memoriam datæ ab illo fidei monasterio quod est apud Pultarias..... — *Comment. ver. Burgund.* J. A. Begat., in senat. Burgund. Præsidis.

(2) Mss. De la Mothe et Bourceret.

Digitized by Google

tamment signalé trois voies romaines qui gravissaient ce mont à pic. « Il fallait être Romain, dit-il, pour entreprendre d'adosser » une voie à une montagne élevée de plus de cent pieds, et en » cet endroit aussi raide qu'un mur, et Romain pour l'exécuter » avec une solidité qui a résisté aux efforts de tant de siècles. »

Des recherches ultérieuses et des fouilles que nous venons d'entreprendre sur le mont Lassois, avec quelques amis, n'ont fait que compléter la démonstration qu'il y avait là au moins un poste stratégique.

A la vérité, il n'y a pas lieu de s'attendre ici aux heureux résultats produits par les fouilles de la ville de Vertault. Il n'y a pas seulement entre Vertault et *Latiscum* la différence qui existe entre une ville de vingt-cinq hectares de superficie (*Vicus*) et un établissement militaire (*Castellum*), réduit par la disposition des lieux à n'en pouvoir occuper plus de cinq. Il y a toute la différence existant entre une ville qui, dans un jour de désastre, a été ensevelie tout entière et pour jamais sous ses ruines, à l'instar de Pompéi et d'Herculanum, jusqu'au moment où le zèle d'une société archéologique est venu l'exhumer, et un établissement militaire et administratif, qui, détruit vers le même temps, paraît avoir retrouvé un reste d'existence, à l'époque mérovingienne et carlovingienne, et dont les ruines anciennes ont dès lors dû servir à de nouvelles constructions.

On s'explique, en effet, que ces grandes ruines qui avaient encore frappé les yeux des chroniqueurs des exploits de Gérard de Roussillon, et des contemporains du président Bégat, ces *trésors abscons* qui, du temps des premiers, se retrouvaient encore chaque jour sur le mont Lassois, aient dû presque disparaître, ayant été exploités dans le cours des siècles, peut-être pour la construction de l'abbaye de Pothières qui était à ses pieds, et dans tous les cas pour les besoins des villages voisins, dont les habitants venaient sans cesse s'y approvisionner de matériaux tout préparés.

Mais il n'en est pas moins vrai que, de l'époque celtique à l'époque carlovingienne, il n'est presque aucune génération qui n'ait laissé sur ce point quelque trace de son passage.

Sans doute, ici comme ailleurs, le passage de l'homme est surtout marqué par des sépultures. Mais aussi n'y-a-t-il guère de lacune dans la série de ces sépultures : depuis celle du Gaulois inhumé, avec les animaux qui avaient servi à son usage,

Digitized by Google

et celle du gallo-romain dont les cendres avaient été déposées dans des monuments funéraires revêtus de bas-reliefs et d'inscriptions, jusqu'à ces massives tombes de pierres qui furent en usage du IVe au IXe siècle.

Tous ces débris des divers âges, confondus maintenant les uns avec les autres, épars au milieu d'amas de matériaux informes ; — l'existence d'un puits creusé dans le roc vif, et appelé déjà dans les romans de Gérard de Roussillon « un noble puits ; » une quantité considérable de tuiles de diverses formes, de vases, de poteries de diverse nature, de médailles gauloises et romaines, d'armes en silex, en bronze et en fer, depuis le couteau celtique de pierre jusqu'à la hachette mérovingienne ; — des scories de fer, des fragments de granit, de grès, de marbre, et quelquefois même de marbre précieux, comme le marbre vert, etc. ; — tout cela, dis-je, confirme ce que la tradition, consignée notamment dans les divers écrits relatifs à Gérard de Roussillon, rapporte de l'existence de *Latiscum* ; — de sa destruction à l'époque des invasions barbares ; — de la reconstruction de sa forteresse à l'époque mérovingienne et carlovingienne ; — puis de la ruine définitive de cette forteresse, attribuée à Charles-le-Chauve, et dans tous les cas antérieure au XIIe siècle, puisque le pape Eugène III, parlant de l'église qui existe encore sur la montagne de Vix ou de Saint-Marcel, l'appelle l'église du *Mont-Lassois*, et non l'église de la ville de *Latiscum*.

Après cette importante communication, M. Boutiot, l'un des secrétaires, donne communication d'une note de M. Coutant, qui veut que le nom de *Lan*, *Laon*, *Lanz*, latinisé plus tard par le nom de *Landunum*, et celui de *Vertilis*, devenu *Vertaut*, puissent s'expliquer ainsi : le mot *Lanz*, dans ses différentes manières de l'orthographier, appartient à la langue celtique, et signifie *montagne, hauteur ;* celui de *Vertilis* appartiendrait à l'ère gallo-romaine. N'étant plus appliqué à la ville, ce nom aurait été reporté à l'humble village de Vertaut ; puis, la ville détruite, ou son emplacement, aurait repris son nom originaire de *Lanz*. Ce fait serait dû au retour vers un passé non oublié, et qui se produisit pour un grand nombre de villes, notamment pour Troyes,

Digitized by Google

qui, de cité des Tricasses, était devenue *Augustobona*, et reprit son ancien nom sous le nom *de Trecæ, de Tricasses.*

Passant à la XIV^e^ question, M. Boutiot donne quelques détails sur la situation de *Segessera* de Bar-sur-Aube, de l'oppidum gaulois, devenu une station gallo-romaine, qui fut paroisse au moyen âge, et qui n'est plus qu'une ferme aujourd'hui, de Proverville, etc.

En s'occupant de cette position, M. Boutiot voulait bien plus appeler l'attention des hommes curieux de connaître les choses du passé, que décrire les richesses mises au jour dans cette partie de la jolie vallée de l'Aube.

Le même membre voulant répondre à la XIV^e^ question, divisée en deux parties : *Des limites territoriales des centres habités dans le département de l'Aube ; rechercher l'époque de leur établissement*, donne communication d'une note de laquelle il résulte que, dans le pays des Lingons, comme dans celui des Senons, dans la Bourgogne, comme dans la Champagne, on rencontre des limites territoriales enfermant une partie du sol, autour des centres habités, paroisses, communes, hameaux ou fermes, que ces limites n'existent que dans les contrées cultivées, non dans les forêts ni dans les marais, ou pâturages. Il fait remonter ces limites aux temps gallo-romains, et considère qu'elles ne sont que l'application d'une loi des douze tables : « *Intrà quinque » pedes æterna auctoritas esto*, » et que, si ces limites n'existent pas dans les terrains couverts de forêts ou servant au pâturage commun, ce n'est encore que la suite de l'application d'une loi ancienne, qui laissait ces sortes de terrains dans une complète indivision. En Champagne, ces limites sont nommées *tertres, fins, chasse*, etc., et en Bourgogne, *theulée, teurée, rang, randon*. Enfin, il signale que des fouilles, anciennes ou récentes, ont fait découvrir des traces de la civilisation romaine dans les territoires limités, et que ces limites n'existent pas dans les terrains du

Digitized by Google

grès vert, défrichés et habités depuis le IXe siècle, mais surtout depuis le XIe.

A la XIIIe question : *Sur l'origine du christianisme dans le diocèse de Troyes, sur ses premiers apôtres, sur ses progrès, sur ses premières églises*, la discussion est de suite portée à la hauteur que mérite ce sujet, qui touche à l'histoire de la religion et à nos origines chrétiennes, et on peut dire encore à nos origines civiles.

Le savant abbé Prunier, du diocèse de Sens, lit une étude dans laquelle il fait remonter les origines du christianisme, dans nos contrées, au temps de saint Pierre même. Il explique l'interruption qui existe dans la liste des noms des évêques appartenant à nos contrées, par les persécutions.

Mais M. Taillïar, notre honorable président, auteur de nombreuses publications sur l'histoire du régime municipal dans le nord de la Gaule, ne partage pas l'opinion de l'honorable préopinant. Il pense que le christianisme ne date pas, dans nos provinces, du temps des apôtres, mais seulement de la seconde moitié du IIIe siècle. Il expose d'abord les raisons qui, suivant lui, ne permettent pas de croire que nos premiers évêques aient été les contemporains de saint Pierre. Aucun monument primitif de l'Eglise chrétienne, ni les actes des apôtres, ni leurs épîtres ne parlent de l'Eglise des Gaules. On y fait mention de l'Eglise d'Orient, de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine. On prêchait en hébreu, en syriaque, en grec, en latin. On ne voit pas qu'on ait prêché en celtique ou en tudesque. Les martyrs de Lyon, mis à mort en l'an 177, saint Photin, saint Irénée et leurs compagnons, appartiennent à l'Eglise grecque. C'est en grec que les chrétiens de Lyon adressent, à leurs frères, la relation du martyre dont ils viennent d'être témoins. Quant à d'autres églises, qui auraient été alors établies dans les Gaules, il n'en est pas dit un mot. Si, dès les premiers siècles de la conquête romaine, à une époque

Digitized by Google

où la Gaule était à peine soumise, des missionnaires latins étaient venus dans les villes et les bourgades celtiques, les populations ignorantes ou fanatiques ne les eussent ni compris, ni tolérés.

Dans les colonies latines, encore peu nombreuses, ils auraient été signalés et arrêtés. Saint Pierre, saint Paul et leurs disciples, proscrits, menacés sans cesse dans leur existence et accablés de travaux, n'avaient ni le temps, ni la possibilité de penser aux Celtes et aux Germains. En fait, rien ne constate qu'ils s'en soient occupés. Loin qu'aucun document sérieux prouve l'admission du christianisme dans les Gaules à cette époque, les documents les plus dignes de foi, les actes du martyre de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, divers passages de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours, s'élèvent contre ce système. Dans aucune cité on ne peut indiquer aucune série d'évêques qui remonte aussi haut. L'établissement de la hiérarchie ecclésiastique créée par le pape saint Denis, ne date, au surplus, que de l'an 265. La confusion est provenue de l'usage du nom de saint Pierre. On a, mal à propos, attribué au prince des apôtres ce qui fut l'œuvre des papes, ses continuateurs.

Les plus puissants motifs conduisent à faire croire que la religion nouvelle ne s'établit réellement dans les Gaules que pendant la seconde moitié du IIIe siècle. A cette époque, la langue latine s'était répandue, les cités étaient plus populeuses, les habitants plus agglomérés. Les chrétiens, se tenant dans les faubourgs des grandes villes, avaient plus de chances d'échapper aux poursuites. La propagande était plus facile. Le druidisme et le paganisme se trouvaient en pleine décadence. Alors, aussi, les corporations des métiers organisés par Alexandre Sévère, mort en 235, permettaient aux apôtres chrétiens, en s'y faisant affilier, de faire pénétrer leurs doctrines dans les classes ouvrières et dans les masses. C'est sous le règne de l'empereur Dèce, vers l'an

Digitized by Google

250, que sept évêques, partis de Rome, viennent prêcher l'Evangile dans quelques cités gallo-romaines. Ce sont : Trophyme, à Arles; Paul, à Narbonne; Saturnin, à Toulouse; Strémon, en Auvergne; Martial, à Limoges; Gacien, à Tours; Denis, à Paris.

Vers l'an 265, sous le pape Denis, les circonscriptions épiscopales sont établies, et, vers le même temps, de nouvelles missions, composées d'apôtres intrépides, osent pénétrer pour la première fois dans nos cités du Nord, où l'idolâtrie était encore si vivace.

Parmi eux, figurent saint Quentin et ses compagnons; ils sont tous saisis et mis à mort. Leur biographie indique les cités où ils prêchèrent. Nulle part il n'est question d'épiscopat antérieurement établi dans ces localités. Non-seulement, aucune liste régulière et complète n'est rapportée, mais même dans les auteurs les plus accrédités, dans saint Hilaire de Poitiers, par exemple, mort en 367, on ne trouve aucune mention, aucune allusion relative à l'ancienne introduction du christianisme dans les Gaules du temps des apôtres.

A l'appui de l'opinion contraire, on invoque la tradition. Mais la tradition n'est qu'un ensemble de témoignages transmis et perpétués de vive voix. Or, pour que ceux-ci soient croyables, il ne leur suffit pas de reposer sur des rumeurs mal affermies, ou sur des souvenirs fugitifs, il faut de plus qu'ils soient désintéressés. Entre un droit reconnu et une prétention, il existe une grande différence. Une tradition qui se borne à constater une ancienne prétention, ne peut être assimilée à la possession d'un droit.

Quant aux pieux personnages, saint Potentien et saint Sérotin, comment admettre l'opinion qui fait remonter leur existence aux temps de saint Pierre, si l'on apprécie sainement et avec une critique judicieuse les énonciations qui les concernent ?

Digitized by Google

Que porte en effet la légende?

Potentien et Sérotin, se rendant intrépidement dans la ville de Troyes, furent protégés par la parole du Seigneur qui avait dit : « Je vous envoie, etc. » Instruisant pendant plusieurs jours des réunions de païens infidèles, ils en firent arriver un bon nombre à la grâce du baptême; et comme déjà une multitude de peuple affluait pour se faire baptiser, ils consacrèrent au Seigneur, dans l'intérieur de la ville, une église peu considérable en l'honneur et à la mémoire de saint Pierre et de saint Paul. Ils élurent quelques-uns des néophytes et les placèrent à sa tête.

Ces faits ont pu se passer dans la seconde moitié du IIIe siècle, mais il est impossible de les faire remonter au temps de saint Pierre. A cette époque, le nouvel établissement d'*Augustobona*, placé sous le protectorat d'Auguste, ne comptait guère de romains qu'une compagnie de soldats, commandée par un centurion, et un petit nombre de familles, sous la direction religieuse d'un flamine. Comment un missionnaire latin aurait-il pu y prêcher? Le surplus de la population, parlant le celtique, ne comprenait pas la langue des conquérants. Dans de telles circonstances, comment supposer que les deux saints martyrs aient pu convertir à la foi nouvelle des masses de populations, et surtout ériger dans la ville une église à saint Pierre et à saint Paul?

Camusat, en ajoutant à ces détails, ne fait qu'accroître l'invraisemblance : Montanus, alors *comte de Troyes*, empêcha, dit-il, et retarda le progrès d'une si grande entreprise si heureusement commencée. Il fit sortir les deux saints de la cité, de sorte qu'ils se retirèrent à Sens, près de saint Savinien, prélat supérieur. C'est là qu'ils reçurent la palme du martyre. Il est à peine utile, ajoute M. Taillar, de faire remarquer que des comtes ne furent établis à Troyes qu'au Ve siècle, et que la hiérarchie de l'Eglise, comprenant

Digitized by Google

des évêques métropolitains, ne fut créée par le pape saint Denis que vers l'an 265, époque à laquelle vécut probablement saint Savinien.

M. l'abbé Dauphin, de Troyes, soutient que, dès les temps apostoliques, les disciples du Christ avaient répandu la parole nouvelle dans nos contrées.

M. Challe prend aussi la parole, et avec cette netteté, cette précision de langage, cette logique inflexible dont il fait un usage si heureux, explique, à l'aide des profondes études qu'il a faites des origines du christianisme dans l'Auxerrois, que les prédications n'y commencèrent que vers l'an 259, d'accord en ce point, non-seulement avec M. Taillier, mais encore avec les historiens contemporains, abandonnés, vers le x^e^ et le xi^e^ siècle, pour faire place à des légendes qui avaient pour but de faire remonter les origines à des époques antérieures à celles que donne l'histoire, dans un intérêt particulier, établi sur des prétentions ayant pour cause la préséance entre les siéges épiscopaux, ou les grandes abbayes.

M. Laperouse fait ensuite observer que la province ecclésiastique de Lyon, d'où le christianisme rayonna sur les contrées voisines, fut appelée à jouir de bonne heure des lumières de l'Evangile. Il appelle aussi l'attention du Congrès sur un texte d'un des apologistes chrétiens au xi^e^ siècle, qui parle des églises *des Gaules et de la Germanie*.

Nous croyons n'être que juste en rappelant tout l'intérêt qu'un nombreux auditoire apportait à la discussion si élevée sur la xv^e^ question.

Nous terminons en constatant le dépôt, sur le bureau, d'un échantillon de mosaïque trouvé par M. Grosdemange, près de Chanteloup, propriété située sur le territoire de Sainte-Savine. Nous tenons à constater ce fait, parce que ce morceau ne paraît point se rapporter aux mosaïques connues jusqu'ici et déposées dans notre Musée. Peut-être se-

Digitized by Google

rait-ce une indication dont il faudra tenir compte, et qui peut signaler un ancien établissement ignoré dans cette contrée voisine de notre ville.

La séance est levée.

Séance du 6 Août

PRÉSIDENCE DE M. TAILLIAR

Le procès-verbal de la séance du 5 août, rédigé par M. Boutiot, est adopté.

M. l'abbé Coffinet, MM. Challe, Lepetit, Taillandier, Laperouse, siégent au bureau, ainsi que MM. Boutiot, Socard et Jossier, secrétaires.

L'attention de la section était appelée sur la XVI^e^ question, qui est ainsi formulée : *Fondation de la cathédrale de Troyes. — Ses développements. — Etude sur la cathédrale actuelle.* — L'un de MM. les secrétaires donne connaissance d'un essai historique lu par les élèves de rhétorique du Petit-Séminaire aux examens de fin d'année, présidés par M^gr^ l'Evêque. Il y est fait mention, en termes aussi laudatifs que variés, selon la différence des personnages et des temps, de tous les évêques de Troyes qui ont contribué, par leurs largesses particulières et les dons qu'ils ont reçus de bienfaiteurs généreux, à la construction de notre magnifique cathédrale. M. le D^r^ Cattois, homme d'érudition profonde, à qui rien n'échappe de ce qui blesserait, tant soit peu, l'exactitude et la susceptibilité de la science, fait observer que les élèves de rhétorique ont fait un anachronisme en employant le mot Monseigneur pour désigner des évêques des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, attendu

Digitized by Google

qu'il ne date que des règnes de Louis XIII et Louis XIV. M. l'abbé Coffinet, qui n'a pas craint de se servir du même mot, en écrivant en toutes lettres : Monseigneur Hervée, dans la salle du synode, aussi richement parée qu'heureusement disposée, répond à M. le docteur que l'expression qu'il incrimine, outre la politesse et l'hommage qu'elle contient, n'est que la traduction à peu près littérale du latin : *Reverendissimus, Dominus Dominus,* employé par les auteurs les plus anciens pour désigner les évêques. Quoi qu'il en soit, les élèves de rhétorique seront avertis de l'observation dont nous remercions en leur nom M. le Dr Cattois.

Après cette incidence *sans déchirure,* comme le disait dans une autre section l'un de nos excellents collègues et spirituels amis, M. l'abbé Garnier, professeur, lit à l'assemblée, aussi intéressée qu'attentive, un travail historique et archéologique sur la première cathédrale ou église principale de Troyes depuis sa fondation jusqu'au XIIIe siècle, époque où la cathédrale actuelle allait sortir de terre; il s'attache à donner, en puisant aux sources les plus sûres, les renseignements les plus précieux, au double point de vue où il se place : 1° sur l'église primitive élevée sans grand travail par saint Potentien, *Ecclesia parvo opere,* et qui portait déjà le nom des saints apôtres Pierre et Paul; 2° sur l'église agrandie, *alta domus,* où vers le milieu du IXe siècle saint Prudence évangélisait avec succès nos pères, et prononçait l'éloge si remarquable de sainte Maure; 3° sur l'église réparée en 870 par l'évêque Ottulphe, et où fut réuni, en 878, un concile présidé par le pape Jean VIII; 4° sur l'église augmentée par l'évêque Milon, après les invasions des Normands, *parietibus majoribus dilatatam,* et où se tint sans doute le concile réuni à Troyes, en 1104, sous la présidence de Richard, légat du pape Victor II. Dans l'église telle qu'elle était sous l'épiscopat de saint Prudence,

Digitized by Google

se faisait remarquer un crucifix byzantin remontant au siècle de Charlemagne, et vénéré jusqu'au siècle dernier. M. l'abbé Garnier en regrette vivement la perte comme enfant du pays et ami dévoué de l'archéologie. Il signale la découverte du tombeau de sainte Mâthie en 980 ou 974, sous l'évêque Milon ; et enfin il termine en mentionnant la catastrophe qui, au rapport de Robert, d'Auxerre, ensevelit sous un monceau de cendres, en 1188, toutes les beautés architecturales et artistiques dont brillait la cathédrale primitive. — Après ce travail vraiment sérieux et où tout semblait indiqué, classé, jugé, M. l'abbé Coffinet, qui paraît trouver son repos dans les recherches les plus longues et les plus laborieuses, surtout quand il s'agit de la cathédrale et de ses anciens évêques, donne lecture d'une note que l'on peut appeler le complément de cette importante question. Je transcris littéralement : « Le mur terminal de l'église romane, qui avait existé avant l'édifice élevé en 1208 par l'évêque Hervée, se distinguait par la nature de ses matériaux et par son genre de construction. Il était situé entre les deux piliers du chœur les plus rapprochés du sanctuaire. Dès lors, il devenait facile de reconnaître l'étendue du terrain que le prélat avait acheté pour bâtir les chapelles de l'abside et le magnifique sanctuaire de notre cathédrale. L'acte de cette acquisition est conservé dans nos archives départementales. Il nous apprend que, pour agrandir l'emplacement qu'occupait l'ancienne église, l'évêque Hervée fit démolir en 1208 le four de Sainte-Mâthie, et qu'il le transporta sur un terrain appartenant à un nommé Chrétien le pêcheur, avec lequel il échangea un autre terrain situé près des anciens murs de la ville, à l'orient de l'église, sur un bras de rivière appelé encore aujourd'hui Meldançon. (Archives de l'Aube et Camusat.) »

M. Boutiot rend compte des fouilles opérées dans le chœur de la cathédrale de Troyes, en juin 1864 ; il s'exprime ainsi :

Digitized by Google

La tradition veut que le lieu où s'élève la chapelle du Sacré-Cœur ou du Sauveur, siége de la paroisse dans la cathédrale de Troyes, fut l'emplacement de l'habitation de l'hôte du premier apôtre de la cité des Tricasses ou *d'Augustobona*, de l'hôte de Saint-Savinien, et que le terrain de l'évêché fut donné par sa femme, issue de sang royal. Elle était alors à la tête d'un collége de femmes qui, après leur conversion à la foi chrétienne, devint l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Des faits récents ont justifié la tradition au moins quant à l'habitation. Il ne peut pas s'élever de doute sur ce point. L'espace couvert par le chœur de la cathédrale et par une partie de l'évêché était, aux temps gallo-romains, occupé par des constructions appartenant à une riche habitation.

Déjà on avait lieu de croire à la vérité de cette tradition, puisque pendant les fouilles faites dans le cours des travaux de restauration, on avait trouvé des poteries, des fragments de peintures murales, des débris d'une corniche en marbre, ceux d'un casque magnifiquement orné, et plutôt plaqué en or. Tous ces restes sont conservés dans nos collections archéologiques du Musée. Avec ces objets on a mis au jour des fragments de mosaïques, d'entablement gallo-romain retaillé au XIII^e^ siècle, et aujourd'hui formant corps avec les piliers et les parements de la chapelle de la Vierge, une partie de fût de colonne revêtu de feuilles d'eau imbriquées, et enfin des parties de construction encore en place remontant à cette époque.

Mais si des doutes pouvaient rester dans l'esprit de quelques-uns, aujourd'hui ils ne peuvent plus subsister.

Dans les premiers jours de juin dernier commencèrent des fouilles dans le but de construire un grand caveau destiné à recevoir les corps de NN. SS. les évêques de Troyes. Après avoir découvert plusieurs tombeaux appartenant à des évêques, on recueillit les débris ayant appartenu aux deux églises qui ont précédé l'édifice actuel.

Au-dessous de ce pêle-mêle de débris appartenant aux édifices consacrés au culte, on découvrit une première couche de tuiles romaines à rebords, puis des cendres, enfin les constructions dont les plans passeront sous vos yeux.

Décrivons de suite ces constructions, sauf à revenir sur ce que contenaient ces restes considérables laissés par l'incendie, qui, là aussi, comme dans tant d'autres lieux, fut le moyen employé pour détruire les traces de la civilisation romaine.

Digitized by Google

Les fouilles furent faites sur une longueur de 14 mètres, sur une largeur de 8 mètres et une profondeur de 3 m. 50. Elles firent découvrir un *hypocausis* complet et parfaitement conservé. Les piliers, formés de carreaux de terre, et soutenant le plafond du foyer, étaient encore au nombre de vingt-deux ; ils se composaient de cinq carreaux superposés, liés seulement avec un mortier de terre de peu de consistance. Ces carreaux mesuraient 24 centimètres sur chaque face. Ces piliers servaient d'appui à un plafond formé d'énormes carreaux ayant de 4 à 5 centimètres d'épaisseur et 63 centimètres sur chaque face. Les murailles étaient composées de pierres de roche provenant des environs, de craie, de silex pyromaque, de pierres de Fouchères appartenant aux calcaires néocomiens. Elles étaient revêtues d'une couche de ciment parfaitement conservé dans la partie la plus éloignée du foyer. Cette couche, formant parement partout où elle est entière, constitue un enduit d'un beau poli, en ciment rouge fort mince et pourtant fort solide. En dehors de cette première construction se trouve un espace d'une largeur de 1 m. 60 c. se terminant par une pierre demi-circulaire haute d'environ 75 centimètres qui, quoique paraissant fatiguée par un long usage, était placée de manière à prouver son utilité dans la construction : elle a la forme de la moitié d'une margelle de puits.

Au-delà de l'espace de la largeur de 1 m. 60 c. dont nous venons de parler, se trouvait une muraille non parementée. C'est derrière cette muraille que se rencontrèrent le plus grand nombre de fragments de vases et de débris culinaires représentés par des os de volailles, de petits mammifères, par une certaine quantité de coquilles d'huîtres et d'hélices comestibles ; on était là certainement dans le voisinage de la cuisine.

Nous ferons observer que la découverte de coquilles d'huîtres dans le voisinage d'habitations gallo-romaines est fréquent dans nos contrées. On en a déjà rencontré à Paisy-Cosdon, à Neuville-sur-Seine, à Logny, près d'Estissac.

La couche de matériaux qui recouvrait ces constructions comprenait une masse de débris d'incendie d'une épaisseur importante, couverte, notamment au-dessus de la partie voisine de la cuisine, d'une autre couche composée de débris de tuiles formés par la chute du bâtiment ; dans d'autres parties, on voyait une couche de mortier formé de ciment, qui avait dû recevoir, à une époque postérieure, un dallage quelconque.

Digitized by Google

Parmi les débris, on a recueilli, en outre, des fragments nombreux de vases, de tuiles servant à la couverture, de carreaux grands et petits, de tuiles striées servant d'appliques, une épingle en ivoire avec tête sculptée, et une monnaie de Valens (364-375).

XVII^e Question : *Etude sur saint Loup.* — M. l'abbé Jossier fait connaître cet illustre évêque de Troyes au triple point de vue de ses éminentes vertus, de la haute considération dont il jouissait dans l'église, et même dans la cour des princes, et enfin de son éloquence, qui est un heureux reflet de la littérature de la bonne époque. Il donne une analyse littéraire de sa lettre à Sidoine Apollinaire, et il y remarque les délicatesses de la forme la plus harmonieuse, de la charité la plus expansive, des conseils les plus sérieux et les mieux tempérés par la suavité de l'expression. Le travail de M. Jossier est renvoyé à la séance générale où il en sera fait lecture publique.

XVIII^e Question : *Les comtes de Champagne.* — M. le Président donne la parole à M. Vallet (de Viriville), archiviste paléographe et professeur à l'Ecole des Chartes de Paris. M. Vallet commence par dire, avec autant de modestie que de grâce, qu'il n'a rien à ajouter sur les comtes de Champagne à l'œuvre de M. d'Arbois, notre savant archiviste, œuvre de longue haleine, et qui porte dans chacune de ses pages l'éloge de son infatigable auteur; il ne veut que donner quelques explications sur les tombeaux des deux comtes Henri le Libéral et Thibaut III. C'est-à-dire qu'il se livre avec aisance et abandon, comme sur un terrain qui lui est naturel, à une improvisation étendue, où se font remarquer les connaissances du praticien, la pénétration du jugement, et la facilité de l'expression appropriée au sujet. Je résume, en décolorant. Les tombeaux des deux comtes Henri et Thibaut III furent exécutés, le premier, de 1182 à 1189; le deuxième, de 1201 à 1229. Ils étaient

Digitized by Google

composés de cippes ornés d'émaux d'une grande magnificence. Ce genre de décoration, en ce qui concerne spécialement le premier, paraît emprunté à des modèles que Henri Ier avait pu contempler dans les églises de Constantinople, et notamment aux tombeaux des empereurs byzantins. Ils constituent une nouveauté tout-à-fait inconnue en Occident. Ils ouvrent dans l'archéologie une série spéciale de travaux. A l'imitation de cette sépulture, ou dans le même temps et d'après les mêmes idées, fut érigé le monument funéraire de Louis VII, roi de France, mort en 1180, quelques mois avant le comte Henri le Libéral. Ce dernier tombeau s'éleva par les soins de la reine veuve, Adèle de Champagne, propre sœur de Henri Ier. Ce genre de sépulture, après s'être propagé du XIIe siècle au XIVe, finit par être abandonné à cause des inconvénients qui résultaient de sa richesse même.

A la fin de la séance, M. Olivier, de Landreville, communique à la section d'archéologie et d'histoire un plat, ou espèce de patène en argent, trouvé en 1857 sur le territoire des Granges. On lit sur le revers : *Deo mer. Clavariati.* Cette découverte intéressante ne laisse qu'un regret à la quatrième section, c'est que le Musée de Troyes ne puisse en devenir possesseur et l'ajouter à ses autres trésors. Toujours prêt à offrir son concours aussi habile que bienveillant, M. Pernot se propose pour en faire le dessin ; M. Olivier, rivalisant de générosité, s'engage à satisfaire toutes les espérances par un moyen dont il se réserve l'emploi.

Enfin, M. Morel, percepteur à Somsois (Marne), place sur le bureau une agrafe de manteau en bronze et en or émaillé, ornée de grenats et de verroterie ; de plus, quatre bracelets en bronze, une paire de boucles d'oreilles, un anneau, deux fibules et un cure-oreille, le tout en bronze de l'époque gallo-romaine ; ces divers objets ont été trouvés en 1864, à Somsois et à la ferme de la Verpillière, avec

Digitized by Google

une quantité d'autres qui font partie aujourd'hui de la collection de M. Morel. M. Morel a pour émule dans ses recherches et dans ses collections M. d'Allonville, qui lui-même possède divers bijoux en bronze, des fibules, etc., de l'époque gallo-romaine, et provenant de tombes qu'avaient fait découvrir les travaux exécutés sur une route il y a quatre ans. Si ces deux honorables membres de notre Congrès scientifique continuent à marcher avec le zèle et la bonne volonté qui les distinguent, dans la route qu'ils se sont frayée, ils auront bientôt la réputation bien méritée d'amis de la science aussi intelligents que dévoués, et nous en serons d'autant plus fiers qu'ils habitent des localités qui appartenaient autrefois à notre diocèse.

La séance est levée à deux heures.

Séance du 7 Août

En l'absence de M. Tailliar, M. l'abbé Coffinet, vice-président, occupe le fauteuil. Sont présents au bureau : M. l'abbé Tridon, vice-président; M. le vicomte de Caumont, M. Raymond-Bordeaux, et MM. l'abbé Jossier, Boutiot et Socard, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance du 6 août, rédigé par M. l'abbé Jossier, est lu et adopté.

Au commencement de la séance, M. l'abbé Coffinet exprime en ces termes le regret qu'a causé le départ de M. le président de la quatrième section :

MESSIEURS,

C'est au départ de M. Tailliar que je dois l'honneur de vous présider. Je crois être l'interprète de tous messieurs les membres de la section d'archéologie, en vous priant de faire consigner,

Digitized by Google

au procès-verbal de la séance de ce jour, l'expression de nos vifs regrets pour ce départ trop tôt effectué, et celle de notre sincère gratitude pour la science profonde, la connaissance parfaite de notre histoire locale, et l'expérience consommée, avec lesquelles M. Tailliar a dirigé, depuis l'ouverture du Congrès, les travaux de notre section. — Je réclame, en même temps, toute l'indulgence dont j'ai besoin, en succédant à un président aussi distingué.

L'assemblée s'associe aux sentiments exprimés par M. l'abbé Coffinet. On continue ensuite de passer en revue les questions du programme.

La XIX^e^ question est relative aux *Etudes historiques sur la dérivation des eaux de la Seine à Troyes.*

Invité à prendre la parole, M. Boutiot fait connaître que la première dérivation de la Seine est le canal de la Moline qui entre en ville à la Planche-Clément, alimente le moulin de Jaillard par une dérivation et se poursuit vers Meldançon ;

Que le deuxième canal serait celui de Pétal, qui arrose les Trévois et arrive sous les murs de Troyes près de la porte de Croncels ;

Que le troisième, créé à une époque contemporaine du second, est celui qui alimente l'ancien moulin *Le Roi,* aujourd'hui la papeterie appartenant à M. Ferrand-Lamotte, et le moulin de Notre-Dame ;

Que si les canaux dits *traversins* remontent pour le plus grand nombre, comme les canaux principaux, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, il en est parmi eux qui ont été créés dans le cours des siècles suivants.

Cette création paraît avoir eu un double but : la défense de la ville et les besoins de l'industrie. La distribution des établissements qui s'échelonnent sur le cours de ces canaux depuis leur origine est parfaitement entendue. Ainsi, l'eau du canal de la Moline était employée à mettre de nom-

Digitized by Google

breuses usines en mouvement et à y déposer, dans des huches ou boutiques, le poisson qui servait à l'alimentation de la ville. Puis, sur le canal des Trévois, en dehors des moulins, on trouve les blanchisseries, suivies des ateliers de teinture, et au-dessous les tanneries.

La création de ces canaux n'est pas une œuvre unique; elle paraît successive. L'existence du canal de la Moline remonte aux premières années du XI^e^ siècle, et celle des deux autres canaux principaux n'est constatée que dans la deuxième moitié du même siècle.

M. Fléchey, architecte à Troyes, fait ici une objection. Il prétend que la dérivation des eaux de la Seine est un travail d'ensemble et non successif, dû aux premiers comtes de Champagne, et il entre dans des explications pour asseoir son affirmation.

Sur les observations de M. Fléchey, M. Boutiot fait remarquer que ces observations n'entraînent nullement la contradiction avec l'exposition rapide qu'il a faite de l'état des connaissances actuelles sur l'origine de la dérivation de la Seine.

On passe ensuite à la XX^e^ question : ***Etude sur saint Bernard et sur Clairvaux***. Un travail consciencieux de M. Pernot, sur saint Bernard, a été lu en séance générale. — M. l'abbé Tridon demande à son tour la parole. Il commence par faire observer que le souvenir du grand abbé de Clairvaux n'est pas assez consacré à Troyes : nulle église, nul autel ne sont placés sous son vocable, nulle statue ne retrace ses nobles traits. Cependant, il rend hommage au conseil de fabrique de la cathédrale, qui a déposé son crâne vénéré dans une des plus belles châsses qui existent. Il rappelle ensuite les vertus et les travaux du saint, et conclut à ce que des sanctuaires, sinon des églises, lui soient consacrés. — La section donne son adhésion complète au vœu de M. l'abbé Tridon.

Digitized by Google

Sur la seconde partie de la question, qui concerne Clairvaux, un mémoire de M. l'abbé Boitouret, curé près d'Arc-en-Barrois, a été composé, mais n'a pas été envoyé.

La XXI^e^ question : *Quelles ont été les institutions communales en Champagne au* XII^e^ *et au* XIII^e^ *siècle ?* est traitée par M. Edouard de Barthelemy et par M. Boutiot. M. Edouard de Barthelemy, après avoir parlé en quelques mots de l'affranchissement des communes favorisé par Louis le Gros, s'attache spécialement aux communes du diocèse de Châlons, cite des dates et les noms des seigneurs qui sont entrés dans le grand mouvement municipal.

M. Boutiot donne lecture d'un mémoire ainsi conçu :

MESSIEURS,

Je viens essayer de répondre, au moins en partie, à la XXI^e^ question de la 4^e^ section du programme. Je désire seulement vous entretenir des institutions communales de la ville de Troyes. Jusqu'à ce jour, elles n'ont guère été qu'entrevues par ceux qui ont cherché à les étudier; pourtant, ni le talent ni la bonne volonté ne faisaient défaut. Si cette partie des études historiques est jusqu'à ce jour restée incomplète, l'ignorance dans laquelle on vivait de l'existence de documents éclairant cette question toujours à l'ordre du jour en est la seule cause.

MM. les archivistes du département ont mis au jour, depuis bientôt vingt-cinq ans, certains documents confiés à leur garde et se rattachant à l'étude que j'entreprends. L'exploration à laquelle je me suis livré dans les archives de la ville de Troyes m'a révélé des faits nouveaux qui, rattachés à ceux déjà connus, permettent d'aborder aujourd'hui ce sujet, de lui donner quelque relief, et, si nos institutions communales datant de la fin du XII^e^ siècle et de la première moitié du siècle suivant n'ont eu qu'une existence éphémère, comme tant d'autres de la même époque, il faut reconnaître qu'alors qu'un intérêt commun lie entre eux les habitants de Troyes, ces institutions prennent un caractère de durée, de régularité, de permanence que beaucoup d'institutions de même ordre, bien connues par les savants travaux du XIX^e^ siècle, n'ont pas toujours possédé.

Digitized by Google

Nous restreindrons donc la question posée à la ville de Troyes. Que pourrions-nous dire de nouveau sur les communes de Sens, de Reims, de Vezelay, etc., après les savantes et dramatiques études de M. Aug. Thierry et de ceux qui l'ont suivi dans cette carrière?

Nous n'avons point à faire le récit d'une lutte entre un puissant seigneur et une population opprimée, gémissant sous le joug d'un pouvoir tyrannique; par conséquent, nous n'avons aucun événement tragique, point de sang répandu pour émouvoir l'auditoire. Tout, au XIIe comme au XIIIe siècle, paraît avoir marché à Troyes avec le calme qui accompagne les jours de paix et de prospérité. Les Troyens ont vécu en bonne harmonie avec leurs souverains, demeurés à juste titre populaires, malgré les révolutions sociales et politiques qui élevèrent tant de réputations illustres, plus tard renversées. Ces souverains, il faut le proclamer de suite, ont, sinon devancé les besoins de leurs sujets, au moins condescendu facilement aux désirs que leurs peuples leur témoignèrent de voir relâcher les liens de leur servitude.

Ce travail n'est qu'une ébauche d'un sujet historique, vaste par lui-même, qu'un aperçu sommaire en raison du peu de temps qu'il nous a été permis de lui consacrer. Aujourd'hui, nos efforts n'ont qu'un but : essayer de faire reprendre à notre ville le rang qu'elle mérite.

Les faits qui vont se dérouler auront, dans certaines parties, un caractère de nouveauté qui, j'ose l'espérer, est digne d'attention.

I

La ville de Troyes fut, vers l'an 860, le prix d'une lutte entre l'évêque Ansegise et le comte de Troyes Herbert. Le comte demeura vainqueur. Ce fut surtout à partir de cette époque que le comté de Troyes se constitua. Son étendue nous paraît alors fort limitée. Elle ne paraît comprendre qu'un territoire inférieur à la superficie de notre département.

Pendant le siècle suivant, ses limites se développèrent dans divers sens. Le comté de Troyes devint plus tard le comté de Champagne.

Dans le cours des Xe et XIe siècles s'élèvent autour du comte

Digitized by Google

certains seigneurs qui, le reconnaissant leur suzerain, possèdent des châtellenies dont les chefs-lieux deviennent bientôt des centres d'attraction autour desquels se grouperont de nouveaux vassaux. L'aristocratie champenoise se forma surtout dans le cours de ces deux siècles. Elle s'organisa suivant des lois bien connues, et sur lesquelles nous n'avons pas besoin de nous appesantir.

La féodalité, à peine arrivée à l'état d'institution, les populations travaillèrent lentement, il est vrai, à conquérir quelques droits pour contrebalancer les nombreux et pénibles devoirs qu'elles avaient à remplir.

La ville de Troyes et son territoire suburbain, sa banlieue, qui répond à la circonscription de son ancienne et primitive prévôté, ne furent jamais abandonnés par aucun des comtes à des seigneurs laïcs. Les comtes conservèrent entre les mains de leurs officiers tous les droits que la féodalité donnait au souverain sur les populations urbaines ou rurales. On ne constate de libéralités des comtes, dans cette étendue de territoire qui répond assez exactement aux trois cantons de Troyes et à une partie de ceux de Lusigny et de Piney, qu'en faveur des corporations religieuses, telles que le chapitre de Saint-Pierre, celui de la collégiale de Saint-Etienne, les abbayes de Saint-Loup, de Montiéramey, de Montier-la-Celle.

Dans l'enceinte de la ville, le comte seul règne, à l'exception de quelques corps et communautés religieuses ayant haute, moyenne et basse justice dans des conditions fort différentes les unes des autres, et sur des parties fort limitées, si on les compare à l'ensemble de la cité.

La formation de ces seigneuries, ou rurales ou urbaines, fut un premier démembrement du comté de Troyes, et constitue à nos yeux un premier pas vers un état de choses qui marche à un état meilleur, à un affranchissement plus complet, à la liberté. Ainsi, en 1103, le comte Hugues donne aux chanoines de Saint-Loup tous les revenus qu'il possédait au village de Rouilly-Saint-Loup, à la condition, par eux, de célébrer certains offices, et, par les habitants possédant un ou plusieurs bœufs de charrue, de lui payer par an une redevance estimée à environ deux sous. Par ce même acte, Hugues donnait la liberté aux chanoines de Saint-Loup et à tous leurs servants, avec défense à ses officiers de les troubler en aucune manière dans les priviléges

Digitized by Google

qu'il leur accordait. La liberté donnée aux servants des chanoines s'étendait jusqu'à les exempter de toute espèce de droits envers lui et les siens dans le cas où ils feraient le commerce, que ces servants vécussent aux dépens des chanoines ou à leurs propres frais.

L'année suivante, le même comte Hugues, celui sous lequel la ville de Troyes commence à recevoir des développements considérables, accordait la même liberté et les mêmes priviléges aux chanoines de Saint-Pierre, avec droit d'asile dans leur église et sans qu'ils fussent obligés de payer aucun droit, et de faire ou de rendre aucun service, soit à lui, soit aux siens. Trois des servants des chanoines furent appelés à jouir d'une liberté égale à celle des chanoines. C'était le célérier, le grainetier et le maieur ou maire qui, aussi, de quelque manière qu'ils vécussent, n'étaient tenus d'aucun droit, ni d'aucune coutume envers le comte. L'affranchissement s'étendait au cloître, aux maisons canoniales avec leurs dépendances, réservant exclusivement aux chanoines toute juridiction sur ceux qui demeuraient dans ces lieux (1).

Vers la même époque, le comte Hugues disposa en faveur de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires de moulins situés entre la maison de Saint-Jacques et les moulins Osmont et du cours d'eau appelé vulgairement des Etuves ou Bain-du-Comte.

C'est au comte Hugues et dès les premières années du XIIe siècle, qu'il faut faire remonter les premiers affranchissements dont les habitants de Troyes eurent la faveur; car les donations accordées aux établissements religieux emportent avec elles des conséquences qui présentent ce caractère. Déjà l'étendue des territoires possédés par ces corps ecclésiastiques comprenait un certain nombre d'individus, et ces actes de libéralité ont une importance qui ne peut être négligée pour l'histoire du Tiers-Etat.

Il ne faut pas oublier que, si la servitude persista plus longtemps entre les mains des ecclésiastiques, les serfs relevant des églises avaient une condition moins humiliante que les autres serfs, et cette condition s'améliorait d'autant plus que ces fa-

(1) Courtalon. Hist. manusc. des Comtes de Champagne.
Promptuarium de Camusat, fos 121 et suiv.
Desguerrois, 1104. Arch. dép., f. de Saint-Pierre.

Digitized by Google

veurs étaient accordées sans aucune redevance, soit servile, soit seulement pécuniaire.

Les donations de Thibaut dit le Grand et de Henri le Libéral, son fils, ont toujours ce caractère de libéralité qui conduira nécessairement vers l'établissement des communes. Toutes les faveurs accordées aux maisons religieuses par Henri le Libéral emportent avec elles un cachet de liberté que n'avaient pas, au même degré, celles de ses deux illustres prédécesseurs, Hugues et Thibault. Les donations comprenant des immeubles, des droits de péages, comme celles qui ont pour objet des hommes et leur famille, sont généralement faites sans aucune charge de la part de ceux qui les reçoivent. Avec ou sans redevances, ces dons n'en avaient pas moins pour résultat de faire sortir du domaine du comte les revenus que les choses données pouvaient produire, et par conséquent de les en détacher à jamais. Si quelques faveurs sont soumises à des redevances en argent, plus tard ces redevances s'éteindront au moyen de rachats qui rendront ainsi aux hommes et aux choses leur entière liberté.

Henri le Libéral ne borna pas ses affranchissements aux établissements purement religieux. On trouve de lui plusieurs affranchissements accordés à des individus isolés ou à des familles entières. De même, on le voit fonder des villes neuves, notamment la Villeneuve-au-Châtelot (aujourd'hui commune), et la Villeneuve, près de Chaource.

Il affranchit certains lieux de redevances féodales et serviles. Ainsi (1159), il donne à l'abbaye de Saint-Loup un bras de rivière, et en même temps il exempte de sa justice et abolit les redevances qu'il percevait sur un four et sur *six hôtes* de cette abbaye. Il exempte (1161) de toute redevance la maison de Marceline, située sur la place du Marché ; il renonce au service féodal que lui doit l'abbaye de Saint-Loup, et il abandonne à cette abbaye la redevance qui lui était payée par les habitants de Rouilly et de Lusigny. Il affranchit (1165) Normand, sa femme et leurs enfants. Il affranchit (1170) de tous droits une maison appartenant au prieuré de Saint-Blaise, sise rue Hardouin, et exempte de tous droits, et de sa justice tous les marchands qui habiteront cette maison et y vendront des draps et autres marchandises.

En 1171, il rendit libres et exempts de condition servile Re-

Digitized by Google

naud et Faucon. Il leur permet d'épouser des femmes libres, et leur postérité pouvait parvenir à la chevalerie.

Dans la même année, il accorda à Anne Musnier et à sa descendance des faveurs particulières. Quelles que soient les causes de cette libéralité, les conséquences de cet acte se poursuivirent au moins jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle les descendants d'Anne Musnier revendiquèrent, à Troyes, les droits qu'ils tenaient de leur auteur.

Il était dit dans cet acte, que les père, mère, frères et sœurs d'Anne Musnier, son mari, elle, ses enfants et toute leur postérité, tant masculine que féminine, sont affranchis de toutes charges et anoblis; que les femmes nobles de la race d'Anne Musnier anobliront leurs enfants nés d'elles et de pères roturiers vivant roturièrement.

Par son testament, Henri rend libres et exempts de toutes tailles et exactions envers ses successeurs les hommes de l'évêque de Troyes.

En 1179, il avait accordé la même faveur aux frères de la Milice du Temple pour leurs hommes et leurs femmes, dans toute l'étendue de leurs domaines.

Mais un acte qui mérite plus particulièrement l'attention, est une donation faite au prieuré de Saint-Jean-en-Châtel ou Saint-Blaise. Après avoir reconnu qu'il doit à ce prieuré une rente annuelle de 20 sous, dont le produit est employé à l'entretien d'une lampe brûlant devant l'autel de saint Blaise, il donne (1178), pour l'acquit de cette dette, la liberté à la ruelle Hardouin, abandonne des droits sur quelques maisons et parties de maisons. Il donne la liberté à la terre de Saint-Jean et abandonne ses droits de justice sur cette terre dont il détermine l'étendue. Il veut que cette terre soit libre, aussi libre que la *ville* de Saint-Martin : sans doute une *ville neuve* qu'il avait fondée ou protégée, en lui donnant des priviléges spéciaux. Il ordonne que, quiconque le voudra, puisse y bâtir et y demeurer avec une liberté égale à celle des habitants de la ville de Saint-Martin. Le prieur est autorisé à y construire un four. Il accorde la liberté aux hommes appartenant à l'abbaye de Montiéramey, habitant sous les portes de la ville et veut, qu'à l'avenir, ils ne relèvent que de la justice du prieur.

Cette donation est un des actes les plus intéressants de cette époque pour notre contrée, car il nous apprend l'existence de

Digitized by Google

la ville de Saint-Martin, fondée sans aucun doute par le comte Henri, et on peut le considérer comme le premier qui contient les principes de liberté accordés à une et même à deux communautés d'habitants placés sous les murs de la ville de Troyes, et qui, aujourd'hui, sont régis par une même administration municipale.

II

C'est vers 1180 que la ville de Troyes commence à avoir un maire. Cette époque est importante dans l'histoire de la Champagne méridionale. C'est, comme nous venons de le voir, de ce temps que datent des libertés accordées à des communautés d'habitants, et ce n'est qu'en 1187 que des actes rappellent l'existence de deux maires à Troyes; nous devons croire que l'institution devait se rapprocher de l'an 1178, année pendant laquelle le comte Henri accorde la liberté aux hommes de la terre du prieuré de Saint-Jean-en-Chatel. C'est en 1179 qu'il accorde la charte communale de Meaux. C'est en 1180 que Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Reims et frère de Henri, édicte la loi de Beaumont, cette loi type des chartes communales de cette époque. C'est en 1186 que les habitants de Molins (canton de Brienne) reçoivent la liberté de leur seigneur Reinaud de Pougy, neveu de l'évêque Manassès de Pougy. C'est en 1187 que les hommes de Luyères se rachetèrent du droit de sauvement et de gîte qu'ils devaient au comte. En 1184, Isle (au Mont) a son maire, et il y a lieu de croire que ce maire était un fonctionnaire ayant des fonctions que nous dirions aujourd'hui administratives plutôt que judiciaires.

La ville de Troyes n'a rien conservé de cette première administration communale. Il ne lui reste que le nom de deux maires, qui tous deux administrèrent la ville de Troyes pendant l'année 1187. L'un, *Lucore*, est qualifié de maire de Troyes (*Lucore majori Trecensi*) (1). Secousse n'hésite pas à traduire ces trois mots par : *Lucore, maire de Troyes*. Néanmoins, le doute pouvait s'élever, puisque ces mots peuvent aussi se traduire par : *Lucore, aîné, de Troyes*.

Mais un autre document authentique, daté de la même année,

(1) Recueil des ordonnances des rois de France, t. IV, pages cc et 234.

Digitized by Google

nomme un autre maire de la commune de Troyes. C'est Luc Legendre (1).

Si des créations de communes sous le nom de *villes neuves*, si des établissements de communes dans des centres d'habitants anciennement formés n'avaient encore lieu à cette époque qu'à de rares intervalles dans la Champagne méridionale, il faut, selon nous, attribuer ce fait, non à la résistance des comtes ou des seigneurs, mais plutôt à l'influence d'un gouvernement paternel. Un besoin ne peut être satisfait qu'autant qu'il se fait sentir. Les sujets du comte, appréciant la situation qui leur était faite, n'éprouvaient pas la nécessité de changer la condition sous laquelle ils vivaient. Les chroniques ne reprochent à aucun des comtes des actes de violence accomplis sur leurs sujets, de même que ceux-ci ne furent jamais les auteurs de rébellions contre leurs souverains des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Les souvenirs laissés par les comtes Hugues, Thibaut le Grand et Henri le Libéral et leurs actes de libéralité si nombreux leur ont conservé et leur conserveront toujours le souvenir le plus populaire. Il n'en était pas ainsi, ni à Sens, où la lutte paraît durer entre l'archevêque et le clergé pendant plus de quarante ans, ni à Reims, ni à Laon, ni à Soissons, où s'exerçait un pouvoir violent, qu'il fut laïque ou ecclésiastique. Je suis donc autorisé à dire, par les faits connus de cette époque, que le grand siècle de la ville de Troyes, le siècle où se développèrent son industrie, son commerce, où ses relations s'étendirent, où sa population s'augmenta, où ses constructions, trop resserrées, firent craquer sa vieille enceinte et allèrent fonder de nouveaux quartiers consacrés à l'industrie et au commerce, alimentés, vivifiés qu'ils étaient et le sont encore par les cours d'eau qu'y amenèrent les habitants, secondés par leurs comtes ; je suis, dis-je, autorisé à dire que le grand siècle de la ville de Troyes au moyen-âge fut le XII^e^ siècle. On sait du reste que de toutes les provinces de France, la Champagne était celle où le poids de la féodalité pesait le moins lourdement sur les populations, et que l'adage : *Nul seigneur sans titres* était opposé à celui de toute la France : *Nulle terre sans seigneur*.

(1) Fonds des Hop. de Troyes. Arch. départementales : *Teste Luca Genero tunc temporis Trecensis communie Villico.*

Digitized by Google

III

L'exemple est donné; le chapitre de Saint-Pierre, qui avait reçu la liberté en 1104, la donne à son tour en 1194. Par acte capitulaire, les chanoines déclarent mettre en liberté les personnes serves qui habitent « dans l'enclos de leur banlieue. » Cette banlieue ne serait autre que la ville et les faubourgs et hameaux de Troyes, dans lesquels le chapitre possédait. Cette liberté est accordée à perpétuité, et afin que les biens, les terres, toutes les possessions de leurs hommes pussent échoir à leurs héritiers sans aucun empêchement. Cette liberté fut accordée aux étrangers qui s'étaient soumis ou qui se soumettraient au domaine de leur église. Il n'y avait perception que pour ceux qui s'étaient mariés avec les serfs du comte, ceux de l'évêque et du chapitre de Saint-Etienne ou d'autres seigneurs. Cette faveur ne s'étendait point sur les populations de leurs seigneuries purement rurales. Le chapitre de Saint-Pierre établit donc une démarcation bien distincte entre les droits qu'il abandonnait aux habitants de Troyes dépendant de son domaine, et ceux qu'il se réservait sur les gens attachés à ses domaines ruraux. Pendant longtemps encore et jusqu'au xv^e^ siècle, le chapitre supputera dans ses comptes le produit des hommes et femmes de ses domaines soumis à la servitude.

Si l'institution première de la mairie de Troyes ne paraît pas avoir eu de durée, les affranchissements se continuent en se multipliant. En 1190, Thibaut III donne la liberté aux héritiers de Hérard de la Porte. En 1200, il affranchit les héritiers de Chardon, de Méry, et ceux d'Hébert le Boiteux, le comte les déclarant exempts, eux et leurs héritiers, de toutes tailles, toltes, demandes, coutumes de ville, de guet et garde, de geole, d'ost et de chevauchée, et de toutes autres actions, et nous n'en rapporterons pas ici les nombreux exemples que renferment nos dépôts publics. Nous nous bornerons à citer l'affranchissement par Thibaut le Posthume de Bernard de Montcuc et de sa femme, auxquels il accorde décharge des droits que nous venons de rappeler. Ce Bernard de Montcuc (1) paraît, avec d'autres affranchis, originaire du midi de la France; ils étaient attirés par les relations commerciales qui existaient entre Troyes et le

(1) Montcuc, chef-lieu de canton du département du Lot.

Digitized by Google

Languedoc. Bernard de Montcuc deviendra l'un des grands propriétaires terriens des environs de Troyes, et nous allons bientôt le voir maire de cette ville; il est déjà vers 1230 chambellan de Thibaut IV. Il mourut vers 1265.

En 1215, la ville de Troyes a des échevins à la tête de son administration. Elle paraît avoir perdu son maire; le prévôt du comté semble en avoir recueilli les attributions. Sept ans plus tard les échevins eux-mêmes disparaissent; car, dans un acte où est en jeu l'intérêt des habitants, ceux-ci ne sont plus représentés que par le prévôt et des bourgeois de la ville.

IV

Le comte Thibaut le Posthume ou le Chansonnier, en raison du luxe au milieu duquel il vivait, du grand nombre de seigneurs dont il était entouré, des courses lointaines et fréquentes amenées par des guerres plus ou moins heureuses, le comte Thibaut prodiguait ses revenus. Et, comme le fit plus tard Louis XI, de moins généreuse mémoire, il vendit à beaux deniers comptants, aux habitants de Troyes, le droit de gouverner eux-mêmes leur cité. Dans la même année (1230), le même comte fit racheter leur liberté, non-seulement aux habitants de Troyes, mais encore à ceux de Provins. L'année suivante, il la vendait à ceux de Saint-Florentin, de Villemaur et de Bar-sur-Seine, comme il l'avait vendue à ceux de Meaux en 1222, et, en 1226, à ceux de Bray (1). Le texte de la charte, comme le peu de temps qu'elle eut force de loi, à l'égard de l'administration de la cité, fait apprécier que l'ardeur des habitants à jouir du droit de régir par eux-mêmes les intérêts de la cité n'était pas très-vive, ou qu'il n'existait pas encore entre ses habitants cette union, cette cohésion d'intérêt qui constitue l'intérêt commun, intérêt qui ne paraît s'être formé que plus tard.

La charte de 1230 n'intéresse qu'une partie des habitants de la ville, la plus forte, il est vrai, mais seulement ceux qui appartenaient au comte. La ville, capitale de la province, contenait alors des seigneuries particulières, placées notamment entre les mains de l'évêque, de communautés ou de corporations religieuses. Cette division se maintiendra longtemps encore. Nous

(1) Extenta comitatus Campanie et Brie. (*Arch. de l'Empire.*)

Digitized by Google

pensons donc que, dans ce document important, il ne faut voir qu'un traité proposé par le comte *à ses hommes et à ses femmes*, et non pas à l'universalité des habitants de Troyes.

Par cette charte, le comte déclare *qu'il franchit tous ses hommes et toutes ses femmes de Troyes*, de toutes toltes et de toutes tailles, à la condition que ceux qui étaient soumis à la taille ainsi que *tous les hommes* et *toutes les femmes* qui viendront habiter dans la *commune de Troyes*, lui paieront par an six deniers de la livre sur ce qu'ils posséderont en meubles, sauf la valeur des armes, celle de leurs habits et de leurs meubles meublants, et deux deniers de la livre sur les immeubles. Moyennant la somme de 20 livres payée dans l'année, chacun pouvait se racheter du droit de jurée, fixé par l'article premier. Le comte abandonnait aux habitants la prévôté et la justice de la ville, sur leurs terres et sur leurs vignes situées sur le territoire de Troyes, moyennant 300 livres de Provins, qu'ils devaient payer chaque année à la Pentecôte.

Les *forfaits* des hommes et des femmes de la commune de Troyes et des étrangers qui se trouvaient en cette justice et en cette commune appartenaient aux bourgeois de Troyes, qui en percevaient le produit comme le comte le recevait auparavant et jusqu'à vingt sous ; le surplus appartenant au comte. Celui-ci conservait, dans sa justice, le meurtre, le rapt et le larcin. Il retenait le champion vaincu en duel, et en recevait l'amende, selon les droits et la coutume de Troyes. Il retenait aussi, dans sa justice, la fausse mesure, dont l'amende, de soixante sous, était payée 40 sous au comte et 20 sous aux bourgeois.

Le comte conservait dans sa justice la justice et la garde de ses églises, de ses chevaliers, de ses *fieffés* et de ses *juifs*, de manière que, si aucun des habitants de Troyes ou de la justice de cette commune *forfaisait* envers eux, l'amende lui appartenait : les faits devant être jugés par le maire et les jurés de Troyes, selon la coutume de Troyes.

Le comte ou ses officiers devaient élire, de bonne foi, treize hommes de la commune de Troyes, et les habitants choisir un maire parmi ces élus, dans la quinzaine suivante, et ce délai passé, sans que les habitants eussent fait leur choix, le comte avait le droit de le désigner.

Les treize habitants, ainsi élus, devaient jurer sur les Evangiles de conserver les droits du comte et ceux de la commune,

Digitized by Google

de garder et conserver la ville et les affaires de la ville, dont ils ne pouvaient être responsables, s'ils avaient agi de bonne foi.

Le maire et les douze élus étaient chargés de lever le droit de jurée.

« *Tous les habitants de la commune de Troyes pouvaient* » *vendre ou acheter des héritages, comme ils avaient fait au-* » *paravant.* » Faut-il voir dans ce passage le souvenir d'un précédent affranchissement? Nous le croyons.

Le comte s'engageait à ne pas juger ou faire juger ailleurs qu'à Troyes les procès des habitants, à moins que ce ne soit contre lui-même que la difficulté soit élevée, et cette difficulté devait être terminée selon la coutume de Troyes.

Le comte conservait son *ost* et sa *chevauchée* comme auparavant. Tout homme âgé de 60 ans et plus était dispensé de servir. Toutefois, s'il le pouvait, il devait envoyer servir, selon ses facultés. Les changeurs et les marchands, au temps de foire, étaient dispensés de ce service, mais ils pouvaient s'y faire remplacer.

Les chevaux servant aux chevauchées et les armures des habitants de la commune ne pouvaient être saisis pour dettes ou servir de gages.

Si le comte avait besoin de chevaux et de charrettes, le maire de Troyes les louait et payait la location avec les sommes qu'il avait charge de recevoir pour le comte.

Tous ceux qui avaient vingt livres vaillant étaient autorisés à posséder une arbalète et cinquante traits ou carreaux.

Les bourgeois de Troyes étaient tenus de faire moudre leur grain aux moulins du comte, et de faire cuire leur pain à ses fours, aux mêmes conditions qu'aux autres fours et moulins.

Si aucuns des treize jurés étaient excommuniés, avaient procès ou étaient prisonniers de guerre pour le fait de la ville, leurs successeurs devaient prendre leur fait et cause.

Si quelqu'un de la commune de Troyes était arrêté pour dettes du comte, le comte devait le délivrer ainsi que les choses lui appartenant et qui avaient été saisies. Si, au contraire, cette arrestation avait lieu pour des causes personnelles, le comte devait s'efforcer de lui faire rendre la liberté (1). Quels qu'aient été les faits antérieurs à la charte que nous venons d'analyser, cette

(1) Arch. mun. de Troyes, d'après l'original.

Digitized by Google

charte contient l'abolition générale de la servitude qui pesait, à Troyes, sur les hommes et les femmes du comte, moyennant un droit de jurée. Le droit de jurée fut perçu dans la ville de Troyes jusqu'en 1484, époque où Charles VIII en déchargea les Troyens ; on distinguait encore, au XVIIIe siècle, dans la banlieue de la ville, les gens soumis à la taille royale de ceux qui ne payaient pas cet impôt. Parmi les premiers se trouvaient ceux de Saint-André.

On peut douter que les bourgeois de Troyes aient jamais usé, en leur nom, des droits de justice que le comte leur abandonna si gracieusement en 1230. Car le prévôt du comte paraît, au contraire, avoir toujours conservé, dans la ville, ses droits de juridiction et sa compétence.

Le gouvernement de la cité aurait été confié à un maire par cet acte de 1230, puisqu'il y est dit que le maire et les échevins garderont et conserveront de bonne foi les affaires de la ville. Il y a lieu de croire, qu'à cette époque, cette multitude d'intérêts collectifs qui constituent la vie de la cité, la vie municipale, n'étaient pas encore créés; tout au plus, les devinait-on. Quand cet intérêt sera évident, l'institution sera durable. Néanmoins, l'état de choses, créé en 1230, vécut environ dix ans, puisque Gérard le Melletier ou le Melletaire, fut maire de Troyes en même temps qu'il était chambellan du comte Thibaut IV, en 1230. Après lui, 1232, vint Pierre Legendre qui, en 1228, est bailli de Provins et garde des foires de Champagne et de Brie pour le comte Thibaut, qu'en 1229, il cautionne pour une somme de 500 marcs d'argent en faveur des Templiers. Bernard de Montcuc, dont nous avons déjà prononcé le nom, est maire de Troyes en 1239, et il a pour successeur Pierre des Bordes. Mais peu après cette date, les principes posés dans l'acte de 1230 sont modifiés.

Ce document ne conserve aucune trace de souvenir d'une lutte entre le comte et ses sujets. Il en est de même des chartes concédées, peut-être imposées à Bar-sur-Seine, à Saint-Florentin, etc. Ces actes paraissent surtout avoir pour but d'établir un revenu pécuniaire en faveur du comte, plutôt qu'un contrat obtenu à l'aide de violences, ou seulement de pression sur celui qui l'accorde. Ils paraissent être encore moins une concession faite pour satisfaire les besoins d'une nombreuse population dont les intérêts collectifs sont en souffrance.

D'actes d'administration, de 1230 à 1239, il n'en existe aucun,

Digitized by Google

sinon que les maires qui se sont succédés et les jurés contractent, tantôt à Reims, tantôt à Péronne, tantôt à Arras, plusieurs emprunts causés par la nouvelle situation faite aux bourgeois du comte et les pressants besoins d'argent de celui-ci, qui se joint à ses bourgeois pour donner des garanties aux prêteurs. Ces dettes furent ensuite acquittées au moyen du produit d'un impôt de 4 deniers pour livres, levés sur toutes les marchandises vendues à Troyes pendant cinq ans.

La commune de Troyes eut son sceau. Celui qui fut employé par Gérard le Melletier portait un écu chargé d'une bande accompagnée de deux cotices, sans contre-sceau. A l'acte souscrit en faveur des habitants de Péronne, en 1232, est attaché un sceau portant : dans le champ, le maire, assis, tenant un sceptre de la main gauche. Douze têtes autour du champ figurent les douze jurés. Pour légende, on lit : *Sigillum majoris et juratorum communie trecensis.* Le contre-sceau porte un écu chargé d'une bande ; la légende est illisible. Le maire, Pierre des Bordes, se servait, en mars 1240, d'un sceau parti de Navarre et de Champagne.

En 1242, il y a réaction ; les fonctions de maire sont supprimées par une nouvelle charte du comte Thibaut. Les douze jurés survivent encore. Ils sont toujours chargés, mais avec un sergent du comte, de lever les deniers provenant du droit de jurée. Le comte ne loue plus les chevaux dont il a besoin, mais il *les prend,* et paie par jour huit deniers et la nourriture pour chacun d'eux. Si le cheval meurt, le prix en est payé sur l'estimation faite par le prévôt et par trois des jurés. Le comte ne laisse plus aucun droit de justice à ses bourgeois; et de l'administration de la cité, par eux-mêmes, il n'en est plus question. L'autorité, laissée aux mains des jurés, est restreinte au règlement de quelques intérêts de peu d'importance entre le comte et ses bourgeois. Le droit de jurée est maintenu. Il est même étendu à tous ceux qui se sont mis ou se mettront en la justice du comte.

Les causes de cette révolution dans l'administration de la cité troyenne sont demeurées inconnues. Si le comte, revenant sur ses dispositions libérales, voulait retirer les faveurs qu'il avait accordées à ses bourgeois pour les leur faire racheter ensuite, il se trompa. Car il faut venir jusqu'en 1470 pour voir la direction des affaires de la cité entre les mains d'officiers créés en exécution de concessions royales, payés à beaux deniers

Digitized by Google

comptants, et en 1496 pour trouver cette direction entre les mains d'un maire, d'échevins et de conseillers de ville élus par les habitants.

Néanmoins, trente ans s'étaient à peine écoulés que de nouvelles fonctions publiques furent créées à Troyes, fonctions limitées et spéciales, il est vrai, mais qui donnaient alors satisfaction aux besoins de la population. L'officier appelé à les remplir était l'élu du suffrage universel dans la cité, et tenait en ses mains, sous la surveillance de l'ensemble des citoyens, les deux ordres d'intérêts, qui alors préoccupaient la population troyenne, la garde de la ville et la voirie. Cette institution, qui date de 1271, survécut à un grand nombre de révolutions politiques ou municipales, pour venir expirer sous les étreintes mortelles de la monarchie absolue de Louis XIV. Nous voulons parler du voyeur et de son office.

Permettez-nous de vous esquisser l'historique de cette institution, qui demeura pendant plus de deux siècles dans le plus complet oubli, bien que les archives municipales soient encore meublées de documents nombreux et intéressants. Sa comptabilité spéciale a survécu à bien des orages. Elle est encore représentée par 230 registres et de volumineuses liasses.

Cependant, avant d'aborder cette partie des institutions municipales du XIIIe siècle à Troyes, permettez-nous encore quelques mots.

Si, à partir de 1242, il n'est plus question des jurés, au XIVe siècle on voit reparaître le conseil de ville à des époques graves, où les troubles politiques tiennent la population en éveil. C'est en 1317 que la première fois on retrouve un conseil de douze membres. Ai-je besoin de rappeler alors que la noblesse et la bourgeoisie, surtout en Champagne, étaient en lutte contre la monarchie affaiblie dans les mains de Philippe V? C'est en 1356, et pendant les années suivantes, que ce conseil reparaît, alors que les Anglais ravagent la Champagne; puis en 1413 ou 1414, alors que la lutte est entre la France et la Bourgogne, ainsi que pendant la domination anglaise vers 1424. Enfin, aussitôt après la remise de la ville de Troyes à Charles VII, le conseil, intelligent et dévoué, composé de trente membres, s'efforce de rendre au roi de France toute la contrée renfermée entre l'Yonne, la Seine et la Marne. Il a l'honneur et le bonheur d'arriver à ses fins peu de temps avant le traité d'Arras.

Digitized by Google

Telles sont les longues étapes qu'il faut parcourir pour rencontrer un conseil de ville depuis l'an 1242 jusqu'en 1470, époque à laquelle la ville donna à Louis XI 1,500 écus pour jouir pendant quelques mois d'un échevinage qui paraît avoir porté ombrage à ce roi si soupçonneux.

Mais retournons en arrière et étudions pendant quelques instants encore cette institution de la voirie, sur laquelle ne s'explique aucun de nos annalistes.

V

Les fonctions du Voyeur sont laconiquement définies dans les lettres d'institution données par le roi Thibault, qui les date de Nuits de l'an 1270, au mois d'avril, le prochain dimanche d'après Pâques, et se qualifie : « Par la grâce de Dieu, roi de Navarre, de Champagne et de Brie.

» Le roy octroye à *ses hommes* et à *ses femmes* de Troyes le droit d'élire un prudhomme qui, avec celui qu'il choisira, connaîtra des dépenses et des recettes de la chaussée et du guet de la ville, qu'ils le mèneront à son profit et en en règlant les recettes et les dépenses. »

Sous le nom de *voyeur,* il ne faut pas comprendre un fonctionnaire chargé seulement de surveiller l'entretien des chemins, mais il faut voir ici la concession d'un droit nouveau accordé aux habitants de Troyes de gérer par eux-mêmes, ou par un mandataire de leur choix, toutefois avec l'assistance d'un officier du souverain, la partie la plus importante alors de leurs intérêts communs, la voirie et la garde de la ville. Cette création était donc un pas de plus vers la liberté, un anneau de moins dans la longue chaîne de l'ancienne servitude.

Le voyeur avait la police des bâtiments, celle de la voirie. Il ne devait souffrir sur la voie publique aucun obstacle, aucun encombrement. Devant faire tenir les chemins libres, il percevait des amendes sur les contrevenants. Un droit de chaussée ou de voirie était levé par chars ou charrettes et constituait le chapitre principal des recettes de son budget. Les dépenses étaient l'entretien des rues de la ville et des chemins qui mettaient Troyes en communication avec l'extérieur, et les frais qu'entraînait la garde de la ville. Son autorité s'exerçait non-seulement dans la ville, mais encore sur la banlieue, qui avait environ quatre lieues de rayon.

Digitized by Google

En accordant au voyeur la connaissance du guet de la ville, c'était ajouter à ses attributions le droit de surveillance et même de direction sur la garde de la ville qui, dès ce moment, est confiée aux soins des habitants seuls, comme elle le sera pendant longtemps encore. Cette concession donnait au voyeur une certaine autorité sur l'ensemble des habitants de la ville. Car les hommes, dépendant des seigneuries qui se partageaient la ville, relevaient nécessairement du voyeur en ce qui touchait la garde de la ville, lien commun entre tous les habitants. Il en était de même pour les faits de la voirie.

L'autorité du voyeur de la ville et celle du voyeur du roi étaient collectives, au moins pour les faits de voirie. Dans les parties de la ville, soumises à une justice autre que celle du comte, les deux voyeurs avaient un droit de surveillance, et s'il s'élevait quelques nouvelles constructions, ils devaient être présents, sinon ils condamnaient à une amende.

Dans nos archives municipales, on trouve le souvenir d'un voyeur de la ville envers lequel les Troyens furent reconnaissants. Ce fut Nicolas Boultifart qui, en sa qualité de voyeur, obtint, en 1326, la suppression de la banalité des moulins et des fours maintenue dans l'acte de 1230. Il fonda, à l'Hôtel-Dieu-Saint-Esprit, où il avait déjà fait édifier une chapelle, une messe qui, pendant plusieurs siècles, fut célébrée le jour de la Saint-Barnabé, jour consacré à l'assemblée populaire, convoquée au son de la grosse cloche du Beffroy, pour y recevoir les comptes du voyeur et s'occuper de la communauté des habitants. Cette messe paraît avoir été célébrée jusqu'en 1693, longtemps après que les deniers de la voirie étaient confondus avec les deniers communs de la ville, et que le voyeur n'était plus qu'un agent soumis à l'autorité du maire.

Au XVe siècle, alors que le calme reparaît en Champagne, le voyeur des habitants de Troyes remplit les fonctions attribuées plus tard aux maires, sous la surveillance, l'avis et l'ordonnance de l'assemblée générale des habitants, présidée par un habitant élu pour la réunion du jour.

Ce qui peut étonner aujourd'hui, c'est de voir, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, l'administration de la ville placée en différentes mains. Ainsi, on trouve le voyeur, dont la création de l'office remonte à l'année 1270, ne devant compte de ses actes qu'à l'assemblée populaire de la Saint-Barnabé. Le Conseil de ville

Digitized by Google

fonctionne simultanément et, par besoin, les maîtres des œuvres, chargés spécialement des travaux des fortifications; puis, plus tard, avec le voyeur, les maîtres des œuvres, la mairie et l'échevinage.

Puis, s'il s'agit de faire l'assiette ou la cueillette de deniers, soit pour le roi, soit pour la ville, on voit fonctionner des élus spéciaux, des connétables pour chaque quartier de la ville. Ces élus rendent ensuite leurs comptes à des commissaires désignés au nom du roi. Cette institution de l'échevinage absorbe lentement ces différents pouvoirs, et aucun ne survécut au moment où la monarchie, de son côté, réunissait sous le pouvoir royal l'administration des provinces et celle des villes.

Tel est, Messieurs, le résumé des faits qui se rattachent aux institutions communales de la ville de Troyes.

Ce mémoire est écouté avec le plus vif intérêt; la section en demande l'impression.

M. Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, présent à la séance, demande que les pierres tombales des églises soient relevées et appliquées contre les murs pour sauver les monuments épigraphiques dont elles sont couvertes. Plusieurs membres protestent contre ce mode de conservation qui implique une espèce de violation à l'endroit des restes qu'elles recouvrent. Et puis le *cy gît* ne serait plus qu'un mensonge, une fois la pierre placée *là*.

M. Raymond-Bordeaux appuie l'opinion de M. Demarsy. Il voudrait cependant voir relever, non pas toutes les pierres tombales, il y en a trop; on se bornerait à celles qui seraient les plus remarquables. Mais il voudrait que *toutes* sans exception, même les simples fragments, fussent estampées à plusieurs exemplaires, et qu'une collection fût déposée avec inventaires aux archives. La collection d'une série aussi nombreuse est exposée à se perdre, si des moyens de mise en ordre ne sont pas pris. Il faut que les estampages soient rangés dans un meuble, sur des rayons *ad hoc*, avec étiquettes et numérotage.

Digitized by Google

Mais, de plus, il serait désirable que ces estampages fussent réduits au moyen du *pantographe*. A l'aide de cet instrument, on peut reproduire avec exactitude la forme des lettres, les ornements, etc. M. Raymond-Bordeaux croit que les épitaphes, ainsi réduites, pourraient être publiées en livraisons au moyen de la lithographie ou de la gravure sur pierre. Un recueil de cette nature, intéressant pour l'histoire locale et générale, pour les familles, trouverait sans doute assez de souscripteurs pour que les frais de publication en fussent couverts.

M. Raymond-Bordeaux voudrait aussi que l'on profitât de la vogue dont jouissent actuellement les publications héraldiques, pour que l'on fît et que l'on publiât un recueil des innombrables armoiries dont sont couverts les monuments troyens.

Etranger à la ville de Troyes, M. Raymond-Bordeaux a été frappé surtout du nombre, vraiment surprenant, de blasons qui y subsistent encore. Les vitraux des églises, les tombeaux, les peintures sur bois, les bas-reliefs, les rétables en présentent un nombre infini. Les encorbellements des vieilles maisons, les poutres des plafonds en montrent aussi une grande quantité. Or, si quelque chose est exposé à périr, ce sont ces monuments curieux de l'histoire des magistratures et surtout de l'industrie et du commerce troyens. Il est probable que, chaque année, les vicissitudes du temps, les reconstructions, les réparations anéantissent quelques-uns de ces renseignements historiques.

M. Raymond-Bordeaux a publié, il y a quinze ans, les blasons qui existaient encore à Caen, dans les églises et les maisons. Il en recueillit environ deux cents. Eh bien, déjà les trois quarts de ces monuments de l'histoire de Caen ont disparu, ont été effacés peu à peu et sans que personne s'en doutât. Mais Caen n'était pas aussi riche que l'est encore Troyes. Caen, en effet, n'a pas de vitraux, n'a plus guère d'épi-

Digitized by Google

taphes, et l'exécution des lois révolutionnaires contre les armoiries y a laissé des traces profondes.

M. Raymond-Bordeaux croit qu'en peu de temps les seuls vitraux de Troyes fourniraient deux ou trois cents blasons, que les peintures et les sculptures en fourniraient plus d'une centaine, les épitaphes plus d'un cent, et les maisons un nombre considérable. Il serait probablement facile d'atteindre un nombre de cinq ou six cents monuments héraldiques, si l'on visitait les cours des vieux hôtels, les cheminées et les plafonds des maisons, les cloches des églises, les lambris des anciens édifices, les tapisseries, les plaques de cheminée. La formation de cet *armorial* révèlerait bien des choses piquantes sur la vie intime des vieilles familles troyennes, sur les édifices qu'elles ont fait construire, et sur les objets d'art de toute sorte qui furent dus à leur goût et à leur libéralité.

L'assemblée a entendu, avec le plus grand intérêt, la communication de M. Raymond-Bordeaux, et émet le vœu que des amateurs ou des artistes s'entendent pour reconstruire, par les blasons, une partie de notre histoire locale qui tend à disparaître.

L'heure avait sonné, la séance est close.

Séance du 8 Août

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COFFINET

Sont présents au bureau : MM. de Caumont, l'abbé Tridon, Harmand, et les secrétaires MM. l'abbé Jossier et Socard. Les deux excursions aux dolmens de l'arrondissement de Nogent et à Vendeuvre empêchent plusieurs membres d'assister à la séance.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 7 août, rédigé par M. Socard, est lu et adopté.

M. le Président lit la XXII^e question : *Comment la ville de Troyes est-elle devenue un grand centre commercial au moyen âge ? — Indiquer la population urbaine à différentes époques.* — M. Boutiot, qui devait parler sur cette question, étant absent, la question est réservée pour le lendemain.

Sur la XXIII^e question : *Quelle part la Champagne méridionale a-t-elle prise dans les Croisades? — Des principaux seigneurs de la région qui sont allés en Terre-Sainte,* M. l'abbé Jossier a lu déjà un travail à la section de littérature. Aujourd'hui M. Pernot lit un mémoire analogue que l'assemblée a jugé digne d'intérêt. — M. l'abbé Coffinet prie seulement M. Pernot d'ajouter à la liste des croisés qu'il a dressée le nom de l'évêque de Troyes, Garnier de Traînel, aumônier de l'armée latine, lequel a pris part en personne à l'assaut de Constantinople. — M. Hariot, de Méry, inscrit dans une note le nom d'un seigneur de Méry, comme ayant pris part à la deuxième croisade.

Une note de M. le baron de Saint-Mauris fait savoir que deux seigneurs de Dampierre se sont signalés dans la guerre sainte :

1° Guillaume de Dampierre, sous le règne de Louis VII; 2° l'autre, Gui de Dampierre, qui se trouva au siége d'Acre, l'an 1190.

Le premier était boutellier de Champagne et fut père du second qui épousa Mahaut, dame de Bourbon, fille d'Archambaud VII, seigneur de Bourbon, duquel mariage vint Guillaume, seigneur de Dampierre, mari de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut.

La XXIV^e, la XXV^e et la XXVI^e question sont renvoyées au lendemain pour cause de l'absence de M. Boutiot, qui doit traiter les deux premières, et qui doit communiquer, sur la

Digitized by Google

XXVI^e^, un travail que lui a remis M. l'abbé Georges, curé de Pouan.

La XXVII^e^ question ainsi conçue : ***Faire la généalogie et l'histoire d'une grande famille de la région,*** est l'objet de deux études : la première, qui est anonyme, donne la généalogie de la famille Jouvenel ou Juvenal des Ursins, originaire de Troyes. La seconde, de M. Emile Socard, bibliothécaire-adjoint de la ville de Troyes, concerne la famille de Mesgrigny, originaire d'un fief de ce nom, aujourd'hui petite commune, l'une des stations du chemin de fer de Paris à Troyes, à 28 kilomètres de cette dernière ville. — M. Demarsy, conservateur du Musée de Compiègne, communique une note par laquelle il cite, comme une des sources à consulter pour traiter la question, l'exemplaire des ***Recherches de la noblesse de Champagne,*** par M. de Caumartin, conservé au dépôt des estampes et manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, 2 vol. grand in-f°, chargés, pour quelques familles, de précieuses annotations manuscrites, dues à la plume d'un érudit ou d'un généalogiste du siècle dernier.

A propos de la XXVIII^e^ question : ***Quelle est l'importance au point de vue de l'histoire de la localité, de l'ouvrage de Desguerrois,*** intitulé : ***Sainctelé chrestienne?*** M. Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes, lit un travail consciencieux duquel il ressort que Desguerrois est un historien véridique, que l'on n'a jamais surpris en défaut quand il affirme un fait.

La XXIX^e^ question : ***Etude historique sur les oratoriens de Troyes au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle,*** devait être traitée par M. Jully, professeur de rhétorique au Lycée impérial de Troyes; mais les travaux de fin d'année ne lui ont pas permis de la terminer. Elle sera remise entre les mains de M. le Secrétaire général.

Aucun travail proprement dit n'a été fait sur la XXX^e^ question : ***Etude historique sur le château de Rosières et sur le***

Digitized by Google

château des Cours. — M. le docteur Cattois, de Paris, a visité le premier et a constaté qu'une partie du château de Rosières est de la Renaissance, et l'autre partie du siècle de Louis XIV. Il a remarqué un superbe épi en terre-cuite, dont le frère se voit aujourd'hui au Musée de Troyes. Le propriétaire actuel du château lui a annoncé qu'il allait le faire agrandir sur les plans de M. Duban, architecte bien connu de Paris. Ce choix ne peut manquer d'assurer au château de Rosières un complément en harmonie parfaite avec ce qui existe. — M. le docteur Cattois a également visité les jardins dessinés par Le Nôtre, et qui rappellent entièrement Versailles avant Louis XVI. — Le château des Cours n'a été l'objet d'aucun examen.

La XXXI^e^ question : *Existe-t-il encore un certain nombre d'arbres, dits arbres de Sully, dans le département de l'Aube?* est réservée au lendemain. Cependant, en passant, M. l'abbé Coffinet en signale un magnifique sur le cimetière de Savières; sous cet arbre se publiaient, paraît-il, les actes qui n'étaient pas de nature à être lus en chaire. — Un membre fait observer que l'essence de la plupart des arbres de Sully est l'orme, quelquefois ce sont des tilleuls, rarement des marronniers. M. Gayot cite un arbre de Sully à Montgueux; il est creux, et six hommes peuvent facilement tenir dans la cavité.

Au sujet de la XXXII^e^ question : *De l'importance de l'imprimerie de Troyes dans les siècles passés; — Des livres de colportage connus sous le nom de Bibliothèque bleue de Troyes,* M. Alexis Socard, propriétaire à Troyes, envoie au Congrès les deux volumes qu'il a publiés, et dont les préfaces répondent en partie à la question du programme.

La XXXIII^e^ question : *Histoire de la fabrication et du commerce de la bonneterie dans le département de l'Aube, dans le* XVII^e^ *et le* XVIII^e^ *siècle,* devait être traitée par M. d'Arbois

Digitized by Google

de Jubainville. Comme il est absent, son mémoire sera remis à M. le Secrétaire général.

La XXXIV^e^ et la XXXVI^e^ question seront traitées demain, M. Boutiot, qui les a étudiées, étant absent.

Quelques mots sont échangés sur la XXXV^e^ question : *Y a-t-il des différences caractéristiques entre les habitations des diverses parties du département de l'Aube? Le costume des populations rurales offre-t-il encore des différences d'une contrée à l'autre?* On cite dans les environs de Troyes, à Verrières, à Montaulin, à Saint-Léger-près-Troyes, l'existence de la coiffure dite *Toquat* (1), qui tend à disparaître; et à Bouilly un autre genre de toquat blanc, sans les ailes, mais avec deux bandelettes relevées et fixées au chignon par des épingles, et que les femmes laissent flotter sur leurs épaules les jours de deuil.

Avant de clore la séance, M. le docteur Cattois émet le vœu que le beau *Christ* en bronze de Girardon, placé au-dessus de l'autel de l'église Saint-Remi, soit mis plus en évidence et de manière qu'on puisse en admirer tous les détails, ce qu'il est impossible de faire aujourd'hui. L'assemblée s'associe au vœu de l'honorable membre.

Des remercîments sont votés, par la section d'archéologie, à M. Pernot, pour son exposition de dessins qui ornent le pourtour de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le programe étant épuisé, la séance est levée.

(1) Toque ornée de deux ailes formées de riches dentelles, ajustées et réunies par des myriades de petites épingles, quelquefois entrelacées avec des rubans noirs ou de couleur.

Digitized by Google

Séance du 9 Août

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ COFFINET.

Etaient au bureau : M. l'abbé Tridon, vice-président, et MM. Socard et Boutiot, secrétaires.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la réponse à la XXII^e^ question : *Comment la ville de Troyes est-elle devenue un grand centre commercial au moyen-âge? Indiquer la population urbaine à différentes époques.*

M. Boutiot est invité, par M. le Président, à donner quelques renseignements sur cette double question. M. Boutiot s'excuse de ne pouvoir répondre sur la première partie de la question, qui comporte des considérations générales fort complexes qu'il n'a pas suffisamment étudiées; quant à la seconde partie, le même membre se borne à dire qu'antérieurement au dernier quart du XV^e^ siècle la population de la ville de Troyes ne peut être fixée que fort approximativement; qu'en 1478 on comptait à Troyes de 2,700 à 2,800 feux; qu'en 1482 il est indiqué dans les archives municipales que la ville renfermait 15,309 personnes, sans y comprendre les mendiants que l'on disait être au nombre d'environ 3,000; qu'en l'an 1504 la population est de 23,083; et, en 1521, de 23,808; qu'en 1551 cette population est portée à environ 37,000 habitants; en 1649 elle est réduite à 24,280 bouches; en 16.. la population n'est plus que de 18,191 habitants, parmi lesquels on compte 6,679 mendiants. A partir de cette date, la population diminue de manière à ne plus compter, à partir de 1728 jusqu'en 1764, que de 12,000 à 13,000 habitants. Ce n'est

Digitized by Google

que pendant le règne réparateur de Louis XVI que la population tend à s'élever en nombre. En 1790, on compte à Troyes 23,391 habitants. Tel est le résumé des chiffres connus et retrouvés par lui, soit aux archives municipales, soit à la bibliothèque impériale. Quant au chiffre de 60,000 habitants indiqués au temps du règne de Henri IV, il le considère comme une erreur.

Sur la XXV^e^ question, ainsi conçue : ***Des maisons et des possessions de l'ordre du Temple dans la Champagne méridionale,*** M. Socard donne communication d'une note sommaire adressée au Congrès par M. Ed. de Barthelemy. Cette note, qui ne comporte que fort peu de développements, se borne à indiquer quelques-unes des commanderies renfermées dans la partie de la province de la Champagne et de celle de Bourgogne comprises dans notre département.

M. Boutiot analyse sommairement un travail sur cette question, aussi complet qu'il est permis de l'espérer dans l'état actuel des documents intéressant la valeureuse milice du Temple. Après un aperçu rapide sur la formation de l'ordre dans la Champagne, à Troyes même, M. Boutiot fait connaître que c'est surtout après la chute du royaume de Jérusalem que l'ordre grandit en France et surtout en Champagne, où ses possessions considérables inquiétèrent le comte Thibaut IV avant que d'émouvoir Philippe le Bel. Il compte, dans l'étendue du département, onze commanderies, et des possessions de l'ordre dans plus de quatre-vingt-cinq villages de la même circonscription. Enfin il termine en rappelant que la contrée fut fort émue lors du procès qui amena la suppression de l'ordre; que dix villes ou bourgs envoyèrent des députés à Tours, à l'assemblée des Etats-généraux, et que cinquante-cinq membres de l'ordre appartenant à la contrée figurèrent ou comme accusés, ou comme témoins dans le procès qui amena la suppression de l'ordre. Il termine son travail par une liste des noms de

Digitized by Google

lieux où les Templiers avaient des possessions et une liste des noms des Templiers qui se rattachaient à nos contrées.

Après avoir signalé quelques monuments appartenant ou aux arts ou à l'architecture et remontant aux Templiers, M. Pernot ajoute qu'en ce moment l'exposition de la salle du Synode est enrichie d'un calice provenant de la commanderie d'Avalleurs.

Au nom de M. l'abbé Georges, M. Boutiot, secrétaire, donne communication d'un mémoire qui lui a été remis par M. l'abbé Georges sur la XXVI^e^ question : *Quels sont les hommes célèbres sortis de l'abbaye de Montier-la-Celle?*

Après avoir rappelé le nom du saint fondateur de cette abbaye, saint Frobert, il cite Waldin, neveu de saint Frobert, Aldebert, Arduin, Bobin, qui fut le restaurateur de l'ordre, Alding ou Baldeging, Bodon, qui devint ensuite évêque de Troyes, Walan ou Gualan; puis saint Robert, fondateur des abbayes de Molême et de Cîteaux, le savant Pierre de Celle, qui devint abbé de Saint-Remi de Reims, puis évêque de Chartres; un autre disciple de Pierre de Celle, Foulques, qui devint évêque d'Esthonie; enfin, la liste formée par M. l'abbé Georges comprend encore : Félicius, petit neveu d'Urbain IV; Guichard, évêque de Troyes; Etienne le Cambarut, qui devint évêque de Toulouse; Louis Raguier, qui occupa le siége épiscopal de Troyes; enfin, Charles de Refuge, qui, vers la fin du XV^e^ siècle, restaura l'abbaye et réforma la règle des religieux. En dernier lieu, Antoine Girard, le fondateur de la magnifique église abbatiale qui faisait l'admiration de la province.

A la XXXIV^e^ question : *Y a-t-il des communes du département de l'Aube dont la population ait augmenté ou ait diminué d'une manière notable depuis un siècle ou depuis un demi-siècle? — Quelles en sont les causes?*

Plusieurs membres prenant successivement la parole font

Digitized by Google

connaître que, sous l'influence de l'industrie, plusieurs communes ont vu notablement accroître leur population, notamment Vendeuvre, Romilly, Aix-en-Othe; que, sous d'autres influences, la population se serait élevée à Saint-André, à la Villeneuve-au-Chemin, dans la commune de Saint-Martin, aujourd'hui réunie à la ville de Troyes.

Sur la XXXV^e^ question : ***Y a-t-il des différences caractéristiques entre les habitations des diverses parties du département de l'Aube? — Le costume des populations rurales offre-t-il encore des différences d'une contrée à l'autre?***

La seconde de ces questions ayant été traitée dans la séance d'hier, M. Boutiot fait observer, sur la première, que dans la région nord-est du département l'emploi de la tuile creuse, par conséquent l'usage d'une couverture presque plate, est exclusif de l'emploi de la tuile plate, par conséquent des couvertures à faîte élevé et de forme aiguë. La ligne de démarcation est parfaitement déterminée par les points de partage des vallées de la Seine et de l'Aube et de leurs affluents, depuis Champignol, canton de Bar-sur-Aube, jusqu'au-dessus du cours de l'Auzon; puis cette ligne, traversant l'Aube au-dessous de Ramerupt, se maintient sur le sommet des petites vallées du Puits et de l'Huitrelle, affluents de l'Aube, en se continuant au point de partage des grandes vallées de l'Aube et de la Marne, entre Mailly et Sommesous. M. Boutiot fait observer encore que cette contrée, qui met en usage les tuiles creuses, souvenirs des tuiles employées aux temps gallo-romains, se continue jusque dans la Lorraine allemande, et pourrait fort bien avoir pour base les anciennes subdivisions du sol en nations gauloises, ayant accepté ou repoussé les usages, les habitudes et par conséquent les formes architectoniques des premiers vainqueurs de la Gaule.

A cet exposé, M. Fléchey répond que ce changement dans le mode des constructions doit plutôt provenir de la di-

Digitized by Google

versité des matériaux de construction, soit qu'ils fussent de pierre, soit qu'ils fussent de bois.

Mais M. Boutiot répond que la cause donnée par M. Flécheÿ ne peut être admise, puisque dans le département même, et aussi dans les autres contrées, on trouve, dans les pays où l'on use exclusivement de la tuile creuse pour couverture, l'emploi du bois, comme à Brevonne, Piney, Lesmont, etc., ou l'emploi de la pierre, comme à Bossancourt, Spoy, Champignol, Bar-sur-Aube, etc.

M. l'abbé Coffinet, reprenant les explications commencées hier sur l'initiative de M. Raymond-Bordeaux, dit que les anneaux remarqués à l'église de Saint-Urbain par ce membre du Congrès pourraient fort bien se rattacher au droit d'asile dont cette collégiale devait jouir, surtout en raison du proche voisinage du siége de la justice de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Le même membre signale aussi la représentation, dans les vitraux de l'église de la Madeleine, de deux chaires curieuses à étudier, soit en raison de leur forme, soit en raison des draperies qui les ornent au moment où elles sont occupées par un prédicateur célèbre. Il ajoute que les guipures ou broderies aujourd'hui en usage ne sont qu'une dégénérescence de cette magnifique pièce d'étoffe jetée sur la chaire pour honorer l'homme éminent chargé d'instruire le peuple réuni à ses pieds.

Il signale la chaire de Saint-André, spécimen fort intéressant de l'un des principaux meubles des églises datant du XVI^e^ siècle.

M. Pigeotte ne pouvant prendre la parole pour cause d'indisposition, M. Gréau rend compte de l'excursion faite la veille par certains membres du Congrès dans les environs de Nogent, afin d'y visiter les monuments celtiques de cette contrée (1).

(1) Voir le récit de M. Gréau à la huitième séance générale, p. 209.

Digitized by Google

M. Gayot donne ensuite quelques détails sur les maisons de bois de la ville de Troyes.

M. l'abbé Coffinet entretient l'assemblée de certains bénitiers placés dans quelques églises. Il les recommande spécialement à l'attention des observateurs.

M. Boutiot signale un bénitier d'un fort grand diamètre en fonte portant une inscription et la date de 1524, placé à la porte principale de l'église de Brienne-Napoléon.

Quelques mots sont encore dits sur les arbres de Sully. M. d'Allonville en signale un, *abattu récemment*, à Mailly, canton d'Arcis; M. Boutiot, un à Radonvilliers; M. l'abbé Coffinet en signale un à Savières, un autre à Barbey-Saint-Sulpice; M. Thévenot, un autre à Balignicourt. Ces deux derniers seraient des marronniers. L'essence de l'arbre jette quelques doutes dans l'esprit de quelques membres sur l'origine de ces arbres.

M. d'Allonville émet le vœu que ces arbres, quelle que soit leur origine, soient conservés avec le plus grand soin. Ils servent d'ornement extérieur à nos églises rurales. Ils les abritent contre la fureur des vents. Ils sont souvent des souvenirs de faits mémorables. Il demande toute la sollicitude de l'administration pour veiller à leur conservation.

M. l'abbé Garnier donne communication d'une note sur le texte de Raban Maur, relative à l'introduction du christianisme dans les Gaules. Après avoir rapporté en entier le texte de Raban Maur, tiré de la *Vie de Sainte-Madeleine* et donné en partie seulement, dans une séance précédente, il fait remarquer :

Que ce texte disait formellement que c'était saint Pierre lui-même qui, avant de quitter l'Orient pour aller à Rome, avait envoyé dans les Gaules les évêques, parmi lesquels se trouvaient saint Savinien et saint Potentien;

Que, cependant, il était loin de partager l'opinion de l'apostolicité de la foi dans notre pays, et en réponse au

Digitized by Google

texte de Raban Maur, signalé, il rapporte l'opinion qu'exprime à ce sujet M. Faillon. L'auteur des *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine* dit que Raban Maur, *dans l'énumération* des dix-sept apôtres de la Gaule, *se montre aussi téméraire que mal instruit*. On trouve en effet parmi ces dix-sept évêques *saint Austregisile* de Bourges, qui mourut en 624, et *saint Irénée*, qui n'est certainement pas le fondateur de l'église de Lyon. Ces assertions fausses *montrent*, dit M. Faillon, *combien l'étude de l'histoire était alors peu cultivée. Il faut donc convenir*, ajoute-t-il, *que ces récits et d'autres semblables sont autant de taches qui nuisent à la vérité de cette Vie.*

Quelle plus grave autorité que celle de M. Faillon? Pourrions-nous avoir pour récuser le témoignage de Raban Maur, sur lequel paraît reposer en dernier lieu l'opinion de ceux qui veulent que Troyes ait été évangélisé du temps des apôtres?

La séance est levée à deux heures.

Digitized by Google

V^e^ SECTION

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS. — PHILOSOPHIE ÉCONOMIE POLITIQUE

Séance du 2 Août

Le deuxième jour du mois d'août 1864, la 5^e^ section du Congrès scientifique de France s'est réunie, à une heure de relevée, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Amédée Gayot, secrétaire général du Congrès, faisant les fonctions de président provisoire, a pris place au fauteuil, et a demandé à MM. les membres présents de la section de la littérature et des beaux-arts, de procéder au scrutin secret, à l'élection d'un président et de quatre vice-présidents. Le dépouillement du scrutin a donné, pour résultat, la nomination, comme président, de M. le chevalier de Maynard, accompagné, en qualité de vice-présidents, de MM. Camusat de Vaugourdon, l'abbé Jouve, Pernot et Corrard de Breban.

L'élection faite, M. le chevalier de Maynard a pris place au fauteuil, suivi par les vice-présidents de Vaugourdon, Jouve et Pernot; M. Corrard de Breban n'était pas présent à la séance.

MM. Deheurles, Bonnemain et Méchin, siégent en qualité de secrétaires.

En ouvrant la séance, M. le chevalier de Maynard remercie gracieusement les membres présents de l'honneur

Digitized by Google

qu'ils lui ont voulu faire en l'appelant à présider une assemblée aussi distinguée que celle qu'il a sous les yeux. Il était loin, disait-il, de s'attendre à cette marque de bienveillance insigne, qu'il s'efforcera de justifier en cherchant à ne rester pas trop au-dessous de la tâche qui lui est imposée.

Il donne ensuite lecture des questions du programme propres à la 5e section, et prie MM. les membres de la section, qui désirent prendre la parole sur quelques-unes d'elles, de vouloir bien donner leurs noms aux secrétaires.

Il résulte de là que la Ire question du programme sera traitée par MM. de Maynard, Jouve et Deheurle;

La IIIe, par M. Jully, professeur de rhétorique au Lycée.

La IVe, par MM. Corrard de Breban, Edouard de Barthelemy et Le Brun-Dalbanne ;

La Ve, par M. Jules Gréau;

La VIIe, par M. Morellet;

Les VIIIe et IXe, par MM. Morellet et Tridon;

La Xe, par M. Laperouse;

La XIe, par MM. d'Estaintot, Jouve et de Saint-Mauris;

Et la XIIIe, par M. le chevalier de Maynard.

Avant d'entrer dans l'examen des questions du programme, M. Morellet, M. de Maynard et M. Thévenot prennent la parole sur un sujet qui a trait à la dernière question traitée l'année dernière au Congrès scientifique de Chambéry, à savoir : la décentralisation intellectuelle, travail dont l'idée est due à M. le chevalier de Maynard, et qui occupa déjà le Congrès en 1862 à Saint-Etienne, et l'année dernière à Chambéry. Malgré divers essais de décentralisation tentés depuis quelques temps, notamment par des revues périodiques qui essayaient d'entretenir dans les provinces le goût des arts et des sciences, Paris est resté le seul dispensateur de la publicité et des encouragements.

Le projet adopté, l'an dernier, par la Commission provisoire nommée à cet effet, à savoir : qu'une revue serait pu-

Digitized by Google

bliée à Lyon, sous le patronage et aux frais du Congrès, a rencontré des difficultés insurmontables et dut être abandonné. En présence de ces graves difficultés, l'honorable M. Morellet pense avoir trouvé un autre mode plus pratique et plus économique que le précédent, et qu'il soumet au Congrès avec quelque confiance. Le projet peut se résumer ainsi : 1° fondation dans chaque ville, siége du dernier Congrès, d'une revue reproduisant, sans commentaires, des extraits d'ouvrages déjà publiés et acceptés préalablement par une Commission de cinq membres au moins : on y joindrait le nom de l'auteur, le lieu de dépôt et le prix de vente; 2° les auteurs ou leurs représentants seraient tenus d'adresser, à chacun des membres de la Commission, un exemplaire de l'ouvrage, avec l'indication précise des passages à insérer, comme aussi, en cas d'admission, ils devraient payer à l'avance le coût de l'insertion. Suivent quelques détails sur la manière dont fonctionnerait la Commission, dont on répandrait la connaissance de l'ouvrage approuvé, et sur les dépenses d'ailleurs peu importantes nécessitées par les frais d'impression et d'envoi de la revue dont il s'agit. L'honorable membre termine son travail en s'offrant d'expliquer plus complétement et de défendre, au besoin, le projet dont il est l'auteur, soit devant le Congrès, soit devant la Commission qui serait nommée pour en faire l'examen.

Après cette communication, écoutée avec un vif intérêt, M. le président, chevalier de Maynard, prend la parole. Il touche à la première question du réalisme, qu'il relie à son sujet, en montrant que la secte des réalistes, en fait d'art comme de littérature, prit naissance à Paris, il y a environ quarante ans, voulant entraîner la province à sa suite. Ici l'orateur s'indigne noblement, et laissant à Paris, cette ville des magnificences, le sceptre de la mode, il lui refuse le droit d'imposer au reste de la France tous les caprices de

Digitized by Google

son imagination désordonnée, ce qui existera pourtant, tant que la province n'aura pas repris son autonomie intellectuelle. Aussi l'orateur conclut naturellement à la décentralisation intellectuelle; il appelle le puissant réveil de la province, secouant le joug de fer du despotisme parisien. Il veut qu'elle marche à son émancipation par la création d'une vaste publicité nationale, obtenue par une association instituée à cet effet, et dont l'honorable chevalier de Maynard donne le plan d'organisation. En voici l'abrégé : création dans toute la France d'une vaste association pour l'émancipation intellectuelle des provinces. Cette association sera représentée par une Commission de quinze membres, avec président, vice-président et secrétaire, et se réunira, chaque année, pour délibérer sur tout ce qui peut intéresser le succès de l'association, en même temps et dans la même ville que le Congrès scientifique. Quant au mode d'action, l'association, au moyen d'une cotisation annuelle et minime de chaque membre, subventionnerait, pour qu'elles soient obligées de rendre compte des œuvres de la province, un certain nombre de feuilles périodiques, une par circonscription et même par département, s'il était possible. Ces feuilles rendraient compte, non-seulement de leur appréciation, mais reproduiraient sommairement, et assez, toutefois, pour donner une idée exacte du sujet et du mérite de l'ouvrage, les articles critiques des autres feuilles subventionnées par l'association. Ces feuilles devront s'envoyer réciproquement tous leurs numéros, qui seront également adressés à tous les souscripteurs de la circonscription, aux fonctionnaires publics, aux personnes notables.

A la fin de chaque mois, il sera adressé à chacun des souscripteurs un bulletin contenant l'intitulé de tous les ouvrages dont il aura été rendu compte pendant le mois, le nom de leurs auteurs et l'indication du numéro des journaux où le compte-rendu aura été fait. M. le chevalier de

Digitized by Google

Maynard termine en faisant un chaleureux appel à la bonne volonté de tous, sûr que le succès attend ceux qui entreprendront de soustraire intellectuellement la province au joug humiliant de la capitale.

Après la lecture du beau travail de M. de Maynard, la parole est à M. Thévenot, auteur également d'un écrit consciencieux sur la décentralisation intellectuelle. L'auteur, sans refuser à Paris ce que cette ville peut renfermer de talents supérieurs, veut que l'on reconnaisse à la province le droit de penser, de parler et d'écrire, et de s'affranchir de la tutelle parisienne. Ce qu'il faut, c'est que toutes les villes, dans une cordiale entente et sans exclusion de partipris, s'entr'aident pour concourir à répandre et à développer partout le goût du bien et l'amour du vrai.

Après un coup-d'œil rapide jeté sur le mouvement intellectuel de la France depuis l'origine de sa littérature, au XI^e^ siècle, jusqu'à nos jours, et après avoir constaté le magnifique rôle de la province, qui n'a peut-être jamais eu autant de vitalité intellectuelle que de nos jours, aussi bien sous le rapport des lettres que sous celui des arts et des sciences, l'orateur conclut à ce que, de même qu'il y a une statistique agricole qui constate périodiquement la situation et le mouvement des produits matériels de la France, il y ait aussi une statistique de ses produits intellectuels.

Ce travail, dont les principaux éléments pourraient être fournis par les divers ministères, ferait connaître, par exemple, chaque année :

1° Les divers établissements d'instruction créés ou supprimés, le nombre des écoles demeurées ouvertes, et le nombre des élèves qui les fréquentent;

2° Les sociétés savantes organisées, réorganisées ou supprimées, celles qui se sont fait distinguer par les plus importants travaux;

3° Les musées fondés ou enrichis de collections nou-

Digitized by Google

velles et rares; les bibliothèques publiques ouvertes ou augmentées; les théâtres édifiés ou dont le répertoire se serait enrichi de quelques œuvres remarquables; les expositions et concours avec leurs résultats; les publications périodiques fondées ou supprimées, aussi bien que la mention des principaux ouvrages parus;

4° Enfin, la liste des principaux artistes, littérateurs et savants qui se seraient distingués par les plus remarquables œuvres.

Cette revue sommaire de tout ce qui fait la gloire d'un peuple, en concourant à son bien-être moral, serait un grand pas fait dans la vie intellectuelle et autonome de la province, et serait partout accueillie avec reconnaissance.

Avant que la lecture de ce travail intéressant fût achevée, M. le Président a eu le regret de lever la séance, pour que les membres de la section pussent se rendre à la séance générale du Congrès.

Séance du 8 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE CHEVALIER DE MAYNARD

La séance est ouverte à une heure.

Siégent au bureau : MM. Camusat de Vaugourdon, l'abbé Jouve, Pernot, vice-présidents; Bonnemain, Deheurle et Méchin, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. l'abbé Bonnemain, est adopté.

M. Morellet demande la parole pour une explication relative aux moyens de décentralisation intellectuelle qu'il a présentés à la dernière séance.

Digitized by Google

M. de Caumont, dit-il, ayant émis l'idée qu'il n'était pas convenable de mettre ce projet sous le patronage de l'Institut des Provinces, il y renonce d'autant plus volontiers qu'il n'avait fait que suivre à cet égard les conseils de plusieurs membres de l'Institut.

Depuis tantôt trente-et-un ans que le Congrès existe, il a fait ses preuves; ce ne peut être que par un excés de modestie que son illustre fondateur ne se rend pas bien compte de l'influence que son œuvre peut avoir en cette matière. Non-seulement le mérite personnel de ses membres, mais l'agglomération de leurs jugements forment partout une autorité incontestable. Or, si cette influence existe, pourquoi ne pas se prononcer? L'occasion nous en est donnée aujourd'hui, ce serait un acte de virilité dont le Congrès ferait preuve.

L'honorable M. de Caumont répond qu'une Commission spéciale doit être nommée pour étudier le projet en question.

Un membre présent réclame la suppression des mots : *Joug odieux et humiliant,* dont le mémoire de M. le chevalier de Maynard s'est servi hier, pour expliquer l'œuvre de centralisation qu'il reproche à la capitale.

L'assemblée les maintient.

M. Thévenot dit que cette question brûlante de la décentralisation est bien élastique, et doit s'entendre de bien des manières; quant à lui, il ne saurait contester à Paris une sorte de suprématie sur la province, et lui dénier l'honneur d'être le foyer des lumières et le centre des belles choses.

M. le Président fait remarquer que nous nous plaisons tous à reconnaître Paris comme foyer des lumières, à cause des moyens de succès que la province ne possède pas au même degré que lui; mais qu'il pousse trop loin ses exigences. Aucun nom ne peut avoir une réputation, porter une auréole, sans avoir été sanctifié en quelque sorte par

Digitized by Google

l'atmosphère parisienne : c'est injuste. Ce que nous voulons, ajoute-t-il, ce n'est pas un antagonisme, mais l'abdication de sa part du droit qu'il s'arroge de dire à chacun : « Ou vous ne serez rien, ou vous ne serez quelque chose que par moi ! »

M. Th. Mannequin demande la parole. Selon lui, ce mot de décentralisation égare les esprits; on n'en saisit pas le véritable sens. Il éveille même l'idée de l'intervention de l'Etat, et semble entraîner avec lui des questions d'administration et de politique. D'ailleurs, ce vœu de décentralisation ou d'émancipation suppose une oppression ; or, cette oppression n'existe pas. Qui donc voudrait s'opposer à la propagation des lumières? — Personne. — En admettant que Paris veuille exercer un joug odieux et humiliant sur la province, on se trompe. L'orateur présente ensuite plusieurs considérations très-ingénieuses sur les différents modes de publicité qui appartiennent en propre à la capitale et à la province, et conclut à la suppression du mot *décentralisation*.

M. Morellet lit, en réponse à M. Th. Mannequin, un article du journal *La France*, qui explique le sens à donner au mot *décentralisation*. Ce journal, qui est un *journal de Paris*, dit-il, établit avec le Congrès tout entier une distinction réelle et bien marquée entre la décentralisation intellectuelle, et la décentralisation administrative et politique. Le Congrès ne s'occupe que de la première.

M. le Dr Ancelon reprend chaleureusement la thèse soutenue par M. le Président et, mettant dans la bouche de la capitale ce vers trop fameusement célèbre :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis,

rappelle que lui-même, s'étant chargé de présenter certains ouvrages de ses amis, frappa vainement à la porte de ce grand accapareur qu'on appelle Paris. A ce propos, il redit

Digitized by Google

le nom du poëte Gilbert, abandonné et mourant comme chacun sait. Nous sommes encore, dit-il avec indignation, les Gilbert de Nancy, de Metz, de Chambéry, de Troyes, et d'ailleurs. Non, ce n'est pas seulement centralisation qu'il faut dire, c'est monopole, ce qui est plus odieux encore.

M. le Président termine ce vigoureux débat en disant que le projet discuté est admis depuis longtemps en principe, qu'il ne s'agit plus que d'étudier ses moyens d'exécution et d'action.

A ce sujet, il propose de nommer une Commission chargée d'examiner les trois projets qui ont pour auteur MM. de Maynard, Morellet et Thévenot.

La proposition est acceptée, et MM. le Dr Ancelon, le comte d'Estaintot, Th. Mannequin, Victor Deheurle, Le Brun-Dalbanne, Amédée Gayot et G. Laperouse, ayant réuni les suffrages, sont proclamés membres de cette commission, qui devra se réunir le soir même à huit heures.

L'ordre du jour amène la lecture de la suite des travaux sur la 1re question : *Du Réalisme dans la littérature et dans les arts.*

Avant d'entrer en matière, M. l'abbé Dauphin, revenant sur le mémoire de M. Deheurle, lu la veille en séance générale, demande à l'auteur s'il place le criterium du beau dans le sentiment.

M. Deheurle répond qu'il est en nous une force innée qui est pour l'âme comme le sens du divin qui lui révèle le beau.

M. Dauphin insiste ; mais M. le Président, prévoyant sans doute l'excessive longueur de cette discussion, désire qu'on passe outre.

La section écoute ensuite avec le plus vif intérêt deux mémoires sur le réalisme ; l'un, profond, substantiel et parfois piquant, de M. l'abbé Jouve (1), chanoine de Va-

(1) Voir les mémoires de M. Deheurle et de M. l'abbé Jouve, aux séances générales, pages 79 et 117.

Digitized by Google

lence ; l'autre, de M. Victor Deheurle, où les idées comme le style brillent, éclatent, jaillissent sous les feux d'une verve pleine de couleur, de finesse et d'esprit gaulois.

Ces études doivent être lues à la séance générale. M. le Président remercie les deux auteurs de l'importante communication qu'ils viennent de faire au Congrès.

L'heure étant arrivée, la séance est close.

Séance du 4 Août

A une heure et demie, M. le président chevalier de Maynard prend place au fauteuil ; MM. les vice-présidents Jouve et Pernot siégent au bureau ; M. l'abbé Bonnemain remplit les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. l'abbé Méchin donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité. Puis M. l'abbé Dauphin, aumônier de l'école normale, demande la parole pour revenir sur un incident soulevé la veille, au sein de la section, au sujet d'un fragment de discours sur le réalisme, et pour faire instance à une objection que l'heure avancée l'avait empêché de développer. Ce qu'il désire surtout, c'est d'expliquer, d'une façon très-rapide, quelques principes sur le sujet du réalisme, sujet si digne de toute l'attention bienveillante des savants réunis en congrès. Avec l'assentiment des membres de la section, M. l'abbé Dauphin donne connaissance d'un fort beau travail (1) dans lequel il pose ce principe, que l'appréciation saine du beau, dans la littérature et dans les

(1) Voir la note de M. l'abbé Dauphin à la troisième séance générale, page 124.

Digitized by Google

arts, ne repose point dans le sentiment, mais bien dans la raison, qui prononce en dernier ressort et constitue le criterium du beau et du bon. La lecture de ce travail, vivement applaudie, fait désirer à la section et voter par elle unanimement qu'il soit adressé à la Commission générale, avec demande de lecture en séance publique.

M. le Président annonce qu'il vient de recevoir de M. l'abbé Justin Fèvre, curé de Louze (Haute-Marne), un nouveau mémoire sur le réalisme, et déclare en même temps que la discussion de la question étant épuisée, il ne sera point donné lecture de ce travail, tardivement proposé, et dont la section, sur l'avis de son président, adopte le le renvoi au bureau général.

Viennent ensuite : 1° la notification d'une demande de M. l'abbé Sausseret, curé de Méry-sur-Seine, réclamant des membres de la section, qu'ils veuillent bien s'occuper d'un travail qu'il vient d'achever, sous le titre d'*Album de la Sainte-Vierge*. La demande de M. l'abbé Sausseret, sortant essentiellement des questions inscrites au programme, il est décidé que la section n'y fera droit qu'après l'examen et la discussion de toutes les matières proposées par le Congrès.

2° Communication d'une lettre de M. Tailliar, président à la cour impériale de Douai, et président aussi de la section d'archéologie et d'histoire au Congrès, lequel prie la section d'entendre la lecture de quelques fragments d'un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la philosophie de l'histoire, les lois de Dieu dans l'ordre historique*.

La section, qui sait tout le mérite de M. le Président Tailliar, sera heureuse de l'entendre, en séance, après demain samedi.

L'ordre du jour appelle la III^e^ question du programme, et M. Jully, professeur de rhétorique au Lycée impé-

Digitized by Google

rial de Troyes, s'apprête à lire une notice biographique et littéraire sur le poète Boursault, de Mussy-sur-Seine. Sur l'observation de M. le Président, qu'il est peut-être inutile, malgré le plaisir qu'on aurait à l'entendre, de fatiguer gratuitement l'auteur, par la lecture d'un long travail, puisqu'il est destiné à être entendu en séance publique, plusieurs membres protestent énergiquement contre la violation du règlement et des traditions. La règle porte formellement que la connaissance d'aucun travail ne sera donnée en séance générale, que sur l'avis des membres de la section à laquelle ce travail appartient. C'est la section qui doit tout d'abord en prendre connaissance et le juger. Autrement, non-seulement elle ne servirait à rien, mais encore elle pourrait voir, dans une autre manière de faire, une secrète atteinte à son aptitude et à sa capacité.

Après un chaud débat, dont l'observation du règlement sortit triomphante et sans déchirures, M. Jully fit la lecture, malheureusement écourtée, de sa notice sur le poète Boursault, écrite avec une si belle et si fine plume, qu'à l'unanimité la section en vota le renvoi au bureau général, en exprimant le vœu que connaissance en soit donnée en séance publique (1).

L'heure est venue de s'occuper de la IVe question, et l'un de MM. les secrétaires donne connaissance d'une étude de M. Edouard de Barthelemy qui, ne pouvant assister au Congrès, a envoyé son travail. C'est l'énumération, par ordre alphabétique, d'un certain nombre d'artistes, graveurs, peintres, verriers, sculpteurs, bahutiers, imagiers, menuisiers, architectes et fondeurs, tous fort estimés et nés dans le département de l'Aube, pendant le moyen-âge. Avec le blason qu'il tient de ses pères, M. Edouard de Barthelemy peut unir un blason scientifique qu'il a légitime-

(1) Voir la notice de M. Jully, à la quatrième séance générale, page 129.

Digitized by Google

ment gagné. Depuis déjà quelque temps, son nom fait autorité et son opinion est justement respectée.

Malheureusement, M. Edouard de Barthelemy n'habite pas le département de l'Aube; il lui a été impossible d'aller puiser aux sources mêmes, et il n'a pu recueillir les noms qu'il cite en son mémoire que dans quelques auteurs mal informés. De là viennent les inexactitudes relevées dans son travail, quant à la personne, aussi bien que quant aux œuvres de plusieurs des artistes dont il a fait l'énumération. Pour ne citer qu'un exemple, M. de Barthelemy désigne François Gentil comme l'auteur d'un nombre infini de belles pièces de bois sculpté dont il aurait enrichi le département; or, il est manifeste que Gentil, qui a produit des œuvres merveilleuses en marbre, en pierre et même en albâtre, n'a laissé que peu de morceaux connus de bois sculpté.

Au reste, deux hommes connus et appréciés pour leurs recherches laborieuses, MM. Le Brun-Dalbanne et L. Pigeotte, déclarent avoir fait, aux archives de l'Aube, le dépouillement des liasses contenant les comptes des principales églises de la ville, précisément pour y rechercher les noms des artistes divers qui avaient travaillé, et les œuvres qu'ils avaient achevées, et ils sont en mesure de redresser plusieurs erreurs du travail de M. de Barthelemy.

M. Le Brun, auquel M. le Président donne la parole, veut bien donner à la section connaissance d'un savant et délicieux travail dont il est l'auteur, et qui traite des bas-reliefs réunis dans la chapelle du Saint-Sacrement, en l'Eglise Saint-Jean-au-Marché de cette ville. Ce mémoire, déjà lu à Paris, dans une réunion des sociétés savantes, était sûr de trouver un favorable accueil. On l'a écouté avec un véritable plaisir, et les pages dans lesquelles M. Le Brun-Dalbanne a su répandre un intérêt, qui va s'attachant jus-

Digitized by Google

qu'aux colonnes de chiffres, sont de celles qu'on écoute et qu'on n'analyse pas.

Aussi la section, par l'organe de son président, lui vote de chaleureux remercîments.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance du 5 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE CHEVALIER DE MAYNARD

La séance est ouverte à deux heures moins le quart.

MM. Camusat de Vaugourdon, l'abbé Jouve et Pernot, siégent au bureau en qualité de vice-présidents, accompagnés de MM. les abbés Bonnemain et Méchin, secrétaires.

M. l'abbé Bonnemain donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 août; il est adopté.

L'ordre du jour appelle la v[e] question du programme ainsi conçue : *Quelles sont les œuvres de Girardon et de Mignard conservées à Troyes?*

Répondant à cette question, M. Le Brun-Dalbanne fait une énumération rapide des œuvres que Troyes possède encore à la gloire de ces deux grands maîtres. Ce sont :

De François Girardon :

A l'Hôtel-de-Ville :

1° Un médaillon de Louis XIV;

2° Deux bustes en bronze, représentant Héraclite et Démocrite.

A Saint-Remy :

1° Un Christ en bronze;

2° Deux médaillons en marbre blanc (le Christ et la Vierge);

3° Deux tables en marbre blanc (fondation de l'auteur en faveur des pauvres), l'une ornée d'un squelette à mi-corps, en-

Digitized by Google

touré de divers attributs funèbres; l'autre ornée de deux têtes de chérubins.

A Saint-Jean :

1° Le fronton de l'autel de la Communion, gloire où se jouent plusieurs têtes d'anges ailés;
2° Le tabernacle de cet autel;
3° Le tabernacle du maître-autel;
4° Les deux anges adorateurs.

Au Musée :

1° Deux bustes, l'un de Louis XIV, l'autre de Marie-Thérèse d'Autriche, provenant du château de Villacerf;
2° Un bas-relief provenant du tombeau de Mme de Lamoignon;
3° La peste de Marseille, bas-relief en bronze;
4° Un Christ en bois, œuvre de sa jeunesse.

De Mignard :

A Saint-Jean :

Deux tableaux, représentant l'un le baptême de Jésus-Christ, l'autre le Père Eternel, étendant les bras sur son Fils.

L'auteur de cette note blâme, avec raison, le trop grand soin dont on entoure quelquefois ces chefs-d'œuvre. On a peut-être eu tort de nettoyer si bien les deux trop blancs médaillons de Saint-Remy, et de redorer les deux anges adorateurs de Saint-Jean.

M. le président pose ensuite la VIe question : *Faire l'historique des diverses institutions artistiques de la ville de Troyes, principalement celui de l'école de dessin.* Personne ne se présente pour la traiter.

Il en est de même pour la VIIe question : *Indiquer les raisons pour lesquelles les secours à domicile ont sans cesse tendu, depuis le moyen âge, à se substituer aux secours donnés dans les maisons hospitalières.*

M. le Président regrette que les membres qui devaient prendre la parole sur ces questions ne soient pas présents; elles sont réservées et renvoyées à la séance suivante.

Digitized by Google

Sur la VIIIe question : *Moyens d'arrêter le paupérisme dans les classes industrielles*. M. l'abbé Tridon, dans un magnifique travail ou la haute raison du philosophe s'harmonise avec la foi ardente du prêtre, nous donne l'origine et les causes du paupérisme, et, par conclusion, les moyens de l'arrêter.

Le paupérisme se trouve toujours au déclin des sociétés sous un nom quelconque; l'esclavage est un paupérisme avancé; l'état sauvage, un paupérisme à sa dernière période. L'orateur établit une distinction entre la pauvreté et le paupérisme. Pauvreté n'est pas vice. C'est l'indigence ou la privation, et depuis la crèche de Bethléem et l'atelier de Nazareth, c'est un titre de noblesse qui rayonne sur le pauvre, du front du Christ, pauvre et ouvrier. Cette doctrine a eu des partisans dans les deux versants du monde. La Grèce païenne montre avec orgueil ses sept sages : ils ont tous l'auréole de la pauvreté; le christianisme a eu aussi ses sages de la pauvreté. Depuis les géants de la solitude, Paul, Antoine, Hilarion, et tant d'autres jusqu'à nos jours, pendant dix-huit siècles, la pauvreté a eu ses disciples volontaires; ils sont de tout âge, de tout sexe, de toute condition.... Mais le paupérisme! Qu'est-il? Fruit de l'égoïsme et du matérialisme unis ensemble, c'est une grande dégradation morale alliée à une profonde misère physique. — D'où vient-il? — D'Angleterre. Ici l'auteur nous présente, en véritable réaliste, la hideuse figure de ces pauvres machines de chair humaine vivantes et palpitantes, que le commerce et l'industrie entretiennent, réparent, graissent et apprécient comme toute autre machine; moins elles coûtent, plus elles produisent; plus elles donnent, plus elles sont estimées. Une fois usées, elles sont mises hors de service, et jetées au dépôt de mendicité. C'est ainsi que l'Anglais produit à bon marché. La France, pour soutenir la lutte, en fera-t-elle autant? Défions-nous; l'exemple est conta-

Digitized by Google

gieux. Mais non; nous ne nous laisserons pas séduire, nous protesterons contre ce commerce infâme, et en présence de ses pensées, comme en face de l'ennemi lui-même, nous répèterons en chœur :

Non, non, jamais en France,
Jamais l'Anglais ne règnera.

L'auteur abordant ensuite les causes du paupérisme, en distingue deux : l'une venant d'en haut, de la passion du jeu et du confortable, de la mode et du luxe, des spectacles immoraux et des écrits licencieux; l'autre, venant d'en bas, du cabaret et de l'ivrognerie, de la paresse et de la débauche. Celui-ci, paupérisme en guenilles, a son jour de fête, le lundi. On en sait les orgies et les hontes. Celui-là, en ceinture dorée, porte le ravage dans les familles et dans la société... On s'arrête devant le détail de ces lamentables conséquences.

Une autre cause du paupérisme naît des erreurs du commerce et de l'industrie, qui veulent produire vite et à bon marché : de là la ruine de la famille pauvre, de là la ruine des mœurs et des forces physiques de l'enfance. Voyez-les sortir des ateliers; les reconnaîtriez-vous pour les rois du monde, ces ouvriers, à leur mise, à leur figure, à leur langage? L'auteur n'accuse pas les industriels; comme eux seulement, il gémit sur des maux qu'ils ne peuvent empêcher. Toutes les villes de fabriques en sont là.

Une troisième cause du paupérisme, c'est la suppression du dimanche chrétien. Sans morale et sans religion, on ne fera jamais rien de sérieux en économie politique; et l'auteur termine par ce beau mot de Montesquieu : « Chose » admirable, la religion qui semble n'avoir d'autre but » que la félicité de l'homme dans une autre vie, fait en» core son bonheur en celle-ci. »

Ce discours, écouté avec un sentiment bien marqué d'intérêt, est fortement applaudi par l'assemblée.

Digitized by Google

M. Th. Mannequin demande la parole. Il ne peut pas admettre que la société aille de mal en pis, et que le paupérisme soit une plaie hideuse qui la menace d'une ruine prochaine. Autrefois, la société était infiniment plus malheureuse qu'aujourd'hui. Le paupérisme, général alors, tend à se localiser; si le pauvre paraît plus pauvre, c'est qu'il ressort sur la richesse d'une manière plus saillante. Aujourd'hui, on ne sait guère ce que c'est qu'une famine, on la prévient ou on la combat; autrefois, des populations entières disparaissaient au passage de ce fléau. Si le paupérisme existe encore, s'il existe encore de ces sortes de maux à guérir, ce n'est que l'affaire du temps. Nous sommes à une époque de transition, et toute transition est longue à se faire. Ensuite l'orateur proteste contre les attaques dirigées vers l'Angleterre; c'est erreur, selon lui, de croire qu'on y cultive la misère; la charité s'y fait bien; sans doute, le paupérisme existe là comme ailleurs; ce mal a sa raison dans le refoulement des campagnes vers la ville. Mais il tend à disparaître. Une autre raison à ce mal, c'est que l'Angleterre a attaché à ses flancs un pays qui lui jette sans cesse des pauvres. — A qui la faute, s'il en est ainsi, dit un membre de l'assemblée? — La faute, reprend M. Mannequin, elle est à l'erreur, à l'ignorance, à l'intervention de l'Etat.

Ces dernières paroles sont saluées par d'unanimes applaudissements.

Un membre fait remarquer qu'on semble s'éloigner de la question du programme, qui demande quels sont les moyens d'arrêter le paupérisme; il ajoute que, selon lui, ce serait de rappeler les cultivateurs à l'agriculture; bientôt les bras manqueront pour la terre.

L'honorable M. A. Gayot donne, à son tour, son moyen; c'est, dit-il, de rendre au peuple l'esprit de famille et le goût de la propriété.

A cette belle parole, M. Le Brun-Dalbanne en ajoute

Digitized by Google

une autre : relevons le moral qui est oblitéré chez l'homme du peuple abattu, et nous marcherons plus vite à notre but.

La faveur marquée avec laquelle l'assemblée tout entière accueille ces paroles, témoigne grandement de la haute pensée morale qui l'anime.

La discussion étant épuisée, M. le Président passe à la XI^e^ question, la IX^e^ et la X^e^ devant être traitées ultérieurement.

L'instruction primaire doit-elle être entièrement gratuite et obligatoire?

M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, prend la parole. A la première partie de la question, il répond affirmativement; l'instruction, dit-il, fut toujours gratuite dans la société catholique. Il appelle en témoignage les anciennes écoles formées autour des cathédrales et des abbayes, plus près de nous, la fondation des écoles chrétiennes par le B. La Salle, chanoine de Reims. Il base sa thèse sur les fâcheux résultats du défaut d'instruction parmi les classes ouvrières; le niveau de l'instruction s'est élevé, et les relations d'affaires sont plus nombreuses; de là, la nécessité de savoir pour les domestiques, les travailleurs. — Mais il veut pour eux une instruction simplement élémentaire : autrement on augmentera le nombre déjà trop grand des bacheliers en herbe, des fourvoyés et des partisans des révolutions.

L'instruction ne doit pas être obligatoire. Ce serait un attentat à la liberté des pères et mères. La nature, comme la religion, proteste ici contre ceux qui voudraient leur ravir ce droit à jamais inviolable et sacré d'instruire et de faire instruire leurs enfants comme bon leur semble. Sommes-nous encore spartiates, et les parents dépouillés de leur droit seraient-ils encore forcés de jeter leurs enfants au dieu Moloch de la centralisation? Non! Arrière ces écrivains qui, sous prétexte d'émancipation et de liberté, veulent se

Digitized by Google

rendre maîtres du pouvoir pour exercer sur l'âme humaine le joug le plus dur et le plus humiliant, en imposant à des milliers d'enfants le catéchisme des libres penseurs, qui leur apprendra à se passer de toute autorité légitime, à vivre sans Dieu, sans foi, ni loi.... Et puis, oublie-t-on le budget? Ne faudrait-il pas ajouter à ses deux milliards un certain supplément pour le traitement de ces professeurs, inspecteurs, etc., qui surgiraient des besoins de l'enseignement obligatoire? Non, certes, dit l'orateur en terminant, nous sommes déjà bien assez réglementés comme cela : qu'on y prenne garde ; la liberté humaine est comme un globe élastique : plus on la comprime, plus elle rebondit contre ses oppresseurs.

A la suite de cette improvisation, empreinte d'une si vive passion pour la vérité, l'assemblée écoute, avec le même intérêt, un travail de M. le baron de Saint-Mauris, ainsi conçu :

Cette question a l'avantage d'avoir par elle-même un grand intérêt et d'en tirer un nouveau de son actualité.

L'autorité doit plutôt diriger les opinions et les tendances que les régenter. Il est toujours dangereux de prendre le ton du maître pour commander ce que tout le monde fait ou pour commander ce que personne ne fait. Dans le premier cas, le danger n'est compensé par aucune utilité; dans le second, c'est un acte de dévoûment et de courage ou de tyrannie et de témérité : de dévoûment et de courage, si l'on agit pour le bien public, car l'on s'expose sinon à périr, du moins à recevoir des blessures; de tyrannie et de témérité, si l'on ne commande que pour sa satisfaction personnelle, que pour imposer sa propre volonté. Je comprends et je ne saurais trop admirer qu'on agisse par dévoûment pour ceux sur lesquels on a autorité; que, s'ils sont assez insouciants, assez aveugles, assez mal disposés pour ne pas travailler eux-mêmes à leur propre bien, on le leur impose, on les force, si c'est possible, de l'accepter. Mais ce procédé, toujours excusable à cause des bonnes intentions qui animent l'autorité, est toujours infiniment dangereux. Ce n'est

Digitized by Google

souvent qu'une barrière de plus opposée aux améliorations. Les esprits mal disposés pour le bien le seront encore plus quand ils sentiront une autorité peser sur eux : à la haine du bien se joindra la haine trop commune de l'autorité. Le bien que l'on fait librement est le plus durable et le plus profitable, parce qu'on le fait avec conviction et amour.

Le rôle de l'autorité doit être surtout de protéger tout le monde, de diriger les mouvements, d'encourager les bonnes tendances, de faciliter le bien, de le mettre à la portée de tout le monde. Mais la volonté de le rejeter ou d'en profiter reste à chaque individu.

En fait, la question se pose ainsi dans l'esprit de chacun. L'instruction est-elle une bonne chose? Chacun répond affirmativement en insinuant qu'il faut qu'elle soit bien dirigée. Si c'est une bonne chose, et tout le monde en convient, il faut obliger chacun à en profiter.

C'est un raisonnement que l'on peut faire sur bien d'autres questions. Qui est-ce qui ne convient pas que la religion est une chose excellente, que nos devoirs envers Dieu sont les premiers de tous les devoirs, et cependant qui oserait demander qu'on rendit la religion obligatoire?

L'instruction est certainement un grand bien. C'est par elle qu'on arrive à l'amélioration morale comme au bien-être matériel. C'est elle qui développe en nous les plus nobles facultés, qui nourrit notre âme, ce qu'il y a en nous de plus élevé. Par elle nous connaissons nos devoirs, Dieu, nos semblables, tous les êtres de la création et nous-même. Il faut faire tous ses efforts pour qu'elle se répande de plus en plus. Tout le monde n'a qu'à y gagner à tous les points de vue.

Mais la position n'est pas tellement désespérée qu'il faille recourir aux remèdes rigoureux. Loin de là, le développement de l'instruction fait chaque jour des progrès. Que désirer de plus ? Vouloir atteindre le but trop vite, c'est souvent s'exposer à le manquer. Le temps n'épargne que les œuvres auxquelles il a concouru. Un mouvement se fait de ce côté : l'entretenir, l'activer, le diriger, n'est-ce pas une tâche assez belle? Créer des écoles, les faire connaître, encourager ceux qui les fréquentent, surveiller les maîtres, les instruire eux-mêmes et les bien instruire, puisque c'est par eux qu'on arrivera à améliorer l'instruction, c'est déjà beaucoup à faire.

Digitized by Google

Un des plus grands dangers pour une nation, c'est l'absorption de l'individu par l'Etat. C'est d'autant plus dangereux que c'est la ruine de l'Etat lui-même. Un Etat n'est pas un être abstrait. C'est un ensemble de familles, comme les familles sont un ensemble d'individus. Anéantissez les individus; en absorbant leur liberté, leur initiative, vous anéantirez la famille et par suite l'Etat. L'Etat n'est pas un monstre qui ne vit que de cadavres; il est d'autant plus fort, il a d'autant plus de vie que tous les membres, tous les individus qui le composent ont plus de force et de vie.

On trouve ici une de ces harmonies admirables qui sont le cachet des œuvres de Dieu. Ce qui fait le bien de l'individu fait le bien de la société. En travaillant pour soi on travaille pour les autres. Ce qui nuit à l'individu nuit à la société. L'Etat, il faut en convenir, serait bien à plaindre si on ne pouvait lui être utile qu'en s'oubliant soi-même.

Ceci est particulièrement vrai pour l'instruction ; elle profite plus encore à l'individu qui la possède qu'à l'Etat. L'individu a plus d'intérêt que l'Etat à s'instruire. C'est lui qui retire les premiers fruits de son travail. Aujourd'hui, tout le monde a besoin d'instruction, à quelque condition qu'on appartienne, à quelque position qu'on aspire. Celui qui ne s'instruit pas descend nécessairement dans une condition inférieure, ou plutôt tout le monde s'élève autour de lui en s'instruisant. Il y a là un stimulant énergique auquel vient se joindre l'intérêt matériel. On a besoin de savoir lire, écrire, compter, pour être placé. Si l'on est artisan, cultivateur, patron, propriétaire, on a plus de facilités pour faire ses affaires et on les fait mieux. Tout le monde le comprend. Les vieillards qui n'ont pas pu profiter des bienfaits de l'instruction ne craignent pas de rougir de leur ignorance et de dire qu'ils sont fiers de leurs enfants, de leurs petits-enfants qui en savent plus qu'eux.

Il y a d'un côté le dévoûment des personnes qui travaillent au bien public, car il s'en trouve encore; de l'autre, l'intérêt personnel de chaque individu. Avec ces deux mobiles puissants, on arrivera nécessairement au plus grand développement possible de l'instruction. Le succès encouragera les âmes dévouées, et le peuple sentira d'autant plus le besoin et les bienfaits de l'instruction qu'elle sera plus répandue aujourd'hui.

Les enfants ont donc dans leurs parents des guides naturels

Digitized by Google

auxquels on peut se remettre en toute confiance du soin de les élever. Il y en a qui ne sont pas parfaits; mais ce n'est pas une mesure administrative, une loi qui peut changer la nature humaine. Il ne faut pas habituer les parents à se décharger sur quelqu'un des soins d'élever leurs enfants. C'est une tendance malheureuse de part et d'autre. Si les parents trouvent beaucoup de difficultés dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils y trouvent aussi de bien douces satisfactions, parmi lesquelles la première est celle d'avoir accompli leur devoir. Ils ne sont véritablement parents qu'à cette condition. Qu'on leur laisse donc des soins qui leur conviennent mieux qu'à l'Etat. Qui plus qu'eux peut se préoccuper de l'avenir de leurs enfants? Qui est plus à portée d'apprécier la nature, le degré d'instruction qui leur convient, de distinguer, d'étudier leurs aptitudes? Qui plus qu'eux a le désir de leur procurer une position meilleure que la leur propre? C'est même une tendance qui présente des dangers sérieux. Elle jette dans la société une foule d'individus malheureux parce qu'ils ont pris pour une aptitude le plaisir de remplir des fonctions qui les flattent; pour un goût naturel, ce qui n'était que le résultat des excitations de l'ambition.

Décharger les parents du soin de faire instruire leurs enfants serait un premier pas vers un état de choses déplorable. En effet, à peine les enfants seront-ils sortis du berceau que les parents n'auront plus à s'en occuper. L'Etat viendra les prendre chez eux, et malgré eux au besoin, pour les mener à l'école. Mais aussi, plus tard, les parents s'en remettront à l'Etat pour placer leurs enfants, pour leur apprendre un métier; ils finiront par lui demander de les établir. Il n'y a pas trop d'initiative en France; ménageons-en la source, rendons-là, si c'est possible, plus abondante. Qu'on prenne garde que si l'Etat confisque les devoirs des parents, il confisque aussi leurs droits. Car les droits et les devoirs sont corrélatifs. Il n'y aura plus de famille que l'Etat, ou plutôt il n'y en aura plus.

Il y a moins d'inconvénients à rendre l'instruction gratuite qu'à la rendre obligatoire. Ce sont néanmoins deux conditions qu'il ne faut, en général, pas admettre, pas plus l'une que l'autre. L'éducation des enfants est le premier des devoirs des parents. Laissons-les s'en acquitter chacun suivant leurs moyens. Qu'on ouvre des écoles gratuites pour les enfants du pauvre, de l'ouvrier qui ne peut suffire à ses besoins par son travail,

Digitized by Google

rien de mieux. L'instruction est un si grand bien qu'il faut la mettre à la portée de tout le monde. Mais il serait regrettable qu'on exemptât les parents des sacrifices qu'elle exige de leur part, qu'on les privât d'un droit auquel tiennent un grand nombre, et qu'on encourageât l'égoïsme et la cupidité des autres.

En résumé, je forme le vœu que l'on encourage la fondation des écoles et surtout leur fréquentation, que l'on améliore l'instruction, qu'on la mette à la portée de tous, mais qu'on ne l'impose à personne et qu'on ne l'offre qu'à ceux qui ne peuvent pas se la procurer par eux-mêmes.

L'assemblée accueille avec faveur ce travail de M. le baron de Saint-Mauris, et décide qu'une nouvelle lecture en sera faite en séance générale.

La séance est levée à trois heures et demie.

Séance du 6 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE CHEVALIER DE MAYNARD

MM. Pernot, Camusat de Vaugourdon, vice-présidents, et M. Victor Deheurle, secrétaire, siégent au bureau.

Le procès-verbal de la séance du 5 août, rédigé par M. l'abbé Méchin, est adopté.

Lecture est faite de la décision prise par la Commission chargée d'étudier la question de la décentralisation intellectuelle.

Le programme annuel des congrès scientifiques comprendra une statistique des ouvrages qui auraient été publiés, des œuvres d'art qui auraient paru, des musées et des bibliothèques qui auraient été fondés dans la province; le Congrès scientifique ne veut patronner aucune publication

Digitized by Google

telle que celle qui a été proposée par divers auteurs ; mais il croit que le projet mis en avant par M. Morellet présente assez de chances de succès pour être tenté, tout en restant une entreprise particulière.

La section, consultée, adopte ces conclusions.

La parole est donnée à M. Tailliar, président honoraire à la cour impériale de Douai, pour donner lecture d'un travail intitulé : *Les lois de Dieu dans l'histoire.*

Dans une première partie, M. Tailliar expose des prolégomènes pleins de belles pensées sur la destinée de l'homme sur cette terre ; la seconde partie est un aperçu général des lois historiques. La section a particulièrement goûté la conclusion de ce travail si plein d'intérêt, où l'auteur pose avec fermeté la loi du progrès humain.

La lecture, en séance générale, de ce mémoire, est unanimement votée.

M. Théodore Mannequin est autorisé à lire un discours qu'il avait annoncé la veille, sur le paupérisme (1).

Ce discours, écouté avec la plus grande attention, et vivement applaudi, doit être lu en séance générale.

M. le Président met à l'ordre du jour la XII^e^ question ; mais personne ne se présentant pour la traiter, la parole est donnée à M. l'abbé Jossier sur la XIII^e^ question : *De l'influence de l'association au point de vue matériel et intellectuel.* Le mémoire de M. l'abbé Jossier doit avoir les honneurs d'une lecture en séance générale ; aussi, nous résumerons en peu de mots les points saillants de ce travail, où l'auteur développe les plus intéressantes considérations tirées de l'histoire, dans un style harmonieux et toujours élégant. A l'association seule sont dues les grandes choses : les cités, les monuments superbes, ces vieilles cathédrales

(1) Voir le discours de M. Mannequin, à la septième séance générale, page 179.

Digitized by Google

qui font l'admiration du temps présent, les chemins de fer, les canaux, les sociétés mutuelles; d'un autre côté, c'est à l'association des esprits que la science a dû ses progrès depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'orateur expose un véritable résumé d'histoire générale pour chercher, dans tous les temps, dans tous les lieux, l'influence de l'association au double point de vue matériel et intellectuel. Il finit par ces mots : « Vivent donc les congrès, et puisse le Ciel, qui n'aime pas les choses inachevées, les conduire à un parfait couronnement ! »

Après cette lecture intéressante et vivement applaudie, la séance est levée.

Séance du 7 Août

PRÉSIDENCE DE M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à l'heure ordinaire.

Sont présents au bureau : MM. de Caumont, président d'honneur du Congrès; Amédée Gayot, secrétaire général; le comte d'Estaintot, président de la deuxième section; V. Deheurle et l'abbé Méchin secrétaires.

M. Camusat de Vaugourdon remercie, en termes pleins de courtoisie, les membres de la cinquième section de l'honneur qu'ils lui ont fait, en l'appelant par leurs suffrages à la vice-présidence.

L'assemblée consacre une seconde fois, par ses applaudissements, l'heureux choix qu'elle a fait.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Deheurle et adopté.

M. le Président, reprenant une à une toutes les questions du programme de la section, signale en passant celles qui

Digitized by Google

ont été réservées pour les séances suivantes, et invite les membres présents qui auraient leur travail prêt à en donner lecture.

A ce sujet, il est de nouveau rappelé qu'aucun travail ne doit être lu en séance générale avant d'avoir été présenté et discuté d'abord dans la section à laquelle il appartient.

La parole est ensuite donnée à M. A. Gayot, secrétaire général du Congrès.

L'honorable membre, revenant sur la question des artistes troyens, lit une petite note d'un journal qu'on vient de lui remettre, lequel prétend que Mignard n'est pas le nom patronymique de l'illustre peintre. Celui-ci serait d'origine anglaise, et son vrai nom de famille serait ***Moore. Pierre Moore,*** dit ce journal, avait six frères, tous officiers de bonne mine, qui servaient dans les troupes de Henri IV. Ce prince, ayant un jour demandé leur nom, répondit : Ce ne sont pas là des Moore ; ce sont des Mignard. Et le nom serait resté.

M. Julien Gréau, répondant à cette note, dit que M. Huchard, employé à la Mairie, ayant fait des recherches consciencieuses sur la famille Mignard, a trouvé des documents qui détruisent complétement cette assertion, qu'on doit considérer comme une pure légende.

M. l'abbé Jossier donne ensuite lecture d'une étude fort intéressante sur les hauts personnages de la Champagne méridionale qui ont pris une part active aux différentes croisades.

Ce travail sera lu en séance générale ; il est ainsi conçu :

Si Victor Hugo a pu dire ces paroles mémorables : « L'his» toire locale des villes champenoises, c'est l'histoire de France » en petits morceaux, il est vrai, mais pourtant grande en» core, » n'est-ce pas quand il s'agit des croisades que les faits viennent confirmer cette assertion avec éclat? Les guerres saintes

Digitized by Google

étaient surtout des expéditions françaises, à cause de la part si active et si généreuse qu'y prenaient notre foi, nos armées, nos souverains; mais est-ce que la Champagne, pour sa partie méridionale surtout, n'était pas sur les mêmes champs de bataille, toujours présente et luttant toujours, avec une force que rien ne pouvait désarmer, avec une riche succession de héros qui semblent lui avoir mérité l'éloge que chantait Virgile à l'Italie :

Alma parens frugûm,
Alma virûm.

On entendait encore les derniers sons des paroles chaleureuses de Pierre l'Ermite au concile de Clermont, et l'accent pénétré du pape Urbain II, qu'une ville de Champagne revendique pour l'un de ses enfants, n'avait pas encore eu le temps de se refroidir, lorsque le comte de Champagne, Thibaut Ier, cédant à l'entraînement général, envoya son fils Etienne pour le représenter en Orient. Dans toutes les rencontres avec l'ennemi, au siége de Nicée comme dans la plaine de Dorylée, sous les murs d'Antioche comme devant Jérusalem, le jeune comte se comporta vaillamment et souvent avec bonheur, à côté des Godefroy, des Raymond, des Baudouin et des Tancrède. Hugues, son frère, rivalisa d'ardeur et de préparatifs pour aller partager ses périls et sa gloire, et si, dans plusieurs voyages qu'il fit en Terre-Sainte, ses succès furent moins éclatants au dehors, il sut assurer à la cause qu'il défendait un champion plus constant et non moins efficace en se faisant inscrire parmi les Templiers, fondés par Hugues de Payens, cette autre gloire qui nous touche de si près. Mais il semble qu'il nous eût manqué quelque chose si la voix de saint Bernard s'était tue au milieu de ces premiers triomphes dont elle était faite pour rehausser l'éclat. *Factus es ex comite miles, ex divite pauper*, écrivait-il à Huges, aussitôt qu'il eut appris sa généreuse détermination; et cet éloge, aussi mérité que flatteur, vient augmenter notre admiration ainsi que notre reconnaissance pour la maison de Thibaut Ier, et le rôle qu'elle joua dans la première croisade. Erard Ier, comte de Brienne, avait aussi payé à celle-ci un tribut de bravoure qui n'était pourtant que le signal de bien d'autres exploits, dans sa famille, quand la seconde croisade, prêchée à Vézelay par l'illustre abbé de Clairvaux, vit se lever parmi nous toute la noblesse, dans la personne de Henri, fils de Thibaut II, comte de Champagne et de Troyes; dans la per-

Digitized by Google

sonne de Gauthier II, comte de Brienne; de Anseaume et de son frère Guérin, gentilshommes de Trainel; et de Nicolas de Mailly, qui emmenait avec lui Hugues de Bazoche, vidame de Châlons, qui devait se faire Templier. A leur tête, marche pour les encourager et les bénir, Godefroy, évêque de Langres; sans compter, puisqu'ils n'étaient pas de la Champagne méridionale, deux abbés de la ville de Sens : Horbert et Thibaut, et Barthélemy de Senlis, évêque de Châlons, qui mourut à Jérusalem et fut enterré dans la vallée de Josaphat, là où devait reposer aussi Guy de Joinville, son successeur, parti pour la même cause et digne de la même sépulture. Venir, voir et vaincre, ce ne fut vraiment pour Henri de Champagne qu'une même chose. Son passage hardi à travers les eaux gonflées du Lycus, comme à travers les flèches plus terribles encore de l'ennemi qui le dévorait déjà dans sa pensée sur le bord opposé du torrent, son intrépidité à franchir, près de Laodicée, des défilés abondants en périls, des sentiers pratiqués dans le roc, pour arriver malgré les Turcs à Antioche et à Jérusalem; tous ces efforts de magnanimité et de constance lui valurent, avec l'admiration des siens, une lettre de félicitation de la part du roi de France, Louis le Jeune, qui, en écrivant en même temps sur le champ de bataille, à son père Thibaut II, rendait un témoignage digne de l'un et de l'autre. C'en serait assez pour illustrer une autre vie que la sienne, mais pour lui c'est le premier pas de sa course, comme dirait Bossuet. Après de sanglantes défaites qui leur avait fait payer bien cher les avantages précédents, les chrétiens n'avaient plus de la conquête que Ptolémaïs, assiégée par les soldats de Saladin, fiers de leur nombre et sûrs de leurs positions. A cette heure désespérée, Henri, devenu comte lui-même par la mort de son père, prend de nouveaux engagements dans une autre croisade, sous Philippe-Auguste. On vit se joindre à lui un seigneur voisin de Ricey-Haute-Rive, nommé Hugo, et le sire de Longueville, tous deux aussi braves que désintéressés et qui devaient plus tard emprunter à Damiette des sommes considérables, sous la garantie des revenus de leurs propriétés, pour prolonger l'honneur de la défense au prix de tous les sacrifices. Telle était la confiance qu'inspirait Henri de Champagne aux chrétiens, que sa présence suffit, avec les renforts qui le suivaient, pour relever toutes les âmes abattues; et aussitôt, sans avoir préparé la campagne, ils forcèrent à la retraite l'ennemi, aussi effrayé que

Digitized by Google

surpris. Saladin n'osa plus paraître devant son vainqueur, comme on devait le dire plus tard de Merci par rapport à Condé, et s'il sent ranimer ses espérances à la mort de Henri Ier, c'est pour retrouver bientôt après dans Henri II une autre flamme de courage avec autant de confiance de la victoire. Le jeune comte de Troyes, à peine élevé à sa dignité nouvelle, alla prendre en Orient la place d'honneur, vacante par la mort de son père, et son écuyer, André de Brienne, l'accompagnait, séduit par les mêmes périls et par la même cause. Henri porta la fortune de Ptolémaïs et de Jaffa au bout de son épée; l'une fut sauvée de tout péril, et l'autre reprise définitivement, avec le secours de Richard d'Angleterre; et si nous perdîmes dans d'affreux combats André de Brienne et Etienne de Champagne, comte de Sancerre, ils tombèrent en combattant comme combattent les braves, ne cédant à aucune force matérielle, écrasés par le nombre et résistant encore. Journées mémorables que le pape Grégoire VIII lui-même a immortalisées, quand il a dit, à la gloire de la Champagne, qu'elle avait dépensé là plus de courage qu'il n'en eût fallu en d'autres temps pour conquérir la Palestine tout entière ! Qu'il dut être beau aussi de voir Thibaut III se faire lui-même prédicateur de la quatrième croisade au milieu de ses Etats ! Il presse, il insiste, il conjure, et bientôt il a mis en mouvement, pour les faire marcher à sa suite, tout ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé parmi les seigneurs et les comtes. S'il a fallu sa mort, trop promptement survenue, pour déconcerter une telle entreprise, qui avait ses garanties principales dans la valeur de Gauthier III, comte de Brienne, et de Jean de Brienne, son frère, escorté pour lui seul de ses trois cents chevaliers, du moins le succès, pour être différé, ne fut pas compromis. — L'élan est donné de nouveau sous Thibaut IV, qui entraîne à sa suite, parmi les seigneurs, Richard de Chaumont, Renard, comte de Dampierre, Manassès d'Isle, Mathieu de Montmorency, Jeoffroy IV, sire de Joinville, aussi vaillant chevalier que chrétien sincère. En même temps, la ville de Provins, que je puis bien citer ici, quoi qu'elle ne fît pas partie de la Champagne méridionale, à cause des liens si étroits qui l'unissaient à notre cité, donnait pour alliés au comte de Champagne des hommes grands de cœur et riches de bravoure : Geoffroy de Sourdun, Milon de Breban qui devait être de toutes les expéditions périlleuses et de toutes les ambassades importantes, le poète Guyot, qui avait charmé les principales villes de

Digitized by Google

l'Europe avant d'être armé chevalier, et Jean de Choisy, que l'histoire montre toujours aux premiers rangs dans le siége des villes. Constantinople céda la première à tant de forces réunies, et sa chute fournit à Villehardouin, maréchal de Champagne, qui en fut témoin et acteur, un récit aussi plein de la candeur d'un enfant que remarquable par une exquise délicatesse. La riche capitale possédait, dans ses églises, des reliques aussi abondantes que précieuses. Ce fut la seule part de conquête qui eut de la valeur pour l'évêque de Troyes, Garnier de Trainel ; et il rapporta, pour sa cathédrale, les ossements vénérés de sainte Hélène, en même temps qu'il conflait à Jean de Brienne l'index de la main droite de saint Jean-Baptiste, honoré encore aujourd'hui dans l'église de Brienne-la-Vieille, et à Milon de Breban, le chef de saint Quiriace, toujours célèbre à Provins. A côté du comte de Dampierre et de Henri de Bar, qui frappaient si dru dans la croisade, comme dit leur historien, les comtes de Brienne, toujours sur la brèche depuis la troisième croisade, entre la mort et la gloire, avaient pris rang au siége de Constantinople parmi les plus généreux et les plus forts. A la défense de la ville d'Acre contre les Sarrazins, Gauthier III se serait fait immoler mille fois plutôt que de reculer d'un pas, et il ne lui fallut ensuite qu'un bien petit nombre de chevaliers pour s'emparer du royaume de Sicile, sur lequel il avait des droits du côté de son épouse Marie Albéric. Il eut donc les titres de roi de Sicile et de duc de la Pouille, qu'il était si digne de porter ; mais le fer, qu'il avait bravé dans la lutte, tua son vainqueur des suites d'une blessure que le temps ne put fermer. Jean de Brienne, son noble frère, fut élu roi de Jérusalem par acclamation, et le roi de France ratifia le choix des chrétiens en désignant ce nouveau souverain sous un nom qui rappelle les héros d'Homère : « Vaillant dans les combats et prudent dans les conseils. » C'était beaucoup pour ses prétentions, modestes comme le vrai mérite, mais ce n'était pas assez pour les besoins du moment et la sécurité des victoires dont la gloire rejaillissait en grande partie sur sa personne. Baudouin II avait succédé à son père sur le trône de Constantinople, qui avait vu fonder l'empire des Latins depuis la conquête ; mais comme il était très-jeune, les barons français lui donnèrent Jean de Brienne pour régent et pour associé. Celui-ci gouverna pendant neuf ans en qualité d'empereur. En vain les Grecs et les Bulgares se précipitèrent deux fois sur sa capi-

Digitized by Google

tale, deux fois ils furent repoussés et leur flotte presque détruite; et ils comprirent que, plus ils avaient voulu, en se réunissant, attacher de honte à sa défaite, qu'ils tenaient déjà pour certaine, plus ils avaient agrandi son triomphe en fuyant sous ses coups. Plus heureux que son frère, Jean de Brienne devait revoir les lieux sacrés de sa patrie, après avoir remis la couronne impériale à son pupille, qui épousa la fille de son bienfaiteur. — Le sang des héros est fécond! Il était comte de Bar-sur-Seine, sans doute, ce Milon IV, qui, parti pour la cinquième croisade avec cinq cents gentilshommes, trouva la mort à Damiette avec ses deux fils, Gaucher et Guillaume, dont le dernier fut élu grand-maître du Temple. Mais la Champagne méridionale ne peut-elle pas revendiquer une partie de l'honneur qui s'attache à son nom, puisqu'il descendait de Gauthier de Brienne, de qui il semblait avoir reçu en héritage cette imperturbable constance avec laquelle il se montrait à l'aise et comme dans son naturel dans ses combats contre les Sarrasins? Noble famille des comtes de Brienne, qui semble destinée à agir, à se révéler partout sans tache comme sans peur! Un de ses derniers représentants, que nous voyons aux croisades, est Gauthier IV, fils posthume et successeur de Gauthier III. — Les vieux murs de Jaffa ont été témoins de cette passion de la guerre qui le transportait; il fut nommé comte de cette ville sur le champ même de bataille, et reçut le titre de Grand dans ses luttes contre les ennemis du nom chrétien. On avait cru longtemps que ses armes avaient fait un pacte indissoluble avec la victoire; mais devenu prisonnier des Sarrasins, il périt dans de cruels supplices, et arracha de nouveaux applaudissements à ses vainqueurs eux-mêmes par sa fermeté à souffrir en brave et en chrétien. Pour la première croisade de saint Louis, un branle salutaire, parti de la cour de Thibaut V, qui prenait la croix le premier, alla réveiller une dernière fois l'ardeur et le zèle jusqu'aux extrémités de la Champagne méridionale et du comté de Bar-sur-Seine, qui se trouve encore, avec quelque raison, sous ma plume, puisque ses seigneurs se sont mis sous la protection des nôtres pour cette expédition lointaine. Ici je vois Simon de Joinville, seigneur de Jully, qui devait devenir sénéchal et ami du roi; Hilduin, chevalier de Doulevant; Jean, seigneur de Nully, et son fils Gauthier; Erard de Chacenay; là, les sires de Fontette et de Ricey; Thomas, damoiseau de Buxeuil; Barthelemy de Soyers, près Chervey; les seigneurs de

Digitized by Google

Sorvigny, près Essoyes; de Saint-Longis, près Mussy; de Besao, près Polisot. Cette noblesse, aussi brillante que nombreuse, se trouva réunie avec le roi de France sur les côtes d'Egypte, en face de Damiette, qui leur ouvrit ses portes et ses trésors. Mais la journée de la Massoure devait faire succéder aux plus heureux commencements les plus affreux revers. Nos soldats sont les victimes de leur inimitable et trop confiante bravoure; mais blessés et vomissant le sang, ils combattent toujours et frappent encore des coups terribles. Ceux qui ne sont pas tombés au champ d'honneur veulent revenir en France; les frères eux-mêmes du roi retournent dans leurs états; mais où les autres semblent oublier ce qu'ils doivent à leur gloire, la Champagne voit grandir la sienne, à un nouveau point de vue, dans la personne de Joinville, qui, désespérant de vaincre, ne brigue plus que l'honneur d'être fidèle à son roi et à ses pauvres soldats captifs à Damiette. Saint Louis resta quatre ans sur la terre étrangère avec une poignée d'hommes, espérant de l'Occident des renforts qui n'arrivaient pas, et jetant le même éclat, commandant la même admiration, se montrant aussi invincible que s'il eût été à la tête de cent mille combattants. Joinville, qui le consolait par cette amitié qui unit les braves, délivrait les prisonniers et recueillait les soldats champenois qui, dépouillés de leur armure et sortant presque nus des cachots de Damiette, paraissaient encore indomptables, comme ces athlètes de l'antiquité, dont le courage, dégagé de vêtements, enfantait des prodiges.

Qu'ai-je besoin d'ajouter maintenant que l'on vit encore figurer avec honneur, dans la deuxième croisade de saint Louis, un Henri de Brienne, et un Erard, comte de Joppé, de la même maison, mais d'une branche cadette? N'est-elle pas assez belle déjà la part qu'a prise la Champagne méridionale à cette période de notre histoire de France de cent soixante-dix ans, qu'on appelle le temps des croisades, si féconde en grands événements et en nobles caractères? Et si retracer les hauts faits de ses concitoyens est comme une œuvre de piété filiale, pour parler avec Ovide : *Et pius est patriæ facta referre labor*, comme on doit être fier aussi de voir réalisé parmi les siens ce qui est si beau comme grandeur du courage et de la foi! Voltaire a dit quelque part : « Ce jeune Brienne, marquis de Loménie, qui, ayant le bras fracassé au combat d'Exiles, monte encore à

Digitized by Google

l'escalade en criant : — Il m'en reste un autre pour mon roi et pour ma patrie! ne vaut-il pas bien un habitant de l'Attique et du Latium? » La Champagne méridionale peut dire avec un légitime orgueil : Mes chevaliers des croisades, mes preux de Brienne valaient mieux; car, sans parler du motif religieux qui animait les guerres saintes, Rome et la Grèce n'avaient pas eu plus de patience à supporter les travaux, plus de constance dans les desseins, plus de sang-froid dans les dangers, plus de bravoure dans les batailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures et demie.

Séance du 8 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE CHEVALIER DE MAYNARD

M. Pernot, vice-président; M. l'abbé Bonnemain et M. Victor Dcheurle, secrétaires, siégent au bureau.

Le procès-verbal de la séance du 7 août est lu par M. l'abbé Méchin, et adopté.

La VIII[e] question du programme est à l'ordre du jour : *Moyens d'arrêter le paupérisme dans les classes industrielles.*

M. Morellet donne lecture d'un mémoire fort étendu sur l'histoire de la mendicité et l'assistance des pauvres à domicile. Il présente un projet qu'il affirme être pratiqué à Bourg, chef-lieu du département de l'Ain, et qu'il suppose admissible dans toutes les villes.

La ville de Bourg est partagée en dix circonscriptions; dans chacune d'elles existe une réunion *volontaire* de dix personnes, présidée par un membre du bureau de bienfai-

Digitized by Google

sance ou du conseil municipal. Un tableau est dressé de tous les indigents avec des renseignements sur chacun d'eux. Les membres de l'association visitent les pauvres une fois par semaine, leur remettent les bons de pain et autres qui leur sont destinés, leur donnent des conseils sur leur conduite et sur leurs travaux. Les fonds distribués sont fournis par des cotisations et par des souscriptions volontaires recueillies à domicile par les membres de l'association. A l'aide de ces combinaisons, tous les indigents véritables et les pauvres honteux sont secourus et conseillés avec intelligence et discrétion. Dans la ville de Bourg, la mendicité a complétement disparu. M. Morellet prie M. le Président de ne pas proposer la lecture de son travail en séance générale, en raison du temps qu'elle demanderait et de la fatigue qu'il ressent déjà.

Une analyse de la proposition de M. Morellet restera annexée au présent procès-verbal.

M. Mannequin demande la parole pour protester contre une erreur qui consiste à considérer la misère comme nécessaire au développement de l'esprit chrétien. Non, il ne faut pas dire : il est bon qu'il y ait des malheureux, pour que d'autres trouvent l'occasion de les secourir et de faire briller leur vertu.

M. Raymond-Bordeaux, avocat à Evreux, regarde le paupérisme comme la conséquence de la surexcitation industrielle qui se produit dans certains centres. Dans les campagnes, au contraire, il y a des pauvres, mais il n'y a pas d'indigents. La misère des villes est trop souvent la conséquence de l'inconduite et de la démoralisation.

M. le comte d'Estaintot reprend deux mots du discours de M. Mannequin : la liberté et la justice, sont les principes qui doivent amener la solution du problème. Pour lui, l'amélioration morale doit être le remède à bien des maux. Rehaussez la dignité de l'homme pauvre, s'écrie-t-il élo-

Digitized by Google

quemment, faites qu'il trouve d'heureuses inspirations dans les principes religieux ; il ne faut pas que le bâton du mendiant soit son seul titre à l'assistance ; non-seulement il doit demander le secours, mais il doit s'efforcer de le mériter.

Des applaudissements chaleureux répondent à ces nobles paroles.

Un excellent mémoire est lu par M. Caffé, avec cette épigraphe de M. Duchâtel :

La bienfaisance est un remède salutaire, mais mieux vaut éviter le mal que d'avoir à employer le remède.

Voici l'analyse de ce mémoire :

« Le but que s'est proposé le XIX^e^ siècle, c'est l'amélioration du sort du plus grand nombre, l'extinction du paupérisme. Que d'étapes pour arriver à cette formule du progrès social !

» L'esclavage est comme l'axe des sociétés anciennes. Le mépris du travail considéré comme marque d'abaissement, la glorification de l'oisiveté, telle est leur philosophie.

» Le christianisme surgit ; la face du monde change aussitôt. La loi d'égalité et de charité est proclamée ; le travail est glorifié.

» Mais le moyen-âge charge le travail de restrictions et de liens ; il en fait un privilége. L'artisan est enchaîné par les jurandes ; l'agriculture est l'esclave des droits féodaux.

» La Révolution détruit cette organisation et brise toutes les entraves. L'industrie hésite et tâtonne d'abord, comme embarrassée de la liberté entière qu'elle a conquise ; puis elle se reconnaît, se lance en avant, secondée par les merveilleuses applications de la science moderne. L'ère industrielle commence. La classe ouvrière décuple de nombre ; elle s'agglomère dans de vastes ateliers. Le paupérisme menace de remplacer la pauvreté.

Digitized by Google

» Quels remèdes doit-on lui opposer ? L'instruction qui moralise et enseigne la prévoyance ; le bienfait des associations, le principe de la solidarité.

» Les sociétés de secours mutuels sont une forme excellente de cette prévoyance et de cette solidarité. Elles ôtent au secours tout caractère humiliant ; elles établissent un lien de réciprocité et d'affection entre leurs membres ; elles rapprochent le riche et le pauvre par l'intervention des membres honoraires ; elles sont un instrument de concorde et de paix.

» En 1834, sont nées, dans le département de l'Aube, les sociétés de secours mutuels, au nombre de neuf pour la ville et de trois dans le reste du département. En ce moment, les sociétés de la ville sont réduites à sept, dont deux seulement sont reconnues et approuvées, les cinq autres ayant refusé de profiter du décret du 26 mars 1852.

» Ces sociétés ont déjà distribué des secours représentant 250,000 journées de maladie. Elles ont payé une somme considérable en pensions de retraites. Cinq sociétés, dans le département, ont admis les femmes ; une seule, celle de Romilly, a admis les enfants. La société générale de Troyes a créé un orphelinat. En un mot, ces associations ont produit un bien immense. »

L'auteur termine en faisant des vœux pour qu'un jour la totalité des citoyens, riches ou pauvres, ouvriers ou patrons, forts ou faibles, soit réunie dans une seule association, celle de la prévoyance. Ce jour-là, le paupérisme sera terrassé, et la guerre sociale conjurée.

Ce travail est chaudement applaudi ; il est décidé qu'il sera présenté pour être lu en séance générale.

La séance est levée à trois heures et demie.

Digitized by Google

Séance du 9 Août

PRÉSIDENCE DE M. LE CHEVALIER DE MAYNARD

MM. Pernot et Camusat de Vaugourdon, vice-présidents, MM. l'abbé Bonnemain et Victor Deheurle, secrétaires, siégent au bureau.

Le procès-verbal de la séance du 8 août, rédigé par M. Deheurle, est adopté.

M. l'abbé Bonnemain lit un mémoire de M. Gérard-Boilletot, sur l'utilité des hospices. Il est ainsi conçu :

DE L'HOPITAL ET DU SECOURS A DOMICILE (1)

I

L'antiquité païenne ne connut pas l'hôpital ; elle pratiquait l'hospitalité, qu'elle élevait au rang d'un devoir religieux. Elle avait des dieux protecteurs et vengeurs de l'hospitalité, et le plus grand d'entr'eux, Jupiter, était surnommé, chez les Romains, l'Hospitalier, *Hospitalis*.

Les nations civilisées exerçaient réciproquement entr'elles l'hospitalité en vertu de traités. Tite-Live qualifie d'exécrable violation des droits de l'humanité la défense faite par les Achéens de donner, dans leurs villes, l'hospitalité aux Macédoniens.

Des conventions particulières réglaient aussi l'hospitalité qui s'accordait entre grandes familles. « C'est un beau spectacle, » disait Cicéron, de voir les maisons des personnes illustres » ouvertes à d'illustres hôtes, et la République est intéressée » au maintien de ces sortes de libéralités. »

(1) Ce mémoire ayant été rédigé pour être lu en séance publique, l'auteur a cru devoir, pour en rendre la lecture plus rapide, s'abstenir d'y faire entrer des développements et des citations que comportait peut-être la nature du sujet, mais qui eussent ralenti la marche des idées générales qu'il voulait exposer.

Digitized by Google

Ces exemples étaient suivis dans tous les rangs de la société. L'étranger, chez les Romains, était l'objet des soins les plus attentifs. Accueilli avec politesse, on le conduisait aux bains, aux jeux publics, aux spectacles.

Ce devoir dégénérait quelquefois en abus. A l'époque de certaines solennités, à Rome, les portes des maisons particulières s'ouvraient à tous venants, connus ou inconnus, qui avaient la liberté d'user de tout ce qui s'y trouvait.

Les citoyens romains, qui remplissaient si religieusement envers les étrangers les devoirs de l'hospitalité, étaient obligés d'entretenir et de soigner leurs esclaves, tant en santé qu'en état de maladie et d'infirmité. Une partie de leurs habitations était consacrée au service d'une infirmerie domestique.

On comprend l'inutilité, dans une telle société, de l'hôpital et de l'hospice.

Le christianisme ayant émancipé les esclaves, les obligations des maîtres envers ces derniers cessèrent. L'indépendance amena de tristes inégalités dans les conditions du peuple, qui ne pouvait trouver, dans un monde en pleine dissolution, et pendant le long et pénible enfantement d'une société qui se formait, les moyens de vivre par un travail suffisant et assuré. La mendicité apparut, et, avec elle, le triste cortége des maladies et des infirmités qu'enfante la misère.

Mais le christianisme, qui avait proclamé la liberté dans le monde, lui avait donné pour compagne la charité. La charité, cette vertu toute chrétienne, avait pour mission, dans ces temps de dégénérescence et de barbarie, de combattre l'esprit d'égoïsme et de brutalité, et d'exercer sur les mœurs et la législation une salutaire influence.

A la voix toute puissante du clergé, des secours s'organisent sur tous les points où se montrent des pauvres et des mendiants, et, grâce à la munificence des princes et à des donations particulières, des asiles ne tardent pas à s'ouvrir aux malades.

En 549, le cinquième concile d'Orléans approuve la fondation d'une maison hospitalière dans la ville de Lyon.

L'Hôtel-Dieu de Paris est fondé en 651.

En 816, sur la demande de Louis-le-Pieux, le concile d'Aix-la-Chapelle décide que les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres et lui assigneront un revenu suffisant.

Un nombre considérable d'établissements surgissent bientôt

Digitized by Google

sous les noms de maladreries, ladreries, léproseries, maisons-Dieu, hôpitaux.

Ce serait une histoire longue et aussi touchante qu'instructive que celle qui retracerait toutes les œuvres de charité accomplies au moyen âge et depuis cette époque, sous l'inspiration généreuse et civilisatrice du christianisme. Une pareille histoire, en détruisant bien des préjugés et des préventions, mettrait en lumière l'un des éléments de sociabilité les plus féconds du monde moderne. Comment ne pas voir, sous ces manifestations ardentes et incessantes de la charité, sous ces institutions si nombreuses et si diverses, créées par les ordres religieux et le clergé, ou par leur influence, une émanation de la doctrine divine qui était venue pour régénérer le monde?

On compta 19,000 léproseries dans la chrétienté, outre les autres établissements hospitaliers. Louis VIII léguait, en 1225, cent sols à chacune des 2,000 léproseries de son royaume.

La circonscription qui forme aujourd'hui le département de l'Aube contenait au moins soixante hôpitaux et maladreries situés dans trente-huit localités.

La ville de Troyes seule possédait six hôpitaux et une maladrerie. Bar-sur-Aube avait deux hôpitaux et une maladrerie.

Dans quatorze autres communes il y avait, à la fois, un hôpital et une maladrerie.

Au dernier siècle, il ne restait plus, de ces soixante établissements, que seize hôpitaux et hospices.

Ces seize établissements hospitaliers n'étaient plus situés que dans onze localités. Il y en avait six à Troyes, et un dans les communes de Bar-sur-Aube, — Nogent-sur-Seine, — Bar-sur-Seine, — Arcis-sur-Aube, — Ervy, — Chaource, — Brienne, — Auxon, — Mussy, — et Trainel.

Vingt-sept communes avaient cessé d'avoir leurs hôpitaux ou maladreries.

Ce mouvement décroissant a continué, dans l'Aube, depuis le XVIIIe siècle. Il n'y a réellement aujourd'hui, dans le département, que huit établissements qui méritent, jusqu'à un certain point, d'être qualifiés d'hospitaliers.

Cette réduction considérable dans le nombre de ces établissements, mais qui ne s'opéra sans doute que lentement jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, fut générale. Necker ne porte qu'à 870 le

Digitized by Google

nombre des hôpitaux existant dans le royaume, à l'époque où il écrivait son ouvrage sur l'*Administration des Finances*.

Le secours à domicile s'était substitué peu à peu à l'assistance hospitalière, qui tendait de plus en plus à se renfermer dans son rôle. La plupart des établissements hospitaliers qui disparurent firent place à des institutions locales, à des comités de charité, et, plus tard, à des bureaux de bienfaisance dont la mission plus particulière consistait à secourir à domicile les pauvres qui appartenaient à toute autre catégorie qu'à celle des malades.

A quelles causes principales peut-on attribuer, depuis le moyen âge, la diminution successive des maisons hospitalières, et l'extension qu'a prise le secours à domicile?

Après avoir examiné succinctement cette question, nous serons naturellement amenés à nous demander quel est le rôle de l'assistance hospitalière dans nos sociétés modernes, et si, comme on l'a prétendu, l'hôpital doit définitivement être remplacé par l'assistance à domicile, et cesser de compter un jour parmi nos institutions charitables.

II

Dans les temps primitifs de l'Eglise et sous le gouvernement des rois des premières races, la démarcation qui a séparé depuis l'assistance hospitalière de l'assistance à domicile n'existait pas. Plus tard même, à l'exception des léproseries, — qui avaient été créées, ainsi que l'indique leur dénomination, pour le traitement des lépreux, — les hôpitaux se chargeaient de pourvoir à toutes les misères.

Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle que la séparation s'opéra d'une manière assez tranchée. Les canons du concile de Tours avaient déjà voulu que chaque paroisse secourût ses pauvres. Saint Louis suppléait à l'insuffisance des ressources des paroisses en accordant, dans ses domaines, des secours aux laboureurs, aux vieillards et aux infirmes inscrits sur des rôles que des commissions étaient chargées de dresser.

Mais François I^er^ peut, en quelque sorte, être considéré comme le fondateur des bureaux de bienfaisance, lorsqu'il prescrit, par son ordonnance de 1536, l'assistance à domicile et qu'il dispose que : « les paroisses devront nourrir et entretenir

Digitized by Google

» les pauvres invalides qui ont chambres, logements ou lieux » de retraite. »

En 1544 il est créé un bureau général des pauvres, dont l'administration et la direction sont confiées à quatre conseillers au Parlement et à treize bourgeois.

L'édit de Henri II, du 9 juillet 1547, accuse davantage le principe de la séparation de l'hôpital et du secours à domicile, et l'obligation imposée aux communes de nourrir leurs pauvres. Cet édit divise les pauvres et les mendiants en trois classes bien distinctes : 1° *les valides;* — 2° *les pauvres malades et impuissants qui ont maisons, chambres, logis, lieux de retraite* en la ville et faux-bourgs de Paris, et n'ayant aucun moyen de travailler ne gagner leur vie, ou *qui, avec tout leur devoir, ne se peuvent entièrement substanter;* — 3° les pauvres malades invalides et impuissants qui *n'ont aucun moyen* de travailler ne gagner leur vie, et qui *n'ont aucunes maisons, chambres ne lieux à eux retirer.*

On ouvre des travaux publics et forcés pour les pauvres valides. — Les paroisses sont tenues de secourir à domicile les infirmes et les malades qui ont un domicile et qui ne peuvent gagner leur vie ou se substanter entièrement. — Les malades et infirmes sans domicile et sans moyens de gagner leur vie sont menés et distribués dans les hôpitaux et maisons-Dieu.

L'ordonnance de Moulins, de 1566, prescrit de nouveau aux villes, bourgs et villages, de secourir leurs pauvres. « A ces » fins seront les habitants tenus de contribuer à la nourriture » desdits pauvres selon leurs facultés, à la diligence des maires, » échevins, consuls et marguilliers des paroisses. »

Or, ces mesures, qui furent la conséquence de la distinction désormais établie entre l'assistance hospitalière et les secours accordés aux valides, durent avoir pour effet d'alléger les charges des établissements hospitaliers, et, par suite, d'en réduire sensiblement le nombre.

Une autre cause de la diminution du nombre des hôpitaux est dans la disparition des fléaux qui avaient nécessité la création de la plupart d'entr'eux.

Aux XI^e^ et XII^e^ siècles, le mal de la lèpre, qui ravageait l'Europe, donna naissance, comme nous l'avons dit, à un nombre considérable de léproseries et de maladreries que le clergé, la munificence des princes et la charité particulière dotèrent de biens importants.

Digitized by Google

Ces établissements n'eurent plus de raison d'exister lorsque le mal pour le traitement duquel ils avaient été fondés vint à s'amoindrir, et, plus tard, à disparaître. Leurs biens servirent à former des hôpitaux généraux, ou furent réunis à la dotation d'hôpitaux déjà existants, où devaient être admis les malades appartenant aux communes de la situation des maisons supprimées.

Nous avons, dans notre départemet, quelques exemples de ces transformations. Les maladreries de Bar-sur-Aube, Château-Villain, Essoyes, Vendeuvre, Chaource, Gyé-sur-Seine, Mussy-l'Evêque, Laferté-sur-Aube ayant été supprimées, leurs biens constituèrent en grande partie la dotation de l'hôpital de Bar-sur-Aube, qui, sous le nom d'hôpital général, était tenu, en échange des biens qu'il avait reçus, et en proportion du revenu de ces mêmes biens, d'accueillir et de soigner les malades des paroisses dont dépendaient les anciennes maladreries.

On doit aussi attribuer la réduction successive du nombre des établissements hospitaliers, depuis le moyen-âge, à une cause plus générale : au mouvement qui entraîna la société, à partir des XII^e^ et XIII^e^ siècles, vers une organisation nouvelle. La disparution progressive du servage, en émancipant le travail, améliora la situation des campagnes. D'une autre part, la dépréciation que subit, avec le temps, la valeur du signe monétaire, eut pour effet d'alléger les charges, très-lourdes dans l'origine, qui pesaient sur d'innombrables tenanciers assujétis au paiement de redevances en argent.

Ces circonstances diminuèrent les causes de la misère et du malaise des populations rurales, et durent, en même temps, rendre de moins en moins nécessaire l'assistance que donnaient les maisons hospitalières.

Dans ces derniers temps, ce qui contribua puissamment à restreindre cette assistance, surtout dans les campagnes, ce furent les changements qui résultèrent pour elles de l'abolition de la féodalité, du morcellement du sol et des progrès de l'agriculture.

Comme nous venons de le faire remarquer, pendant que le nombre des établissements hospitaliers diminue d'une manière notable, les moyens de venir en aide aux malheureux, qui sont désormais tombés à la charge des communes ou paroisses, s'étendent et se régularisent. Nous avons dit sommairement ce que l'ancienne législation avait fait dans ce but. Ses efforts devaient

Digitized by Google

rester longtemps impuissants dans une société où la population était sans rapport avec le travail qu'elle pouvait lui fournir, et où les progrès de l'agriculture furent si lents à se manifester.

Le bureau général des pauvres, institué en 1544, avait le droit de lever chaque année, sur les princes, les seigneurs, les ecclésiastiques, les communautés, et sur toutes les propriétés une taxe d'aumône pour les pauvres.

Dans les provinces, des assemblées de charité, composées du curé, du seigneur, du juge et du procureur fiscal, des marguilliers et des principaux habitants, étaient chargées de la direction et de la surveillance des établissements de charité. L'administration proprement dite appartenait, soit au curé, soit aux marguilliers, soit à un procureur de charité, qui était aussi trésorier. Ces administrations charitables avaient des auxiliaires qui étaient chargés des distributions.

C'est, au fond, presque le bureau de bienfaisance d'aujourd'hui.

Après les essais tentés par la Constituante et par la Convention en matière de charité, apparut la loi du 7 frimaire an V, qui constitua définitivement les bureaux de bienfaisance sur les bases qui les régissent encore maintenant, et dont la mission consiste à distribuer les secours à domicile.

La création d'un grand nombre d'établissements de ce genre fut la conséquence de la loi de l'an V. Ce nombre ne fit que s'accroître.

En 1853, il y avait en France 9,336 communes possédant des bureaux de bienfaisance régulièrement institués.

Le département de l'Aube en compte soixante-dix. Comme on le voit, ce nombre est bien supérieur à celui des établissements hospitaliers qui ont disparu.

La charité, en se divisant, en se spécialisant en quelque sorte, s'est appropriée aux nouveaux besoins des populations. Par les bureaux de bienfaisance, son action s'est étendue et a pu se faire sentir dans les moindres localités.

Aussi, les établissements hospitaliers qui subsistaient encore, et qui desservaient des populations rurales ou de petites localités sont devenus, par la force des choses, de véritables bureaux de bienfaisance. Les quelques lits qu'ils entretiennent ne sont occupés, à de rares intervalles, que par des militaires de passage que la maladie surprend en chemin, ou par des vieillards ou des infirmes de la localité qui ont plus besoin des

Digitized by Google

soins que réclament la vieillesse et la caducité, que d'un traitement médical. Les revenus de la plupart de ces établissements, qui portent encore le titre d'hôpitaux ou d'hospices, sont, le plus souvent, absorbés par des secours accordés au dehors, par la tenue d'écoles gratuites, et par les frais d'entretien des religieuses qui les dirigent.

Ces conversions sont sans doute encore profitables aux classes nécessiteuses ou peu aisées des campagnes ; mais il faut reconnaître que ce n'est pas dans ce but que les hôpitaux ont été créés et dotés dans l'origine.

Ce que nous venons de signaler a également lieu dans la plupart des hôpitaux des petites villes, qui, ne recevant qu'un nombre de malades de plus en plus restreint, sont conduits, pour employer leurs ressources, à entretenir des écoles, des ouvroirs, et à servir d'asile à quelques vieillards. — Nous le répétons, ce sont là d'utiles affectations, mais qui prouvent que l'ancienne assistance hospitalière a, non-seulement cessé de répondre aux besoins des campagnes, mais encore qu'elle est presque sans intérêt pour les populations paisibles d'un grand nombre de nos petites villes de province.

Est-ce à dire qu'il faille regarder l'hôpital comme un de ces anciens et respectables monuments qui sont destinés à tomber dans un temps plus ou moins prochain ?

L'un des points les plus saillants de l'histoire contemporaine, ce qui sera certainement l'honneur de notre siècle, c'est ce mouvement sympathique et général qui s'est manifesté en faveur des classes laborieuses, et qui a suscité ces innombrables mesures ayant pour but de les moraliser, de leur inculquer des habitudes d'ordre et d'économie. — Pour ne parler que des institutions qui ont un caractère légal, que n'a-t-on pas fait pour étendre l'instruction, pour l'appliquer à tous les âges et la rendre accessible à tous ? Après ces établissements d'instruction destinés à préparer et à améliorer la génération qui s'élève, viennent les institutions de secours et de prévoyance, les caisses d'épargne, les caisses de retraite pour la vieillesse, et ces associations de secours mutuels qui prennent tous les jours plus d'extension.

En présence de ces mesures d'utilité publique, des œuvres si variées et si nombreuses de la charité privée ; dans la prévision de ce que doit certainement produire encore l'esprit d'associa-

Digitized by Google

tion appliqué à la charité, devons-nous entrevoir dans l'avenir la suppression de l'hôpital ?

Faut-il continuer à appliquer nos efforts et notre sollicitude aux améliorations et aux progrès que peut comporter cette institution, toujours dispendieuse, — ou bien devons-nous borner nos soins pieux à entretenir sa vieillesse ?

III

On peut s'assurer si l'assistance hospitalière répond encore aux besoins de notre société en jetant un coup-d'œil sur les diverses conditions de nos populations.

Les changements profonds apportés à ces conditions depuis les XII^e^ et XIII^e^ siècles expliquent les modifications que nous avons essayé d'indiquer dans la manière dont s'est exercée la charité.

Les populations des campagnes sont loin d'être dans une position identique à celle des populations urbaines, et les villes elles-mêmes diffèrent entre elles d'après la nature des occupations, les mœurs, la stabilité ou l'instabilité de leurs habitants. D'une autre part, l'industrie et le commerce, qui ont pris un si grand développement depuis un demi-siècle, ont fait naître des besoins et des situations inconnus sous les régimes anciens.

Les campagnes jouissent aujourd'hui de l'aisance et de la véritable richesse, celle qui consiste dans la possession de la terre. Les pauvres, et il y en a généralement très-peu, trouvent dans la charité et le dévoûment privés les secours en nature et autres qui leur sont nécessaires. Malade, l'indigent des campagnes ne manque pas des soins que son état réclame. Il a, d'ailleurs, une antipathie marquée pour l'assistance qui lui serait donnée hors du pays où il est né, dans des locaux concentrés où il trouve un régime si peu approprié à ses habitudes et à sa manière de vivre.

Les heureuses améliorations survenues dans la situation des populations agricoles, si différente de celle qui leur fut faite par la féodalité et les régimes qui la suivirent, ont rendu désormais sans nécessité pour ces populations l'assistance hospitalière. Aussi avons-nous vu successivement disparaître ou changer de destination ces hôpitaux que la piété de nos ancêtres avait fondés dans les anciens bourgs et communautés rurales.

Digitized by Google

D'un autre côté, l'assistance hospitalière est loin d'avoir la même importance qu'autrefois dans les villes où la population fixe, adonnée à des travaux paisibles, n'est pas soumise à la mobilité et aux vicissitudes des cités industrielles et commerçantes. Là, chacun se connaît encore, et la charité privée, le bureau de bienfaisance, la société de secours mutuels peuvent embrasser toutes les misères et y remédier à temps. Dans ces villes, les lits de l'hôpital sont rarement occupés. L'ouvrier laborieux que des circonstances particulières ont réduit à l'indigence éprouve une certaine répulsion, disons le mot, une certaine honte lorsqu'il s'agit d'entrer dans ces mêmes asiles qui étaient encombrés il y a cinquante ans, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il se détermine. Il préfère, et de beaucoup, le secours plus incomplet, mais moins ostensible, qui lui permet d'être soigné au milieu des siens. Les sociétés de secours mutuels procurent à l'ouvrier malade et à sa famille les secours médicaux comme ceux alimentaires. Les indigents n'ont-ils pas encore, pour les assister, le bureau de bienfaisance avec ses auxiliaires, les sœurs de charité et le médecin des pauvres, — les conférences de Saint-Vincent de Paul, — et les autres œuvres particulières qui se multiplient en province sous toutes les formes ?

Il est donc permis de prévoir qu'à une époque plus ou moins éloignée de nous l'assistance hospitalière, telle qu'elle a été organisée, et qui a déjà reçu bien des atteintes, n'aura plus de raisons de subsister dans les villes qui sont dans la situation normale et régulière que nous venons d'indiquer, et que l'hôpital y sera remplacé par le secours à domicile, qu'assurera à l'indigent le concours combiné des bureaux de bienfaisance, de la charité privée et des sociétés de mutualité.

Mais, si nous passons des populations agricoles et de celles de certaines villes aux populations des cités industrielles et des grands centres de fabrication et de commerce, le tableau change, et nous nous trouvons dans un tout autre milieu.

La statistique établit que les pays qui passent pour les plus riches par leur industrie sont ceux qui contiennent le plus grand nombre d'indigents.

Cela s'explique par la grande agglomération, sur un même point, d'hommes d'origines diverses, et par les habitudes de désordre, de luxe et de dissipation qui règnent dans les contrées indus-

Digitized by Google

trielles. La classe ouvrière y est, en partie, flottante et étrangère au pays. Ces centres de mouvement et d'affaires, offrant des salaires plus élevés, des plaisirs plus faciles, des chances ouvertes aux ambitions, des moyens de satisfaire le goût si répandu du luxe et du confortable, sont comme une force attractive qui appelle incessamment à elle une foule d'hommes imprévoyants et abusés. Si quelques-uns d'entr'eux arrivent à l'aisance, combien d'autres succombent à la peine, et expient, dans le dénuement et la misère, la pensée irréfléchie ou ambitieuse qui les poussa à quitter, soit leur village, soit la ville natale, où ils étaient du moins assurés de vivre modestement en travaillant!.....

Au milieu des fluctuations auxquelles sont soumises ces cités populeuses, il n'y a pas toujours du travail pour tout le monde, et, alors même que le travail abonde, le salaire est rarement en rapport avec le prix des choses nécessaires à la vie d'une famille. Si le chef de ménage a pu, à force de privations, réaliser quelques épargnes, ces économies lentement amassées disparaissent le jour où lui ou les siens sont surpris par la maladie, où une crise ou des circonstances politiques ou locales viennent fermer la fabrique ou l'atelier, ou seulement ralentir le travail. Il faut avoir la force de le dire : le taux des salaires, en général, n'offre malheureusement pas à l'ouvrier laborieux et économe les moyens de parer à ces éventualités.

Si l'indigence atteint souvent l'ouvrier honnête et désireux d'élever honorablement sa famille, quel sera le sort de ces hommes enclins à la paresse et à la dissipation, au milieu des excitations d'une grande ville? Je ne retracerai pas ici les calamités qui sont réservées à cette classe trop nombreuse d'ouvriers, les misères de toute nature qui fondent sur les femmes et sur les enfants. — D'une part, les excès et le désordre; — de l'autre, la mauvaise nourriture, l'influence malsaine du logement et du quartier altèrent gravement les constitutions et engendrent les maladies.

Le moyen-âge eut la lèpre : le fléau de nos sociétés industrielles modernes est l'indigence, la misère des classes ouvrières. — Je viens de prononcer le mot de *logement*..... Peut-on désigner sous ce nom ces chambres obscures et insalubres qu'habite la partie malheureuse de nos ouvriers, ces taudis qui sont abandonnés le jour, et où s'entassent la nuit, pêle-mêle, une dizaine d'individus de tous âges et de tout sexe?

Digitized by Google

Dans le cas de maladie, que peut faire, nous le demandons, le secours à domicile ? De quelle efficacité pourrait être le traitement médical à domicile dans ces réduits où non-seulement tout manque, mais où tout encore concourt à aggraver le mal? Ce traitement n'est pas praticable, — il est impossible, et l'hôpital s'offre alors comme une véritable providence.

Nous pouvons nous faire une idée de l'utilité de l'hôpital dans une cité industrielle, en regardant ce qui se passe sous nos yeux, dans notre ville de Troyes. Ce n'est pas seulement dans les temps de crise et de calamités, pendant les épidémies, que les indigents malades affluent aux portes de l'Hôtel-Dieu. Dans les temps ordinaires, à certains moments de l'année, l'asile que fondèrent la libéralité et la piété des comtes de Champagne devient insuffisant, et l'on voit l'administration, aussi éclairée que charitable qui le dirige, être obligée d'improviser des lits dans les moindres recoins des bâtiments, afin de ne pas laisser sur la voie publique les nombreux malades que ne peuvent plus contenir les vastes salles, devenues trop étroites, de l'Hôtel-Dieu.

Il en est ainsi dans toutes les villes du même ordre, et, à plus forte raison, dans les centres industriels plus considérables. Là, des multitudes d'indigents, voués à toutes les misères, réclament, en échange du contingent qu'ils apportent à ce mouvement dévorant qu'on appelle la vie industrielle, des asiles qui puissent les recueillir lorsque la maladie arrive après l'épuisement de leurs ressources et de leurs forces.

Dans ces villes, les associations de prévoyance et de mutualité, les bureaux de bienfaisance, les œuvres charitables privées et toutes ces institutions créées pour améliorer la situation morale et matérielle des classes laborieuses atténueront sans doute le mal que nous signalons; — mais l'hôpital y sera toujours un inappréciable bienfait et une nécessité de premier ordre.

Nous devons donc défendre l'hôpital, placé dans ces conditions, contre les utopies et l'esprit de système. Nos respects et nos sympathies lui sont acquis, non pas comme à une vieille chose, mais comme à une institution pleine de vitalité et d'avenir.

Loin donc de songer à supprimer de pareils établissements, nos efforts doivent tendre, non-seulement à augmenter leurs ressources, à proportionner leurs dimensions et leurs services

Digitized by Google

aux besoins des populations, mais encore à fonder, partout où des nécessités locales le réclameront, de nouveaux asiles pour la maladie, l'infirmité et la vieillesse.

Quant aux bureaux de bienfaisance institués par la loi de l'an v, ils commencent déjà à éprouver le sort qu'ont subi les hôpitaux. Leur action, moins exclusive, tend aussi à se concentrer dans les villes et dans les cités populeuses et industrielles. Là, en effet, est le mal réel, profond, permanent qui appelle au plus haut degré la sollicitude de l'État et de la charité.

Répandus dans un très-grand nombre de communes rurales, les bureaux de bienfaisance présentent aujourd'hui souvent plus d'inconvénients que d'avantages.

On a compris qu'une trop grande extension donnée à ces établissements pouvait aller contre le but qu'on se propose, et propager le paupérisme, en favorisant l'oisiveté et la paresse. Aussi l'administration, dans une sage prévoyance, ne crée-t-elle de nouveaux bureaux de bienfaisance qu'avec une extrême circonspection, et lorsque les circonstances locales l'exigent impérieusement.

Les moyens employés par la charité doivent, de nos jours, être multiples, comme les nécessités qui naissent des temps actuels. L'assistance des bureaux de bienfaisance est devenue, à son tour, insuffisante : — des œuvres inspirées et entretenues par la charité privée, des institutions nouvelles fondées par l'esprit d'association et basées sur le système de la mutualité prêteront désormais leur puissant concours à la charité légale.

La charité, qui a sa source dans le cœur de l'homme, et qui est l'âme du christianisme, se modifie avec la société, dont elle est la moralité la plus élevée, puisqu'elle se propose le soulagement et le bien-être des classes les plus nombreuses ; elle peut changer de théâtre, varier ses procédés : elle ne saurait périr.

Unie à la religion, dont elle émane, elle peut seule apporter et développer le principe vivifiant et pacificateur d'une réciproque sympathie, d'une véritable fraternité, dans le sein de ces sociétés démocratiques qui s'avancent vers l'avenir.

Le travail de M. Gérard-Boilletot excite au plus haut degré l'intérêt de l'assemblée, qui en demande l'impression.

Digitized by Google

M. le Président témoigne le regret que le mémoire intitulé : *Les lois de Dieu dans l'histoire*, dû à la plume du président de la quatrième section du Congrès, M. Tailliar, président honoraire à la cour de Douai, n'ait pu être lu, faute de temps, en séance générale. Ce travail avait été présenté par son auteur aux quatrième et cinquième sections. M. le Président demande à l'assemblée d'en voter l'impression dans le compte-rendu du Congrès. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Voici ce mémoire :

LES LOIS DE DIEU DANS L'HISTOIRE

ou

ESSAI SUR LES LOIS PROVIDENTIELLES QUI RÉGISSENT LES NATIONS ET LE GENRE HUMAIN

Depuis 1835, nous nous sommes occupé, à plusieurs reprises, de la philosophie de l'histoire.

Dans plusieurs mémoires, successivement publiés, nous avons essayé de rechercher et de constater les grandes lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain. Nous avons surtout signalé comme fondamentales, la sociabilité, la rénovation et le progrès, et dans un ordre correspondant, l'unité, la diversité, l'équilibre ou l'harmonie (1).

Mais à ces lois suprêmes s'en rattachent d'autres qui concernent l'élaboration des éléments sociaux, la formation et le développement des sociétés, leur composition et leur organisation, la direction qui préside à leurs destinées, l'activité sociale,

(1) V. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, volume de 1837-1838, deuxième partie; — volume de 1841-42, p. 233; — volume de 1858-59. — Dans la première partie de ce dernier volume se trouve un mémoire intitulé : *Des lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain.* Il en a été tiré séparément cent exemplaires. (Douai, Wartelle, 1860, in-8° de 202 pages). — C'est à ce mémoire que nous renvoyons fréquemment dans les nouvelles recherches qui vont suivre.

Digitized by Google

l'expansion, la propagande, la conservation, la génération, la transformation, la décadence et la dissolution sociale.

Nous essayons aujourd'hui de préciser davantage ces diverses lois, de les formuler et de les exposer dans leur ordre, d'en indiquer l'action, d'en retracer les effets.

La nécessité de nous restreindre dans un cadre limité nous impose l'obligation de les présenter sous forme de sommaires, de les condenser dans des proportions concises en rédigeant celles-ci à peu près comme les articles d'un code.

LES LOIS DE DIEU DANS L'HISTOIRE

Prolégomènes

I. Du caractère de la vie humaine considérée comme une épreuve à laquelle l'homme est soumis. — II. Charges et compensations qui y sont attachées. — III. Facultés et vertus attribuées à l'homme pour le conduire. — IV. Cette épreuve pour être entière ne peut s'accomplir que dans l'état social; de là l'institution des sociétés civiles. — V. Celles-ci ne marchent point au hasard: grandes lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain. — VI. Moyens de connaître ces lois : examen comparatif des faits sociaux, étude raisonnée de l'histoire qui contient l'ensemble des jugements de Dieu. — VII. Difficultés que présentent ces recherches basées sur de simples analogies. — VIII. Eléments de certitude qui peuvent être admis et dont l'ensemble forme une preuve. — IX. Double méthode employée : analyse et synthèse. — X. Sciences auxiliaires, anthropologie, linguistique, éthographie, chronographie.

I. — De la vie humaine considérée comme épreuve.

La vie humaine essentiellement transitoire, sorte de pèlerinage ici-bas, n'est en réalité qu'une préparation à la vie future. Elle constitue pour l'homme une épreuve à laquelle il ne peut se soustraire, et dont il doit être glorieux pour lui de sortir triomphant (1).

A ce titre, elle est à la fois une expérimentation et un apprentissage.

(1) La religion et la philosophie sont d'accord pour reconnaître à la vie humaine ce caractère d'*épreuve préparatoire*. V. L'ECCLESIAST. XL, 1; — JOB, VII, 1; — Saint CHRYSOSTÔME, *Epît. à Stagyre, Homél. au peuple d'Antioche*, I et VI; — Saint BASILE, *Disc. aux jeunes gens;* — PLATON, *de la Rep.;* — SÉNÈQUE, *de la Provid.*, II et IV.

Digitized by Google

Comme expérimentation, elle offre une suite continuelle d'efforts à déployer, de difficultés à vaincre, de tribulations à supporter.

Comme apprentissage, elle n'est en toutes choses qu'un essai incomplet, qu'une œuvre défectueuse. De tout ce qui appartient à l'homme ou qui sort de ses mains, rien ici-bas n'est parfait.

II. — Charges et compensations.

A cette épreuve de la vie mortelle, sont attachées des charges et des compensations.

Pour charges, Dieu impose à l'homme le travail et la peine

Le travail qu'il doit diriger tour à tour sur les objets extérieurs pour les dompter ou les convertir à ses besoins, sur lui-même pour discipliner son propre cœur et gouverner ses passions.

Au travail se joint la peine avec ses douleurs physiques et ses souffrances morales.

Par de magnifiques compensations apportées à des charges si pesantes, l'homme a reçu des avantages considérables.

Il est le roi de la création, le monde entier est soumis à son empire. En contact incessant avec les éléments, il leur résiste et les subjugue. Il s'empare des forces de la nature et parvient même à les décomposer pour les appliquer à son usage.

Il a sous sa loi tous les êtres créés : les animaux qui vivent sur la terre, les oiseaux qui peuplent les airs, les innombrables habitants des eaux (1).

S'il ne peut, ici-bas, aspirer à un bonheur sans mélange, il lui est permis du moins d'espérer des jours sereins et de se procurer tout le bien-être que comporte sa condition mortelle.

Lorsqu'il fait le bien, lorsqu'il accomplit ses devoirs, il jouit de la satisfaction intérieure que donne une conscience irréprochable.

III. — Facultés et vertus attribuées à l'homme.

Pour diriger l'homme dans cette préparation à la vie future, Dieu lui a donné des facultés et des vertus.

(1) V. La Genèse, I, 28 ; — David, ps. VIII, etc.

Digitized by Google

Comme facultés, il lui a départi : l'intelligence, pour qu'il distingue le bien du mal ; — la volonté, afin de pouvoir réaliser l'un et s'abstenir de l'autre ; — la raison, pour qu'il s'éclaire sur la conduite qu'il doit tenir ; — la conscience, pour qu'il apprécie la moralité de ses actes ; — le libre arbitre, pour qu'il puisse se déterminer et agir en connaissance et avec choix.

Comme vertus, il en est quatre que la religion et la philosophie s'accordent à considérer comme *cardinales*, c'est-à-dire comme autant de pivots sur lesquels s'appuie la faiblesse humaine ; ce sont la prudence, la force, la tempérance et la justice (1).

Telles sont les conditions auxquelles est soumise l'épreuve de la vie humaine.

Mais, pour arriver à des fins si ardues, l'homme réduit à lui-même, restreint à ses propres forces, serait impuissant et son œuvre serait incomplète.

IV. — Pour être entière, l'épreuve humaine ne peut avoir lieu que dans l'état social. — De là l'établissement des sociétés.

Pour être entière et méritoire, c'est dans l'état social que doit s'accomplir l'épreuve humaine.

C'est là seulement, en effet, que la vie sociale reçoit tout son développement. C'est dans ce milieu si multiple, si agité, que l'homme se produit sous toutes ses faces.

Non-seulement comme individu, il est constamment exercé, dans ses impressions physiques, dans ses affections morales, dans ses facultés et dans ses travaux.

Mais là aussi sa personnalité est sans cesse mise en jeu dans la famille, dans la cité, dans l'Etat.

Outre les préoccupations auxquelles il est soumis dans la famille et dans la cité, des relations d'un autre genre viennent, dans l'Etat, l'assujettir à des devoirs nombreux et personnels. Là, des charges pesantes lui incombent ; de rudes sacrifices peuvent être même exigés de lui. Des services publics peuvent lui être assignés, le mettre en relief et lui donner une plus large part d'action.

(1) V. Platon, *de la Rep.* ; — Saint Augustin, *Cité de Dieu* ; — les *Exercices spirituels du chrétien*, etc.

Digitized by Google

Dans toutes ces positions, l'homme est obligé de se montrer et de se signaler par ses œuvres.

A mesure que l'état social prend plus d'extension, la personnalité humaine s'épanouit et se complète.

Dans l'ordre politique, chaque individu obtient des garanties et acquiert même une somme de liberté qui s'accroît de plus en plus.

Lui, qui primitivement n'était peut-être qu'un instrument dans la main d'un maître, qu'un vassal sous l'autorité d'un supérieur, devient un sujet protégé par des lois, et progressivement un citoyen jouissant de prérogatives importantes.

La responsabilité s'augmente, il est vrai, en proportion de sa liberté. Plus il a de facultés à déployer, plus son libre arbitre est engagé.

Mais tandis que l'épreuve à laquelle il est soumis devient ainsi plus étendue et plus laborieuse, sa sphère d'action s'agrandit, et plus le succès exige d'efforts, plus le triomphe est noble et élevé.

Par suite de la vocation de l'homme pour l'état social, par l'effet de cette nécessité où il se trouve de vivre au milieu de ses semblables, se sont formées les sociétés entre lesquelles se partage le genre humain.

V. — Les sociétés ne marchent point au hasard. — Grandes lois qui les régissent.

Comme tous les êtres créés, les sociétés ont leurs lois. Dans toute la création, en effet, tout marche et se meut sous l'empire de lois générales, suprêmes émanations de la sagesse divine.

Tous les corps organisés obéissent à ces grandes et souveraines impulsions qui les dirigent. Tous sont assujettis à des modes constants qui président à leur action et deviennent des conditions essentielles de leur existence.

L'espèce humaine, placée à la tête de la création, est à plus forte raison régie par des lois suprêmes qui attestent à son égard la sollicitude de Dieu.

Dans l'ordre physique, des lois invariables veillent à la conservation de la race humaine, à ses destinées, à sa reproduction.

Digitized by Google

Dans l'ordre moral, des inspirations partout semblables dirigent la conscience des hommes.

Dans l'ordre historique, des règles constantes doivent aussi gouverner les sociétés, qui ne sont que des collections d'individus, et le genre humain, qui n'est qu'une collection de sociétés.

Quand des républiques d'insectes, telles que celles des abeilles et des fourmis, ont leurs lois et leur organisation, il en doit être bien mieux des sociétés humaines.

On ne peut supposer que celles-ci, abandonnées de Dieu, soient livrées aux chances d'un aveugle hasard (1).

On ne peut pas plus admettre qu'elles soient soumises à l'empire du destin ou de la fatalité.

On ne saurait davantage considérer la fortune comme maîtresse de leur sort.

Les astres n'ont également sur elles aucune influence. Il répugne à la raison de croire que chaque peuple, que chaque grand personnage puisse avoir son étoile.

Les nations, l'humanité sont donc subordonnées à de grandes lois providentielles qui président à leurs destinées.

Ces lois historiques ne gouvernent pas seulement les sociétés entières, elles régissent aussi les classes de personnes et les parties les plus importantes entre lesquelles se partage l'état social.

Pas plus que les lois naturelles et civiles ne sont incompatibles avec la liberté des individus, les lois providentielles ne détruisent le libre arbitre ni la responsabilité morale des peuples.

VI. — Moyen de connaître ces lois : examen comparatif des faits sociaux, étude raisonnée de l'histoire. Jugements de Dieu dont celle-ci contient l'ensemble.

Mais ces lois suprêmes, quelles sont-elles? comment les découvrir et les constater?

C'est par l'étude attentive et réfléchie de l'histoire qu'on peut espérer de les trouver.

Si, en effet, on s'applique à examiner avec soin les événements qui s'accomplissent, les grands changements qui s'opè-

(1) V. nos *Lois historiq. ou providentielles,* Prolégom. et sect. I.

Digitized by Google

rent dans les Etats, on arrive à se convaincre qu'ils ne se déroulent pas sans ordre et au hasard.

La reproduction réitérée de résultats analogues procédant de causes semblables permet d'entrevoir un enchaînement général qui est dû à une puissance supérieure.

Ainsi envisagée de haut, l'histoire n'est plus seulement une série de faits isolés, de circonstances accidentelles, c'est la manifestation successive des volontés divines.

L'histoire, à ce point de vue, c'est le recueil des jugements de Dieu, c'est l'ensemble des arrêts du ciel.

Or, ces arrêts de la Providence se réfèrent nécessairement à des lois préexistantes auxquelles sont subordonnés les peuples et le genre humain.

Ce sont ces lois générales qu'il importe de rechercher et de constater.

Quand des lois purement humaines ne sont pas écrites ou ont été perdues, c'est en recherchant les applications qui en ont été faites qu'on parvient à les reconstituer et à en rétablir les dispositions.

Si un de nos codes modernes, si le code Napoléon, par exemple, était perdu et qu'on possédât les recueils de jurisprudence publiés depuis sa promulgation, on parviendrait, à l'aide d'un travail persévérant, à en rétablir les articles et à en refaire le texte.

Dans cette vaste jurisprudence des jugements de Dieu qui constitue l'histoire, c'est par un examen raisonné, par une étude comparative des événements, de leurs causes et de leurs effets qu'il devient possible de reconnaître les lois historiques, de les suivre dans leur action et d'en saisir l'ensemble, c'est là qu'est le nœud du problème à résoudre.

VII. — Difficultés que présentent ces recherches.

Il faut reconnaître toutefois que, dans les investigations qui ont pour objet de constater l'existence et l'application des lois historiques, ce travail de pure induction présente des difficultés très-sérieuses.

D'une part, les faits sociaux qu'il s'agit de recueillir et de comparer échappent souvent à l'investigation et à l'examen. C'est un terrain mouvant sur lequel il est peu aisé d'asseoir des bases solides.

Digitized by Google

Sous un autre rapport, ces faits, qu'il faut rapprocher et comparer, se diversifient par un nombre infini de nuances.

Dans la vie des nations, dans les crises qu'elles ont à subir, il n'y a pas de ressemblances parfaites, de situations exactement pareilles. A mesure que le monde marche et progresse, les changements, les révolutions qui s'opèrent se manifestent avec des caractères et sous des aspects qui varient.

Dans les événements qui se reproduisent, dans les mouvements des sociétés, dans les évolutions de l'histoire, il n'y a jamais d'identité complète.

Leur étude comparative, leur examen raisonné ne peut conduire qu'à constater des analogies, c'est-à-dire des rapports plus ou moins prononcés, des similitudes plus ou moins sensibles.

Or, ce sont ces analogies qu'il faut nécessairement prendre pour point de départ, afin d'observer les effets et les causes, de découvrir leur enchaînement, de suivre les péripéties de ces lois providentielles dont l'étude constitue la philosophie de l'histoire.

L'application de ces lois est d'ailleurs sujette à des variations de plus d'un genre. Dans la jurisprudence civile et purement humaine, alors qu'il ne s'agit que d'un sujet fort limité, si une légère modification dans les faits entraîne une grande différence dans le droit, il faut reconnaître qu'en histoire, où les faits s'agitent dans une sphère beaucoup plus large, ceux-ci doivent exercer une plus grande influence dans l'application des lois générales et rendre ces dernières plus difficiles à saisir.

VIII. — Eléments de preuve, moyens de certitude auxquels on doit s'arrêter.

Dans une matière si grave et si périlleuse, un esprit sévère doit présider au choix des moyens de preuve.

Les données fabuleuses, les relations incertaines, les hypothèses qui n'ont pour appui que des possibilités ou des conjectures doivent être mises à l'écart.

Il est indispensable de ne s'arrêter qu'à des éléments de certitude qui offrent des garanties rassurantes; telles sont :

La *religion*, qui remonte au berceau des sociétés, qui a pour elle les plus respectables traditions, qui enseigne à l'homme d'augustes vérités;

Digitized by Google

La *philosophie,* qui, par l'exercice persévérant des facultés intellectuelles et morales, pose les premiers principes des connaissances humaines et travaille au développement des idées;

La *conscience,* sorte de religion personnelle qui permet à chacun de juger les faits et les actes et de les apprécier sainement; l'ensemble des convictions particulières forme une sorte de conscience publique qui devient un puissant critère de vérité;

La *raison,* espèce de philosophie individuelle qui fournit à l'homme des règles utiles de conduite et lui indique les meilleures voies à suivre. Le discernement de chaque homme se réunissant au discernement de ses semblables constitue une espèce de raison publique également favorable à la manifestation du vrai.

L'*observation des faits,* établis par des documents certains, prouvés par des témoignages dignes de foi, complète ces moyens de certitude.

IX. — Méthode employée, analyse et synthèse.

Pour mener à fin un travail de ce genre, le choix d'une méthode a son importance.

La méthode, en effet, fille de l'observation et du jugement, est pour la pensée humaine d'un immense secours. Ajoutant aux forces de l'intelligence, elle aide et favorise ses opérations à peu près comme dans les arts un instrument perfectionné facilite la production.

Entre toutes les méthodes, il n'en est pas de plus efficace et de plus féconde en résultats que l'analyse, en y rattachant la synthèse qui s'y lie si étroitement.

Appliquée à l'histoire, l'analyse en décompose les diverses parties, les examine tour à tour, les étudie avec ordre, les apprécie sous tous les points de vue, en saisit les rapports et les différences.

Analyser, c'est observer avec méthode, c'est remonter progressivement des effets aux causes, des conséquences aux principes, c'est expliquer les faits sociaux, en signaler les rapports, se reporter à leur origine ou à leur point de départ.

A l'analyse se joint la synthèse. Quand l'analyse a procédé à la division, à la décomposition d'un tout en ses parties pour en

Digitized by Google

acquérir la connaissance distincte, la synthèse, par une autre opération, recompose, rétablit toutes les parties dans un ensemble et en forme un système.

X. — Sciences auxiliaires.

Pour venir en aide à cette science nouvelle des lois historiques, d'autres sciences également toutes récentes peuvent, comme auxiliaires, fournir un utile concours; ce sont : l'anthropologie, la linguistique, l'éthographie et la chronographie.

L'anthropologie, en retraçant la formation de l'espèce humaine, l'accroissement et la division des races, décrit l'origine des nationalités, la filiation des peuples et la part que ceux-ci ont prise à la fondation des cités et des Etats.

A la linguistique, qui embrasse la science des langues et de leurs dialectes, se réfère la philologie comparée qui a ici pour triple résultat de signaler l'extraction commune de plusieurs branches humaines, les lieux qu'elles ont habités dans leurs pérégrinations successives.

L'éthographie, en faisant connaître les mœurs et les coutumes des peuples permet d'en opérer le rapprochement, de découvrir les affinités de ceux-ci, les traits communs qui les unissent, les points de contact qu'ils ont entre eux.

A la différence de la chronologie, qui s'attache à fixer des dates précises, la chronographie détermine les grandes époques et indique dans le cours des siècles les situations successives par lesquelles ont passé tour à tour les nations et le genre humain (1).

(1) Telles sont, par exemple, les grandes périodes qu'on appelle l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer.

Digitized by Google

APERÇU GÉNÉRAL DES LOIS HISTORIQUES OU PROVIDENTIELLES

Titre préliminaire. — De la puissance des effets et de l'application des lois historiques.

Titre I. Sociabilité. — II. Elaboration sociale. — III. Formation sociale. — IV. Développement des sociétés. — V. Moralisation. — VI. Composition. — VII. Organisation. — VIII. Unité. — IX. Diversité. — X. Harmonie ou équilibre. — XI. Direction sociale. — XII Activité. — XIII. Expansion. — XIV. Propagande. — XV. Maturité. — XVI. Conservation. — XVII. Génération. — XVIII. Changement ou transformation. — XIX. Continuité. — XX. Décadence. — XXI. Dissolution. — XXII. Evolution. — XXIII. Rénovation. — XXIV. Progrès. — CIVILISATION.

Les sociétés civiles sont instituées pour rendre complète l'épreuve de la vie humaine, pour donner aux facultés individuelles la plus large somme de développement, de liberté et en même temps de responsabilité morale.

Afin d'arriver à ce but, les sociétés ont besoin de lois qui les dirigent dans l'accomplissement de leur destination.

Parmi ces lois figurent en première ligne les lois historiques ou providentielles (1).

LOIS HISTORIQUES OU PROVIDENTIELLES

Titre préliminaire. — De la puissance, des effets et de l'application des lois historiques.

A un point de vue préliminaire, les lois providentielles peuvent être envisagées sous le triple rapport de leur *puissance*, de leurs *effets* et de leur *application*.

Quant à leur *puissance* qui agit sur toutes les sociétés humaines et se perpétue à travers les âges, elle s'exerce sous l'empire d'une double force, la force physique et la force morale (2).

Quant aux *effets* des lois historiques, ils varient ou se modi-

(1) Voyez notre mém. intitulé : *Des lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain* : Prolégomènes, sect. I, chap. 1 et suiv.

(2) *Ibid.*, sect. I, chap. 6.

Digitized by Google

fient selon les circonstances, les pays et les temps, selon le caractère des peuples, la situation et l'état des lieux qu'ils habitent, le climat sous lequel ils vivent, le milieu dans lequel ils se trouvent, l'époque où ils apparaissent sur la scène du monde (1).

Dans leur *application*, les lois providentielles ont tantôt des peuples entiers, tantôt des castes, tantôt de puissantes individualités pour instruments de leur action.

Titre I. — Lois de la sociabilité.

En tête de ces lois, qui président aux destinées des nations et du genre humain, se présente celle de la sociabilité.

Elle résulte tout à la fois, pour l'homme, de ses besoins physiques, de ses facultés intellectuelles et de ses affections morales (2).

Titre II. — Loi de l'élaboration sociale.

A la grande loi de la sociabilité se rattache la loi de l'élaboration ou de l'*embryogénie* des éléments sociaux.

Les sociétés ne se produisent pas tout d'un jet. Les Etats, avant d'arriver à leur formation complète, passent par des ébauches successives. (Varron, *Rerum rustic., lib. II, cap.* 1.)

L'élaboration des éléments sociaux ne s'opère qu'à la longue. Elle a pour point de départ la famille que fait éclore le mariage dans le double état de monogamie et de polygamie (3).

Au premier degré de l'élaboration sociale se produisent les premiers groupes humains.

Grossièreté dans l'état matériel ou physique, rudesse dans les mœurs, ignorance dans les esprits, absence d'institution régulière, tels sont les traits généraux de la barbarie (4).

(1) V. nos *Lois historiques*, sect. I, chap. 8 et suiv., chap. 13 et 14.

(2) V. PLATON, *de la Rép. et des Lois*; — ARISTOTE, *Polit. et Morale*; — DIODORE, CICÉRON et les nombreuses autorités citées dans notre mémoire sur les *Lois historiques*, section I, chap. 3; section II, chap. 1-3.

(3) V. XÉNOPHON, *Economie*; — ARISTOTE, *Polit. et Morale*; — CICÉRON, *de officiis*; — COLUMELLE, *De re rustica*, lib. XI, cap. 1.

Quant à l'influence de la polygamie sur la famille, v. HEEREN, *Polit. et Commerce*, t. I, *Asie*.

(4) Sur cet état primitif de l'humanité, v. HOMÈRE, Odyssée, ch. IX et suiv.; — HÉRODOTE, liv. IV, ch. 168-200; — DIODORE, liv. III; — SANCHONIATON; — BEROSE; — TACITE, *de German.*

Digitized by Google

Au second degré de l'élaboration sociale se montrent les communautés primitives : la tribu, la horde, la bande, auxquelles correspondent la vie pastorale, la vie nomade et la vie aventurière.

La tribu pastorale, conduisant avec elle d'immenses troupeaux, parcourt les pays de pâturage et y déroule ses tentes. Les hommes s'y nourrissent de la chair et du lait des animaux; c'est pour ainsi dire une exploitation vivante qu'ils font valoir (1).

La horde, formée d'une population déjà plus considérable, franchit de plus vastes espaces. Elle a pour moyens de transport des chariots couverts, des chameaux et des chevaux. Ces nomades, en quelque sorte cosmopolites, n'ont point de patrie qui leur soit connue. Nul ne sait où il a été conçu, où il est né, où il mourra (2).

La bande se forme par une espèce d'association volontairement contractée. Vouée à la vie militante, elle a surtout le pillage pour objet. Elle se livre à des excursions sur terre ou sur mer (3).

Au troisième degré on voit apparaître les premiers établissements à demeure, les premiers hameaux (4).

Au quatrième degré surgit la bourgade avec la vie sédentaire qui en est la suite. Elle a pour premier élément la maison.

Dans les principales langues, anciennes et modernes, le mot *maison* tient une très-large place et indique un grand nombre de situations qui toutes se rapportent à l'état social (5).

(1) V. *La Genèse*, et FLAVIUS JOSEPH.

(2) Sur les *Scythes*, v. HÉRODOTE et JUSTIN; — sur les *Huns*, JORNANDÈS, CHATEAUBRIAND, *Etud. historiq.*, et M. AMÉDÉE THIERRY, *Hist. d'Attila*; — sur les Tartares, v. DE GUIGNES, *Hist. génér. des Huns*, etc.

(3) Sur les excursions et la piraterie, v. les histoires des Celtes, des Cimmériens, des Germains, des Gaulois, et de l'ancienne Grèce.

(4) Sur ces établissements provisoires, v. CÉSAR, *Comment.*, I; — TACITE, *de German.*

(5) Ainsi, en grec, où le mot maison s'exprime par (οἶκος) oikos, ce radical a produit de nombreux dérivés auxquels se rattachent les idées de parenté, de domesticité, de familiarité, de relations habituelles, de rapports communs, de communauté, de gouvernement, d'appropriation, de race, de bourgade, de colonie, d'administration, d'ordre, d'économie. (V. HENRI ESTIENNE, *Thesaurus linguæ græcæ*, tome V, col. 1767-1801.)

Digitized by Google

Dans cette situation nouvelle, produite par la vie sédentaire, de notables modifications se font déjà remarquer dans l'état matériel et moral des populations.

Les premiers éléments de sociabilité sont l'usage du feu, un foyer commun et plus tard des foyers spéciaux, la cuisson de la viande et l'usage du sel.

Ces éléments primitifs s'accroissent bientôt par les premiers essais d'agriculture.

Titre III. — Loi de la formation sociale.

Quand tous les éléments qui doivent entrer dans l'État ont été préparés et disposés, une troisième loi, celle de la formation sociale, vient présider à leur distribution et à leur agencement.

Elle a pour premier résultat la fondation ou l'achèvement des villes.

Cinq principaux caractères servent à spécifier une ville. Ce sont : un territoire commun, l'établissement d'un gouvernement central, l'institution d'un culte public, la construction de maisons dans un ordre déterminé, la répartition symétrique du sol (1).

Parmi les villes, il en est qui arrivent à de plus amples accroissements et deviennent elles-mêmes le centre d'une domination considérable.

Elles constituent un corps social ou politique, un ensemble de citoyens unis par des lois, une république, un état tout entier (2).

(1) Ce sont bien là, en effet, les traits qui caractérisent la ville proprement dite, c'est à savoir : 1° un emplacement commun sur lequel doit s'installer la population, et pour celle-ci une enceinte consacrée avec des rites solennels; 2° la création d'un pouvoir général dont l'autorité s'étend sur toutes les parties de la ville et prédomine sur les autres magistratures; 3° l'érection d'un temple, siége du culte public ou national et de la religion professée par les habitants; 4° un ensemble de maisons réparties par groupes spéciaux, ou distribuées avec ordre dans des rues et des quartiers; des édifices publics y sont destinés aux magistrats, et servent aux citoyens de lieux de réunion; 5° le partage du sol et sa division par lots entre les tribus et les familles.

(2) En grec, le mot polis (πολις) qui signifie ville, ne tarde pas à recevoir une extension beaucoup plus large. Comme c'est surtout dans les villes que la vie sociale se développe, ce terme donne naissance à plusieurs expressions qui se rattachent à la même idée. On peut s'en convaincre en lisant dans le *Thesaurus*

Digitized by Google

Les deux formes primitives de gouvernement auxquelles les cités obéissent sont la théocratie et la royauté.

Des institutions religieuses et civiles viennent ensuite compléter la formation sociale.

Titre IV. — Loi du développement.

Pour atteindre le but que la Providence leur assigne, les hommes réunis en société sont incessamment portés à se mouvoir, à se produire, à augmenter leur force, à se procurer de la puissance, à étendre autour d'eux leur action : ainsi le veut la loi du développement social.

Ce développement se manifeste et se réalise par des accroissements de territoire et de population, par des améliorations sociales de divers genres, par l'impulsion que donnent à celles-ci des génies supérieurs, des bienfaiteurs de l'humanité placés au nombre des dieux par les nations reconnaissantes.

Comme conditions essentielles du développement que peut recevoir un peuple, on peut signaler quatre qualités fondamentales : la prudence, la force, la tempérance, la force et la justice, dont l'ensemble compose la vertu (1).

Dans l'ordre intellectuel, le développement se manifeste par les connaissances que les hommes acquièrent successivement dans les arts utiles, dans les sciences élémentaires, et plus tard, soit dans les lettres quand les langues se sont formées, soit dans les doctrines religieuses, quand les cultes sont établis (2).

Titre V. — Loi de la moralisation sociale.

Une des principales fins de la vie sociale est de faire perdre aux hommes leurs passions violentes, leurs mœurs grossières et désordonnées, de leur inspirer des affections plus douces, de les initier à l'empire de la règle.

Tel est le but de la loi de la moralisation sociale. Elle produit

linguæ græcæ, d'Henri Estienne, la nomenclature des mots dérivés de polis. En latin, le mot *civitas*, dérivé de *coire*, s'assembler, se réunir, désigne le corps politique tout entier avec le sol qui lui appartient.

(1) V. PLATON, *de la Républ.*, et ci-dessus Prolégomènes, chap. III.

(2) V. nos *Lois historiques ou providentielles*, section II, chap. VIII, n° 122.

Digitized by Google

ses effets par les inspirations salutaires de la religion, par le frein modérateur des lois, par l'éducation si essentielle pour la direction des sociétés, par la musique à laquelle les anciens attachaient tant d'importance, par les enseignements privés que contiennent les œuvres des poètes, les maximes de la sagesse et les leçons de la philosophie.

Dans les sociétés primitives, la religion qui rattache l'homme à Dieu, se mêle à toutes les institutions civiles et pénètre dans tous les replis de la vie sociale (1).

Outre les pratiques habituelles du culte, elle embrasse toutes les manifestations solennelles de la piété publique envers Dieu.

Tous les grands faits de la vie humaine, la naissance, le mariage et la mort sont placés sous ses auspices.

La religion comprend encore l'initiation aux mystères, les devoirs funèbres, la vénération pour les morts, le dévouement à la patrie, la piété filiale, l'observation fidèle du serment, la foi des traités, la consécration des lieux saints, le respect des limites, la vengeance éclatante des profanations, la punition exemplaire du sacrilége.

C'est aussi sous les inspirations du Ciel que de sages législateurs règlent les parties les plus essentielles de l'Etat et font de leurs lois les principales ancres de l'édifice social.

Par les dispositions de celles-ci, ils s'attachent surtout à contenir les mauvaises passions et à réprimer les excès du mal (2).

Les chefs des Etats se préoccupent avec non moins de sollicitude de l'éducation des enfants qu'ils considèrent comme appartenant à l'Etat avant d'appartenir à leurs parents.

Le grand rôle que joue la musique chez la plupart des nations de l'Orient et de la Grèce a pour principales causes la délicatesse de leurs organes, leur extrême sensibilité, et encore leur facilité à s'émouvoir, surtout quand les sociétés sont dans

(1) Voyez notre *Etude sur les anciennes théocraties* dans les Mém. de la Soc. d'Agric., Sciences et Arts de Douai, vol. de 1841-42.

(2) Quant aux lois de Manou, voyez le *Manar a Dharma Sastra*, successivement traduit en anglais et en français. — Quant aux lois de Moïse, v. le *Pentateuque;* et sur la législation de Lycurgue, PASTORET, *Hist. de la législ.*, t. V, p. 197.

Digitized by Google

l'enfance. C'est au milieu des chants et aux sons de la lyre que s'élèvent les premières cités.

Quant à l'enseignement d'abord concentré dans le sacerdoce, il se propage ensuite parmi les laïques. Les principes de haute morale se répandent dans le vulgaire par les sublimes instructions que donnent d'éminents poètes, par les maximes et les sentences que composent les sages, et par les doctrines que professent les philosophes.

Titre VI. — Loi de la composition.

A mesure que la société se développe et s'augmente, la loi de la composition ou de la complexité vient multiplier les éléments qui prennent place dans son sein.

Les rangs, les catégories y acquièrent plus d'extension ou d'importance.

Ici ce sont des castes qui dans leur distinction profonde et permanente déterminent toutes les conditions de la vie sociale (1).

Ailleurs les nations se partagent entre des ordres qui, tour à tour, se disputent la prééminence (2).

En se diversifiant, les classes de personnes, les professions mécaniques, industrielles et libérales font éclore des corporations qui deviennent de plus en plus nombreuses (3).

Les opinions, les préjugés mettent aux prises des partis politiques et donnent lieu à des conflits opiniâtres et souvent meurtriers.

De là des complications auxquelles il est indispensable de pourvoir.

Titre VII. — Loi de l'organisation.

La nécessité de régler, de mettre en ordre les différentes parties de l'Etat amènent la grande loi de l'organisation.

Cette loi embrasse à la fois :

L'organisation des éléments sociaux qu'il faut combiner et en quelque sorte marier en fixant leurs rapports.

(1) Sur les castes, v. notre *Etude sur les anciennes théocraties*, et les auteurs qui y sont indiqués.

(2) V. Loyseau, *Traité des ordres*.

(3) V. Robinson, *Antiq. grecques*, liv. III, chap. 25, et notre *Essai sur l'hist. du régime municipal*, sect. I, chap. XIII, p. 74.

Digitized by Google

L'organisation politique qui détermine la forme, les limites et les attributions des pouvoirs.

L'organisation religieuse, qui assigne aux différentes parties du culte la place qu'elles doivent tenir dans la vie publique et dans l'Etat (1).

Titre VIII. — Loi de l'unité.

Au grand travail de l'organisation se rattachent les trois lois de l'unité, de la diversité, de l'équilibre ou de l'harmonie (2).

L'unité combine les divers éléments sociaux, les coordonne, les assimile et fait tourner au profit commun les facultés dont les individus apportent le concours.

Elle maintient l'ordre et la règle dans la famille, dans la cité et dans l'Etat.

Au point de vue civil, elle se produit sous le triple rapport politique, territorial et national.

Elle agit aussi dans l'Etat au triple point de vue militaire, gouvernemental et judiciaire.

Dans l'ordre religieux et moral, elle réunit les hommes sous l'empire d'une seule croyance.

Quant aux mœurs et aux coutumes, elle travaille à en effacer les dissemblances, à en amortir l'opposition.

Titre IX. — Loi de la diversité.

Opérant dans le sens inverse de l'unité, la loi de la diversité procède par voie de division et de morcellement.

Elle scinde, elle fractionne ; elle admet, elle reconnaît les disparités, les divergences dans les éléments sociaux, dans les institutions politiques et dans les institutions religieuses.

De là, non-seulement des variétés, mais aussi une liberté d'action et même un antagonisme qui deviendrait funeste s'il n'était sagement arrêté (3).

(1) Parmi les monuments officiels de législation, nous nous bornerons à indiquer les lois de Dracon, de Solon, de Zaleucus, de Carondas et les lois des douze tables ; — comme travaux théoriques, les lois de Platon, la cyropédie de Xénophon, la politique d'Aristote, les traités de Cicéron.

(2) V. les Prolégomènes de M. Cousin en tête de la Rép. de Platon, et nos *Lois historiq.*, sect. II, chap. X et suiv.

(3) V. nos *Lois historiques*, section II, chap. XII et XIII.

Digitized by Google

Titre X. — Loi de l'harmonie ou de l'équilibre.

La loi de l'harmonie ou de l'équilibre vient heureusement remédier aux conflits destructeurs que l'unité et la diversité occasionneraient dans l'Etat, si elles se heurtaient violemment.

Partout, dans le monde moral comme dans le monde physique, cette loi divine de l'harmonie déploie incessamment ses effets salutaires.

Au point de vue des institutions humaines, elle agit avec plus d'efficacité à mesure que le monde marche et que les sociétés se développent. Successivement elle tend à prévaloir dans la famille, dans la cité et dans l'Etat, dans le gouvernement et dans la religion.

Quant à la distribution des éléments sociaux, quant à la répartition des pouvoirs, l'équilibre de son côté associe ou pondère des forces différentes, les maintient et les tempère les unes par les autres (1).

Titre XI. — Loi de la direction sociale.

Les pouvoirs placés à la tête de la société dans les conditions réglées par les lois qui précèdent, doivent nécessairement la conduire et la guider. De là la loi de la direction sociale (2).

Cette loi comprend la direction des facultés physiques, la direction intellectuelle, la direction morale.

La direction des facultés physiques comporte avec elle le maniement des forces guerrières, l'administration des forces productives, la gestion des facultés pécuniaires, ou, en d'autres termes, le système militaire, le système économique et le système financier (3).

(1) En ce qui concerne la loi de l'harmonie, v. ARISTOTE, sur l'harmonie du monde et le pseudo-Timée, trad. par Le Batteux, p. 11; v. aussi nos *Lois historiques, ibid.*, sect. II, chap. XIV et XV.

(2) Dans son savant *Essai théorique de droit naturel*, le père d'Azéglio, après avoir, au troisième livre de son ouvrage, parlé à son point de vue des lois qui président à la formation des sociétés, retrace au quatrième livre les lois qui règlent l'action d'une société déjà formée. (V. tome I, p. 359, et tome II.)

(3) La multiplicité des guerres a fait éclore l'art militaire. (V. les ouvrages indiqués dans BRUNET, *Manuel du libraire*, tome V, col. 503). — La science gouvernementale, l'économie politique et sociale, la science financière se sont produites à leur tour. (V. BRUNET, *ibid.*, col. 202, 207 et 215.)

Digitized by Google

La direction intellectuelle embrasse tous les moyens que rendent nécessaires les besoins matériels, les besoins sociaux et les nécessités politiques de l'époque.

La direction morale conduit les nations dans la voie du bien et dans la pratique des devoirs. Les qualités qu'elle doit favoriser et maintenir sont la prudence, la force, la tempérance et la justice dont l'ensemble compose la vertu (1).

Ses principaux guides doivent être la religion et la loi morale.

L'éducation publique doit être aussi l'objet de sa sollicitude (2).

Titre XII. — Loi de l'activité.

L'activité, qui est une qualité naturelle à l'homme, est aussi une nécessité pour le corps social (3.

Dans l'état de société, l'activité humaine se porte d'abord sur le sol dont les productions constituent le premier élément de la richesse sociale.

L'exploitation du sol comprend la mise à profit des produits spontanés de la terre, l'agriculture, l'extraction des métaux et des minéraux (4).

L'industrie constitue la seconde branche de l'activité sociale. Elle a, dans sa sphère, tout ce qui concerne l'alimentation, les vêtements et les habitations.

Puis vient le commerce avec ses combinaisons multipliées. Limité d'abord à de simples échanges, agrandi ensuite par l'invention de la monnaie, il prend son essor et se développe à l'intérieur ou à l'extérieur. Il porte sur les matières premières ou sur les objets fabriqués.

Il a pour auxiliaires les moyens de transport, les caravanes et les entrepôts.

La navigation à son tour vient ouvrir au commerce des voies jusque-là inconnues (5).

(1) V. ci-dessus, Prolégomènes, chap. III.

(2) V. sur l'éducation les ouvrages indiqués dans Brunet, *Ibid.*, tome, V. col. 190 et 200.

(3) Sur l'activité humaine considérée comme principe de vie et de mouvement pour les sociétés, v. le docteur Ott, *Manuel d'histoire ancienne.*

(4) V. Brunet, *Ibid.*, col. 354.

(5) Sur l'industrie, le commerce et la navigation, v. les ouvrages indiqués dans Brunet, *Ibid.*, col. 215, 219 et 222.

Digitized by Google

Titre XIII. — Loi de l'expansion.

Chez un peuple jeune, vigoureux, plein de sève et de vitalité, il est presque impossible que l'activité sociale se contienne à l'intérieur et qu'elle ne se répande pas au dehors.

Cette surabondance de vie est mise en jeu par la loi de l'expansion.

Dans l'accomplissement de son œuvre, l'expansion produit ses effets de diverses manières.

Elle agit par la voie des armes, par les migrations, par les colonies, par les établissements de commerce.

Titre XIV. — Loi de la propagande.

Au point de vue intellectuel et moral, la propagande est inséparable de l'exercice même des facultés dont l'homme est doué. Celles-ci ne se développent que par la communication et par les impulsions qu'elles donnent ou qu'elles reçoivent.

La loi de la propagande se manifeste et se déploie par les inventions, les découvertes et les procédés nouveaux, par les idées et les conceptions de l'esprit, par la diffusion des doctrines religieuses et des principes politiques.

Elle a pour instruments et pour auxiliaires la parole, l'écriture, et plus tard l'imprimerie. C'est par leur moyen qu'elle arrive à vaincre l'ignorance, la routine et les préjugés (1).

Titre XV. — Loi de la maturité.

Par l'effet du temps, qui conduit tout à sa maturité, les sociétés comme les individus arrivent à la plénitude de leur croissance, de leur vigueur et de leurs forces productives.

Dans la mise en œuvre de leurs moyens d'activité, d'expansion et de propagande, elles atteignent nécessairement une limite qu'elles ne peuvent dépasser (2).

Ce point de maturité, auquel s'arrêtent les nations parvenues ainsi à leur plus haut degré d'élévation, forme une sorte d'intermédiaire entre les points les plus éloignés de leur formation et de leur dissolution.

(1) V. M. ORTOLAN, dans la *Revue de législation*, 1840, tome 12, p. 164.
(2) V. POLYBE, MONTESQUIEU, GIBBON.

Digitized by Google

La maturité sociale d'où résulte une espèce de pause et de temps d'arrêt, se fait remarquer tout à la fois dans la vie des peuples, dans leur développement matériel, moral, intellectuel et politique.

Titre XVI. — Loi de la conservation.

Dans les diverses phases de son existence, au milieu des vicissitudes qu'il éprouve, le corps social successivement développé, accru et mûri, a besoin de se maintenir par la conservation.

Les moyens auxquels ont recours les législateurs consistent tantôt en simples mesures conservatoires, suggérées par une sage prévoyance, tantôt en réformes devenues nécessaires.

Quelquefois ces moyens vont jusqu'à une restauration plus radicale et plus complète ; parfois même jusqu'à une réorganisation presque absolue, conçue et exécutée dans de larges proportions (1).

Titre XVII. — Loi de la génération.

A la loi de la conservation se lie la loi de la génération.

Dans le monde physique, comme dans le monde moral, la génération doit suppléer à la courte durée des êtres.

Les individus, dont la vie ne subsiste qu'un moment dans les siècles, ont besoin d'être remplacés par d'autres individus qui en continuent la chaîne et en maintiennent la filiation (2).

L'hérédité est une des grandes lois conservatrices de l'univers. A côté des êtres qui dépérissent et s'éteignent, partout s'élabore et agit l'œuvre mystérieuse de la reproduction. Celle-ci travaillant constamment à transmettre la vie, repeuple et restaure les grandes familles humaines, les nations et les cités.

La génération n'opère pas seulement dans le monde réel, elle agit aussi dans le monde invisible, dans la sphère des idées.

(1) V. Dion Cassius, et les *Scriptores historiæ Augustæ*.

(2) Comme il n'était pas possible, selon les lois de la nature, que chaque individu né mortel jouit des prérogatives de la Divinité, Dieu, pour y suppléer, a établi les générations dont la suite infinie remplit l'éternité qui manque aux individus. Ocellus Lucanus (*Pseudon.*), ch. IV, p. 67.

Digitized by Google

Titre XVIII. — Loi du changement ou de la transformation.

L'aspect du monde varie sans cesse, rien ici-bas ne demeure stationnaire. Dans le cercle qu'il parcourt, dans la destinée qui s'ouvre devant lui, aucun individu, aucun peuple, n'a la possibilité de rester immobile.

Chaque instant de son existence est un pas vers une nouvelle situation. A mesure qu'il vit, les modifications se réalisent ; c'est l'application de la loi du changement.

Des altérations incessantes lui impriment une nouvelle forme et lui font subir une sorte de métamorphose.

Dans une nation, la tête et le corps, le gouvernement et la société, sont soumis à un continuel changement.

Titre XIX. — Loi de la continuité.

Il est de règle générale dans la nature que les changements ne s'y opèrent que par degrés : ainsi le veut la loi de la continuité qui subordonne toutes choses à des transitions préparées, qui les soumet, soit à une augmentation, soit à une diminution successive.

Quant aux sociétés humaines, cette grande loi reçoit son application, d'une part dans les âges et dans les destinées des peuples, et de l'autre dans l'ordre social et dans l'ordre politique.

Dans les divers degrés de leur existence, les peuples, par l'effet du courant qui les entraîne, passent insensiblement d'un âge à l'autre, et comme ceux des individus, leurs jours s'écoulent sans qu'aucune barrière en vienne rompre la suite.

La chaîne de leurs destinées se déroule sans interruption, selon l'ordre prescrit par les lois de la Providence. C'est surtout dans les théocraties et dans les monarchies dépourvues d'agitations politiques ou étrangères à ce qui passe autour d'elles, que la marche de l'histoire est calme et silencieuse. Ces Etats, dans leurs muettes évolutions, passent sans doute par des phases diverses, mais celles-ci, lorsqu'elles se produisent, sont presque imperceptibles à l'œil, et n'apparaissent que quand elles sont opérées.

Dans le corps social, les éléments qui le composent, passent graduellement d'une situation à l'autre.

Digitized by Google

Dans l'ordre politique, les gouvernements, qui ne peuvent être que l'image fidèle de la société, se modifient avec elle ; et la royauté, l'aristocratie, l'oligarchie, la démocratie et le régime militaire se transforment par degrés.

Ainsi s'accomplit, par des modifications successives, le passage d'un régime politique à un nouvel ordre de choses.

Titre XX. — Loi de la décadence.

Par une autre nécessité, inhérent à tous les êtres créés, tout est sujet à déchoir et à décliner.

De même que les individus ont leur âge d'affaiblissement et de vieillesse, les cités, les états, les empires ont leur décadence.

Cette loi peut être constatée dans les gouvernements, dans les institutions, dans le corps social (1).

Un gouvernement est sur son déclin lorsqu'il devient insuffisant, lorsqu'il s'écarte du but qu'il doit atteindre ou lorsqu'il se porte à des excès qui compromettent son existence. — Dans le premier cas, l'autorité se détruit par sa propre défaillance; dans le second, par ses déviations; dans le troisième, par son exagération.

Dans les institutions, la décadence se manifeste quand le principe sur lequel repose leur force vient à s'affaiblir ou à manquer.

Dans une société, l'affaiblissement se produit quand l'égoïsme et la préoccupation de soi-même étouffent le sentiment de l'intérêt général ; — quand la passion de s'enrichir par tous les moyens devient prédominante ; — quand le pays en possession d'un gouvernement libre ne sait pas le conserver ; — quand le respect des institutions n'existe plus, — et quand la force morale de la loi a besoin d'être suppléée par la force physique.

Une destruction plus ou moins prochaine est encore à redouter lorsque la prudence, la force, la tempérance et la justice, qui sont en quelque sorte les pivots de la puissance, s'affaiblissent et perdent leur efficacité.

(1) Hérodote, Thucydide, Salluste, Florus, Tacite, Montesquieu, Gibbon, Montague, *Naissance et chute des anc. républiques.*

Digitized by Google

Titre XXI. — Loi de la dissolution.

Les sociétés comme les individus sont sujettes à se dissoudre et à tomber, parce qu'elles sont formées de parties corruptibles et périssables.

La dissolution des sociétés s'accomplit suivant des modes qui varient.

Elle s'opère par voie de décomposition lorsque l'altération en atteint toutes les parties.

Elle a lieu par dislocation quand les éléments qu'elle comprend se détachent et s'en vont par lambeaux.

Elle se fait par démembrement lorsque les provinces qui la composent en sont retranchées tour à tour.

Enfin, elle a lieu par voie de destruction lorsqu'une agression violente, l'invasion, la conquête, l'annexion ou l'absorption viennent la dévorer ou la frapper de mort.

Titre XXII. — Loi de l'évolution.

Comme les astres qui se meuvent dans l'espace, les nations ont leur loi d'évolution, leur cercle à parcourir.

Tout peuple a une carrière qui lui est tracée par la Providence. Quand le but pour lequel il a été créé est atteint, il doit disparaître de l'horizon de l'histoire.

Parmi les peuples qui se produisent tour à tour, les uns placés à l'avant-garde des races humaines semblent nés pour préparer les voies et frayer de nouvelles routes à travers les continents.

D'autres, essentiellement navigateurs, vont explorer les mers et déposer sur tous les points du globe les premiers éléments des sociétés policées.

D'autres, constamment aux prises avec les difficultés du sol ou du climat, semblent avoir pour mission de fertiliser les contrées les plus ingrates.

Enfin, il en est qui semblent tenus en réserve pour renouveler ou remplacer les nations épuisées ou éteintes.

De ces peuples qui s'éclipsent, il en est qui perdent à la fois leur nom et leur nationalité, et qui laissent à peine quelques traces de leur passage.

Digitized by Google

Dans les sciences, les lettres et les arts, les diverses branches des connaissances humaines ont aussi leurs évolutions (1).

Titre XXIII. — Loi de la rénovation.

Une autre loi historique non moins constante est celle de la rénovation.

Le monde, avec tout ce qu'il renferme, est un mouvement perpétuel. Les familles, les nations, le genre humain, se renouvellent sans cesse.

Les rénovations qui s'accomplissent ont lieu à l'intérieur des Etats ou procèdent de l'extérieur. Elles sont totales ou partielles.

A l'intérieur des sociétés, la rénovation se manifeste :

Dans les premiers éléments constitutifs des sociétés, tels que les individus, les maisons et les villes ; — dans les classes de personnes, sacerdoce, patriciat, populations inférieures ; — dans les pouvoirs politiques, royauté ou théocratie, aristocratie, oligarchie ou démocratie ; — dans les institutions religieuses, tour à tour remplacées, supplantées ou modifiées par des scissions ; — dans les sciences, dans les lettres, dans les arts dont les écoles ou les systèmes fleurissent tour à tour.

Les rénovations qui procèdent de l'extérieur s'effectuent, soit par voie d'incorporation ou d'annexion, soit par voie de conquête (2).

Titre XXIV. — Loi du progrès.

En même temps que les sociétés marchent et se renouvellent, le genre humain se développe sans cesse et s'avance dans la voie des améliorations sociales. Tel est l'effet de la loi du progrès.

Le progrès embrasse tous les perfectionnements dont la condition humaine est susceptible dans l'état matériel, moral, intellectuel et politique des peuples.

Il porte d'abord sur l'état physique. Partout les hommes réunis cherchent, par une sorte d'instinct, à s'assurer le bien-être matériel, à se procurer une existence commode et facile. Les arts utiles naissent les premiers.

(1) V. M. JÉHAN, *Dictionn. de linguistique*, p. 83.

(2) V. nos *Lois historiq.*, Prolégom. et sect. II, ch. IV-VII.

Digitized by Google

Le bien-être physique produit l'adoucissement des mœurs. Les caractères que n'irritent plus d'impérieuses nécessités se dépouillent peu à peu de leur rudesse et de leur âpreté.

L'adoucissement des mœurs amène la culture des intelligences. L'aisance et des habitudes paisibles conduisent aux travaux intellectuels.

Les esprits une fois éclairés méditent sur le gouvernement et provoquent dans les institutions des améliorations et des réformes (1).

CIVILISATION

Enfin, au-dessus de toutes ces lois et comme une magnifique récompense de tous les efforts, s'élève la civilisation, qui de tous les hommes fait des citoyens, et du monde entier une commune patrie.

Visitant tour à tour les diverses parties du globe, elle les illumine de ses rayons propices. Partout aux lumières elle ajoute des lumières. De ses splendeurs fécondes elle vivifie les arts et l'industrie, les sciences et les lettres; et, formant en quelque sorte un faisceau de gerbes éclatantes, elle remplit l'univers de ses bienfaisantes clartés.

M. Laperouse, en réponse à la dixième question du programme, donne lecture d'un mémoire sur les conseils généraux et les conseils de préfecture. Il est ainsi conçu :

DE LA DÉCENTRALISATION DÉPARTEMENTALE

ou

DE L'EXTENSION DES ATTRIBUTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

I

Opportunité de la question de décentralisation.

Ce n'est pas sans raison que ceux qui ont, en France, quelque souci des affaires publiques s'étonnent de l'état actuel des institutions administratives dans un pays qui a poussé si loin

(1) V. nos *Lois historiques*, sect. II, chap. VIII-IX.

Digitized by Google

ses expériences politiques. Aujourd'hui encore, sans parler du reste, l'administration centrale y exerce, au nom de l'Etat, un droit de contrôle universel sur la commune et le département. Dans ce pays, si jaloux au moins du droit commun, il y a toujours des tribunaux d'exception : à côté de la justice ordinaire, il y a encore en France une justice administrative.

Tout semble, d'ailleurs, avoir concouru jusqu'ici à cette concentration de toutes les forces vives du pays entre les mains de l'autorité centrale. Les révolutions, qui ont tant de fois chez nous détruit les gouvernements, y ont constamment respecté l'omnipotence de l'administration, quand elles n'en ont pas resserré les liens. Rien de définitif sans doute ne pouvait être fondé par les pouvoirs éphémères qui se sont succédés après 1789, et qui ont fini, du reste, par substituer l'absolutisme révolutionnaire à l'absolutisme de l'ancien régime. Les institutions administratives, qui nous régissent encore aujourd'hui, sont donc à peu de chose près l'ouvrage du pouvoir dont la mission était de rendre l'ordre au pays; il n'y a pas à s'étonner dès lors que la liberté en soit absente. La Restauration eût eu un beau rôle à remplir si, moins timide et plus heureuse, elle eût apporté à la France la liberté administrative avec la liberté politique. Le gouvernement parlementaire du règne de Louis-Philippe n'a pas lui-même accompli toute la tâche, puisque, en donnant aux conseils de la commune et du département une organisation élective, il n'en a guère étendu les attributions. Et nous avons vu, depuis, une révolution nouvelle remettre presque tout en question avant de toucher aux prérogatives de l'administration établie. Seulement, l'extension des attributions municipales et départementales était l'objet d'un projet de loi déjà élaboré par le conseil d'Etat et soumis à l'Assemblée législative, lorsque les événements de la fin de 1851 sont venus subitement en interrompre la discussion.

Sans doute on peut dire que, pour avoir ainsi triomphé des révolutions et du temps, il faut qu'un tel état de choses ait essentiellement répondu au génie et au besoin du pays. Mais qui ne voit aussi que la centralisation actuelle est moins l'œuvre, ancienne et nationale, instinctive et spontanée, de la France, que l'œuvre systématique et continue de ses gouvernements les plus absolus? Qui ne voit que si, dans l'ordre politique, elle est une garantie de force, cette immixtion constante de l'Etat dans toutes

Digitized by Google

les affaires locales, cette main-mise universelle sur toutes les forces sociales est le plus souvent une cause de langueur et de faiblesse? Sans compter les formalités compliquées et les lenteurs inutiles, elle désintéresse les citoyens de la gestion de leurs propres affaires; elle leur apprend à ne plus demander qu'au pouvoir ce qu'ils ne doivent attendre que de leurs propres efforts, à s'adresser à lui en toute circonstance, quelquefois même pour l'accomplissement des stricts devoirs de charité et de famille; elle altère enfin les sources les plus pures du patriotisme, en brisant les plus nobles ressorts de l'initiative individuelle.

Aussi, de fait, le pays était-il devenu tellement étranger à la gestion des intérêts locaux, qu'à part quelques voix isolées, qui ne venaient même pas toujours du côté des amis du progrès, l'opinion n'avait guère poussé les gouvernements précédents dans cette voie libérale. C'est seulement dans ces derniers temps que le mot de décentralisation, répété de plus en plus, a commencé à retentir jusque dans les documents officiels. Et, à l'occasion des dernières élections, ce mouvement d'opinion a été tellement prononcé, que le Chef de l'Etat a cru devoir, dans son discours d'inauguration de la session législative, laisser tomber du haut du trône cette auguste promesse : « Je dois » vous signaler plusieurs réformes jugées opportunes... Je fais » étudier une loi destinée à augmenter les attributions des con» seils généraux et communaux, et à remédier à l'excès de la » centralisation. » Un projet de loi sur ce sujet se prépare en effet aujourd'hui au conseil d'Etat. La réforme des conseils de préfecture est en même temps à l'ordre du jour. Le moment est donc venu de se prononcer; l'opinion, justement appelée la reine du monde, et qui a été assez puissante pour faire mettre la question à l'étude, ne devant pas être sans doute de moindre influence sur la solution.

Dans tous les cas, en disant ici humblement notre mot, nous ne faisons qu'obéir au sentiment qui nous inspirait déjà, lorsque, tenant à honneur de nous associer spontanément au mouvement généreux qui a précédé la promesse impériale, nous disions nous-même : « Témoin des inconvénients d'un système de centralisation administrative qui a fini par énerver le pays à force de concentrer sa puissance, qui finirait par faire un peuple de fonctionnaires d'un peuple de citoyens, et qui est arrivé à convertir le chef de la famille communale en un agent

Digitized by Google

exclusif de l'Etat, je crois que le moment est venu d'accorder aux conseils électifs de la commune et du département des franchises de nature à donner aux localités un salutaire aliment d'activité patriotique (1). »

II

Que doit-on entendre par Décentralisation ?

Si le mot de décentralisation est maintenant partout, on est encore loin de s'accorder sur la chose. Selon les uns, la décentralisation semble ne consister que dans la suppression de quelques formalités bureaucratiques et de lenteurs préjudiciables au bien du service. Et ceux-là croient avoir fait beaucoup, quand, déférant aux préfets une partie des attributions du ministre, ils ont rapproché de l'administré l'agent de l'autorité centrale chargé de la décision. Et c'est ainsi, par exemple, que l'a entendu purement et simplement le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, dans le décret du 25 mars 1852, portant précisément pour titre : *De la décentralisation administrative.*

Disons de suite, pour éviter tout malentendu et toute équivoque, que, dans un pareil acte, il n'y a de *décentralisation* que le nom. Ne pas faire attendre des années une décision qui peut sans inconvénient être prise de suite, et qui tient de graves intérêts en suspens, n'est pour l'administrateur qu'une mesure d'ordre et un rigoureux devoir. Abaisser d'un degré le pouvoir central, tout en le laissant toujours l'arbitre suprême et le juge souverain des intérêts des citoyens, ce n'est peut-être guère, dans certains cas, que diminuer pour l'administré les garanties de lumières et d'indépendance. Et il n'était pas besoin, pour un pareil résultat, d'une sorte de manifestation nationale réclamant une grande réforme.

La décentralisation, telle qu'on l'a toujours entendue sérieusement, telle que le pays l'a naguère demandée et telle que l'Empereur l'a promise, consiste à transférer des attributions nouvelles, non pas de l'un à l'autre des agents de l'Etat, mais des agents de l'Etat aux mandataires des citoyens.

(1) Circulaire aux électeurs des arrondissements de Semur et de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 14 mai 1863.

Digitized by Google

III

La Décentralisation administrative est-elle désirable et possible ?

La nécessité des précautions à prendre contre l'administration locale se trouve ainsi exposée par un des plus intelligents défenseurs de la centralisation :

« Il faut, dit M. Vivien, que les lois de l'Etat soient observées et appliquées par les pouvoirs locaux.

» Il faut, lorsque le Gouvernement doit prélever des impôts sur la propriété privée, qu'elle ne soit point déjà grevée par des contributions locales, au point que la source à laquelle l'Etat doit puiser pour ses propres besoins se trouve tarie d'avance.

» Il faut que les pouvoirs locaux ne puissent point blesser les droits des particuliers, sacrifier l'intérêt de la communauté qu'ils administrent à leur intérêt privé, donner cours à leurs vengeances, à leurs jalousies, à l'esprit de tracasserie, intolérable surtout quand il s'exerce sur un petit théâtre.

» Il faut que les propriétés communes, reçues des générations passées par les générations présentes comme un dépôt à transmettre à celles qui doivent leur succéder, ne soient point dissipées et ne puissent être aliénées que pour des besoins impérieux et constatés.

» Sans l'observation de ces règles, il n'y a point d'ordre dans l'Etat, point de garanties pour les associations locales, point de sécurité ni de liberté pour les citoyens. »

Il y a réponse à chacune de ces objections, qui ont servi à l'envahissement de tous les pouvoirs locaux, et que nous avons voulu textuellement citer, pour ne pas en atténuer la portée.

Personne d'abord ne songe à demander un régime sous lequel l'autorité centrale serait à ce point désarmée qu'elle ne pourrait prononcer l'annulation des actes contraires à l'ordre public.

Personne ne demande même un de ces déplacements d'autorité de nature à affaiblir, avec l'unité de l'Etat, les pouvoirs remis entre les mains de ses agents pour la sécurité du pays.

Il est bien entendu enfin que la loi générale des finances doit

Digitized by Google

dans tous les cas fixer la limite des sacrifices que les communes ou les départements peuvent s'imposer.

Les intérêts purement civils de la commune et du département sont ici seuls en cause. Il s'agit, en un mot, non pas de décentralisation politique, mais uniquement de décentralisation administrative. Laissons donc pour ce qu'elle vaut cette maxime dont l'abus a donné lieu à tant d'usurpations et de servitudes : *Pas d'Etat dans l'Etat*.

Que dire maintenant de cette autre objection, qu'aucune autorité n'est mieux placée qu'une autorité centrale, éclairée, compétente et étrangère, pour faire prévaloir l'intérêt général sur le particulier, la justice sur les passions locales, la sagesse sur l'ignorance et le mauvais vouloir; pour assurer par une gestion prudente la conservation d'un patrimoine commun aux générations actuelles et aux générations futures, d'un patrimoine qui est un des éléments de la fortune publique et de la prospérité de l'Etat; et pour ne pas laisser sacrifier les ressources de l'avenir aux exigences du présent?

Sans nous dissimuler les imperfections de l'administration du pays par lui-même, et sans rechercher s'il n'en existe pas d'autres et de pires dans l'administration par les bureaux, contentons-nous de dire que, si l'on devait supprimer toutes les institutions dont les hommes peuvent abuser, il n'en résisterait aucune à l'épreuve.

Au reste, sans compter que l'esprit de passion, dont parle M. Vivien, ne saurait exercer son empire dans l'administration civile des départements, la seule qui nous occupe en ce moment, n'y a-t-il pas mille remèdes à un pareil danger dans les conditions propres aux administrations électives, c'est-à-dire dans cette diversité des interêts et des passions qui se neutralisent, dans ce contrôle incessant des citoyens les uns sur les autres, contrôle auquel rien ne saurait échapper, dans la publicité des actes, la liberté des discussions et la limitation du mandat, dont l'échéance ne doit laisser aucune faute impunie?

Il ne nous est pas démontré enfin que l'esprit de prudence et de conservation ou que le don d'infaillibilité soit le partage exclusif des administrations centrales, même les mieux intentionnées. Sans parler des pouvoirs révolutionnaires, qui ont pu réunir au domaine national le domaine des communes, ni même des pouvoirs militaires, à qui il a pu arriver aussi de convertir

Digitized by Google

les biens communaux en rentes sur l'Etat, on pourrait citer des circonstances plus récentes, où l'on a vu sortir des assemblées des citoyens la résistance à des mesures novatrices de nature à compromettre le patrimoine immobilier des établissements de bienfaisance. Et il n'est pas non plus sans exemple que l'impulsion à de grands travaux, qui pouvaient suffire à plusieurs générations, soit venue du tuteur même chargé de prévenir les dépenses excessives et de ménager le trésor de l'avenir.

Depuis que le principe de l'élection a commencé à répandre dans la société française l'activité de la vie publique, l'éducation administrative y a fait partout d'incontestables progrès, et elle doit en faire de plus grands encore. Mais ce qui n'est pas douteux dès à présent, c'est que, dans le sein des conseils généraux, dont l'accès paraît de plus en plus recherché, même par ces hommes d'élite dont l'autorité est généralement reconnue, il se trouve assez d'expérience et de lumières pour que les liens de la tutelle de l'Etat puissent être relâchés sans danger à leur égard.

En général, les meilleurs juges de leur intérêt sont les intéressés eux-mêmes. Mais à ce mobile de l'interêt se joint un plus noble mobile, c'est celui du patriotisme, qui a tant à gagner à la décentralisation, rien n'étant plus propre que cette libre et sérieuse gestion des affaires du pays natal à exciter chez un homme de cœur une ambition généreuse, à lui fournir l'occasion d'être utile et de répandre les bons exemples autour de lui, à concourir à la dignité de la vie communale et provinciale en même temps qu'à la bonne gestion des intérêts locaux, à détruire, par la pratique des affaires et par une utile dérivation, les passions et les lieux communs politiques, à diminuer enfin ces funestes tendances du pays au fonctionnarisme nomade, à la désertion des campagnes, aux loisirs stériles des grandes villes. Et c'est parce qu'elle peut améliorer les hommes et former des citoyens, que les partisans de la décentralisation mettent quelque ardeur à la défendre.

Ils trouvent d'ailleurs, dans mille précédents, l'assurance que ce qu'ils demandent n'est pas une utopie.

Nous ne sommes pas de ceux qui, sous prétexte de dissemblance de caractère ou de changement de mœurs, ne permettent d'emprunter aucun exemple d'institution libérale ni aux autres peuples, ni au passé même de la France, et qui dé-

Digitized by Google

clarent nos communes et nos départements radicalement incapables de faire, pour la gestion de leurs propres biens et la défense de leurs intérêts directs, ce qu'on a fait dans l'antiquité, ce qui se fait encore aujourd'hui chez vingt peuples divers, ce qui, enfin, s'est fait en France à d'autres époques.

C'est en effet ce libre développement des institutions locales qui a rendu si longtemps supportable à l'ancien monde la centralisation abusive et fiscale des Césars du Bas-Empire, qui a porté si loin la prospérité des communes de la Flandre et des républiques italiennes au moyen âge, qui assure encore celle de beaucoup d'Etats modernes où l'autorité du pouvoir central est inconnue, et qui supplée, chez d'autres peuples, à l'imperfection de leur régime politique. La France, elle-même n'a pas eu d'autre système d'administration, avant que les accroissements successifs de l'autorité royale n'eussent supprimé, presque partout, avec les franchises des communes, les Etats généraux des provinces.

L'école historique, qui s'attache à décrier cette antique institution, nous semble les rendre responsables de l'organisation sociale du temps, comme de la fausse situation que la monarchie absolue leur avait faite et contre laquelle elle avait à se débattre.

Il est assez connu, en effet, qu'au lieu d'approprier la constitution des Etats aux nouvelles mœurs et aux progrès du temps, les souverains ne s'appliquèrent qu'à les avilir, partout où ils furent impuissants à les détruire. A défaut des grands ouvrages qui leur sont dus, tels que le canal des deux mers, et le canal de Bourgogne, mille témoignages écrits nous font connaître, à toutes les époques, la supériorité du régime des pays d'Etats sur celui des pays d'Election, soumis au pouvoir discrétionnaire des Intendants. « Il est bien certain, » disait, au XVIe siècle, le publiciste Bodin, « que les Eslections coustent deux fois autant au roy et aux sujets, que les Etats ; » et Arthur Young, traversant la France deux siècles plus tard, disait aussi : « Languedoc, pays d'Etats ; bonnes routes, faites sans corvées. »

On peut juger de l'activité de cette administration provinciale par les souvenirs que les Etats de Bourgogne, dont l'organisation était du reste plus aristocratique que celle des Etats de Languedoc, ont laissés de leur patriotisme. Ces Etats qui disaient fièrement à leur souverain : « Dites à monseigneur le

Digitized by Google

Duc que nous lui sommes très-humbles et obéissants sujets et serviteurs; mais que, quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne se fit jamais, il ne se peut faire, et il ne se fera pas; » ces mêmes Etats n'hésitaient pas à accorder spontanément au roi Louis XVI un vaisseau de 70 canons lors de la guerre de l'indépendance de l'Amérique. Aussi, tous les historiens de la province s'accordent-ils à reconnaître leurs services, depuis Saint-Julien-de-Baleure, disant *qu'ils sont la plus belle marque que les Bourguignons pouvaient avoir et qu'il vaudrait mieux à la province avoir perdu le titre de Première Pairie que l'usage des Etats;* jusqu'à Courtépée, s'écriant : « Quels établissements utiles n'ont-ils pas favorisés, quelles manufactures nouvelles n'ont-ils pas encouragées, soutenues et même formées? Ne devons-nous pas à leur zèle patriotique l'école de dessin, si avantageuse à la ville de Dijon, les belles routes qui ouvrent la communication à la capitale et à presque toutes nos villes? Ces traits sont connus et gravés dans la mémoire de tous les Bourguignons. »

On sait aussi avec quelle satisfaction fut accueilli le rétablissement des assemblées provinciales de 1778 à 1787, sur les plans de Turgot et de Necker. Je ne veux pas dire que le retour à cette utile institution ait été, du premier coup, irréprochable. Mais, après tout, la liberté, même avec ses imperfections, est encore préférable à la honteuse inaction des citoyens. Personne ne sait sans doute ce qui serait advenu, s'il avait été donné au duc de Bourgogne de réaliser les plans de réforme de Fénelon et de Vauban, notamment en régularisant, dès le règne de Louis XIV, l'institution des Etats généraux et provinciaux. Ce que je sais, c'est que l'omnipotence monarchique a conduit la France au régime de la Régence et de la cour de Louis XV, à l'inexpérience politique de l'Assemblée constituante de 1789, et finalement, à l'échafaud de Louis XVI, innocente victime expiatoire d'abus et d'excès de pouvoir qu'elle n'avait fait que réformer.

IV

La Décentralisation est-elle applicable à l'administration civile des Départements?

Il faut reconnaître que la personnalité du département est moins évidente que celle de la commune. On vient de voir que

Digitized by Google

l'ancienne monarchie avait presque complètement méconnu celle de la province. L'Assemblée constituante elle-même, trop exclusivement préoccupée du principe de l'unité nationale, n'avait vu, dans les départements, qu'une fraction de l'Etat, et, dans les conseils généraux, que des administrations chargées de pourvoir par délégations aux services publics dans leurs circonscriptions respectives.

La propriété départementale n'a même dû son origine qu'à un expédient financier du régime impérial, imaginé pour débarrasser le budget de l'Etat, trop surchargé, de l'entretien d'une partie des routes, ainsi que de l'installation de certains services; et ce n'est que la loi de 1838 qui, régularisant le fait, a reconnu le département comme personne civile.

C'est qu'en effet entre l'Etat et la commune, élément primordial et nécessaire de toute nation, il existe des groupes dont les habitants ont des intérêts collectifs et distincts.

L'étendue de ces groupes est naturellement plus arbitraire que celle de la famille communale. En France, il n'y a plus à se demander quelle doit être cette circonscription intermédiaire, depuis que la nouvelle division administrative de 1789, déjà consacrée par trois quarts de siècle, a substitué à l'ancienne province, qui avait autrefois ses Etats particuliers, le département, représenté par son Conseil général, la seule des institutions qui, depuis la Révolution, ait, d'un aveu commun, complètement réussi.

Et, quand tout le monde est d'accord sur l'accroissement des attributions des citoyens dans l'administration d'un pays, qu'on a cru mûr pour le suffrage universel, il ne doit pas sembler trop exigeant de demander, pour les Conseils généraux actuels, quelques-uns des pouvoirs qui ont déjà reçu la sanction du temps et de l'expérience, qui appartenaient aux Etats des provinces de l'ancien régime, que Louis XVI n'avait pas craint d'accorder aux assemblées provinciales, qui ont été déjà exercés parmi nous avant 1848, qui ont été sur le point de l'être entièrement dès la fin de 1851, et dont jouissent paisiblement aujourd'hui, aux portes de la France, notamment les conseils provinciaux de la Belgique.

Digitized by Google

V

Réformes à introduire dans l'organisation des Conseils généraux.

Les Conseils généraux devant être, avant tout, des assemblées de citoyens chargés de la gestion et du contrôle des affaires de leur département, la première condition requise pour en faire partie, c'est d'être membre indépendant et actif de la famille départementale.

Aussi la loi belge fait-elle du domicile dans la province une obligation absolue.

Le Conseil d'Etat, ayant à examiner la question dans le projet de réforme de 1851, a cru trop rigoureux « de frapper d'inéligilité des citoyens qui, par leurs fonctions ou toute autre cause, se trouvant domiciliés hors de leur département, ne pourraient plus apporter au Conseil général le tribut de leurs lumières et de leur dévouement. » Mais d'autre part il a paru inadmissible d'ouvrir cette assemblée à des hommes étrangers au département, qui, n'en connaissant ni les vœux, ni les besoins, en défendraient mal les intérêts. Et on avait cru tout concilier en accordant l'éligibilité à tout électeur domicilié dans le département ou y payant une contribution.

Mais qui ne sait combien ce paiement d'une contribution quelconque est illusoire et prouve peu? Pour n'admettre au Conseil général que les hommes du pays et prévenir des choix qui ne sont que des choix politiques ou de parti, il nous semblerait plus sage de rendre obligatoire la condition de domicile dans le département, de naissance ou au moins de possession d'intérêts sérieux dans le canton, et de ne dispenser de la résidence que certaines catégories déterminées de personnes que nul ne saurait suppléer et qui, par des services exceptionnels, sont l'honneur et la lumière des asssemblées où elles se trouvent.

Quant aux incompatibilités, la loi provinciale de la Belgique a étendu celles de la loi française aux juges de paix, aux membres des tribunaux de première instance et de cours d'appel, ainsi qu'aux officiers des parquets, et même aux membres de la Chambre des représentants et du Sénat.

Digitized by Google

Sans aller jusqu'à des interdictions qui n'auraient pas chez nous leur raison d'être, sans vouloir, par une susceptibilité ombrageuse et une excessive défiance, limiter le choix des électeurs et diminuer les éléments de la représentation départementale, sans chercher même à mettre en harmonie complète la loi administrative avec la nouvelle loi politique du pays, qui a prononcé une incompatibilité absolue entre les fonctions publiques et le titre de mandataire des citoyens au Corps législatif, il serait au moins nécessaire de l'appliquer à ceux des fonctionnaires qui sont, de notoriété publique, soit par état, soit par quelque déviation de leur institution, les agents directs et actifs de l'administration militante.

Ainsi, le Conseil d'Etat avait déjà proposé de déclarer les juges de paix inéligibles dans la circonscription où ils exercent leurs fonctions.

La dignité même de la justice nous paraîtrait exiger l'extension de cette incompatibilité aux membres du parquet.

VI

Réformes à introduire dans la tenue des sessions.

Ce n'est qu'après mûre réflexion que nous croyons devoir nous prononcer pour la publicité des séances des Conseils généraux.

Le pays est évidemment intéressé à savoir comment sont faites ses affaires; et ses mandataires ne peuvent que gagner eux-mêmes à avoir ceux qui leur ont confié leurs intérêts pour témoins du zèle qu'ils mettent à les défendre.

La publicité résultant de l'impression des procès-verbaux, contenant même le nom de ceux qui ont pris part à la discussion, ne serait souvent qu'une précaution tardive, une mesure répressive et une garantie insuffisante.

Il faudrait de graves raisons d'ordre public pour faire déroger à cette règle de droit commun, que le mandataire doit rendre un compte aussi exact que possible de l'accomplissement de son mandat; et, dans l'espèce, ces raisons n'existent pas.

Dans les attributions des Conseils généraux, il n'y a guère de questions qui puissent passionner le débat sous la pression du dehors, dans l'intérêt d'une vaine popularité. Il n'est pas dou-

Digitized by Google

teux, au contraire, que la publicité ne soit de nature à exciter une émulation salutaire, à prévenir les défaillances, à élever les discussions et à donner plus de garanties de sérieux examen des affaires.

Le huis-clos facultatif, prononcé sur la demande d'un certain nombre de membres, du président du conseil ou du préfet, sera toujours un correctif des rares inconvénients éventuels de la publicité des séances. Et de ce que la tâche doit être, dans certains cas, rendue plus difficile, ce n'est pas une raison de déclarer la France incapable de cette épreuve virile de la vie publique, qui ne présente aucun danger dans les pays libres où l'on a eu le courage de se l'imposer.

« Cette innovation, disait le rapporteur du Conseil d'Etat, M. Tourangin, ancien préfet, maintenant sénateur, cette innovation, quoiqu'appliquée subitement, au milieu de circonstances graves, n'a pas produit d'inconvénients sérieux. Quelques désordres accidentels ne suffiraient point pour la faire condamner; et, en général, la publicité des séances des Conseils généraux leur a été favorable, en initiant davantage le public à leurs utiles travaux. Cette publicité est d'ailleurs conforme à l'esprit général de nos institutions : le Conseil l'a conservé. »

Au Conseil général appartient naturellement le droit de déterminer, par son règlement intérieur, le mode suivant lequel il doit exercer ses attributions en se conformant à la loi. Néanmoins, pour prévenir toute surprise, la loi organique ferait sagement d'emprunter à la loi provinciale de la Belgique la disposition de détail portant que, hors le cas d'urgence dûment reconnu, l'ordre du jour doit être annoncé et affiché au plus tard la veille de la discussion.

Nous n'irons pas jusqu'à demander, pour les Conseils généraux, comme en Belgique, la vérification des pouvoirs de leurs membres. Cette question, comme toutes celles relatives à l'application de la loi, nous semble du ressort de l'autorité judiciaire, qui, du reste, aux termes de l'art. 52 de la loi du 28 juin 1833, est déjà juge des réclamations fondées sur l'incapacité légale des conseillers élus; et l'on se rappelle encore l'époque où les Cours étaient elles-mêmes saisies des contestations auxquelles donnait lieu la rédaction des listes électorales.

Mais il n'y a pas de péril à rendre la nomination de leurs

Digitized by Google

bureaux à ces assemblées, dont tous les membres tirent leur principale force de la confiance de leurs concitoyens, et dans lesquelles les droits du pouvoir central sont suffisamment sauvegardés par la présence du préfet, à qui personne ne conteste, depuis l'essai des assemblées provinciales, le soin de remplir, au sein des Conseils généraux, en quelque sorte l'officice du ministère public.

VII

Extension des attributions des Conseils généraux.

Les Conseils généraux ont un double rôle à remplir et un double budget à voter.

Comme sous le régime de l'Assemblée constituante, ils interviennent dans l'administration de quelques-uns des services généraux de l'Etat.

En outre, depuis que la législation a fait du département une personne civile, ils sont chargés de l'administration des services d'utilité départementale.

Ce n'est pas nous qui nous étonnerons de la part qui leur est faite dans l'administration générale du pays. Mais il faut reconnaître aussi que, dans cette sphère de leurs attributions, ils n'agissent que par procuration, et que leurs actes ont un caractère obligatoire. D'où la conséquence qu'en cette matière leurs délibérations doivent rester soumises à l'approbation des pouvoirs supérieurs, dont ils ne sont, pour ainsi dire, que les délégués, et qui, pour assurer la marche des services, peuvent suppléer d'office à leurs votes, dans la proportion des besoins et jusqu'à concurrence des ressources spéciales.

Quand, au contraire, les Conseils généraux, qui personnifient le département et sont investis de tous ses droits, agissent en son nom, leur liberté d'action peut être plus grande; et la question est de savoir quelle doit en être la limite.

Dans l'économie actuelle de notre législation administrative, les communes et surtout les départements, placés sous la haute tutelle de l'Etat, n'ont que le droit d'exprimer des vœux, de donner des avis et de délibérer sur les matières de leur compétence; le droit de statuer ne leur est accordé que dans un petit nombre de cas.

Ce dernier droit n'appartient maintenant aux Conseils géné-

Digitized by Google

raux que pour la répartition des contributions directes entre les arrondissements.

Le projet de loi, délibéré par le Conseil d'Etat en 1854, leur donnait le droit de statuer sur un certain nombre d'affaires qui ne se rattachent pas directement à l'intérêt général; c'est-à-dire sur les acquisitions, aliénations, échanges des propriétés départementales; sur le mode de gestion de ces propriétés; sur les baux des biens donnés ou pris à ferme par le département, et dont la durée n'excède pas neuf ans; sur les actions à intenter ou à soutenir au nom du département; sur les actions qui concernent ses droits; sur les projets, plans et devis de travaux exécutés sur les fonds départementaux et dont la dépense n'excède pas 50,000 francs; enfin, sur les offres faites par des communes, des associations ou des particuliers, pour concourir à la dépense des routes ou autres travaux à la charge du département. De plus, les délibérations des Conseils généraux dans ce cas devaient être exécutoires si, trois mois après la date de leur envoi au ministre, celui-ci n'en avait pas suspendu l'exécution.

D'après le projet actuellement soumis au Conseil d'Etat, il paraît que les Conseils généraux pourraient statuer également, en ce qui concerne les propriétés départementales, sur les acquisitions, les aliénations, les conditions des baux, le mode de gestion des biens. Ils pourraient, en outre, sur les propositions du préfet, statuer sur les projets, plans et devis des travaux à exécuter sur les fonds départementaux, et leurs délibérations seraient définitives. Le préfet aurait seulement le droit de se pourvoir contre les délibérations pour excès de pouvoir ou pour violation d'une loi ou d'un règlement d'administration publique.

Le même projet donnerait aux Conseils généraux le droit de voter, sur la proposition du préfet, et dans la limite d'un *maximum* qui serait annuellement fixé par la loi de finances, des centimes extraordinaires affectés à des travaux d'utilité départementale. Ils pourraient voter également des emprunts remboursables sur ces centimes extraordinaires ou sur les ressources ordinaires.

Nous ne pouvons assurément qu'applaudir à de semblables dispositions. Il nous semble seulement qu'une fois engagé dans cette voie libérale, il conviendrait d'aller jusqu'au bout et de

Digitized by Google

ne pas enchaîner l'initiative des Conseils généraux, en subordonnant, dans certains cas, leurs votes aux propositions de l'autorité préfectorale.

On ne voit pas non plus énumérer, parmi les objets sur lesquels les Conseils généraux pourraient statuer, les affaires litigieuses et les transactions qui intéressent le département. Les actes de cette nature sont en effet considérés par la loi comme les plus importants de la vie civile, ceux qui exigent les formalités les plus compliquées. Et cependant le conseil d'Etat de 1851, sur le rapport de M. Tourangin, avait pensé qu'on pouvait avec confiance abandonner la décision sur ce point à des assemblées, où se trouvent presque toujours des magistrats et des jurisconsultes parfaitement compétents pour apprécier les droits du département.

Nous croyons, pour nous, que la liberté d'action du département, considéré comme personne civile et réglant ses intérêts spéciaux, ne devrait s'arrêter que devant les principes d'ordre public que nous avons reconnus plus haut, et qui se résumeraient dans le droit que personne ne peut contester au gouvernement, de renfermer les Conseils généraux dans le cercle qui leur est tracé par les lois, d'annuler, sur l'avis du conseil d'Etat, tous actes contraires à l'intérêt général ou entachés d'excès de pouvoir, et de ne pas les laisser dépasser, dans le vote des dépenses départementales, les ressources mises chaque année par la loi de finances à leur disposition.

Hors de là, toute entrave apportée à l'émancipation administrative du département ne sera, dans le plus grand nombre des cas, qu'une précaution surabondante et une formalité inutile, de nature à diminuer l'initiative, le zèle et l'intérêt des mandataires du pays, en diminuant leur responsabilité. Ou si, pour calmer des appréhensions chimériques, on croyait devoir réserver encore le droit de tutelle du gouvernement pour certains actes, nous voudrions au moins que, soit pour ne pas retarder sans cause la marche des affaires, soit pour constater que le *veto* n'est qu'une mesure extrême, un remède exceptionnel, il fût dit formellement, comme dans la loi belge, que tous les actes des Conseils généraux seraient considérés comme approuvés, si, dans un délai déterminé, il n'était pas intervenu de décision contraire.

Ce serait risquer de paraître intervertir les pouvoirs et transporter l'administration dans ces Conseils, que de réclamer pour

Digitized by Google

eux le droit qui appartient aux assemblées provinciales de la Belgique, de faire des règlements d'administration intérieure et des ordonnances de police sur des objets qui ne sont pas déjà régis autrement, et d'établir, pour l'exécution des mêmes ordonnances, des peines qui peuvent aller jusqu'à 200 francs d'amende et 8 jours de prison, de nommer directement tous les employés provinciaux, de présenter des candidats pour la nomination des présidents et vice-présidents des tribunaux de première instance et des conseillers de cours d'appel, de faire même des adresses et proclamations aux habitants, avec l'assentiment du chef de l'autorité administrative du ressort.

Comme on le voit, loin de vouloir faire sortir les Conseils de département du cercle de leurs attributions, nous ne demandons pour eux que la plénitude de leur liberté d'action dans leur sphère naturelle et légitime.

A ce titre, on ne saurait refuser aux membres de ces Conseils le rang que leur réservait le projet du conseil d'Etat de 1851 dans les assemblées cantonales, et qui devrait leur appartenir en effet, pour les mettre plus en état d'en faire prévaloir les vœux, si l'on venait à créer ces assemblées, dont le principe se trouve dans la Constitution de 1848, et dont l'organisation a été consacrée par le projet de loi de la commission de l'Assemblée législative sur l'administration intérieure.

Sans parler au reste d'autres attributions accessoires que l'on demande pour les Conseils généraux, il est une amélioration de premier ordre et de première nécessité que nous paraît réclamer leur sérieuse et forte organisation; nous voulons parler de l'établissement des commissions intermédiaires, destinées à les représenter dans l'intervalle des sessions.

VIII

De la nécessité des Commissions intermédiaires.

Dans l'état actuel des choses, au jour fixé par le gouvernement, les membres des Conseils généraux se rendent à leur session des divers points de leur département, sans préparation aucune et sans concert préalable, ignorant jusqu'aux vœux émis par les Conseils de leurs arrondissements respectifs, et se demandant ce qu'ils vont faire.

Digitized by Google

Il faut dire, toutefois, que, d'après de récentes instructions du ministère de l'intérieur, le rapport du Préfet doit leur être communiqué une huitaine de jours à l'avance. Mais, cette innovation, heureuse quoique insuffisante, reste subordonnée dans son application au bon vouloir de l'autorité.

A la première séance, les dossiers, formés par l'administration, sont répartis entre diverses commissions qui les distribuent elles-mêmes à divers rapporteurs. Un jour ou deux à peine sont donnés à ceux-ci pour que, avec les seules ressources dont on peut disposer dans une chambre d'hôtel, et au milieu de mille autres devoirs de bienséance, ils se mettent en état d'étudier leurs dossiers, de rédiger leurs rapports, et de les soumettre à leurs commissions respectives. Et c'est alors seulement que, sur une rapide lecture de ces rapports, faite en séance générale sans aucun ordre du jour, les membres du Conseil ont connaissance, souvent pour la première fois, des questions sur lesquelles ils ont à se prononcer, ***pendant deux ou trois séances au plus,*** questions des plus variées, quelquefois même des plus importantes et des plus complexes. Après quoi, laissant à l'administration le soin de pourvoir, à son heure, à l'exécution des délibérations du Conseil et à l'accomplissement de ses vœux, chacun rentre chez soi, pour revenir, un an plus tard, recommencer les mêmes opérations.... de la même manière.

Or, à supposer même que les membres des Conseils généraux ne manquent jamais de zèle, et les membres de l'administration jamais de bonne volonté, il est impossible de reconnaître, dans un pareil mode de procéder, qui serait jugé insuffisant pour le règlement des affaires de la moindre ville, les garanties nécessaires de mûr examen et de contrôle efficace que réclame la gestion sérieuse de tous les intérêts d'un grand département.

Il en était autrement dans les anciens Etats, sur lesquels avaient été modelés les assemblées provinciales du règne de Louis XVI. Dans l'intervalle des sessions, ils étaient représentés par des bureaux ou commissions intermédiaires, qui exerçaient même, en leur nom, une partie notable des pouvoirs relatifs à l'administration de la province. C'est ainsi que les Elus de Bourgogne étaient chargés, indépendamment du règlement de l'impôt, de la levée et de la solde des milices, de la

Digitized by Google

direction des travaux et de l'entretien des grandes routes et chemins, ainsi que de la construction des édifices et autres ouvrages à la charge des Etats, qui font encore l'ornement de la province et de sa capitale.

L'opinion en était même arrivée à ce point, dans le cours du XVIIIe siècle, que non-seulement on n'accorda pas aux Intendants le droit de présence dans les assemblées provinciales, mais encore que, dans une Assemblée de la Noblesse qui eut lieu à Dijon en 1788, on professait que *les Etats et la commission intermédiaire pouvaient se charger de l'administration intérieure dont l'Intendant avait été chargé jusqu'ici;* et que, dans la déclaration du 23 juin 1790, le roi Louis XVI allait lui-même jusqu'à concéder la suppression des Intendants et leur remplacement par des commissions intermédiaires choisies par les Etats pour administrer la province en leur absence. C'est cette opinion, généralement établie alors, qui a fait passer en 1790 l'administration dans les assemblées.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que ce partage de l'administration entre les délégués des Etats et les agents du pouvoir royal a pu être une source de conflits. Et un publiciste aussi libéral que M. de Tocqueville a même considéré que l'autorité donnée aux assemblées provinciales et à leurs commissions intermédiaires a contribué à désarmer le pouvoir la veille du jour où, attaqué de toutes parts, il ne pouvait manquer de succomber sous les coups de la Révolution.

Mais, outre qu'on ne doit pas s'étonner de l'énormité des prétentions des Intendants, quand ils se sentaient appuyés par Louis XIV, et qu'il ne fallait pas s'attendre, comme le remarque M. Léonce de Lavergne, dans son beau livre des *Assemblées provinciales,* à leur voir rendre les armes sans résistance sous Louis XVI, l'expérience a appris, depuis, quelle doit être la limite séparative des pouvoirs des assemblées délibérantes et de l'administration agissante; et il est facile maintenant d'éviter ces écueils.

C'est ce qu'a fait la Belgique, en instituant des commissions permanentes sous le nom de *députations provinciales.*

Ces commissions, composées de six membres, dont un au moins est pris dans chaque arrondissement, mais qui tous doivent réunir toutes les conditions de la plus complète indépendance, n'ont pas plus que les conseils provinciaux eux-mêmes

Digitized by Google

l'exécution de leurs délibérations, laquelle n'appartient qu'à l'administration active. Il nous semble même qu'on y a amplement respecté les prérogatives de cette administration, en donnant aux gouverneurs en personne la présidence des députations.

Leur mission, qui est de ne pas laisser vacante la représentation provinciale dans l'intervalle des sessions, consiste naturellement à veiller à l'exécution de ses délibérations, à préparer ses travaux, à faire en son nom tous les actes d'urgence et conservatoires, à pourvoir aux remplacements nécessités par les options, démissions ou décès, à provoquer en temps utile la convocation des électeurs, à délibérer sur tout ce qui concerne l'administration journalière de la province, à intenter les actions possessoires, à prononcer même sur les affaires spécialement réservées au Conseil, quand elles ne sont pas susceptibles de remise, à vérifier l'état des recettes et dépenses de la province, à délivrer les mandats pour l'emploi des fonds provinciaux, à faire au Conseil, à l'ouverture de chaque session, un exposé de la situation administrative, à lui soumettre les comptes des recettes et dépenses de l'exercice précédent, avec le projet de budget des dépenses et des voies et moyens pour l'exercice suivant, enfin à lui soumettre toutes les propositions qu'elle croit utiles.

Nous ne voyons pas pourquoi la France ne reprendrait pas à la Belgique une institution que celle-ci a empruntée à l'ancienne administration française en la perfectionnant, et pourquoi cette institution, qui a si bien réussi dans un pays voisin, ne conviendrait pas également au nôtre.

En France, comme en Belgique, l'établissement des commissions intermédiaires donnerait des garanties au pays sans apporter d'entraves au pouvoir. En réglant avec un sage discernement les attributions de ces commissions, il y a moyen de prévenir tous les conflits auxquels ont donné lieu les premiers essais des assemblées provinciales, et de concilier l'esprit de liberté qui doit rester des créations de l'Assemblée constituante, avec ce principe d'autorité qui doit rester de la Constitution de l'an VIII, à savoir que, si délibérer est le fait de plusieurs, agir doit être le fait d'un seul.

Notre vœu serait que le mandat de membres des commissions permanentes fût entièrement gratuit. Que si, toutefois,

Digitized by Google

pour ne pas faire de l'admission dans ces commissions le privilége des hommes de loisirs, on pensait que, dans la France démocratique comme dans la Belgique, une rétribution dût être nécessairement accordée pour l'accomplissement d'un mandat aussi actif, nous voudrions au moins que cette rétribution ne fût qu'une indemnité de déplacement, un simple droit de présence ; que le nombre des membres de ces commissions fût strictement réduit à celui des arrondissements ; que leurs réunions fussent bornées à un certain nombre de sessions périodiques. Et, dans notre système, il n'y aurait là aucune aggravation des charges publiques, puisqu'on devrait trouver une compensation plus que suffisante dans la suppression totale des Conseils de préfecture, suppression que nous n'hésitons pas à proposer formellement dans tous les cas, et dont il nous reste à donner les motifs.

IX

De la suppression des attributions contentieuses des Conseils de préfecture.

L'établissement du contentieux administratif, qui a pour objet d'enlever à la justice ordinaire, la connaissance des contestations résultant de l'exécution des actes de l'administration, ne peut, à nos yeux, s'expliquer par l'histoire.

Plus on y regarde, plus on demeure convaincu que cet établissement n'est le fait que de ces pouvoirs absolus et jaloux qui, en se dessaisissant de l'administration de la justice, voulaient au moins se réserver les décisions touchant aux services publics ; faux principes, après tout, qui ont fait établir au moyen âge une foule de juridictions spéciales, et qui ne sont plus de notre temps.

Aussi ne nous paraît-il pas douteux que la Révolution, qui a fait disparaître tous ces tribunaux d'exception, tels que la Cour des Aides et des Monnaies, les siéges de la Table de Marbre, etc., n'eût pas conservé la justice administrative, définitivement dévolue aux Conseils de préfecture par la loi de l'an VIII sur l'administration intérieure, si on n'eût cédé alors à la crainte chimérique de voir se relever, avec les tribunaux modernes, cette

Digitized by Google

autorité des Parlements qui, demeurés les seuls organes de la légalité et de l'opinion sous la monarchie absolue, statuant par voie réglementaire, consentant ou refusant à leur gré l'enregistrement des édits royaux, avaient souvent tenu en échec la puissance souveraine.

Qui ne voit d'ailleurs que, pour ne vouloir pas subordonner l'administration à la justice, on a risqué de sacrifier la justice à l'administration, et que, sous le prétexte de maintenir la séparation des pouvoirs, on les a confondus sans raison ?

Aussi le contentieux administratif est-il inconnu dans la plupart des Etats libres. La Belgique, quoique longtemps soumise aux lois françaises, ne l'a pas admis, quand elle a été rendue à elle-même ; et M. de Tocqueville, autant qu'il m'en souvienne, nous a appris qu'il ne lui avait jamais été possible de le faire comprendre aux Etats-Unis d'Amérique. Je le conçois.

Quand on veut, sans parti pris, se rendre compte des raisons d'ordre public qui ont fait établir le contentieux des Conseils de préfecture, à l'époque où le pouvoir, chargé de reconstituer l'administration, préludait à la formation du régime impérial, on est étonné de la faiblesse des motifs donnés par l'orateur du Gouvernement.

La nécessité de réunir le contentieux de l'administration à l'administration elle-même y est à peine expliquée par l'inconvénient de le laisser *aux tribunaux, qui s'étaient fait,* sous le régime antérieur à la Révolution, dit M. Rœderer, *un esprit contraire à l'intérêt du trésor public.* Nous applaudissons fort à la théorie du Gouvernement consulaire. quand il dit qu'il vaut mieux confier le soin de juger *à des juges habitués au ministère de la justice, à ses règles et à ses formes, qu'au préfet seul,* dont le temps doit être ménagé pour l'administration, et qui pourrait ne pas échapper à l'esprit de prévention ou de passion, lors même qu'il échapperait à l'inconvénient *de juger sur des rapports et des avis de bureaux.*

Mais, si les hommes chargés du contentieux administratif ne valaient mieux que l'institution, il serait plus difficile de voir quelle garantie de plus peut donner, au moins dans certains cas, à la justice administrée sous la présidence d'un préfet, l'adjonction de deux assesseurs révocables à volonté. Et peut-être le jour n'est-il pas loin où l'on ne trouvera pas un progrès bien marqué entre la composition d'un tel tribunal et cette ju-

Digitized by Google

ridiction d'ancien régime, où la justice était rendue par l'intendant seul ou son subdélégué.

Il est bien entendu, du reste, que nous ne parlons ici que du contentieux administratif proprement dit, et non point de cette juridiction, plus spéciale encore, attribuée aux Conseils de préfecture, dans des circonstances un peu différentes de celles où nous nous trouvons, et qui leur donne la connaissance des contestations relatives à la régularité des élections départementales. — Ce n'est pas, en effet, seulement l'opinion qui réclame contre une pareille juridiction ; ce n'est pas même le principe élémentaire et fondamental de toute justice qui est offensé de voir l'administrateur juge et partie ; — c'est encore, et surtout, la dignité de l'administration qui est intéressée à ne pas avoir contre soi les apparences. Pour l'honneur du pouvoir, il convient que ses agents, même les plus intègres et les plus courageux, ne soient pas plus soupçonnés que la femme de César.

En poursuivant, avec un zèle louable d'ailleurs, l'amélioration des Conseils de préfecture, l'administration ne s'est pas seulement chargée de démontrer l'imperfection de cette juridiction ; plus on voudra la rapprocher des tribunaux ordinaires, plus on en démontrera l'inutilité.

Il est juste, en effet, d'y introduire la publicité des débats et la liberté de la défense orale. Mais ne serait-il pas tout aussi juste d'y établir toutes ces règles jugées nécessaires pour la bonne administration de la justice, d'y donner au juge, comme le demandait un homme peu suspect, M. le conseiller d'Etat Macarel, cette garantie qui a été partout considérée comme une condition essentielle de son indépendance et de son impartialité, c'est-à-dire la prérogative de l'inamovibilité ? Et, alors, si la réforme est complète, s'il ne faut pas de justice sommaire, à quoi bon des tribunaux d'exception ?

Si l'on veut, en effet, des juges accoutumés, comme disait M. Rœderer *au ministère de la justice, à ses règles et à ses formes,* pourquoi des juges spéciaux ? Ou si, devant les tribunaux ordinaires, il y a des précautions surabondantes, des formalités compliquées et onéreuses, c'est la procédure de ces tribunaux qu'il faut se hâter de réformer.

Quant à nous, nous en sommes encore à nous demander quel grand intérêt il peut y avoir à faire juger, par un tribunal spé-

Digitized by Google

cial, les difficultés qui s'élèvent entre les entrepreneurs publics et l'administration touchant l'exécution des clauses de leurs marchés, quel danger social à laisser aux tribunaux ordinaires, dont beaucoup sont, dit-on, maintenant en chômage, la connaissance des contraventions à la police de la grande voirie et à celle du roulage.

Il va de soi, du reste, que la suppression du contentieux des Conseils de préfecture entraîne celle du contentieux du conseil d'Etat, qui resterait comme un grand conseil de gouvernement, chargé de la préparation des projets de loi et de l'élaboration des règlements d'administration publique.

X

Translation des attributions administratives des Conseils de préfecture aux Conseils généraux.

Outre leurs attributions contentieuses, les Conseils de préfecture ont des attributions administratives. C'est ainsi que, indépendamment du règlement des comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance dont le revenu ne s'élève pas à plus de 30,000 fr., règlement qui, selon la règle générale, pourrait être renvoyé à la Cour des comptes, ils statuent sur les demandes en autorisation de plaider formées par les communes, établissements publics, fabriques et hospices; qu'ils donnent leur avis sur les projets de transactions qui les intéressent, ainsi que sur les demandes des communes, tendantes à obtenir un nouveau mode de jouissance de leurs biens; sur les autorisations d'établissements qui peuvent gravement compromettre la salubrité publique, etc., etc. Ils forment enfin, près du préfet, une sorte de conseil qui devrait être notamment un conseil de tutelle pour les communes du département.

Mais, par une transformation de l'institution, les Conseils de préfecture étant devenus une espèce de noviciat pour le recrutement de l'administration active, noviciat peu pratique d'ailleurs, à l'usage de très-jeunes hommes, que le préfet ne consulte guère, aussi étrangers au pays et à ses besoins qu'au maniement des affaires, envoyés dans un département qui n'est pas le leur, pour y acquérir de l'expérience au lieu d'y apporter le tribut de l'expérience acquise, il semble que cette tutelle

Digitized by Google

communale pourrait être avantageusement transférée aux Conseils généraux, dont l'accès ne s'ouvre guère qu'aux hommes qui ont déja consacré, dans d'autres conseils électifs et locaux, une partie de leur carrière à la gestion des intérêts de leur propre pays.

Le nouveau projet du conseil d'Etat parait être entré dans cette voie, en attribuant aux conseils de département le droit de fixer chaque année le *maximum* des centimes extraordinaires dont le produit pourrait être affecté aux travaux d'utilité communale.

Comme, par leur nombre ou leur urgence, beaucoup des affaires qui requerraient un sérieux contrôle ne pourraient être soumises aux Conseils généraux, il y aurait lieu de les renvoyer à leurs commissions permanentes, sauf recours aux conseils dans certains cas.

C'est ainsi qu'en Belgique toutes les délibérations relatives aux actes importants des communes sont soumises à l'approbation ou au moins à l'avis de la députation provinciale.

Cette tutelle des Conseils généraux ne serait pas moins utile aux départements et aux communes de France : — aux communes rurales au moins, qui trouveraient près d'elles, dans les mandataires mêmes des citoyens, l'appui efficace et dévoué dont elles peuvent avoir besoin ; — aux départements, qui sont essentiellement intéressés à la bonne administration des localités dont ils se composent.

XI

Conclusion.

Telles sont quelques-unes des mesures qui, dans la sphère des Conseils généraux, nous paraissent propres à concilier avec la centralisation politique, nécessaire à la force et à la grandeur de l'Etat, la décentralisation administrative nécessaire à la vitalité du pays.

Sans affaiblir le pouvoir, elles donnent aux citoyens une plus grande part dans l'administration de leurs affaires locales. Elles fécondent, en la complétant, celle de nos institutions qui, malgré ses lacunes, a déjà pris le plus de racines sur un sol ébranlé par les révolutions, et à laquelle il importe dès lors de se rattacher comme à un élément de durée.

Digitized by Google

Elles donnent tout à la fois satisfaction aux intérêts de l'ordre et à ceux de la liberté. Elles respectent tous les principes et toutes les prérogatives, celles de l'autorité comme celles des citoyens. Elles ne confondent pas la délibération avec l'action, l'administration avec la politique. Et il n'y en a pas une dont l'expérience n'ait déjà démontré l'efficacité.

Il n'est pas à dire sans doute que toutes ces mesures doivent être accueillies sans examen sévère, sans aucune exception; et encore moins qu'il ne puisse en être proposé d'autres et de meilleures. Nous disons seulement que toute extension des attributions des Conseils généraux, qui n'irait pas jusqu'à remettre entre leurs mains, avec une confiance généreuse et libérale qui est sans danger, l'administration sérieuse et active des départements, serait une modification incomplète, en deçà des besoins du pays comme des vœux de l'opinion. Et il n'y a plus à craindre d'être démenti aujourd'hui par personne, en ajoutant que jamais il n'y aura eu plus d'opportunité à opérer cette réforme pacifique, de nature à donner au gouvernement comme au pays, avec les avantages de la vie publique et sans aucun de ses inconvénients, une nouvelle garantie de prospérité et de force.

M. le chevalier de Maynard, après avoir adressé des paroles d'adieu pleines d'émotion aux collègues qui l'ont choisi pour président, répond aux attaques dirigées contre les Conseils de préfecture. Il dit que ces Conseils ont des attributions spéciales qui ne pourraient être exercées par les Conseils généraux. Ces derniers ne pourraient mettre dans l'expédition des affaires la célérité indispensable à des tribunaux qui, comme le Conseil de préfecture de la Manche, ont à juger plus de huit mille causes par an; ils seraient inhabiles à connaître des questions électorales, étant eux-mêmes les produits de l'élection. Leurs membres enfin n'auraient point une connaissance suffisante du droit administratif et surtout des affaires contentieuses dont les conseillers de préfecture, au contraire, ont fait une étude continuelle et approfondie.

Digitized by Google

M. Victor Deheurle rappelle en peu de mots combien la législation appliquée par les Conseils de préfecture est confuse et compliquée; il demande non-seulement une réforme du corps administratif, mais la codification des lois administratives.

La discussion est close, et la section vote la lecture en séance générale du mémoire de M. Laperouse.

Toutes les questions du programme ont été discutées par la section. L'ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à deux heures et demie.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Les travaux qui suivent ayant été omis, à la place qu'ils devraient occuper, le Bureau général du Congrès a décidé qu'ils seraient publiés, en appendice, à la fin du compte-rendu.

NOTICE

SUR LA SAINCTETÉ CHRESTIENNE DE DES GUERROIS

PAR M. HARMAND

(28e question du programme de la IVe section)

MESSIEURS,

J'étais loin de m'attendre à l'honneur de parler sur cette question.

Ce pieux devoir appartenait à un membre de la famille Des Guerrois (1) dont la plume jeune, vive et exercée, dont la verve poétique eussent ranimé ce sujet vieilli et l'eussent orné de ces grâces natives qu'on puise surtout au foyer domestique, et ce devoir était pour lui d'autant plus facile à remplir que les savantes recherches qu'il a faites, il y a dix ans, sur la vie et les ouvrages de son excellent ancêtre, l'avaient préparé à cette œuvre filiale. D'un autre côté, les loisirs studieux ou s'écoule tout entière sa vie littéraire, nous avaient permis cet espoir.

Et voilà qu'au dernier jour, au moment où nous nous réjouissions d'applaudir à ce témoignage public de reconnaissance rendu à notre bon Des Guerrois, nous apprenons que notre espérance est déçue, que notre attente a été vaine.

C'est pour exprimer ce regret que j'ai surtout demandé la parole. Car je ne puis avoir la prétention d'improviser une dissertation historique qui, pour être approfondie et digne de vous, Messieurs, doit reposer sur des appréciations motivées, sur une série de documents certains.

(1) M. Charles Des Guerrois.

Digitized by Google

J'ai bien sous les yeux les ouvrages de Des Guerrois, je les ai consultés souvent; je les ai lus et relus autrefois, ainsi que beaucoup d'autres Troyens sans doute, ou, pour être plus vrai, comme peu d'autres peut-être, car on ne lit guère ces vieux livres qui n'ont ni la figure, ni le papier, ni le style, ni l'esprit de notre temps.

J'ai lu aussi son devancier Camusat et ceux qui l'ont suivi, Breyer, Duhalle, Courtalon, Grosley et autres — en sorte que j'ai vu les pièces du procès, j'ai touché aux éléments de la question — mais ce souvenir éloigné, cette réminiscence sommaire peut-elle suffire, quand il s'agit de prouver la valeur d'un ouvrage, et de montrer que l'oubli auquel il a été livré était une ingratitude et un déni de justice?

Vous ne vous montrerez donc pas trop exigeants, Messieurs, et vous voudrez bien me croire un peu sur parole. Du reste, je n'abuserai pas longtemps de votre indulgence; je viens de vous dire les raisons qui m'obligent d'être court.

Et pour être plus bref encore, des quatre ouvrages qu'a publiés Des Guerrois, je m'arrêterai à un seul qui est son œuvre capitale et de prédilection, la *Saincteté chrestienne*, grave in-4° qui ne renferme pas moins de 900 pages à lignes longues et serrées, contenant (je copie littéralement le titre) : *Les vies, mort et miracles de plusieurs saints de France et autres païs dont les reliques sont au diocèse et ville de Troyes. — Avec l'histoire ecclésiastique, traitant des antiquitez, fondations et restaurations des églises, abbayes et monastères du dit diocèse. — Non encore imprimées ny mises en lumière. — Troyes. — Chez Jean et Françoiss les Iacquard. — 1637.*

Pendant plus de cent ans, ce livre fut chez nos bons aïeux le livre populaire, le livre du coin du feu, le livre où la mère apprenait tout à la fois à ses enfants la lecture et la piété. A défaut d'autres preuves, l'état fatigué, délabré de presque tous les exemplaires qu'on rencontre, en fournirait un témoignage irrécusable : on n'use beaucoup que les livres dont on se sert souvent.

Mais quand l'esprit du XVIII^e^ siècle eut infiltré peu à peu son scepticisme dans les masses, quand la secousse révolutionnaire qui suivit, eut du même coup renversé l'ordre social et l'édifice religieux et préparé l'indifférence du XIX^e^, on comprend quel dut être le sort d'un livre de ce genre. Que pouvaient espérer les saints quand Dieu lui-même n'obtenait qu'une considéra-

Digitized by Google

tion douteuse? Le premier mot du titre : *la Saincteté,* fut la condamnation du livre : croit-on à la sainteté quand on ne croit pas à l'auteur de la sainteté?

Aussi on en était arrivé, il y a trente ans, à un tel oubli de ce livre et de ce qu'il contient, qu'on rencontrait à peine quelques rares amateurs qui se souvinssent de son existence.

Et cependant, c'est ce livre que les Troyens peuvent appeler le vrai trésor de leur histoire. Mais, pour mieux faire comprendre l'œuvre, commençons par dire un mot de l'auteur, un mot seulement, car il était, comme ont été, je pense, les auteurs de tous les temps, trop modeste pour parler beaucoup de lui. Nous savons seulement qu'il est né à Arcis-sur-Aube, à quelques lieues d'ici, en 1579, qu'il fit à Paris d'excellentes études, et qu'après avoir pris ses degrés en Sorbonne, devenu prêtre, mais prêtre d'une foi vive et d'une conviction profonde, il consacra les vingt-cinq premières années de son sacerdoce à distribuer, à l'exemple de son divin maître, la parole de vie par les bourgs et les campagnes.

Il ne prêchait pas des saints étrangers, il s'en tenait bonnement à ceux que le pays avait vus naître, vivre et mourir, qu'il avait bien connus, dont les vertus avaient édifié nos pères et qui certes en valaient bien d'autres pour la confiance qu'ils inspiraient. Car, Messieurs, on est attaché de cœur à tout ce qui tient à sa contrée, à sa ville, à son hameau ; et, pour mon compte, j'aime mieux ma sainte Mâtie troyenne que deux ou trois saintes de Rome ou de l'Asie-Mineure. Saint Clet est un grand saint sans doute, à qui je voudrais bien ressembler, mais est-ce ma faute à moi si son nom me laisse froid, tandis que celui de saint Bernard m'électrise ? Pourtant Des Guerrois n'excluait pas les saints dont on possédait les reliques : cette circonstance leur donnait à ses yeux le droit de cité.

Mais il comprit bientôt que la parole, si elle n'est fixée, n'a qu'un triomphe éphémère ; car elle ne touche que ceux qui l'entendent, et ne peut parvenir, même comme un écho lointain, aux oreilles des générations futures.

Telle fut l'idée première de l'ouvrage qui nous occupe. Il a voulu laisser après lui, entre les mains des fidèles, un sujet de continuelle édification. Il employa donc tous les loisirs que lui laissaient ses courses évangéliques pour revoir de plus près les sources antiques auxquelles il avait puisé ses premiers enseignements.

Digitized by Google

Les portes des archives religieuses et civiles s'ouvrirent devant lui. Partout il était le bienvenu : tous voulaient obliger *le bon père Des Guerrois*. Il fit tourner au profit de la science la bienveillance de cet accueil hospitalier, et tira de ces mines inexplorées les richesses les plus précieuses.

En présence d'un si grand nombre de documents importants et inédits, sa première idée se transforma ou plutôt s'agrandit. Il ne renonça pas à ses saints bien-aimés, mais ils ne durent plus occuper le cadre tout entier, et se rangèrent à la place qui leur appartenait dans les proportions d'un plan nouveau : l'œuvre ne fut plus simplement une vie de saints, mais bien une histoire suivie depuis l'an 46 de notre ère jusqu'à 1637, c'est-à-dire durant une période de près de seize siècles. Je conviens qu'il s'est préoccupé surtout des événements de l'histoire ecclésiastique, mais combien s'y trouvent mêlés de faits d'un autre ordre! Il a su même (n'en déplaise aux mânes du président Hénault, de chronologique mémoire), il a su y synchroniser les papes et les rois de France.

Ainsi s'est fait ce livre aux dépens duquel, depuis plus de deux cents ans, ont vécu, du moins pour les temps anciens, nos historiens locaux qui, par paranthèse, ont souvent oublié de le dire.

Ils ne pouvaient, du reste, suivre un guide plus sûr : Des Guerrois, en effet, n'a jamais vu l'histoire à travers ses préjugés et ses passions, et conséquemment ne l'a point défigurée. Il n'a jamais connu ce qu'on a appelé dans ces derniers temps la philosophie de l'histoire, terme dont on a passeblement abusé, ce me semble, et à l'ombre duquel il n'y a pas de romans, de systèmes arbitraires qui ne se soient produits avec un air scientifique. Des Guerrois a tenu surtout à être exact, et, sur ce point capital, il peut défier la critique.

Le vrai qu'il a cherché n'est pas le vrai absolu, le vrai mathématique, mais celui qui émeut, qui touche le cœur et auquel on ne songe guère à demander d'où il vient. On sent chez lui la foi naïve, c'est quelquefois même la croyance aimable aux légendes du moyen âge, quand ces légendes ont un sens moral. Il ne sent pas l'homme de lettres ; il n'a ni la correction savante, ni la pureté académique du style ; sa phrase, pourtant, rappelle Amyot et son école ; quant à sa narration, elle est douce, coulante, gracieuse quelquefois, et semble un reflet des chartes du moyen âge, dont elle est le plus souvent la traduction fidèle.

Digitized by Google

Mais ce livre si digne d'être lu, pourquoi l'est-il si peu? serait-ce donc parce que, semblable aux vêtements de ce temps-là, il n'est plus à la mode de celui-ci?

En effet, il paraît que, pour produire une sensation aujourd'hui et faire honnêtement son chemin, un livre a besoin, outre la beauté des marges, les caractères neufs, les alinéas fréquents, les blancs dans le texte, etc., a besoin, dis-je, d'être fortifié contre la malignité sceptique du public par un triple rempart de citations sans fin, de renvois innombrables et de preuves longuement déduites. En sorte qu'on aperçoit à peine tout au haut de chaque page une ligne isolée de texte. Le reste est en proie à la plus vaste, la plus incommensurable, la plus prodigieuse érudition.

Telle est la mode du jour. On dirait qu'un livre n'est fait que pour fournir à l'auteur vaniteux l'occasion de faire parade d'une science contestée. Il semble que ce luxe soit nécessaire pour couvrir sa bonne foi. Stérile abondance!!

Et le style, on n'en tient compte!

Des Guerrois, dans sa bonhommie, croyait qu'après avoir recueilli les documents avec le soin le plus minutieux, après les avoir classés dans un ordre exact et s'en être pénétré par une étude approfondie, l'historien devait les fondre dans un ensemble harmonieux, et en reproduire le sens et la couleur dans un langage simple, clair, concis. Du moins tel est le but vers lequel paraissent avoir tendu tous ses efforts et telles sont les qualités qui, d'ordinaire, distinguent son ouvrage. A ce mérite, ajoutez ce ton de candeur et de bonne foi qu'on ne rencontre plus aujourd'hui, et qui, cependant, donne à une narration un charme si particulier, vous aurez réuni l'ensemble des traits les plus saillants de notre historien légendaire.

Ce n'est pas, toutefois, que je prétende qu'il offre en tout point un modèle accompli du genre, et j'admettrai volontiers qu'il sommeille un peu de temps en temps à la manière du vieil Homère : *quandoque bonus dormitat Homerus.* Mais je veux dire qu'il a les dons essentiels : il a abordé son sujet résolûment; il s'en est emparé et le possède par droit de conquête; c'est son domaine propre. Aussi, tous ceux qui depuis ont tenté de mettre le pied sur ces terres réservées, ont-ils dû compter avec le maître; et, pour finir, j'engage tous les explorateurs futurs, qui auront quelque souci de la vérité, d'user de la même déférence.

Digitized by Google

DE L'ALUN

Par M. PERNET, professeur de physique au Lycée de Troyes, secrétaire de la 1re section du Congrès (1).

La préparation de l'alun est depuis longtemps une branche assez étendue de l'industrie française, et ses produits reçoivent à chaque instant dans les arts des applications nouvelles. A ce double titre, il peut être utile de signaler un changement qui, depuis quelques années, s'est introduit dans cette importante fabrication.

Bien que l'alun soit un des sels les plus anciennement connus et les plus employés, il est peut-être bon de rappeler ici les principaux traits de son histoire. Les chimistes le considèrent comme un sulfate double d'alumine et de potasse. C'est de la première de ces deux bases qu'il tire son nom. Elle est très-répandue dans la nature minérale, et la terre arable, *alumine*, en renferme des proportions variables à l'état d'argile ou silicate d'alumine.

L'alun sert en teinture comme mordant, c'est-à-dire qu'en le combinant aux étoffes, il les rend aptes à fixer sur elles les principes colorants. Il a cela de particulier qu'il ne change pas la couleur qu'il sert à fixer, tout en permettant d'en dégrader la nuance à volonté. Les différentes laques, et notamment celles de cochenilles et de garance, s'obtiennent par l'alun et le carbonate de soude. La décoloration des sirops peut s'opérer à l'aide de l'alumine en gelée. La désinfection des urines et la clarification des eaux limoneuses s'opèrent avec un peu d'alun. Ajouté à l'eau de mer, il prévient l'odeur désagréable qu'elle développe lorsqu'on la distille. Le papier à écrire serait aussi perméable à l'encre que celui que nous employons à filtrer les liquides, si on n'avait la précaution de mêler à sa pâte une colle à laquelle on ajoute de l'alun. Les peaux que nous conservons avec leurs poils, nos plus belles fourrures, les cuirs hongroyés doivent à l'alun la propriété d'être imputrescibles. Chose remarquable, à l'aide d'un lavage à la chaux et par l'ébullition dans l'eau, ces cuirs peuvent se transformer en gélatine, ce qui n'a pas lieu avec les cuirs tanés à l'écorce de chêne. L'industrie des

(1) Voir le procès-verbal de la section des sciences (9 août), page 351.

Digitized by Google

suifs emploie l'alun à l'épuration de sa matière première; les débris nombreux, en suspension dans le suif en fusion, sont crispés et précipités au fond de la chaudière. Calciné avec le charbon, il donne une poudre qui, projetée dans l'air, prend feu, et brûle en produisant des milliers d'étincelles. C'est le pyrophore du chimiste Homberg. Il y a peu d'années, les cristaux lamelleux, fibreux ou compactes qu'on rencontrait dans l'exploitation des plâtres ne s'appliquaient qu'à l'agriculture et étaient impropres aux constructions et aux moulages. Aujourd'hui, en les alunant, on leur donne une très-remarquable propriété de solidification et de dureté; ces plâtres dépassent maintenant en qualité les meilleurs plâtres usuels. Ils adhèrent au bois, au fer, à la pierre, et sont très-propres aux scellements, aux jointements, aux moulures et aux décorations exposées à l'air. Ils protègent efficacement le badigeon des édifices; mêlés au sable ou au calcaire en poudre, ils fournissent des pierres de revêtement de tons très-convenables pour les grandes constructions. En les colorant par les oxides métalliques, on forme de très-beaux stucs. Les plâtres durcis par l'alun et moulés en bas-reliefs, en figurines ou en statues peuvent recevoir la translucidité et l'apparence de l'ivoire lorsqu'on les trempe dans la cire ou dans l'acide stéarique en fusion. Enfin, l'alun est employé en médecine comme astringent, et après avoir été calciné il peut servir à ronger les ulcères et les chairs baveuses.

Ces nombreux usages de l'alun en font un produit chimique et industriel de premier ordre; sa production annuelle en France dépasse trois millions de kilogrammes, et sa consommation y est plus grande encore. Jusqu'au XVe siècle, il nous était importé d'Asie; on le fabriquait exclusivement à Alep, à Constantinople et surtout à Rocca, ville de Syrie, ce qui lui valut le nom d'*alun de Roche*. A cette époque, deux Génois, qui avaient observé sa préparation en Orient, établirent en Italie des fabriques d'alun. L'un, Jean de Castro, à la Tolfa, près de Civita-Vecchia; l'autre, nommé Perdix, sur l'île d'Ischia. Dans ces contrées d'origine volcanique, ainsi que dans toute la campagne de Rome, on rencontre en abondance l'*alunite* ou pierre d'alun. L'alun naturel s'y trouve uni à de l'alumine hydratée. Cette combinaison y a pris naissance au moment où la lave, qui renferme de l'alumine et de la potasse, était exposée aux émanations sulfureuses du volcan en activité. En calcinant modérément l'alumite, on détruit ce composé, et un simple lavage à

Digitized by Google

l'eau chaude enlève l'alun. En refroidissant, elle laisse déposer des cristaux de forme cubique, colorés en rose par du potoxide de fer insoluble. Ils constituent l'alun de Rome.

Au XVIe siècle, on parvint à faire de l'alun en exposant à l'air ou en grillant un mélange d'argile et de pyrite (sulfure de fer naturel); on y ajoutait des cendres de végétaux riches en potasse. On vit alors s'élever à la fois en Allemagne, en Espagne, en France, et plus tard en Angleterre, des usines à exploiter des mines d'alun. Mais cet art resta dans l'enfance jusqu'au moment où la chimie, science moderne, put la guider; il fut un des premiers qui profitèrent de ses progrès. C'est surtout aux recherches de Margraff, Monnet, Bergmann, Berard, Chaptal, Descroizilles, Vauquelin et Curandeau qu'il doit ses perfectionnements.

En 1792 on fabriqua pour la première fois l'alun dit de *toutes pièces* ou alun artificiel. Deux chimistes français, Curandeau, à Javelle, près de Paris, et Chaptal, à Montpellier, dotèrent, presque à la même époque, le monde industriel de cette précieuse découverte. La fabrication de l'acide sulfurique venait de faire des progrès rapides. A la fin du XVIIe siècle, Lefèvre et Lémery, chimistes français, avaient indiqué la combustion du soufre par le nitre comme un procédé expéditif pour préparer en grand cet acide, dont la production n'était alors qu'une expérience de laboratoire. Des manufacturiers anglais avaient accueilli cette idée, qui, comme on voit, est toute française, et l'avaient mise à exécution en construisant à Birmingam la première chambre de plomb. En 1766, Holker avait doté la France de cette fabrication nouvelle, qui devait communiquer un nouvel essor à une foule d'arts jusque-là restés stationnaires. L'acide sulfurique, cette cheville ouvrière de l'industrie moderne, coûtait alors 32 fr. 70 c. le kilogramme, et on ne pouvait s'en procurer que par petites quantités; en 1792, son prix était tombé au-dessous de 40 c., et le nouvel acide s'écoulait déjà abondamment des nouveaux appareils; depuis ce temps, la production de l'acide sulfurique a toujours été en progrès, et nous l'obtenons aujourd'hui à 10 ou 15 centimes. — C'est à l'aide de l'acide sulfurique et des argiles exempts de fer, du moins autant que possible, que nous préparons l'alun artificiel en suivant les procédés de Curandeau et de Chaptal. On a ainsi un sulfate d'alumine, qu'on mêle en proportions convenables au sulfate de potasse, qui se prépare avec l'acide sulfurique,

Digitized by Google

qu'on fait agir sur des cendres ordinaires, lesquelles fournissent la potasse. On utilise aussi dans ce but les résidus de l'extraction du sel marin de l'eau de mer, ceux de la préparation du chlorate de potasse et aussi les eaux-mères qui proviennent de l'exploitation des sels de varechs et de celle des matériaux salpétrés. — On concentre la dissolution du sulfate double d'alumine et de potasse résultant de ce mélange, et on la verse dans des cristallisoirs en bois, sorte de tonneaux qu'on peut démonter en trois parties, pour en extraire le pain d'alun brut qui y prend naissance. Quelque soin qu'on prenne à choisir les argiles, elles renferment toujours des quantités de fer assez grandes pour que l'alun qui en résulte ait besoin d'un raffinage. Le pain d'alun brut est brisé en fragments que l'on dispose en couches au fond d'un cuvier, à travers lequel on fait passer un peu d'eau qui entraîne la presque totalité du sulfate de fer, plus soluble que l'alun. Néanmoins, ce produit ne pourrait pas encore servir à certaines opérations de teinture, et les fabricants préfèrent sous ce rapport l'alun de Rome à l'alun artificiel. La chimie a encore indiqué le moyen de débarrasser l'alun artificiel des traces de fer qu'il retient à l'état soluble : on dissout l'alun raffiné dans l'eau à 45°, et on y ajoute une faible quantité de carbonate de potasse; on laisse refroidir et le fer précipité se trouve remplacé par un peu d'hydrate d'alumine; le produit est alors identique à l'alun de Rome, ses cristaux sont devenus cubiques, d'octaédriques qu'ils étaient avant cette opération. Tels étaient il y a une vingtaine d'années les principaux perfectionnements qu'avait subi la fabrication de l'alun. Longtemps auparavant les chimistes avaient reconnu au sulfate d'ammoniaque des propriétés analogues à celles du sulfate de potasse ; on l'avait uni au sulfate d'alumine et on avait obtenu un composé tellement semblable à l'alun, qu'on l'avait désigné sous le nom d'*alun ammoniacal*. Mais le prix élevé du sulfate d'ammoniaque avait empêché le nouveau sel de s'introduire dans les usages industriels; il était resté à l'état de produit de laboratoire.

Mais, depuis, la production des sels ammoniacaux s'est considérablement accrue, soit par la distillation des matières de provenance animale, soit par l'établissement de nombreuses usines, qui fournissent maintenant le gaz de l'éclairage dans la plupart des villes. La distillation de la houille est accompagnée d'un dégagement de vapeurs ammoniacales, qu'on retrouve à l'état de carbonate dans les eaux de condensation. En traitant celles-ci

Digitized by Google

par l'acide sulfurique, on obtient le sulfate d'ammoniaque. Le prix de ce dernier sel a donc dû s'abaisser beaucoup, et maintenant il est inférieur à celui du sulfate de potasse. Les fabricants ont été amenés naturellement à l'introduire dans la préparation de l'alun, et cette introduction, qui s'est faite d'abord partiellement, est devenue depuis quelques années si générale qu'on ne trouve plus dans le commerce d'alun proprement dit, comme matière industrielle, mais comme substance destinée aux collections de produits chimiques.

L'alun véritable a donc tout-à-fait cédé sa place dans les applications industrielles à l'alun ammoniacal. Ce changement est une amélioration sans doute et même un véritable progrès, au point de vue de certaines industries, mais il s'est opéré dans des conditions telles qu'il peut en résulter pour le public consommateur, qu'on n'a pas averti, des méprises qui, dans certains cas, peuvent être regrettables.

L'alun ammoniacal ressemble tellement à l'alun ordinaire, qu'il faut une opération chimique pour les distinguer l'un de l'autre ; son prix est environ trois fois moindre ; sous le même poids, il renferme plus d'alumine ; ces avantages le rendent supérieur à l'alun de potasse, toutes les fois qu'on a simplement pour but de se procurer de l'alumine. Mais, malgré ces avantages incontestables, on pouvait craindre l'influence qu'aurait produit sur l'esprit du consommateur l'emploi d'un nom nouveau. D'ailleurs, ce seul mot d'alun ammoniacal éveille l'idée d'un sel volatil, que la chaleur détruit, et que, par conséquent, on ne peut sans précautions spéciales appliquer à une industrie quelconque. On a donc jugé à propos de conserver l'ancienne dénomination d'alun et de verser dans le commerce, sous ce nom, le sulfate double d'albumine et d'ammoniaque, sans songer qu'on exposait à des mécomptes l'industriel entre les mains duquel on plaçait une substance nouvelle sans l'avertir suffisamment de cette substitution.

Demandez aujourd'hui à un fabricant, quel qu'il soit, de l'alun et il vous enverra celui qu'il prépare sous ce nom à l'aide du sulfate d'ammoniaque. Le droguiste, le pharmacien qui s'approvisionnent chez lui pour les besoins de leur clientèle, revendent ensuite et en toute confiance, pour de l'alun, ce qu'on leur a donné comme tel et qu'ils croient bien fermement être l'ancien alun, le sulfate double d'alumine et de potasse.

Il est temps de faire cesser cette anomalie, il faut que tous

Digitized by Google

les industriels sachent bien que l'alun qu'on leur vend n'a pas toutes les propriétés de l'alun qu'on indique dans les traités, qui leur servent de guide.

Puisqu'il renferme de l'ammoniaque au lieu de potasse, sa composition est nécessairement différente sous le rapport de l'acide sulfurique, de l'eau et de l'alumine qui le composent. Voici la composition des deux sels :

Alun de potasse.		Alun ammoniacal.	
Potasse . . .	10,82	Ammoniaque. .	3,89
Alumine . . .	9,94	. . . . .	11,90
Acide sulfurique	33,77	. . . . .	36,10
Eau	45,47	. . . . .	48,11
	100,00		100,00

De plus, l'alun ammoniacal résiste beaucoup moins à la chaleur que l'alun de potasse. Si on veut le faire entrer dans la préparation d'un produit, qui doit être ensuite chauffé ou même calciné, il est évident que des gaz se dégageront et que leur présence pourra être nuisible, soit au produit lui-même, soit à la santé des ouvriers employés à sa manipulation.

Jusqu'à présent, les chimistes seuls ont étudié comparativement les deux aluns ; ils les ont trouvés analogues sous le rapport de la composition chimique et sous celui des formes cristallines. Mais qui oserait affirmer qu'il en sera de même le jour où on viendra à les comparer dans les effets qu'ils peuvent produire sur notre organisation, lorsque nous les introduisons indifféremment l'un à la place de l'autre, dans nos matières alimentaires et surtout dans nos médicaments ?

M. le Dr Poiseuille, dans son beau travail sur le mouvement des liquides dans les tubes capillaires, a signalé certains sels qui retardent et d'autres qui activent le mouvement de l'eau par leur présence. Ces sels sont pour la plupart employés en médecine, et il établit un rapprochement entre les résultats qu'il obtient par sa méthode d'expérimentation et ceux que fournit la thérapeutique dans l'emploi de ces substances, dont quelques-unes accélèrent, tandis que d'autres retardent la circulation du sang. Il trouve sous ce rapport des différences très-notables entre les sels de potasse et les sels ammoniacaux. On peut en conclure que des différences analogues, et peut-être très-grandes, doivent exister entre l'alun de potasse et l'alun d'ammoniaque.

Digitized by Google

Suivant le Dr Mialhe, professeur agrégé de la faculté de Paris, l'alun à faible dose agit comme astringent, et à haute dose comme fluidifiant. L'alun, d'après ce savant, diffère donc de lui-même dans ses effets thérapeutiques, suivant qu'on l'emploie en doses faibles ou fortes. Qui oserait, en présence de ce fait, affirmer que les deux sels peuvent être employés en médécine indistinctement à la place l'un de l'autre ?

Pourtant, dans toutes les pharmacies que j'ai vues en province ou à Paris, quand j'ai demandé de l'alun à base de potasse, on m'a toujours et invariablement remis de l'alun ammoniacal. MM. les pharmaciens de Troyes pourront s'en convaincre eux-mêmes, comme j'ai eu occasion de le faire; l'alun qu'on leur envoie des grands centres où ils s'approvisionnent, est de l'alun ammoniacal.

Il y a quelques années, un fournisseur de produits chimiques de Paris m'adressait un flacon portant cette étiquette : *Alun pur*. Etonné de la manière d'agir de cette substance, j'en fis l'analyse et n'y trouvai pas un atôme de potasse, c'était de l'alun entièrement ammoniacal. Plus tard, une personne de ma connaissance fut soumise par son médecin à l'usage de l'alun. Les effets étaient tout-à-fait contraires à ceux de l'alun ordinaire. On diminua les doses et les mêmes accidents continuèrent. L'alun n'agissait pas comme astringent, mais comme fluidifiant ; on fut obligé de renoncer à l'usage de ce médicament. M'étant rappelé le fait que j'ai rappelé plus haut, j'en fis aussi l'analyse et je le trouvai être de l'alun ammoniacal. Chez un deuxième pharmacien et puis chez tous, l'alun était dans les mêmes conditions.

Je fis part de mon observation à plusieurs médecins, qui me dirent avoir observé dans leur pratique médicale des faits semblables, et qu'ignorant quelle pouvait en être la cause réelle, ils avaient pensé que certaines personnes ne pouvaient pas supporter l'usage de l'alun, puisqu'à plusieurs reprises elles avaient été obligées de renoncer à son emploi.

Ces faits n'indiquent-ils pas que l'alun ammoniacal doit désormais devenir l'objet d'une étude comparée dans son action thérapeutique avec l'alun ordinaire?

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES SUJETS TRAITÉS DANS CE VOLUME

ET DES NOMS D'AUTEURS.

A

Abeille ligurienne ; son introduction dans le département de l'Aube : Victor Deheurle, 245.

Accouchements. A propos d'un livre intitulé : *Propositions concernant un examen comparatif du forceps et de la version*, opinions de MM. le docteur Saussier, docteur Ancelon, docteur Hervey, docteur Herpin, docteur Guichard, 468.

Alun (De l'), par M. Pernet, 718.

Antessanty (L'abbé d'). Note sur les coléoptères de l'Aube ; espèces à ajouter à la liste, 334.

Arbres verts (Plantations d') dans le département de l'Aube : M. Gustave Gayot, 366; — influence des plantations d'arbres verts sur l'agriculture en Champagne, par M. Louis Des Etangs, 368.

Art (Théorie de l') : Deheurle, 79.

Association médicale : M. le docteur Roux, 485.

Attila. Lieu de sa défaite : MM. René de Saint-Mauris, Laperouse, Peigné-Delacourt, Gréau, 545.

B

Bancs de coquilles : MM. de Caumont, Cotteau, de Longuemarre, Amédée Gayot, 344.

Baruffi (L'abbé), président de la XXXIe session, à Troyes : Discours de clôture de la session, 227.

Bas-reliefs de Saint-Jean de Troyes. Un mot sur le travail de M. Le Brun-Dalbanne, 167.

Beau (Théorie du) : M. Deheurle, 79.

Beaux-arts (Réalisme dans les) : M. Deheurle, 101.

Digitized by Google

Bernard (Etude sur saint), par M. Pernot, 155.

Bertrand (Le docteur). Mémoire sur la pellagre, 470.

Blanchiment de la bonneterie a Troyes : MM. Michel, Douine, Coquet, Mannequin (Théodore), Gayot (Amédée), Gréau aîné, 445.

Boursault (Etude sur le poète), par M. Jully, 129.

Boutiot (Théophile). Terrain diluvien du département de l'Aube, 250. — Description sommaire des terrains traversés par le chemin de fer de Paris à Mulhouse, 252. — Fouilles opérées dans le chœur de la cathédrale de Troyes, en juin 1864, 571. — Institutions communales de la ville de Troyes, 578.

C

Cachexie aqueuse (La). Moyen de guérison, par M. Guerrapain, 494. — Discussion sur ce sujet : MM. Perrot, Ancelon, 502.

Caffé. Analyse de son mémoire intitulé : la bienfaisance est un remède salutaire, mais mieux vaut éviter le mal que d'avoir à employer le remède, 644.

Camps. Instrument de son invention pour l'opération de la fistule à l'anus; description, 526.

Canepétière. Note sur son alimentation, sa domestication, par M. Marcilly, 245; — par M. Jules Ray, 246.

Cartereau (Le docteur). Lettre explicative sur une petite chenille verdâtre, dite tordeuse, parasite du pêcher, 340.

Castration des vaches dans le département de l'Aube : MM. Guerrapain, Ancelon, 503.

Catalogue des cryptogames du département de la Marne, par M. le docteur Richon, 239.

Catalogue raisonné des échinides fossiles du département de l'Aube, par M. Gustave Cotteau, 256.

Cathédrale de Troyes. Sa fondation, ses développements, son existence actuelle : MM. l'abbé Garnier, l'abbé Coffinet, Boutiot, 568.

Caumont (Le vicomte de). Discours de clôture de la XXXI^e^ session; fixation de la XXXII^e^ session à Rouen, 224.

Caveaux ou souterrains en dehors des habitations actuelles de la ville de Troyes : M. Boutiot, 539.

Celtiques (Monuments). V. *Dolmens et Menhirs.*

Digitized by Google

Champignons (Etude sur les). Voir *Richon*.

Chimie (Laboratoire de), à Troyes, vœu par M. Dosseur, 152.

Christianisme (Le) dans le diocèse de Troyes; son origine, ses premiers apôtres, ses progrès, ses premières églises : MM. l'abbé Prunier, Tailliar, l'abbé Dauphin, Challe, Laperouse, 563; — M. l'abbé Garnier, 607.

Cidre (Procédés employés pour la fabrication du), par M. l'abbé Decorde, 413.

Cimetières gallo-romains dans le département de l'Aube. Enumération, 537, 542.

Cimetières. Leur emplacement nuisible aux populations : MM. le docteur Pailloux, l'abbé Paillard, le docteur Ancelon, le docteur Vauthier, le docteur Bacquias, le docteur Herpin, 451; — le docteur Baruffi, Peigné-Delacour, 455; — le docteur Baruffi, 488.

Coléoptères (Les) de l'Aube; espèces à ajouter à la liste, par M. l'abbé d'Antessanty, 334.

Comtes de Champagne (Les) : M. Vallet de Viriville, 573.

Conseils généraux. Extension de leurs attributions, par M. Laperouse, 685.

Coquet (Paul). Note pour déterminer les propositions dans lesquelles ont été faits les mélanges de laine et de coton dans certaines étoffes, 342.

Coton (Le). Voir *Industrie*.

Cotteau (Gustave). Paléontologie dans le département de l'Aube, 170; — Réponse à la question : si les terrains de l'Aube contiennent beaucoup de débris organisés? Catalogue raisonné des Echinides du département de l'Aube, 256-340 (deux planches).

Crise cotonnière a Troyes : MM. Amédée Gayot, Gustave Gayot, Hippolyte Douine, 425.

Cryptogames. Voir *Richon*.

Culte druidique (Le). Quelques mots, 536, 542.

D

Dauphin (L'abbé). Sur le réalisme, 124.

Décentralisation départementale (De la), ou de l'extension des attributions des Conseils généraux, par M. Laperouse, 685.

Digitized by Google

DÉCENTRALISATION INTELLECTUELLE (La) : MM. le chevalier de Maynard, Thévenot, 610; — Discussion sur ce sujet : MM. Morellet, de Caumont, Thévenot, Mannequin, docteur Ancelon, 614.

DECORDE (L'abbé). Procédés employés pour la fabrication du cidre; améliorations à recommander aux populations rurales, 413.

DEHEURLE (Victor). Le réalisme dans la littérature et dans les arts, 79. — Enseignement primaire de l'agriculture; analyse d'un travail sur ce sujet, 169. — Abeille ligurienne, 245.

DÉPLACEMENT DE LA RICHESSE AGRICOLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE; ses causes : M. Gayot, 114; — Vœu sur ce sujet : M. Challe, 115. — Autre vœu sur le même sujet : M. Gayot, 116.

DÉRIVATION DES EAUX DE LA SEINE, A TROYES : MM. Boutiot, Fléchey, 576.

DES ETANGS (Louis). Influence des plantations d'arbres vers sur l'agriculture en Champagne, 368-396.

DES GUERROIS. *La Saincteté chrestienne;* notice sur cet ouvrage, par M. Harmand, 713.

DESSINS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES, exposés pendant la session du XXXIe Congrès scientifique de Troyes, dans la grande salle des séances publiques, par F.-A. Pernot, 57.

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA SESSION DU CONGRÈS. Voir Gayot, Ravinet, Laperouse.

DISCOURS DE CLÔTURE DE LA SESSION, par M. Gayot, 219; — par M. de Caumont, 224; — par M. Baruffi, 227.

DOLMENS. Quelques mots sur ces monuments celtiques : MM. Laperouse, docteur Chertier, Gréau, l'abbé Georges, Lucien Coutant, Peigné-Delacour, Boutiot, 528 et suiv.; — MM. l'abbé Garnier, Laperouse, 535. — Voir Gréau.

DONS AU CONGRÈS, 78, 113, 127, 154, 168, 179.

DOUINE (Ernest). Mémoire sur l'industrie du coton, 194.

E

EDIFICES DE TROYES (Les). Communication par M. Raymond-Bordeaux, 186.

EPIZOOTIE sur les oiseaux de basse-cour dans le département de

Digitized by Google

l'Aube : MM. Perrot, docteur Vauthier, docteur Hervey, docteur Vallois, Guerrapain, docteur Ancelon, 490.

ESTAINTOT (Le comte D'). Eloge de Mme Pailloux, 420.

ETENDUE DE LA VILLE DE TROYES sous la domination romaine : M. Corrard de Breban, 537; — M. Boutiot, 544.

ETOFFES. Moyen simple et rapide de déterminer les proportions dans lesquelles ont été faits les mélanges de laine et de coton dans certaines étoffes. Note par M. Paul Coquet, 342.

ETUDE SUR LE POÈTE BOURSAULT, par M. Ludovic Jully, 129.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE aux dolmens de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, par M. Julien Gréau, 209.

F

FIÈVRE TYPHOÏDE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE. Opinions de MM. le docteur Ancelon, docteur Vauthier, docteur Bertrand, docteur Eugène Viardin, Viardin père, 482. — Observations par M. Viardin père, 504; — par M. le docteur Ancelon, 509 et 521; — par M. le docteur Vauthier, 524.

FISTULE A L'ANUS. Instrument pour l'opérer, inventé par M. Camps, 526.

FONTAINE (Le docteur). Analyse de l'eau de la commune de Loches, comparée avec l'eau d'Arcueil et l'eau de Seine à Paris, 459.

FORÊT SOUTERRAINE A DIXMONT (Yonne). Détails par M. Taillebois, 206.

FUMIERS (Les). Inconvénients de leur séjour devant les maisons d'habitation à la campagne : MM. le docteur Herpin, Viardin, docteur Desguerrois, docteur Ancelon, 453.

G

GAYOT (Amédée), secrétaire général du Congrès. Discours d'ouverture du Congrès, 63; — discours de clôture, revue des travaux du Congrès, 219.

GAYOT (Gustave). Statistique de la culture viticole; arrondissement de Bar-sur-Seine; arrondissement de Troyes; arrondissement de Bar-sur-Aube, 426.

Digitized by Google

Géologie. Revue des formations géologiques de l'Aube : M. Cotteau, 338.

Gérard-Boilletot. De l'hôpital et du secours à domicile, 646.

Girardon, sculpteur troyen. Ses œuvres conservées à Troyes : M. Le Brun-Dalbanne, 622.

Goître (Le) dans le département de l'Aube : MM. Viardin, docteur Ancelon, docteur Vauthier, docteur Herpin, docteur Saussier, docteur Fontaine, docteur Hervey, docteur Roux, 456.

Georges (L'abbé). Note sur un *dolmen* situé au territoire de Nogent-en-Othe, 530. — Hommes célèbres sortis de l'abbaye de Montier-la-Celle, 604.

Gréau (Julien). Excursion aux dolmens de Nogent-sur-Seine, 209.

Guerrapain (Narcisse). Causes qui produisent dans l'espèce ovine la cachexie aqueuse; moyens de guérison, 494.

H

Habitations des diverses parties du département de l'Aube; leurs différences caractéristiques : MM. Boutiot, Fléchey, 605.

Hariot. Note sur d'anciennes industries à Méry, 443; — quelques plantes qui se trouvent à Méry, 247.

Harmand (Auguste). Notice sur la *Saincteté chrestienne* de Des Guerrois, 713.

Héronnière de Champigneul. Communication par M. Lescuyer, 128.

Hôpital (De l') et du secours a domicile. Mémoire, par M. Gérard-Boilletot, 646.

Hydrographie (De l') souterraine du département de l'Aube, d'après la formation géologique des terrains : M. Boutiot, 331.

I

Industrie du coton a Troyes. Mémoire par M. Ernest Douine, 194.

Industries anciennes a Méry-sur-Seine. Note par M. Hariot, 443.

Industries (Anciennes) florissantes de la ville de Troyes et celles qui les ont remplacées : MM. Ernest Douine, Anner-André, Thierry, Amédée Gayot, 443.

Digitized by Google

Inscription gallo-romaine de Vertault, 552.

Insectes nuisibles a l'arboriculture : MM. le docteur Cartereau, Baltet, Amédée Gayot, l'abbé Cornet, de Smyttère, 248.

Institutions communales en Champagne au XII^e et au XIII^e siècle. Mémoire par M. Boutiot, 578.

Instruction primaire (L'). Doit-elle être entièrement gratuite et obligatoire? — Réponse par M. l'abbé Jouve, 627. — Travail de M. le baron de Saint-Mauris, 628.

J

Jacquier (Louis-Henri). Quelques mots sur la sériciculture, 422.

Jossier (L'abbé). Etude sur saint Loup, 171. — Etude sur les hauts personnages de la Champagne méridionale qui ont pris une part active aux différentes croisades, 635.

Jourdheuille (Camille). Liste des microlépidoptères recueillis dans le département de l'Aube, 351.

Jouve (L'abbé). Le réalisme, 117.

Jully (Ludovic). Etude sur le poète Boursault, 129.

L

Laboratoire de chimie, a Troyes. Vœu par M. Dosseur, 152.

Landunum différent de Latiscum, 555; — opinion de M. Lucien Coutant sur ce nom, 561.

Laperouse (Gustave). Discours d'ouverture, 72. — Existence d'une villa gallo-romaine sur le plateau de Vertault, et découverte d'une inscription monumentale dans les ruines de cette ville, 549. — De la décentralisation départementale ou de l'extension des attributions des conseils généraux, 685.

Latiscum différent de Landunum, 555.

Littérature (Réalisme dans la) : M. Deheurle, 90.

Lois (Les) de Dieu dans l'histoire, ou essais sur les lois providentielles qui régissent les nations et le genre humain, par M. Tailliar, 659.

Loup (Etude sur saint), par M. l'abbé Jossier, 171.

Digitized by Google

M

Maladies épidémiques dans l'Aube : MM. le docteur Prié, le docteur Ancelon, 466.

Mannequin (Théodore). Du paupérisme, de son ancienneté, de ses causes, de ses remèdes, 179.

Marcilly (Ferdinand). Note sur l'Outarde canepetière, 245.

Menhirs. Quelques mots sur ces monuments celtiques : M. le docteur Chertier, 529.

Microlépidoptères (Liste des). V. *Jourdheuille* et *Ray*.

Microscope (Observations à l'aide du), par M. le docteur Vallois, médecin aide-major au 54e de ligue, 350.

Mignard (Pierre), peintre de Troyes. Ses œuvres conservées à Troyes : M. Le Brun-Dalbanne, 623.

Montier-la-Celle. Hommes célèbres sortis de cette abbaye : M. l'abbé Georges. 604.

N

Notice sur la saincteté chrestienne de Des Guerrois, par M. Harmand, 713.

O

Oiseaux rares qui nichent dans le département : M. Ray, 255.

Oursins fossiles. Catalogue des espèces de l'Aube, par M. Gustave Cotteau, 256.

Outarde canepetière. Notes sur son alimentation, sa domestication, par M. Marcilly, 245; — par M. J. Ray, 246.

P

Pailloux (Elisa Haumonté, dame). Sa mort, son éloge, par M. le comte d'Estaintot, 419.

Paléontologie dans le département de l'Aube. Quelques indications par M. Gustave Cotteau, 170.

Paupérisme (Le). Etude par M. Mannequin, 179. — Moyens de l'arrêter dans les classes industrielles : M. l'abbé Tridon, 624;

Digitized by Google

— Réflexions de MM. Mannequin, Gayot, Le Brun-Dalbanne, 626; — de MM. Morellet, Mannequin, Raymond-Bordeaux, le comte d'Estaintot, Caffé, sur le même sujet, 642.

Pellagre (Mémoire sur la), par M. le docteur Bertrand, 470; — Opinions de MM. le docteur Saussier, docteur Ancelon, docteur Vauthier, docteur Eugène Viardin, Viardin père, sur cette maladie, 480.

Pernet (Xavier). Cause de la décrépitation des sels en général, 236; — De l'alun, 718.

Pernot (F.-A.). Dessins historiques et archéologiques exposés dans la grande salle des séances publiques, à Troyes, 57. — Etude sur saint Bernard, 155.

Plantes rares et particulières aux différents terrains dont se compose le sol du département de l'Aube, par M. Hariot, 247.

Plat en argent trouvé aux Granges, 574.

R

Ravinet (Emmanuel-Jules), évêque de Troyes. Discours d'ouverture, 66.

Ray (Jules). Liste des microlépidoptères recueillis dans le département de l'Aube, 351.

Raymond-Bordeaux. Communication sur les édifices de Troyes, 186; — ses vœux relatifs aux monuments épigraphiques, aux pierres tombales, aux blasons, existant en grand nombre dans les églises de Troyes, 595.

Réalisme (Le) dans la littérature et dans les arts, par M. Victor Deheurle, 79; — sur le même sujet, par M. l'abbé Jouve, 117; — sur le même sujet, par M. l'abbé Dauphin, 124.

Richon (Le docteur). Catalogue des cryptogames du département de la Marne, 239.

S

Saincteté chrestienne de Des Guerrois. Notice par M. Harmand, 713.

Digitized by Google

SAINT-MAURIS (Le baron de). Mémoire sur l'instruction primaire; l'auteur la veut gratuite, mais non obligatoire, 628.

SCROFULE (Considérations sur le traitement de la) : MM. le docteur Vauthier, docteur Bacquias, docteur Ancelon, 464.

SEINE (La). Sa dérivation : MM. Boutiot, Fléchey, 576.

SELS (Les). Cause de leur décrépitation, par M. Pernet, 236.

SÉRICICULTURE : MM. Jacquier, Challe, Baruffi, 422-425.

SOL (Le) DU DÉPARTEMENT S'EST-IL DESSÉCHÉ DEPUIS LES TEMPS HISTORIQUES : M. Boutiot, 332.

T

TAILLEBOIS (François-Joseph). Détails sur une forêt souterraine découverte à Dixmont (Yonne), 206.

TAILLIAR. Les lois de Dieu dans l'histoire, ou essai sur les lois providentielles qui régissent les nations et le genre humain, 659.

TEMPLIERS EN CHAMPAGNE (Les) : M. Boutiot, 603.

TERRAIN DILUVIEN DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE : M. Boutiot, 250.

TERRAINS TRAVERSÉS PAR LE CHEMIN DE FER DE PARIS A MULHOUSE, leur description, par M. Boutiot, 252.

TORDEUSE DU PÊCHER (La). Voir *Cartereau*.

TROYES. Sa population à différentes époques : M. Boutiot, 602.

TUMEURS ÉRECTILES (Des). Procédé de traitement d'une tumeur de la lèvre par une application de la suture entortillée. Guérison, par M. le docteur Vauthier, 511. — Observations sur ce mémoire : MM. les docteurs Hervey, Ancelon, Henry, Bacquias, et Viardin père, 517.

V

VAUTHIER (Le docteur). Des tumeurs érectiles. Procédé de traitement d'une tumeur de la lèvre par une application de la suture entortillée. Guérison, 511.

VERS A SOIE. Voir *Sériciculture*.

Digitized by Google

VERTAULT. Existence d'une ville gallo-romaine sur le plateau de Vertault, et découverte d'une inscription monumentale dans les ruines de cette ville, mémoire par M. Laperouse, 549.

VERTILIUM. V. *Vertault*.

VICUS. Ce que c'est qu'un *vicus*, 554.

VITICULTURE. Statistique de la culture viticole; arrondissement de Bar-sur-Seine; arrondissement de Troyes; arrondissement de Bar-sur-Aube; système Jules Guyot, système Walbrunn, système Trouillet, par M. Gustave Gayot, 426.

VŒUX EXPRIMÉS PAR LE CONGRÈS, 116, 192, 194.

VOIES ROMAINES DONT TROYES ÉTAIT LE CENTRE, 538.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Arrêté relatif à l'ouverture de la XXXIe session du Congrès. 5
Extrait des règlements généraux du Congrès 6
Circulaire de la Commission d'organisation du Congrès. . . 9
Questions soumises à l'examen des diverses sections. 12
Liste alphabétique des membres du Congrès. 25
Composition du bureau central. 49
Bureaux des sections. 51
Commission pour la visite des églises. 56
Nomenclature des dessins historiques et archéologiques exposés pendant la session dans la grande salle des séances, par F.-A. Pernot, artiste peintre. 57

SÉANCES GÉNÉRALES

Messe solennelle d'ouverture de la session 61
Première séance générale, — 1er août 1864 63
Deuxième séance générale, — 2 août. 77
Troisième séance générale, — 3 août. 112
Quatrième séance générale, — 4 août. 126
Cinquième séance générale, — 5 août. 153
Sixième séance générale, — 6 août. 168
Septième séance générale, — 8 août. 178
Huitième séance générale, — 9 août. 193
ARRÊTÉ *fixant à Rouen, en* 1865, *la tenue du Congrès scientifique de France*. 226

Digitized by Google

SÉANCES DES SECTIONS

Ire SECTION

Sciences Physiques et Naturelles.

Séance du 2 août 1864. 233
Séance du 3 août. 239
Séance du 4 août. 250
Séance du 5 août. 256
Séance du 6 août. 331
Séance du 7 août. 342
Séance du 8 août. 348
Séance du 9 août. 350

IIe SECTION

Agriculture. — Industrie. — Commerce.

Séance du 2 août 1864. 362
Séance du 3 août. 396
Séance du 4 août. 405
Séance du 5 août. 412
Séance du 6 août. 419
Séance du 7 août. 442

IIIe SECTION

Sciences Médicales.

Séance du 2 août 1864. 449
Séance du 3 août. 454
Séance du 4 août. 464
Séance du 5 août. 470
Séance du 6 août. 485
Séance du 7 août. 488
Séance du 8 août. 504
Séance du 9 août. 521

Digitized by Google

IVe SECTION

Histoire et Archéologie.

Séance du 2 août 1864 528
Séance du 3 août 535
Séance du 4 août 542
Séance du 5 août 548
Séance du 6 août 568
Séance du 7 août 575
Séance du 8 août 597
Séance du 9 août 602

Ve SECTION

Littérature. — Beaux-Arts. — Philosophie. — Economie politique.

Séance du 2 août 1864 609
Séance du 3 août 614
Séance du 4 août 618
Séance du 5 août 622
Séance du 6 août 632
Séance du 7 août 634
Séance du 8 août 642
Séance du 9 août 646

APPENDICE

Travaux omis à la place qu'ils devaient occuper. 713

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

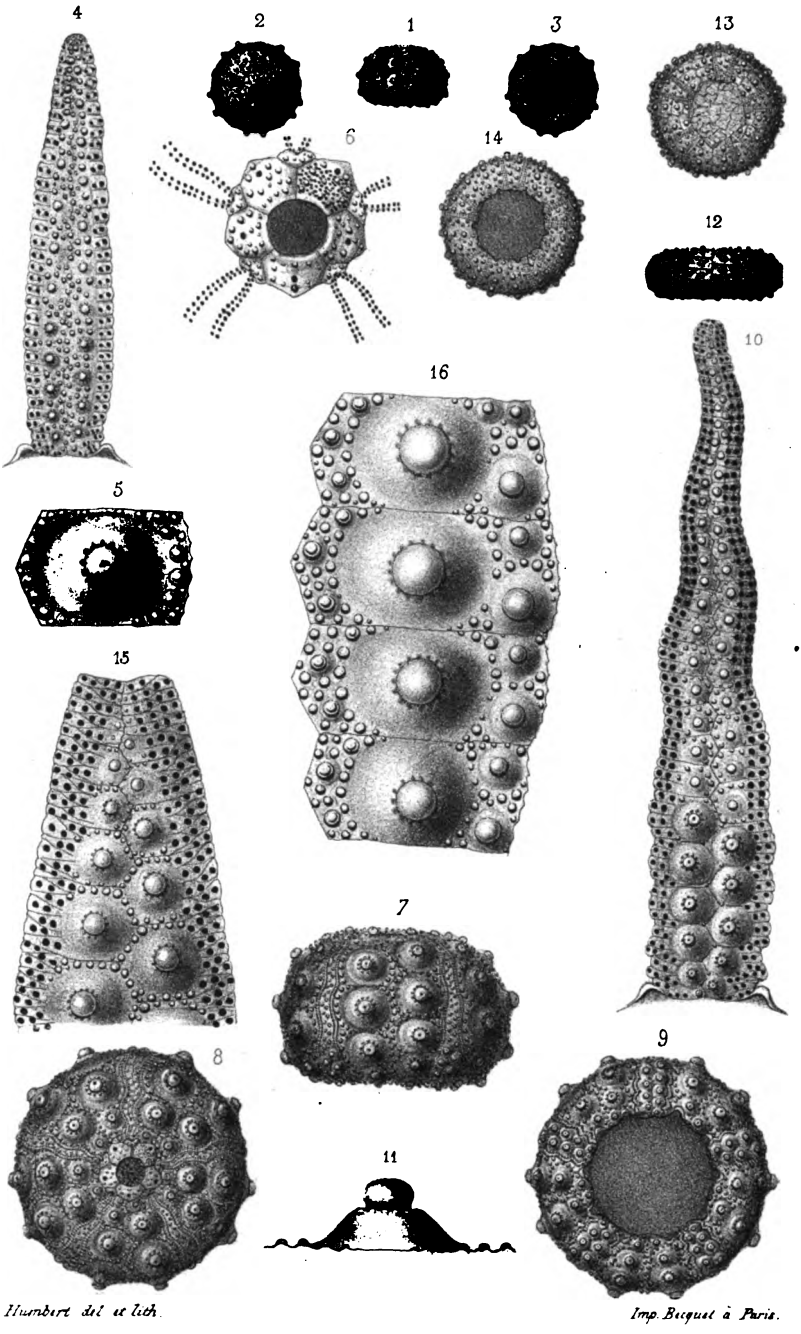

1 _ 6. Hemicidaris pisum, Cotteau.
7 _ 11. H._____ Leymeriei, Cotteau.
12 _ 16. Cyphosoma supra-corallinum, Cotteau.

Digitized by Google

Digitized by Google

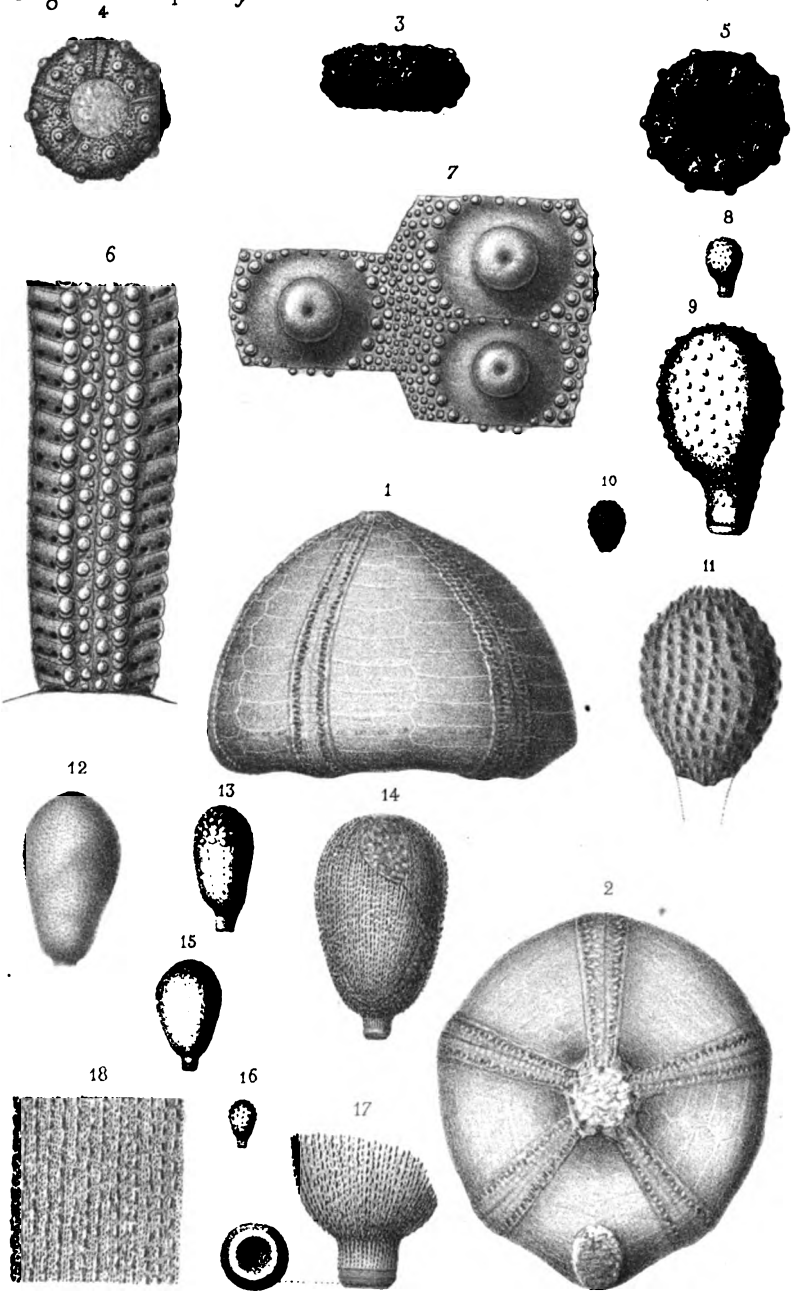

Humbert del et lith. Imp. Becquet à Paris.

1 _ 2. Echinoconus icaunensis , Cotteau.
3 _ 11. Cidaris velifera , Bronn.
12 _ 18. C._____ Berthelini , Cotteau.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 083 932 350